This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,825

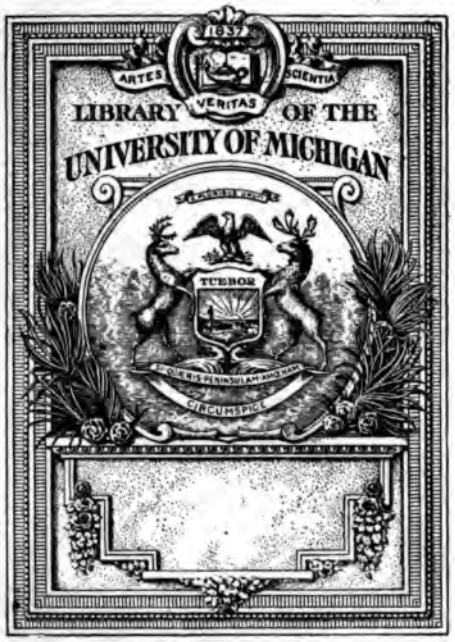
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

146
.M46
A3

LES MÉMOIRES

DU

CARDINAL MAURY

(1792—1817).

LE CARDINAL MAURY

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

ET

MÉMOIRES INÉDITS

DU

CARDINAL MAURY

(1792—1817).

L'Élection du dernier roi des Romains. — Les affaires de France. — Le Conclave de Venise. — Le Concordat de 1801. — Le Sacre. — L'Empire. — La Restauration.

ANNOTÉS ET PUBLIÉS

PAR

Mgr RICARD,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille.

TOME SECOND.

SOCIÉTÉ DE SAINT-AUGUSTIN

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie,

LILLE. — 1891.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LIVRE TROISIÈME.

Sous le Consulat.

(Suite.)

353232

CHAPITRE TROISIÈME.

LA MISSION DE MGR SPINA.

SOMMAIRE. — Craintes et espérances. — L'archevêque de Bordeaux menace d'abandonner la cause royale. — Paul Ier se dérobe aux désirs de Louis XVIII. — Note royale dirigée contre les négociateurs présumés du concordat du côté de Bonaparte. — Autre note répondant d'avance, au point de vue gallican, aux propositions que la rumeur publique prêtait à ce dernier. — L'affaire des Capitulaires de Lyon. — Ce que Louis XVIII veut que le clergé français pense du serment exigé par Bonaparte. — Sa réponse à Mgr Champion de Cicé. — Mgr de Juigné se refuse à demander l'abbé Edgeworth pour coadjuteur. — Maury s'efforce de tenir le roi au courant des nouvelles d'Italie et de Rome. — L'affaire de l'évêque de Châlons. — Ce qu'on disait à Rome en décembre 1800. — Deux prêtres recommandés par l'abbé Bernier arrivent à Montefiascone. — Ce qu'ils apprennent à Maury et ce que Maury en espère.

I.

TANDIS qu'à Mittau on dissimulait mal les inquiétudes causées par les premières annonces des conférences de Verceil, les choses à Rome venaient de faire un grand pas. Maury l'écrit de Montefiascone au comte d'Avaray, à la date du 18 octobre 1800.

« Je m'empresse, monsieur le comte, de vous annoncer que j'ai reçu, dans l'intervalle d'un courrier à l'autre, les lettres, les originaux et les duplicata que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le sept du mois dernier. J'ai trouvé dans ce paquet le duplicata des pièces relatives à la protectorerie, qui me furent

adressées le 3 juillet, et dont j'ai précédemment accusé la réception.

« On a débité pendant deux jours, à Rome, que Mgr Spina avait été arrêté par les Français dans la Cisalpine sur la route de Verceil. J'ai soupçonné que ce faux bruit avait été officieusement inventé, dès que nous avons su avec certitude que ce prélat avait reçu aux approches de Verceil un courrier de Bonaparte, qui l'invitait avec les plus fortes instances à se rendre à Paris, où il doit être arrivé maintenant, pour ouvrir sa négociation. Il me semble qu'on ne prend pas de soi-même de pareil parti, et qu'on exécute un ordre formel, quand on cède sans en demander la permission [1].

« Les Français viennent dans ce moment d'envahir la Toscane sans aucune résistance, sous prétexte d'en désarmer les insurgents qu'on accuse d'avoir fait quelques irruptions dans la Cisalpine. On débite même que cette invasion est une des conditions de l'armistice conclu avec l'empereur. Il paraît que les Français ne veulent, en occupant la Toscane, n'y faire aucun changement au gouvernement réorganisé par le grand duc ; s'il faut les en croire, c'est uniquement la fuite du sénat de Florence, qui les a obligés, en arrivant dans cette ville, d'y établir une régence provisoire.

« Je n'ai pas besoin, monsieur le comte, d'entrer avec vous dans de longs détails pour vous donner une juste idée de la frayeur qu'un pareil voisinage répand

1. Maury se trompait. Spina s'était d'abord rendu à Verceil, avec le P. Caselli, pour s'y concerter, par ordre du pape, avec le cardinal Martiniana. Il quitta Verceil seulement le 24 octobre pour se rendre à Paris, où il eut sa première entrevue avec Bonaparte en décembre.

dans les États du pape, spécialement à Rome et sur cette frontière de la Toscane. Au milieu de cette consternation soudaine, je suis environné du délire général de la peur. Il me faut endurer les conseils les plus insensés, et, comme vous le devinerez bien, les plus stupidement timides. Ma raison ne peut croire à une nouvelle invasion des États de l'Église. Tous les calculs des probabilités me font espérer qu'on nous laissera tranquilles, et c'est bien assez pour nous que d'être entièrement à la discrétion de dix-huit mille Français qui viennent de se répandre dans la Toscane. Si, contre toute vraisemblance, ils s'approchaient de plus près pour nous visiter, je me replierais immédiatement sur Rome, pour partager ensuite le sort de mes collègues. En attendant, j'ai ordre de ne pas changer de place, de peur que mon départ n'indiquât des craintes dangereuses à manifester, et ne causât une commotion funeste à cette province. Je crois donc que je resterai à mon poste pendant environ un mois pour donner à notre horizon politique le temps de s'éclaircir, et, si je le quittais plus tôt, contre toute apparence, ce ne serait qu'à une journée de distance de ces messieurs que je leur céderais le terrain. Le comte Roger de Damas, général de six mille Napolitains campés à Frascati, était parti pour aller s'aboucher à Florence avec le général Sommariva. Il a rebroussé chemin, et est retourné à Rome quand il a su ce qui se passait en Toscane. Il est à présent à la tête de son camp, et rien n'annonce encore qu'il se propose de le lever. Les Napolitains se fortifient d'une manière imposante à San Stefano et à Orbitello. Le roi de Sardaigne, qui était en villégiature à Frascati, revient occuper à

Rome le palais Colonna, et je crois être sûr qu'il ne quittera point cette capitale, puisqu'il a certainement refusé d'aller s'embarquer à Civita-Vecchia sur un brick que les Anglais ont envoyé à sa disposition. Le voyage de Mgr Spina à Paris renforce les conjectures qu'on peut déduire de cet état des choses. Le pape se montre tous les jours, et paraît fort tranquille. Il doit tenir après-demain un consistoire, dans lequel il déclarera cardinal, sous le nom de Bourbon, mais sans aucune distinction de cérémonial et d'étiquette avec ses confrères, l'archevêque de Séville, né le 22 mai 1777. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, montre et affecte peut-être dans ses discours des inquiétudes et des frayeurs qui se démentent d'elles-mêmes en contrastant trop visiblement avec l'attitude politique du Saint-Père. Telle est du moins ma manière de voir, dont je donne les résultats pour ce qu'ils peuvent valoir. Voici un autre fait qui me semble mériter quelque attention et autoriser des conséquences rassurantes dans les circonstances actuelles. En partant de Rome, M. le duc de Berry y a laissé sept ou huit de ses gens, que le gouvernement a logés au palais de l'académie de France où ils sont établis. Le ministre Acton n'a pas jugé à propos de répondre à la lettre que je lui ai écrite depuis près de trois mois pour revendiquer cette maison.

« Mon frère est à Rome et me tient au courant de tout ce qui s'y passe. On ne peut se dissimuler que la faiblesse mérite compassion, quand il est aussi dangereux pour elle d'accorder que de refuser ce qu'on lui demande. Elle a besoin du secours du temps, et il faut lui en laisser gagner le plus qu'il est possible, en l'é-

clairant assidûment sans la presser d'agir, et c'est vers ce but que se dirigent toutes mes pensées. Le véritable zèle n'a, ce me semble, point d'autre route à suivre dans ce moment. Au reste, si l'on peut se fier à la sincérité et à la tenue des gens de ce pays-ci, la question du nouveau serment est jugée en notre faveur. Mon vieux ami, que je servis et qui me servit si bien l'hiver dernier, m'assure qu'ils sont tous unanimes pour la négative, que je leur ai motivée dans un mémoire auquel j'ai donné tous mes soins. On se tait par politique ; mais ce silence est d'un heureux augure. L'essentiel pour nous est de mettre les bons principes en sûreté. On doit comprendre en France, si on n'y a pas totalement perdu la raison, ce que signifie ce refus d'approuver le serment, ou de l'autoriser. Une pareille réserve explique assez le vrai sens de la condescendance à laquelle on se prête.

« La longue note, que je viens de recevoir, est si lumineuse, qu'il me suffit de m'y conformer littéralement, comme je vais le faire, en graduant mon activité, pour défendre les intérêts qui me sont confiés. Je retourne souvent dans mon esprit, en lisant de tels chefs-d'œuvre de raison, de politique, de dignité, de courage, d'esprit, une vieille phrase que nous avons souvent entendue, vous et moi, et je dis dans le secret de mon admiration : *Oh ! si le peuple savait !*

« Je vous avoue que j'ai été frappé d'étonnement en recevant les ordres relatifs à ce respectable irlandais dont vous me parlez. Ma surprise s'est bien vite changée en attendrissement et en admiration. Un pareil coup de théâtre devrait produire un effet prodigieux, si toutes ces âmes paralysées savaient encore s'élever

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LIVRE TROISIÈME.

Sous le Consulat.

(Suite.)

à de si grandes et à de si touchantes pensées. J'attendrai les papiers que vous m'annoncez de la part de l'archevêque de Paris, ainsi que la médiation de l'empereur Paul. Il serait bien à désirer que je connusse la voie dont on se servira pour cette dernière intervention, soit pour me concerter avec l'agent, soit pour le diriger s'il en est besoin. Je ne me dissimule pas combien les circonstances sont horriblement contraires à l'exécution de ce projet, de même qu'aux efforts que je ferai pour insinuer d'abord à propos l'idée d'en généraliser l'application. Je ne puis songer, sans être déchiré de regrets, que cette affaire, aujourd'hui si terrible à entreprendre, se serait arrangée avec la plus extrême facilité pendant deux mois consécutifs, jusqu'à mon départ de l'endroit où j'ai passé le dernier hiver. La scène est si étrangement changée depuis cette époque que je ne vois guère de possibilité de réussir, même en me contentant d'un arrangement secret, au moyen de l'appui qui m'est annoncé. On ne saura que répondre à la peur, quand elle développera ses dangers, et quand elle se plaindra, comme il faut s'y attendre, qu'on veut sacrifier inutilement autrui à ses propres intérêts. Cette triste perspective me console de n'avoir pas reçu, en même temps que la commission dont il s'agit, la liste des sujets pour les sièges vacants. Malheureusement je crains de n'avoir pas à gémir d'un délai de près de trois mois, qui serait inévitable, si l'on voulait se prêter, contre toute apparence, à quelques essais partiels.

« Je ne négligerai assurément pas ce que le roi m'ordonne relativement au concordat. C'est un article très délicat assurément, comme le sont toujours les déclarations irrévocables.

« Je ne saurais soupçonner aucune intention insidieuse dans la demande que l'on suppose avoir été faite à l'évêque de Vence [1], résidant à Venise, par le nonce de Lucerne. On a plusieurs exemplaires à Rome de la déclaration, ou plutôt de l'offre de courtoisie dont on veut parler. Il est impossible de supposer qu'on voulût se prévaloir de cette formule oratoire qui n'est pas signée par toutes les parties intéressées, et qui n'est même signée authentiquement par personne, pour la traduire en acte formel de répudiation. L'homme auquel on s'est adressé, très probablement sans mission, comme sans objet important, a la vue courte et l'imagination inquiète. Je saurai dans quelques jours, si cette folie a le moindre fondement, et en tout cas il ne serait pas difficile de la réduire à sa juste valeur.

« J'apprends dans le moment que l'évêque de Sarlat [2] vient de mourir en Piémont.

« On croit toujours que le pape va faire dans le courant du mois de novembre une grande promotion de cardinaux, et qu'il en déclarera dix-sept. J'ai écrit et fait dire à cet égard tout ce qui était convenable pour rappeler les conventions du mois de juillet. Si l'ordre public n'est pas troublé, j'arriverai à temps pour suivre en personne avec le plus grand zèle, la commission dont je suis chargé. Les événements ont gâté tous les arrangements. Les circonstances ne me permettent pas d'exécuter dans ce moment les ordres de notre maître en faveur de M. l'abbé de Cusacques,

1. Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, né a Aix, le 4 mai 1712, sacré évêque de Senez, le 31 août 1755.

2. Joseph-Anne-Luc de Ponte d'Albaret, né à Perpignan, le 18 octobre 1736, sacré le 4 janvier 1778.

son ancien aumônier. Je lui ai déjà écrit qu'il ne devait pas songer à venir en Italie cet hiver, mais que, si ce pays-ci était tranquille, je l'y appellerais au printemps prochain, et que je le placerais dans une maison religieuse de mon diocèse, si je ne pouvais lui procurer un établissement plus avantageux pour acquitter envers lui la dette domestique du roi.

« Je vous prie, monsieur le comte, de mettre aux pieds de Sa Majesté l'hommage de mon respect le plus profond, ainsi que de mon zèle le plus fidèle, et d'agréer vous-même l'hommage de la haute considération avec laquelle je vous honore et vous suis attaché mille fois plus particulièrement que je ne puis vous l'exprimer. »

C'est au même que, à la date du 30 octobre, Maury continuait de communiquer ses craintes et ses espérances.

« Les frayeurs publiques, monsieur le comte, commencent à se calmer sur le danger d'une invasion dont ce pays-ci s'est vu menacé de la part des Français. En occupant la Toscane, ils n'y ont pas pris une attitude révolutionnaire, ils y sont venus au nombre de douze mille hommes seulement, ils n'ont rien changé au gouvernement établi, ils n'ont montré de la rigueur qu'envers la seule ville d'Arezzo, chef-lieu de l'insurrection, dont ils ont brûlé un faubourg, après avoir escaladé les remparts, et accordé une capitulation à la citadelle. Enfin on assure dans ce moment qu'ils se replient en grande hâte sur Bologne, et ce mouvement rétrograde achève de tranquilliser les esprits. Ils ont imposé de fortes contributions sur les villes de la Toscane qu'ils ont occupées, et il semble qu'ils n'y soient

venus que pour se procurer de l'argent. On observe à l'appui de ces conjectures pacifiques que le roi et la reine de Sardaigne continuent à séjourner et à se fixer à Rome jusqu'à nouvel ordre, et que Mgr Spina va certainement ouvrir ses conférences en France et plus que probablement à Paris. Le pape montre la plus grande sérénité et se dispose à faire dans le courant de novembre une promotion d'une vingtaine de cardinaux parmi lesquels se trouveront Mgr Albani et Mgr Brancadoro, les nonces et autres prélats qui occupent les premières charges de Rome.

(En chiffre.) « Mon frère m'informe très exactement de ce qui se passe à Rome. La congrégation est unanimement décidée à rejeter la formule du serment de fidélité à la constitution, et elle le proscrirait par un décret, sans la double circonspection que lui imposent le voyage de Mgr Spina à Paris et le voisinage des Français en Toscane. C'est un très grand point de gagné pour la cause du roi, et je me flatte que Sa Majesté sera contente de voir réaliser les espérances que je lui avais données à ce sujet. Le cardinal Consalvi a infiniment approuvé mon mémoire sur la mission de Mgr Spina, et il l'a fait traduire pour que le pape pût mieux s'en pénétrer. Il assure que le roi serait parfaitement satisfait des instructions données à Spina, si Sa Majesté les connaissait, et qu'elles sont entièrement conformes à l'esprit de mon mémoire. Il assure que les intentions du pape sont infiniment favorables à Sa Majesté ; que Sa Sainteté ne peut pas répondre des événements, mais qu'il n'y en aura jamais de fâcheux consenti par Elle; enfin qu'il faut du temps et du temps, et que, durant tous les délais qu'on fera naître, il faut

rester muet. Il m'approuve beaucoup de ne m'être pas montré à Rome. Il regarde l'affaire de l'archevêque de Reims comme impossible à conclure en ce moment. Je saurai dans quelques jours sur quoi compter à cet égard. L'abbé de Bayane travaille sourdement et très fortement pour être compris dans la prochaine promotion comme doyen de la Rote. Il n'est pas probable qu'il réussisse ; mais je vais faire insinuer au pape que je serais obligé de m'y opposer très formellement 1° parce que le roi n'y a pas consenti, 2° parce que le roi et le pape se trouveraient également embarrassés pour lui donner un successeur à la Rote.

« J'attends les lettres de l'archevêque de Paris. Cette coadjutorerie me paraît impossible à obtenir dans ces circonstances, même avec l'intervention de la Russie. Mais, quand j'aurai les pièces en main, j'épierai les occasions de les faire valoir. En tout cas les dispositions du pape et de son conseil sont excellentes pour le roi ; mais ils ont grandement peur, ils sont excusables d'aller lentement, et nous devons nous contenter qu'on ne conclue rien de contraire aux intérêts du roi. *(Fin du chiffre.)*

« Le pape vient de publier un édit qui abroge le gouvernement provisoire établi dans ses États, et rétablit l'ancien régime.

« On lit dans une gazette de France que le consul Bonaparte vient d'échapper à une conjuration ourdie contre lui par le général Massina, le duc Bonelli et une vingtaine d'autres Italiens. La *Gazette de Venise* ajoute que Saint-Fargeau, Rossignol et quelques autres jacobins faisaient partie de la conjuration. Bonaparte devait être assassiné au sortir du théâtre. On lui a

porté deux coups de poignard, et il a été légèrement blessé à l'œil droit. Les conjurés sont arrêtés.

« Je vous renouvelle, monsieur le comte, l'hommage de la haute considération avec laquelle je vous honore et vous suis attaché plus spécialement que je ne puis vous l'exprimer. »

II.

Tandis que Maury s'efforçait de faire partager au royal exilé des espérances qui ne paraissent pas avoir jamais été bien fermes dans son propre cœur, et aussi de lui insinuer peu à peu la véritable physionomie des choses dans la situation nouvelle faite à l'Église par les ouvertures du Premier Consul, une nouvelle venait confirmer à Mittau les craintes de Maury et assombrir ses espérances. C'est le comte d'Avaray, qui écrit à celui-ci, à la date du 28 septembre 1800.

« Il est à craindre que le corps épiscopal de France n'essuie bientôt une nouvelle défection de la part d'un de ses membres les plus importants. M. l'archevêque de Bordeaux [1] a mandé que sa radiation est assurée, pourvu qu'il consente à faire l'acte de soumission. Il dit que *la formule de cet acte ne doit répugner à aucun ecclésiastique :* il gémit de se trouver dans la pénible alternative, ou de négliger ses devoirs envers les fidèles confiés à ses soins, ou de déplaire au roi en les remplissant ; il regarde comme certain que *les intérêts de Sa Majesté n'y seraient point compromis.*

« Le roi, qui ne pouvait voir sans une extrême in-

1. Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, sacré évêque de Rodez, le 26 août 1770, promu à Bordeaux en 1786.

quiétude l'archevêque d'une métropole telle que Bordeaux répandre dans son diocèse des erreurs aussi funestes, et les y accréditer par son exemple plus encore que par sa doctrine, a chargé MONSIEUR de le mander chez lui ; de lui démontrer par des raisonnements dont il trouvera la substance dans la lettre de Sa Majesté, que l'acte de soumission doit répugner à tout ecclésiastique qui a une conscience droite, et ne peut qu'être très nuisible aux intérêts du trône ; de lui faire sentir que sa fermeté dans cette occasion est le moyen le plus propre à inspirer à ses confrères cette tolérance envers lui que le roi leur a inutilement recommandée.

« Sa Majesté compte bien moins sur ses efforts pour le retenir dans la bonne voie, que sur l'effet du bref adressé par le pape à M. l'archevêque de Reims le 2 août [1].

« Avec quelle satisfaction Elle a vu la mission donnée à ce prélat de confirmer dans leur sentiment ceux de ses confrères qui jusqu'à présent ont pensé comme lui, les termes nobles et énergiques dont le

1. Le bref est du 28 juillet. Le Père Theiner l'a publié dans ses *Pièces Justificatives* de l'histoire du Concordat. Il ne contient pas tout ce que le comte d'Avaray s'efforce d'en tirer, au profit de la thèse royale, que l'on cherche à faire prévaloir auprès de Mgr Champion de Cicé, en lui suggérant que ce serait le moyen de faire oublier la part prise par ce prélat à la constitution civile du clergé. Le pape en effet se borne à dire à l'archevêque de Reims, qui l'avait consulté pour savoir s'il était permis aux ecclésiastiques d'adopter la formule : *Je promets fidélité à la constitution*, que la question a été soumise à une congrégation de cardinaux, et qu'il faut attendre le résultat de cet examen. *Interea*, ajoute Pie VII, *cavebis ne qui sententiam tuam exquisiverunt aliquid admittant, quod a pristina ipsorum religione, sapientia ac firmitate dissentiat.* C'est quelque chose, sans doute, mais c'est tout. Du moins, ce n'est pas ce qu'on cherche à en inférer, en y trouvant une *mission* donnée à l'archevêque de Reims de *confirmer* dans leur sentiment ses *confrères !*

Saint-Père a fait usage pour caractériser cette doctrine, la manière adroite dont il laisse percer son opinion personnelle ! M. l'archevêque de Reims, qui vient d'être instruit par le roi des tergiversations de M. l'archevêque de Bordeaux, se hâtera sans doute de lui faire connaître le Bref de Pie VII.

« M. le comte de Saint-Priest a écrit de Vienne au roi pour lui demander sa retraite : son âge, sa santé, celle de sa femme sont les motifs de cette demande, que le roi lui a accordée à regret, mais qu'il n'était pas possible de lui refuser. — Le comte D'AVARAY. [1] »

Autre déception et par conséquent autre sujet de crainte. Cette fois, c'est une note royale qui en porte la nouvelle à Montefiascone. Elle est chiffrée et porte la date du 8 octobre 1800.

« Le roi espérait l'appui de l'empereur Paul pour les demandes faites au pape par Sa Majesté. Cet espoir pour le moment est déçu. L'empereur, en témoignant toujours au roi le même intérêt, la même amitié, a répondu que les circonstances ne lui permettaient pas d'employer auprès du pape une intervention qui serait vaine. Le roi cependant ne désespère pas du succès. Le zèle du cardinal Maury lui inspire la plus grande comme la plus juste confiance. Sa Majesté est bien convaincue qu'il proportionnera ses efforts aux difficultés. Elle voudrait ne devoir qu'à lui la réussite d'une négociation aussi importante.

« Que s'il jugeait probable que l'appui du roi de

1. Une note tout intime ajoutait que le comte d'Avaray ne se portait pas bien, et qu'écrasé de travail, il priait le cardinal d'excuser la forme de ses lettres.

Naples pût être de quelque utilité, Sa Majesté le laisse le maître d'y recourir et de se concerter à cet égard avec M. le comte de Chastellux.

« Une autre idée se présente. Le roi se plaît à croire que le pape veut sincèrement lui donner une entière satisfaction sur des demandes acceptées, qui tendent au bien de la religion, telles enfin que le pape, en les accordant, honorerait son caractère et le commencement de son règne. Mais aussi, arrêté par des considérations qui tiennent aux circonstances, le pape peut désirer que la recommandation de quelque puissance prépondérante vienne surmonter les obstacles, le contraigne en quelque sorte à une démarche qu'il n'oserait pas faire de son propre mouvement et le mette dans le cas de dire : *Je ne pouvais résister au vœu de l'empereur Paul.*

« Le roi voudrait donc que, s'il en est besoin, le cardinal Maury fît naître au pape le désir de rechercher indirectement cet appui, et l'engageât à le manifester par un billet du pape au cardinal Maury ou au roi lui-même, soit de toute autre manière authentique. Ce désir transmis à Paul Ier, triompherait sans doute de ses craintes justement fondées. Ce n'est là qu'une idée proposée par le roi. Le cardinal Maury verra l'usage qu'il en peut faire.

« Le roi n'a pas eu plus de succès dans la tentative qu'il a faite d'après la demande du cardinal Maury, relativement à la sécularisation de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Après avoir reçu la lettre du cardinal Maury du 18 juillet, Sa Majesté fit adresser à M. le comte de Rophgopsin *(sic)*, grand chancelier de l'Ordre, des notes concernant l'historique de ce qui s'était

passé à Rome à ce sujet. Elle y joignit une lettre pour témoigner à Paul Ier combien elle désirait que cette ouverture lui fût agréable, et l'assurer en même temps, qu'elle ne donnerait aucune suite à cette affaire, avant de connaître ses intentions, enfin elle a laissé au grand chancelier la liberté de remettre à l'empereur la lettre du roi, ou de la retenir, s'il le jugeait à propos.

« M. de Rophgopsin a répondu que déjà le pape avait fait demander à l'empereur son consentement pour envoyer à Pétersbourg une personne de confiance qui serait chargée de traiter l'affaire de l'Ordre. Il a ajouté que la sécularisation de l'intérieur de l'Ordre n'était jamais entrée dans les vues de l'empereur, et que ses intentions n'étaient point incompatibles avec la religion d'un grand'maître prince grec. Le roi voit avec peine que la médiation de cette grande affaire lui échappe.

« Monsignor Badossa propose quelque autre voie. Si le cardinal Maury peut conserver quelque influence dans cette négociation et la faire tourner selon les désirs de l'empereur Paul, il fera une chose très agréable au roi, mais il doit abandonner le projet de sécularisation, à moins que l'empereur ne change de dessein, ce qui est peu probable.

« Le cardinal Maury voit qu'il avait été mal informé. S'il avait pu prévenir le roi de la résolution de Sa Sainteté, d'envoyer un agent à Pétersbourg, Sa Majesté n'aurait pas fait une démarche infructueuse. — P. »

III.

Les nouvelles arrivaient lentement, et elles arrivaient souvent travesties par les racontars du public

à Mittau. La note du 25 octobre en donne une nouvelle preuve. Elle était accompagnée ou mieux précédée d'une lettre, en date du 24, qui l'annonce et contient une autre nouvelle « moins intéressante », qui prouve bien la persistance des illusions au sein de la crainte.

« Monseigneur. — J'ai l'honneur d'adresser à Votre Éminence une note du roi dont l'objet est très important. Mais, s'il est vrai, comme on le mande, que Mgr Spina soit parti le 16 septembre, et que les conférences se soient ouvertes immédiatement après son arrivée à Verceil, je crains bien que la note n'arrive trop tard pour que vous puissiez en faire usage. Heureusement, que, dans ce cas, vos lumières auront suppléé au défaut d'instruction.

« Voici une affaire moins intéressante, que cependant le roi prend à cœur, et que Sa Majesté me charge de recommander à vos bons offices.

« M. l'abbé de la Tour avait été désigné par Louis XVI pour remplir l'évêché qui devait être érigé à Moulins. La Révolution est venue et l'érection n'a pu se faire. Cependant M. l'abbé de la Tour est un ecclésiastique distingué par ses vertus et par ses lumières; des prélats respectables désirent même de le voir agrégé au corps épiscopal. Déjà MESDAMES avaient sollicité pour lui auprès de Pie VI un évêché *in partibus;* Pie VI promit, mais ses malheurs ne lui permirent pas de réaliser sa promesse. M. l'abbé de la Tour a demandé l'agrément du roi pour renouveler la même demande; non seulement le roi l'y a autorisé, mais il lui a répondu qu'il vous chargerait, Monsei-

gneur, d'intercéder en sa faveur auprès de Pie VII. Je regrette que la recommandation de Sa Majesté ne me permette pas de vous témoigner moi-même combien je désire que vous vous rendiez utile à un ecclésiastique qui est digne à tous égards de vos bontés. Je vous dirai seulement que, si le projet du roi pour remplir les évêchés vacants a le succès que Sa Majesté espère, M. l'abbé de la Tour ne sera pas réduit à un évêché *in partibus*. Agréez, etc. — Le comte D'AVARAY. »

La note royale témoigne de cruelles anxiétés. Elle est entièrement chiffrée.

« Le roi n'a point reçu de dépêche du cardinal Maury depuis celle du 16 août, et ce long silence inquiète d'autant plus Sa Majesté que les nouvelles d'Italie, qui lui ont été transmises par l'évêque de Nancy en date du 4 et du 9 de ce mois, portent que les conférences de Verceil sont prêtes à s'ouvrir ; que Mgr Spina mène avec lui l'un des plus habiles théologiens de Rome, et que Bonaparte, de son côté, a choisi pour cette négociation M. l'archevêque d'Aix et M. l'évêque d'Alais. L'évêque de Nancy [1] mande ce dernier fait d'après les nouvelles d'Italie ; mais sans doute il est permis d'en douter encore, et le roi ne veut pas y ajouter foi, tant qu'il n'en aura pas des preuves positives. Il est possible cependant que ces deux prélats aient réellement été désignés pour assister aux conférences de Verceil avec l'autorisation de Bonaparte ; il est possible qu'ils aient déjà accepté

1. Henri de la Fare, retiré en Autriche.

cette étrange mission, ou qu'ils l'acceptent dans la suite. C'en est assez pour que le roi se hâte de donner au cardinal Maury des instructions relatives à cette hypothèse. Il est à propos d'observer, avant tout, que M. l'évêque d'Alais possède au plus haut degré la confiance diplomatique de M. l'archevêque d'Aix dont il a été le grand-vicaire ; que si le second peut condescendre à se faire en quelque façon l'agent de Bonaparte, il y sera sans doute induit par l'autre ; enfin qu'il est à présumer que dans les conférences M. l'évêque d'Alais entraînera à son avis M. l'archevêque d'Aix. Il est nécessaire aussi de rappeler la conduite qu'ils ont tenue l'un et l'autre et les principes qu'ils ont professés durant le cours de la Révolution. On n'a aucune raison de suspecter l'attachement de M. l'évêque d'Alais à la cause de la monarchie et à la personne du roi, mais il a constamment prêché dans ses discours et dans ses écrits la légitimité du serment, que le Directoire exigeait autrefois, et de l'acte de soumission que Bonaparte exige actuellement. M. l'archevêque d'Aix a eu une conduite peu ferme au commencement des États généraux de 1789. Il signa la fameuse lettre à lord Stanhope... Cependant le roi reconnaît avec satisfaction que son nom se trouve parmi ceux des confesseurs du 4 janvier 1791. Depuis son émigration, il a professé la même doctrine que ses confrères fugitifs avec lui en Angleterre ; mais il a de l'ambition et beaucoup de chaleur. Peut-être même a-t-il été blessé de ce que plusieurs tentatives, qu'il a faites pour entrer en correspondance avec le roi sur les affaires politiques, n'ont pas eu tout le succès qu'il désirait, ou même qu'il se croyait en droit d'attendre.

Sa Majesté ne dissimule point qu'Elle serait profondément affligée de voir deux prélats, que l'Église gallicane compte, malgré quelques différences d'opinion, parmi ses membres fidèles et distingués, s'abaisser à un rôle pareil, et représenter en quelque sorte un homme qui ne règle sa religion que sur ses intérêts, qui se déclare chrétien à Paris, comme il s'est déclaré musulman en Égypte. Soit donc qu'ils se dévouent à Bonaparte, ou qu'ils en aient seulement l'apparence, leur conduite sera toujours un exemple contagieux pour les faibles, une sorte de scission d'avec les forts, un scandale pour les gens de bien, et de plus un sujet de triomphe pour les schismatiques. Car enfin le but de leur mission serait de *rapprocher l'Église de France du Saint-Siège.* Ils reconnaîtraient donc, ainsi que leurs commettants, qu'elle est dans le schisme. Or, ne pourrait-on pas dire qu'ils prennent part au schisme, en se chargeant de négocier au nom de ceux qui s'y sont livrés, et qu'ils s'agrègent volontairement à cette Église séparée, dont ils cherchent à défendre ou du moins à stipuler les intérêts ? Et quand ils se revêtiraient de la peau des brebis, ne sera-t-on pas dans le cas de se demander encore si ce déguisement ne couvre point des loups rapaces ? Enfin un danger inséparable du choix de tels négociateurs, c'est qu'ils deviennent les apôtres de l'acte de soumission pur et simple ; car on ne peut espérer, ni que M. l'évêque d'Alais change à Verceil les principes qu'il a si hautement professés à Paris, ni que M. l'archevêque d'Aix sache résister à l'ascendant que son collègue exerce sur son esprit. Néanmoins, le roi s'abstient de porter sur leur compte un jugement trop sévère. Sa Majesté se plaît à croire,

qu'ils arriveront aux conférences avec la ferme résolution d'y servir la cause de la religion et de la monarchie tout ensemble, et de chercher des moyens efficaces pour concilier leurs intérêts respectifs. Si tel était leur dessein, s'ils marchaient vers ce but d'un pas ferme et constant, on devra leur savoir gré de s'être ainsi dévoués pour saisir une grande occasion de rendre un service important à l'autel et au trône. Le cardinal Maury devra donc donner tout d'abord tous ses soins à pénétrer leurs vues, soit par lui-même, en supposant qu'il puisse se mettre en rapport avec eux, soit par Mgr Spina qu'il instruira de tout ce qui concerne ces plénipotentiaires qui lui sont opposés. L'œil perçant de la politique italienne lira aisément au fond de leur âme ; et bientôt le ministre du pape aura jugé ses antagonistes. Si leurs intentions sont droites, le cardinal Maury n'aura qu'à les y confirmer. Si elles sont vicieuses, ou seulement suspectes, il devra s'efforcer ou de faire rompre les conférences, s'il était possible, ce à quoi on n'espère pas de déterminer le pape, ou, du moins, de les faire traîner en longueur, et d'en atténuer, ou même d'en annuler l'effet. C'est à ce point que le roi borne sa principale espérance. Si le pape ne s'est pas senti la force de refuser cette périlleuse négociation, il aura du moins l'art si connu en Italie de temporiser. Il serait superflu de dire que le cardinal Maury ne doit pas omettre d'inspirer au pape une juste défiance contre les négociations de Bonaparte ; mais le roi ne saurait trop lui recommander de travailler avec plus d'activité que jamais à faire remplir les sièges vacants par les moyens que Sa Majesté a indiqués dans ses précédentes notes. Plus il y a de

déserteurs dans une armée, plus il est important de lui donner de bonnes recrues. Au surplus, le roi met toujours une entière confiance dans le zèle autant que dans les lumières du cardinal Maury. Avec un tel ministre, Sa Majesté a plutôt des faits à lui apprendre que des instructions à lui donner ; et Elle sait qu'il suffit de lui dire : *Faites*, pour qu'il fasse ce qu'il y a de mieux à faire. — L. »

IV.

Hélas! ni les instructions données n'étaient pratiques, ni les faits transmis de Mittau à Montefiascone n'étaient exacts, comme on s'en peut convaincre par la lecture de la nouvelle note chiffrée, envoyée par le roi à son intelligent mais impuissant ministre, à la date du 2 novembre 1800.

« Le roi, vivement occupé des conférences de Verceil et du sort du clergé de France, attend avec impatience les deux paquets que l'évêque de Nancy reçut du cardinal Maury, et qu'il se propose d'envoyer par un courrier napolitain. Sa Majesté espère que cette dépêche lui donnera quelque lumière sur les résolutions du pape et sur le véritable état de la négociation avec Bonaparte. En attendant, Elle est réduite à recueillir les notions que l'on publie, sans pouvoir déterminer le degré de confiance qu'elles méritent.

« On dit que les propositions portées de la part de Bonaparte au congrès de Verceil sont : — 1° que tous les évêques français seront assujettis à la prestation d'un acte de soumission convenu ; — 2° qu'au moyen de cette prestation les évêques, sauf quelques-uns

qui seront exceptés, rentreront pour gouverner leurs diocèses suivant les lois faites au congrès, acceptées ou décrétées par le pape; — 3° que les exclus et ceux qui refuseront la soumission seront invités à se démettre de leurs sièges ; — 4° que les démissionnaires pourront rentrer en France et jouir d'une pension convenable ; — 5° que ceux qui refuseront de se démettre seront bannis à perpétuité du territoire de la France : qu'ils ne seront point remplacés pendant leur vie, mais que le pape sera invité à envoyer dans leurs diocèses, pour les gouverner, des administrateurs temporaires, lesquels seront agréés par le gouvernement ; — 6° que Bonaparte s'occupera de doter convenablement le clergé.

« Il n'est pas étonnant que Bonaparte fasse une pareille proposition ; mais il est impossible de se persuader que jamais le pape y puisse prêter l'oreille, ou si, par le plus grand des malheurs, un pareil scandale arrivait, le corps épiscopal de France ne s'y soumettrait jamais. Le roi va examiner tous ces articles en détail.

« 1° — Les évêques seront assujettis, etc... S'il était question de nouveaux évêques, si l'on pouvait supposer que le pape consentît à en instituer sur la nomination de Bonaparte, il n'y aurait rien à dire à l'article. Les prêtres qui accepteraient ainsi l'épiscopat auraient plus fait encore que de promettre la soumission : ils en auraient fait volontiers un acte public. Mais qui peut ordonner aux évêques d'oublier la fidélité qu'ils ont promise au roi de France ? Ce ne sera sûrement pas le pape. Il a reconnu le droit du roi, il l'a nommé par le titre de Roi Très-Chrétien. Peut-être n'y a-t-il qu'une faute de rédaction ? Peut-être entend-on simplement

que le pape approuvera un acte de soumission, sauf à Bonaparte à l'exiger ? Il y a en effet telle formule, illusoire à la vérité, que le Saint-Siège peut approuver.

« 2° — Les soumissionnaires, sauf quelques exceptions, gouverneront leurs diocèses suivant les lois faites par le congrès, etc..... Voilà donc l'autorité civile, (supposons, pour un moment, que Bonaparte en soit légitimement revêtu), qui s'arroge le droit de déposer les évêques ou du moins de les suspendre de leurs fonctions. Comme on le verra plus bas, voilà donc une nouvelle discipline qui va s'établir dans l'Église Gallicane, sans le concours des prélats qui la composent. On a vu sous le Bas-Empire les Eutrope et les Chrysippe persécuter saint Jean Chrysostome et saint Flavien, les chasser de leurs sièges, réussir même à les faire remplacer ; mais, tout en commettant ces violences, ils se paraient du moins de quelques formes. Le brigandage d'Éphèse en fait foi. Mais ici ce n'est même plus cela. C'est celui qui tient les rênes du gouvernement civil qui dit d'avance : *Je me réserve d'exclure* les évêques que je jugerai à propos. Une telle entreprise était réservée à nos jours. Il est inutile de faire des réflexions. Exposer les faits suffit pour démontrer combien il est impossible que le pape y donne les mains. Mais ce n'est pas tout ce que renferme l'article.

« On a dit qu'en passant le concordat, Léon X et François Ier s'étaient réciproquement donné ce qui ne leur appartenait pas ; mais que dirait-on aujourd'hui en voyant remettre le mode de gouvernement de tant d'Églises à trois ou quatre personnes, les unes à la vérité tenant leur mission plénipotentiaire du pape, les autres.... Mais pourquoi chercher les titres des autres ?

servé dans les annales contemporaines du diocèse de Lyon. Elle porte en titre : *Note demandée par M. le comte d'Avaray à M. l'abbé Edgeworth.*

« Il est très essentiel que le cardinal Maury, chargé par le roi des intérêts de l'Église de France, soit instruit avec quelque détail de ce qui vient de se passer dans le diocèse de Lyon. On ne rappellera pas à Son Éminence l'acte prétendu capitulaire du 12 mai 1799, par lequel trois chanoines de la cathédrale, réunis clandestinement dans un faubourg de la ville, ont élu l'un d'entre eux (M. de Bernard de Rully) pour gouverner le diocèse de Lyon durant la vacance, ni la renonciation faite par celui-ci (le 1er novembre suivant), tant en son nom qu'au nom de ses commettants, au droit qu'ils avaient prétendu exercer, en vertu dudit acte capitulaire, ni le décret du 22 de mars suivant, par lequel la congrégation chargée par le pape de pourvoir aux besoins de l'Église de France, acceptant la démission de l'abbé de Rully et le désistement de ses confrères, a nommé M. l'abbé Verdolin pour administrer seul le diocèse de Lyon durant la vacance du siège. Tous ces faits sont parvenus à la connaissance de M. le cardinal Maury, puisqu'il a concouru au décret du 22 mars qui les suppose. On ne les met ici sous ses yeux, que pour lui en rappeler les dates. Mais il est essentiel que Son Éminence sache de plus : — 1° que l'abbé de Rully et ses deux confrères, revenant sur ce qu'ils avaient fait le 1er novembre 1799, ont protesté le 18 août dernier contre le décret de la sacrée congrégation, qu'ils traitent *d'entreprise et d'attentat non seulement contre les droits de la cathédrale de Lyon, mais encore contre ceux de*

toutes les cathédrales du royaume ; — 2° que le même abbé de Rully, oubliant son ancienne loyauté et cet attachement rigide aux vrais principes dont jusqu'ici il s'était toujours fait gloire, vient de se déclarer l'apôtre de la soumission exigée par la république, comme il paraît par la feuille imprimée ci-jointe qu'il a fait circuler dans le diocèse. On ne se permettra pas de juger les intentions de l'abbé de Rully ; mais il est à craindre, qu'en changeant ainsi tout à coup de langage et de principes, il n'ait des vues. Peut-être veut-il se concilier la faveur de Bonaparte et obtenir sa recommandation auprès du pape pour le siège de Lyon ; peut-être ne vise-t-il qu'à se faire substituer légalement, au moyen de cette même recommandation, à l'administrateur actuel, durant la vacance. Mais, quelle que soit son intention, le cardinal Maury ne peut pas rendre un plus grand service au diocèse de Lyon, qu'en faisant tout ce qui est en lui pour détourner ce coup, l'abbé de Rully n'ayant rien de ce qu'il faut pour une administration de cette importance.

« Le roi m'a chargé, Monseigneur, de vous adresser la présente note. Je profite de cette occasion pour vous renouveler mes hommages. — Le comte d'AVARAY. »

V.

La grosse question du serment, qui passionnait depuis dix ans et plus le clergé et les casuistes français, se représenta, sous une forme particulièrement importante, à Mittau, par le fait de Mgr Champion de Cicé. Le roi voulut, une fois pour toutes, vider la question.

Il se plaçait, comme on le pense bien, surtout au point de vue dynastique, quand il écrivait à Maury la note chiffrée du 10 décembre 1800 :

« M. l'archevêque de Bordeaux semble avoir pris la résolution de rentrer dans son diocèse,en se soumettant à la promesse de fidélité à la Constitution ;et malgré tous les soins que le roi s'est donnés pour éviter à l'ordre épiscopal une défection si fâcheuse, il est à craindre qu'elle ne soit incessamment consommée. Déjà sur la fin du mois d'août il avait écrit à M.le comte de Saint-Priest, que sa radiation était assurée, s'il voulait faire l'acte de soumission. Il disait en général que la formule de cet acte ne doit répugner à aucun ecclésiastique. Il témoignait,en ce qui le concerne en particulier,combien il lui serait pénible de ne pouvoir satisfaire à ses devoirs sans s'exposer au danger de déplaire au roi, quoiqu'il ajoutât qu'il se regarde comme certain que les intérêts de Sa Majesté n'y seraient nullement compromis. M. le le duc d'Angoulême et M. le comte de Saint-Priest n'étaient déjà plus à Mittau,lorsque cette lettre y arriva. Le roi l'ouvrit, il sentit l'importance de le ramener à des idées plus saines. Il écrivit à MONSIEUR, développa dans sa lettre les raisons les plus capables de faire impression sur le prélat, chargea son frère de les lui présenter avec autant de douceur que de force. MONSIEUR remplit sa mission. Le prélat lui adressa quelques jours après une lettre assez longue, consacrée à la défense de son opinion. Aux arguments si souvent répétés et réfutés, dont les sectateurs de ce système ont fait usage jusqu'à présent, il ajoutait une réflexion nouvelle tirée du décret concernant les émigrés. Un

prêtre, disait-il, ne peut exiger de son pénitent le refus de la promesse, au risque d'être maintenu sur la liste de l'émigration. Or, pourquoi ne pourrait-il pas faire lui-même une promesse qu'il ne peut condamner dans son pénitent ? Cette lettre fut envoyée au roi par MONSIEUR qui en avait été prié. Le roi jugea à propos d'y répondre lui-même, et de l'adresser directement, mais non pas d'entrer avec lui dans une discussion réglée et de soutenir une thèse en forme. Voici le plan que Sa Majesté crut devoir suivre.

« Elle débute par quelques réflexions succinctes sur les lieux communs dont le mémoire de l'archevêque de Bordeaux était rempli ; et, en ce qui concerne le nouveau moyen qu'il avait imaginé, elle dit simplement, que l'obligation d'être fidèle et juste, quoique plus sévère à l'égard des ecclésiastiques qui sont les maîtres de la morale, est néanmoins commune aux laïcs ; puis elle ajoute que deux considérations rendaient tous ces détails superflus. Le roi lui démontre, que ceux qui ont fait la promesse l'ont regardée comme nulle, parce que la religion et l'honneur leur défendent de l'exécuter, et cependant comme tolérable, parce qu'elle seule pouvait leur fournir le moyen de servir efficacement la cause de l'autel et du trône. Ce motif les rend excusables à mes yeux. Mais excuse-t-il de même aux yeux de la saine morale les ministres de l'évangile, les chefs de l'Église ? Une promesse de cette nature faite par eux ne scandaliserait-elle pas les gens de bien ? N'induirait-elle pas en erreur ceux qui n'en pénétreraient pas le motif ? N'engagerait-elle pas les simples à penser qu'ils doivent abandonner le souverain légitime pour reconnaître l'usurpateur, et renoncer à tous les princi-

pes de la morale publique pour souscrire aux lois de corruption et d'iniquité que la Constitution renferme ? Le roi pense enfin que les évêques, qui embrasseraient cette mesure dans l'espérance de servir la cause du roi, porteraient au contraire un préjudice irréparable à la religion, au roi, à eux-mêmes, à leur considération, à leur ministère. Puis, il conclut qu'il évite de blâmer la conduite des Français qui ont cru pouvoir faire la promesse, parce qu'il se plaît à justifier leurs intentions, mais en même temps qu'il ne peut autoriser à la faire un prélat qui, en le consultant, lui donne une preuve non suspecte de la pureté de ses vues. On ne sait point si cette lettre, partie il y a seulement quelques jours, trouvera encore l'archevêque de Bordeaux à Londres, ni quel effet elle produira sur son esprit.

« Au récit de ce qui s'est passé relativement à ce prélat, le roi croit devoir ajouter la règle qu'il s'est prescrite à l'égard du clergé en général, dans une matière aussi délicate. Le roi n'examine point cette question en casuiste, mais en souverain. Il laisse aux maîtres de la morale le soin de l'envisager dans son rapport avec la conscience, et se borne à l'approfondir sous le point de vue politique et relatif aux devoirs de la royauté. Il n'est pas concevable qu'en promettant fidélité à une constitution qui consacre l'usurpation des droits de la couronne, les ecclésiastiques ne fassent rien de contraire aux intérêts du légitime souverain. Faite par les premiers pasteurs, cette promesse aurait une influence terrible sur l'opinion publique ; faite par les curés, elle pervertirait la conscience de leurs paroissiens. De la part des uns et des autres, elle légitimerait la révolte, détacherait les sujets du souverain

légitime, les soumettrait de cœur et d'esprit à l'usurpateur. Le roi manquerait donc essentiellement à son peuple et à lui-même s'il autorisait le clergé à faire une promesse qui deviendrait aussi funeste dans ses effets qu'elle est injuste et scandaleuse en elle-même. Cependant la prudence, qui souvent est la nécessité, exige que Sa Majesté fasse une différence entre les pasteurs du premier ordre et ceux du second. Les curés rentrent en foule, entraînés par le torrent qui les porte vers leurs paroissiens. La plupart regardent comme nécessaire cette promesse qui seule peut leur y procurer une existence tranquille et le libre exercice de leur ministère. Si le roi prenait le parti de la leur interdire en termes formels, il risquerait de compromettre son autorité, et même de les indisposer, de les aigrir. Il est donc de sa sagesse de dissimuler à leur égard, d'éviter également, soit de permettre, soit de défendre. Si Sa Majesté laisse apercevoir les sentiments qu'on doit nécessairement lui supposer, il faut qu'Elle ait soin de les couvrir du voile de l'indulgence. Les évêques ont été jusqu'à présent plus fermes contre la séduction. Le sentiment de l'honneur fortifie en eux le sentiment du devoir. La plupart se sont hautement prononcés pour la saine doctrine. Leur défection est d'autant moins à craindre, mais elle serait aussi plus préjudiciable, parce qu'ils ont une influence prépondérante. Leur persévérance inébranlable dans les vrais principes peut y fixer les pasteurs du second ordre qui ne les ont pas encore abandonnés, et garantir de plus grands excès ceux qui ont pu déjà y porter quelque atteinte. Le roi risque donc moins de se compromettre en leur défendant la promesse, et il a les

raisons les plus pressantes pour la leur interdire. A l'égard des laïcs, le roi n'ignore pas que la fidélité est aussi un devoir pour eux, mais ils sont moins impardonnables, lorsqu'ils se font une idée moins pure des préceptes religieux et moraux, et qu'ils regardent la promesse de fidélité à la Constitution comme une vaine formule. D'ailleurs, la tendresse conjugale, l'amour paternel, le besoin de ressources sont des motifs bien impérieux. Le roi est donc plus porté à les plaindre qu'à les blâmer ouvertement. Il considère leur conduite en père compatissant plutôt que comme un juge sévère. C'est d'après ces principes que Sa Majesté a rédigé sa réponse à l'archevêque de Bordeaux, et qu'Elle se réglera désormais dans toutes les occasions où Elle sera contrainte de s'expliquer. — L. »

VI.

L'année 1800 allait finir, terminant le XVIIIe siècle. Le siècle nouveau allait commencer. Qu'apporterait-il à la dynastie des Bourbons ? Les fidèles courtisans de l'exil espéraient contre l'espérance, et cependant, chaque jour du siècle finissant leur apportait quelque nouvelle déception. Les évêques inclinaient vers la soumission au régime naissant en France, Mgr de Juigné lui-même se refusait à seconder les vues du roi, comme le montre la dépêche chiffrée du 10 décembre 1800 :

« Monseigneur. J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Éminence, par ma lettre du 7 septembre, des démarches que le roi avait faites, et de celle qu'il

m'avait chargé de faire dans le plus profond secret pour amener M. l'archevêque de Paris à demander au pape des bulles de coadjutorerie en faveur de M. l'abbé Edgeworth. J'espérais que les vues de Sa Majesté seraient secondées. J'espérais qu'un prélat aussi vertueux se prêterait avec zèle à l'exécution d'un projet utile à l'Église, à la cause du roi, et fait pour obtenir l'approbation de tous les Français, et honorer M. de Juigné lui-même. Mes espérances, pour le moment du moins, sont déçues. M. l'archevêque de Paris vient de répondre, que cette démarche proposée serait très utile à l'Église, mais lui deviendrait très nuisible, si elle était prématurée ; qu'il voit beaucoup de dangers à la précipiter, et ne trouve aucun inconvénient à la retarder de quelque temps; en un mot, que le moment n'est pas encore venu. Le motif qu'il met en avant, c'est l'état du clergé de Paris, la différence qui y règne dans les opinions, les sentiments, la conduite, la chaleur même qui enflamme les esprits. M. l'archevêque témoigne d'ailleurs à Sa Majesté beaucoup de déférence et de soumission. Le roi n'insistera pas à présent, car il ne veut pas forcer son consentement. C'est vainement aussi que j'espérais l'intervention de l'empereur de Russie pour concourir au succès des diverses demandes faites par le roi au pape. Les circonstances ne permettent pas à Paul Ier d'employer sa médiation, et le roi ne compte plus, Monseigneur, que sur votre zèle et sur vos lumières. Mais il y compte avec une confiance sans bornes. Votre expédition du 1er octobre est bien faite pour la fixer de plus en plus. — Je suis heureux qu'il me fournisse l'occasion de vous renouveler, etc. — Le comte d'AVARAY. »

Par le même courrier, Maury devait recevoir une autre dépêche chiffrée, de même date, émanant de la main du roi. Il y était dit :

« Le roi, voulant donner un nouveau témoignage de confiance au cardinal Maury, a jugé à propos de lui faire part de sa position à l'égard des cours du Nord.

« Sa Majesté éprouve les effets de la constante et généreuse amitié de Paul Ier. Elle avait eu une inquiétude sur les négociations de ce prince avec Bonaparte relativement à Malte. Mais ces inquiétudes ont été bientôt dissipées. L'empereur d'ailleurs, mécontent du refus qu'a fait Bonaparte de ses offres de médiation, a rompu les négociations avec lui. Il eût été à désirer, pour le salut commun, que la bonne intelligence eût régné entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre; mais, cette dernière cour ayant refusé de rendre à l'empereur Paul l'île de Malte, conformément à une convention verbale de 1798, il a fait mettre un embargo sur ses bâtiments ; et, sur la révolte de quelques matelots qui, d'après un ordre du gouvernement, devaient être conduits dans l'intérieur des terres, Paul Ier a fait brûler un vaisseau anglais. On ne sait pas encore quel effet a produit à Londres cette conduite. Il est à craindre qu'il ne soit funeste. D'un autre côté, le roi de Prusse a fait occuper le port de Cuxhaven par des troupes de la ligne de neutralité. M. le comte de Panin n'est plus vice-chancelier de l'empire. Sa Majesté regrette ce ministre. Paul Ier l'a appelé à son sénat, et a nommé à sa place de vice-chancelier M. Kalitchew. A l'égard de la Cour de Berlin, on peut conjecturer qu'elle a des dispositions favorables à Sa

Majesté ; mais il est très vraisemblable que la considération de sa puissance l'emportera toujours sur toute autre, et qu'elle ne cessera pas de favoriser le gouvernement français, en quelque main que se trouvent les rênes. Il n'y aurait qu'un changement fortuné pour le roi, qui pourrait en opérer un dans le système prussien. Alors Sa Majesté a la confiance, que cette cour serait l'une des premières qui se rapprocheraient d'Elle. — L. »

A quatre jours de là, le 14 décembre, nouvelle lettre du comte d'Avaray :

« Monseigneur. — Vos deux lettres au roi des 25 et 26 septembre, et celle que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire à la même date avaient été remises par M. l'évêque de Nancy à un courrier napolitain, qui, au lieu de les remettre en passant à Mittau, eut la maladresse de les porter à Pétersbourg. Après y être restées assez longtemps, le même courrier, qui retourne à Naples, les a reprises et vient enfin de nous les remettre. C'est ainsi que, quoiqu'antérieures d'un mois à celles dont vous m'avez honoré le 18 octobre, elles sont cependant arrivées deux jours plus tard.

« Le roi, pressé par le courrier qui ne peut s'arrêter ici que quelques instants, n'a pas le temps de vous répondre lui-même. La même raison ne me permet pas non plus de vous exprimer en détail combien Sa Majesté est satisfaite de vos entretiens avec Mgr Spina, avec son théologien et les autres membres de cette étrange ambassade, et combien elle approuve d'ailleurs les motifs de prudence et de circonspection qui vous engagèrent alors à vous faire remplacer par M. votre

frère. Ce qui s'est passé dès lors, l'ordre même que vous avez reçu, justifient votre conduite; c'est d'ailleurs un avantage de convaincre le Saint-Père, que la sagesse est chez vous compagne du génie et de la fortitude.

« Les bons sentiments de Mgr Spina, les bonnes dispositions du religieux qui l'accompagne, la décision unanime de la congrégation des cardinaux sur la promesse de fidélité, tout cela est propre à donner des espérances ; mais le peu d'habitude qu'ils ont sans doute de nos lois canoniques est bien faite aussi pour inspirer de l'inquiétude; et ce qui doit alarmer surtout, c'est la crainte qui glace tous les esprits, l'état actuel des choses et le séjour obligé que vous faites dans votre diocèse. Le roi se plaît à croire que cet arrêt n'est que de circonstance, et comme vous savez qu'il oppose à la fortune un front d'airain, il sait aussi que votre âme est inébranlable à l'égal de la sienne. Sa Majesté se tranquillise donc en continuant de se reposer sur vous et sur les soins de M. votre frère, auquel elle désire que vous fassiez parvenir de sa part de sensibles témoignages d'intérêt. Ce qui doit surtout vous tranquilliser aussi, Monseigneur, c'est la certitude où est notre maître, que, dans d'aussi difficiles circonstances, tout ce qu'il y aura de mieux à faire, vous le ferez.

« Je ne vois rien d'intéressant à dire sur les autres objets renfermés dans vos dépêches, et, quand le roi aurait à vous en parler, le courrier, qui va repartir, s'y opposerait. La politique de ce pays-ci est dans un effroyable chaos creusé à l'envi par les justes mécontentements de l'empereur, l'instigation de la Prusse et

les caresses du Consul. La sortie du comte Panin du ministère est une véritable calamité. L'audace, l'insolente insuffisance de l'usurpateur pour porter la couronne de nos rois, mais surtout la magnanimité de Paul Ier, nous offrent encore de grandes ressources. Agréez de nouveau, Monseigneur, le tendre et respectueux hommage de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. — Le comte D'AVARAY. »

VII.

Tandis que la cour exilée de Mittau se morfond à attendre les nouvelles qui n'arrivent pas et que les courriers oublient de lui apporter, Maury, confiné par la prudence pontificale dans les montagnes de Montefiascone, se tient l'oreille aux aguets et s'efforce de saisir, entre tous les racontars contradictoires qu'il entend, la physionomie vraie des événements qui se préparent et qui, il le pressent douloureusement, ne tourneront pas au gré de son maître.

Nous allons, en revenant sur nos pas, suivre maintenant les lettres du cardinal pendant les derniers mois de l'an 1800. Elles sont d'autant plus intéressantes, qu'elles redressent en passant une foule de détails mal connus jusqu'ici de l'histoire politique et religieuse, dans cette période agitée.

C'est le 5 novembre 1800 que Maury écrit au comte d'Avaray :

« En m'accusant, Monsieur le comte, la réception de ma lettre du 1er août, vous me laissez ignorer si celle du 18 juillet, qui était infiniment plus importante, vous était parvenue. *(En chiffre.)* Elle contenait

la réponse détaillée du pape sur la demande de la sécularisation de l'Ordre de Malte. J'attends des éclaircissements et des ordres à ce sujet. *(Fin du chiffre.)*

« Quoique les Français n'aient point évacué la Toscane, ils n'y sont pas en assez grand nombre pour faire craindre une agression ultérieure. Nous sommes en conséquence fort tranquilles. Cependant toutes les gazettes annoncent que les Français envoient un renfort, ou plutôt une nouvelle armée en Italie. Ils en ont un besoin urgent pour se mettre sur la défensive, si l'empereur veut les attaquer sérieusement. On ignore entièrement leurs desseins. On sait seulement avec certitude que toute la France veut la paix, mais il y a si longtemps qu'on fait faire à ce malheureux peuple le contraire de ce qu'il désire, qu'on ne peut plus rien calculer d'après son opinion et sa volonté. La conjuration ourdie à Paris contre le général Bonaparte paraît à présent suffisamment éclaircie dans les gazettes. Il a montré beaucoup de courage, de ruse et de présence d'esprit, en se rendant sous bonne escorte au théâtre, où il devait être assassiné, pour y faire arrêter les conjurés. Les dangers continuels, qui vont environner sa vie, devraient lui conseiller le seul parti de sûreté qui lui reste en proclamant et en défendant son roi légitime. Il est malheureusement encore trop jeune pour savoir raisonner et modérer sa fortune, et pour apprécier la solide gloire que lui assurerait à jamais la restauration du trône. Il a beau tenir à la main la couronne de saint Louis et de Henri IV. Il ne pourra jamais la mettre sur sa tête.

« J'ai appris avec douleur la mort de M. le cardinal de la Rochefoucauld. Nous avons perdu ici en même

temps le cardinal Ranuzzi, évêque d'Ancone. Le cardinal Zelada, qui a été à l'extrémité, est hors de danger pour le moment ; mais le sursis ne peut pas être long. C'est lui qui est visiteur ou maître absolu des établissements français à Rome. Mgr Litta, qui était ambassadeur à Pétersbourg, vient d'être nommé à la charge cardinalice de trésorier, l'une des plus belles de la prélature romaine. Mgr Gregori est nommé nonce à Vienne, Mgr Gravina à Madrid et Mgr Caleppi à Lisbonne. On croit que le prélat Albani, qui doit être compris dans la prochaine promotion annoncée pour le commencement du mois prochain, sera secrétaire des brefs à la place du cardinal Braschi, qui vient d'être nommé camerlingue de l'Église Romaine.

« Le général François Brune a expédié un courrier au pape et lui a écrit une lettre très convenable pour lui annoncer la main levée de la saisie qui avait été faite des revenus de son évêché d'Imola. Il a écrit en même temps au duc Braschi, dont les biens ont été saisis dans la Romagne, pour lui demander des éclaircissements, et lui donner l'espérance d'une prochaine restitution. Ce général loue beaucoup la modération du pape dans ces deux lettres. Nous ignorons quelle réponse lui a faite le Saint-Père, mais nous savons que le courrier a été réexpédié à Milan au bout de vingt-quatre heures.

« *(En chiffre.)* Les cardinaux Albani et Braschi aident mon frère de tout leur pouvoir pour faire comprendre au moins *in petto* Mgr l'archevêque de Reims dans la prochaine promotion. Le pape ne dit encore ni oui ni non. L'abbé de Bayane avait presque la promesse positive d'être cardinal. Son grand moyen était que

les doyens de la rote obtiennent toujours la pourpre, quand il y a une promotion générale. Cela est vrai. Mais quand un Français a cette charge, comme à présent, il n'y a aucun exemple qu'il ait été promu au cardinalat. L'abbé de Canillac fut doyen de la Rote pendant douze ans, sans pouvoir obtenir le chapeau. L'abbé de Bayane s'est fait totalement Italien, il n'est plus qu'Italien, et il me semble que la Cour de Rome veut l'adopter pour tel, en le faisant cardinal, quand les circonstances seront plus favorables. Le pape paraît bien persuadé de l'impossibilité de le nommer à présent sans la demande du roi ; mais il ne s'explique pas clairement pour faire mieux valoir sa déférence. Quand mon frère lui dit qu'il se mettrait dans un grand embarras, s'il faisait vaquer maintenant une charge d'auditeur de rote à laquelle le roi et Bonaparte voudraient nommer en même temps, le Saint-Père lui répondit que, si l'abbé de Bayane venait à mourir, ou était réduit par sa santé à ne pouvoir plus continuer son service, il faudrait bien le remplacer. — Saint-Père, lui répliqua mon frère, dans la nécessité on fait comme on peut, et hors de la nécessité on ne fait que ce qu'on doit. Rome ne voyait d'abord aucune difficulté à la promotion de Bayane ; mais depuis qu'on lui en a montré les dangers, tout le monde répète la phrase de mon frère, sans en soupçonner l'auteur.

« Nous savons avec certitude que Mgr Spina est parti de Verceil le 18 octobre pour se rendre à Paris. Il paraît que ma note officielle décide maintenant en faveur de mon opinion tous ceux qui en ont connaissance. Agréez, etc. »

Maury se faisait-il illusion, ou voulait-il donner à son correspondant plus d'espérance qu'il n'en avait lui-même ? Toujours est-il que le pape se dérobe de plus en plus à ses instances, et qu'il devient clair que les intérêts de la religion passent, dans l'esprit du Pontife, avant ceux de la monarchie.

La dépêche du 15 novembre commence à le faire voir aux exilés de Mittau :

« Je reprends, Monsieur le comte, le récit des événements dont j'ai déjà commencé à vous informer. Deux officiers français, M. Henn, chef d'escadron des hussards, et M. Dupin, lieutenant dans le même corps, arrivèrent avant-hier à Rome avec deux lettres du général Brune, l'une adresséé *au prélat ministre de la guerre à Rome*, l'autre *à M. le commandant en chef de l'armée napolitaine à Rome.* Le cardinal Consalvi reçut et ouvrit la première, et eut avec eux une conférence d'une heure. Ils se plaignirent de ce que le pape n'avait pas renvoyé les troupes napolitaines en arrivant à Rome; ils lui demandèrent le renvoi des émigrés, spécialement des chevaliers de Saint-Louis, et par dessus tout du fameux Villot, qu'ils supposent mal à propos réfugié à Rome. Le cardinal Consalvi leur donna poliment et adroitement deux gentilshommes pour les accompagner au théâtre, afin que le public vît qu'ils s'acquittaient de leur commission de concert avec le gouvernement. Malgré cette précaution, leur apparition imprévue excita quelques cris de Vive la Liberté, et les deux chefs de meute furent punis le lendemain par l'estrapade. M. le comte Roger de Damas, qui commande le camp napolitain sous Frascati, vint à Rome pour

recevoir la lettre qui lui était adressée et les deux officiers qui en étaient porteurs. Au lieu de leur donner selon l'usage un simple reçu de leur dépêche, M. de Damas leur dit qu'il allait expédier un courrier à Palerme, parce qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants pour répondre. Les deux officiers se prévalurent de ce prétexte pour déclarer qu'ils attendraient à Rome le retour du courrier expédié en Sicile. On dit vaguement que les Français offrent la paix au roi de Naples, à condition qu'il leur donnera huit millions de ducats de quatre livres de France, et qu'il fermera ses ports aux Anglais jusqu'à la paix générale. Ce n'est pourtant là qu'une conjecture ; car d'autres personnes instruites assurent que leurs demandes n'ont aucune importance. Au milieu de ces incertitudes, la terreur s'est réveillée dans cet état au plus haut degré. On craint généralement que les Français ne demandent au pape la permission de le traverser, ce qu'il sera impossible de leur refuser, et ce qui serait plus que suffisant pour achever de ruiner ce malheureux pays, et qu'ils ne se rendent à Naples. Si les calculs des probabilités méritaient encore une confiance absolue, il serait impossible de croire à une pareille invasion de la part des Français qui laisseraient ainsi en arrière Mantoue avec quelques autres places et l'armée de l'empereur, appuyée sur Ancône qu'on a mis dans un état de défense très respectable. Mais la peur ne raisonne pas. On ne voit dans le moment que le danger. On craint infiniment que les Français ne pénètrent à Rome, au moins comme passagers, dans le courant du mois de décembre, et cela malgré les protestations qu'ils font d'être en paix avec le pape, malgré la protection qu'ils ont accordée

à Livourne à tous les négociants romains, malgré les conférences transportées de Verceil à Paris et probablement déjà ouvertes entre Mgr Spina et le général Bonaparte. La désolation est ici générale. On se met à la merci d'un ennemi auquel on ne peut se fier. Plusieurs grands personnages sont déjà munis de passeports pour prendre la fuite dans le cas où les Français se présenteraient sur nos frontières. Quant à moi, qui me trouve sur la lisière de la Toscane, je ne pourrais quitter mon poste sans bouléverser tout le pays. Je m'y tiendrai donc jusqu'à nouvel ordre. Je prendrai conseil des événements, et j'ignore absolument quelle sera ma détermination éventuelle. Le roi de Sardaigne tient à Rome un voiturier à ses ordres pour pouvoir se transporter à Gaëte, où il trouvera un bâtiment pour s'embarquer, lorsqu'il voudra partir. Nous savons qu'on vient de rendre à Paris un décret par lequel, à quelques exceptions près, on rappelle tous les Émigrés, sous la condition de promettre fidélité à la Constitution, et de rester jusqu'à la paix sous la surveillance des municipalités.

« *(En chiffre.)* La peur ne permet dans ce moment aucune négociation active à Rome. C'est beaucoup d'arrêter le pape, sans rien obtenir de lui. L'abbé de Bayane ne sera pas fait cardinal ; mais le pape ne veut pas même en convenir, en se laissant pourtant deviner. Il ne veut rien promettre pour l'archevêque de Reims, et il dit qu'il n'a jamais fixé l'époque où il le ferait cardinal. Mon frère le serre de près dans ses audiences, il l'empêchera d'agir, et ils s'entendent à merveille, quoiqu'il refuse de recevoir les compliments que mon frère a la malice de lui faire, quand il l'a per-

suadé ou réduit au silence. Il ne se laisse pas entamer sur la nomination aux sièges vacants. On n'oublie pas de lui rappeler l'inutilité de la condescendance de Pie VI, le danger d'abandonner le clergé de France, et l'indécence de croire qu'on a satisfait le roi par une simple reconnaissance *in petto*, sans lui donner la moindre publicité. Le cardinal Zelada a été mourant. Mon frère a fortement insisté pour qu'on mît à sa mort les établissements Français sous ma main en me nommant visiteur apostolique, si on ne voulait pas me les restituer comme à l'ambassadeur du roi. Le pape a répondu que tout le monde voulait commander à Rome ; que les Espagnols demandaient les établissements français, et qu'il voulait les gouverner lui-même. Mon frère lui a observé que ces établissements ne lui appartenaient qu'en vertu du traité de Tolentino, et que Sa Sainteté, en ratifiant un pareil traité, souscrirait à la perte de ses trois Légations. Le pape, qui est tout pour le roi, mais qui a grandement peur, s'est plaint de ce qu'on le contrariait en tout, en l'accusant de mettre son pied dans tous les étriers, tandis qu'il ne pouvait pas faire autrement, et que le roi devait l'excuser, puisqu'il lui en donnait lui-même l'exemple. Il lui a dit que je lui avais demandé de la part de Sa Majesté de ne pas recevoir à Rome l'évêque de Châlons-sur-Marne[1] et de ne pas le faire cardinal. En même temps il lui a fait lire une lettre écrite à ce prélat de la main du roi le 30 juillet dernier, lettre remplie d'estime, d'affection, d'empressement à accorder la permission demandée, avec l'ordre de présenter au pape sa piété filiale. Mon

1. Mgr de Clermont-Tonnerre.

frère, très étonné, a répondu que le roi m'avait certainement prévenu de cette condescendance politique, pour ne pas irriter toute la tribu des Tonnerre, mais que je n'avais pas encore reçu cette lettre, et qu'en attendant j'étais le seul organe accrédité des volontés du roi, indépendamment d'une lettre particulière dictée par les circonstances et dépourvue de toute autorité. Le pape a répondu que les ménagements étaient donc bien pardonnables, mais qu'il ne savait comment refuser à un évêque Français qui se disait son parent la permission de venir à Rome, quand il y était autorisé par une lettre du roi, tandis qu'il l'accordait à tous les évêques Français qui la demandaient,comme à l'évêque de Mariana qui vient d'arriver à Rome. — Ce qui cause votre embarras, lui a répondu mon frère, est précisément ce qui doit vous en tirer. L'évêque de Châlons dit être votre parent : or, Votre Sainteté a déclaré qu'Elle ne voulait appeler à Rome aucun de ses parents, de sorte que sa prétention elle-même forme son exclusion. Le pape, qui ne prend au fond aucun intérêt à lui, répondit fort embarrassé qu'il ferait écrire, et qu'il ne voulait point déplaire au roi. Toute la Cour de Rome est pour le roi ; mais la peur en est l'unique régulateur. On dit que Bonaparte demande l'érection d'un évêché à Saint-Domingue. Je vais suivre cette affaire de près. Je sais à fond comment elle fut projetée à Versailles, conduite et abandonnée en 1751 sous le ministère de M. le maréchal de Custine.

« Les instructions de Spina ont été rédigées par Gerdil, lequel s'est montré fort content de ma note sur les conférences. Le cardinal Consalvi dit sous le secret qu'elles sont faites supérieurement ; qu'elles sont ré-

digées avec tant d'art, que, si elles lui étaient volées en France, personne n'y comprendrait rien, et que ce prélat conserverait un calme imperturbable pour se prémunir également contre les caresses et les menaces que l'on pourrait lui faire. Le cardinal Gerdil sera le seul conseil du pape dans cette grande discussion. Le cardinal Braschi et le cardinal-doyen me secondent merveilleusement pour la promotion de l'archevêque de Reims. Je crois que, malgré l'article terrible de la dotation qui lui manque, je serais venu à bout de le faire déclarer cardinal dans toute autre circonstance. *(Fin du chiffre.)*

« Le jour de la promotion est toujours indécis. Je ne serais que surpris qu'elle fût retardée jusqu'à ce que notre horizon politique soit éclairci. Agréez, etc. ».

En recevant cette lettre, le comte d'Avaray s'empressa, mais, hélas ! comme toujours, bien tard, de rétablir la vérité. La réponse chiffrée de Mittau [1] est du 15 janvier 1801 :

« Le roi est très sensible au zèle que le cardinal Braschi et le cardinal Albani témoignent pour ses intérêts, et notamment à l'appui qu'ils vous donnent secrètement en faveur de M. l'archevêque de Reims. Notre maître désire que vous leur exprimiez sa sen-

1. La lettre débute par quelques lignes non chiffrées, faisant allusion, en ces termes, à une lettre que nous n'avons pas retrouvée : « La lettre, dont Votre Eminence m'a honoré le 15 novembre, fournit un exemple de la distinction, que, par amitié et respect pour vous, j'ai cru devoir faire dans celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 8 janvier. Comme en effet elle n'a pour objet que des affaires particulières, elle est véritablement de mon ressort. Je souhaite, Monseigneur, que vous ayez souvent à parler au roi d'affaires de cette nature, car je chéris les occasions de rendre plus active ma correspondance avec vous. »

sibilité. Il n'aime pas la manière dont le pape se défend sur le chapeau de M. l'archevêque de Reims.

« Il voit avec une égale inquiétude, que vous n'êtes point installé dans le protectorat. Enfin il craint la latitude et le vague des instructions de Mgr Spina. Il est d'ailleurs très satisfait de la conduite de M. votre frère, à qui, Monseigneur, vous avez inspiré votre zèle, votre habileté et votre esprit. Dites-lui que le roi s'applaudit vivement, que vous ayez pu trouver un aussi digne suppléant.

« Je vous envoie une copie de la lettre du roi à M. l'évêque de Châlons qui, à ce qu'il me paraît, l'a fort embellie. Comme il prétextait le désir d'exercer les fonctions du ministère apostolique dont il est privé depuis longtemps, Sa Majesté ne crut pas devoir montrer alors le souvenir des torts très graves qu'il eut envers elle en 1797 ; et, se prévalant d'ailleurs des liens du sang qui l'unissent au pape et d'une lettre qu'il en avait reçue, il força pour ainsi dire le roi à lui faire cette réponse. Vous n'y verrez rien de plus, si ce n'est que le roi n'a jamais dû lui fermer la porte *del popolo*, et qu'il ne met d'importance qu'à ce que M. de Châlons, s'il va à Rome, y soit renfermé dans la mesure qui lui appartient. — Je vous prie d'agréer, etc.. — Le comte d'AVARAY ».

Voici la « copie de la lettre du roi à Mgr l'évêque de Châlons ». Elle est datée de Mittau le 30 août 1800 et en chiffre.

« Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 juillet, et je ne puis qu'approuver le dessein que vous avez formé. Ce sera pour vous un double avantage de pouvoir

exercer la fonction de votre saint ministère et de contempler de près, dans la personne du Souverain Pontife votre parent, le modèle de toutes les vertus qui peuvent former un digne successeur de saint Pierre ; et en cela je ne puis que me réjouir encore du voyage que vous entreprendrez, etc. ».

VIII.

Maury, toujours à Montefiascone, continue son rôle de nouvelliste aux écoutes. Il écrit au comte d'Avaray, le 26 novembre 1800 :

« Les inquiétudes de ce pays-ci, monsieur le comte, commencent à se calmer ; mais elles ont été extrêmes pendant huit jours. La peur d'une invasion était générale et au plus haut degré d'effervescence. On a su avec certitude que Mgr Spina était à Lyon le 30 octobre dernier. Il a passé par Grenoble et par Valence, et il a été reçu partout avec les plus grands honneurs. On assure avec quelque vraisemblance que ce prélat a écrit qu'il se rendait à Paris, et que le consul Bonaparte se plaignait du séjour du roi de Sardaigne à Rome, sous ce prétexte que ce prince entretenait des correspondances inquiétantes avec le Piémont. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, est allé faire à Sa Majesté une visite dont le résultat a été le départ du roi et de la reine de Sardaigne pour Naples le lendemain. Quelqu'un ait débité en même temps que Leurs Majestés revendraient à Rome avant Noël, [illegible] généralement désapprouvé, et [illegible] clameurs contre le mi- [illegible] d'accorder

l'hospitalité à un roi chassé de ses États, les grands exemples de piété que cette Cour donnait à Rome, et la dépense qu'elle y faisait tous les jours de mille écus romains, ont fait naître des regrets universels qui se sont manifestés par les murmures les plus énergiques. Le roi de Sardaigne a dû trouver à Naples M. le duc et Mme la duchesse d'Aoste. Il y a trouvé aussi quatorze mille hommes de troupes à la solde de l'Angleterre, qui venaient d'y arriver. Ce renfort donne une consistance imposante à l'armée de trente mille Napolitains, qui est sous les ordres du comte Roger de Damas, et aux soixante mille hommes de réquisition, qui sont prêts à le joindre. Les Français ne pourraient certainement pas faire une irruption dans le royaume de Naples sans une armée de quarante mille hommes, et ils n'ont point d'armée en Toscane, où leurs généraux n'ont à leur service que cinq ou six mille Cisalpins.

« On débite ici que les conférences de paix sont déjà rompues à Paris. On dit que Cobentzel ayant déclaré à Bonaparte qu'il n'était autorisé à traiter que pour un armistice, et qu'il était absolument sans mission pour traiter au sujet de l'éloignement des troupes russes, qu'on voulait exiger de l'empereur, Bonaparte lui a répondu qu'il pouvait s'en retourner à Vienne.

« Voici un fait dont on ne paraît pas pouvoir douter, et dont il est de mon devoir de vous rendre compte. Le pape a ordonné aux officiers de la Daterie d'expédier en blanc les bulles d'un archevêché, dont la taxe est très considérable et doit être payée en argent comptant, sans indiquer ni le nom du siège, ni le nom du pourvu. On débite dans les salles de la Daterie qu'il s'agit

d'un archevêché vacant en France, destiné à un religieux franciscain, oncle de Bonaparte. La taxe elle-même semble démentir cette conjecture, mais ce bruit public mérite attention, et l'on va tâcher de découvrir la quotité de la taxe pour voir si elle est applicable à quelques-uns des archevêchés actuellement vacants en France. Il ne serait pas impossible que toutes les suppositions de ce récit fussent absolument fausses. Quand le pape expédie ainsi des provisions par la voie secrète, il se sert du secrétariat des brefs, et non pas de la Daterie, et les bulles ne s'expédient qu'après la délibération du consistoire. Je suivrai de près cette affaire, dont tout le monde parle à Rome, et qui par là même ne peut plus être un secret épistolaire de même que les autres faits dont mon devoir m'oblige de vous instruire aujourd'hui. Le cardinal Zelada se trouve mieux sans être hors de danger. — Agréez, etc. ».

La dépêche suivante, en date du 1er décembre, a plus d'importance :

« J'ai reçu, Monsieur le comte, en même temps les dépêches n° 8 et 9 en date du 21 septembre et 8 octobre. Je joins ici ma réponse à la lettre que M. le comte de la Chapelle m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à M. l'abbé Poulle.

« J'ai écrit à M. Labrador, ministre d'Espagne à Rome, et je lui ai fait présenter par mon frère l'ordre du roi, qui m'enjoint de retirer de ses mains les papiers de l'ambassade de M. le cardinal de Bernis, comme un dépôt confié par Sa Majesté à son prédécesseur. Ce ministre, à qui j'ai insinué moi-même

de se faire autoriser par sa cour à me livrer les archives de l'ambassade de France, dans le cas où il ne croirait pas pouvoir me les consigner sans l'en prévenir, a promis de communiquer ma demande à Madrid. Je serai à portée de suivre cette affaire par moi-même, étant bien décidé à me rendre à Rome le lendemain des fêtes de Noël, et d'y séjourner jusqu'à Pâques. Je m'occuperai en même temps avec le cardinal Ruffo, ministre de Naples, du palais de l'Académie de France. Le ministre Acton ne m'a pas encore répondu à ce sujet depuis cinq mois.

(En chiffre).

« Le pape esquiva, comme je l'ai mandé, la promesse du billet qu'il s'était engagé à m'écrire au sujet de la première ouverture que je lui fis de la médiation du roi pour l'affaire de Malte. Je vais faire tous mes efforts pour lui persuader combien il lui importe d'avoir le roi pour médiateur dans cette négociation. Le plus grand obstacle qui m'arrête, c'est l'ignorance absolue où je suis des intentions de Paul Ier à cet égard. Je vois qu'il ne s'agit déjà plus d'une sécularisation. Je ne sais dès lors sur quelle base générale appuyer cette négociation qui devient accablante dès le premier pas pour le Saint-Siège, si le pape doit reconnaître pour grand-maître d'un ordre religieux un prince qui n'est pas catholique. Cependant on pourrait engager l'affaire avec espérance de succès, si Paul Ier consentait à faire exercer sa juridiction magistrale par un vicaire qu'il choisirait entre les baillis catholiques, comme cela se pratique dans le diocèse d'Osnabruck, quand l'évêque est protestant. Tout s'arrangerait bientôt moyennant cette condescendance. La demande faite par le pape

à l'empereur de Russie d'envoyer une personne de confiance à Pétersbourg pour y traiter l'affaire de Malte est une astuce italienne, imaginée pour établir des relations avec cette cour. On est affligé à Rome de ne plus y avoir aucun agent depuis l'expulsion de Mgr Litta, et l'on voudrait s'en rapprocher pour profiter de l'influence qu'elle doit avoir au moment de la paix. Cet abbé Badossa est un pauvre sujet, dont on ne fait nul cas à Rome. Je ne négligerai rien pour me mettre au fait de cette négociation, et pour la diriger selon les désirs de Paul Ier ; mais jusqu'à présent je ne peux mettre en avant que l'extrême utilité de le contenter, parce que j'ignore ce qu'il se propose.

« L'affaire des évêchés vacants en France ne saurait marcher dans ce moment de terreur. Elle aurait été très facile dans le mois d'avril dernier ; mais à présent il faut attendre l'issue de la mission de Mgr Spina. Si l'intervention de la cour de Naples paraît pouvoir être utile dans cette négociation, je ne manquerai pas d'y recourir. Je ne négligerai pas non plus d'amener le pape à désirer que Paul Ier le contraigne en quelque sorte à une démarche qu'il n'oserait pas faire de son propre mouvement, en pourvoyant sur le vœu du roi aux églises vacantes en France. Je discuterai l'affaire à fond avec le pape au commencement du mois prochain. Je ne me flatte pas de le décider à rien dans ces circonstances ; mais je rendrai un compte exact des moyens que j'emploierai et des réponses qu'il me fera.

« Quant aux établissements français de Rome et de Lorette, leur administration ne sera fixée qu'après la mort probablement prochaine du cardinal Zelada qui en est visiteur apostolique. J'ai déclaré au cardinal

Consalvi que j'accepterais le même titre, à l'exemple du cardinal de Bernis, durant les trois dernières années de sa vie, quoique je n'eusse besoin que de mon titre de ministre du roi et de protecteur des églises de France pour les gouverner au nom de Sa Majesté. On s'est récrié d'abord contre une prétention qui compromettrait trop le pape dans ces circonstances. J'ai pris le ton haut qui convenait à mon caractère, et j'ai déclaré que je réclamerai cette administration avec autant de publicité que d'énergie. On s'est montré plus accommodant pour éviter un éclat, et on a paru disposé à me nommer Visiteur. Les principes et les sentiments de la Cour de Rome sont entièrement décidés en notre faveur, mais c'est uniquement la peur qui les conduit, et j'emploierai moi-même ce ressort à propos pour obtenir cette administration, dès qu'elle sera vacante. Le succès de mes démarches sera toujours subordonné aux circonstances qui méritent réellement une grande pitié. Je sais que ces établissements sont entièrement ruinés. L'administration du cardinal de Bernis les a livrés à la dilapidation la plus scandaleuse. L'opinion publique accuse hautement et unanimement à Rome l'abbé de Lestaches de ces déprédations [1]. Il jouit encore de trois cents écus romains pour ses honoraires, tandis que la communauté, qui était composée de vingt-cinq prêtres et qui se trouve réduite à six, meurt de faim. Je pense néanmoins qu'il faut ménager cet homme, l'appri-

1. Il faut lire, dans le bel ouvrage déjà cité de M. Masson sur *le cardinal de Bernis*, le détail des difficultés au sein desquelles l'ambassadeur de Louis XVI se mouvait à Rome, pour apprécier à sa juste valeur et atténuer dès lors considérablement l'appréciation de Maury sur les actes de son prédécesseur. En tout cas, l'histoire impartiale a pleinement lavé le bon abbé de Lestaches des accusations dirigées contre sa probité par l'opinion dont parle Maury (Cf. MASSON, *op. cit.*, chap. XVI.)

voiser par une confiance apparente, étudier avec lui la situation économique de nos établissements, l'amener doucement à une réduction de traitement, à une régie plus économique, et ne le congédier que dans le cas où son avidité serait incurable. Je marcherai donc sur cette ligne avec lui.

« Nous savons à présent que le marquis Ghislieri, ministre de l'empereur à Rome, domine entièrement l'esprit des cardinaux Consalvi et Roverella, et par eux celui du pape qui est honnête, bon et sage, mais faible et fort inexpert des manèges des Cours. Ce ministre l'avait décidé à fuir de Rome, si les Français eussent pénétré dans l'État de l'Église. Ce fut lui qui fit dire, sur un bruit public dont il était l'unique auteur, au roi de Sardaigne par le cardinal Consalvi, que 1500 Français marchaient sur Vienne. Cet avis décida immédiatement le roi de Sardaigne à partir pour Naples, départ dont la ville de Rome est inconsolable. Le cardinal Consalvi est honteux de s'être laissé tromper par Ghislieri qu'il craint, et qui voyait avec peine l'intimité du pape avec le roi de Sardaigne, dont le baron de Thugut se flatte, dit-on, dans sa folle immoralité, d'envahir un jour les dépouilles. Le crédit toujours dominant et mal déguisé du baron de Thugut à Vienne ne permet pas aux gens sages de croire à la coalition de l'empereur avec Berlin et Pétersbourg. La rupture de l'armistice a forcé les Français de se replier entre Bologne et Ferrare, et Rome est quant à présent très rassurée. Les généraux français envoient sans cesse des courriers au pape ; mais ils ne lui demandent que des bagatelles, comme la restitution des biens nationaux achetés par leurs partisans, et l'expulsion des

émigrés laïcs parmi lesquels ils comprennent encore mal à propos M. Villot. Le pape leur a fait des réponses négatives dont le ton est très modéré, et dont les raisons n'admettent aucune réplique. Je suis toujours occupé des Bulles données en blanc pour un archevêché. Le cardinal-doyen a parlé fortement au pape en faveur de l'archevêque de Reims. Le pape lui a répondu comme à mon frère qu'il avait grande envie de contenter le roi par cette promotion ; que l'affaire n'était pas encore mûre ; qu'il fallait attendre, et qu'on profiterait du premier moment favorable que pourraient fournir les conférences de Spina. *(Fin du chiffre.)*

Il y aura un consistoire à Rome le 22 de ce mois pour l'expédition des évêchés vacants. Le pape n'y fera sa nombreuse promotion des cardinaux que dans le cas où il aurait reçu, avant le 15 du courant, les réponses qu'il attend de Madrid et de Lisbonne. Il paraît décidé que notre doyen de la Rote n'y sera pas compris. Le pape vient de nommer aux évêchés vacants en Dalmatie, comme il était en possession de le faire, lorsque la Dalmatie appartenait à la république de Venise. Il a disposé en même temps de l'évêché d'Adria, dans l'État vénitien, en faveur du Père Campolongo, abbé de Sainte-Justine de Padoue, auquel on suppose qu'il destine le chapeau. Toutes ces nominations semblent prouver que jusqu'à présent l'Empereur se réserve uniquement, dans l'État de Venise, la nomination des cinq évêchés qui étaient à la disposition du Sénat.

« L'ancien grand'maître de Malte, Homspesch, se trouve à présent à Fermo dans la Marche d'Ancône, où l'on croit généralement qu'il a été appelé par le

ministre espagnol Labrador. Celui-ci, en apprenant son arrivée, a fait partir un courrier extraordinaire pour Madrid: il en attend la réponse, et on dit qu'elle lui apportera l'ordre de faire partir Homspech pour l'Espagne. C'est apparemment en haine de la Cour de Russie que le roi d'Espagne veut accorder une protection déclarée à cet ancien chef de l'ordre de Malte. On répand le bruit que les Anglais vont céder Malte à l'empereur Paul Ier. Nous désirons tous que cette conjecture se vérifie, parce que cet événement prouverait que la coalition est renouée entre la Russie et l'Angleterre.

« La *Gazette de Florence* assure que Bonaparte vient d'envoyer et de recommander spécialement à Saint-Domingue un évêque constitutionnel, nommé Maurice, sacré par les intrus sans la mission du pape. Si le fait est vrai, c'est un étrange début des conférences ouvertes à Paris avec Mgr Spina, commissaire du Saint-Siège.

« On s'attend ici à une bataille dans le Ferrarais, laquelle pourra décider du sort de l'Italie. En attendant, le comte Roger de Damas reste à Rome sans y prendre encore une attitude hostile. — Je vous renouvelle, etc. »

IX.

Si Maury n'avait pas des nouvelles plus précises à mander au roi, c'est que le pape lui-même ne savait encore rien de la mission de Mgr Spina et attendait, lui aussi, avec une vive impatience, des nouvelles de son commissaire. Ceci explique le ton et le détail de l'avant dernière dépêche de Maury en l'an 1800. Elle est datée du 10 décembre:

« Mon frère a cru, monsieur le comte, qu'il y avait trop de fermentation à Rome dans ce moment pour engager une demande formelle au ministre d'Espagne relativement aux papiers de l'ambassade. Je traiterai moi-même cette affaire à Rome, où je me rendrai à la fin de ce mois, et où je séjournerai jusqu'à Pâques. Le cardinal Zelada est pour le moment hors de danger ; mais à son âge une convalescence ne peut plus promettre une longue vie. Je ne suis pas fâché qu'il m'attende, et qu'il me donne le temps de pouvoir m'occuper sur les lieux des arrangements qui suivront sa mort.

« J'envoie par ce courrier une réponse du pape à M. l'archevêque de Reims, qui lui avait écrit au sujet du nouveau serment. Sa Sainteté lui mande que la Congrégation des cardinaux chargée d'examiner cette question est occupée à débrouiller les volumineux écrits pour et contre, qui lui ont été envoyés par le clergé français de premier et second ordre, et qu'en attendant une décision les évêques français ne doivent pas se départir de cette constance qui les a comblés de gloire. On ne pouvait pas s'expliquer plus clairement dans les circonstances actuelles.

« J'ai su avec certitude que l'abbé de Dampierre, grand-vicaire de Paris, accompagné de deux de ses collègues, a obtenu une audience du consul Bonaparte. Ils l'ont trouvé dans son cabinet avec M. Bernier, curé de la Vendée, son ami intime et qui ne le quitte presque jamais [1]. L'abbé de Dampierre lui a dit, de la part

1. Étienne-Alexandre Bernier, curé de St-Laud, avait été, pendant la guerre de Vendée, un des plus actifs organisateurs de la résistance, dans l'Anjou. Stofflet ne faisait rien sans son conseil. Il contribua à la

de M. l'archevêque de Paris et de plusieurs autres prélats français, que les évêques seraient disposés à faire la promesse qu'on exige d'eux, s'il lui plaisait de substituer l'engagement de la soumission au gouvernement, à la promesse de fidélité à la Constitution. Bonaparte n'a rien répondu sur ce changement de formule, il s'est contenté de témoigner son attachement à la religion catholique, et de dire qu'il traitait actuellement avec le pape sur les moyens de faire cesser le schisme en France; que les catholiques étaient conduits ordinairement par des bulles ; que la décision du pape serait comme une bombe qui tomberait en France, et qu'elle serait la loi à laquelle il faudrait que tout le monde se soumît. Je rapporte ses propres expressions. J'ai reçu un petit écrit de M. l'évêque de Boulogne, qui développe parfaitement bien les différences de ces deux formules. Ce prélat ne paraît pas éloigné d'adopter la promesse de soumission au gouvernement.

On croit en Italie que la prétendue conjuration du 8 octobre contre la vie de Bonaparte a été une fable imaginée pour essayer l'intérêt général en sa faveur, et en fournir la preuve à toute l'Europe dont il veut gagner la confiance. — Agréez, etc. »

Enfin, voici la dernière dépêche de l'année et du siècle, que Maury écrivit à Mittau le 11 décembre.

pacification, et c'est comme délégué des royalistes Vendéens qu'il entra en relations avec le Premier Consul, auquel il se rallia complètement. Bonaparte se servit de lui dans la négociation et la mise à exécution du concordat, et lui donna en 1802, l'évêché d'Orléans, où il mourut en 1806. Le rôle prépondérant qu'il avait joué dans les armées royales de 1793 à 1799, paraissait autoriser les illusions dont on se bercera, à Mittau et à Montefiascone, relativement à son action sur le Premier Consul en cette circonstance.

« Voici, monsieur le comte, tout ce que j'ai pu découvrir relativement aux bulles expédiées en blanc à la Daterie pour un archevêché actuellement vacant. La taxe de ce siège est considérable, mais inconnue, et elle est réduite par grâce à mille florins qui ont été réellement payés et distribués à tous les participants. On n'en peut déduire aucune indication probable pour deviner le siège métropolitain dont il s'agit. On assure que le secret sera gardé pendant un an. Les Romains disent que, s'il ne s'agit pas d'un archevêché en France, ce qui n'est nullement vraisemblable, ces provisions ne peuvent avoir pour objet que les sièges métropolitains de Saint-Domingue ou de Bologne. Le temps éclaircira ce mystère, mais le fait est très constant.

« *(En chiffre.)* M. Astier, prêtre du diocèse de Gap, et M. Beulé, prêtre du diocèse de Chartres, âgés de trente-quatre ans tous les deux, montrant de l'esprit, de la mesure, de bons principes et du caractère, et ayant été élevés à Paris, d'où ils sont partis le 6 novembre dernier avec un passeport très ample pour se rendre à Rome, sous le titre d'hommes de lettres, arrivèrent hier chez moi.

« Voici l'objet de leur mission tel qu'ils me l'ont expliqué avec une confiance sinon entière, comme elle ne pouvait guères l'être dans une pemière entrevue, du moins assez prononcée pour devoir le devenir dans la suite. Ils m'ont dit qu'en 1793 M. l'abbé de Clorivière, ancien jésuite, supérieur du séminaire de Saint-Malo, ayant formé le projet de conserver en France l'état religieux, s'était rallié à plusieurs prêtres avec lesquels il s'était engagé à suivre l'Institut de Saint-Ignace, avec l'unique modification de soumettre

tous les membres qui composeraient cette agrégation à la juridiction des ordinaires; que ce petit troupeau s'étant grossi jusqu'au nombre de quatre-vingts individus, ces deux mêmes députés qui en font partie s'étaient rendus à Londres pour conférer sur cet établissement avec les évêques français qui y sont réfugiés ; que les archevêques de Narbonne [1] et d'Aix avaient répondu, au nom de nos autres prélats, que cette institution leur paraissait devoir être très utile à l'Église et à la monarchie, et qu'il fallait en demander l'approbation au pape. Encouragés par un accueil si favorable, ils sont revenus en France, et se sont liés avec M. Bernier, curé de Saint-Laud dans la ville d'Angers et vicaire-général de la Rochelle depuis la Révolution. Ce M. Bernier, qui semble être l'un de ces affiliés, ou du moins, qui les protège vivement, est ce même curé confident intime de Bonaparte, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière lettre du 10 de ce mois. Il fut député à Paris pour y traiter la dernière pacification de la Vendée. C'est un homme de beaucoup d'esprit, un saint ecclésiastique, un excellent et prudent royaliste. Bonaparte, auquel il plut beaucoup, ne voulut pas le laisser retourner à Angers, il le retint à Paris, et lui accorda sa confiance la plus intime. M. Bernier s'est chargé de solliciter le passeport de ces deux voyageurs pour Rome, et il l'a fait expédier. Ils sont partis avec une lettre de l'évêque de Saint-Malo pour le pape. Je soupçonne qu'ils ont d'autres recommandations plus imposantes ; car,

1. Arthur-Richard de Dillon, né à St-Germain en Laye en 1721, sacré évêque d'Evreux le 28 octobre 1753, archevêque de Toulouse en 1758 et de Narbonne en 1762.

lorsque je leur ai dit que le ministre Labrador les ferait chasser de Rome, au nom du roi d'Espagne, s'il découvrait le secret de leur voyage, ils m'ont répondu en riant, qu'ils ne craignaient point à Rome le roi d'Espagne. Je leur ai dit que je les comprenais fort bien, leur donnant à entendre que je les croyais protégés par Bonaparte; ils n'ont répondu ni oui ni non, mais ils ont ajouté qu'ils savaient qu'on pouvait se fier pleinement à moi. Ils ont chacun une forte ceinture de louis d'or. Je leur ai demandé comment M. Bernier ne songeait pas à unir le roi avec Bonaparte, en montrant à ce dernier sa gloire, son intérêt et sa sûreté dans le rétablissement de la monarchie. Ils m'ont répondu que Bonaparte ne croyait pas pouvoir soutenir le roi contre les jacobins, et qu'il se méfiait de l'ingratitude des courtisans dont il serait la victime. Ayant su par eux qu'ils avaient un chiffre pour correspondre en France, je leur ai dit que si Bonaparte, dans ce moment, était seul assez fort contre les Jacobins, il le serait bien plus encore, quand il se verrait solidement renforcé par l'union fondée sur la probité de tous les catholiques et de tous les royalistes. J'ai ajouté ce qu'il fallait dire sur la reconnaissance constante et raisonnée du roi. — Vous pouvez écrire de ma part, leur ai-je dit, à M. Bernier ce que je suis prêt à lui écrire moi-même, que si Bonaparte veut s'immortaliser par ce grand acte de sagesse et de justice, il lui restera toujours au moins un sicaire à ses ordres, et que je consens qu'il me fasse assassiner au premier acte d'ingratitude du roi. Ils m'ont regardé et se sont tus. Ils ont en France deux mille prosélytes prêts à se réunir à eux, et leurs sujets les plus distingués se trouvent à

Lyon. Ils croient que le roi sera rétabli, mais que l'affaire n'est pas mûre encore. Ils disent que toute la nation est mécontente de la République, qu'elle recevrait le roi avec enthousiasme. Ils assurent qu'à la dernière ordination faite à Paris au mois de septembre, l'évêque de Saint-Papoul [1], qui se porte bien, ordonna cinquante-sept prêtres. Au moment de leur départ, l'évêque de Nîmes [2] venait d'arriver dans son diocèse. L'évêque de Saint-Malo [3], son frère, qui est à Paris et que nous n'avions jamais cru un homme très sûr, parce qu'il sortit le premier du royaume, après avoir publié un mandement très équivoque, et avoir envoyé des lettres de grand-vicaire à l'évêque de Rennes, pour gouverner la portion de son diocèse qu'on avait réunie au sien, venait d'obtenir par la médiation de M. Bernier toutes les sûretés qu'il pouvait désirer. Lorsque celui-ci se présenta au ministre de la police pour lui demander une carte de

1. Jean-Baptiste-Marie de Maillé-la-Tour-Landry, né au château d'Entrain, le 6 décembre 1743, sacré évêque de Gap, le 3 mai 1778, nommé à St-Papoul en 1784. Il fut emprisonné pendant la Terreur.

2. Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, né à Dijon en 1738, sacré évêque d'Alais le 30 juin 1776, nommé à Nîmes en 1784, émigra en Suisse, pendant la Révolution. Il ne regagna la France en 1800 que pour y vivre dans la retraite, donna sa démission lors du Concordat et mourut avant la Restauration.

3. Gabriël Cortois de Pressigny, né à Dijon le 11 décembre 1745, sacré le 15 janvier 1786, évêque de St-Malo, frère du précédent, ne méritait pas cette défiance. S'il sortit un des premiers du royaume, ce ne fut pas avant d'avoir adhéré publiquement à l'*exposition de principes* sur la constitution civile, et enjoint à ses diocésains de repousser les nouveaux pasteurs qui leur seraient envoyés : du lieu de son exil, il leur adressa une lettre pastorale avec promulgation du bref de Pie VI sur les affaires de l'Église de France. S'il rentra en France sous le Consulat, ce ne fut pas pour adhérer au régime nouveau ; il y vécut retiré jusqu'au retour des Bourbons, fut leur ambassadeur à Rome de 1814 à 1816, devint archevêque de Besançon en 1819, et, tant à la Chambre des Pairs qu'à la tête de son diocèse, eut à cœur les intérêts de la religion.

sûreté en faveur de l'évêque de Saint-Malo, sous son propre nom, ce magistrat lui répondit: — J'ai ordre de ne rien vous refuser, mais vous ne voyez pas les conséquences de votre demande. Elle tend à faire rentrer en France tous les évêques. Ils n'y seront pas plus tôt que vous serez le premier à vous en repentir. — C'est mon affaire, répondit M. Bernier, je ne suis nullement effrayé de leur retour, car ils ne veulent que ce que je veux, et je veux tout ce qu'ils veulent. La carte de sûreté fut expédiée, et ce prélat est tranquille à Paris, sans y garder l'incognito. Mgr Spina était arrivé à Paris, la veille de leur départ. Les églises catholiques y sont pleines de monde, mais il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes. Les six églises de Notre-Dame, de Sainte-Marguerite, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Sulpice, de Saint-Étienne du Mont et de Saint-Merry, livrées aux intrus, ne sont fréquentées que par le bas peuple du voisinage et quelques jansénistes qui s'y rendent en carrosse. Les deux curés de Saint-Sulpice et de Saint-Roch exercent publiquement leur ministère depuis qu'ils se sont soumis à la dernière promesse. Le conseil de l'archevêque est divisé sur cette question. Ces deux prêtres ont une attestation très catholique et très monarchique signée par M. Bechet, sulpicien, grand-vicaire de Paris, lequel a rétracté solennellement son serment de liberté et d'égalité. Je vais les suivre de près à Rome, où je serai dans quinze jours. Je ferai tout au monde pour leur suggérer d'écrire à M. Bernier, qu'ils disent rempli d'estime pour moi, et avec lequel je voudrais pouvoir ouvrir une correspondance suivie. Une fumée épaisse couvre encore l'horizon de Paris

à mes yeux, mais en rapprochant tous ces faits que je rapporte fidèlement, je crois y voir luire plusieurs rayons d'espérance. Ces deux prêtres n'ont jamais prêté aucun serment, ils en ont les certificats les plus authentiques. Ils sont très anti-révolutionnaires et paraissent fortement protégés. Cela doit signifier quelque chose. Je n'ai pu les voir qu'en passant, mais je les ai bien catéchisés, et je les confesserai de mon mieux au commencement de janvier, sans paraître avoir aucune relation avec eux, pour mieux en imposer au pape, en lui donnant à entendre que je reçois mes notions directement de Paris. Ils disent que Bonaparte n'excite aucun enthousiasme à Paris. On le regarde comme un homme plein d'audace, qui est né heureux, qui croit l'être, et qui, prenant utilement des partis désespérés, fait habituellement des va-tout. Je soupçonne qu'il favorise les jésuites, parce qu'il sent la pénurie des instituteurs publics et le besoin de pourvoir à l'éducation. Il ne vit qu'avec quelques généraux et ne donne aucun signe de religion. D'après le bien qu'on dit de M. Bernier, il n'est pas probable qu'un pareil prêtre soit le complice d'un usurpateur, et je suis fortement d'avis d'approfondir prudemment mais sûrement les conjectures que suggère un rapprochement si intime et si extraordinaire. Je pense qu'il faut se servir à Paris d'un prêtre très adroit et très éprouvé, sans avoir rien de marquant, pour aller à la découverte. De mon côté, je ne manquerai pas de vous tenir au courant très exactement de tout ce que ces deux voyageurs me diront et de tout ce que je leur suggérerai. Il doit y avoir bien des moments de dégoût, de prévoyance et d'effroi, si ce n'est de remords,

dans l'âme de Bonaparte. Si M. Bernier est à portée de les épier, comme on le dit, il peut en profiter pour tenter à propos l'ambition, le découragement et la tête poétique de cet homme extraordinaire. Vous vous souviendrez sans doute comme moi, en lisant ce récit, de cet abbé Gautier auquel M. de Torcy attribue, dans ses *Mémoires*, les premières ouvertures et les premiers accords du traité d'Utrecht. *O utinam !* Le clergé mériterait bien une pareille gloire. *(Fin du chiffre.)*

« La promotion des cardinaux est différée, et nous ne savons pas encore si elle aura lieu dans le courant du mois prochain. C'est une horloge qui retarde presque à Rome. On attribue ce délai-ci aux circonstances et au refus que fait le roi de Naples de doter Mgr Caraffa, majordome, lequel ne voulut pas suivre Pie VI dans son exil. Il est difficile de désapprouver la détermination et le motif de Sa Majesté Sicilienne.

« Les Français évacuent décidément la Toscane, et ils se replient sur Plaisance en emmenant avec eux beaucoup d'ôtages, ce qui suppose qu'ils ont peur. Parmi les honnêtes gens qu'ils entraînent ainsi violemment pour leur propre sûreté, se trouve Mgr Zondadari, archevêque de Sienne, désigné pour être cardinal à la première promotion. Ce prélat s'était caché dans les combles de sa métropole pour leur échapper. Il fut dénoncé par un clerc de son église à qui le peuple a coupé la tête dans le premier accès de fureur que lui a causé cette infâme délation. Les Napolitains, qui formaient le camp de Frascati sous les ordres du comte Roger de Damas, s'avancent en Toscane, où ils seront commandés par le géné-

ral Bellegarde. Ce mouvement prouve qu'il n'est pas question de paix. Les Français ont débité qu'ils ont remporté une grande victoire sur le Danube; mais personne n'en croit rien, et on en conclut qu'ils ont grand' peur d'une insurrection dont ils seraient les victimes. Le passage des troupes achève de ruiner ce pays-ci. Le pain vaut onze sols de France la livre à Rome, et une pareille cherté équivaut à une véritable famine.

« Je vous prie de mettre aux pieds du roi et de Son Altesse Royale, madame la duchesse d'Angoulême, l'hommage de mon profond respect, de ma fidélité et de mes vœux de bonne année.

« Agréez vous-même, avec mes plus tendres souhaits pour tout ce qui peut intéresser votre bonheur, et le rendez-vous que mon cœur vous donne en France dans le courant de cette année, l'hommage, etc. »

Ces vœux et ces espérances ne devaient arriver aux exilés que quatre mois après le départ de la dépêche qui les leur envoyait, avec une si naïve illusion au moins apparente, car Maury était trop intelligent pour se méprendre à ce point sur l'avenir du Premier Consul. Les événements d'ailleurs n'allaient plus tarder à montrer où en était réduite la cause de la monarchie.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES PREMIERS MOIS DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

SOMMAIRE. — Les exilés de Mittau obligés de fuir la Russie. — Odyssée de ce nouvel exil. — La situation en Italie et à Rome au commencement du siècle. — Les soldats du *petit caporal*. — Nouvelles de Rome, d'Italie, de France, d'Espagne, etc. — Encouragements du roi. — Une audience peinte sur le vif. — Embarras de Pie VII. — Embarras non moins grands de Maury. — Secret qu'on garde auprès de lui sur les négociations de Paris. — Portrait de Pie VII au milieu des difficultés du début de son Pontificat. — Deux lettres de l'abbé Bernier. — Le temps éclaircira les mystères. — Consalvi oppose à Maury le droit du possessoire. — Louis XVIII se défend du reproche que Maury semble lui faire. — Maury trépigne sur place. — L'incident de Tarbes. — Touchants scrupules de l'archevêque de Reims. — Louis XVIII adjure Pie VII de quitter Rome. — Ultimatum transmis par Cacault à Pie VII. — Le départ du cardinal Consalvi pour Paris. — Rumeurs et nouvelles. — Une conjecture de Maury qui ne manquerait pas de sagacité. — L'affaire de Tarbes.

I.

EN était-ce donc fait de la dynastie des Bourbons? Ses serviteurs fidèles purent se le demander, comme fut sans doute tenté de se le demander lui-même le cardinal Maury, en recevant la dépêche suivante, la dernière qui devait lui parvenir de Mittau, d'où son royal correspondant venait de recevoir l'ordre de partir, et cela au jour même anniversaire de celui où, huit ans auparavant, son auguste frère était monté sur l'échafaud, à Paris.

La dépêche en effet est datée du 21 janvier 1801.

« Monseigneur, j'ai reçu les lettres que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire les 1 et 10 décembre. Si elles exigeaient une réponse détaillée, il me serait impossible de la faire dans ce moment. Hier au soir, le commandant militaire est venu annoncer au roi, que l'empereur lui retire l'asile, qu'il lui avait donné dans ses États. Si Mme la duchesse d'Angoulême ne consacrait pas à des soins religieux et à la mémoire de son père l'exécrable époque du 21 janvier, ni elle ni son oncle ne seraient déjà plus à Mittau. Ils partiront demain, sans savoir de quel côté ils tourneront leurs pas, sans savoir dans quel coin de la terre on leur permettra de reposer leurs têtes. Au moins, Monseigneur, soyez sûr, je ne dis pas, que le roi ne s'est point attiré ce revers, mais que son courage ne s'est point démenti, et qu'il a su conserver toute la dignité qui convient au malheur, et quant à MADAME, abîmée de douleur, elle est cependant encore pour notre maître infortuné un ange consolateur.

« Je vous prie d'adresser vos letttres à M. l'évêque de Nancy, jusqu'à ce que je vous aie donné une autre indication, et d'agréer, etc. — Le Cte d'AVARAY. »

Une note, de la main du roi, accompagnait cette douloureuse dépêche.

« L'empereur de Russie ayant retiré au roi l'asile qu'il lui avait jusqu'à présent accordé, Sa Majesté, sans pouvoir pénétrer les motifs d'une pareille détermination, se met en route demain avec Mme la duchesse d'Angoulême. Il est impossible de prévoir encore où l'héritier de Louis XIV et la fille de Louis XVI trouveront un abri. Dès que le roi pourra avoir un aperçu

du lieu où il lui sera possible de s'arrêter, il en instruira M. le cardinal Maury, qui en attendant continuera sa correspondance avec Sa Majesté, en l'adressant à M. de Thauvenay à Hambourg. — L. »

L'odyssée de ce nouvel exil s'accomplit tristement. Le comte d'Avaray la raconte à Maury, dans sa lettre, datée de Memel, le 30 janvier 1801. C'était pour la dernière fois que ce serviteur dévoué de la cause et de la personne royale écrivait au cardinal, sa santé ruinée l'ayant finalement obligé, malgré les résistances désespérées de son dévouement royaliste, à céder aux instances de son maître et à s'éloigner pour mourir en paix. La lettre est triste et affectueuse comme un adieu :

« J'aurais bien voulu vous écrire par le dernier courrier, mon cher cardinal ; mais nous arrivions avec nos chers maîtres qui, Dieu merci, sont en parfaite santé. A peine ai-je eu le temps d'expédier quelques mots pour donner sur les différents points de leurs nouvelles. Vous serez dédommagé aujourd'hui.

« La renommée vous aura déjà instruit qu'après trois années de soins délicats, et l'on peut dire d'éclat importun, le roi vient d'être subitement renvoyé de l'empire de Russie. Elle vous aura dit à quelle époque ce nouveau coup du sort est venu frapper sa tête et celle de sa nièce. Votre cœur français vous aura peint ce moment affreux, ce départ inopiné dont, au milieu du désespoir de tant de malheureux, il a fallu précipiter les apprêts dans les 24 heures du 21 janvier, jour de deuil et de douleur consacré par l'auguste fille de Louis XVI à la retraite, aux larmes et aux exercices

de piété. Vous savez déjà, mon ami, avec quelle dignité notre maître s'est montré dans cette inconcevable circonstance, consolant, encourageant ses infortunés serviteurs, mais surtout leur recommandant de ne jamais oublier ce qu'ils doivent au souverain *qui lui offrit et lui donna longtemps un asile, qui forma l'union de ses enfants, et dont les bienfaits assurent encore son existence et la leur.* Vous le voyez grand, digne du trône qui lui est assigné, et de la nation qu'il doit régir ; chacune de ses infortunes devenant pour lui un degré de gloire, les traces de ses pas arrosées, inondées de larmes faites pour enorgueillir les plus puissants souverains ! Il est une vérité, si bien avérée, qu'on n'oserait jamais la démentir. Dans le cours de sa vie errante, je n'ai trouvé aucun pays, où notre maître, devancé par des préventions semées à dessein par ses ennemis, n'ait bientôt triomphé d'elles, et comme dans cette occasion, emporté l'amour, le respect et l'admiration générale. Mais je reviens à l'objet principal de ma lettre, le récit des premières journées de notre marche, et surtout l'ange du ciel que la Providence a laissé ici-bas pour consoler le petit-fils de Louis XIV sans asile sur la terre. Cette charmante, cette héroïque princesse, élevée dans une prison, et pendant des années ayant à peine entrevu le jour, maintenant jetée sur le globe, et sans abri dans l'immensité !!!

« C'est avec une âme vraiment sublime, jointe à la plus adorable sensibilité, que Madame la duchesse d'Angoulême marche dans cette nouvelle carrière de calamités ; elle n'a pas balancé un moment à attacher son sort à celui de son oncle. Elle veut suivre son roi partout et confondre ses propres infortunes

avec les siennes. Telles sont ses nobles expressions.

« Ce voyage jusqu'ici, au bord de la mer surtout, a été cruel. Une tempête horrible, des tourbillons de neige aveuglant les hommes et effrayant les chevaux, ont interrompu la dernière journée. Déjà un des gens de la suite s'était démis le bras, une de nos voitures ayant été renversée ; heureusement nos chers maîtres n'ont point personnellement souffert, ou, pour s'exprimer selon leur propre cœur, les souffrances qu'ils éprouvent ne sont autres que celles dont ils se voient environnés. La rigueur de la saison, les gîtes les plus affreux, l'ignorance la plus absolue du lieu où pourront se reposer ces têtes précieuses, rien n'altère la douceur, la constance de notre adorable princesse ; uniquement occupée du roi, tout est bon, tout est bien pour elle. Ici la chaleur étouffante, là le froid glacial d'une chambre sans feu, qu'il faut partager avec Mme de Sérent et les femmes, tandis que son oncle repose au milieu de nous dans le stube commun. Rien ne peut lui arracher une plainte, c'est un ange consolateur pour notre maître et un modèle de courage pour nous. Oh ! que la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette a bien profité des leçons et des exemples de son enfance !

« Ce qui n'ajoute pas peu sans doute à l'horreur de cette situation est de songer que, malgré toutes les précautions que nous avons pu prendre, Mgr le duc d'Angoulême doit être errant de son côté, et, depuis la signature des préliminaires, cherchant en vain le précieux dépôt qu'il avait laissé en Courlande.

« Ah ! mon cher cardinal, que n'ai-je pour m'exprimer tout ce que la nature m'a donné pour sentir ! Mon tableau serait plus vrai, c'est-à-dire non moins sublime

que déchirant. Vous verriez comme moi, à travers de vos larmes, notre cher maître, celui qui portera enfin, n'en doutons pas, une couronne éclatante, dans un misérable réduit, ayant pour tout espoir, l'espoir d'en trouver un semblable le lendemain. Vous le verriez avec ce visage serein, cette bonté, cette grâce qui lui sont propres, et que vous savez si bien apprécier, cherchant en vain des termes pour exprimer sa tendre reconnaissance ; à côté de lui la fille de tant de rois, nouvelle Antigone, cette auguste victime échappée aux bourreaux de sa famille, belle, touchante, rappelant enfin le meilleur des princes, sa courageuse mère et la vertueuse et sainte Élisabeth. Vous la verriez, mon ami, tenant sur ses genoux ce chien devenu cher à toute âme sensible, compagnon de captivité du malheureux et royal enfant, puis le seul témoin compatissant de ses longues souffrances à elle-même. Dans ce cadre révéré, vous placeriez le respectable abbé Edgeworth, dont la seule présence, en retraçant un exécrable attentat, commande le dévouement et l'entier oubli de soi-même. Quel est le cœur de feu, — dans quel parti, dans quelle faction, sur quel degré d'un trône sanglant pourrait-on le trouver ? — qui ne se fondrait pas dans les larmes de l'amour ou du repentir devant un pareil tableau ? Ah ! mon ami, je ne vois plus mon papier, il faut mettre fin à cet affreux récit, et se reposer un instant dans la consolante idée, que le génie de la France va veiller sur ces augustes têtes, et qu'il prépare, comme juste récompense à tant de malheurs, de courage et de vertus, l'ivresse et l'amour d'un peuple rendu au bonheur et bénissant la main qui peut seule le dispenser.

« Oserai-je parler maintenant des serviteurs vraiment prédestinés qui jouissent plus particulièrement auprès de leurs maîtres de l'étonnant spectacle, qu'ils vont donner au monde ? Ils sont en bien petit nombre. Déjà j'ai indiqué madame la duchesse de Sérent et le respectable abbé ; il ne me reste plus qu'à nommer le duc de Fleury et moi.

« Vous savez déjà sans doute que le roi et MADAME ont pris les noms de comte de L'Isle et de marquise de la Meilleraye. Ils sont arrivés ici le 17 au soir et se remettront en route dans quelques jours pour avancer sur Koenigsberg.

« Adieu, mon cher cardinal, si je pouvais détourner une seule de vos pensées sur votre ami, je vous demanderais de m'accompagner de vos vœux. J'ai besoin de l'intérêt, de l'estime et des encouragements de ceux qui vous ressemblent. Ne croyez cependant pas, mon ami, que je me sente abattu, ou que je veuille être plaint. Quel est le vrai Français, auquel le poste que j'occupe ne va pas faire envie ? Quel est celui qui se montrerait faible et timide avec d'aussi grands devoirs à remplir et de tels exemples sous les yeux ? J'ignore quel sera le terme de tant de maux, mais ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire que mon dévouement à mon roi ne finira qu'avec ma vie. — Le comte d'AVARAY. »

II.

C'est au comte d'Avaray que Maury adressa longtemps encore ses comptes-rendus. Le moment n'est plus loin où ils vont devenir plus graves et plus inté-

ressants encore. La dépêche du 3 janvier 1801 en est l'indice. Elle est datée de Rome.

« Je reçois, monsieur le comte, en arrivant à Rome, par le même courrier, les deux très intéressantes dépêches du 25 octobre, du 2 et du 6 novembre dernier. Je suis désolé que mes lettres, qu'il m'a fallu adresser à Ancône, pour être envoyées à Trieste par mer et parvenir ainsi sûrement à Vienne, n'aient pas pu arriver plus tôt à leur destination. Depuis ma lettre du 16 août, j'ai eu l'honneur de vous écrire le 25 septembre, le 1er, le 18 et le 30 octobre, le 5, le 15 et le 20 novembre, le 5, le 10 et le 17 décembre dernier. Il me tarde infiniment d'apprendre que toutes mes lettres soient arrivées à Mittau, et qu'elles aient mis le roi au courant des événements qui peuvent l'intéresser en Italie. Mon zèle pour le service de notre maître doit vous être un sûr garant de mon exactitude à vous en rendre compte.

« M. l'abbé de Lestaches a rempli les engagements qu'il avait pris avec moi, en procurant à l'abbé Cornu une place de chapelain de la communauté de Saint-Louis. Il m'a présenté en même temps le compte détaillé, que je lui avais demandé, de l'état actif et passif de nos établissements français. Quoique ce compte ne me paraisse nullement complet, il en résulte que ces établissements offrent encore des ressources très considérables, malgré les dettes qu'on leur a fait contracter, durant les dernières années de l'administration du cardinal de Bernis.

« On ne m'a fait aucune réponse de Palerme au sujet du palais de l'académie de France. Ce silence est pourtant une manière de répondre. Je vais profiter de

la première occasion pour traiter cette affaire avec le cardinal Ruffo, qui est ministre à Rome de Sa Majesté Sicilienne. J'épierai aussi un moment favorable pour tenter de recouvrer les papiers de l'ambassade.

« C'est moi qui ai fait nommer à Venise M. l'abbé Verdolin, administrateur de l'archevêché de Lyon, et je signai ses pouvoirs avec les cardinaux Albani, Gerdil et Antonelli. M. l'abbé de Rully, qui s'était fait nommer vicaire-général au nom du chapitre par deux chanoines de Lyon, m'envoya la démission de son titre, parce qu'il ne pouvait pas s'entendre avec ses collègues, qu'on lui avait associés pour le gouvernement du diocèse. Cet acte, écrit et signé de sa main, est déposé aux archives de la congrégation établie pour les affaires de France. La députation apostolique de l'administrateur est parfaitement en règle. Cet abbé de Rully, que je vais faire travailler de nouveau par l'évêque de Châlons-sur-Saône dont il est grand-vicaire, afin de lui faire confirmer son désistement, est un intrigant sans lumières, dépourvu de tout bon sens, et il m'a écrit plusieurs lettres extravagantes ; mais on m'avait parlé avec estime de ses mœurs, et je lui supposais un attachement fidèle aux bons principes. L'ambition a probablement achevé d'égarer sa petite tête, et il sacrifie au parti dominant dans l'espérance de jouer un rôle ; mais il est très propre à décréditer la cause pour laquelle il se déclarera. Il me semble impossible qu'il obtienne jamais à Rome aucune commission pour être employé, ni en premier, ni en second, dans l'administration du diocèse de Lyon. La feuille imprimée, dans laquelle il a manifesté ses sentiments, et que j'ai montrée ici à qui de droit, suffirait pour

rendre toutes ses intrigues impuissantes et toutes ses protections inutiles.

« J'ai reçu les ordres du roi relativement à M. l'abbé de la Tour, nommé depuis douze ans à l'évêché de Moulins. Sa demande n'eût pas été une affaire, mais une simple expédition courante avant l'arrivée du pape à Rome. Aujourd'hui les circonstances et la peur montrent ici du danger dans les moindres choses, et on n'ose prendre aucun parti pour rien de ce qui intéresse l'Église de France. Je vais suivre cette affaire, sans paraître y attacher aucune importance, afin de ne m'exposer à aucun refus formel. Je proposerai plutôt que je ne demanderai ; mais le succès me paraît pour le moment presque impossible. Toutes les affaires particulières doivent rester en suspens, quand on ne peut les traiter qu'en s'exposant à compromettre des intérêts publics, et d'une tout autre importance. Il est vrai qu'il ne s'agit pas seulement ici de satisfaire un individu, mais d'obtenir une grâce qui pourrait donner lieu à des présomptions favorables pour l'avenir, soit à Rome, soit dans l'opinion des fidèles sujets de roi. C'est surtout sous ce rapport qu'elle doit m'inspirer un zèle actif, mais réglé par la prudence.

« Les papiers publics annoncent que Mgr Spina est très bien accueilli à Paris. Un secret impénétrable couvre toutes ses négociations. On ne sait encore avec certitude, ni de quoi, ni avec qui il traite. Ses dépêches arrivent exactement à Rome ; mais il n'en transpire absolument rien, et ce mystère ne paraît pas pouvoir durer longtemps ; car les Romains finiront par savoir, de Paris même, les nouvelles de Rome, soit que les négociations se prorogent en

France, soit qu'un accord ou une rupture les termine bientôt,

« *(En chiffre.)* Je vais me mettre très activement à la poursuite de ce secret, qu'on croit généralement impénétrable, parce que le pape l'a fait jurer à ses conseillers intimes, sous peine d'excommunication. Il est possible qu'il n'y ait encore aucun secret, et que la politique romaine ne songe qu'à gagner du temps. Je ne puis douter qu'on ne soit très attaché ici aux bons principes. Les gazettes de Venise disent que Bonaparte a déclaré à Mgr Spina, que les troupes françaises ne pénétreraient point dans l'État de l'Église, à moins qu'elles n'y fussent forcées par la direction d'une armée napolitaine vers la Toscane. Or, M. le comte Roger de Damas [1] vient d'entrer en Toscane à la tête de dix

1. Roger de Damas (1765-1823), qui devait mourir lieutenant-général, était à 14 ans lieutenant d'infanterie, il entra au service de la Russie pour guerroyer contre les Turcs, enleva de sa main le pavillon de l'amiral Otterman, devant Orhokow, et escalada le premier les remparts d'Ismaël en 1790. Le prince de Ligne écrivait de lui en 1798 :

« Je vois un phénomène de chez vous ; c'est un joli phénomène : un Français de trois siècles. Il a la chevalerie de l'un, la grâce de l'autre, et la gaîté de celui-ci. François Ier, le Grand Condé et le maréchal de Saxe auraient voulu avoir un fils comme lui. Il est étourdi comme un hanneton au milieu des cannonades les plus vives et les plus fréquentes, bruyant, chanteur impitoyable, me glapissant les plus beaux airs d'opéra, fertile en citations les plus folles au milieu des coups de fusil, et jugeant néanmoins de tout à merveille. La guerre ne l'enivre pas, mais il y est ardent d'une jolie ardeur, comme on l'est à la fin d'un souper. Ce n'est que lorsqu'il porte un ordre, et donne son petit conseil, ou prend quelque chose sur lui, qu'il met de l'eau dans son vin. Il s'est distingué aux victoires navales que Nassau a remportées sur le Capitan-pacha : je l'ai vu à toutes les sorties des janissaires et aux escarmouches journalières avec les spahis ; il a déjà été blessé deux fois. Toujours Français dans l'âme, il est Russe pour la subordination et pour le bon maintien. Aimable, aimé de tout le monde, ce qui s'appelle un joli Français, un joli garçon, un brave garçon, un seigneur de bon goût de la cour de France : voilà ce que c'est que Roger de Damas. »

mille Napolitains, et nous le croyons maître de Sienne. Ce mouvement prouve que les Français sont réduits à la défensive, ce qui n'est pas pour eux d'un bon augure en Italie. Le pape reste spectateur muet du passage des Napolitains dans ses États, et ne donne aucun ordre pour les nourrir ; mais le comte de Vintimille, qui commande l'avant-garde, se fait fournir partout des subsistances, qu'on a l'air de vouloir payer. Le Saint-Père craint beaucoup que Bonaparte ne lui fasse un crime de ce passage, qu'il ne peut pas empêcher, puisqu'à Rome même toute la force militaire est entre les mains des Napolitains. J'ai su par le comte de Damas lui-même que Sa Sainteté l'avait traité en particulier avec beaucoup de tendresse, et en public avec beaucoup d'indifférence. Ce brave général, qui a passé avec moi une journée à Montefiascone, me paraît un militaire de la plus grande espérance, très grave et très sage. Il m'a chargé avec l'accent de la chevalerie de le mettre aux pieds du roi auquel il sera toujours fidèle.

« On croit que l'archevêque d'Aix est toujours à Londres, et que l'évêque d'Alais n'a nulle part à la confiance de Bonaparte. Ce dernier prélat est un petit écrivain entortillé de l'école de Marivaux et un intrigant sans moyen [1]. L'archevêque d'Aix n'était point présent à l'immortelle séance du 4 janvier 1791 ; mais il refusa le serment, et sa fidélité nous fit oublier sa poltronnerie. Tous les grands vicaires de Marseille, excepté le célèbre abbé Reimonet [2], ont prêté le ser-

1. Appréciation peu aimable et fort exagérée. Malheur à qui n'est pas des amis! Cependant « l'entortillé de l'école de Marivaux » ne manque pas de piquant et de quelque vérité.

2. Reimonet (Gabriel-Bernard-Nazaire), missionnaire et vicaire-général apostolique dans les diocèses de Marseille, Aix, Toulon et Fréjus,

ment de fidélité à la Constitution. Je vais mettre tout en usage pour pouvoir correspondre avec Mgr Spina; mais je crains bien de ne pouvoir réussir, du moins bientôt, parce que j'ai besoin de trouver au moins deux intermédiaires pour l'atteindre. Il est impossible de songer dans ce moment à faire remplir les sièges vacants en France. La peur ne veut écouter, avec les meilleures intentions, que des expédients dilatoires, et la peur domine ici au plus haut degré. J'espère que Bonaparte n'induira jamais ces gens-ci à de fâcheux sacrifices, et qu'il trouvera les Romains dans une indécision insurmontable, qui équivaut pour eux à des refus formels. Ils ne veulent ni se perdre, ni se déshonorer, et cette disposition ne peut que nous être très favorable à la longue. Le pape regarderait comme un fou, ou comme un insensé, quiconque lui proposerait le courage d'un parti pris, et on lui fait sa cour en lui disant, qu'il ne peut pas savoir lui-même ce qu'il fera, mais qu'on est sûr qu'il fera pour le mieux. Je me prêterai avec lui à cette ignorance apparente, tout en éveillant, dans son âme et dans sa conscience, les autres frayeurs qui doivent contrebalancer pour lui dans ce monde et dans l'autre, l'extrême *terreur* que lui imprime la fortune de Bonaparte.

---

pendant la Révolution, naquit au Beausset (Var), le 28 juillet 1765. Élevé à Marseille par les Prêtres du Bon-Pasteur, il fut ordonné en 1789. Ses travaux et son zèle pendant la Terreur ont laissé dans notre ville un souvenir impérissable. Traqué, poursuivi, il accomplit des prodiges d'apostolat, sans tomber jamais aux mains des jacobins. Après le 18 brumaire, commença pour lui une autre persécution, plus dure encore que celle des terroristes, à cause de l'énergie que, sur les exhortations de Maury, il déploya à soutenir l'avis contraire à celui de M. Emery dans la question des serments. Il mourut à 37 ans, le 24 mars 1803, en odeur de sainteté. (Cf. RICARD, *Souvenirs du Clergé Marseillais au XIXe siècle*, p. 63 et suiv.)

« J'ai remis les réponses du roi aux cardinaux Caraccioli et Consalvi. — Agréez, etc. »

Maury n'avait rien appris des négociations de Spina à Paris, pour la raison que personne, ni Consalvi, ni le pape lui-même, n'en savait rien que par les papiers publics. Les archives du Vatican nous ont en effet récemment révélé que les premières nouvelles authentiques du négociateur n'arrivèrent à Rome que le 17 janvier, deux jours après que Maury eut écrit, de Montefiascone, au comte d'Avaray :

« J'ai été obligé, Monsieur le comte, de retourner dans mon diocèse pour y calmer l'agitation des esprits que la peur domine au plus haut degré. Je reprendrai bien vite le chemin de Rome, dès que les affaires publiques auront pris une assiette quelconque. Il n'y a rien à faire au milieu de l'effervescence actuelle, et on ne pourrait que gâter la meilleure cause en essayant de la discuter dans un moment où la défiance, l'effroi et la stupeur générale ne veulent entendre parler que de guerre, d'armistice et de paix. La retraite des Napolitains de la Toscane bouleverse toutes les têtes, et l'imagination italienne exagère tous ses désastres dont elle fait un poème, comme si leur histoire toute seule ne suffisait pas pour contenter les amateurs des drames les plus lugubres.

« M. le comte Roger de Damas, qui s'était emparé de Sienne à la tête de trois mille hommes, avait envoyé une colonne de mille hommes sur Arezzo, et attendait à Sienne le maréchal de camp Acton qui lui amenait près de quatre mille hommes. Vingt-quatre heures avant cette réunion, cinq mille Cisalpins, parmi

lesquels se trouvaient beaucoup de Français, se sont avancés vers Sienne, du côté de Florence, pour attaquer M. de Damas. Celui-ci est allé au-devant d'eux, et a engagé un combat de six heures, dans lequel les Napolitains se sont fait honneur. Ils ont perdu un canon de quatre, et ils en ont enlevé un de huit aux Cisalpins. M. le comte de Vintimille, qui commandait l'avant-garde napolitaine, a déployé une valeur extraordinaire, et il a été légèrement blessé à la main droite. M. de Damas, forcé de céder au nombre, s'est replié sur San Quirico, sans être poursuivi par les Cisalpins, et il est en ce moment à Acquapendente, d'où il fait défiler tranquillement ses troupes et ses bagages à Viterbe, où l'on croit qu'il s'arrêtera dans un poste, où il est bien sûr de se soutenir, jusqu'à ce que M. de Vintimille, qu'il a expédié à Palerme, lui apporte les ordres de sa cour. Il a perdu une centaine de soldats, et on assure qu'il en a tué six fois autant à l'ennemi. La certitude qu'il a eue d'un armistice entre l'Empereur et les Français, l'a déterminé à évacuer la Toscane, par la raison que, si Naples s'y trouve compris, il est inutile de faire tuer des soldats sans aucun objet, et que si Naples reste en activité de guerre avec les Français, sa petite armée ne pouvait pas se soutenir en Toscane sans le secours des Autrichiens qui l'y ont appelée. Ce mouvement rétrograde alarma infiniment ce pays-ci qui ne sait pas que l'art de la guerre se réduit souvent à des marches et à des contremarches en avant et en arrière.

« On croit généralement qu'après avoir jeté une forte garnison dans Mantoue, le général Bellegarde s'est retiré au-delà de Trévise dans le Tagliamento, et

que les Français auxquels on abandonne ainsi l'Italie entière, occupent Vérone, Vicence, Padoue et menacent Venise. Les malheurs des Autrichiens sont encore plus grands en Allemagne; mais vous en serez plus tôt et mieux instruit que moi.

« Ma maxime étant de craindre dans la prospérité et d'espérer dans les revers, je vous avoue qu'en raisonnant la surprise que me causent les étonnants succès des Français au début d'une campagne d'hiver, je ne puis m'affliger de voir l'Empereur humilié et écrasé comme il le mérite. Nous n'avions rien à attendre de bon de ses victoires, ni pour le roi, ni pour les autres souverains, qui abhorrent tous cordialement le cabinet de Vienne. Que peut-il nous arriver de pire de ses disgrâces ? Le baron de Thugut expiera son infâme politique par la ruine de son maître. D'ailleurs, Paul Ier se rapproche visiblement de Bonaparte, et la loyale probité d'un souverain si magnanime fait luire au fond de mon âme un rayon consolateur d'espérance. Je ne puis croire qu'il compose jamais avec l'usurpateur, et nos intérêts doivent être beaucoup plus en sûreté avec lui, quand l'empereur sera totalement à l'écart. Tandis que tout le monde s'afflige et désespère de l'avenir, moi, je m'y confie, et j'aime à me flatter que Bonaparte, vainqueur de l'Autriche, ne résistera pas à la tentation de se montrer le plus grand et le plus sage de tous les hommes en remettant la couronne sur la tête de son roi. Au reste, quels que soient les événements, la paix est préférable à une guerre, qu'on fait si mal aux Français, et il faut voir si l'intérieur ne servira pas mieux la bonne cause que l'immoralité et les brigandages des cabinets. Les soldats français, que M. de Damas fit

prisonniers en entrant dans Sienne au nombre de cent, ont passé ici pour se rendre à Naples. Ils n'appellent Bonaparte que *le petit caporal*, et je ne crois pas que ce sobriquet militaire lui déplaise. Ils ne paraissent nullement guéris de leur fanatisme révolutionnaire, et l'un d'eux a dit à mon secrétaire : — Je donnerais ma vie pour le petit caporal, comme vous donneriez la vôtre pour votre roi. *(Fin du chiffre.)*

« Je joins ici une lettre de M. l'évêque de la Rochelle [1], que je vous prie de mettre sous les yeux du roi. Sa Majesté sera certainement satisfaite des sentiments de ce prélat. L'abbé Eliçagarray, qu'il me recommande pour Bayonne et qui en est digne, a composé deux excellents ouvrages contre la dernière promesse de fidélité. Ne pouvant demander dans ce moment aucune grâce pour lui au roi, j'ai voulu l'adopter et sanctionner tous ses principes, en lui envoyant des lettres de grand-vicaire. C'était le plus grand témoignage d'estime qu'il fût en mon pouvoir de lui donner, et je compte qu'il fera honneur à mon choix. Pour mettre le roi au courant de la situation de l'Espagne, et des changements qui viennent de s'y opérer dans le cabinet, je prends la liberté de vous communiquer en original la dernière lettre que m'a écrite l'abbé Eliçagarray, qui ne s'est certainement pas douté de l'usage que j'en fais et qui, en m'écrivant de confiance avec beaucoup de précipitation, s'est abandonné, comme vous le verrez, à toutes les idées romanesques qui lui ont passé par l'esprit [2].

1. Mgr de Coucy, nommé et sacré en 1789.

2. Nous avons retrouvé bon nombre de lettres du Cardinal à cet abbé. Elles témoignent de part et d'autre d'une confiance presque familière. Nous aurons l'occasion plus tard d'en citer un curieux exemple.

(En chiffre.) « Je viens d'écrire à M. le duc d'Havré à Madrid. Je l'ai fortement invité à profiter du changement de ministère pour rapprocher le roi d'Espagne du chef auguste de sa Maison. Je l'ai prié de faire ordonner la restitution des papiers de l'ambassade de Rome, que je réclame au nom du roi, et d'en faire donner l'ordre au successeur de M. Labrador qui est rappelé, à la grande satisfaction de tous les honnêtes gens de Rome. Je vous renouvelle, etc. »

III.

Enfin, les nouvelles de Paris arrivèrent, et c'est de Rome, le 15 février 1801, que le cardinal en rend le compte intéressant qu'on va lire, à M. le comte d'Avaray :

« Je viens enfin de recevoir, Monsieur le comte, par Mgr Badossa, vos paquets du 28 septembre dernier avec toutes les pièces que vous m'annonciez et qui y étaient jointes. Le moment n'est certainement pas favorable pour exécuter les ordres de Sa Majesté. Vous en jugerez vous-même par les circonstances politiques dans lesquelles nous nous trouvons, et dont je vous rendrai un compte détaillé dans cette lettre. Le porteur de vos dépêches ne peut m'être ici d'aucun secours, à ce que je crois, pour le succès des demandes que je suis chargé de faire au pape. Il n'est nullement en mesure pour traiter des affaires de confiance ; mais je vais le diriger et profiter de sa bonne volonté. Je ne négligerai certainement rien pour engager Sa Sainteté à faire honneur à la recommandation du roi en sa faveur. Avant de répondre plus en détail aux divers

articles de votre lettre, je crois devoir vous instruire d'abord de ce qui s'est passé à Rome depuis ma dernière dépêche, que j'ai été obligé de faire passer d'Ancône par mer à Trieste, pour qu'elle pût parvenir à Vienne avec sûreté.

« Le général Murat, beau-frère de Bonaparte, a envoyé de Florence un de ses aides de camp au pape, avec une lettre obligeante, pour lui annoncer qu'il était forcé d'occuper la citadelle d'Ancône évacuée par les Autrichiens, mais que cette exécution provisoire du traité de Campo-Formio jusqu'à la conclusion de la paix n'annonçait aucune vue hostile du gouvernement français contre l'État de l'Église, et que le gouvernement civil d'Ancône continuerait de rester entre les mains du pape, qui est le souverain. Le Saint-Père a répondu par un bref gracieux au général Murat, et il le lui a envoyé par Mgr Caleppi, désigné nonce en Portugal, lequel s'est rendu immédiatement à Florence. Ce prélat a été parfaitement bien reçu par le général français qui l'a invité à dîner, a affecté avec lui le bon ton et les formes de l'ancienne urbanité française, lui a constamment donné son titre de Monseigneur, n'a jamais prononcé devant lui le mot de république, et lui a simplement parlé au nom du Premier Consul, ou du gouvernement français. Je sais avec certitude que le général Murat lui a dit qu'il attendait une réponse du roi de Naples à une lettre par laquelle il lui avait offert de conclure sur le champ un armistice avec la France, à condition que Sa Majesté Sicilienne rendrait d'abord tous les officiers français détenus prisonniers à Messine depuis leur évasion de l'Égypte, spécialement M. Dolomien, et qu'elle fermerait ses ports aux Anglais,

objet pour lequel il lui prêterait main forte, si elle en avait besoin ; que si ses deux propositions n'étaient pas acceptées sans délai, il se porterait à la tête de son armée, non seulement à Naples, mais jusqu'au fond de la Calabre ; que dans cette supposition il serait obligé de traverser une partie de l'État de l'Église, mais qu'il y passerait en ami,qu'il payerait exactement toutes les subsistances qu'il demanderait, et qu'il voulait être approvisionné sur sa route par un commissaire de Sa Sainteté, avec lequel il correspondrait, sans donner lui-même aucun ordre aux communautés ; que dans cette supposition il aurait l'attention de se tenir à la plus grande distance possible de Rome, en prenant sa route par des chemins qui n'ont point leur direction vers cette capitale ; qu'il priait et conjurait le pape de ne rien craindre, de ne point prendre la fuite, et de rester à Rome, où il lui donnerait sa parole d'honneur de le laisser très tranquille ; qu'il engagerait lui-même Sa Sainteté à ne recevoir aucun Français à Rome sans un passeport signé de sa main, et qu'il promettait de n'en donner aucun,à moins que ce ne fût pour expédier des courriers au gouvernement ; que si les jacobins remuaient à Rome, le pape pouvait les punir hardiment selon toute la rigueur des lois,et que le Premier Consul n'écrasait pas cette canaille en France, pour la protéger en Italie. Enfin le général français demanda de mes nouvelles avec estime et intérêt, parut fort content de savoir que j'étais à mon poste dans mon diocèse, et chargea Mgr Caleppi de m'assurer que je n'avais absolument rien à craindre. Cette déclaration m'a déterminé à retourner à Rome, dès que j'ai su qu'on ne pouvait pas m'y regarder comme un fuyard. J'y ai

trouvé les esprits moins agités ; mais la frayeur n'y est nullement dissipée, et tout le monde ne se fie pas à ces consolantes protestations. Le gouvernement est obligé de prendre toutes ces promesses au mot, et il montre à présent un peu moins d'inquiétude ; mais il est aux petits soins avec les Français, et il évite avec la plus vigilante sécurité tout ce qui pourrait leur donner le moindre prétexte de mécontentement. Il vient de réexpédier Mgr Caleppi à Foligno, où les Français sont arrivés pour se rendre à Ancône, et où malgré leurs belles paroles ils exigent des emprunts forcés qui ne sont que des contributions déguisées. M. le comte Roger de Damas évacue avec sa petite armée Rome et l'État Romain, et il n'y restera pas un soldat napolitain dans huit jours. Le pape va se trouver sans aucune force publique, il lève en conséquence dans ce moment un régiment de neuf cents hommes d'infanterie, pour la police de Rome. On croit ici généralement que l'armistice avec Naples va être accepté. Les Français sont tellement maîtres de l'Italie, qu'on ne peut plus leur opposer nulle part aucune résistance. Il paraît évident néanmoins qu'ils n'ont pas envie d'aller à Naples, malgré toutes les déclarations et les démonstrations qu'ils font pour en donner la peur aux Napolitains. Le général Murat dit à Mgr Caleppi, que si le roi de Naples voulait arranger ses différends avec la France, il pourrait lui envoyer le négociateur qu'il voudrait, qu'il ne lui convenait pas à lui de proposer une négociation avec un émigré, mais que si Sa Majesté Sicilienne voulait lui adresser M. de Damas, il était prêt à traiter avec lui.

« Au milieu des attentions recherchées de la Cour

de Rome pour les Français, il serait inutile et dangereux de parler d'affaires. Je loue donc moi-même cette circonspection que je ne pourrais surmonter, et j'attends des circonstances plus favorables pour mettre mon zèle en activité. Il faut se contenter d'empêcher, quand on ne peut obtenir, et n'opposer à la peur qu'une autre peur plus clairvoyante, car c'est le sentiment le plus facile et le plus sûr qu'on puisse inspirer à ces gens-ci.

(En chiffre.) « Dans ma première audience du pape, je traiterai à fond la médiation du roi entre le Saint-Siège et la Cour de Russie, la promotion de l'archevêque de Reims, et la coadjutorerie de Paris. M. l'archevêque de Paris ne m'a encore rien écrit à ce sujet, et sans son consentement le pape ne pourrait rien conclure, quand même il y serait disposé, ce qui me paraît impossible dans ce moment. Je laisserai dans mon portefeuille la liste des sujets nommés ou désignés par le roi pour remplir les sièges vacants en France. Il n'est pas temps de la présenter. J'aurais fait préconiser tous ces évêques avec la plus grande facilité dans le premier consistoire à Venise, lorsque le pape eut reconnu le roi, si j'en avais reçu l'ordre alors ; mais à présent je serais très sûr d'être repoussé par un refus formel. Il serait dangereux de les y accoutumer avec moi. Je déclarerai au pape que le roi s'est mis en règle à cet égard ; que je suis dépositaire de ses intentions, et que je les lui ferai connaître, dès que la prudence lui permettra de s'en occuper sans se compromettre. On me regarderait ici comme un ennemi public, si je tenais un autre langage. J'aime donc mieux avoir l'air de donner dans le sens timide des conseillers du pape, et faire honneur de ma retenue à la modération du roi.

Les deux prêtres français, qui étaient venus à Rome pour y solliciter le rétablissement des jésuites, ont été appelés secrètement à l'audience du pape. Sa Sainteté les a accueillis avec bonté, leur a remis un Bref cacheté en réponse à la lettre que lui avait écrite l'évêque de St-Malo en leur disant qu'ils en seraient satisfaits, et qu'ils pourraient continuer leur agrégation. En conséquence, ils viennent de repartir pour Paris. Je les ai chargés de faire mes compliments à M. l'abbé Bernier, de lui dire que je lui aurais écrit avec toute la confiance que mérite un ancien curé de la Vendée si je n'avais craint de le compromettre ; que s'il voulait bien me fournir un moyen sûr de correspondre avec lui, je me chargerais avec empressement et fidélité de toutes les commissions qu'il aurait à me donner ; que, selon ma manière de voir, la Providence se servirait de lui pour opérer de grandes choses en faveur de la France, et que je lui en recommandais tous les intérêts. Cette première ouverture m'a paru suffisante pour un début, je n'ai pas osé lui écrire, je lui ai fait dire encore que j'avais ici des moyens sûrs pour correspondre avec toute l'Europe, et que, s'il jugeait à propos de se servir de moi au besoin, je justifierais religieusement sa confiance. *(Fin du chiffre.)*

« Nous avons été surpris ici d'apprendre que l'un des résultats du renouvellement du Cabinet de Madrid avait été le rappel du chevalier Azara, et qu'il était renvoyé à Paris en qualité d'ambassadeur d'Espagne. Nous en concluons que l'esprit de ce ministre est toujours le même.

« Le silence des lettres de Londres à l'égard de M. l'archevêque de Bordeaux me prouve que l'expli-

cation de MONSIEUR avec ce prélat a suffi pour le préserver de la nouvelle honte à laquelle il était disposé à se dévouer par l'acte de soumission. Ses confrères, auxquels j'ai notifié depuis plusieurs mois le sentiment unanime de la Congrégation des cardinaux contre cette promesse de fidélité, ont dû achever de le convaincre qu'il ne pouvait pas la faire sans se déshonorer, et sans se mettre en opposition avec toute l'Église. J'espère que tout le clergé de France se ralliera, comme les dissidents s'y étaient engagés, au vœu aujourd'hui bien connu du Saint-Siège. Je crois avoir redressé à cet égard le cardinal de Rohan, quoiqu'à dire vrai les restrictions et les réserves qu'il avait apposées à l'acte de soumission le rendissent absolument nul et illusoire. Je l'ai donc raffermi dans les bons principes en donnant au développement de mes raisons l'apparence d'un compliment, espèce d'argumentation dont je connais toute la puissance sur son esprit.

« Un voile impénétrable couvre toujours les négociations de Mgr Spina. Il m'a été impossible jusqu'à ce moment d'en rien découvrir. Je sais que beaucoup de gens se méfient à Paris de son extrême finesse, mais c'est précisément parce qu'il est très fin que je suspends mon jugement sur la marche et le résultat de ces conférences. Il se trouve dans une position horriblement difficile, et il se fera beaucoup d'honneur s'il continue à gagner du temps, sans sacrifier ses principes. La prudence est l'arme de la faiblesse, et la patience est le génie des affaires de cette nature.

« Vous voudrez bien, Monsieur le comte, en me mettant aux pieds du roi, excuser auprès de Sa Majesté les mécomptes inévitables de ma correspon-

dance. Nous sommes cernés par les Français de tous les côtés. L'arrivée et le départ du courrier de Venise à Rome sont suspendus depuis deux mois. Nous sommes donc réduits à écrire par Ancône, d'où les banquiers expédient par mer à leurs correspondants de Trieste, et ceux-ci sont obligés de prendre des détours considérables pour envoyer leurs dépêches à Vienne. Toutes ces cascades inévitables occasionnent de longs délais, et même ne permettent souvent pas à la prudence d'écrire, surtout dans une saison où la mer est si peu sûre. Sa Majesté daignera rendre justice à mon zèle et à mes regrets, et elle voudra bien se souvenir que, lorsque le cours des postes était libre et réglé, j'écrivais exactement toutes les semaines, comme je ne manquerai pas de le faire, dès que les communications seront rétablies.

(En chiffre.) « J'écris à M. l'archevêque de Reims, à M. l'évêque de Boulogne. Je leur mande que, lorsqu'ils auront des confidences à me faire, ils peuvent se servir du chiffre que le roi m'a envoyé pour correspondre avec eux, et dont je ferai moi-même usage au besoin. C'est à M. l'archevêque de Reims que j'adresse cette lettre, n'osant plus écrire à M. l'évêque de Nancy.

« Je viens de recevoir votre expédition du 10 décembre dernier, et j'ai donné cours immédiatement à toutes les lettres qui y étaient jointes. La conduite du roi envers l'archevêque de Bordeaux est vraiment admirable. Il est impossible de mieux raisonner et de mieux écrire. C'est ainsi que la politique est lumineuse et même touchante, quand elle ne traite pas avec un homme dont le cœur est malade, et dont les opinions

sont dans sa bourse bien plus que dans sa tête. Ce prélat est toujours le même homme. Dieu ne permet pas qu'il profite de l'occasion pour se réhabiliter par son adhésion aux bons principes. Le cardinal de Loménie eut la même maladresse, après s'être signalé par le même machiavélisme. Je m'attends donc à sa défection, quoique je ne conçoive pas comment un Français et surtout un évêque peut résister aux raisons et à l'adorable bonté du roi [1]. M. l'archevêque de Paris fait de son côté un mal incalculable par la faiblesse avec laquelle il tolère les égarements de son conseil ivre de presbytérianisme et de démocratie, ouvertement révolté contre le corps épiscopal et honteusement prostitué à tous les serments qu'on lui a proposés. Ces misérables grands-vicaires de Paris persécutent à présent les prêtres fidèles à leurs devoirs. Je regrette que M. l'archevêque de Paris, qui a trop peu d'énergie pour sa place, refuse de demander un coadjuteur ; mais le délai qu'il demande devient indifférent au roi, parce qu'il serait impossible dans ce moment de faire expédier les bulles en faveur du digne abbé Edgeworth. On peut donc cultiver la demi-promesse de M. de Juigné, sans forcer son consentement qui serait inutile dans le moment présent. Je ferai valoir auprès du pape la modération du roi, en insinuant les intentions de Sa Majesté qu'elle s'abstient de signifier officiellement à la

1. Le bien incalculable que Mgr Champion de Cicé fit dans le diocèse d'Aix au rétablissement du culte donne le plus heureux et le plus consolant démenti aux prévisions de Maury. Le métropolitain de Provence y fit largement oublier sa faiblesse et ses erreurs passées, relativement à la constitution civile du clergé. C'est à lui et aux sulpiciens chargés du séminaire d'Aix, que l'on doit le retour des populations provençales à la foi et l'admirable esprit de discipline qui caractérisa dès lors le clergé de Provence.

cour de Rome pour ne lui causer aucun embarras dans ces circonstances. Ma politique doit être qu'on nous sache gré de ne vouloir pas faire ce que nous ne pourrions pas faire.

« La proclamation ci-jointe n'est pas du ton des anciens placards incendiaires des Français ; mais il est étrange d'annoncer qu'on vient rétablir l'ordre, la tranquillité, le respect pour la religion, la liberté et la propriété, dans un pays qui en jouit pleinement. Le remerciement que mériteraient de pareils bons offices, serait de faire pendre ceux qui les offrent sans besoin les armes à la main, si l'on était le plus fort. Le pape étant totalement à la merci des Français, il doit tout dissimuler et se taire. Les quatre grandes Puissances de l'Europe, qui ont des armées de deux ou trois cent mille hommes, ont anéanti par le fait tous les autres Souverains d'un ordre inférieur, qui ne peuvent plus régner, que sous le bon plaisir des grands États devenus les maîtres absolus de l'Europe. *(Fin du chiffre.)*

« M. l'évêque de Nancy m'écrit en date du 29 décembre, qu'on lui a signifié comme aux autres étrangers l'ordre de sortir de Vienne dans un bref délai ; qu'il ne faut donc plus rien lui adresser ; qu'il ne sait où il fixera sa résidence, et il ne me dit pas même où il va attendre les ordres du roi. J'ignore si cet ordre n'a pas été adouci en sa faveur, comme je me plais à le croire. J'ignore s'il a chargé quelqu'un de retirer ses lettres en son absence et de leur donner cours. Toutes ces imprévoyances me mettent dans un cruel embarras, et je n'imagine point de meilleur expédient dans ce premier moment que d'adresser ce paquet à M. l'archevêque de Reims, qui reçoit mes lettres par la poste.

« On m'écrit de Madrid en date du 14 janvier, que l'Espagne va faire la guerre au Portugal, si M. le prince du Brésil n'accepte pas les propositions des Français; qu'il y aura quinze mille Français auxiliaires commandés par le général Bernadotte; que l'armée espagnole sera de vingt mille hommes de cette nation; que le prince de la Paix en est le généralissime; qu'il a sous ses ordres, avec titre de général en chef, le capitaine général prince de Castel Franco; que la campagne va s'ouvrir, qu'une partie des gardes du corps a été commandée pour cette expédition, et qu'elle devait partir de Madrid le 17 du mois de janvier. C'est l'abbé Éliçagaray qui me donne cette nouvelle, et je la crois très sûre. Il me mande aussi que M. l'abbé Bernier, vicaire-général de La Rochelle, a écrit à ce prélat qu'il avait des affaires majeures à traiter avec Mgr Spina, et qu'il en recommandait le succès à ses prières. M. Bernier a fait chanter le *Te Deum* dans une église de Paris, et il a prononcé un beau discours dans cette cérémonie pour remercier Dieu d'avoir conservé miraculeusement, dans la rue Saint-Nicaise, la vie du Premier Consul, également nécessaire pour la gloire de la religion et pour le bonheur du genre humain. Je copie littéralement la lettre de Madrid, sur laquelle je suis bien sûr que vous ferez toutes les réflexions convenables.

(En chiffre.) « Je ne perds pas de vue le désir que me manifeste le roi d'être choisi par le pape pour médiateur entre le Saint-Siège et la cour de Russie. Mais je vous avoue qu'outre l'incertitude d'y amener actuellement le Saint-Père, je vois de terribles dangers dans cette négociation. D'un côté ce pays-ci, borné

aux intérêts du moment, ne songe à présent qu'à ménager les Français, comme ils ne pensaient l'année dernière qu'à se concilier la protection de Paul Ier ; d'un autre côté le caractère connu de cet Empereur m'épouvante infiniment. Je crains qu'il ne rendît le roi responsable du succès incertain de ses vues, et que la moindre résistance de Rome à sa volonté ne compromît essentiellement Sa Majesté, ce qui serait pour nous le plus grand des malheurs. Je marcherai avec un pied de plomb en proposant au pape cet expédient qui me paraît beaucoup moins dangereux pour lui que pour le roi ; et si Sa Sainteté veut s'y prêter de bonne grâce, j'irai en avant les yeux fermés pour exécuter les ordres que j'ai reçus à cet égard. » *(Fin du chiffre.)*

« J'ai appris avec grand plaisir par une lettre de M. Verdolin, que quatre chanoines dissidents de Lyon ayant adhéré au bref du pape qui le constitue et le confirme administrateur apostolique du diocèse, son autorité est à présent paisiblement reconnue. L'abbé Comte de Rully se trouve ainsi destitué, et il ne lui reste plus que la honte de son ambition trompée, et du scandale qu'a causé son inutile défection. Les soumissionnaires doivent voir de plus en plus la défaveur qu'ils ont à Rome en toute occasion. — Agréez avec votre bonté ordinaire, etc. »

Pour encourager Maury dans son rôle de plus en plus difficile, le roi lui écrit de Varsovie, en date du 4 avril 1801, la note suivante chiffrée.

« Reçu les numéros 15 et 16 du 3 et du 15 janvier.
« Le roi ne se dissimule pas que le moment n'est

pas favorable pour obtenir du Saint-Père la nomination aux évêchés vacants. Aussi Sa Majesté, sentant que ce bien ne peut pas s'opérer, commande-t-elle au cardinal Maury de faire au moins tous ses efforts pour empêcher le mal. Les dernières nouvelles de France sont loin d'être rassurantes sur ce point. Elles annoncent, au contraire, que la négociation est au moment de se terminer au gré du Premier Consul Bonaparte ; mais le roi espère encore, parce qu'il aime à se reposer sur l'âme droite du pape, ainsi que sur le zèle, le talent et la vigilance active du cardinal Maury.

« Le roi a vu avec plaisir que, dans sa dernière promotion des cardinaux, Sa Sainteté en a réservé dix *in petto*. Sa Majesté espère bien que M. l'archevêque de Reims est un des dix.

« Quoique l'anecdote du petit caporal soit inquiétante, le roi, qui désire être instruit de tout ce qui bon ou mauvais peut importer à son service, sait très bon gré au cardinal Maury de la lui avoir transmise. — LOUIS. »

IV.

A la date du 28 février, Maury est encore à Rome. Il écrit au comte d'Avaray:

« Je continue, monsieur le comte, d'adresser mes lettres à M. l'archevêque de Reims, parce que j'ignore encore si M. l'évêque de Nancy est à Vienne.

« Le général Murat, dont les troupes occupent l'Ombrie et la Marche d'Ancône dans les États de l'Église, arriva ici le 22 avec six de ses officiers. Il y a été logé et noblement hébergé au palais Ciarra, aux

dépens de la chambre apostolique. Les Romains l'ont trouvé poli et modéré. Il n'a reçu les jacobins du pays que pour les tancer comme une vile canaille qui ne devait plus compter sur la protection de la France. Il a paru agréer avec beaucoup de satisfaction la proposition du gouvernement de faire illuminer la façade de son palais aux dépens du trésor public le jour de la promotion des cardinaux. Il est venu à Rome pour déclarer au gouvernement que les armées françaises n'étaient point dans l'usage de vivre aux dépens de la France dans les pays étrangers ; qu'en conséquence il était obligé de recourir aux contributions et aux réquisitions forcées dans les terres de l'Église qu'il occupait, à moins que le pape n'aimât mieux prévenir les désordres inséparables de ces expédients militaires en lui comptant dans dix jours une somme de cent soixante-mille écus romains. Cette dernière proposition a été acceptée. Le Saint-Père a établi sur-le-champ un nouvel impôt, et il en a délégué le produit à une compagnie de banquiers, qui a fait l'avance de la somme exigée. Devant les quatre jours qu'il a passés à Rome, le général Murat, beau-frère de Bonaparte, a reçu de lui un courrier qui lui a apporté la nouvelle de la paix conclue entre la France et l'Empereur. Il a fait imprimer immédiatement ce traité à Rome, et je ne doute pas que vous ne l'ayez lu avant que cette lettre puisse vous parvenir. Je n'entre donc dans aucun détail à ce sujet. Toutes les personnes instruites, qui lisent cette pièce diplomatique, font certainement les mêmes réflexions qu'elle suggère sur le passé, sur le présent et sur l'avenir.

« La France a conclu un armistice de trente jours

avec le roi de Naples. Ce prince abandonné à lui-même s'est soumis à restituer les prisonniers français, à évacuer totalement l'État du pape, à fermer ses ports aux Anglais et à payer une somme dont on ne dit pas le montant, mais qui doit être considérable, puisqu'avant son départ de Rome Murat en a déjà reçu deux cent mille écus romains. Le comte Roger de Damas lui a écrit une lettre pour lui déclarer qu'il n'avait pénétré en Toscane qu'en vertu des ordres de M. de Bellegarde, son général en chef, et qu'il s'était retiré dès qu'il avait été instruit de l'armistice de l'empereur. Murat lui a fait une réponse très hautaine et très dure, pour lui dire qu'il était très peu curieux de connaître les motifs qui l'avaient déterminé à venir se faire battre par le général Miollis, et qu'il ne restait plus d'autres ressources au roi qu'il servait que la protection de l'empereur de Russie, ami de la France. On se flatte à présent que les Français vont évacuer l'Italie, à l'exception sans doute de la Cisalpine.

« Le pape a fait le 23 de ce mois une promotion de 27 cardinaux. Il s'en est réservé 14 *in petto*, et il en a déclaré 13 qui sont Firrao, Casoni, Ruffo, Pacca, Brancadoro, Gabrielli, La Porta, Scotti, Saluzzo, Mantica, Mastrozzi, Albani et Caraffa.

(En chiffre). « J'ai eu une très longue audience du pape. Je lui ai parlé avec respect, mais avec une vigueur à laquelle il n'était pas accoutumé. Notre conférence a duré près de deux heures. 1° Je lui ai demandé où en était la négociation de Paris. Il m'a répondu que Mgr Spina lui écrivait qu'il avait quelques espérances de servir utilement le Saint-Siège, en gagnant du temps, et qu'il traînait en longueur le plus

qu'il lui était possible ; que Bonaparte ne se montrait pas absolument intraitable ; mais que le pape devait faire le mort, s'abstenir de toute décision prématurée, et principalement de toute démarche irrévocable. 2° Je lui ai demandé s'il se proposait de faire honneur à la recommandation du roi en faveur de Mgr Badossa, et je lui ai réitéré les instances de Sa Majesté en sa faveur. Il m'a répondu que cet homme prétendait avoir été fait prélat par le feu pape à Vienne, et qu'il n'en fournissait aucune preuve, mais qu'on pouvait lui laisser dire qu'il était protonotaire sans aucun inconvénient ; que c'était un parleur très inconsidéré, et qu'il n'avait ni secret, ni prudence ; qu'en passant à Vienne il avait dit à tout venant tout ce qu'on lui avait confié à Pétersbourg et à Mittau, et que le nonce de Vienne avait rendu compte de son importance diplomatique, ainsi que de ses puériles indiscrétions ; que néanmoins, comme il le croyait honnête et bien intentionné, il lui ferait éprouver les effets de la protection du roi, mais que dans ce moment on ne pouvait en rien faire, attendu qu'il se disposait à retourner à Pétersbourg. 3° Étant bien informé moi-même du contenu de la lettre de Paul Ier apportée par ce prélat au pape, j'en ai parlé à Sa Sainteté. Le Saint-Père m'a dit que l'empereur de Russie lui écrivait uniquement pour lui demander le rétablissement des jésuites, ou du moins l'approbation de leur régime actuel en Russie, en offrant de payer la dépense de leurs missions dans la Chine et dans les Indes. 4° Je lui ai parlé à fond de l'affaire de Malte. Il m'a répondu que Paul Ier ne voulait aucun médiateur pour la traiter ; que le temporel de Malte était fort difficile à arranger, parce que les

intérêts du commerce du Levant ne permettaient de donner cette île à aucune des grandes puissances, et que l'ordre n'était point assez riche pour en exercer la souveraineté. Nous serons bientôt d'accord, m'a-t-il ajouté, pour le spirituel, quand le temporel sera arrangé. Je ne dois pas me presser, continua-t-il, de m'occuper de cette affaire, jusqu'à ce que ce préalable soit rempli. L'Espagne qui me voulait mettre en activité et qui m'a fait tourmenter pendant deux mois pour me forcer de reconnaître le grand-maître Homspesch, me sait très bon gré de ma résistance, à présent qu'elle s'est raccommodée avec la Russie. J'ai fait dire à Homspesch, qui est à Fermo, que, s'il se donnait des airs de grand-maître, je le ferais sortir immédiatement de mes États, et que je le prévenais qu'il ne serait plus reçu en Espagne. A cette confidence du pape je lui fis observer qu'il aurait agi avec bien plus de dignité et d'adresse, en exécutant son premier projet qui était d'écrire au roi de France, pour lui demander sa médiation auprès de Paul Ier, sans s'exposer lui-même à un refus. Il me répliqua que c'était la cour de Russie qui ne voulait aucun médiateur. Je souhaite, lui dis-je, Saint-Père, que ce ne soit pas tant pis pour vous. Il me demanda, en détournant la conversation, quel fondement avait la nouvelle insérée dans la *Gazette de Gênes* et dans d'autres papiers publics qui l'ont répétée, relativement à la détermination qu'on suppose avoir été prise par Paul Ier de faire signifier au roi, qu'il ne pouvait plus le garder dans ses États que pendant dix jours. Je lui répondis que je n'en savais rien ; que je ne le croyais pas ; que je tirais des conséquences absolument contraires du rapprochement de Paul Ier avec

Bonaparte ; qu'un si grand prince ne pouvait pas renoncer à la gloire dont il avait été si épris de rétablir le roi sur son trône, et qu'au reste, en supposant vraie cette nouvelle qui me paraissait fausse, il faudrait attendre que la nouvelle résidence du roi fût fixée, avant que ses fidèles serviteurs pussent conjecturer s'ils devaient s'affliger ou se réjouir de son déplacement. 4° Je lui demandai si je pouvais écrire au roi que M. l'archevêque de Reims était du nombre des Cardinaux qu'il s'était réservés *in petto*. Il me dit que les Français étaient dans ses États et le général Murat à Rome, et que ce serait vouloir le précipiter dans un abîme, que de l'exposer à heurter autrement que par des faits négatifs, comme il le faisait tous les jours, le gouvernement actuel de la France. Je lui répliquai que le roi était trop pénétré du malheur de sa situation, pour solliciter dans ce moment la promotion publique de l'archevêque de Reims ; que Sa Majesté, attendrait un moment plus favorable, et que je lui demandais pour cela si ce prélat était un de ses cardinaux *in petto*. Fiez-vous à moi, me dit-il, je ne veux rien dire, parce que ce que vous écririez par la poste serait su de toute l'Europe. Je le rassurai en lui disant que j'avais un chiffre impénétrable. D'ailleurs, lui dis-je, quel tort pourrait faire un pareil projet à Votre Sainteté, en supposant qu'il fût connu? Bonaparte lui-même devrait vous savoir gré de cet acte de justice autant que de circonspection. L'Église de France, qui a si bien mérité du Saint-Siège, n'est-elle donc pas assez malheureuse et assez illustre pour avoir droit à cette consolation ? Le pape, qui est obligé par le concile de Trente à choisir les cardinaux dans tous les États catholiques,

ne compte-t-il donc plus pour rien notre clergé dispersé avec tant de gloire ? Le roi propose un homme de la plus haute naissance, un prélat très vertueux qui est archevêque depuis trente-quatre ans. Bonaparte rougirait de notre servitude, s'il savait que nous craignons de lui déplaire en remplissant le vœu du roi, tandis que l'Angleterre n'a jamais montré la moindre humeur à Rome, quand à chaque promotion des couronnes le pape a laissé, durant soixante-six années, un chapeau de cardinal à la disposition du roi Jacques III. Le pape, ému, me dit qu'il fallait attendre, et que, dès qu'il le pourrait, il contenterait le roi, en faisant à sa recommandation non pas un, mais plusieurs cardinaux français. Je lui demandai alors si l'abbé de Bayane ne se trouverait point par hasard compris parmi ces *in petto*. Il me dit avec un air embarrassé, que le décanat de la Rote était une place cardinaliste, et qu'on ne pouvait pas l'exclure d'une promotion pleine. Je répliquai avec force, que jamais aucun Français, doyen de la Rote, n'avait pu obtenir le chapeau, et je citai l'exemple récent de l'abbé de Canillac qui occupa cette place pendant 22 ans, sans pouvoir jamais obtenir la pourpre de Benoît XIV. Je lui fis observer que, d'après ce qu'il m'avait dit lui-même au sujet de l'évêque de Châlons-sur-Marne, il ne ferait jamais aucun Français cardinal sans l'agrément, ou plutôt sans la sollicitation du roi. Or, non seulement Sa Majesté n'a point sollicité le chapeau pour M. de Bayane, mais elle le demande pour un autre, et elle serait certainement très offensée de voir un de ses sujets promu à cette dignité sans son aveu; tandis que son protégé serait mis à l'écart. Le pape, embarrassé, me dit : Comment

puis-je dégoûter toute la prélature en faisant cardinal le doyen de la Chambre, sans traiter aussi favorablement le doyen de la Rote ? Je lui dis que les circonstances seraient son excuse, s'il en avait besoin ; que, s'il faisait l'abbé de Bayane cardinal, la place d'auditeur de Rote Français serait immédiatement vacante ; que le roi et Bonaparte présenteraient aussitôt un sujet pour occuper cette place, et j'allai jusqu'à lui faire entendre que j'avais dans mon portefeuille la nomination du sujet présenté par le roi, en lui laissant entrevoir que lechoix de Sa Majesté était déjà fixé en faveur de mon neveu, chanoine de la basilique de Saint-Pierre ; mais, repris-je, il ne s'agit point ici de mes intérêts, il s'agit uniquement d'épargner à Votre Sainteté un embarras immédiat et terrible pour elle, auquel je suis surpris qu'elle n'ait pas pensé. Donnez-moi donc, me dit-il, un moyen de m'en tirer. Le voici, lui dis-je, Saint-Père. Je déclare à Votre Sainteté au nom du roi de France mon maître, que je m'oppose formellement en son nom à la promotion de M. l'abbé de Bayane au cardinalat, jusqu'à ce que Sa Majesté y ait donné son consentement, sans lequel il ne peut pas accepter cette dignité. Je lui fis alors l'histoire du cardinal le Camus, évêque de Grenoble, et du cardinal de Mailly, archevêque de Reims, qui furent exemplairement punis d'avoir été créés cardinaux sans l'agrément de Louis XIV. Le pape me serra la main, en me disant : *Cela suffit.* Je me plaignis ensuite de ce que le pape n'avait pas même attendu la mort du cardinal Zelada, visiteur apostolique des Établissements Français, pour donner la même commission au cardinal Lorenzana. J'observai qu'en qualité de ministre du roi

et de protecteur des Églises de France, je n'avais nul besoin d'un Bref de Sa Sainteté pour m'emparer de l'administration de ces Établissements, mais que je l'aurais acceptée de courtoisie, puisque le cardinal de Bernis m'avait donné avant sa mort l'exemple de cette condescendance. Le pape me répondit que c'était un dépôt entre les mains d'un octogénaire, et qu'on avait imaginé ce moyen terme pour ne pas prendre dans ce moment un parti trop prononcé. Tous vos moyens termes, lui dis-je, tournent au préjudice du roi. Après avoir formellement reconnu Sa Majesté, vous ne faites rien pour Elle, et je ne sais même pas si vous avez répondu à ses lettres. Il me dit qu'il n'écrivait à personne, de peur de se compromettre ; qu'il ne correspondait point depuis six mois avec sa propre famille, de peur que ses lettres ne fussent interprétées ou interceptées. Serais-je assez malheureux, ajouta-t-il en joignant les mains et en levant les yeux au ciel, pour que le roi pût douter de ma tendresse pour lui ? Je donnerais ma vie pour le remettre sur le trône. Assurez-l'en bien positivement. Je ferai en sorte de lui écrire par le retour de Mgr Badossa. Touché de cette ouverture de cœur très sincère, je lui dis que je serai toujours un ange de paix entre Sa Sainteté et le roi, mais qu'elle ferait très bien de manifester elle-même ses sentiments à Sa Majesté ; car si le roi m'ordonnait de faire afficher à la porte de Saint-Louis et de la Trinité du Mont, qu'il défendait formellement à tous ses sujets, qui se trouvent dans ces deux maisons, de reconnaître d'autre administrateur que moi, j'exécuterais très certainement ses ordres avec la plus prompte ponctualité. Vous devez savoir mieux que personne

que les souverains légitimes, qu'on pouvait croire morts, ressuscitent souvent très vite. Je vous prie de vous en souvenir toutes les fois que je vous parle du roi de France. Ces menaces, qui ressemblent à des confidences, font un très bon effet sur son esprit. Il m'est démontré que son cœur est tout entier pour le roi. Je le trouve doux, modéré, raisonnable, mais très timide et très avisé. On m'assure que le général Murat a nommé ici un directeur de l'académie de France, en annonçant qu'il forcerait le roi de Naples de restituer tous les meubles enlevés par son ordre du palais de France. Je n'ai nulle certitude de la vérité de ce fait. Le pape a donné une très belle boîte avec son portrait enrichi de diamants au général Murat. Mais, malgré toutes ces cajoleries forcées, il abhorre cordialement notre révolution.

« Après une longue discussion, j'ai lieu de me flatter que ma demande en faveur de l'abbé de la Tour destiné à l'évêché de Moulins aura un plein succès. J'en rendrai compte le semaine prochaine. Il m'a paru que cette sollicitation devait précéder celle du même genre dont je suis chargé, et que je ne manquerai pas de mettre en avant, dès que les circonstances seront plus favorables. — Je vous renouvelle, etc. »

A ce récit, ou plutôt à cette peinture animée d'une audience pontificale, Maury, quelques jours après, le 22 mars, ajoutait la dépêche suivante, datée de Rome. Quand il avait écrit la précédente, il ignorait encore le nouvel exil de son maître. La lettre qui la lui annonçait, dans les termes touchants qu'on n'a point oubliés, venait à peine de lui parvenir. Il écrit aussitôt :

« J'ai reçu, Monsieur le comte, dans la même semaine, les lettres dont vous m'avez honoré le 14 décembre, le 11 et le 21 janvier, avec le billet du roi de cette dernière date. Votre lettre du 21 janvier a été ouverte à Vienne, et les décacheteurs ont eu la distraction d'y mettre une nouvelle enveloppe, qu'ils ont adressée au cardinal-doyen. Cette Éminence a deviné sur-le-champ le quiproquo, et m'a dit en me la remettant en main propre, que l'empereur était mal servi dans tous ses départements.

(En chiffre.) « Depuis quelques mois les relations de Paul Ier avec Bonaparte avaient préparé mon esprit à la scène du 21 janvier ; mais, en la craignant, ou plutôt en me bornant à la prévoir, sans savoir si elle nous serait avantageuse ou funeste, je n'avais pas deviné qu'on pût choisir un pareil jour, pour manquer si indécemment au malheur de notre maître. Le temps éclaircira bientôt ce mystère, si c'en est un comme je le désire pour l'honneur de l'empereur de Russie, qui aura un grand compte à rendre de cette journée dans son histoire. Cette proscription affaiblit infiniment ici le parti du roi ; mais elle ne fait pas le moindre tort à sa personne. Le grand nombre croit Paul Ier fou, ou du moins demi-fou, ce qui est encore pire, et le traite en conséquence. Les juges plus modérés, qui ne peuvent croire à une si infâme déloyauté, supposent que cette convention concertée entre l'empereur de Russie et Bonaparte est un acheminement du roi vers son trône. Le pape, qui m'a paru très affligé de cette nouvelle, n'adopte nullement cette dernière conjecture. Le cardinal Consalvi, qui est et qui sera toujours du parti le plus fort, parce qu'il ne s'intéresse essentielle-

ment qu'à lui seul, m'a dit sous le secret, et m'a assuré avec certitude, qu'on avait obligé le roi de souscrire une proclamation par laquelle il ordonne à tous les royalistes de se soumettre au gouvernement actuel de la France. Je lui ai demandé quel pouvait être à ses yeux le prix d'un pareil sacrifice pour croire à son existence. Il est resté sans réponse. Je lui ai demandé ce que signifiait à son avis la continuation du subside, que Paul Ier paye au roi, en l'éloignant de ses États. Il n'a su que me dire. Je me suis contenté de me moquer malicieusement de lui pour dissiper ses frayeurs et pour décréditer son désespoir, car il voulait me persuader que tout était perdu pour se délivrer de moi, et c'est à quoi il ne réussira pas.

« Il est arrivé ici avant-hier un courrier extraordinaire de Mgr Spina. On sait qu'il apporta une très longue dépêche en chiffre ; mais il ne transpire absolument rien de son contenu. Je demandai hier soir au cardinal Consalvi, s'il était content de ce message. Il me répondit que Mgr Spina demandait des éclaircissements, et qu'il n'avait pas encore fini de déchiffrer les immenses écritures de ce prélat. Je lui dis qu'on m'écrivait de Paris, le 11 févier, ce qui est très vrai, qu'on croyait Bonaparte d'accord sur tous les points avec Mgr Spina; qu'en supposant une si étrange harmonie, il s'agissait maintenant de s'entendre avec les évêques de France, et que j'étais bien sûr que la très grande majorité ne se prêterait jamais à aucun serment, ni à aucun arrangement contraire à la fidélité qu'ils ont jurée au roi. Vous saurez, ajoutai-je, que ce sont des gens de conscience et d'honneur, et qu'ils sont accoutumés à tout sacrifier au devoir. Il ne répli-

qua rien. J'ai déclaré au pape que j'avais ordre de Sa Majesté d'assister à tous les consistoires pour voir s'il ne s'y proposerait rien de contraire aux droits du roi et à l'exécution du concordat relativement à la promotion des cardinaux et à le préconisation des évêques. Je lui annonçai que, n'étant pas bègue, j'énoncerais et motiverais mon opinion. Le pape a paru surpris, et je n'ai pas pu pénétrer si c'était de la démarche dont je le menaçais, ou de l'hypothèse que je supposais possible. Il s'est jeté dans de longs lieux communs sur le malheur de sa position qui le rend entièrement dépendant des Français, sauf sur les devoirs de sa conscience, sur l'asservissement désormais inévitable de toute l'Europe aux volontés de Bonaparte, et sur son amour pour le roi, qu'il paraît estimer et aimer sincèrement. Je me tiens en observation sans pouvoir rien faire, et je mets inutilement en activité tous les moyens possibles pour découvrir ce qu'il m'importe de savoir ; mais le secret est impénétrable. Je croirais plus facile de l'apprendre à Paris qu'à Rome. Plusieurs de nos évêques français, auxquels j'ai écrit que la congrégation des cardinaux avait unanimement rejeté la promesse de fidélité à la Constitution, ont eu la maladroite indiscrétion de faire imprimer mes lettres qui circulent dans toute la France. On n'ose pas m'en faire des reproches ici, attendu que ce n'était point une confidence que l'on m'eut faite, mais une découverte arrachée à la sueur de mon front. Cependant on aimerait mieux que ce secret n'eût pas été divulgué, parce qu'il irrite les soumissionnaires, sans les faire reculer. Nous sommes au moment de la crise, et on sent ici avec effroi quel pas terrible on a fait en ouvrant des négociations avec Bonaparte. »

C'est Louis XVIII lui-même qui accuse réception à Maury de la lettre qu'on vient de lire et des trois autres qui l'ont précédée.

« Le roi, dit la dépêche chiffrée datée de Varsovie le 29 avril 1801, voit avec satisfaction la tentative que le cardinal Maury a faite pour tâcher d'ouvrir une correspondance avec l'abbé Bernier. Si cet ecclésiastique s'y prête, le roi aura au moins l'avantage de connaître le fond de sa pensée, que le cardinal Maury pénétrera sûrement.

« Le cardinal Maury ne s'était pas trompé dans le jugement qu'il avait porté sur l'archevêque de Bordeaux. La réponse, qu'a faite ce prélat à Sa Majesté, renferme des arguments qui, n'étant pour la plupart qu'une pétition de principes, seraient bien faciles à réfuter. Ses déclamations pourraient être également confondues ; mais ses principes moraux, particulièrement sur ce qui regarde le Sacrement de Pénitence, sont si étranges, que le roi croit n'avoir plus qu'à secouer la poussière de ses pieds. Le cardinal Maury voudra bien garder ceci dans sa sagesse. Sa Majesté aurait bien désiré lui envoyer une copie de cette réponse ; mais elle ne peut, vu son volume, être mise à la poste, et rien n'annonce une occasion prochaine.

« La mort de l'empereur Paul Ier est un de ces événements inattendus, dont la Providence se plaît à se servir, pour renverser les calculs humains. S'il apporte quelque changement à la situation du roi, le cardinal Maury en sera promptement instruit. Sa Majesté a écrit au nouvel empereur avec tout le sentiment et la confiance qui lui servirent si longtemps de règle avec l'empereur Paul.

conférences de Paris. Mgr Spina veut gagner du temps, et Bonaparte, déconcerté de la mort de Paul Ier, ainsi que des succès des Anglais en Égypte et dans la Baltique, et de la dissolution de la coalition du nord, doit avoir peu de moments à donner à la théologie. Je joins ici deux lettres originales de l'abbé Bernier, son négociateur. C'est de M. l'évêque de la Rochelle, dont il est grand-vicaire, et à qui elles sont adressées, que je les tiens. Ce prélat me mande qu'il n'a reçu de lui que ces deux seules lettres, quoiqu'il dise lui en avoir adressé au moins vingt. Ces deux lettres paraîtront fort extraordinaires au roi, car cet homme semble penser comme nous, et très certainement Mgr Spina, dont il loue les principes, est également catholique et royaliste. Le temps éclaircira tous les mystères.

« Le roi et la reine de Sardaigne sont de retour à Rome, où j'ai eu l'honneur de leur faire une cour assidue et intime. On croit que le pape négocie secrètement avec Cacault en faveur de ce souverain. Le cardinal Consalvi me répondit dernièrement, quand je lui parlai, mais sans le presser pour éviter un refus, de la nomination aux évêchés vacants en France, que le Saint-Siège ne devait connaître et admettre que le droit de possessoire. Je lui demandai si le roi de Sardaigne était en possession de ses États lorsque, dans le consistoire du mois d'août dernier, le pape préconisa trois évêques du Piémont nommés par ce prince. Il rougit et se tut. Cette grande affaire, que j'aurais finie en un quart d'heure à Venise, dans les mois de mars, d'avril et de mai de l'année dernière, si j'avais reçu les nominations du roi, n'est pas de nature à être négociée dans ce moment. Ces nominations importantes n'au-

raient jamais dû être interrompues. Depuis que la communication est rouverte avec la France, je suis assailli d'une multitude innombrable de lettres qui me prouvent que les Français sont encore attachés à leur religion et à leur roi, et dans lesquelles on me demande des dispenses de toute espèce, que j'obtiens et que j'expédie immédiatement. Elles sont toutes en forme commissoire, et l'exécution en est remise aux évêques légitimes. L'une de ces dispenses m'a été demandée par M. de Boutouillé, qui réside à Vannes et qui se dit nommé récemment par le roi à l'évêché de Dol. *(Fin du chiffre.)*

« On nous annonce, pour le 18 de ce mois, ou pour le 8 du mois prochain, un consistoire dans lequel le pape déclarera au moins trois de ses cardinaux *in petto*, savoir, Mgr Litta, ancien nonce en Russie; Mgr Zondadari, archevêque de Sienne, et le Père Lucchi, abbé des Bénédictins de la Trinité de Florence. Ce dernier passe pour habile théologien et canoniste. J'assisterai à ce consistoire, comme à tous ceux que le pape tiendra, et je désire qu'on n'y propose jamais rien qui m'oblige à opiner autrement qu'en levant ma calotte suivant l'usage en signe d'adhésion. Le cardinal Zelada, qui semble agonisant depuis six mois, végète toujours dans le même état d'anéantissement, et l'abbé Lestaches gouverne, au nom du cardinal Lorenzana, nos Établissements Français.

« Les Français ont refusé de s'embarquer à Livourne pour l'Égypte. Le général Murat, qui était accouru pour les y déterminer, n'ayant pas pu y réussir, et étant informé que trois cents d'entre eux avaient déserté, s'est contenté de les renvoyer en France. Il y a

conférences de Paris. Mgr Spina veut gagner du temps, et Bonaparte, déconcerté de la mort de Paul Ier, ainsi que des succès des Anglais en Égypte et dans la Baltique, et de la dissolution de la coalition du nord, doit avoir peu de moments à donner à la théologie. Je joins ici deux lettres originales de l'abbé Bernier, son négociateur. C'est de M. l'évêque de la Rochelle, dont il est grand-vicaire, et à qui elles sont adressées, que je les tiens. Ce prélat me mande qu'il n'a reçu de lui que ces deux seules lettres, quoiqu'il dise lui en avoir adressé au moins vingt. Ces deux lettres paraîtront fort extraordinaires au roi, car cet homme semble penser comme nous, et très certainement Mgr Spina, dont il loue les principes, est également catholique et royaliste. Le temps éclaircira tous les mystères.

« Le roi et la reine de Sardaigne sont de retour à Rome, où j'ai eu l'honneur de leur faire une cour assidue et intime. On croit que le pape négocie secrètement avec Cacault en faveur de ce souverain. Le cardinal Consalvi me répondit dernièrement, quand je lui parlai, mais sans le presser pour éviter un refus, de la nomination aux évêchés vacants en France, que le Saint-Siège ne devait connaître et admettre que le droit de possessoire. Je lui demandai si le roi de Sardaigne était en possession de ses États lorsque, dans le consistoire du mois d'août dernier, le pape préconisa trois évêques du Piémont nommés par ce prince. Il rougit et se tut. Cette grande affaire, que j'aurais finie en un quart d'heure à Venise, dans les mois de mars, d'avril et de mai de l'année dernière, si j'avais reçu les nominations du roi, n'est pas de nature à être négociée dans ce moment. Ces nominations importantes n'au-

raient jamais dû être interrompues. Depuis que la communication est rouverte avec la France, je suis assailli d'une multitude innombrable de lettres qui me prouvent que les Français sont encore attachés à leur religion et à leur roi, et dans lesquelles on me demande des dispenses de toute espèce, que j'obtiens et que j'expédie immédiatement. Elles sont toutes en forme commissoire, et l'exécution en est remise aux évêques légitimes. L'une de ces dispenses m'a été demandée par M. de Boutouillé, qui réside à Vannes et qui se dit nommé récemment par le roi à l'évêché de Dol. *(Fin du chiffre.)*

« On nous annonce, pour le 18 de ce mois, ou pour le 8 du mois prochain, un consistoire dans lequel le pape déclarera au moins trois de ses cardinaux *in petto*, savoir, Mgr Litta, ancien nonce en Russie; Mgr Zondadari, archevêque de Sienne, et le Père Lucchi, abbé des Bénédictins de la Trinité de Florence. Ce dernier passe pour habile théologien et canoniste. J'assisterai à ce consistoire, comme à tous ceux que le pape tiendra, et je désire qu'on n'y propose jamais rien qui m'oblige à opiner autrement qu'en levant ma calotte suivant l'usage en signe d'adhésion. Le cardinal Zelada, qui semble agonisant depuis six mois, végète toujours dans le même état d'anéantissement, et l'abbé Lestaches gouverne, au nom du cardinal Lorenzana, nos Établissements Français.

« Les Français ont refusé de s'embarquer à Livourne pour l'Égypte. Le général Murat, qui était accouru pour les y déterminer, n'ayant pas pu y réussir, et étant informé que trois cents d'entre eux avaient déserté, s'est contenté de les renvoyer en France. Il y a

eu des troubles du même genre à Ancône et à Otrante ; mais les soldats, après s'être égorgés entre eux au nombre de huit cents qui sont restés sur le carreau dans un conflit entre l'infanterie et la cavalerie, ont fini par s'embarquer.

« La sécheresse diminue énormément les belles espérances que donnait la prochaine récolte. Le pain se vend dans toute l'Italie environ douze sols la livre.

« J'irai demain visiter en cérémonie à Orvieto le cardinal Brancadoro mon voisin, et je lui remettrai la lettre de Sa Majesté. — Agréez, etc. »

Impressionné et ému des reproches qui perçaient de plus en plus à travers les lignes, dans les dépêches de son zélé mais impuissant représentant à Rome, Louis XVIII lui écrit de Varsovie le 10 juin 1801 la dépêche chiffrée que voici :

« Rien ne peut affliger plus sensiblement le roi que l'état violent, où se trouve aujourd'hui le clergé de France ; mais, dans le malheur, c'est du moins une consolation pour Sa Majesté de songer qu'elle n'a aucun reproche à se faire, pas même relativement au funeste retard que le cardinal Maury déplore avec tant de raison. Les lettres que le roi a écrites à Pie VI depuis la mort de Louis XVI, ou sont demeurées sans réponses, ou les réponses ont été faites dans une forme qui ne prouvait que trop que, ce Souverain-Pontife ne reconnaissant pas Sa Majesté, il était inutile de proposer l'exécution du concordat [1]. A l'exaltation de

1. Les lettres de vicaire apostolique données à feu l'évêque de Dol l'ont été à un sujet très méritant sans doute, mais sans la participation du roi. (N. du R.)

Pie VII, le roi, instruit que Sa Sainteté l'avait reconnu, résolut de profiter de cette circonstance favorable. Ici quelques-unes paraissent nécessaires à rappeler.

« Le cinq avril 1800, le roi apprit que Pie VII était élu, et lui avait écrit, mais que le cardinal Maury, n'osant confier la lettre de Sa Sainteté à la poste, la réservait pour une occasion qu'il regardait comme très prochaine. La teneur de cette lettre était importante à connaître pour régler sa marche en conséquence. Cependant, la lettre n'arrivant pas, le roi, au bout de seize jours d'attente, se détermina à écrire. Il était impossible de confier la lettre de créance du cardinal Maury ni les instructions à la poste, surtout devant traverser les États Autrichiens. Le roi n'avait aucun moyen d'envoyer un courrier. Il prit donc le parti de donner le paquet à un homme très sûr, et qui, dépêché vers lui de Trieste, avait fait une grande diligence. D'un autre côté, le roi ne crut pas devoir, en proposant de nommer aux évêchés vacants, s'exposer à un refus, que l'ignorance du contenu de la lettre pontificale pouvait faire craindre. Il se borna donc à charger le cardinal Maury de demander l'exécution du concordat. Ce paquet, parti de Mittau le 21 avril, pouvait et devait être rendu à Venise en moins de trois semaines [1]. Mais le porteur tombé malade en chemin fut obligé de s'arrêter en route longtemps et à différentes reprises. *Inde mali labes.*

« La prudence et la discrétion du pape ne peuvent qu'être louées dans une circonstance aussi critique, et le roi espère, qu'il n'en témoignera que plus de fer-

1. Le cardinal Maury n'a quitté cette ville que vers le 12 ou le 15 de mai. (N. du R.)

meté dans l'occasion. Le cardinal Maury connaît sans doute la lettre circulaire, que les intrus ont écrite à tous les évêques catholiques, pour les inviter à leur prétendu concile. La réponse se trouve dans saint Matthieu, chapitre VI, verset 15 [1]. Celles que le cardinal Maury fait à toutes les demandes, qu'on lui adresse de France sont parfaitement sages. Le roi est fort surpris du titre que prend l'abbé Boutouillé, Sa Majesté n'a point fait d'autres nominations que celles qui sont contenues dans la feuille adressée au cardinal Maury, et dont personne n'a connaissance. Le roi voudrait que les lettres de l'abbé Bernier, renfermées dans la dépêche du cardinal Maury, eussent été adressées récemment et personnellement à Son Éminence ; car il n'est pas douteux, que c'est un homme qui pourrait se rendre utile ; mais Sa Majesté craint pour lui que le résultat de ses intrigues ne soit d'être entraîné un peu plus tard avec un peu plus ou un peu moins d'éclat dans la chute de son patron. »

VI.

Le 13 mai 1801, le cardinal reprend sa correspondance :

« On nous annonce, Monsieur le comte, la prochaine arrivée à Florence du fils du duc de Parme, nouveau roi d'Étrurie, qui vient d'être proclamé et reconnu en cette qualité à Madrid. Nous ne savons pas encore si le Saint-Siège, qui a érigé la Toscane en grand-duché,

1. Il y a probablement erreur de verset ou de chapitre. Le v. 15 du chap. VI de saint Matthieu est celui-ci : « *Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.* »

sera requis de publier une bulle pour en faire un royaume. Ce jeune prince est maintenant à Paris, où on lui donne de très belles fêtes. C'est le premier descendant de Philippe V qui ait vu la capitale de la France, depuis que Louis XIV dota de la monarchie d'Espagne la branche cadette de son auguste Maison. Je lui rends la justice de croire qu'il aura le cœur navré de ne plus y en retrouver le chef, et qu'il regrettera qu'aucun autre Bourbon espagnol n'ait revu Paris avant lui, dans le temps où tous les princes de l'Europe s'empressaient de visiter la Cour de France. Hélas ! qui eût prévu qu'un Corse,qui se fût trouvé très honoré, il y a douze ans, d'y venir à sa suite, dût aujourd'hui lui en faire les honneurs ? On ne vit jamais sur la terre un exemple si effroyable du néant des grandeurs du monde. Je m'incline tristement devant la Providence, en attendant que cette étonnante tragédie se dénoue par le rétablissement du roi légitime sur le plus ancien trône du monde [1].

(En chiffre). « Le secret du pape est toujours impénétrable. Cacault vient de lui demander un nouveau subside de cinquante mille écus romains. Le pape lui a répondu en versant des larmes, et on dit que ce soldat du Corbulon de la France n'a pu lui-même retenir ses pleurs en voyant la douleur

1. Le traité de Lunéville avait transformé la Toscane en royaume au profit de l'infant Louis, fils du duc Ferdinand III de Parme, dont les États avaient été réunis à la Lombardie. Le jeune prince prit le nom de roi d'Etrurie et vint à Paris, où le Premier Consul le traita avec une magnificence très *ancien régime*. Comme on s'en étonnait, Bonaparte répondit : « Il n'y a pas de mal de faire voir à la jeunesse qui n'a pas vu de roi, comment ils sont faits. » Le roi d'Etrurie mourut en 1803, et son royaume, gouverné d'abord par sa veuve, fille du roi d'Espagne, fut incorporé à l'empire français en 1807.

et l'impuissance absolue du Souverain-Pontife pour payer cette somme. Le général Murat, qui devait revenir à Rome, paraît avoir renoncé à ce voyage. Il a fait espérer que, si Rome lui payait ces cinquante mille écus dans ce moment, il rappellerait aussitôt les quatre mille Français qui accablent encore l'État de l'Église. On croit en effet qu'il veut les concentrer dans la Cisalpine pour les rapprocher du Piémont, où une insurrection générale vient d'éclater au moment où Bonaparte, instruit de la mort de Paul Ier, a ordonné que le Piémont fût divisé en dix Préfectures républicaines. Les confidents du pape pour les affaires de France ne peuvent, sous peine d'excommunication, révéler même à leurs familiers ce qui leur est confié à cet égard. On dit que le bref d'accommodement est rédigé, et que le projet en a été envoyé à Paris : mais le secret est si strictement gardé, que les gens qui connaissent le mieux ce pays-ici en concluent que le secret n'est rien. Je me dispose néanmoins à retourner bientôt à Rome pour me mettre entièrement à la poursuite de cette intrigue qui mérite toute mon attention, et je n'épargnerai rien pour en découvrir l'objet et les ressorts. Cacault a de terribles moyens de réduction et de terreur à employer. Je ne crois pas qu'il parvienne à tromper les Italiens ; mais il lui est très facile de les effrayer, et les effets de la peur sont incalculables auprès des gens qui s'aiment mieux eux-mêmes que nos principes. On dit que le chagrin altère sensiblement la santé du pape, et qu'il expie intérieurement, d'une manière cruelle, l'inaltérable et surhumaine modération qu'il montre au dehors. On fait courir à Rome des prophéties pour annoncer que son

Pontificat ne durera en tout que seize mois, et que le rétablissement de l'ordre est réservé à son successeur. Il donne peut-être lieu, sans le savoir, à ces conjectures sinistres, car il répète très souvent dans ses discours familiers cette formule timide : *Si Dieu me fait vivre*, et il laisse croire qu'il ne se flatte pas de vivre longtemps, par cet air de doute que renforcent la maigreur et la pâleur habituelle de son visage. Je joins ici une longue réponse que je viens de recevoir de M. l'évêque de la Rochelle, à qui j'avais demandé des détails sur les principes du fameux abbé Bernier, son grand-vicaire. Ce prélat, retiré en Espagne, s'inquiète de son silence actuel ; mais s'il traite, comme on le dit, avec Mgr Spina, il ne doit et ne peut plus rien dire, et je ne puis me persuader qu'un royaliste de cette trempe ait été infecté de la contagion de l'apostasie, en respirant l'air de Paris. L'ambition seule peut pervertir les principes d'un homme à son âge, et ses anciennes lettres n'annoncent nullement un ambitieux. Le roi en jugera, et je suis bien sûr que Sa Majesté concevra de la lecture de cette lettre une très grande estime pour son auteur. Mes correspondants de Madrid m'assurent toujours que, malgré leur coquetterie envers Bonaparte, le roi et la reine d'Espagne prennent encore le plus grand intérêt au chef de leur maison. *Le cœur est pour Pyrrhus et les vœux pour Oreste.* Je vous prie d'agréer, etc. »

Le 28 mai, nouvelle lettre, datée de Rome et non chiffrée :

« Les affaires de l'Église de France, Monsieur le comte, qui se traitent avec tant de mystère à Paris,

continuent aussi d'être un secret impénétrable à Rome. Le cardinal-doyen, qui persévère dans l'inaltérable pureté de ses principes religieux et politiques, en fait une profession publique dans toutes ces sociétés ; mais il donne à entendre qu'il est le seul qui ne sacrifie point aux circonstances et à la peur. Il paraît que la décision générale s'éloigne et que la discussion ralentit l'ardeur du secrétaire d'État par un accommodement dont les difficultés se multiplient de jour en jour. Je ne crois pas qu'on se flatte d'obtenir la démission des évêques de France, qu'ils avaient offerte de pure courtoisie dans un temps où la question était encore indécise, et où le Saint-Siège ne s'était nullement expliqué. En attendant que l'on se rapproche théologiquement, ce qui ne paraît guère possible, je sollicite et j'obtiens tous les jours des rescrits ou des indults du pape pour nos évêques légitimes. Ces commissions spirituelles, que je leur fais adresser, entretiennent une utile et exclusive correspondance entre le Saint-Siège et la véritable Église gallicane. Je prends le ton très haut qui me convient, quand on m'oppose des difficultés déplacées, ou quand on met trop de lenteur dans les expéditions que je sollicite. Je viens d'obtenir, sans en être requis, et dans la seule vue de me délivrer des requêtes individuelles dont je suis chargé, des indults en forme pour autoriser tous nos métropolitains et trente autres évêques français à permettre aux religieuses, pendant une année, d'hériter et de disposer par testament des biens qui leur sont donnés. Il ne se passe point de semaine où je n'obtienne à la Pénitencerie un très grand nombre de dispenses gratuites et de tout genre en faveur des catholiques français, et je les fais toutes adresser par

forme commissoire à nos évêques légitimes, ou aux administrateurs apostoliques des sièges vacants pour être mis à exécution. Ces rapports continuels, que j'appuie sur des moyens irrésistibles, ne permettent pas aux Romains de croire mort ce clergé respectable qui doit infiniment embarrasser tous les politiques sans principes, tandis que j'entretiens avec soin, en triomphant de la peur par des menaces, cette utile et habituelle corrrespondance. Le ministre français Cacault ne cesse de tourmenter ici le gouvernement, soit en requérant la ratification des ventes que les Français ont faites des biens prétendus nationaux, soit en demandant sans cesse des subsides pour leurs troupes. Il paraît certain que le pape s'est engagé à leur donner gratuitement pour cinquante mille écus de denrées à la première récolte.

« Un courrier extraordinaire de Paris passa ici le 23 de ce mois et continua sa route vers Naples. Beaucoup de gens se flattent ici qu'il y a porté l'ordre aux troupes françaises d'évacuer tout ce royaume sur la demande formelle du nouvel empereur de Russie; mais ce bruit public paraît dépourvu de tout motif de crédibilité, puisque le traité de paix autorise les Français à garder plusieurs points du royaume jusqu'à la paix avec l'Angleterre. On ne doute plus ici de la défaite totale des Français en Égypte.

« Le roi et la reine de Sardaigne viennent de partir brusquement de Rome pour se rendre à Naples, d'où l'on croit qu'ils se transporteront immédiatement en Sardaigne. On dit que les Français attribuent à ce prince les dernières insurrections du Piémont, et qu'en conséquence sa personne n'était plus en sûreté à Rome.

Après son départ, trois de ses officiers, qui se flattaient de le suivre, ont été arrêtés par ordre du pape et renfermés au château Saint-Ange. Le pape lui avait fait une visite de plus de deux heures, la veille du jour qu'il est parti. On sait que leur entrevue fut très tendre, mais on ignore absolument quel fut le sujet de leur conférence.

« Mgr Badossa est venu me voir à Montefiascone, en retournant à Pétersbourg. Je lui ai donné à dîner mais je ne l'ai chargé d'aucune commission. Il me dit qu'il avait demandé au pape s'il n'avait point de lettres à lui remettre pour le roi, et Sa Sainteté lui avait répondu qu'elle ne croyait pas, ou du moins qu'elle n'était pas assez sûre qu'il trouvât encore le roi à Varsovie, pour lui adresser une lettre dans cette ville. Le voyageur ne soupçonne pas la finesse de cette réponse. Ce n'est pas un homme auquel on puisse confier un secret, et c'est là la réponse qui m'a été faite, quand j'ai demandé si on ne l'avait chargé de rien. — Je vous renouvelle, etc. »

On se méfiait de Maury, évidemment, à Rome. Il le sentait et trépignait sur place, comme on le verra encore mieux, dans sa dépêche du 3 juin 1801 :

« Je viens de recevoir, Monsieur le comte, la dépêche dont Sa Majesté a daigné m'honorer le 29 avril dernier. Elle s'est trouvée écrite dans la langue dont on se sert pour correspondre avec le prélat qui réside à Wolfembuttel [1], ce qui m'a d'abord dérouté, mais mon embarras n'a duré qu'un instant, parce que

1. Un autre correspondant ecclésiastique de Louis XVIII.

j'ai soupçonné et deviné sur-le-champ le quiproquo.

« M. l'évêque de Tarbes [1] vient de recevoir, à Lisbonne, où il s'est retiré depuis près de deux ans, de la Cour de Portugal, un traitement annuel mais indécemment modique de neuf cent trente livres tournois. Ce prélat, dont on ne saurait dire trop de bien, a défendu sous peine de suspense aux prêtres de son diocèse de faire la promesse de fidélité à la nouvelle constitution. Les ecclésiastiques du diocèse de Tarbes, travaillés dans un sens différent par les émissaires de M. l'archevêque d'Auch [2] qui se montre animé d'un ardent esprit de prosélytisme, en se séparant sur cette question du vœu de la très grande majorité du corps épiscopal, ont interjeté un appel simple de cette ordonnance au métropolitain. M. l'archevêque d'Auch, égaré par un grand-vicaire qui lui a gâté depuis six ans une très belle réputation, annonce hautement qu'il est disposé à relever les promissionnaires de Tarbes de toute espèce de censure ; mais il ne conste pas encore qu'il ait fait un pareil abus de son autorité. S'il se rend ainsi juge et partie, l'évêque de Tarbes est très disposé à appeler de son métropolitain au pape. Il m'écrit qu'il rassemble toutes les pièces du procès ; qu'il me les enverra, dès qu'il aura entre les mains le jugement rendu par M. l'archevêque d'Auch, et il réclame ma médiation la plus active auprès du Saint-Siège. Je suis prêt à le servir avec le plus grand zèle. Un pareil incident me fournirait l'occasion de dire beaucoup de vérités utiles, et la discussion de cette

1. François Gain de Montagnac, né au château de Montagnac en Limoussin, le 6 janvier 1744, sacré évêque de Tarbes, le 20 octobre 1782.
2. Louis de la Tour du Pin Montauban, dont il a déjà été parlé.

dissension tournerait très probablement au profit de la bonne cause, soit en multipliant des délais infiniment précieux, soit en montrant la résistance qu'opposeraient les évêques Français à toute espèce d'autorité qui attaquerait leurs principes consacrés par l'approbation la plus éclatante du Saint-Siège durant le cours de douze années consécutives. Les vertus de M. l'archevêque d'Auch ne l'empêchent pas de très mal raisonner, et ses bonnes intentions trompées sont une nouvelle preuve du danger des vertus elles-mêmes dans les gens en place, quand elles ne se trouvent pas en harmonie avec leur esprit.

(En chiffre.) « M. l'archevêque de Reims m'a écrit une lettre admirable, et dont la lecture m'a attendri jusqu'aux larmes, pour me dire que les gazettes françaises annonçaient qu'il était un des trois cardinaux français réservés *in petto.* Il craint de devoir cette grâce aux intrigues de l'évêque d'Autun [1] son neveu, et il est très déterminé à la refuser. Il me consulte pour savoir s'il ne doit pas écrire au pape pour lui déclarer qu'il n'accepterait jamais cette dignité, à moins qu'elle ne fût sollicitée par le roi son maître, et que Sa Sainteté ne lui écrivît de sa propre main pour l'assurer que ni son infâme neveu, ni le gouvernement actuel de la France n'y ont eu aucune part. Je lui ai répondu qu'il ne fallait pas croire aux bruits exagérés des gazettes ; que je veillerais avec soin aux intérêts de sa gloire ; qu'il pouvait être tranquille ; que, s'il obtenait le chapeau, comme je le désirais, il le recevrait d'une source aussi pure que son âme ; que je prenais la liberté de

1. Talleyrand, l'évêque apostat, alors en faveur auprès du Premier Consul.

lui défendre absolument d'écrire au pape, qu'il devait faire le sourd et le mort, et que, dans le cas où ses inquiétudes résisteraient à mes suggestions rassurantes, j'exigeais de lui que le roi en fût le seul confident. C'est ainsi que je me suis tiré de mon mieux d'une question si embarrassante pour moi, en lui témoignant ma plus tendre amitié, sans compromettre en rien le secret qui m'a été confié par les ordres du roi.

« Le public ne s'occupe plus des prétentions de l'abbé de Bayane ; mais celui-ci continue à n'avoir aucune communication avec les Français qui sont à Rome, et sa politique a pour principal objet de passer ici pour un prélat romain. Le pape le traite bien et si bien que je le soupçonne très fort d'être très décidé à ne le point faire cardinal, et à vouloir le consoler par de bonnes manières ; car les Romains sont plus froids et réservés que polis et affectueux avec les gens qu'ils veulent avancer. Son plus grand titre pour être promu et peut-être l'unique, c'est qu'il a déclaré d'avoir conservé vingt-cinq mille livres de rente de ses économies, et n'avoir rien à demander au pape pour être doté. Or, le pape est si restreint en ce genre, qu'il donne volontiers des chapeaux à tous les prélats du premier ordre, qui ne lui demandent rien. Voilà le vrai secret de l'intérêt apparent qu'on prend à lui. L'abbé de Bayane s'est démis de la régence de la Pénitencerie qui lui rapportait six cents écus romains par an, et le pape lui a accordé sa jubilation, c'est-à-dire, l'équivalent de ce revenu en pension sur le même tribunal. J'ai eu occasion de rappeler au pape, qu'il n'y avait point d'exemple connu d'aucun auditeur de Rote français, espagnol ou allemand, qui fût devenu cardinal par

le décanat de la Rote. Sa Sainteté m'a répondu en riant, qu'elle le savait. Quand je lui parle de l'archevêque de Reims, elle m'écoute avec beaucoup de bonté, en disant qu'il faut attendre le temps opportun. Je vous prie, Monsieur le comte, de mettre aux pieds du roi l'hommage de ma profonde et respectueuse reconnaissance pour l'extrême bonté avec laquelle Sa Majesté daigne nommer mon neveu auditeur de Rote pour la France, dans le cas où cette charge viendrait à vaquer par la mort, par la démission, ou par la promotion de M. l'abbé de Bayane. Je désire de tout mon cœur que mon neveu ne soit pas dans le cas de publier cette grâce du roi jusqu'au rétablissement de Sa Majesté sur son trône ; mais le bien du service de Sa Majesté exigerait peut-être que j'eusse au besoin dans mon portefeuille ce brevet de survivance ou de succession en faveur de mon neveu Louis-Sifrein Maury, chanoine de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Si le roi est du même avis, je vous supplie de m'envoyer ce brevet à loisir, quand vous en trouverez l'occasion. Personne n'en saurait rien, et je ne le montrerais certainement au pape qu'à la dernière extrémité.

« Le bruit général de l'Italie est que M. de Kalitcheff ne prolongera guère son séjour à Paris. On dit que cet envoyé a signifié par deux notes consécutives au gouvernement français les intentions amicales de son nouveau maître, en réclamant les cinq conditions convenues avec Paul Ier. Bonaparte ne lui a fait aucune réponse. On craint que son départ de Paris ne bouleverse une troisième fois l'Italie. On est inquiet, surtout pour le royaume de Naples et pour l'État de l'Église. On va jusqu'à dire que le nouveau roi d'Étrurie sera

l'instrument des nouveaux desseins de Bonaparte, qui ne veut pas prendre sur lui l'odieux de l'agrandissement qu'il lui a promis. La paix du Nord, que l'on dit déjà conclue avec l'Angleterre, devrait naturellement opposer une forte barrière contre les entreprises du midi.

« L'abbé Bernier ne répond rien encore à l'appel indirect que je lui ai fait. Rien, hélas ! ne m'étonnera jamais de la part de l'archevêque de Bordeaux, qui a toujours été, dans le cours de sa vie comme dans sa réponse au roi, un intrigant et un ambitieux. Je regarde le rétablissement du subside, que la Cour de Russie fournissait au roi, comme un augure favorable des intentions du nouvel Empereur qui réparera les derniers torts de son malheureux père, en revenant à la magnanimité de ses premières résolutions. Le cardinal Antonelli est très fortement prononcé contre la promesse de fidélité à la Constitution, et il m'a souvent dit qu'il ne changerait pas d'avis, quand on substituerait au mot de constitution le mot de gouvernement, à moins qu'on ne substituât aussi le mot de soumission au mot de fidélité. Ce sont les évêques français les mieux intentionnés qui ont proposé dans leur première frayeur cette absurde distinction, et ils ont eu très grand tort d'aller ainsi au-devant d'une capitulation insensée, sans utilité comme sans fondement. Le véritable obstacle à la promesse qu'on exige, c'est le serment de fidélité que nous avons fait au roi. Or, ce serment réprouve la seconde formule avec autant de force que la première. Je fais valoir ce principe évident en toute occasion. Je ne crois pas que Bonaparte se contentât de la seconde promesse, s'il s'obstine à en exiger une. Je vais me mettre très acti-

vement en campagne pour prémunir les esprits contre un pareil accommodement ; et si j'éprouve des embarras sérieux à cet égard, ce sera la poltronnerie irréfléchie de nos évêques français qui me les causera. J'ai besoin d'une extrême circonspection pour écarter adroitement ce moyen terme, sans avoir l'air de le trop redouter, et surtout sans paraître craindre que nos prélats voulussent l'adopter, quoiqu'il me soit bien prouvé qu'ils en ont été eux-mêmes les premiers inventeurs, sans prévoir les conséquences de l'expédient qu'ils proposaient pour faire mieux sentir les inconvénients de la promesse qu'on exigeait. Je me flatte pourtant qu'on ne les prendra au mot, ni à Rome, ni à Paris. Quand on n'a comme nous qu'une force d'inertie, il faut tout rejeter et ne jamais rien proposer.

« Le Père Caselli, piémontais, ex-général des Servites, qui est à Paris auprès de Mgr Spina en qualité de théologien, et que l'on croit ici l'un des cardinaux réservés *in petto*, écrit de Paris à ses confrères qu'il recommande à leurs prières sa personne et la cause qu'il est chargé de défendre, et que l'un et l'autre en ont grand besoin. Il paraît que la négociation va mal à Paris. — Je vous renouvelle, etc. »

La négociation, heureusement pour l'Église de France, n'allait point mal du tout, comme Maury le disait et comme il s'efforçait de le faire espérer à son maître. Celui-ci, en recevant les trois lettres qu'on vient de lire, s'était empressé d'y répondre, de Varsovie, à la date du 8 juillet 1801, par la dépêche chiffrée suivante :

« Reçu les dépêches numéros 21, 22, 23. — La der-

nière de ces dépêches est du 3 juin. Des nouvelles postérieures ont appris au roi l'ultimatum digne de Rabsacès, que Bonaparte a envoyé au pape, le départ de Cacault et du cardinal Consalvi, le billet par lequel le pape réprouve le conciliabule des Intrus, et la résolution qu'il a prise d'attendre les événements auprès du tombeau des saints apôtres. Ce dernier article cause les plus vives alarmes au roi, et il charge le cardinal Maury, s'il en est temps, de supplier le Père commun des fidèles, au nom d'un fils aussi tendrement que respectueusement dévoué, de ne point exposer sa tête en sacrifice. L'exemple de Boniface VIII et de Pie VI ne peuvent être applicables au cas présent. L'un, surpris à Anagni, n'ayant aucun moyen de fuir, ne pouvait plus songer qu'à rendre sa fin glorieuse ; l'autre, accablé d'années et d'infirmités, pouvait imiter.... [1] Mais Pie VII, dans la force de l'âge, doit s'appliquer le précepte de JÉSUS-CHRIST : *Cum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.* Ce conseil que le roi donne aujourd'hui, Sa Majesté le donna le 5 octobre 1789 à son malheureux frère. Sa voix ne fut pas écoutée ; et une source éternelle de larmes est ouverte ; et une tache ineffaçable couvre la France. Après avoir parlé comme fils, le roi parlera comme père. Il conjure le successeur de saint Pierre, par les entrailles de JÉSUS-CHRIST, de ne pas laisser commettre une seconde fois le même crime à des hommes égarés sans doute, mais qui sont ses enfants. Il n'est point de peuple hérétique ou infidèle qui ne se fît honneur en ce moment d'accueillir le Souverain-Pontife. Un seul sur la terre, et le roi le dit en gémissant, est

1. Un mot indéchiffrable.

porté à lui faire outrage. C'est celui-là seul qu'il doit éviter, et le Fils aîné de l'Église est, en le disant, l'organe de cette mère tendre.

« Le roi a reçu de M. l'archevêque de Reims une lettre pareille à celle que ce respectable prélat a écrite au cardinal Maury. Sa Majesté n'a pas cru pouvoir alors garder plus longtemps un secret, qu'elle n'aurait voulu révéler qu'au moment où la grâce eût été obtenue ; mais en même temps elle lui a recommandé de n'en point parler.

« Aussitôt que le roi en trouvera l'occasion, il se satisfera lui-même en envoyant au cardinal Maury la pièce qu'il lui demande. Un crachement de sang survenu le 19 juin à M. d'Avaray a causé les plus vives inquiétudes à Sa Majesté. L'accident est presque cessé, et le médecin fait espérer qu'il n'aura point de suite. — LOUIS. »

VII.

Maury cependant était rentré à Montefiascone, d'où il écrit, à la date du 6 juin 1801, une intéressante lettre à M. le comte d'Avaray :

« Je suis revenu, Monsieur le comte, dans mon diocèse pour y remplir mes fonctions le jour de la Fête-Dieu. Durant les quatre jours qui viennent de s'écouler depuis mon départ de Rome, les affaires du Saint-Siège avec la France ont pris une tournure sérieuse et alarmante, dont je m'empresse de vous rendre compte sans aucun mystère, parce que tous les faits que j'ai à vous raconter, sont à peu près publics.

« Un courrier extraordinaire expédié de Paris au

ministre Cacault lui apporta le 3 de ce mois les propositions que Bonaparte le chargeait de présenter au pape avec ordre d'assurer Sa Sainteté de l'amitié perpétuelle de la France, si Elle voulait les accepter immédiatement, et de partir de Rome pour se retirer au quartier général de Murat à Florence, si dans l'espace de cinq jours le pape n'accordait pas ce qu'on lui demandait. Le Saint Père les examina et les fit examiner. On dit qu'elles sont au nombre de vingt-quatre, et que les cinq points principaux requièrent la reconnaissance immédiate des évêques intrus, la ratification de l'aliénation des biens du clergé, l'indépendance absolue de l'Église de France pour toute espèce de dispenses, l'autorisation du divorce et du mariage des prêtres. Le pape répondit au ministre Cacault, par l'organe du cardinal Consalvi, que ces propositions étaient absolument inadmissibles, et le fit prier instamment de suspendre son départ de Rome, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres, ou du moins jusqu'au retour du courrier qu'il allait expédier à Paris. Cacault répondit qu'il ne dépendait pas de lui de rester, mais que le Saint-Siège avait grand tort de s'en tenir à ses vieilles maximes qui ne sont plus de raison, au lieu d'accorder les demandes qu'on lui faisait, et qui n'avaient rien de contraire à la religion catholique. Le secrétaire d'État, n'ayant rien pu obtenir, vint rendre compte au pape de sa mission. L'alarme devint aussitôt horrible. Le pape se mit à fondre en larmes, et il pleure sans cesse depuis ce moment. On résolut à Monte-Cavallo que le pape et le Sacré-Collège partiraient de Rome le même jour mercredi 3 juin pour ne pas s'exposer à se montrer en public à la procession du lendemain jeudi, au

moment où le départ annoncé de Cacault mettrait en fermentation toutes les têtes des Romains mal intentionnés. On crut que cette évasion immédiate était l'unique moyen de prévenir la captivité du pape et du Sacré-Collège. Informé sur-le-champ de cette décision désespérée, Cacault accourut au Palais de Monte-Cavallo. Il fit inutilement de nouvelles et très énergiques instances au cardinal Consalvi pour obtenir l'acceptation de ses propositions. Quand il vit que le refus était insurmontable, il dit qu'il partirait effectivement le vendredi, comme il en avait l'ordre ; mais que ce n'était pas une raison pour que le pape et les cardinaux, qui ne seraient molestés dans aucune supposition, dussent prendre la fuite, parce que ses instructions, quoique très fortes, ne lui disaient pas qu'il dût en partant déclarer la guerre au pape. Le cardinal Consalvi le pria de nouveau d'écrire à Bonaparte en faveur du pape, et de faire en sorte qu'il ne s'offensât point de la résistance forcée, qu'on opposait à ses désirs. «Vous connaissez Bonaparte, lui répondit Cacault; il est jeune, et accoutumé à voir prédominer ses volontés. Comment voulez-vous qu'il ne soit pas extrêmement piqué, lorsque vous semblez par votre refus lui déclarer comme à toute l'Europe, qu'il vous demande des choses déraisonnables, au point que vous aimez mieux tout perdre que d'y accéder? — Que faut-il donc faire? reprit le secrétaire d'État.—C'est fort embarrassant, lui dit Cacault ; mais il me vient une idée qui me semble bonne, et dont vous ferez fort bien de profiter. Si j'écris à Bonaparte ce qui s'est passé, les raisons, que je pourrai alléguer en votre faveur, ne feront aucune impression, et on ne verra dans mon récit que l'odieux du refus ;

si au contraire vous lui envoyez quelque grand personnage pour lui exposer les motifs, le désespoir et les résolutions du pape, son amour-propre sera flatté de l'ambassade, et cette espèce de compensation pourra tout accommoder. » L'ouverture parut au cardinal Consalvi un trait de lumière, et il se saisit de l'expédient comme d'une planche au milieu du naufrage. Il entraîna immédiatement Cacault chez le pape. Sa Sainteté agréa sa proposition, et offrit d'envoyer à Paris le cardinal Joseph Doria. Cacault répondit que, bien que ce cardinal fût un grand personnage à Rome, il n'était pas cependant celui qu'il croyait le plus convenable à une pareille mission, et qu'il fallait faire tout ou rien. Le pape et le secrétaire d'État, épouvantés d'une pareille réponse, pâlirent l'un et l'autre et crurent que Cacault voulait envoyer le pape à Paris, pour faire le pendant du voyage de son prédécesseur à Vienne. « Qui prétendez-vous donc nous désigner, lui dit le secrétaire d'État, pour une ambassade si terrible? — C'est vous-même, lui dit Cacault, qui devez aller à Paris pour vous expliquer avec Bonaparte. Je crois fermement que, si quelque chose au monde peut le satisfaire de la part du pape, c'est l'envoi de son propre ministre à Paris. » Le pape y consentit sur-le-champ, ne voyant nul autre moyen de tranquilliser Rome, puisque Cacault voulait absolument s'en aller. Le bruit s'en répandit sur-le-champ dans la ville. Les têtes se calmèrent, et le pape fit dire qu'il porterait le Saint-Sacrement le lendemain, à la procession de Saint-Pierre. Sa Sainteté a tenu parole; Elle y a montré une dévotion si angélique et si extraordinaire, que tout le monde en a été attendri jusqu'aux larmes, et l'a comblée de bénédic-

tions. Les généraux français, qui sont au nombre de douze à Rome, ont été témoins de ce spectacle touchant. Ils se sont tous mis en grand uniforme pour voir passer la procession sur plusieurs points. Ils se sont mis à genoux avec beaucoup de décence sur le passage du Saint-Sacrement. Le pape a eu soin de les faire accompagner par une trentaine de seigneurs romains et par un grand nombre de soldats chargés de leur faire céder les meilleures places. Ils ont tous dit, comme Cacault très publiquement, que le pape et les cardinaux ne devaient pas partir de Rome, et que les choses n'en étaient pas à cette extrémité. Le cardinal Consalvi s'est donc déterminé à partir pour Paris sans aucun caractère de Légat *a latere*, comme un simple envoyé chargé de porter les paroles du Saint-Siège, et de donner les éclaircissements qui pourraient être nécessaires. Le pape ne lui a donné, à ce que je dois croire, aucun autre pouvoir. Il emmène avec lui le marquis Consalvi son frère, deux valets de chambre et deux laquais, sans aucun aumônier ni secrétaire, ce qui paraît fort sauvage aux Romains, et il voyage avec la plus grande simplicité. Il a demandé au pape comment il devait se conduire, s'il se trouvait à Paris à l'ouverture du concile des Intrus, et au moment des magnifiques fêtes que l'on prépare pour le 14 juillet. Le pape lui a répondu qu'il n'avait ni le temps, ni le besoin de lui donner aucune instruction ; qu'en consultant ses principes et son zèle, il ne ferait certainement rien de contraire à la religion ; que, s'il était invité à la fête du 14 juillet, et qu'il ne s'y passât rien de messéant pour son habit de cardinal qu'il ne quittera point à Paris, il pourrait y assister comme tous les autres ambassadeurs.

Le cardinal Consalvi est parti de Rome ce matin, ayant le ministre Cacault dans sa voiture. Il vient de passer dans l'instant à Montefiascone, où mon frère s'est entretenu avec lui. La tranquillité de ce pays dépend des ordres qu'aura reçus le général Murat à Florence, où il a vingt mille Français sous ses ordres. C'est le cardinal Joseph Doria qui fait par *interim* les fonctions de secrétaire d'État, et on débite sourdement qu'il conservera peut-être cette place. On débite aussi que le Portugal ne veut plus recevoir Mgr Caleppi pour nouveau nonce du pape, à cause des relations qu'il a eues avec les Français. S'il faut en croire les bruits publics, ce prélat a reçu un soufflet à Pise de la main d'un aide de camp du général Murat, et la réparation de cet outrage s'est bornée jusqu'à présent à mettre cet officier aux arrêts. Le duc Braschi se propose d'aller incessamment à Paris pour demander à Bonaparte la restitution de ses biens qui lui ont été séquestrés dans la Romagne par le gouvernement cisalpin.

« Les nouvelles de l'Allemagne sont toutes à la paix. La ville de Porto Ferrajo n'est pas prise comme on l'assurait. Il n'est pas vrai que les Français soient à Cagliari. Ils se sont seulement emparés de l'île de Saint-Pierre, qui appartient au roi de Sardaigne. Je joins ici, au hasard de la gâter, une estampe qu'on vient de graver à Madrid, et dont on m'a envoyé cinquante exemplaires. Le roi et Mme la duchesse d'Angoulême la verront sûrement avec intérêt, et regretteront de ne pas trouver parmi nos intercesseurs saint Louis de Toulouse, saint Félix de Valois et saint Vincent de Paul.

(En chiffre.) « Le secrétaire de Cacault est encore

à Rome, d'où l'on croit qu'il partira dans quelques jours pour aller le joindre à Florence. Piranesi et les plus furieux patriotes romains se sont déjà mis en marche pour retourner à Rome. Ma conjecture est qu'on exige de nous l'impossible pour obtenir tout le possible. On nous laissera ensuite tranquilles en nous mangeant, jusqu'à ce qu'on ait envie de nous dévorer tout à fait, car ce sera toujours à recommencer avec les Français, jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à sacrifier; mais l'Europe entière, qui voit stupidement dépouiller tous les souverains l'un après l'autre, passera successivement sous le joug, si cette république conquérante et incompatible ne se soumet pas à son roi légitime. On dit que Bonaparte, dont le fantôme de gouvernement ne représentait réellement que lui-même, va pourtant en changer la forme pour y substituer comme en Amérique, sous le nom de Parlement, un corps législatif divisé en deux chambres, dont il sera le président perpétuel. Et voilà comment on a l'impudence de faire promettre aux prêtres fidélité à une constitution, dont on change comme de chemises ! Les affaires vont rester stagnantes à Rome pendant trois semaines, et vous apprendrez probablement notre sort par la voie de Paris, avant que je puisse vous en instruire. La situation du pape est véritablement horrible. — Agréez, etc. »

VIII.

A quelques jours de là, le 20 juin 1801, Maury, qui a reçu les pièces du procès en litige sur la question du serment, mande, toujours de Montefiascone, à M. d'Avaray :

« Nous avons appris, Monsieur le comte, que le cardinal Consalvi a été parfaitement bien reçu à Florence par le général Murat, et qu'il a continué sa route vers Paris, où il a dépêché un courrier extraordinaire pour annoncer sa prochaine arrivée. Nous sommes dans l'attente des événements. Le pape n'éprouve dans ce moment d'autre tracasserie de la part des Français que les requêtes dont il est assailli au nom de ceux d'entre eux qui ont acheté dans l'État de l'Église des biens prétendus nationaux. Ils sont en très grand nombre, et sans bourse délier ils ont fait l'acquisition simulée des plus belles possessions du clergé ou de la chambre apostolique. Ces réclamations, que notre état de faiblesse ne nous permet pas de repousser avec le mépris qu'elles méritent, causent beaucoup de fermentation, et répandent l'alarme parmi les bénéficiers, comme dans le conseil des agents du gouvernement. Si tous ces contrats révoltants avaient leur exécution, la ruine de ce pays-ci serait générale et absolue.

« J'ai reçu toutes les pièces du procès qui s'est élevé entre M. l'archevêque d'Auch et M. l'évêque de Tarbes. Ce dernier prélat ayant défendu aux prêtres de son diocèse, sous peine de suspense, de faire la promesse de fidélité à la Constitution, le métropolitain, sur leur requête, lui écrivit qu'il fallait que la suspense fût lancée directement ou indirectement, c'est-à-dire, par lui ou par ses grands-vicaires, et qu'il l'exhortait à la révoquer de bonne grâce, s'il ne voulait pas recevoir quelque mortification. Il y eut plusieurs lettres apologétiques de part et d'autre sur le fond de la question. M. l'évêque de Tarbes représenta poliment, mais avec fermeté, que le métropolitain n'avait pas le

CHAPITRE CINQUIÈME.

LE CONCORDAT.

SOMMAIRE. — Talleyrand réclame du pape l'éloignement de Maury. — Avances de M. Artaud. — Premières nouvelles de la conclusion du Concordat. — Perplexités de Louis XVIII. — Il demande conseil à Maury. — M. de Thauvenay remplace le comte d'Avaray auprès du roi. — En donnant au roi les nouvelles, Maury laisse percer l'avis de résistance. — Légation du cardinal Caprara. — Louis XVIII dépose entre les mains de Maury une protestation, en lui ordonnant de la tenir secrète. — Représentations des 14 premiers évêques réfugiés en Angleterre au pape Pie VII. — Comment, d'après Maury, le roi doit se conduire dans cette difficile conjoncture. — P. F. — Le col ou les épaules ? — Propagande royaliste de Maury. — Ce que les officiers français lui objectent. — Réponse attristée du roi. — Bref qui demande leur démission aux évêques. — Quelle doit être, d'après Maury, l'attitude du roi envers cet acte pontifical. — Ce qu'on dit de Bonaparte à Paris. — Comme à don Carlos ! — Louis XVIII partage l'avis de Maury.

I.

L'INCERTITUDE allait finir. Maury le laisse entrevoir clairement dans sa dépêche du 29 juillet 1801, écrite de Montefiascone, et adressée directement au roi :

« Sire, j'ai reçu les deux dépêches si touchantes et si lumineuses dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 10 juin et le 8 juillet.

(En chiffre.) « Votre Majesté démontre invinciblement une triste vérité en prouvant qu'Elle n'eut pas le temps de me transmettre ses ordres l'année der-

nière, avant que le pape partît de Venise. Il est très certain que Sa Sainteté y aurait préconisé sans la moindre difficulté tous les évêques qui lui auraient été présentés par le roi. La bataille de Marengo rendit bientôt après impossible l'exécution du Concordat, et je ne m'en consolerai jamais.

« Le pape a été instruit des conseils et des vœux de Votre Majesté pour sa sûreté personnelle. Il en a paru vivement touché ; mais il s'est contenté de répondre qu'il n'y avait plus, quant à présent, aucun danger pour lui de rester à Rome. Fidèle à la maxime des Italiens de beaucoup acheter et de peu vendre dans la conversation, il est très sérieux ; taciturne et contraint, dès qu'on lui parle d'affaires, il a le regard fixe, et il ne répond absolument rien. Le secret, qu'il garde très exactement, augmente infiniment sa responsabilité, en le condamnant à ne pouvoir plus recevoir aucun conseil de personne. Je viens de passer six jours à Rome pour y assister au consistoire du 20 de ce mois, dans lequel il n'a été question que de la préconisation courante des évêchés vacants. Deux heures après mon arrivée dans cette capitale, le cardinal Joseph Doria, pro-secrétaire d'État, vint me voir pour me dire que ma présence à Rome embarrassait beaucoup le pape. Il me montra une note originale de l'évêque d'Autun [1] remise par le ministre Cacault le 18 avril dernier. Cette note était conçue en ces termes : « La mauvaise conduite du cardinal Maury, constamment soutenue depuis l'origine de la révolution, est connue de tout le monde. Le Premier Consul m'ordonne de déclarer que l'accueil

1. Talleyrand.

qu'on lui fait à Rome et l'asile qu'on lui accorde dans les États du pape ne peuvent se concilier avec le désir que montre Sa Sainteté de bien vivre avec le gouvernement Français. Il est très surprenant en effet que Sa Sainteté n'ait pas encore éloigné de sa personne un homme connu comme l'un des ennemis les plus acharnés de la France. »

« Je répondis au cardinal Doria que j'avais droit comme cardinal de vivre à Rome ; que je n'y venais passer qu'une semaine pour assister au consistoire, où je voulais être présent ; que je le remerciais de sa confidence, mais que je ne la regardais nullement comme un ordre, et que, dans le cas où j'en recevrais un, je le dénoncerais immédiatement au Sacré-Collège. Pendant que je conférais avec lui, je reçus la réponse du maître de chambre qui m'annonçait l'audience du pape pour le lendemain à neuf heures du soir. Le cardinal Doria, qui me parut surpris en lisant ce billet, me dit que, puisque je ne venais à Rome que pour huit jours, il allait lui-même en faire part au sieur Artaud, secrétaire de Cacault, chargé d'affaires en son absence, et qu'il était bien sûr de lui faire agréer mon séjour. Je lui répondis que ses démarches ministérielles ne me regardaient pas, et que je tenais une pareille confidence pour non avenue. Une heure après m'avoir quitté, il m'écrivit un billet entortillé pour m'annoncer que le motif du consistoire et la brièveté de mon séjour avaient pleinement satisfait le sieur Artaud, qui parlait de moi avec la plus grande estime [1]. Le lundi 20, jour

1. M. Artaud a raconté l'incident, de son côté, en ces termes : « Ce fut alors qu'il arriva, on ne sait comment, que des agents étrangers à la diplomatie écrivirent au premier consul contre le cardinal Maury, qui,

du consistoire, à sept heures du soir, on m'annonça un prêtre français que je ne connaissais point. Je lui fis les questions ordinaires, et je lui dis que j'étais obligé de le congédier pour me mettre en habit de voyage, devant me mettre en route dans une heure pour voyager toute la nuit, pour éviter les chaleurs accablantes du jour. Ce prêtre me dit alors qu'il était chargé de me présenter les respects de M. Artaud, lequel regrettait beaucoup de ne pouvoir pas me les offrir en personne. Je compris bien vite que c'était un espion qui venait pour s'assurer de mon départ. Je ne fis semblant de rien. Je demandai seulement si ce M. Artaud était un prêtre émigré. Il me répondit que c'était un jeune homme de 22 ans, plein d'esprit, mon zélé admirateur et chargé à Rome des affaires de France. Je répliquai, en le congédiant poliment, que M. Artaud me faisait

de Montefiascone, venait quelquefois passer plusieurs jours à Rome pour des raisons fort innocentes, souvent pour acheter des livres. Bonaparte, animé par ces rapports et déjà dévoré d'une grande haine contre la maison de Bourbon, voulut que le pape défendît à ce cardinal de paraître désormais à Rome. Il est pénible de dire que le gouvernement romain donna, à ce sujet, toute satisfaction aux ennemis du cardinal Maury, malgré quelques bonnes paroles en faveur de cette Éminence, que M. le cardinal Consalvi avait essayé de dire à Paris. A ce sujet le cardinal Joseph Doria m'écrivait officiellement le 22 juillet, que le cardinal Maury était retourné à son évêché de Montefiascone ; ce qui signifiait, m'avait-il dit verbalement d'avance, que cette Éminence ne viendrait plus à Rome. Le cardinal allait jusqu'à m'assurer que le cardinal Maury était parti à huit heures et demie, ce qui veut dire, pour le mois de juillet, d'après la manière de compter des Italiens, quatre heures du matin. Je ne connaissais pas le cardinal Maury, mais j'avais de l'admiration pour lui, et je pensais avec peine qu'il venait d'éprouver un chagrin. Ce cardinal n'avait jamais eu une conduite reprochable, même dans le sens de ses opinions alors opposées à celles de Bonaparte. La correspondance avec Louis XVIII avait presque cessé, et ce cardinal, qui venait de rendre de grands services dans le conclave, et à qui on adressait alors des promesses magnifiques, méritait que l'on parût se souvenir de ces circonstances. »

beaucoup d'honneur, et que je le priais de l'en remercier de ma part [1]. L'audience du pape fut comme à l'ordinaire très ouverte, quand je lui parlai des affaires de mon diocèse et très réservée sur les autres matières. Il me dit qu'il s'était toujours figuré que la papauté était un métier de galérien, mais qu'il n'aurait jamais cru que ce fût un état habituel de martyre le plus intolérable. Quand je lui parlai de la visite du cardinal Doria avec un air de surprise et de fermeté qui parut lui en imposer, il me répondit que cette affaire s'était arrangée d'elle-même par la sagesse avec laquelle j'avais fixé mon séjour à une seule semaine ; que ma qualité seule de ministre de Votre Majesté m'attirait cette petite persécution ; qu'il était hors de mesure pour refuser aux Français, et qu'il ne se réservait avec eux que sa seule conscience ; qu'il avait pourtant repoussé les insinuations d'exil, en observant à Cacault, que je faisais mon métier d'évêque ; que je venais à Rome uniquement pour les consistoires ; que je n'étais point membre de la Congrégation de France ; que je n'avais nulle part au gouvernement, et que je ne me mêlais de rien. Je lui répondis que j'étais plus jaloux de faire savoir à Rome qu'à Paris, que je n'étais point consulté par Sa Sainteté sur les affaires de France, et que je n'enviais nullement la gloire de ceux qui les conduisaient. Il me prit les mains en riant pour m'amadouer. Il m'accorda de lui-même quelques petites grâces pour mon diocèse, et ne se laissa plus aborder sur les négociations de Paris. *(Fin du chiffre.)*

1. On sait que le personnage dont il est ici question donna dans la suite des preuves d'un grand dévouement à la cause pontificale. On lui doit des *Vies* de Pie VII, Pie VIII et Léon XII, qui ne sont pas sans mérite.

« Un courrier expédié de Paris le 17 de ce mois par le cardinal Consalvi est arrivé à Rome le 25, et a apporté au pape la nouvelle du traité définitif qui venait d'être conclu entre le Saint-Siège et la France. Ce traité a été signé d'un côté par M. Joseph Bonaparte ci-devant ministre à Rome, par M. Cretet et par M. l'abbé Bernier, et de l'autre par le cardinal Consalvi, Mgr Spina et le Père Caselli, ex-général des Servites. Le même courrier me remit en passant ici une lettre de Mgr Caleppi, datée de Florence, par laquelle ce prélat m'annonçait l'agréable nouvelle, que la mission du cardinal secrétaire d'État à Paris venait d'y être heureusement terminée par la conclusion d'un traité définitif. Je transcris ses propres expressions qui méritent une attention particulière. Le pape a gardé jusqu'à ce moment le silence le plus absolu sur ce traité qui doit être ratifié quarante jours après sa date, sans que l'on sache encore si ce sera par une bulle ou dans une forme purement diplomatique. Le cardinal Consalvi a écrit au cardinal-doyen qu'il venait de conclure un traité pour les affaires de religion ; qu'il s'était conformé aux instructions du pape le plus qu'il lui avait été possible ; que Bonaparte aurait peut-être accordé des conditions plus avantageuses, mais qu'il n'était pas entièrement le maître, et que, si ce traité était approuvé par le doyen du Sacré-Collège, il le serait infailliblement par tous les cardinaux. En même temps, le chevalier Azara, qu'on dit avoir eu grande part à la négociation, a écrit à Mgr Guardouhi, auditeur de Rote espagnol, que les affaires étaient arrangées; que jamais on n'avait rien entendu de pareil; que les conditions étonneraient plus Paris que Rome ; que

les dévots se croiraient arrivés à la fin du monde ; que Bonaparte aurait besoin de toute son énergie pour contenir les réfractaires dans le devoir, et qu'à son avis ce traité ne terminait rien. Deux jours après l'arrivée du courrier, le pape a envoyé dire par le cardinal Joseph Doria au cardinal-doyen que tout lui serait communiqué avant la conclusion définitive de l'affaire, mais qu'il le priait en attendant de s'abstenir des séances de la congrégation, et qu'il avait nommé le cardinal Carandini pour l'y remplacer. Ce respectable vieillard, dont on connaît les principes et l'ascendant, a été vivement affecté d'une pareille exclusion, contre laquelle l'opinion publique s'est hautement prononcée. On a su alors que le cardinal Consalvi avait écrit de recommander au cardinal-doyen le secret le plus absolu, parce que tous ses discours sont répétés et mécontentaient souvent le gouvernement français. Le cardinal Doria, qu'on soupçonne d'avoir voulu brouiller le cardinal Albani avec le secrétaire d'État, pour attirer à celui-ci un ennemi puissant, et lui ôter ainsi la place qu'il occupe *par interim*, a imaginé que le moyen le plus simple de rendre le cardinal-doyen discret, était de l'éloigner des délibérations. Les autres membres de la congrégation ont pris de l'humeur, et ont craint que le cardinal Carandini ne leur eût été donné pour surveillant. On a généralement attribué toute cette intrigue à l'instigation des Français. Le chargé d'affaires Artaud a écrit un billet très fort au secrétaire d'État pour lui dire, que la France ne se verrait certainement pas mêlée avec plaisir à toutes ces misérables intrigues de Cour, auxquelles elle est et veut rester étrangère. Le pape a fait prier le cardinal-doyen de reprendre sa

place à la congrégation. On tient pour certain que le cardinal Consalvi a dû partir de Paris le 24 du courant, et qu'il sera de retour à Rome du 6 au 10 du mois d'août. La publicité des faits que je rapporte me dispense de tout mystère en les écrivant. Voilà tout ce que nous savons jusqu'à présent sur cette grande affaire. Il paraît certain que, durant son séjour à Paris, le cardinal Consalvi n'a eu aucune espèce de communication avec les Intrus et leur conciliabule, et on tire de ce fait des conséquences rassurantes.

« Le prélat Caleppi vient d'être nommé nonce extraordinaire pour aller reconnaître et complimenter au nom du pape le nouveau roi d'Étrurie. On lui donne, dans les brefs qui lui sont adressés, le même traitement qu'au roi de Naples.

« On croit généralement que le cardinal Consalvi a obtenu des conditions avantageuses à Paris relativement à la nullité de la vente des biens nationaux dans les États du pape. Les acquéreurs de ces domaines s'expliquent publiquement à Rome sur ce sujet avec la plus grande violence contre le Premier Consul Bonaparte.

« Je remercie très humblement et très vivement Votre Majesté du nouveau gage de ses bontés, qu'elle daigne m'accorder, en m'annonçant l'envoi de la pièce, que j'avais pris la liberté de lui demander. Ma reconnaissance égale le dévouement et la fidélité sans bornes que je lui dois, ainsi que tout ce qui m'appartient.

« Je me réjouis de pouvoir être désormais moins gêné, sans être cependant moins discret, en écrivant à M. l'archevêque de Reims.

« J'ai été profondément affecté de l'accident survenu à M. le comte d'Avaray. Je me félicite tendrement de pouvoir espérer qu'il n'aura point de suite, et je désire qu'un avertissement si sérieux le rende très circonspect et très attentif désormais à surveiller sa santé. Si son zèle le porte à la sacrifier au service d'un si bon maître, c'est pour lui un devoir sacré de la conserver pour la consolation et le bonheur de Votre Majesté. Un roi, qui sait ouvrir ainsi son cœur au sentiment de l'amitié, mérite l'adoration de tous ses sujets, et je me flatte toujours que tôt ou tard ce culte national dominera dans l'âme de tous les Français. Que ne puis-je leur donner à tous mon cœur, mon admiration raisonnée, mon enthousiasme et tous les transports qu'ils partageront avec moi, quand ils voudront connaître enfin le roi que Dieu leur a donné dans son amour pour les rendre heureux ! J'ai la satisfaction de m'en assurer quelquefois par moi-même dans ma solitude, en faisant tressaillir et pleurer ceux d'entre eux qui viennent me voir en passant, par curiosité.

« Je suis, avec le respect le plus profond et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet. »

II.

On devine l'impatience du royal exilé de Varsovie à connaître le vrai des bruits répandus dans toute l'Europe relativement à la conclusion du Concordat. Le fait était bien certain. Restaient à connaître les conditions du Traité. Restait surtout à savoir quelle ligne de conduite l'héritier de Louis XVI, « le pro-

priétaire légitime du trône », devait tenir en cette grave occurrence, en se faisant contre le Saint-Siège une arme des principes gallicans. Le récit de cette opposition n'a jamais été fait jusqu'ici, sur les pièces authentiques. Il commence dans la dépêche chiffrée, datée de Varsovie le 25 août 1801 :

« Le roi est privé depuis longtemps de la correspondance du cardinal Maury. Sa dernière expédition est du 20 juin. De son côté, le roi, accablé d'inquiétudes et de chagrins, s'étant vu au moment de perdre un ami tel que la Providence en a bien peu accordés aux rois, a gardé un trop long silence. Le comte d'Avaray lui est heureusement rendu, et c'est encore dans cette cruelle circonstance pour donner un sage conseil à son roi. Le cardinal Maury en jugera, en lisant la présente lettre.

« Sa Majesté attend avec la plus vive impatience les avis du cardinal Maury sur l'issue de la négociation du cardinal Consalvi ; mais elle est déjà suffisamment instruite pour savoir combien le concordat signé à Paris est désastreux pour l'Église de France et pour la Monarchie. Mais, outre qu'il lui importe de savoir la vérité tout entière, elle espère aussi de recevoir les conseils du cardinal Maury, pour connaître la conduite personnelle qu'elle aura à tenir dans une conjoncture aussi délicate. Certainement les actes de violence, que le gouvernement usurpateur peut arracher au pape, n'altèrent en rien les droits du roi. Pie VII n'en a pas d'autres que ceux de Boniface VIII. Le concordat de Léon X et de François Ier subsiste dans son entier. Le roi seul a droit de l'exercer vis-à-vis du Saint-Siège,

et nulle puissance sur la terre ne peut, sans un jugement légal et préalable, dépouiller les évêques de leurs sièges. Mais la question est de savoir si le roi doit de ce moment consacrer de nouveau ces vérités par un acte légal et solennel, conservatoire de ses droits, ou s'il n'est pas plus prudent de garder le silence [1]. Le roi ne doit pas se dissimuler les inconvénients personnels qu'une telle démarche pourrait avoir dans une situation aussi précaire que la sienne. Mais cette considération ne serait pas capable de le faire hésiter, s'il ne s'y en joignait d'autres plus importantes.

« Plusieurs évêques Français avaient embrassé le parti de la soumission dans un temps même où le Saint-Siège semblait le rejeter. N'est-il pas fort à craindre, que cette conduite ne trouve aujourd'hui un très grand nombre d'imitateurs, et que le roi, protestant pour ses droits et ceux de son clergé, ne se mette en contradiction manifeste avec la plus grande partie de celui-ci, ou qu'il n'en résulte un schisme mille fois plus déplorable que celui que le Saint-Père s'est flatté de terminer ? C'est de la solution de cette grande question que dépend la conduite du roi. Si la grande majorité des prélats de son royaume est déterminée à tenir ferme dans la ligne des principes, Sa Majesté bravera tout pour soutenir cette noble résolution ; mais, si la majorité est douteuse, bien plus encore, si elle vient à dévier, le roi, en prenant le parti de soutenir la minorité, n'exciterait-il pas lui-même le schisme qu'il redoute, et dans ce cas ne vaudrait-il pas mieux courir les chances (favorables à la Monarchie) qu'offre le

1. Ce silence n'obligerait-il pas le roi de déposer secrètement dans les mains du C. M. un acte conservatoire ? (N. du Roi.)

prétendu concordat par l'augmentation de pouvoir qu'il donne aux évêques sur le clergé du second ordre ? Alors, au lieu d'opposer une faible digue au torrent, le roi ne devrait-il pas plutôt engager la totalité des prélats à y céder ? Dans l'incertitude des réponses du cardinal Maury, le roi a annoncé, qu'inébranlable dans l'opinion que la justice et la religion lui donnent, sa sagesse lui a prescrit de garder le silence, et qu'il est déterminé à régler sa conduite politique sur celle de la majorité des évêques de son royaume. Le roi renouvelle au cardinal Maury les témoignages de son affection et de son estime.

« P. S. Le roi prévient le cardinal Maury qu'il a cru devoir donner communication de la présente note sous le sceau du secret à M. l'archevêque de Reims et à M. l'évêque de Nancy. — L. »

Il sera intéressant de voir comment Maury répondit à la confiance du roi et quel avis il se crut en droit de lui donner, dans une aussi périlleuse circonstance. Ouvrons, pour le moment, une parenthèse. Elle est nécessaire pour expliquer l'intervention d'un nouveau tiers entre le roi et Maury. Le premier écrit à celui-ci de Varsovie, à la date du 22 septembre 1801 :

« Mon cousin, je ne vous parlerai point d'affaires aujourd'hui, quoiqu'elles aient pris, depuis ma dernière note, une tournure encore plus fâcheuse. Cette note suffit pour le moment présent. Mais, je veux me satisfaire en vous disant combien j'ai été touché de la façon dont vous vous êtes exprimé avec moi au sujet de la maladie du comte d'Avaray. Sa convalescence n'a pas fait les progrès que j'espérais, et le médecin, redoutant

pour lui un hiver ordinairement rigoureux dans ce pays-ci, lui a conseillé d'aller le passer dans un climat plus doux. Sentant combien il avait raison, j'ai joint mes instances aux siennes, et mon ami part à la fin de cette semaine, pour le nord de l'Italie. Peut-être ira-t-il jusqu'à Rome et Naples, je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, vous connaissez mon cœur et je connais le vôtre. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — L. »

A la lettre royale autographe, était jointe la lettre suivante, de même date :

« Monseigneur, j'ai ordre d'informer Votre Éminence, que M. le comte d'Avaray, cédant aux instances du roi, d'après l'avis des médecins, part après-demain pour aller, par Vienne, en Italie y passer les mois les plus rudes de l'hiver.

« Un séjour de quelques mois dans un climat plus doux, l'éloignement momentané des détails continuellement fatigants auxquels son amour pour notre maître l'empêchait de se soustraire, peuvent seuls et doivent consolider sa parfaite guérison si ardemment désirée.

« Vous sentez, Monseigneur, tout ce que cette séparation a de déchirant, et le roi connaît trop votre attachement à sa personne, pour n'être pas sûr de la part que vous prendrez à un événement de son intérieur aussi pénible pour son cœur.

« Cette absence momentanée de M. le comte d'Avaray ne change rien aux correspondances. Toutes les lettres qui arriveront à son adresse seront remises au roi.

« Vous voudrez bien continuer d'adresser à M. le

comte de l'Isle tous les objets, que vous en jugerez dignes ; et je serai à vos ordres pour ceux d'une moindre importance.

« Je serai bien flatté, Monseigneur, si mes fonctions de secrétaire me procurent l'honneur d'être en rapports avec Votre Éminence.

« Je la supplie d'agréer avec bonté l'hommage du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur. — de THAUVENAY. »

III.

Reprenons bien vite l'intéressante série des correspondances, où Maury annonce, explique et apprécie les phases du nouveau concordat. La lettre au roi qu'on va lire, presque entièrement chiffrée à l'original, est datée de Montefiascone, le 20 août 1801 :

(En chiffre.) « Sire. Depuis dix jours, le cardinal Consalvi est de retour à Rome, où il a repris ses fonctions de secrétaire d'État. Des congrégations journalières se sont tenues pour examiner le traité conclu à Paris, et les conditions de l'accommodement sont toujours restées secrètes. Les conjectures les plus probables se réunissent pour nous persuader que le pape, en obtenant l'expulsion des évêques intrus, a sacrifié les évêques légitimes, et que Bonaparte va former en France un clergé absolument nouveau. L'imagination se perd dans cet abîme pour expliquer une pareille condescendance du Saint-Siège. On ne sait si le pape s'est simplement engagé à requérir la démission des évêques Français, ou s'il s'est chargé de prononcer

leur destitution, ou enfin si c'est en supprimant leurs sièges pour les recréer aussitôt au nombre de cinquante seulement qu'il veut procéder à leur déposition. Chacun de ces expédients doit entraîner de terribles difficultés dans l'exécution. Je ne sais rien de précis à cet égard. J'attendrai les ordres de Votre Majesté, et je les exécuterai très fidèlement, dès qu'elle aura pu connaître avec certitude le concordat dont il s'agit.

« On ne peut guère espérer cette unité de sentiments si désirable dans ces circonstances entre les évêques de votre royaume. Abandonnés à eux-mêmes et isolés dans leurs divers asiles, ils prendront sans doute des partis très différents les uns des autres. Votre Majesté décidera dans sa sagesse s'il lui convient de les exciter à ne prendre aucune détermination sans avoir obtenu qu'on les réunisse tous dans le même endroit, pour délibérer sur un si grand intérêt. C'est une question très embarrassante, et dont les conséquences doivent effrayer tous les Français attachés à la religion et à la monarchie. Il est vraisemblable que, s'ils refusaient tous leur démission qu'on ne manquera pas de provoquer par des offres avantageuses pour tenter leur cupidité ou triompher de leur lassitude, cette imposante uniformité d'opinion et de courage embrouillerait étrangement les affaires, et embarrasserait les négociateurs en les menaçant d'un schisme de fait par le conflit de deux évêques institués par le Saint-Siège, lesquels se disputeraient leur ministère dans chaque diocèse. Le traité ne s'exécuterait paisiblement que dans les évêchés vacants qui sont malheureusement en trop grand nombre.

Il paraît également incroyable et certain que le

pape a sacrifié, je ne sais comment, cette même Église de France, que le Saint-Siège a comblée d'éloges depuis onze ans, et qui a mieux aimé tout perdre que de trahir ses devoirs. On ne doute pas que toutes les cures du royaume ne soient aussi déclarées vacantes et mises à la disposition des nouveaux évêques. Le bruit général est que le clergé français sera doté en biens fonds, mais qu'il n'y aura plus en France ni bénéfices simples, ni chapitres, ni couvents. Bonaparte a dit publiquement à Paris, qu'il s'était arrangé avec le pape, parce qu'il n'avait pas cru devoir priver trente millions d'hommes de leur religion pour plaire à quelques milliers d'incrédules ou de prétendus philosophes. Les lettres de Paris supposent qu'on ne voit aucune difficulté dans l'exécution du traité. On tient pour certain en France que le pape demandera aux évêques leur démission, et on ne soupçonne même pas qu'ils puissent la refuser.

Déjà Bonaparte, pour témoigner sa satisfaction au pape, vient de faire évacuer l'État de l'Église par toutes les troupes françaises qui en occupaient divers points. Il laisse simplement deux mille hommes à Ancône, où ils seront entretenus par la France jusqu'à la paix avec l'Angleterre, sans pouvoir y faire aucune espèce de réquisition. Le pape vient d'expédier un courrier à Paris. Tout le monde croit qu'il y porte la ratification du traité avec quelques modifications, dont on était apparemment convenu d'avance. Je sais que le cardinal-doyen désire beaucoup qu'elles ne soient pas acceptées.

Mon avis est que toutes les difficultés de forme sont des arguments communiqués. Durant mon der-

nier séjour à Rome, le cardinal Joseph Doria me dit, il y a un mois, que Cacault lui avait annoncé sa prochaine députation à Paris en qualité de légat *a latere*, pour y organiser la nouvelle Église catholique de France. Cette mission extraordinaire, qu'on ne pouvait pas prévoir alors, puisqu'on paraissait si loin d'un rapprochement quand le cardinal Consalvi partit pour Paris, me fait soupçonner qu'on a joué la comédie, et que tout était déjà concerté sous le voile d'une opposition apparente, que l'on croyait insurmontable. La légation est promue, et il n'y a que le légat de changé.

Le chevalier Azara a insinué à Bonaparte de demander au pape pour cette mission extraordinaire le cardinal Caprara, évêque de Iesi, son ami, l'ami des Français par la protection desquels il se flattait de devenir pape, l'ami du feu prince de Kaunitz, homme souple, faible, dépourvu de toute connaissance théologique et canonique [1]. Le pape n'a fait aucune difficulté

1. Caprara (Jean-Baptiste), fils du comte de Montecucolli et de la dernière des descendantes du nom de Caprara qu'il prit dans le monde, naquit à Bologne, le 29 mai 1735. Benoît XIV le fit, très jeune encore, vice-légat à Ravenne. Clément XIII l'envoya nonce à Cologne. Pie VI le nomma nonce à Lucerne, où sa dextérité et sa connaissance du droit politique lui permirent d'aplanir beaucoup de difficultés, ainsi qu'à Vienne, où il fut nonce en 1785 auprès de Joseph II. Cardinal le 18 juin 1792, il représentait, dans le Sacré-Collège, le parti de la modération. Sa charité est encore célèbre dans le diocèse d'Iesi, dont il fut évêque. Légat *a latere* auprès du Premier Consul, il présida la cérémonie du rétablissement du culte le jour de Pâques, 18 avril 1802, à Notre-Dame. Il couronna Napoléon roi d'Italie, à Milan, le 28 mai 1805 Il mourut à Paris, le 21 juin 1810, chargé d'ans et d'honneurs. On lu a reproché une trop grande complaisance pour Napoléon. Mais, en regard de ce jugement et de celui de Maury, nous devons rappeler son énergique protestation du 18 août 1803 contre les *articles organiques*. Theiner le disculpe aussi de tout soupçon de faiblesse.

(Les Deux Concordats.)

pour acquiescer à cette demande ; et il a déjà intimé pour le 24 de ce mois un consistoire, dans lequel il députera le cardinal Caprara, son légat *a latere*, en France. On croit qu'il voyagera très simplement *in forma pauperum*, et qu'il sera établi à Paris dans le courant du mois de septembre avec sa daterie pour y expédier toutes les affaires, comme si le pape lui-même y était présent. Le nouveau légat était tombé, depuis sa promotion au cardinalat, dans la disgrâce la plus complète du feu pape. On débite hautement à Rome que le pape créera cardinaux l'archevêque de Paris, l'archevêque de Reims et l'abbé Bernier à qui le siège de Paris est destiné. J'ai su avec certitude que, lorsque ce dernier conversait en tête-à-tête à Paris avec le cardinal Consalvi, il se montrait très attaché aux bons principes, mais qu'en présence de Bonaparte il gardait le silence ou tenait un langage fort différent. Il a dit plus d'une fois au cardinal Consalvi, qu'il plaignait la faiblesse de ceux qui ne peuvent rien ; que ce commencement de liberté serait très utile à la religion en France, et qu'un jour viendrait qu'on n'aurait plus besoin de tous ces moyens termes pour lui rendre tout son éclat. Tous les mystères seront découverts après l'arrivée du cardinal Caprara à Paris. Cette légation est formellement désapprouvée par le cardinal-doyen, qui blâme plusieurs articles accordés, n'est pas content d'Antonelli, et condamne surtout le cardinal Consalvi comme l'auteur des premières démarches qui ont amené cet accommodement. Il craint que, pour vouloir sauver la religion en France, on ne la perde dans tous les royaumes catholiques. Il craint que la démission forcée des évêques légitimes n'enfante un schisme parmi

les bons catholiques français. Il croit que les évêques réfugiés en Espagne se démettront sans difficulté, et il s'attend à une grande résistance de la part de ceux qui sont à Londres. Cacault est sans cesse renfermé à Rome avec le cardinal Consalvi, avec lequel il paraît être de la meilleure intelligence. *(Fin du chiffre.)*

« Avant l'arrivée du roi d'Étrurie à Florence, le général Murat a levé en Toscane une contribution de quatre-vingt mille piastres. Le roi a fait pour deux millions de dettes à Paris, et la reine vient de donner ses bijoux aux juifs de Livourne, qui lui ont avancé sur ce gage cinquante mille piastres. On assure que ce prince est sujet à l'épilepsie, et qu'il en a déjà eu une attaque à Florence.

« Le lendemain de son arrivée à Florence, le roi d'Étrurie donna un très grand dîner. Au moment où l'on se mit à table, le général Murat causait dans une embrasure de fenêtre. Le roi se plaça entre la reine et Mme Murat. Mgr Caleppi, ne voyant personne à côté de la reine, prit de lui-même cette place vacante, et le général Murat se trouva confondu à table au milieu de ses officiers. Ceux-ci ne se gênèrent pas pour témoigner leur mécontentement de voir le prélat à la place de leur général. Celui-ci leur fit signe de se taire, et ils obéirent ; mais ils ne mangèrent absolument rien pendant le repas, et au sortir de table ils allèrent commander un grand dîner à l'auberge. Le général Murat partit le lendemain pour Milan, où il a établi son quartier-général. »

Le 29 août, Maury continue sa chronique concordataire :

« Sire, écrit-il au roi, j'ai appris avec le plus tendre intérêt que la convalescence de M. le comte d'Avaray était heureusement assurée, et qu'il était délivré des accidents qui, en affligeant la belle âme de Votre Majesté, avaient vivement inquiété et contristé tous ses fidèles sujets. Nous devons tous désirer pour elle les plus douces consolations de l'amitié pour l'aider à supporter avec gloire les longues et cruelles épreuves dont la Providence ne daigne pas encore nous montrer le terme. La sensibilité d'un si bon maître est pour nous tous le plus puissant des encouragements pour le servir avec un zèle qu'il est si digne d'inspirer en sachant si bien l'apprécier.

(En chiffre.) « Le cardinal Lorenzana avait offert de faire toute la dépense pour célébrer convenablement à Rome la fête de saint Louis, dans notre église nationale. Le gouvernement a craint que cette solennité n'offusquât les yeux trop délicats de Cacault [1], et que ce ministre ne vît dans la fête de saint Louis que la fête personnelle de Votre Majesté. En conséquence, on lui a insinué de ne pas faire orner l'autel d'un cierge de plus que les dimanches, de ne pas souffrir qu'on y célébrât une messe de plus que les autres jours de fêtes, et d'y aller dire lui-même la messe de très bonne heure sans aucun appareil, puisqu'il s'y était déjà fait annoncer. Toutes ces dispositions ont été exactement suivies,

1. Cacault (François), né a Nantes en 1745, fut secrétaire d'ambassade à Naples, sous Talleyrand, en 1785 ; contribua à renouer les relations diplomatiques de la France avec l'Italie en 1791 ; signa au traité de Tolentino. Ministre plénipotentaire à Rome, pour négocier le Concordat, il montra beaucoup de dextérité dans la marche des négociations. Pie VI lui avait témoigné de l'estime. Il mourut à Clisson, le 10 octobre 1805.

et les bons Français qui sont à Rome se sont cachés ou séparés pour satisfaire à la fois et leur piété et leur fidélité. Le ministre d'Espagne a donné ce jour-là un très grand dîner, mais en ayant soin de bien répéter que c'était uniquement en l'honneur de la reine d'Espagne, qui s'appelle Louise.

« Le cardinal Caprara a été nommé Légat en France, et a reçu la croix papale des mains du Saint-Père dans un consistoire public. Il faudra en tenir un autre, parce qu'on a omis par inadvertance de lui donner le Pallium. L'opinion générale est qu'il partira dans huit jours, qu'il prendra la route du Tyrol pour n'arriver à Paris que dans le mois d'octobre. On avait dit d'abord que Bonaparte l'attendait le 15 de septembre ; mais à présent on veut s'assurer en réalité que les modifications proposées par le pape ont été acceptées, ou du moins, on ne veut pas en paraître certain, pour se donner le mérite d'avoir disputé le terrain, et déployer quelque courage dans la capitulation. Tandis que le gouvernement prend cette attitude du doute, le ministre Cacault se montre très assuré que les conventions arrêtées ne sont susceptibles d'aucune espèce d'incertitude. Il a donné un très grand dîner au nouveau légat, et il y a invité les cardinaux Consalvi, Roverella et Joseph Doria. Le cardinal Ruffo aurait été probablement du nombre des convives, s'il n'était retenu depuis quelque temps au lit par un érysipèle à la jambe. Le cardinal Caprara a composé son cortège en homme qui n'a pas besoin de conseil, et qui doit se borner à Paris à de simples expéditions. On ne distingue aucun homme de mérite parmi les personnes de sa suite, toute composée de courriers de la daterie ou de la péniten-

cerie, c'est-à-dire, d'ouvriers purement mécaniques, et qui n'ont jamais fait une étude particulière de la théologie ou du droit canon. Les cardinaux se montrent satisfaits, excepté le cardinal-doyen, qui ne cache pas son mécontentement, et qui, en professant publiquement le plus tendre amour pour Votre Majesté, dit à qui veut l'entendre, qu'Elle remontera tôt ou tard sur son trône, et qu'on a tort de conclure avec la révolution à Rome, tandis qu'elle n'est et ne peut pas être consommée en France. N'étant pas sur les lieux, je ne puis démêler si mes confrères sont contents d'avoir conservé les principes, ou simplement satisfaits d'avoir assuré leur repos. Le secret du traité est toujours couvert d'un voile impénétrable. Les conjectures publiques se renouvellent et se contredisent de jour en jour. Il est impossible qu'au milieu de tant de spéculations pour calculer les probabilités, la vérité ne soit pas devinée, parce que les chances de cet avenir très prochain se réduisent à un petit nombre; mais la curiosité destituée de toute certitude ne se tient pas à des prévoyances si incertaines, quelque justes qu'elles puissent être. C'est une observation qui se vérifie dans tous les secrets des Cours. On ne devinait jamais les plans de Louis XIV, mais on devinait toujours ses choix, parce qu'ils étaient les meilleurs possibles. Je n'oserais pas appliquer cet hommage aux décisions actuelles de la Cour de Rome, car elle a conclu son traité trop brusquement pour n'avoir pas acheté cet accord par d'énormes sacrifices. On dit maintenant à Rome que tous les évêchés et toutes les cures de France vont subir momentanément une suppression canonique; qu'il n'y aura plus que quarante-quatre évêchés ; que

le légat expédiera les bulles d'institution à Paris, sur la présentation de Bonaparte : que les choix des nouveaux évêques seront circonscrits dans la liste des évêques catholiques actuels, dont trois ou quatre seulement sont formellement exclus ; qu'on donnera des pensions de retraite à tous ceux qui ne seront pas rétablis ; qu'aucun ancien évêque ne restera dans le siège qu'il occupait ; qu'il n'y aura qu'un curé par canton, avec des vicaires distribués dans l'arrondissement. Ce serait un système fort économique assurément ; mais contenterait-il les catholiques ? Mais résoudrait-il le problème si terrible de la démission des évêques ? Mais pourvoirait-il à la perpétuité du clergé? On n'ose approfondir aucune discussion, parce qu'on n'est encore assuré de rien. Cacault donne des passeports à Rome à tous les prêtres qui veulent y laisser insérer leur promesse de fidélité à la Constitution. Il en part cependant très peu ; mais le grand nombre s'ébranle pour retourner en France, dès que la décision du pape sera connue. Ce sera la tentation la plus redoutable qu'ait encore éprouvée le clergé fidèle à Votre Majesté, et je prévois qu'il s'y en joindra une autre non moins déterminante que l'obéissance due au chef de l'Église, je veux dire, l'espoir de servir plus utilement la cause du roi en France que dans les pays étrangers, où la lassitude de souffrir opérera plus de la moitié de la persuasion, surtout si les évêques cèdent, ou sont divisés d'opinion. *(Fin du chiffre.)*

« Tout ce que je puis faire dans ce moment pour le service de Votre Majesté, c'est de la tenir exactement informée de ce qui se passe à Rome. Mon zèle remplira ponctuellement ce triste devoir.

« Nous savons avec certitude que le roi d'Étrurie a eu une violente attaque d'épilepsie au théâtre de Florence, et que la publicité de cet accident l'a jeté dans une profonde mélancolie. »

IV.

En recevant à Varsovie les deux lettres qu'on vient de lire, Louis XVIII se décida à envoyer, sans attendre la réponse à sa demande de conseil, la note suivante, datée du 6 octobre 1801, au cardinal Maury, note ouverte et non chiffrée que voici :

« Par sa note du 25 août, le roi avait prévenu M. le cardinal Maury qu'il déposerait secrètement entre ses mains un acte conservatoire de ses droits. Il eût été à désirer sans doute, qu'avant de faire cet acte, le roi eût une connaissance entière des conditions arrêtées entre le pape et B. P. ; mais les occasions sûres de communication sont trop rares, pour que le roi ne saisisse pas celle qui se présente aujourd'hui, et il vaut mieux faire une protestation moins parfaite que de s'exposer à n'en point faire du tout.

« Cette protestation doit demeurer secrète quant à son contenu et à son dépositaire. *L'aventure de Bareuth* n'a que trop fait sentir au roi combien cette mesure est nécessaire pour la sûreté de l'acte même, mais surtout pour celle de M. le cardinal Maury, et Sa Majesté lui prescrit de ne jamais faire connaître à personne que l'acte soit entre ses mains.

« Le roi regrette vivement de ne pouvoir mettre M. le cardinal Albani dans le secret, mais en matière d'État on ne doit point écouter les affections particu-

lières, même les plus justes, et ce respectable doyen doit ignorer l'existence même de la protestation. Mais le roi charge avec grand plaisir M. le cardinal Maury de lui faire savoir combien il est touché de sa conduite en cette occasion. — L. »

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront.

« Les mesures arrachées à notre très saint Père le Pape par une violence dont nous gémissons d'autant plus qu'elle est exercée par des Français, sont d'une nature qui nous oblige à prendre des précautions, que nous ne pourrions omettre sans manquer au devoir, que nous impose la double qualité de roi et de protecteur-né des Églises de France.

« Il vient d'être fait entre le pape Pie VII et l'usurpateur de notre autorité une convention qui ne nous est pas encore textuellement connue, mais dont plusieurs articles parvenus à notre connaissance portent évidemment atteinte aux droits de notre couronne comme à ceux des évêques de notre royaume, aux saints canons et aux libertés de l'Église Gallicane.

« Dans l'un des articles il est dit que Sa Sainteté renouvelle avec le (soi-disant) premier consul de la République Française le concordat fait entre Léon X et François Ier.

« Dans un autre, que ce premier consul présentera au Saint-Père les sujets pour remplir les évêchés vacants.

« Un troisième déclare tous les sièges épiscopaux de France vacants en vertu d'une démission offerte en 1790 au feu pape Pie VI de glorieuse mémoire par les évêques députés à l'assemblée des États Généraux.

« D'autres réduisent considérablement le nombre des archevêchés, évêchés et paroisses.

« Il en est un enfin qui porte que les archevêques, évêques et curés, seront tenus de prêter le serment aux lois de la (soi-disant) République Française.

« Ces articles sont une atteinte manifeste aux droits imprescriptibles que nous tenons des rois nos aïeux. Une révolution, qui a couvert la France de deuil, la retient encore sous le joug d'un gouvernement illégitime ; mais nos droits n'en sont pas moins immuables, et nulle puissance sur la terre ne peut dégager nos sujets de la fidélité qu'ils nous doivent, bien moins encore autoriser ni surtout prescrire un acte qui lui soit contraire. Parmi ces droits se trouve celui de présenter à Sa Sainteté les sujets pour les bénéfices consistoriaux qui viennent à vaquer, et depuis près de trois siècles les Souverains Pontifes n'ont donné l'institution canonique pour ces sortes de bénéfices situés dans notre royaume, que sur la présentation des rois nos prédécesseurs.

« Ces vérités sont gravées dans le cœur de nos fidèles sujets, dont nous avons la douce consolation de savoir que les vœux nous rappellent sans cesse. Mais nous avons cru nécessaire de les consigner de nouveau dans un acte conservatoire, en ce moment où elles paraissent méconnues par une autorité toujours respectable, lors même qu'elle n'est pas libre.

« Il n'en est pas moins nécessaire de prendre une mesure semblable pour ce qui concerne la prétendue vacance des sièges épiscopaux. Ceux des évêques qui étaient députés aux États Généraux offrirent, il est vrai, en 1790, pour le bien de la paix, de se démettre

de leurs sièges, mais ce généreux dévouement, qui ne pouvait engager que leurs personnes et non le corps épiscopal de France, ne fut accepté ni par le feu roi notre très honoré Seigneur et Frère, ni par le pape Pie VI. Cette offre individuelle, et qui ne peut jamais être considérée que sous ce rapport, doit donc être regardée comme non avenue.

« La réduction du nombre des sièges épiscopaux ainsi que celle des cures ne peut s'opérer légalement que par le concours de notre autorité ; elle ne pourrait pas l'être d'une manière canonique dans les conjonctures où un grand nombre de sièges épiscopaux et de cures se trouvent sans titulaires et sans défenseurs.

« A ces causes, après avoir renouvelé les assurances de notre attachement à la religion catholique, de notre dévouement au Saint-Siège, de notre vénération pour la personne sacrée du Souverain Pontife, nous avons protesté et protestons, en notre nom, au nom de nos successeurs, du clergé de France dont nous sommes le protecteur-né et de toute la nation Française, contre la convention faite entre le pape Pie VII et le soi-disant premier consul de la République Française, de quelque date que la dite convention puisse être, notamment contre les articles ci-dessus mentionnés, en quelques termes et formules qu'ils puissent être conçus, ainsi que contre tout ce qui a été fait et pourrait être fait en conséquence, le tout comme attentatoire aux droits de notre couronne, à ceux des évêques de notre royaume, aux saints canons, et aux libertés de l'Église Gallicane, fait d'ailleurs sans pouvoir de la part du soi-disant premier consul et sans liberté de la part du Souverain Pontife, capable enfin de produire un nou-

veau schisme, et d'induire en erreur nos bien-aimés sujets sur l'un des devoirs les plus sacrés que la religion leur impose, savoir la fidélité envers nous. Nous réservant de renouveler, modifier, ou étendre les présentes protestations, s'il en est besoin, lorsque la publication de l'acte qui en est l'objet nous en aura donné une connaissance plus exacte, et attendu que les circonstances actuelles ne nous permettent pas de rendre publiques nos présentes protestations, nous en déposons en mains sûres un double, signé de notre main et scellé de notre scel ordinaire, en attendant avec confiance de la Providence divine l'époque où la fin des malheurs de notre patrie et le jour de notre restauration nous donneront les moyens de les faire valoir et de proscrire avec toute l'authenticité possible la convention en question, si elle était encore en vigueur.

« Fait à Varsovie le 6 octobre de l'an de grâce mil huit cent un et de notre règne le septième.

« Louis. »

V.

Le cardinal, qui allait devenir dépositaire de cette protestation, ne l'avait point attendue, pour continuer de tenir son auguste correspondant au courant des événements qui allaient se précipiter et se conclure, malgré ses efforts et ceux non moins inutiles des autres rares opposants au concordat. La lettre est datée de Montefiascone, le 9 septembre 1801 :

« Sire, M. le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège en France, passa par cette ville le 6 du courant pour se rendre à sa destination. Il emmène avec lui un secré-

taire de légation, un théologien, un pénitencier, un maitre des cérémonies et son secrétaire ordinaire. Son train est très modeste, et consiste en un seul carrosse de suite. Il ne fait point arborer la croix papale devant lui. Il voyage dans un des carrosses de feues MESDAMES, lequel lui a été vendu à Rome par M. l'évêque de Pergame. On ne lui rend aucun honneur sur son passage. Je me suis borné à lui faire remettre à la poste par l'un de mes secrétaires une lettre de quatre lignes pour lui souhaiter un heureux voyage, et il m'a fait dire qu'il m'écrirait pour m'en remercier, dès qu'il serait arrivé à Florence. Ses entours ont dit qu'ils allaient faire de la bonne besogne, et que tout le monde serait content.

(En chiffre.) « Le cardinal-doyen est toujours mécontent du pape, auquel il a prédit hautement une longue suite de désastres et d'orages durant tout le cours de son pontificat. Cet excellent vieillard m'a fait dire par mon neveu, qu'on se méfiait de lui autant que de moi-même dans les congrégations, où il se trouvait constamment seul de son avis. Lorsqu'à la fin du dernier consistoire, Cacault s'approcha du pape pour le remercier, il ne se mit point à genoux, et le pape vint à lui, en le saluant pour le moins aussi poliment qu'il en était salué lui-même. Les militaires français qui voyagent dans l'État ecclésiastique sont munis d'un ordre du secrétaire d'État qui enjoint à toutes les communautés de leur fournir une ration militaire par tête, et ils ont la bassesse de l'exiger en argent, et en vingtuplant la valeur à force de menaces. L'archevêque de Vienne[1] a fait en France la promesse

1. Charles-François d'Aviau du Bois de Sauzay, né le 7 août 1736, n'accepta l'archevêché de Vienne en 1789, que sur l'ordre formel du

de fidélité avec quelques restrictions en faveur de la religion. On m'assure que c'est Mgr Spina qui l'a induit à cet acte de faiblesse par ses insinuations. *(Fin du chiffre.)*

« Le comte de Saint-Marsan, ci-devant ministre du roi de Sardaigne à Paris, va rejoindre son maître à Naples. En passant par Rome, il a eu une très longue audience du pape. On dit qu'il vient d'assurer Sa Sainteté que, par la médiation de la Russie et de la Prusse, le Piémont sera rendu à son souverain légitime le 1er du mois prochain.

« Les habitants de Pesaro refusent de revenir sous l'obéissance du pape. Le commandant de cette place n'a pas voulu la livrer aux troupes papales qui se sont présentées pour en prendre possession. Sa Sainteté vient d'expédier en conséquence un courrier extraordinaire au général Murat avec ordre de suivre sa course jusqu'à Paris, s'il ne le trouve pas à Milan.

« Je suis impatient d'apprendre le parfait rétablissement de M. le comte d'Avaray, dont j'ai su avec grand plaisir que la convalescence était heureusement décidée.

« Je suis avec le respect le plus profond et un

---

roi. Émigré en 1792, le *saint archevêque*, comme l'appelait Pie VI, rentra en France costumé en paysan, et parcourut à pied sous ce déguisement les diocèses de Vienne, de St-Dié et de Viviers, portant au péril de ses jours les secours de la religion à ces contrées sans pasteurs. C'est le zèle du salut des âmes qui fut toujours le mobile de ses actions : et on ne peut taxer de faiblesse l'intrépide apôtre du Vivarais, qui plus tard, archevêque de Bordeaux, devait tenir tête à Napoléon au Concile de Paris, et s'opposer aux prétentions gallicanes de Louis XVIII. Il mourut en 1827 et des guérisons prodigieuses furent obtenues sur son tombeau.

dévouement plein d'amour pour toute ma vie sans exception et sans réserve, etc. »

En même temps que cette lettre de Maury, Louis XVIII recevait à Varsovie, notification de la réponse que quatorze évêques français, réfugiés à Londres, venaient d'opposer à la demande du 15 août précédent, par laquelle le Saint-Père avait invité l'épiscopat français tout entier à se démettre entre ses mains. Ces quatorze évêques, dont les adhérents atteindront plus tard le chiffre de trente-huit, étaient : NN. SS. Dillon, archevêque de Narbonne; de Conzié, évêque d'Arras; de Malide, évêque de Montpellier; de Grimaldi, évêque de Noyon; Lamarche, évêque de Léon; de Grossoles de Flamarens, évêque de Périgueux; de Belbeuf, évêque d'Avranches; Amelot, évêque de Vannes; de Béthisy, évêque d'Uzès; Colbert-Seignelay, évêque de Rodez; de la Laurancie, évêque de Nantes; d'Albignac, évêque d'Angoulême; de Chauvigni de Blot, évêque de Lombez, et des Galois de la Tour, évêque nommé de Moulins.

Lorsque la copie de cette protestation des évêques réfugiés à Londres arriva à Varsovie, Louis XVIII tressaillit. Sa lettre à Maury, ou, pour parler plus exactement, sa note en chiffre datée du 20 octobre 1801, en porte le sensible témoignage.

« La légation du cardinal Caprara, quelque importante qu'elle soit, l'est moins en ce moment que le Bref par lequel le pape a demandé aux évêques de France la démission de leurs sièges. Le cardinal Maury a sans doute connaissance des démarches et de la réponse qu'ont faite à Sa Sainteté quatorze prélats

français établis en Angleterre, qui ont déployé, selon la belle expression de l'un d'entre eux, *le douloureux mais nécessaire courage, qui anima saint Paul, lorsqu'il résista en face à saint Pierre*[1]. Le roi ignore si, dans l'état de servitude et d'oppression où le pape est réduit, la voix du cardinal Maury peut encore se faire entendre de Sa Sainteté. Si cela est, le cardinal Maury lui représentera, que la demande des quatorze évêques, que la totalité des prélats de France soit entendue, avant que le Souverain-Pontife prononce ultérieurement, est trop juste et trop conforme au droit canonique, pour que le Saint-Père puisse la refuser. Mais, en faisant cette démarche (si encore une fois elle est possible), le cardinal Maury aura soin d'éviter d'y mêler le nom du roi. Sa Majesté approuve la conduite des quatorze prélats. Elle désire que le pape défère à leurs représentations; mais Elle ne doit point paraître dans cette affaire. Ses droits sont trop lésés dans le fond par la démarche que le pape a faite sans sa participation, pour que le roi puisse intervenir à la faire modifier dans sa forme. Ce serait la sanctionner, et Sa Majesté ne veut pas avoir un pareil reproche à se faire.

« Le roi espère qu'une dépêche qu'il a adressée le six de ce mois au cardinal Maury, sera heureusement arrivée à sa destination. — L. »

Il s'agit de la protestation secrète déposée, pour servir au moment opportun, entre les mains de Maury. Mais auparavant, le 25 du mois d'août, le roi avait

1. Un argument cher aux gallicans, que la saine critique, et l'exégèse ont réduit aux proportions modestes qu'on sait et qui ne sauraient maintenant être opposées par le plus mince théologien aux dogmes définitivement élucidés par le concile du Vatican.

consulté le cardinal sur la conduite à tenir. C'est à cette demande de conseil que celui-ci répond par sa longue et intéressante dépêche, datée de Montefiascone le 23 septembre 1801 :

VI.

« Sire, je viens de recevoir la très intéressante dépêche dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 25 du mois dernier. Je bénis tendrement le ciel de la consolation que lui procure le rétablissement du féal comte d'Avaray, et que nous devons tous partager avec le plus fidèle intérêt. Je dépose avec confiance aux pieds de Votre Majesté l'hommage de notre joie commune. L'ami de notre roi doit être cher et précieux à tous ses sujets.

(En chiffre.) « Le traité signé à Paris ne peut être que désastreux pour l'Église de France et pour la monarchie. C'est la nécessité qui vient d'arracher au pape le sacrifice terrible dont nous ignorons toujours les conditions, et dont il ne s'excuse encore que d'une manière vague, en disant qu'il a dû conserver à tout prix trente-cinq millions d'hommes dans le sein de l'Église catholique. Son cœur n'est pour rien dans cet accommodement, et il serait certainement le premier à en proclamer la nullité fondée sur la violence qui lui a été faite, s'il avait le bonheur de voir Votre Majesté rétablie sur son trône. Il va sans doute anéantir le schisme en France ; mais je crains qu'il n'y ait eu dans le nouveau concordat de la bonne foi que d'un côté, et que la *fides corsica* ne vaille pas mieux que la *fides punica*. Je crains que celui qui a mis l'Alcoran

et l'Évangile sur la même ligne n'ait toujours juste le même respect pour le chef de l'Église que pour le grand Muphti. Je crains qu'accoutumé à voir dans la religion un simple ressort politique pour conquérir un parti nombreux, au lieu de l'envisager comme la règle de la foi et des mœurs, il n'ait capitulé avec elle par une trève qu'il se promet de rompre à la première occasion. Je crains que ses agents et ses satellites, qui ont donné les preuves les plus éclatantes de leur haine profonde pour l'Église catholique, n'anéantissent dans l'exécution toutes ces conventions de circonstance, qui doivent choquer leur ferme impiété. Je crains qu'un traité, qui semble avoir pour base de rétablir la religion en France, ne devienne un moyen plus adroit et plus sûr de l'asservir, de la déshonorer et de la détruire. Voilà mes craintes. Je désire de tout mon cœur qu'elles soient exagérées. Je ne puis donc m'empêcher de voir un piège dans ce même traité, qui paraît à des personnes très respectables, mais trop confiantes, le triomphe de la religion. Le trône et l'autel y perdront également. Votre Majesté doit naturellement perdre bientôt un grand nombre de ses partisans. Les bons prêtres que l'on va séduire, salariés et non payés, protégés en apparence et réellement toujours opprimés, trouveront dans les agents du gouvernement des persécuteurs actifs et implacables. Telles sont mes prévoyances, ou du moins mes craintes, et l'expérience seule pourra me détromper et me rassurer. Notre abominable révolution, qui ne m'a jamais séduit un moment, et qui n'aurait dû séduire personne, continue donc son cours, comme elle l'a commencé, je veux dire en faisant des dupes.

« Votre Majesté daigne, dans sa grande bonté, égale à sa modestie qui seule est de niveau à ses rares talents, me demander conseil dans de si effroyables circonstances. Eh! qui suis-je, sire, pour conseiller un roi si éclairé, et auquel je voudrais sacrifier ma vie? Je vais pourtant obéir aux ordres de Votre Majesté et, sans prétendre lui donner des conseils, lui faire hommage de toutes les réflexions salutaires, que me suggère l'état présent des choses.

« Nous ne savons rien, absolument rien, des articles du traité. Les Italiens sont également capables, ou d'avoir trop sacrifié à la peur, ou de nous laisser croire à l'exagération de leurs sacrifices pour jouer ensuite un plus beau rôle, quand nous verrons que nos craintes n'avaient aucun fondement. L'excommunication, qui protège ce grand secret, leur sert de prétexte [1] pour le cacher sévèrement; mais c'est Bonaparte qui l'a exigé, ce secret absolu, et c'est là surtout ce qui le rend impénétrable à Rome. Or, il a sans doute ses raisons pour l'exiger, et il n'est pas aisé de le deviner. Il a dit lui-même depuis plusieurs mois, comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, qu'il voulait que la décision du pape éclatât en France comme une bombe. Je ne sais pourquoi mon espoir ne peut admettre que cette surprise méditée soit d'un mauvais augure. Mais enfin ce secret si fidèlement gardé ne permet pas d'engager verbalement une discussion contradictoire avec le pape. Il n'avouerait rien, ne nierait rien, et sourirait pour toute réponse, quand on croirait triompher de

1. Il eut été plus respectueux et plus exact de remplacer par le mot de *raison* celui de *prétexte*, mais le lecteur s'est habitué à ces écarts de langage, dont Maury est coutumier.

ses préventions, et subjuguer ses opinions ou sa conscience. Il n'y aurait donc ni dignité ni profit à faire à Rome au nom de Votre Majesté, comme Bellérophon, la guerre aux Chimères. Cette astucieuse précaution, qui m'ôte tout espoir d'un pugilat personnel avec le pape, qui est très silencieux et très fin, est encore renforcée en seconde ligne par une autre précaution diabolique, qu'on a prise pour éviter à Rome toute discussion, dans laquelle la raison, le talent et les intérêts bien entendus de la Religion auraient pu effrayer les négociateurs cachés dans un chemin couvert, en ne délibérant sur rien à Rome, et en commettant l'exécution à un Légat *a latere*, qui réglera tout à Paris. Avant que le Légat ait publié ses décisions, on ne sait où l'on en est, et l'on ne peut rien dire : quand il les aura divulguées, il ne sera plus temps de rien empêcher. Voilà le vrai secret de cette affaire. Voilà le nœud inextricable de cette intrigue politique. On ne peut donc rien faire à Rome en ce moment, au nom sacré de Votre Majesté, qu'il ne faut pas compromettre, ni au nom individuel d'un fidèle sujet qui se décréditerait sans aucun fruit, en engageant un combat, dans lequel il ne trouverait pas de combattants. Cette inaction est horriblement affligeante ; mais elle n'en est pas moins sévèrement commandée par la prudence et le bon sens.

« Les mêmes considérations me paraissent détourner Votre Majesté de toute intervention publique dans cette grande affaire. On ne frappe fort qu'en frappant juste, et comment frapper juste dans les ténèbres ? Mon avis est donc que Votre Majesté doit observer, attendre et s'abstenir de toute démarche précipitée. Qui menace

doit frapper, et, au lieu d'égratigner son ennemi, il est sage de faire le mort, et de le laisser tranquille, quand on ne peut pas le tuer sur la place.

« J'examine à présent le parti qu'il convient de prendre relativement aux évêques de France. La scission qui vient d'éclater entre eux, mais dans une très grande minorité, au sujet de la promesse de fidélité à la Constitution, ne me paraît nullement présager une division dans la discussion qui va s'ouvrir entre eux, s'il est vrai, comme on le débite, que tous leurs sièges doivent vaquer par démission, par suppression ou par déposition, convention qui me semble beaucoup trop hardie pour avoir été concertée comme une supposition préalable sur laquelle on ait pu compter et fonder un si important concordat; mais, quoi qu'il en soit d'une si étrange hypothèse, combien d'autres mystères ne faudrait-il pas éclaircir pour en calculer les résultats? On peut prévoir que les évêques, ayant dans cette supposition un intérêt commun, auront aussi des principes uniformes. Cependant cette base ne suffit pas encore pour calculer leur détermination qui dépendrait toujours d'une multitude d'autres données que nous ignorons. En effet, ces démissions seraient-elles toutes forcées sans espoir de remplacement, ou bien s'est-on concerté avec un certain nombre de dissidents qui auraient l'air de sacrifier leurs sièges pour les recouvrer? Assure-t-on des pensions de retraite aux évêques qu'on ne veut pas remettre en activité? Le pape n'instituera-t-il d'abord des évêques que dans les évêchés actuellement vacants? Le gouvernement sommera-t-il les évêques, discoles dans son sens, de venir prêter serment et de reprendre l'administration

de leurs diocèses ? Les évêques ne céderont-ils pas en grand nombre à la peur, à la tentation du repos et à la séduction du traitement qui leur sera offert ? Enfin ne craindront-ils pas que leur obstination ne leur ôte toute considération auprès des peuples ; que le clergé du second ordre ne se sépare d'eux totalement; que l'autorité tant invoquée du pape ne prévale partout pour l'institution de leurs successeurs, et qu'après avoir été révérés pendant douze ans comme des confesseurs de la foi, ils ne se déconsidèrent entièrement, s'ils résistent à la décision du pape, qui sera supposé [1] entendre mieux qu'eux les véritables intérêts de la religion catholique, avoir obtenu pour eux tout ce qu'il était possible de leur procurer, et qui leur offrira peut-être une retraite honorable à Rome ? Toutes ces incertitudes me font trembler. Ils craindront d'autant plus de détacher d'eux l'opinion publique que l'impression du terrorisme subsiste et règne encore en France ; que la lâcheté croit s'y cacher en affectant une profonde admiration pour Bonaparte, et qu'une lassitude universelle a généralement altéré dans ce malheureux royaume l'énergie et peut-être l'intégrité des vrais principes.

« Dans une crise si horrible, je pense que l'unique parti que puisse prendre le roi sans se compromettre, c'est de faire insinuer à tous les évêques de son royaume, qu'ils ne doivent faire d'autre réponse aux suggestions ou aux sommations de Bonaparte, qu'en demandant à se réunir tous pour délibérer en commun et se rallier à une résolution uniforme. Je ne crois pas

1. Même observation qu'à la note précédente.

qu'un concert si modéré éprouve de l'opposition, à moins qu'il n'existe des capitulations individuelles, parce que ce moyen terme ne serait ni une adhésion, ni un refus, et que chacun devrait se féliciter de soustraire son avis à une responsabilité personnelle par l'autorité du corps. Si cet expédient était adopté, quelque difficile que soit la réunion des évêques dispersés à de si grandes distances, je désirerais que ce congrès se tînt en Angleterre, soit parce que Londres est le foyer le plus nombreux des évêques français, soit parce qu'on y trouverait plus de sûreté, plus de liberté et plus de ressources pour le présent et pour l'avenir que partout ailleurs, soit enfin parce que cette île est encore plus accessible par la voie de la mer qu'aucun autre point du continent, où je ne vois d'ailleurs nulle protection rassurante. Si ce plan était adopté, il nous ferait gagner du temps, ce qui est toujours très précieux en affaires, et en outre il fournirait au roi la facilité de se prévaloir des principes et de l'ascendant des évêques qui lui sont les plus dévoués, pour les acheminer tous vers la détermination la plus favorable au bien de son service. En supposant même qu'il y eût scission dans une pareille assemblée, scission à laquelle il y aurait des remèdes à opposer, je préférerais ce partage d'avis dans un corps délibérant, où la majorité serait pour le bon parti, aux incurables opinions discordantes de tant d'individus isolés plus aisés à corrompre ou à séduire. Je soumets, en tremblant, ces réflexions aux lumières supérieures de Votre Majesté. Dans l'état malheureux où Elle se trouve, Elle ne doit pas se compromettre, et je dirai presque que rien de ce qui est étranger à son conseil ne peut la compro-

mettre. Au moment où Dieu nous fera la grâce de la rétablir sur son trône, Elle dissipera d'un souffle tout ce qui aura été fait contre ses intérêts. Je tiens assurément plus que personne et pour toute ma vie à l'immuable intégrité de mes premiers principes ; mais j'avoue loyalement que je regarde comme l'un des plus sûrs moyens qui puissent en préparer et en assurer le triomphe, le prompt rétablissement de la religion catholique, religion monarchique par reconnaissance, par instinct, par devoir, et protectrice fidèle du tous les droits légitimes.

« Je viens d'apprendre par M. l'évêque de Castres, qui est en Portugal, que le général Saint-Cyr, se trouvant à Tolède, fit une visite à un négociant français, qui lui demanda si l'on pouvait enfin espérer de voir la religion catholique rétablie en France. Le général garda le silence, mais son aide de camp lui dit : « Dès que nous aurons terminé notre mission en Portugal, nous retournerons à Paris, nous renverrons Bonaparte en Corse, et tous ses partisans au diable. Ensuite nous tomberons sur tous les prêtres pour nous en débarrasser en un jour et pour toujours. »

Le 6 octobre, toujours de Montefiascone, Maury continue sa chronique concordataire :

« Sire, le pape a ratifié purement et simplement le traité conclu à Paris par son ministre, et il a fait démentir dans la gazette de Rome le bruit qui s'était répandu que Sa Sainteté en avait modifié quelques articles. L'échange de la ratification du Premier Consul a été envoyé au Saint-Père par un courrier extraordinaire avec cette adresse : *Sanctissimo Pio VII summo pon-*

tifici benefactori nostro. Les trois négociateurs du Saint-Siège, qui ont souscrit le traité à Paris, ont reçu en présent de superbes tabatières richement garnies en diamant, sur les médaillons desquelles sont gravées les deux lettres P. F., qui signifient *peuple français*, et selon l'explication des romains *par force.* Le ministre Cacault, qui n'avait jamais vu le pape qu'en froc et en chapeau rond, ne se présente plus maintenant à l'audience qu'avec son sabre et son habit d'uniforme bleu et brodé en or. Le cardinal Consalvi lui a donné un grand dîner diplomatique de vingt-huit couverts. Douze cardinaux ont été du nombre des convives. Les cardinaux Albani doyen, Antonelli et Gerdil, et l'abbé de Bayane, qui s'étaient excusés par raison de santé d'accepter l'invitation, ont assisté au café après le dîner pour rendre un hommage public à M. Cacault. Le pape fait préparer de beaux présents pour les trois négociateurs français qui ont souscrit le concordat avec les plénipotentiaires.

« Sa Sainteté vient de publier trois des cardinaux qu'elle s'était réservés *in petto*, savoir : Mgr Litta, Milanais; son trésorier, ci-devant nonce à Pétersbourg, Mgr Zondadari, archevêque de Sienne et le Père Lucchi [1], bénédictin de Brescia, abbé de la Trinité de Flo-

1. Michel-Angle Lucchi, né à Brescia en 1744, fut une des gloires de l'ordre bénédictin au XVIIIe siècle. Quand il mourut en 1802, à peine âgé de 58 ans, il laissait 193 ouvrages manuscrits, dont 71 en grec. Il avait entrepris une nouvelle *Polyglotte* qui aurait formé 30 vol. in-folio. On y trouve une version grecque de la Bible la plus conforme au texte hébreu, et ce texte même rétabli dans sa plus grande pureté. Parmi les ouvrages qu'il fit paraître en son vivant, citons une édition des œuvres de Venance Fortunat et une *Défense de l'Église contre l'injustice* de ses ennemis, écrite en français et publiée en 1799. Créé cardinal *in petto* le 23 février 1801, il ne fut proclamé que le 29 septembre.

rence. Le pape crée volontiers des cardinaux étrangers, pour être dispensé de les doter.

« On croit que le cardinal Caprara est maintenant arrivé à Paris, et on s'attend d'un jour à l'autre à recevoir les bulles qu'il doit y publier. Ce sont les Français qui ont exigé le secret impénétrable des conventions qu'ils ont arrêtées avec le Saint-Siège. On ne sait encore ici que les simples conjectures des gazettes.

(En chiffre.) « Plusieurs évêques français, effrayés des bruits qui les menacent, m'ont écrit pour me demander conseil. Je leur ai répondu qu'ils devaient s'abstenir de toute détermination isolée, et demander à se réunir tous à Londres pour délibérer sur la conduite uniforme qu'ils ont à tenir dans une crise si terrible. Ils ne savent pas encore si c'est leur col ou simplement leurs épaules qu'ils doivent présenter aux exécuteurs. Il paraît qu'ils seront fort divisés entre eux. On assure que l'évêque de Langres vient de publier un écrit, dans lequel il essaie de prouver que tous les évêques doivent donner leur démission, si le pape la demande, quand même ils devraient être remplacés par des intrus. Tout le monde ne sera pas de son avis. L'épiscopat ne peut tirer sa force que de son union. Qui sait au reste si l'on n'annonce pas tous ces arrêts de mort, pour disposer les évêques à recevoir avec une sorte de reconnaissance la flagellation un peu sévère qu'on leur prépare ? Le cardinal-doyen, qui avait montré jusqu'à présent la plus forte résistance, se déclare verbalement à Rome partisan du traité. La peur si naturelle à son âge et l'horrible dérangement de ses affaires ont pu le faire changer de discours, sans

qu'il ait changé de principes. On cite beaucoup à Rome l'exemple de la pacification de l'Église d'Angleterre sous Jules III par le cardinal Polus, et on dit que les instructions qui furent données à ce cardinal, ont été la règle des négociateurs de Pie VII. Mais peut-on croire sérieusement qu'il y ait autant à compter sur la bonne foi de Bonaparte que sur celle de la reine Marie ? Azara envoya un courrier extraordinaire à Madrid pour annoncer cette pacification. Le roi d'Espagne en témoigna beaucoup de joie, et en fit avertir sur-le-champ le cardinal Casoni, nonce, et Lucien Bonaparte. Celui-ci donna une grande fête à cette occasion. Le cardinal Casoni eut la première place à table et but à la paix générale. Le jansénisme continue à dominer en Espagne.

« Les officiers français, en passant continuellement ici pour se rendre à l'armée de Tarente ou pour en revenir, me font des visites très fréquentes. Je les reçois avec beaucoup de politesse et de dignité. Je les retiens à dîner et à souper chez moi, et je ne leur dissimule nullement ma façon de penser. Je les trouve très honnêtes, instruits, remplis d'esprit, de loyauté, d'amabilité et de valeur. Plusieurs d'entre eux pensent comme moi. Les autres se plaignent d'avoir été abandonnés en France par la maison de Bourbon. Ils écoutent avec beaucoup de curiosité et d'intérêt ce que je leur dis de Votre Majesté, et je lis dans leurs yeux que leur confiance en moi est surprise d'avoir adopté sur parole une opinion si différente de celle que je leur donne avec un accent de vérité qui les persuade. Ce sont des jeunes gens qui n'ont jamais vu la monarchie en France. Ils entendent pourtant parler du roi avec

plaisir, et ils ne l'appellent jamais que le roi ; mais ils sont enthousiastes de Bonaparte au plus haut degré. Ils conviennent que le retour du roi serait l'unique moyen d'assurer la paix en France ; mais ils ajoutent que, si le roi revenait, il voudrait ramener avec lui sa noblesse, que cette noblesse prétendrait encore occuper seule toutes les places comme par le passé, c'est-à-dire les fouler tous aux pieds, et que pour y parvenir il faut qu'elle leur marche à tous sur le corps. J'ai l'air de me moquer de leur frayeur, et je leur dis que je me ferais volontiers garant que Votre Majesté adopterait et confirmerait tous les officiers de l'armée, sans en déplacer un seul. Les royalistes me croient, et les autres se taisent sans donner leur assentiment à mes paroles. La révolution n'est plus pour eux une théorie de principes, mais une simple affaire d'intérêt, et ma grande attention est de mettre en sûreté ce lien individuel qui les y attache. On leur a peint la cour avec horreur, comme si le rétablissement du trône emportait nécessairement le retour entier du dernier état des choses. Les plus jeunes sont comme de raison ceux en qui je trouve le plus de préventions, et c'est malheureusement le plus grand nombre, car on ne voit pas un homme de trente ans parmi eux dans la classe des militaires, et tout ce qui est au-dessus de cet âge pense parfaitement bien. Ils disent unanimement que la noblesse du royaume de Naples aurait déjà opéré d'elle-même une révolution dans le gouvernement, si l'armée française avait voulu simplement promettre de rester neutre, ce que leur général a constamment refusé. *(Fin du chiffre.)*

« Un bruit très répandu à Rome annonce que l'abbé

de Bayane, alléguant sa surdité qui ne lui permet plus de continuer ses fonctions, sera déclaré cardinal cet hiver avec le consentement des Français, et que par la protection d'Azara, Bonaparte nommera auditeur de Rote le plus jeune des trois neveux du cardinal de Bernis, qui, après l'avoir accompagné de Malte en Égypte, l'ont suivi en France.

« L'archevêque d'Embrun, Pierre-Louis de Leyssin, né à Aoste en Dauphiné en 1724, sacré le 5 juillet 1767, est mort à Nuremberg le 26 du mois d'août dernier. — Je suis avec le respect le plus profond et le plus entier dévouement, etc. »

Ces deux dépêches furent reçues à Varsovie avec le sentiment de tristesse un peu découragée qui perce dans la réponse qui leur fut faite, en date du 7 novembre. La réponse est chiffrée.

« Lorsque le paquet adressé par le roi le 6 octobre au cardinal Maury lui sera parvenu, il verra que Sa Majesté s'est entièrement conformée au conseil que contient la dépêche du 23 septembre, en voulant que l'acte conservatoire, que le roi, dépositaire et non propriétaire de sa couronne et de ses droits, a dû faire, demeure secret. Par une suite de ce même principe, l'intention du roi est que, lorsque l'abbé de Bayane sera promu au cardinalat, le cardinal Maury laisse passivement nommer qui l'on voudra à la place d'auditeur de Rote. La promesse, que le roi a faite au neveu du cardinal Maury, doit dormir comme le reste. Le cardinal Maury sait sans doute le parti que paraît jusqu'à présent avoir pris la majorité des évêques. C'est un grand malheur que la désunion dans un corps aussi respec-

table, et qui naguère *mole suâ stabat.* Mais, pourvu que le plus grand nombre reste ferme, tout ne sera pas perdu. Le roi n'a rien à ajouter à ce qu'il mandait sur cela en dernier lieu au cardinal Maury. La faiblesse du cardinal Albani a affligé sensiblement le roi, mais n'altère pas les sentiments qu'il a voués à ce respectable vieillard. Sa Majesté ne sait que trop les funestes effets que produisent souvent l'âge et la misère. Rien n'est plus sage, et plus dans l'intention comme dans les principes du roi, que la conduite du cardinal Maury à l'égard des officiers républicains qui passent à Montefiascone, et le discours qu'il leur tient. — L. »

VII.

Maury faisait de son mieux bon cœur contre mauvaise fortune. Au fond, on sent que le bon sens voudrait l'emporter sur ses devoirs d'ambassadeur du roi dépouillé. Cela perce même, bien malgré lui, à travers ses lignes, quelque maître qu'il soit toujours de son expression. Écoutons-le narrer la suite de ces affaires, si graves pour les droits de la couronne de son maître. Il lui écrit de Montefiascone, le 10 octobre 1801 :

« Sire. Les conditions du traité conclu à Paris entre le Saint-Siège et la France commencent enfin à se manifester, et le premier semble indiquer clairement qu'elles étaient annoncées avec exactitude dans la dépêche que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Majesté le 12 juillet de l'année dernière. Il paraît jusqu'à présent que les premières propositions du général Bonaparte au cardinal Martiniana ont été son *ultimatum*, et que le pape, après avoir accepté la négociation

sur cette base, l'a consommée en adoptant les parties les plus importantes de l'accommodement qui lui fut offert à Verceil.

« J'apprends de Rome, par une voie très sûre, que le pape vient d'adresser à tous les évêques catholiques de France un bref qui leur sera remis par ses propres agents dans les divers États, où ils se trouvent dans ce moment. Voici le précis de ce bref, que je n'ai pas lu, mais que je connais par le rapport d'une personne à laquelle je me fie comme à moi-même, et qui ne l'a eu que pendant quatre minutes entre ses mains. Après avoir fait d'abord un très grand éloge de nos prélats, le pape leur inculque très fortement et à chaque ligne la nécessité de s'oublier eux-mêmes, pour n'envisager que le bien général de l'Église, et il les exhorte à se sacrifier eux-mêmes, pour en conserver l'unité. Il s'appuie sur l'exemple tant rebattu des évêques d'Afrique, et sur l'offre plus récente et particulière faite à Pie VI par trente évêques français en 1791, offre confirmée ensuite par quelques évêques qui ont, dit-on, manifesté la disposition sincère de descendre de leurs sièges, si le bien de l'Église l'exigeait. Il demande à tous les évêques français, d'un ton *impératif* et absolu, la démission spontanée, pure et simple de leurs évêchés entre ses mains. Il ne leur donne que dix jours pour consigner leur réponse à celui qui leur remettra son Bref, et leur déclare qu'après ce délai, leur silence ou une réponse dilatoire seront regardés comme un refus. Il leur signifie ensuite que, *pro innata vobis sapientia*, ils doivent comprendre que le pape serait obligé de se servir de son autorité pour lever les obstacles que leur refus mettrait à la pacification de l'Église de

France. Enfin, il leur annonce, en finissant, et en quatre mots, qu'il va s'occuper de pourvoir à leur sort, *quo meliori modo fieri poterit* [1].

« On compte à Rome sur la démission immédiate de l'évêque de Senez [2], qui se trouve dans cette ville, sur celle de l'évêque d'Apt, qui est à Tolentino. Il paraît qu'on a plus que des espérances sur la démission de l'archevêque d'Auch, de l'évêque de Vence, et des quinze ou seize évêques qui sont en France.

« En envoyant le bref à l'évêque de Senez, le pape lui a écrit de sa main un bref très obligeant, dans lequel il lui dit qu'il ne peut suffisamment lui exprimer la douleur qu'il éprouve en lui transmettant cette pièce, et qu'avant de recevoir sa réponse, il l'invite à lui faire une visite. Ce prélat s'est rendu à l'audience du Saint-Père. Le pape l'a reçu avec beaucoup d'attendrissement. Le pape est excellent toutes les fois que des conseils de peur ou de politique n'arrêtent pas les mouvements de sa belle âme. C'est une justice que tout le monde lui doit et lui rend à Rome ; mais, hors de Rome, l'Église et la postérité n'auront que le bref, et ne le jugeront que sur son bref.

« Lorsque l'archevêque de Bordeaux recevra cette lettre du pape, premier fruit des négociations de Bona-

1. On trouvera plus loin le texte de ce bref, d'ailleurs exactement analysé ici par Maury.

2. Sixte-Louis-Constance Ruffo de Bonneval, né à Aix en 1742, évêque nommé de Senez en 1784. Député de Paris aux États généraux, il s'y était montré très ferme et avait deviné Robespierre, qu'il prit à partie dès le 14 décembre 1789 ; après avoir publié divers écrits contre les mesures anti-religieuses prises par l'assemblée, il refusa d'y siéger plus longtemps et rendit compte de ses motifs à ses commettants dans trois lettres rendues publiques. Poursuivi, emprisonné, il finit par émigrer à Rome, puis à Vienne où il mourut, en 1820, chanoine de la Métropole.

parte, il verra combien étaient sincères et solides, les offres qu'on lui faisait, de retourner en France pour y gouverner paisiblement son diocèse, après y avoir promis d'être fidèle à la Constitution. Il est inconcevable qu'après dix années d'expérience et de savantes perfidies qui ne pouvaient tromper que des imbéciles, notre abominable révolution fasse encore des dupes, en multipliant sans cesse ses victimes.

« Autant que mon zèle pour la gloire et les intérêts du roi laissent à ma douleur la liberté de la réflexion sur le parti que doit prendre Sa Majesté dans un moment où on va lui enlever son clergé, je persiste à croire que la sagesse se bornera aux insinuations que je lui ai déjà indiquées, auprès de deux ou trois évêques très sûrs, sans intimer aucun ordre aux autres, sans rien dire et sans rien écrire que l'on puisse citer. Outre qu'on ne peut pas calculer les effets heureux ou funestes d'une déclaration solennelle, il me semble que la résistance serait plus convenable et moins hasardeuse, sans être moins puissante de la part du clergé que de la part du roi lui-même. Le roi doit rester spectateur aux yeux de l'Église et de l'Europe, quand il ne peut pas intervenir comme acteur avec l'assurance de l'ascendant qui lui appartient. Il ne faut pas que ce soit lui qui échoue, lors même que c'est lui qui est sacrifié. En se tenant à l'écart et en gardant un silence qui ne trompera et n'aigrira personne, Sa Majesté se réserve tout le bénéfice des circonstances éventuelles, la confiance précieuse de tous les partis, et l'inappréciable avantage d'être un jour leur médiateur, s'il s'abstient de se prononcer d'avance entre eux. Deux ou trois évêques intelligents et actifs suppléeront aisément à

l'action directe du roi, si les évêques se réunissent pour délibérer ; et, s'ils ne s'assemblent pas, aucune influence royale ne peut les rendre gouvernables. En proposant au roi ce parti d'inertie apparente, je fonde mon opinion sur les raisons suivantes : — 1° Il est indubitable que plusieurs évêques vont donner leur démission. Le roi se compromettrait donc inutilement, s'il leur défendait cet acte de condescendance. Son véritable rôle du moment consiste à ne laisser deviner son opinion par personne, à se livrer avec confiance à un petit nombre d'évêques auxquels il communiquera son vœu, à témoigner de la bienveillance à ceux qui refuseront leur démission, à traiter également bien ceux qui l'auront donnée, peut-être avec l'espoir secret d'obtenir de nouveaux sièges en France, à n'approuver et à ne désapprouver formellement personne, à éviter soigneusement de n'avoir plus qu'un parti dans l'épiscopat, tandis qu'il doit toujours rester à la tête de ses sujets catholiques, enfin à faire entendre à tout le monde qu'il ne regarde tout ce qui se passe à Rome que comme des expédients de circonstance, et que le pape ne se fera pas prier pour détruire son propre ouvrage et rétablir l'ancien ordre sans aucun danger. — 2° Nos bons catholiques français que la lassitude et la peur tiennent abrutis, imputeraient au roi les résultats des refus partiels, des troubles et des persécutions qui pourraient en être l'effet immédiat, et ils croiraient peut-être devoir se séparer du roi, qu'ils ne peuvent rétablir, pour conserver en France la religion, qu'ils se flattent de sauver. Tout serait perdu, si l'on parvenait à mettre dans l'opinion publique contre le roi le parti même de la religion. — 3° Il est certain que le pape

s'est trop avancé pour ne pas instituer bientôt de nouveaux évêques en France. Or, il est d'un extrême intérêt pour le roi de ne pas se faire des ennemis implacables et irréconciliables de ces nouveaux évêques dont la plupart, je n'en doute pas, seront en secret les partisans du gouvernement monarchique et de Sa Majesté. L'histoire très récente de Henri IV, forcé de confirmer les maréchaux de France créés par Mayenne, oblige un prince, auquel on dispute son trône, de prévoir en y montant qu'il sera réduit de légitimer tous les bâtards politiques des usurpateurs de son autorité. Enfin la sagesse conseille toujours de dissimuler adroitement tout ce que l'on ne peut ni empêcher ni permettre. Mon projet d'inaction, qui me paraît être celui du roi, ne peut irriter ni les évêques fermes dans leur poste, ni ceux dont la défection est assurée, ni les successeurs que le pape leur donnera, ni le Saint-Siège, ni les catholiques, ni les royalistes, ni Bonaparte et ses adhérents, et j'avoue que je ne saurais imaginer une hypothèse dans laquelle le roi se vît obligé de s'en repentir, surtout si les deux ou trois évêques honorés de sa confiance savent seconder ses vues, en déclarant publiquement que le roi s'abstient d'énoncer son vœu pour ne tyranniser la conscience d'aucun de ses sujets, et bien moins encore celle des évêques juges de la foi, chargés par Dieu même de veiller aux grands intérêts de la religion. On se trouve toujours bien de régler le présent, en le rapprochant ainsi de l'avenir qui doit toujours être l'objet continuel, puisqu'il est l'unique, de nos combinaisons et de nos espérances. J'ouvre ainsi mon cœur sans réserve aux pieds de Sa Majesté, avec la ferme assurance que la supériorité de ses

lumières daignera, en démêlant la pureté de mon zèle, rectifier mes erreurs, et suppléer à l'insuffisance de mes moyens. L'objet manifeste de Bonaparte est de diviser les royalistes. Or, il est de maxime qu'il ne faut jamais faire ce que veut l'ennemi.

« Les courriers, qui passent ici pour se rendre à Rome, nous annoncent avec certitude que la paix vient d'être conclue entre la France et l'Angleterre. Nous en ignorons les conditions. — Je suis, etc. »

C'est à « M. de Thauvenay, secrétaire du roi », que Maury écrit le 20 octobre :

« Je viens de recevoir, Monsieur, l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré le 23 du mois dernier. Je conçois aisément combien la très belle âme de notre maître doit souffrir de se voir séparé pendant plusieurs mois de M. le comte d'Avaray, dans un moment où Sa Majesté a plus besoin que jamais des consolations et des confidences intimes de l'amitié. Mon dévouement et mon zèle ont accoutumé mon cœur depuis longtemps à partager tous les sentiments du roi, et je ressens aujourd'hui toute sa douleur. Je me flatte que notre convalescent prendra sa direction vers les bains de Pise. C'est le climat le plus doux de l'Italie, et le plus salutaire aux poitrines délicates. Le point que j'habite est très sain, mais très froid pendant l'hiver. Dès que je serai instruit de l'arrivée et du séjour fixe de M. le comte d'Avaray, je m'empresserai de lui offrir tous les secours d'un bon voisinage. J'ai ici des vins excellents, spécialement du vin rouge de Gradoli dans mon diocèse, qui rappelle avec honneur celui de Bordeaux. Le roi n'en aurait certainement pas bu d'autre à Vérone,

si j'avais connu alors, comme je l'ai appris ensuite durant mon exil à Venise par ma propre expérience, combien les vins de l'État Vénitien sont désagréables. Si M. d'Avaray veut bien venir chez moi en villégiature à la fin de l'hiver, comme je l'y inviterai fraternellement, je me flatte que notre printemps achèvera le parfait rétablissement de sa santé. Je ferai en sorte d'être bien informé des progrès de sa convalescence, et je me rendrais auprès de lui pour mieux soigner l'ami de notre roi, si ma présence pouvait lui être de la moindre utilité.

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Sa Majesté le 10 de ce mois, nous avons su que les agents du Saint-Siège ont remis aux évêques français réfugiés à Florence, à Londres, et probablement aussi partout ailleurs, le bref que le pape leur a adressé pour leur demander leur démission. Il paraît qu'on en a combiné l'envoi de manière qu'il leur fût signifié le même jour, afin que leurs réponses ne pussent pas être concertées. Nous ne connaissons encore ici aucune de ces réponses.

« Le ministre français résidant à Florence a très bien accueilli nos prêtres émigrés qui se sont présentés à lui pour obtenir des passeports. Il leur a montré la nouvelle formule de soumission, qu'ils assurent être conçue en ces termes : *Je promets d'être fidèle au gouvernement, de ne rien faire contre l'ordre public et de dénoncer ceux qui le troubleront.*

« On assure que M. Otto, négociateur français à Londres, a demandé que les prêtres réfugiés en Angleterre fussent renvoyés en France, où ils trouveraient sûreté et protection.

« On s'obstine à croire à Rome que les différends de la France avec le Saint-Siège ne sont pas terminés, puisque le ministre Cacault est toujours logé à l'auberge, et ne déploie encore aucun caractère public. On sait que le pape a dit, en parlant des évêques français : *Nous ne pouvons pas les déposer*, et on en conclut que la solidité du concordat dépendra des démissions, que Rome n'a pas préalablement garanties. Ce sont des *peut-être* que je rapporte, sans pouvoir les expliquer, et bien moins encore les assurer. Je vous prie de les communiquer au roi, en me mettant aux pieds de Sa Majesté.

« Je serai toujours charmé d'avoir l'honneur de correspondre avec vous, et vous pouvez disposer de moi avec confiance toutes les fois que vous aurez occasion de me mettre en activité, pour vous prouver la reconnaissance dont me pénètrent les sentiments que vous voulez bien me témoigner. Faites-moi le plaisir de présenter mes respectueux hommages à M. le cardinal de Montmorency, mon illustre collègue. Je suppose qu'il est à Varsovie. Je reçois de lui dans ce moment une lettre sans date, par laquelle il me prie de solliciter auprès du pape, en faveur du sieur Valbère, un canonicat vacant à Munster, à la nomination de Sa Sainteté. Je m'acquitte immédiatement avec le plus grand zèle de la commission de cette Éminence, et j'aurai l'honneur de lui en rendre compte, dès que le Saint-Père aura fixé son choix. — Agréez, etc. »

Le 4 novembre 1801, Maury écrit au même :

« Nous n'avons eu, Monsieur, aucun événement bien intéressant depuis la lettre que j'ai eu l'honneur

de vous adresser le 20 octobre. On dit assez généralement à Rome qu'on va rétablir en France quatre ordres religieux de filles, spécialement les Visitandines et les sœurs Grises, et quatre ordres d'hommes, savoir les Jésuites, les Lazaristes, les Frères de la Charité et les Trappistes, ou quelque communauté de très étroite observance. Tout le monde l'assure, et personne ne cite aucun garant de cette conjecture. On paraît un peu étonné du refus des démissions demandées aux évêques français, et on a l'air de croire qu'on en obtiendra les deux tiers. Il paraît certain que Mgr Spina reçoit à Paris les démissions des évêques intrus, et on trouve étrange qu'on les traite de la même manière que les évêques catholiques. Il est vrai que ce n'est pas en vertu du bref du pape que son agent les met ainsi sur la même ligne, car le Saint-Siège n'a certainement nul besoin que les intrus renoncent aux sièges qu'ils ont usurpés, pour les regarder comme vacants. Je crois qu'on se repent à Rome d'avoir inséré dans le Bref, que vous connaissez certainement en original, ces paroles remarquables : *Renuentibus vobis obsequi postulationibus nostris, ne unitati conservandæ Catholicæ religionis, Ecclesiæque tranquillitati restituendæ obstacula ulla per nos in Gallia opponantur (dolenter dicimus, sed tamen tanto impendente Rei Christianæ periculo a Nobis omnino est dicendum) ad ea necessario a Nobis veniendum fore quibus et omnia impedimenta tolli, et id tantum boni consequi omnino religio possit.* On s'aperçoit que cette formule comminatoire n'était pas adroite à employer avec les évêques français, et qu'elle engage le Saint-Siège à de terribles extrémités. On conçoit également que la promesse

de faire tout ce qu'on pourra pour pourvoir à leur subsistance n'était pas l'argument le plus persuasif et le plus noble qu'on pût leur proposer. Qui menace doit frapper. Nous verrons donc si et comment on frappera.

« Des personnes dignes de foi, qui arrivent de Paris, parlent avec enthousiasme des talents militaires, politiques et administratifs de Bonaparte ; mais elles ajoutent qu'on dit publiquement beaucoup de mal de lui dans toutes les sociétés et dans tous les cafés de Paris ; qu'il est fort civil avec les ambassadeurs et d'une hauteur insultante avec tout le reste ; qu'il se sert habituellement du style et des formules des grenadiers ; qu'il méprise hautement ses propres agents, et que personne n'a de crédit auprès de lui ; qu'il a quadruplé les impôts de la monarchie ; qu'il paya de toute son immense fortune son avènement au consulat ; qu'on le regarde en France comme un homme nécessaire, et que tous les partis lui obéissent, parce qu'ils reconnaissent l'impossibilité de le remplacer, ce qui paraît aux gens sages sous tous les rapports un bien faible garant d'une autorité durable ; qu'il fait préparer le château de Saint-Cloud, pour l'habiter au printemps ; qu'il montre dans toutes les parties du gouvernement une prodigieuse rectitude d'esprit ; que dans son intérieur il roue ses gens de coups de bâton ; qu'il ne connaît en tout que les formes les plus militaires, et qu'il étale un très grand luxe. On assure que, lorsqu'il eut signé un accommodement avec le pape, un homme de poids, qu'on ne veut pas nommer, vint lui dire qu'il avait fait une sottise, et qu'il n'était pas temps encore de rétablir la religion en France. « Cela peut être, répondit Bona-

parte. mais j'ai vu que les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la nation soupiraient vers le culte catholique, et je n'ai pas cru devoir m'y refuser. — Puisque vous adoptez cette manière de raisonner, lui répliqua son interlocuteur, donnez donc aussi Louis XVIII à la France, car les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la nation le désirent également. » Bonaparte lui tourna le dos. Ce sont ses partisans les plus ardents qui m'ont raconté eux-mêmes tous ces détails, que je vous transmets avec la plus scrupuleuse fidélité. Le temps est une puissance à laquelle on peut se fier pour calculer l'avenir qu'elle domine toujours. Charles-Quint disait : « Le temps et moi, nous valons deux hommes. » Pour moi, je ne serai pas si modeste en m'associant avec un pareil allié.

« J'écris aujourd'hui à M. le comte d'Avaray à Vicence, et je lui offre sans aucune réserve tous les bons offices du zèle le plus fraternel. Je lui donne en même temps tous les conseils, que peuvent me suggérer mes connaissances locales relativement à tous les intérêts de sa santé et de sa tranquillité. Mon amitié pour lui me paraît une partie intégrante de la fidélité que je dois à notre bon maître, aux pieds duquel je me mets avec le plus profond respect.

« Le jeune chevalier René de Bernis, qui suivit Bonaparte de Malte en Égypte, où l'un de ses frères a été tué, vient d'arriver de Paris à Rome. Il dit que l'unique objet de son voyage est d'assurer, sur la succession du feu cardinal, des moyens de subsistance pour son oncle l'archevêque d'Albi, auquel l'air de Pétersbourg n'est pas favorable, et qui se dispose à revenir en Italie. — Recevez, etc. »

A ces deux gracieuses missives, M. de Thauvenay répondit de Varsovie, le 7 décembre 1801 :

« Monseigneur, j'ai reçu successivement les deux lettres, que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser les 20 octobre et 5 novembre. J'ai eu l'honneur de les mettre sous les yeux du roi. Sa Majesté les a lues avec cet intérêt que vous lui connaissez pour tout ce qui lui vient de vous.

« Le cœur de Votre Éminence sentira mieux que je ne pourrais le lui rendre combien le cœur de notre maître a été profondément touché de l'expression de vos sentiments pour M. le comte d'Avaray. Notre cher maître a eu la plus douce jouissance à copier lui-même, pour le transmettre à son ami, tout ce que vous lui dites de sensible et d'aimable ; et il n'est pas d'être au monde plus fait pour apprécier de pareilles jouissances.

« Permettez-moi, Monseigneur, de déposer à vos pieds l'hommage de la vénération, etc. — DE THAUVENAY. »

VIII.

Nous aurons bientôt à raconter la résistance à laquelle devait se heurter la demande faite aux évêques par le pape, réclamant leur démission pour reconstituer à nouveau l'Église de France. C'est peut-être l'acte le plus considérable, dans toute l'histoire ecclésiastique, par lequel ait jamais été affirmée la primauté du chef de l'Église. A ce moment où les préjugés gallicans dominaient les meilleurs chez nous, cette doctrine, aujourd'hui devenue si claire depuis les défi-

nitions du concile du Vatican, et son application devaient se heurter à des résistances violentes. Nous les verrons se produire dans toute leur vivacité, jusqu'ici un peu laissée dans l'ombre par les historiens de cette période de notre histoire religieuse. La lettre suivante de Maury, datée du 10 novembre et presque entièrement chiffrée, lui servira de prologue.

« Sire. — Je suis informé de ce qui s'est passé à Londres jusqu'au 20 septembre dans les assemblées des évêques français, et j'en suis très content. La défection des quatre dissidents, qui ont donné leur démission, n'est pas assez imposante pour mériter nos regrets. S'il est vrai, comme le disent les papiers publics, que l'évêque d'Arras [1] ait défendu à ses confrères de la part de Votre Majesté de se démettre de leurs sièges, il est fâcheux que le nom du roi ait été proféré dans une affaire, où ses agents devaient procéder par voie d'insinuation, sans compromettre le roi avec personne, ni à présent, ni dans l'avenir, et surtout sans divulguer ainsi son secret. J'en ai développé les raisons dans mes dépêches précédentes. En général, ma maxime est que, dans tous les temps, et principalement dans ces circonstances, il faut employer le moins qu'on peut l'autorité du roi, pour le bien servir. L'empire de la raison et de la persuasion suffit à ses négociateurs qui doivent s'abstenir sévèrement de l'engager dans des partis irrévocables.

« Je joins ici une copie exacte de la réponse que l'évêque de la Rochelle vient de faire au pape, et qui

1. Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, né en Bresse le 13 mars 1732, sacré évêque de Saint-Omer le 11 mars 1766, évêque d'Arras en 1774.

mérite d'être lue. C'est ce prélat lui-même qui me l'a envoyée. Il a parfaitement relevé les articles les plus révoltants du bref : il n'a oublié que de faire valoir ces étranges phrases latines : *Cogimur urgente temporum necessitate quæ etiam in nos vim suam exercet... temporum necessitati cui parere omnino coacti fuimus*, pour prouver au pape qu'on lui fait violence ; que de son propre aveu il n'est pas libre, comme il lui serait facile de le prouver un jour à Sa Majesté par ces passages de son bref lui-même, si elle se plaignait de son contenu, et que par conséquent les évêques ne doivent pas lui obéir, puisqu'il les met ainsi sur la voie de la coaction qui lui arrache une pareille demande. Tous ceux qui ont quelque idée de l'antiquité et des canons de l'Église croient rêver en lisant l'étrange menace que fait le pape de se passer des démissions qu'il sollicite, si elles lui sont refusées. L'évêque de la Rochelle me mande qu'en lui remettant le bref le cardinal Casoni, nonce du pape, lui a promis la protection de Sa Sainteté auprès du Premier Consul pour lui obtenir un autre siège ou une pension qui seront le prix de la complaisance. Il faut être Italien pour oser faire des offres si révoltantes à des gentilshommes et à des évêques français [1].

« Quoique je ne doute pas que Votre Majesté n'ait déjà lu le bref du pape, je crois devoir lui en envoyer un exemplaire imprimé à Rome. Elle y verra que, contre l'usage reçu, le mot *cardinalibus* ne se trouve pas dans l'adresse du bref. Dès lors, les deux cardinaux

1. Toute cette belle indignation tombe évidemment à faux, comme on s'en pourra rendre compte plus loin, par la seule inspection des termes mêmes du bref incriminé.

français n'y sont pas compris. Il est de principe à Rome que les cardinaux doivent être individuellement appelés par leur titre, sous peine de nullité, dans toutes les dispositions papales qui les concernent. J'espère qu'ils sentiront, ainsi que moi et la majorité du clergé libre, que c'est ici le dernier coup qu'on veut porter en France à la royauté.

« On assure que les évêques de Béziers [1], de Lavaur [2], d'Apt [3], de Vence et de Senez ont envoyé leurs démissions au pape.

« Le cardinal-doyen, toujours fidèle aux bons principes, triomphe du refus des démissions qu'il avait prédit au pape, en lui annonçant que cette affaire introduirait le schisme en France parmi les bons catholiques. J'ignore si c'est par bêtise, ou par perfidie, ou de bonne foi, que tous les entours du pape annoncent à présent que Votre Majesté sera infailliblement rétablie sur son trône. Le prélat Caleppi et le cardinal Zondadari, que j'ai eus dernièrement à dîner chez moi, m'ont annoncé ce prochain résultat des négociations de Rome comme inévitable. Je leur ai laissé le plaisir de croire que j'en étais persuadé comme eux. On traite les royalistes comme don Carlos, auquel on disait, en l'étranglant, que c'était pour son bien. *(Fin du chiffre.)*

« J'ai écrit à notre intéressant voyageur à Vicence pour lui offrir sans réserve tous les genres de service dont il peut avoir besoin. Je me flatte qu'en esquivant l'hiver en Italie, il sera en état de rejoindre Votre

1. Aimard-Claude de Nicolay, né à Paris, le 4 août 1738, sacré évêque de Béziers, le 13 octobre 1771.

2. Jean-Antoine de Castellane, né dans le diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, le 18 mars 1732, sacré-évêque de Lavaur, le 7 juillet 1771.

3. Laurent-Michel Eon de Cely, né en 1735, sacré le 10 janvier 1779.

Majesté au printemps prochain, et je le désire de tout mon cœur. Je lui ai indiqué M. Bonati, excellent médecin de Padoue, qu'il est à portée de consulter, et qui mérite la plus entière confiance. — Je suis avec le respect le plus profond et un dévouement sans bornes, etc. »

Louis XVIII comprenait l'importance et la sagesse de l'avis de son dévoué correspondant. Il s'irritait des excès de zèle de ceux qui prétendaient servir la pensée royale, en la trahissant. Il voulait que Maury sût bien à quel point il partageait sa manière de voir, et le lui répète dans la dépêche suivante, datée de Varsovie, le 16 décembre 1801, après avoir reçu la lettre qu'on vient de lire :

« Le cardinal Maury aura vu, par les dépêches précédentes du roi, que Sa Majesté est bien résolue à s'en tenir, au moins jusqu'à ce que la grande affaire du clergé ait pris une tournure plus prononcée, à la mesure de modération et de neutralité apparente, que le cardinal Maury lui conseille. Il est faux que l'évêque d'Arras ait agi au nom du roi. Mais il ne faut pas s'étonner que beaucoup de gens publient qu'ils connaissent l'opinion de Sa Majesté : les simples lumières du bon sens suffisent pour la faire deviner.

« La réponse de l'évêque de la Rochelle, plus prononcée en quelque sorte que celle des évêques d'Angleterre, a causé d'autant plus de satisfaction au roi, qu'on avait mis dans les gazettes, que ce prélat avait donné sa démission. Mais, puisqu'il a cru devoir faire mention de l'offre faite par le cardinal Casoni, il eût été peut-être à désirer qu'il manifestât un peu l'indi-

gnation qu'elle a dû lui causer. C'est ce qu'a fait l'évêque d'Arras en accusant à Mgr Erskine la réception du bref, que ce prélat avait accompagné d'une proposition semblable. L'affaire est dans sa crise, et le roi est bien sûr que le cardinal Maury trouvera les moyens de faire connaitre à Sa Sainteté le tort qu'Elle ferait à sa personne et à la religion même, en usant ou plutôt en abusant de son autorité contre les évêques refusants.

« Au reste l'erreur dans laquelle on a jeté Sa Sainteté sur les suites favorables à la monarchie qu'aurait sa condescendance, est digne de compassion. Rien de plus juste que la comparaison de don Carlos.

« Le roi n'a pas besoin de dire au cardinal Maury combien il est profondément sensible à tout ce qui dans ses lettres concerne M. le comte d'Avaray.

« LOUIS. »

CHAPITRE SIXIEME.

AU LENDEMAIN DU CONCORDAT.

SOMMAIRE : — Maury tenu loin de Rome. — Ce qu'on lui mande de cette ville. — Premières impressions causées par les réponses des évêques au Bref du 15 août 1801. — Maury veut espérer contre l'espérance. — Le comte d'Avaray vient le voir à Montefiascone. — Mort de la reine de Sardaigne. — Le consistoire et les récompenses aux négociateurs du Concordat. — *Furit Æneas!* — Aggravation de l'état de M. d'Avaray. — Le Concordat et la nouvelle organisation de l'Église de France. — Ce qu'on en dit à Rome. — Les prêtres émigrés rentrent en foule. — Maury sous le coup d'une menace de bannissement. – Protestation contre les articles organiques. — Le discours *errata* de Mgr de Boisgelin. — L'abdication du roi de Sardaigne. — Cacault cajole les prêtres français à Rome. — Nouvelles et rumeurs de Rome — Les Français maîtres à Rome et en Italie. — Ils exigent le départ du roi de Sardaigne et l'exil de Maury. — Une lettre royale. — Ce qu'on disait à Rome à la fin de 1802. — Un écho de Montefiascone.

I.

NOUS arrivons à l'opposition que Pie VII rencontra, de la part des titulaires évincés, à l'exécution du concordat. Le récit en est fait de façon saisissante, au jour le jour, par Maury. Il écrit au roi, de Montefiascone, le 25 novembre 1801.

« Sire. — J'ai reçu la dépêche dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 20 du mois dernier. Celle du 6 octobre, qu'Elle a la bonté de m'annoncer, ne m'est point encore parvenue. J'ai eu l'honneur de lui en

adresser six autres, depuis la lettre à laquelle Votre Majesté a bien voulu répondre.

« M. le comte d'Avaray m'écrit de Pise, le 15 de ce mois, qu'il n'éprouve encore aucun soulagement de cette température si renommée, et qu'il passera ici vers le 20 du mois prochain pour se rendre à Naples. Je le garderai avec discrétion le plus longtemps qu'il me sera possible, et je le soignerai avec le zèle le plus tendre. Mon bonheur serait à son comble, si l'excellent air de Montefiascone était favorable au progrès de sa convalescence. Je l'aurais bientôt guéri, s'il ne fallait que de très bon vin pour rétablir sa santé. Ma maison, ma petite bourse et mes bons offices les plus fraternels, seront entièrement à sa disposition.

« M. Siré, nouveau directeur de l'Académie de France à Rome, passa ici dernièrement pour se rendre à son poste. Il vint me voir avec ses élèves, qui me témoignèrent tous beaucoup d'égards. C'est un bon Brabançon, qui se montre zélé catholique, et que je soupçonne d'être aussi, par une juste conséquence, un excellent royaliste. Il me dit que le rétablissement de la religion en France donnait de grandes espérances aux honnêtes gens, et que le peintre David était généralement déshonoré comme un jacobin forcené qui avait eu l'infamie de voter la mort de son roi. Il loua beaucoup Bonaparte et surtout la sagesse avec laquelle il sait contenir tous les partis en les dirigeant tous vers son but. Je lui observai doucement qu'il laissait vivre les royalistes en paix, mais que je n'en voyais encore aucun d'employé dans les premiers grades de l'armée, dans les conseils, dans les ambassades, et que c'était le seul parti qu'il n'eût point fait participer à ses faveurs.

Il trouva que j'avais raison. Il m'ajouta que Masséna, jacobin très prononcé, était un rival redoutable pour Bonaparte, parce qu'il a vingt millions d'argent comptant dans ses poches, mais que, si le premier consulat venait à vaquer, ce serait infailliblement Moreau qui l'obtiendrait, quoique personne ne crût ses talents pour le gouvernement proportionnés à ses rares talents militaires. On le dit un second Turenne qui ne donne rien au hasard.

« Les nouvelles que je reçois très régulièrement de Rome, n'ont dans ce moment, ni beaucoup d'importance, ni même beaucoup de certitude. Voici ce que je sais de plus vraisemblable, car je n'ai point assisté dimanche dernier à la prise de possession solennelle du pape. Je me suis excusé de faire ce voyage, en écrivant au secrétaire d'État que, dans les circonstances actuelles, ma présence à Rome pourrait embarrasser quelques personnes, et peut-être me compromettre moi-même. Il m'a répondu que le pape agréait infiniment ma discrétion ; que ma retraite assurait mon bien-être et ma tranquillité, jusqu'à ce que tout soit arrangé avec la France, et que Sa Sainteté était toujours remplie de bienveillance pour moi.

« On dit donc à Rome, que l'évêque de Vence, qui a donné sa démission, vient s'y établir, et qu'on le fera travailler pour le rétablissement de la religion en France. Il a quelque instruction, mais peu d'esprit, beaucoup d'ambition et un zèle inconsidéré ou impatient qui rend ses principes politiques flexibles et accommodants. Je le crois propre à gâter les affaires dont il sera chargé. L'évêque d'Uzès, qui s'est également démis, s'évertue aussi dans de petites intrigues.

J'admire que deux évêques de pareils sièges et d'un pareil calibre osent traiter les intérêts de l'Église de France sans aucune mission ni du roi ni du clergé, et je ne leur cacherai pas ma surprise, si je trouve l'occasion de la leur témoigner.

« Le cardinal-doyen se réjouit tout bas de la résistance des prélats français. Il m'a fait savoir qu'il avait relevé dans le bref, avant qu'il fût expédié, les menaces et les promesses indécentes qu'on y a si justement remarquées ; qu'il en avait fait retrancher plusieurs phrases encore plus déplacées, mais qu'on ne l'écoutait plus, et qu'on se méfiait à présent autant de lui que de moi. Le pape a dit au célèbre missionnaire Marchetti, que tout allait à merveille en France, et que Bonaparte accordait plus qu'on ne lui avait demandé. Je sais cependant, à n'en pouvoir douter, qu'on est inquiet à Rome du refus que font les évêques de France les plus marquants de donner leur démission. On dit que Bonaparte exige absolument que le pape les y contraigne, et que cet embarras a empêché les fêtes qu'on voulait donner à Rome pour la prise de possession du pape.

« Le cardinal-légat, qui devait faire son entrée à Paris le 9 de ce mois, n'a encore expédié aucun courrier extraordinaire pour annoncer ce qui s'y est passé. On dit que la bulle de légation sera publique au premier jour. On croit que Bonaparte déclarera les évêques qui refusent leurs démissions, bannis à jamais de la France, et qu'il défendra toute communication avec eux. On croit que le pape déclarera dans un bref que, pour ne pas priver les fidèles des secours spirituels, il nomme tels et tels vicaires apostoliques, sans

priver les évêques de leur juridiction, s'ils peuvent l'exercer. Il instituera des évêques dans tous les sièges vacants par mort ou par démission, s'ils doivent être conservés. Ces nouveaux évêques seront nommés vicaires apostoliques pour tout le territoire qui devra être réuni à leurs évêchés, après la mort des titulaires. Enfin on croit généralement que Rome veut se tirer d'embarras en instituant ainsi des vicaires apostoliques, sans prononcer aucune déposition. Jamais le Saint-Siège ne s'est traîné aussi bassement [1] à la suite de l'autorité temporelle. On assure toujours qu'il y aura au moins douze évêques intrus qui seront institués par le pape. Ils ne veulent ni se rétracter, ni entendre parler d'aucune absolution. Les membres du gouvernement les soutiennent en France. Mgr Spina leur a écrit une lettre d'une faiblesse incroyable pour les inviter à revenir. Il n'y est parlé ni de rétractation, ni d'absolution, mais simplement de retour et de pénitence. Cacault ne veut pas donner à Rome des passeports aux prêtres pour retourner en France. A Florence au contraire, on les accorde sans difficulté, moyennant la promesse d'être fidèle à la Constitution, et de n'entretenir aucune correspondance qui puisse troubler l'ordre public. Cette dernière clause paraît dirigée contre les évêques. Voilà ce que l'on m'écrit de plus probable. On est inquiet à Rome de ce que les troupes françaises n'évacuent pas encore le royaume de Naples. Le roi d'Étrurie ne passe aucune semaine sans avoir plusieurs attaques d'épilepsie. Elles sont presque quotidiennes,

1. Aujourd'hui qu'on sait au prix de quels efforts fut conquis le Traité du Concordat, cet adverbe paraîtra bien dur et aussi injuste qu'il le parut d'ailleurs plus tard à Maury lui-même.

elles altèrent sensiblement sa mémoire, et elles inquiètent beaucoup ses nouveaux sujets.

« Je me félicite d'avoir deviné les ordres de Votre Majesté, en m'abstenant de faire ou d'appuyer à Rome aucune demande en son nom. Il faut laisser à la grande affaire du refus des démissions son caractère purement spirituel pour ne pas affaiblir davantage le pape qui est bien assez à la merci des Français, et surtout pour ne pas lui fournir maladroitement un prétexte et un moyen politique de se tirer d'embarras. Je dis et je fais dire, parce que je dois avoir l'air de le croire, que cette affaire ne regarde en rien Votre Majesté, car la meilleure manière de la servir, c'est d'avoir l'air de l'oublier. La résistance des évêques est assez forte par elle-même pour n'avoir pas besoin d'appui. Elle doit produire de terribles effets en France, s'il y reste encore quelqu'énergie dans les âmes catholiques. D'un autre côté, la paix offre aux Anglais des expédients plus économiques et plus sûrs que la guerre pour diriger les esprits vers le rétablissement du trône, qui doit être le principal intérêt et le grand but de leur politique ; car une nation de quarante millions d'individus électrisés par le ferment républicain ne doit laisser à la longue aucun trône debout.

« Depuis plus de trois mois, j'avais écrit à l'évêque d'Uzès à Londres, à l'évêque de Châlons-sur-Saône à Augsbourg, aux évêques qui se trouvent en Espagne et à Munster que, dans le cas où le pape leur ferait quelque proposition, surtout celle de se démettre de leurs sièges, mon avis était qu'au lieu de répondre individuellement et clairement, ils devaient demander simplement d'être tous rassemblés pour délibérer en

commun. Cette marche me paraissait dès lors la plus canonique, la plus imposante et en même temps la plus embarrassante pour le pape, puisqu'il ne peut ni s'en offenser, ni aller en avant, et qu'il lui est également difficile d'accorder ou de refuser. Je me félicite de voir mon opinion adoptée; mais je regrette qu'avant de discuter le fond et de se prononcer, les évêques de Londres n'aient pas fait proposer d'abord par quelque bonhomme obscur et insignifiant, comme l'évêque d'Angoulême [1], que la majorité des deux tiers des voix ferait loi pour tous les autres. Un expédient si raisonnable aurait prévenu toutes les défections qui mettent une apparence de division dans le clergé, quoique celles de Londres ne soient pas regrettables ; car, à l'exception de l'évêque de Comminges [2], qui a peu de tête, les trois autres sont notés dans l'opinion publique et propres à décréditer tous les partis qu'ils prennent. La terrible ressource des dépositions est un cap que les théologiens romains auront de la peine à doubler, et le refus des démissions les réduit à des expédients qui ne peuvent contenter personne. Les deux évêques de Vence et de Senez ne sont assurément pas des hommes ; mais ils sont en état de donner ces connaissances locales que l'on n'a point à Rome ; et sous ce rapport je voudrais les en voir éloignés. Je désirerais donc qu'un évêque courageux leur écrivît que leur séjour à Rome n'est pas convenable dans ces circonstances ; qu'ils n'y sont pas libres dans leurs opinions ;

1. Philippe-François d'Albignac de Castelnau, né au château de Trioda, diocèse de Mende, le 20 août 1742, sacré le 18 juillet 1784.

2. Antoine-Eustache d'Osmont, né à Saint-Dominique le 5 février 1754, sacré le 1er mai 1785.

que s'étant déjà démis ils doivent par délicatesse ne pas se déclarer contre leurs confrères et se rallier sagement à la majorité. L'évêque d'Uzès [1] s'acquitterait très bien de cette commission ; mais je n'ai point de chiffre pour le lui proposer. Je sais que le pape accepte toutes les démissions par un bref à mesure qu'il les reçoit, pour constater ainsi irrévocablement la vacance des sièges. Cette précaution prouve qu'on sent à Rome le besoin de compter avec les évêques de France. Le refus éclatant des évêques de Londres doit arrêter tous les prélats faibles qui ont encore la pudeur de ne pas oser se séparer de leur corps. »

II.

Maury vient enfin de recevoir la protestation secrète, dont le roi le fait dépositaire. Il écrit aussitôt en chiffre, le 13 décembre 1801 :

« Sire. — Je viens de recevoir, avec la dépêche dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 6 octobre dernier, l'acte important et supérieurement bien rédigé qui y était joint. Personne au monde n'en connaîtra ni le contenu, ni l'existence, ni le dépositaire, sans l'ordre suprême de son auguste auteur. J'ai d'abord pensé à ajouter, au bas de cette pièce, un certificat de légalisation pour constater la date du jour où cette pièce m'a été consignée et la rendre authentique. En y réfléchissant mieux, j'ai compris que cette mesure n'ajoutait rien à la certitude de l'époque, où cet acte signé de Votre Majesté a été remis entre mes mains. J'ai eu

1. Henri-Benoit-Jules de Béthizy, né au château de Mézières le 28 juillet 1744, sacré le 16 janvier 1780.

ensuite la pensée de le déposer dans ma propre chancellerie épiscopale, cacheté avec mon testament et d'autres actes qui ne doivent être lus ou remis à qui de droit qu'après ma mort ; mais je n'ai pas osé prendre sur moi de suivre ce premier mouvement de zèle, sans y être formellement autorisé, d'autant plus que je ne vois aucun péril dans la demeure. Il est évident que si le pape ou les Français savaient que cette pièce est dans mon portefeuille, je serais aussitôt en butte à leurs persécutions. Ils ne me pardonnent mes principes qu'à condition que je fais le mort, ce qui n'empêche pourtant pas d'agir secrètement de tous les côtés pour leur rendre tous les petits services dont je peux m'aviser pour croiser leurs desseins.

J'ai transmis fidèlement au cardinal Albani, mon ami intime, les témoignages de la bonté particulière et de la satisfaction de Votre Majesté. Il tient toujours très fortement à la bonne cause, il triomphe de la résistance des évêques, qui refusent leurs démissions, il croit que la pluralité est de soixante-trois contre vingt-un, et il est très affligé de ne pas me voir dans cette circonstance. Il déjoue sans cesse les théologiens et les canonistes du pape, auxquels il me fait dire que la vigueur et les raisons de nos évêques opposants font passer de très mauvaises nuits. Dernièrement, dans une congrégation à laquelle assistait le cardinal Gerdil, l'un des auteurs ou des rédacteurs consulteurs du bref, il lui fit voir dans son propre ouvrage publié depuis six mois contre l'évêque de Noli qui a refusé son adhésion à la bulle de Pie VI contre le synode de Pistoie, que, dans la fameuse querelle de saint Augustin avec les évêques donatistes, tous les évêques

catholiques furent conservés dans leurs sièges, dont ils avaient offert la démission ; que le droit d'ancienneté fit loi, et que les intrus ne remplacèrent leurs prédécesseurs qu'après leur mort. L'explication détruit toute la force de l'exemple. On dit que Bonaparte veut maintenant introduire vingt-quatre intrus dans son nouveau clergé, ce qui irrite fort le public de Rome, et doit révolter étrangement les catholiques en France. Des intrus universellement méprisés et qui seraient institués par le pape, sans aucune absolution ni rétractation, ne peuvent jamais obtenir la confiance des fidèles. La faveur indécente que Bonaparte leur accorde, est une preuve de plus qu'il se moque de la religion, et qu'il veut se servir d'eux pour la décréditer dans l'opinion publique. On croit que le pape, humilié des maladresses qu'on a si bien relevées de tous les côtés dans son premier bref, va en adresser un second à notre clergé; mais, quand une affaire est mal entamée, il est presque impossible de la faire réussir. L'adresse collective du bref autorise manifestement les évêques à n'y point obtempérer individuellement, et à ne vouloir y répondre qu'après en avoir délibéré tous ensemble. Je transmets à Votre Majesté la réponse de l'évêque de Blois au pape. Sa latinité est mauvaise; mais il est toujours très bon Français, et je regrette qu'il ne se soit pas servi de sa langue avec l'originalité très heurtante qui lui est propre. Cette pièce m'a été envoyée de Madrid. J'y joins la lettre curieuse de l'abbé Bernier à l'évêque de la Rochelle avec la réponse de ce prélat. Si le journal où les heures sont marquées est exact, et si tout était arrangé le jour de la Pentecôte, le pape, qui en était certainement instruit le jour de la Fête-

Dieu, aurait-il joué la comédie en se montrant si effrayé et si désespéré pendant la procession? Les quatorze braves évêques de Londres, craignant que leur lettre au pape ne fût pas remise fidèlement ou exactement divulguée, m'en ont adressé un double original pour le présenter moi-même à Sa Sainteté. Je n'en ai rien fait, voyant que leur crainte n'avait aucun fondement. J'espère qu'ils seront contents de ma réponse. L'évêque de Rieux [1], qui est à Montserrat avec l'archevêque d'Auch, a donné sa démission. Je ne sais encore rien de sûr d'ailleurs du clergé de l'Espagne que le refus très prononcé des évêques de Blois [2] et de La Rochelle. La honte de se voir associé aux intrus doit empêcher beaucoup de lâchetés, et même rallier les faibles à la majorité par des rétractations. L'évêque de Langres a révoqué sa démission, ce qui lui fait peut-être plus d'honneur, quand on connaît son esprit naturellement paradoxal, que s'il ne l'avait pas donnée. En Italie, Vence, Apt et Senez se sont démis. Je me défie des évêques de Lavaur et de Saint-Flour [3]. Béziers s'est déclaré pour le refus suspensif des évêques de Londres. L'évêque de Vence passa ici il y a quatre jours pour se rendre à Rome. Il m'écrivit de la poste un billet pour me témoigner le regret qu'il avait de ce que son voiturier ne lui laissait pas la liberté de s'arrêter et de me voir. Je lui aurais demandé énergiquement de me communiquer ses lettres de créance de Votre Majesté ou du clergé de France pour traiter de leurs intérêts

1. Pierre-Joseph de Lastic, né en 1727, sacré le 8 septembre 1771.

2. Alexandre-François-Amédée-Adon-Aimé-Louis-Joseph de Lauzières-Thémines, né à Montpellier le 13 février 1743, sacré le 6 octobre 1776.

3. Claude-Marie Ruffo de Laric, né à Grenoble le 16 novembre 1746, sacré le 23 janvier 1780.

à Rome, s'il avait eu le courage de me parler ou de m'entendre. En arrivant à Rome, il alla descendre chez le secrétaire d'État, qui le conduisit aussitôt en habit de voyage chez le pape avec lequel il passa trois quarts-d'heure. Il sortit ivre de vanité, et il ne cesse de dire que le pape l'a comblé. Je suis peut-être la cause innocente de la mesure qu'il garde dans ses expressions. Il me dit un jour à Venise que Votre Majesté avait beaucoup d'*amitié* pour lui, et qu'elle lui avait fait beaucoup d'*amitiés* à Vérone. Je lui donnai vertement une leçon monarchique et académique de langue française, et il s'en souviendra toute sa vie. Il travaille avec les autres ouvriers en théologie de Mgr di Pietro, pour réfuter apparemment ses confrères, parce qu'à l'honneur près, il ne peut que gagner beaucoup à une translation ; mais il n'est pas redoutable, et je vais m'amuser à le faire servir dans mon sens par un prêtre français, qu'il a choisi à Rome pour son collaborateur. Celui-ci m'est tout dévoué, et sous ma direction il tirera de son mieux la charrue en arrière. La résistance de la majorité de nos évêques, qui devrait exciter de grandes inquiétudes à Rome, non seulement ne paraît pas troubler le gouvernement, mais encore elle est hautement approuvée par le public romain. Je ne sais si ce calme extraordinaire ne donne pas lieu de présumer que le pape a promis de demander les démissions, mais qu'il ne s'est nullement chargé de les obtenir. L'abbé de Bayane est en relation ouverte avec Cacault. Il dit que le pape lui a témoigné beaucoup de regret de ne pouvoir pas encore le déclarer cardinal, mais que Sa Sainteté l'avait nommé par écrit, afin que, si elle venait à mourir, sa promotion eût son

effet. J'ignore si le fait est vrai ; mais je sais bien qu'une pareille nomination serait illusoire. Les officiers français continuent à venir me voir. Ce sont de très bons enfants qui n'ont point de mauvaises intentions et qui seraient charmés de voir le roi sur son trône. Ils craignent que ce rétablissement ne leur fît perdre leurs grades militaires, et que la royauté ne ramenât la noblesse et surtout les parlements. Je leur dis que, si la noblesse était rétablie, Votre Majesté les anoblirait tous, et qu'un siècle ne suffirait pas pour composer l'ancienne magistrature, si le roi jugeait jamais à propos de se remettre au régime des remontrances et de l'enregistrement. Il me semble que l'Angleterre est menacée d'une ruine inévitable et même prochaine, si Bonaparte reste le maître, et qu'elle est aussi intéressée que nous à nous en délivrer. C'est une vérité qu'on amènerait aisément au plus haut degré d'évidence, et c'est sur ce clou qu'il faut frapper à Londres.

« J'attends ici le 20 de ce mois le comte d'Avaray, que je soignerai bien fraternellement. Ce sera pour moi une bien douce consolation que de pouvoir parler avec lui à cœur ouvert de Votre Majesté. Malheureusement pour moi, il ne peut me donner que deux jours à son passage, parce que la saison le presse de se rendre à Naples ; mais il me promet de me dédommager à son retour, et j'en serai pénétré de joie. L'évêque de Nancy me mande que Votre Majesté songe à se rapprocher de l'Italie. Mon cœur tressaille d'avance dans l'espoir encore incertain de lui faire ma cour. J'ose dire que ma fidélité mérite ce bonheur dont je suis privé depuis si longtemps. En attendant que je puisse m'en flatter, je mets aux pieds de Votre Majesté

le tribut de tous les sentiments, dont je suis pénétré pour Elle, en lui souhaitant une bonne et heureuse année. — Je suis avec le respect, etc.

« P. S. On sait à Rome que tout le monde se moque à Paris du cardinal-légat comme d'un pantalon. Les gazettes sont pleines des réclamations de l'archevêque d'Aix pour justifier sa démission. Depuis douze ans, il était bien résolu de ne retourner jamais à Aix. »

En recevant cette lettre, qui le tranquillisait sur le sort d'un dépôt auquel il attachait justement une importance capitale dans sa situation, où la moindre indiscrétion pouvait lui attirer les plus graves ennuis, l'exilé de Varsovie manda aussitôt à Maury la note chiffrée, qui porte la date du 20 janvier 1802 :

« Le roi profite du passage rapide d'un courrier napolitain pour dire à M. le cardinal Maury avec quelle satisfaction il a appris l'arrivée entre ses mains de l'expédition du 6 octobre. L'idée de M. le cardinal Maury par rapport à la pièce principale paraît très bonne au roi, qui d'ailleurs laisse M. le cardinal absolument libre de faire ce qui lui semblera le plus sage pour la sûreté et le secret de cette pièce.

« Le roi prend un vif intérêt à la famille de feu M. Colson, mayeur de la ville de Liége. L'abbé Colson, son fils, désirerait obtenir que le pape le nommât à un des canonicats de Liége, ainsi qu'il y a déjà deux exemples de pareilles grâces accordées par Sa Sainteté à des sujets Liégeois. Mais Sa Majesté s'en rapporte à M. le cardinal Maury pour ne faire à cet égard que les démarches qu'il croira convenables.

« LOUIS. »

III.

Nous voici à l'année 1802. L'accommodement entre le Saint-Siège et la France du Consulat est un fait accompli. Reste à vider la question des opposants. Maury continue à remplir fidèlement son rôle de chroniqueur avisé et d'ambassadeur beaucoup mieux intentionné que puissant pour la défense de ce qu'il croit être les intérêts de son maître. Il lui écrit de Montefiascone, à la date du 5 janvier 1882 :

« Sire. — J'ai eu la consolation de recevoir et de garder, pendant trois jours, M. le comte d'Avaray dans mon ermitage, et j'ai voulu lui laisser la satisfaction, qu'il a paru désirer, de donner à Votre Majesté les premières nouvelles de son passage à Montefiascone ; mais voici ce que je ne saurais lui dire assez tôt moi-même. Selon mes faibles lumières, le jeu de ses poumons est gêné ; mais je ne crois pas que la poitrine soit essentiellement attaquée. Il ne tousse presque point, il cause avec beaucoup de vivacité dans le tête-à-tête, pendant d'assez longues séances, sans en être incommodé, et je serais entièrement sans inquiétude sur son compte, si les douleurs qu'il ressent de temps en temps entre les deux épaules, et la rougeur quelquefois peu naturelle de ses joues, n'avertissaient du besoin qu'il a de prendre beaucoup de précautions, pour prévenir des accidents plus fâcheux. Je me confie infiniment en son âge, qui rend ces maladies infiniment plus curables, et en son régime qui doit augmenter sensiblement pour lui les bienfaits d'un climat tempéré. Je l'ai restreint sévèrement au lait de vache, aux œufs

frais et au poisson de mer le plus léger. Il voulut goûter le soir de son arrivée un petit filet de dinde d'un pâté froid qui avait la meilleure mine du monde, et il fut alléché si violemment par le parfum d'un salmis de bécasses, qu'il sortit de table pour ne pas succomber à la tentation. Cet avertissement me mit en défiance de sa vertu. Je lui proposai de manger dans sa chambre, où il ne verrait que ce qu'il pourrait manger ; il accepta cet arrangement de très bonne grâce pour pouvoir dîner seul un peu plus tard que moi. Son compagnon de voyage, qui s'est trouvé légèrement incommodé ici d'une douleur de rhumatisme, le surveille avec un intérêt vraiment maternel. J'en ai été vivement touché. Votre Majesté devinera aisément quel a été le sujet de tous nos entretiens intimes. Je l'ai mis au courant sur tous les points. Je lui ai ménagé à Rome avec le cardinal-doyen une entrevue dans laquelle ils ont pu se parler à cœur ouvert, et je sais qu'ils ont été contents l'un de l'autre. Je l'ai trouvé très aimable, très mesuré, et digne en tout de la faveur particulière de Votre Majesté.

(En chiffre.) « On m'écrit d'Espagne que les évêques de Tarbes et de Castres se croient obligés d'envoyer leur démission au pape, à l'exemple de l'évêque de Dax, qui a donné la sienne. J'ai écrit fortement pour les réconforter, et je ne sais pas si je serai à temps pour remonter leur âme. Voici la copie d'une lettre de Paris qui mérite confiance.

« Le roi d'Étrurie n'a jamais quitté son cordon bleu, même à Paris. Il le porte habituellement à Florence, ainsi que la plaque, qu'il a mise en seconde ligne sur son habit. Les cordons des ordres du Saint-Esprit et

de Saint-Michel sont gravés sur sa monnaie. Je lui sais gré de cet hommage qu'il rend à la branche aînée de son auguste maison. — Je suis, etc. »

C'est à M. de Thauvenay que l'évêque de Montefiascone adresse sa lettre du 10 février :

« Quoique je n'aie, Monsieur, rien d'intéressant à écrire, je ne veux pas qu'on puisse être inquiet de mon silence. Je sais que M. le comte d'Avaray est content du climat de Naples, et que sa santé y est sensiblement meilleure. Il a fait louer un appartement à Rome, où on l'attend au commencement du carême. Je n'ai pas besoin de vous dire combien mon cœur désire tendrement qu'il puisse prévenir les grandes chaleurs, en parfaite convalescence, pour aller rejoindre notre maître. Les nouvelles de Rome sont que le corps de Pie VI doit y arriver un de ces jours ; qu'on y a déjà exhumé et transporté dans son mausolée à l'église des Cordeliers le cercueil de Clément XIV pour mettre celui de Pie VI à la même place dans la basilique de Saint-Pierre ; que le gouvernement français a fait distribuer douze mille livres de gratification dans les bureaux du cardinal secrétaire d'État et une somme pareille dans son antichambre, ce qui prouve combien les deux cabinets sont d'accord ; enfin que le ministre Cacault a loué à Rome le palais, acheté les meubles et pris à son service les domestiques de feu le cardinal Zelada. On croit que le pape s'est prévalu fortement du refus de la majorité des évêques français, qui ne lui ont pas envoyé leurs démissions, pour faire exclure du nouvel épiscopat en France, tous les évêques intrus, et que cet article est convenu. L'admission de

Grégoire [1] dans le sénat rend cette conjecture infiniment probable. Il paraît certain que le duc de Parme a cédé ses petits États à la France. On ignore quelle en sera la destination. Vous êtes plus à portée que nous d'être instruit de ce qui se passe à Lyon et à Amiens. — Je vous renouvelle, etc. »

Louis XVIII vient de perdre sa sœur, Clotilde de France [2]. Maury lui envoie le plus délicat des compliments de condoléance, à la date du 14 mars 1802.

« Sire. — Nous avons certainement une sainte et une protectrice de plus dans le Ciel ; mais je n'en ressens pas moins vivement les coups si fréquents et si intimes qui déchirent le cœur de Votre Majesté. Sa religion et son courage, que la Providence soumet à tant d'épreuves, lui sont bien nécessaires dans ce moment pour supporter la perte de son auguste sœur, la reine

1. L'abbé Grégoire, après avoir joué dans l'Église constitutionnelle de France un rôle que M. Gazier a complaisamment exalté dans son livre sur l'Église de France pendant la Révolution, fut en effet exclus de la liste des anciens évêques constitutionnels auxquels on pouvait assigner un siège dans la nouvelle constitution des diocèses français.

2. Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, naquit à Versailles, le 27 septembre 1759, et fut élevée par ses pieux parents avec un soin tout empreint de l'esprit chrétien. Elle épousa, le 27 août 1775, Charles-Emmanuel, prince de Piémont et futur roi de Sardaigne. Très dévote au Sacré-Cœur de JÉSUS et dévouée à la sainte Église, elle donna, à la cour et sur le trône, les plus beaux exemples de vertu. Celle-ci éclata surtout pendant les tribulations de son exil et sous la pression des événements qui affligeaient Louis XVI son père et le roi son mari. Elle mourut le 7 mars 1802, avec le sourire des élus. Des miracles accomplis sur son tombeau ont fait introduire la cause de sa canonisation. Elle a été déclarée Vénérable le 9 avril 1808. Charles-Emmanuel abdiqua et entra chez les Jésuites, où il mourut le 6 octobre 1811. Triste suite des événements : le descendant de celui au profit de qui le pieux roi avait abdiqué devait chasser les Jésuites de cette maison de Saint-André du Quirinal, où Charles-Emmanuel, devenu Jésuite, est mort en odeur de sainteté !

de Sardaigne. J'ai trop besoin moi-même de m'exciter à la résignation, pour pouvoir en inspirer le sentiment à Votre Majesté. Sa grande âme est accoutumée aux sacrifices de toute espèce, et j'espère que Dieu, fléchi enfin par tant de vertus et tant de prières, proportionnera bientôt les consolations, dont elle est si digne, aux rigueurs avec lesquelles nous la voyons depuis si longtemps se mesurer avec tant de gloire. Mais je me tais. Je ne saurais expliquer convenablement aujourd'hui ni mon admiration, ni ma douleur : *dolores leves alloquuntur, ingentes stupent.*

« M. le comte d'Avaray se trouve mieux depuis son arrivée à Rome. Je suis assuré qu'il tousse et qu'il expectore moins ; que son sommeil est moins interrompu, et que depuis quelques jours son pouls est dans l'état naturel. Je désirerais assurément des progrès plus sensibles dans sa convalescence ; mais c'est beaucoup que le mal s'arrête ; qu'il donne au régime, au climat et surtout au retour de la belle saison, le temps d'aider la nature et les remèdes, et que notre intéressant malade ait résisté à un hiver si long et si pluvieux, je ne doute pas que le bulletin ne devienne beaucoup meilleur dans le mois de mai.

« Le pape tiendra vers la fin de ce mois un consistoire dans lequel il déclarera cardinal réservé *in petto* le prélat Spina, qu'il est obligé de doter, parce que la république de Gênes, sa patrie, ne peut le pourvoir d'aucune grâce ecclésiastique. Son compagnon de voyage à Paris, le Père Caselli, ex-général des Servites, y sera préconisé archevêque *in partibus*, et l'on croit qu'il n'obtiendra point d'autre avancement. Ses dissensions avec le cardinal Consalvi relativement au

concordat lui coûtent dans ce moment le chapeau de cardinal. On ne doute pas que Mgr Spina n'aille remplacer à Paris, en qualité de légat *a latere*, le cardinal Caprara, nommé par Bonaparte archevêque de Milan.

« On assurait que l'abbé de Bayane serait également déclaré cardinal dans le prochain consistoire ; mais ce bruit est tombé généralement, quoiqu'on lui désignât déjà, pour successeur à la Rote, un Corse, auditeur de l'un des prélats qui siègent à ce tribunal.

(En chiffre.) « M. le comte d'Avaray pensait malicieusement, que, si j'avais été bien assuré de la promotion de M. l'abbé de Bayane, je devais la demander formellement au nom de Votre Majesté. Je lui ai observé que je ne pouvais pas hasarder, sans un ordre formel, une pareille plaisanterie qui aurait compromis la dignité et la considération de Votre Majesté, et il a ri lui-même de ce badinage. Tout est malheureusement possible ; mais je ne crois pas l'abbé de Bayane assez puissamment protégé, au moins encore, pour que l'on donne gratuitement un pareil dégoût à Votre Majesté. *(Fin du chiffre.)*

« L'évêque de Fréjus[1] vient de mourir à Fiume avec toute l'intégrité de ses principes et de son courage. — Je suis, etc. »

Le frère de Clotilde fut très touché de ces condoléances et y répondit, à la date du 21 avril :

« Le roi a vivement regretté, que les devoirs de la semaine sainte l'aient empêché de répondre plus tôt,

1. Emmanuel-François de Bausset de Roquefort, né à Marseille, le 24 décembre 1731, sacré le 31 août 1766.

mais M. le cardinal Maury ne peut douter que Sa Majesté n'ait été profondément sensible à la part qu'il prend à sa juste douleur. Le roi, frappé d'un coup d'autant plus cruel qu'il était moins attendu, ne peut trouver, ne peut chercher des consolations que dans la pensée du bonheur éternel, dont il espère que sa sœur jouit à présent. Mais cela ne l'empêche pas de sentir avec quelle attention délicate M. le cardinal Maury a appelé l'amitié au secours de la nature, en joignant à son compliment de condoléance de bonnes nouvelles de M. d'Avaray.

(En chiffre.) « L'idée de M. le comte d'Avaray, relative à M. l'abbé de Bayane, était effectivement plaisante, et aurait pu, dans des circonstances un peu moins défavorables, être suivie avec succès ; mais, dans le moment actuel, il faut savoir s'appliquer ce que dit Virgile : *furit Æneas.* »

IV.

Les lettres vont devenir moins fréquentes. Un peu d'hésitation perce de part et d'autre entre les deux correspondants. Elle se fait sentir déjà dans les dépêches suivantes adressées à M. de Thauvenay. La première est en date du 12 avril 1802 :

« Je n'ai rien de nouveau, Monsieur, à vous écrire sur ce qui se passe à Rome. Vous connaissez sûrement la lettre et le mémoire des 14 évêques français résidant à Londres. On en est très occupé dans nos comités théologiques. On écrit de Paris que les évêques qui sont en France regrettent infiniment d'avoir donné leurs dé-

missions sans prendre le temps d'y réfléchir, et sans prévoir qu'elles seraient immédiatement acceptées. On met dans leur bouche les beaux vers de Virgile dans le VI[illegible] de l'Énéide sur le remords des suicidés dans les enfers. Les prêtres de Brabant, qui refusent de subordonner leur ministère à la Constitution, sont vivement persécutés par les deux puissances. Voilà tout ce qu'on dit de plus récent sur les affaires de la religion en France.

« Je vous confie sous le secret, et en laissant à votre prudence s'il et comment vous devez en instruire le roi, que l'état de M. le comte d'Avaray est fort empiré depuis qu'il est de retour à Rome. Il ne dort presque point. On attribue ces funestes insomnies à l'agitation que lui occasionne son nouveau séton ; mais leur durée me fait craindre qu'on ne se méprenne sur leur véritable cause. Il sue et il maigrit beaucoup. La toux et les crachats ne diminuent point. Il court continuellement pour voir les curiosités de Rome, et il se propose de partir pour Florence à la fin de ce mois. J'avoue que ces accidents m'inspirent les pressentiments les plus sinistres pour l'automne prochain, et je souhaite ardemment de me tromper dans mes lugubres appréhensions. La Providence soumet notre excellent maître à de bien terribles épreuves. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je partage profondément tous les sentiments dont son cœur est affecté. Dans le cas où Sa Majesté saurait que j'ai l'honneur de vous écrire, je vous prierais de mettre à ses pieds l'hommage de mon éternelle fidélité et de mon respect le plus profond. — Je vous renouvelle, etc. »

Plus d'un mois s'écoule après cette lettre presque insignifiante. Ce n'est que le 18 mai 1802 que Maury écrit de nouveau au même :

« J'ai cru, Monsieur, qu'il était parfaitement inutile de vous adresser un duplicata des gazettes de Paris. Vous y avez lu comme moi toutes les pièces relatives à l'organisation de la nouvelle Église de France, le Concordat, les bulles du pape, les décrets du légat et tous les actes qui ont préparé ou développé les résolutions du gouvernement français.

« On a paru étonné et affligé à Rome de voir neuf évêques intrus déjà nommés et présentés à l'institution du pape, et on craint qu'il y en ait encore un plus grand nombre. Dans le premier moment, on a craint que cette légitimation imprévue ne révoltât tous les catholiques français, n'irritât les évêques non démissionnaires, et ne les poussât aux plus violentes extrémités. Une lettre écrite par M. Barentin, à laquelle on a donné à Rome la plus grande publicité, et qui annonce que les quatorze évêques français réfugiés à Londres resteront désormais passifs dans cette grande affaire, a prodigieusement calmé les inquiétudes des Romains. Pour achever de les rassurer, on débite que ces évêques intrus se soumettront à toutes les rétractations et expiations que le pape exigera d'eux pour les faire instituer canoniquement par le cardinal-légat. Les nouvelles lois organiques relatives au clergé de France agitent cependant encore les esprits à Rome. Indépendamment de plusieurs dispositions qui consternent les Romains, tout le monde comprend que, s'il faut avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans et

jouir d'une propriété de trois cents livres de rente pour pouvoir être initié en France aux ordres sacrés avec la permission préalable du gouvernement qui interdit d'avance à tous les étrangers l'exercice du ministère ecclésiastique, la religion, en butte à cette persécution sourde mais terrible et inconnue dans ses annales, périra nécessairement en France dans moins de quinze ans faute de ministres.

« Il parait qu'on est fort jaloux en France de prouver au peuple que la convention arrêtée avec le Saint-Siège y a parfaitement rétabli le culte catholique. En conséquence, on presse tous les prêtres émigrés de retourner dans leur patrie. On les y excite par beaucoup de caresses et de témoignages de confiance, et on annonce que, si les compliments ne suffisaient pas pour déterminer leur départ, on leur en donnerait l'ordre dans un mois. Le ministre de France à Rome les comble d'honnêtetés, quand ils vont lui demander des passeports. Ils se mettent tous en voyage, et je ne crois pas qu'il en reste un seul en Italie à la Pentecôte. On ne néglige aucun moyen pour les allier à la Révolution, puisqu'ils ne pourront pas être nommés curés sans l'agrément du Premier Consul. Mon propre secrétaire de confiance vient de partir pour se rendre à Lyon, sa patrie. J'aurais fait d'inutiles efforts pour le retenir plus longtemps. J'ai cru devoir consentir à son voyage, dans l'espoir que tout ce qu'il verrait ou éprouverait en France me le ramènerait bientôt [1].

1. Il s'agit de l'abbé Mayet. Peut-être Maury n'insista-t-il point tant qu'il le dit pour retenir cet ami, si légitimement désireux de revoir la France. Il ne devait plus tarder d'ailleurs beaucoup lui-même de l'aller rejoindre à Lyon.

« Je m'attends à trouver mon nom dans la liste de bannissement perpétuel qu'on va publier. Ceux qui n'y seront pas compris pourront compter sur la facilité avec laquelle on réparera au besoin tous les oublis par le supplément de six ou sept cents proscrits que l'on se réserve *in petto*. Je n'attends pas mon arrêt pour me bannir moi-même, tant que l'ordre actuel des choses subsistera en France.

« On dit que M. le bailli de Crussol lui-même n'attendra pas le terme fatal assigné aux émigrés par le sénatus-consulte pour rentrer en France. Il veut, dit-on, y recouvrer une partie de ses biens, les vendre et s'expatrier ensuite à jamais.

« Le cardinal secrétaire d'État a écrit à l'évêque de Vence que le Saint-Siège ne connaissait point du tout les nouvelles lois organiques de l'Église de France, et qu'il l'autorisait à le dire tout haut. Mais ce n'est rien dire du tout, dès que le pape ne s'oppose point à leur exécution. Cet évêque paraît très impatient d'obtenir l'un des nouveaux sièges de l'Église de France. Les évêques de Pergame [1] et de Senez qui sont à Rome, semblent décidés au contraire à passer leur vie dans la retraite.

« M. de Boisgelin, qui avait prêché au sacre de Louis XVI, n'a pas rougi d'exercer le même ministère dans l'église de Notre-Dame à Paris, le jour de Pâques. Son discours est l'*errata* de son exposition des principes.

« Beaucoup de généraux et d'officiers français, qui faisaient partie de l'armée de Naples, passent journel-

1. Grén. de Saint-Marsault, évêque *i. p. i.*

lement sous les murs de ma résidence ; mais aucun d'eux ne s'arrête chez moi. Il ne me convient ni de les rechercher, ni de les fuir.

« J'ai fait questionner à Rome le médecin de M. le comte d'Avaray sur sa maladie. Il a répondu que le malade était attaqué très sérieusement, mais qu'il pouvait vivre longtemps dans un climat tempéré avec des précautions et un bon régime. Cette réponse, qui mérite confiance, me console infiniment, car je craignais beaucoup qu'elle ne fût pas si rassurante.

« L'espérance, qui reste toujours au fond de la boîte de Pandore, persuade encore à quelques spéculateurs, qu'on a voulu réserver à un certain seigneur de paroisse la faculté de se choisir bientôt lui-même un pasteur en lui en donnant un d'entrepôt, âgé de quatre-vingt-quatorze ans [1]. — Agréez, etc. »

Maury, un peu déshabitué de la correspondance du roi, vient de recevoir la lettre qui le remerciait de ses condoléances. Il y répond le 10 juin 1802 :

« Sire. — Je viens de recevoir la lettre si touchante dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 21 du mois d'avril dernier, et dans laquelle j'ai reconnu avec admiration la sensibilité de son cœur, le courage de son âme, ainsi que l'ascendant de ses principes religieux.

« Le roi de Sardaigne, qui se consolait de ses longs malheurs dans la société intime de son auguste épouse, vient de rendre à sa mémoire un hommage éternellement mémorable. Il est retourné à Rome sans y être

1. Allusion à la nomination de l'ancien évêque de Marseille, Mgr de Belloy, à l'archevêché de Paris.

attendu. Il y a déjà déclaré sa résolution d'abdiquer la couronne. Parmi les sept témoins qui doivent être présents à un pareil acte selon les lois du Piémont, deux doivent être chevaliers de l'ordre de l'Annonciade. En conséquence, Sa Majesté a conféré cet ordre au connétable Colonna et au prince Doria, et après leur en avoir donné le collier, il a souscrit sa renonciation solennelle au trône en faveur du duc d'Aoste son frère. On dit qu'à ce prix le Piémont va être évacué par les Français. M. le duc d'Aoste, qui s'est abstenu d'accompagner son frère à Rome, par délicatesse, pour montrer à toute l'Europe qu'il n'avait aucune influence sur la détermination de son frère, y est attendu d'un moment à l'autre. L'ancien roi de Sardaigne avait une répugnance invincible à traiter avec les Français. Il se fixe à Rome, où il vient de louer le modeste palais Rinuccini sur la place de Venise, à l'extrémité de la rue du Cours. Les Romains, très édifiés de la piété vraiment extraordinaire de ce prince, se flattent que le pape le forcera d'accepter un chapeau de cardinal, et la religion semble permettre au Sacré-Collège d'espérer un si grand honneur qui acquitterait noblement la dette que contracta envers le Saint-Siège l'antipape Félix V, lorsqu'il accepta la tiare des mains du concile de Bâle. Je rendrai un compte exact à Votre Majesté des suites de cette abdication qui rappelle en ce moment, mais qui ne rappellera sûrement plus à l'avenir, celle de l'inconstant Victor-Amédée dans le dernier siècle.

« Le bailli de Crussol passa ici la journée d'hier avec moi. Il se rend en Piémont auprès d'une fille de la marquise de Grosliès. Je crois qu'il rentrera en France, où il ne séjournera que pour arranger ses

affaires. Avant son départ de Rome, il a dîné chez M. Cacault, ministre de France; mais il ne m'en a rien dit, et je n'ai pas cru devoir lui en parler. L'évêque de Vence, qui meurt d'envie d'obtenir un siège en France, quoiqu'il dise le contraire à tout le monde, dîne toutes les semaines chez M. Cacault. L'évêque de Pergame y paraît quelquefois au café. Jusqu'à présent, l'évêque de Senez se tient à l'écart. Ce ministre invite à sa table, qui est militairement frugale et toujours à un seul service quel que soit le nombre des convives, tous les prêtres français qui vont lui demander des passeports. Il leur fait des cajoleries qui contrastent étrangement avec la manière dont il les traitait avant la publication du concordat. On a la bonté de me faire de grands compliments de ce que je ne me suis pas montré à Rome depuis le mois de juillet dernier. Je réponds que je ne suis pas encore assez près de mes pièces, pour me faire un mérite d'une chose si simple et si aisée à deviner.

« Le pape a fait imprimer ses bulles, les brefs [1] et les décrets de son légat relatifs à l'Église de France. Je n'envoie pas ce recueil dont les pièces se trouvent dans toutes les gazettes. »

« On remarque avec surprise, et on commente avec subtilité l'admission des émigrés français aux droits de citoyen actif, et par conséquent leur éligibilité à toutes les places. — Je suis, etc. »

Nous croyons devoir placer ici la traduction d'un

1. Cette publication fut la meilleure apologie de tous les actes de Pie VII dans l'affaire du Concordat.

texte important, tiré de ce recueil, sans lequel les réflexions de Maury et de son royal correspondant seraient difficilement intelligibles.

BREF DU PAPE AUX VÉNÉRABLES FRÈRES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES GAULES, EN COMMUNION ET EN GRACE AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE VII. — Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Vous avez tous ensemble, et chacun de vous en particulier, rendu des services si éclatants et si multipliés à la religion catholique, que ce dévouement généreux vous a constamment mérité de notre part et de celle de notre prédécesseur Pie VI, d'heureuse mémoire, les témoignages les plus étendus de notre sincère admiration pour votre vertu.

Cependant, quelque grande et glorieuse que soit la conduite que vous avez tenue pour l'utilité de l'Église et celle des fidèles, nous sommes forcé, par les circonstances, de vous déclarer que vous n'avez pas encore fourni cette carrière de mérites et de gloire pour laquelle vous ont réservés les desseins de la divine providence dans ces derniers temps. Il vous reste à ajouter de nouveaux et de plus grands sacrifices à ceux qui vous ont rendus si recommandables. L'Église catholique vous a déjà de grandes obligations. Il faut qu'elle vous en ait de plus grandes encore. La conservation de l'unité de la sainte Église et le rétablissement de la religion catholique en France exigent de vous un nouvel exemple de vertu et de dévouement qui prouvera de plus en plus à l'univers entier que, dans

ce saint zèle dont vous avez constamment brûlé pour l'Église, vous n'avez point été animés par votre intérêt particulier, mais uniquement et sincèrement par le bien de la religion. Il faut volontairement quitter vos sièges épiscopaux et les résigner librement entre nos mains. Vénérables frères, ce sacrifice est grand sans doute ; mais nous sommes arrivés à un tel état de choses, qu'il est inévitable que je vous en fasse la demande, et non moins inévitable que vous y obtempériez, pour terminer en France les affaires de l'Église. Nous savons sans doute combien il en doit coûter à votre amour pour vos ouailles pour qui vous avez eu constamment tant d'affection, que vous avez conduites avec tant de soin dans les voies du salut, et sur lesquelles, absents comme présents, vous avez veillé avec tant de sollicitude. Mais plus ce sacrifice sera pénible pour vous, plus il sera agréable à Dieu, et vous devez attendre de lui une récompense égale à votre douleur et digne de sa magnificence. Nous vous exhortons donc, par tous les moyens qui sont en nous, à lui offrir ce sacrifice sans hésiter et avec joie, et à le consommer avec courage pour conserver l'unité. Nous vous en prions, sollicitons, conjurons, par les entrailles de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

La connaissance que nous avons de vos sentiments particuliers, et cette vertu éprouvée que nous avons admirée en vous dans les temps de l'Église les plus difficiles, nous sont un sûr garant que vous nous enverrez, sans délai, les lettres de votre libre abdication ; et il ne nous est pas permis de soupçonner que des pasteurs de l'Église gallicane, aussi renommés par leur sagesse et par leur vertu, y apportent le moindre

retard. Vous déférerez donc à nos paternelles invitations avec courage et célérité, en vous rappelant ce bel exemple que vous donna saint Grégoire de Nazianze, lorsqu'il se démit de l'évêché de Constantinople. Et en effet, dans les circonstances où nous nous trouvons placés, comment pourrions-nous craindre qu'aucun de vous résistât à nos sollicitations et à nos prières, s'il se rappelle ce qu'a constamment pensé l'Église et ce qu'a dit saint Augustin contre Cresconius : « Nous ne sommes pas évêques pour nous-mêmes, mais pour ceux à qui nous administrons la parole divine et les sacrements du Seigneur, et, selon que nous pourrons gouverner nos églises sans danger et sans scandale pour les fidèles, nous devons conserver ou abdiquer l'épiscopat, parce que nous ne sommes pas établis pour nous, mais pour les autres. » Ainsi, vous savez, vénérables frères, que plusieurs évêques très illustres, pour se conformer à cette règle de l'Église et conserver l'unité, ont, de leur propre gré, quitté leurs sièges, et que, peu avant la célèbre conférence de Carthage, près de trois cents évêques catholiques ont publiquement déclaré qu'ils étaient non seulement disposés, mais que même ils se croyaient obligés à abdiquer l'épiscopat, si cette abdication était jugée nécessaire pour éteindre le schisme des Donatistes. Plusieurs d'entre vous, vénérables frères, avaient certainement ces exemples devant les yeux, et ils avaient formé les mêmes desseins, lorsque, par leur lettre du 3 mai 1791, ils déclarèrent à Pie VI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, qu'ils étaient disposés à quitter promptement leurs sièges, si le bien de la religion l'exigeait ; ce qui parut à ce sage pontife un grand

sujet d'éloge pour ces évêques. Les mêmes assurances nous ont été données à nous-même, dans ces derniers temps, par quelques-uns d'entre vous qui nous ont écrit pour nous déclarer qu'ils étaient disposés à tenir leur promesse, si nous en jugions l'exécution nécessaire pour conserver la religion catholique en France. Comme donc nous sommes parvenus à ces temps où la libre abdication de vos sièges est absolument nécessaire au bien de la religion catholique, nous ne pouvons douter que vous ne vous empressiez de faire à Dieu cet hommage, et de lui offrir ce nouveau sacrifice auquel vous savez être tenus, et auquel vous avez depuis longtemps déclaré, d'une manière si honorable, que vous étiez disposés si l'utilité de l'Église la demandait.

Dans la confiance où nous sommes, d'après la connaissance que nous avons de votre religion et de votre vertu, qu'après avoir lu nos lettres vous vous empresserez sans aucun retard de vous rendre avec une entière docilité à nos exhortations pour augmenter vos mérites envers l'Église et conserver l'unité en France, nous vous félicitons d'abord de la gloire immortelle que doit faire rejaillir sur vous le témoignage si beau de vertu, de religion et d'obéissance que vous allez donner à l'Église entière. Elle sera telle en effet, cette gloire, qu'elle surpasse de beaucoup tous les autres éloges que vous avez mérités par tant de dangers que vous avez courus, et tant de calamités que vous avez supportées avec une si noble constance pour conserver la religion dans les églises confiées à vos soins. Aussi, saint Augustin écrit-il dans sa lettre à Castorius : « Il est beaucoup plus glorieux d'avoir déposé

le fardeau de l'épiscopat pour éviter des dangers à l'Église, que de s'être chargé de la gouverner. » Nous vous félicitons en second lieu des amples récompenses que ce sacrifice de votre part vous méritera de Dieu, le distributeur de tout bien. Car (comme dit saint Grégoire de Nazianze, que nous avons déjà cité), il ne sera pas oublié de Dieu celui qui aura quitté un trône ; mais il en aura un dans le ciel, et beaucoup plus élevé et beaucoup plus sûr. Nous vous félicitons enfin par la considération des avantages multipliés que feront rejaillir sur le sacerdoce entier et ces exemples mémorables donnés par des hommes plus occupés des affaires de Dieu et de l'Église que des leurs, et ces gages d'obéissance, d'humilité, de foi et de toutes les vertus épiscopales réunies par lesquelles vous couronnerez la fin de votre épiscopat. Cet acte de vertu de votre part fermera la bouche à ces détracteurs du sacerdoce qui, sans crainte de le calomnier, prétendent ne trouver dans les ministres du sanctuaire que faste, cupidité et orgueil. Ces nouveaux titres d'éloge que vous allez acquérir, vous attireront l'admiration même de vos plus acharnés ennemis qui seront obligés de confesser, au sujet de l'Église, ce qu'en publie saint Augustin, dans la lettre à Castorius, déjà citée, « qu'il y a dans son sein des hommes qui ne cherchent pas ce qui leur est propre, mais ce qui est à JÉSUS-CHRIST ».

Nous sommes forcé par les circonstances, qui exercent aussi sur nous leur empire, de vous déclarer qu'il est absolument nécessaire que vous fassiez votre réponse dans le terme de dix jours, et que cette réponse soit remise à celui qui vous aura délivré nos lettres, dont vous aurez soin de nous accuser la réception

dans une forme authentique. Nous devons également vous signifier, forcé par les mêmes circonstances, que cette réponse doit être absolue, et non dilatoire ; de sorte que si, dans le terme de dix jours, vous ne l'avez pas donnée, ou que vous ne l'ayez donnée que d'une manière évasive (et nous réitérons ici toutes nos instances, pour que vous répondiez d'une manière positive), nous nous verrons obligé de vous traiter comme si vous aviez refusé de déférer à nos demandes.

Le désir que nous vous connaissons de conserver la religion et de donner la paix à l'Église universelle, votre piété filiale, cette vertu qui est l'apanage des vrais enfants, les égards que vous nous devez, et enfin le zèle avec lequel vous nous avez soutenu au milieu des peines dont nous étions accablé, ce courage dont vous avez fortifié notre faiblesse, nous font espérer que vous ne nous donnerez pas ce chagrin. Bien plus, nous sommes persuadé que vous obtempérerez avec promptitude et de bon gré aux avertissements que nous sommes avec la plus grande peine obligé de vous donner pour procurer le bien de l'Église. Vous savez d'ailleurs, étant aussi éclairés que vous l'êtes, que, si vous refusiez de déférer aux instances que nous vous faisons pour lever, autant qu'il est en nous, tous les obstacles qui s'opposent à la conservation de l'unité dans la religion et au rétablissement de la tranquillité dans l'Église de France, vous savez, disons-nous (c'est avec regret que nous vous en prévenons, mais, au milieu d'un si grand danger de la religion, nous sommes obligé de le faire), vous savez que nous serions obligé de prendre tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour écarter tous les obstacles que vous nous

opposeriez, et parvenir au but salutaire que nous nous sommes proposé.

Vous connaissez le zèle et l'affection que nous avons eu constamment pour vous, vénérables frères ; vous savez la haute opinion que nous nous sommes formée de votre vertu, de votre dignité et de vos mérites. Nous pensons que vous êtes également persuadés, sans qu'il soit nécessaire de nous expliquer davantage, que nous n'avions rien oublié pour vous éviter un si grand chagrin. Mais, il faut le dire avec douleur, toutes nos démarches, tous nos efforts pour résister à la nécessité des temps à laquelle nous avons été obligé d'obéir, et pour qu'on ne prît pas ce moyen de pourvoir à la religion catholique, ont été inutiles.

Lorsque nous pesons toutes ces considérations, nous croirions vous faire injure que de penser que vous préférerez vos intérêts particuliers à ceux de l'Église, et que vous oublierez ce que saint Augustin, au nom des évêques d'Afrique, écrivait à Marcellin, pour lui attester que ces prélats étaient prêts à donner leur démission. « Croyez-vous que nous hésitions à faire ce sacrifice à notre Rédempteur, et à lui donner cette preuve de notre humilité ? Lorsque Dieu est descendu sur la terre pour se faire homme et nous élever à la dignité de membres de son divin corps, pourrions-nous balancer à descendre de nos sièges, pour éviter que ses membres ne soient cruellement déchirés ? Il suffit à nos désirs d'être chrétiens fidèles et soumis ; et ces titres nous sont conservés. Quant à l'épiscopat, c'est pour le bien des peuples qu'il a été institué. Employons donc le caractère dont nous sommes revêtus, à procurer à l'Église et au peuple chrétien la paix dont ils

ont besoin. Si nous sommes d'utiles serviteurs, pouvons-nous préférer à des avantages éternels les avantages temporels de nos dignités ? Le titre épiscopal deviendra plus grand pour nous, si en le déposant nous rendons plus de service à l'Église qu'en le conservant. Car de quel front aspirerions-nous au rang que JÉSUS-CHRIST nous a promis dans les siècles à venir, si dans celui-ci le nôtre s'oppose à l'unité de la foi chrétienne ? »

D'après ces considérations, et la connaissance que nous avons de votre religion et de votre sagesse, persuadé que vous ne consulterez que les intérêts de l'Église et le bien des fidèles, nous prions Dieu qu'il fortifie votre courage, afin que vous puissiez achever ce grand sacrifice, et le lui faire dans la paix et la joie de vos cœurs, comme il convient à des enfants fidèles : nous vous promettons en outre d'employer tous nos soins et notre zèle pour vous procurer le sort le plus convenable. Sur quoi, nous vous donnons notre bénédiction apostolique, comme gage de notre amour et de notre affection paternelle.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 15 août 1801, la seconde année de notre pontificat.

PIE VII.

C'est à M. de Thauvenay que Maury adresse sa dépêche du 20 août 1802 :

« J'ai su, Monsieur, par M. le comte d'Avaray, avant son départ pour l'Allemagne, qu'après avoir pris les eaux dans le voisinage de Vienne, il se proposait d'aller passer un mois à Varsovie. Je jouis tendrement

du bonheur que sa présence va procurer à notre maître. Sa Majesté jugera par elle-même des progrès de la convalescence, et je désire que sa consolation soit entière, en revoyant l'ami de son cœur, titre si touchant, quand c'est un roi qui le donne, et qui les honore également l'un et l'autre. Ce voyageur si intéressant sous tous les rapports m'a promis de s'arrêter chez moi, l'automne prochain, en revenant à Naples. Je me flatte qu'il y fera une station plus longue que l'année dernière, et que la saison ne sera pas assez avancée pour que je craigne d'être indiscret en le retenant ici pendant une quinzaine de jours. Je sais que sa passion éclairée pour les beaux-arts rend son séjour en Italie, surtout à Rome, une étude continuelle. C'est une débauche de curiosité trop fatigante pour son régime actuel. Je supplie Sa Majesté de lui défendre absolument toute application pour apprendre l'italien, et principalement ces courses pénibles qui épuisent ses forces. L'Italie ne doit pas être pour lui le pays classique des arts, mais un simple hospice de convalescence pendant l'hiver, où il faut humblement se *bêtifier* en végétant au soleil qui sert ici de serre chaude aux convalescents.

« Il y eut hier matin à Rome un consistoire, auquel je n'ai pas voulu assister, pour conserver pure et intacte la virginité de mon royalisme. Le pape y a promu quatre nouveaux cardinaux déjà créés *in petto*, savoir : Mgr de Bayane [1], doyen de la Rote ; le Père

1. Alphonse-Hubert de Latier de Bayane, né en 1739, à Valence en Dauphiné, doyen de la Rote, était réservé *in petto* depuis le consistoire du 23 février 1801. Pie VII en avait averti le Premier Consul, qui, par sa lettre du 8 juillet 1802, accepta cette nomination à la condition que le pape lui accordât quatre autres cardinaux désignés parmi les évêques français, pour remplacer Frankenberg, Rohan, Montmorency

Caselli [1], ex-général des servites, l'un des négociateurs du Saint-Siège à Paris; Mgr di Pietro [2], secrétaire de la congrégation des affaires de France, et Mgr Pignatelli [3],

et Gerdil auxquels il ne reconnaît pas la qualité de français. Le cardinal de Bayane, envoyé en mission à Paris en 1808, y demeura jusqu'à sa mort (1818). Il fit partie de la députation qui vint à Savone presser Pie VII de céder aux exigences impériales ; sa complète surdité permet de croire qu'il joua en cette circonstance un rôle purement passif. Sénateur de l'empire en 1813, il fut créé pair de France par Louis XVIII.

1. Charles-François Caselli, général des Servites depuis 1792, était né en 1740. Adjoint en qualité de théologien consulteur au cardinal Consalvi, il avait, comme nous l'avons vu, pris part à la négociation du Concordat qu'il signa le 14 juin 1801. C'est lui qui fut chargé de ramener à Rome le corps de Pie VI en 1802. Réservé *in petto* dans le consistoire du 23 février 1801, il fut proclamé cardinal le 9 août 1802. Napoléon en fit un sénateur, et voulut lui donner l'archevêché de Paris que refusa Caselli. Évêque de Parme en 1804, il prit au concile national de Paris la défense des droits du Saint-Siège avec tant d'énergie, qu'il mérita la disgrâce de l'empereur. — Il mourut, en 1828, conseiller de la duchesse régnante de Parme.

2. Nous avons indiqué déjà (T. Ier, p. 455 en note) en quelle estime Pie VI tenait Michel di Pietro, et quelle marque de confiance il lui avait donnée, en le laissant à Rome comme délégué apostolique au moment de son enlèvement et de la dispersion du Sacré-Collège. Pie VII partageait les sentiments de son prédécesseur, il employa di Pietro dans toutes les difficultés qui inaugurèrent son pontificat, et c'est, dit Moroni, pour répondre au vœu général qu'il lui donna la pourpre. On ne voit donc pas pourquoi Maury fait intervenir ici le Premier Consul. Pietro était si peu une créature de Bonaparte, qu'il fut constamment en butte à l'animadversion de celui-ci. Il s'opposa énergiquement dans les conseils de Pie VII aux prétentions de l'empereur, qui en 1809 le fit interner à Saumur. Le pape ne l'en créa pas moins Grand Pénitencier, au vif mécontentement de Napoléon qu'irritait le zèle du cardinal di Pietro. Dans son manifeste au concile de Paris, il s'emporte contre lui et l'accuse d'attentats contre le trône et l'autel : il lui attribuait et la bulle d'excommunication, et les brefs qui refusaient au pouvoir civil l'institution des évêques. Arrêté à Paris, puis jeté à Vincennes, di Pietro fut à peine libéré qu'il se vit incarcérer de nouveau à Auxonne, pour avoir, le premier, ouvert les yeux à Pie VII sur les conséquences de la convention qu'on lui avait extorquée à Fontainebleau en le trompant. Di Pietro termina en 1821 une admirable vie consacrée tout entière au service de la religion, dont il fut l'un des défenseurs les plus intrépides et les plus éclairés.

3. Dominique Pignatelli, né en 1730, clerc régulier Théatin, était évêque de Caserte, depuis 1782 quand Pie VII le créa cardinal en le

archevêque de Palerme, vice-roi de Sicile. Trois de ces chapeaux ont été donnés par courtoisie pour le consul Bonaparte. Le cardinal Louis Ruffo, ci-devant nonce à Vienne, a été préconisé archevêque de Naples.

« La place vacante d'auditeur de Rote pour la France, qu'on disait destinée à un Corse appelé Cunéo, auditeur particulier de Mgr de Bayane, paraît maintenant assurée à l'abbé de Clermont Saint-Jean, frère du député de ce nom à notre première assemblée. C'est un jeune homme fort peu instruit et qui vit à Rome depuis un an avec l'évêque de Pergame, d'une pension de cinquante livres par mois, que le pape lui donne par égard pour la conformité de son nom, que cet abbé regarde comme un titre incontestable de parenté. On se moquait de lui quand il se vantait de succéder à M. de Bayane ; mais il fréquentait assidûment la Légation Française à Rome, et il en était spécialement protégé. Nous verrons à présent par qui et comment il sera pourvu pour soutenir son rang d'auditeur de Rote.

« Les chapeaux vacants dans le Sacré-Collège sont maintenant en nombre suffisant pour la promotion des couronnes, qu'on annonce pour la fin du mois prochain. Bonaparte a très certainement proposé deux sujets qui doivent y être compris, savoir, Mgr Codronchi, archevêque de Ravenne, transféré à Bologne, pour la république Cisalpine, et pour la France un autre prélat qu'on ne nomme pas encore, mais qu'on dit vaguement être un Corse, déjà évêque en Italie, ce qui n'est guères

transférant à Palerme le 29 mars 1802. Il mourut moins d'un an après, laissant la réputation d'un pasteur vigilant, éclairé, vertueux et charitable.

vraisemblable. Ce petit mystère sera bientôt éclairci. Aucun évêque en France n'a dans ce moment la portion congrue de vingt-cinq mille livres, que la Cour de Rome exige en accordant la pourpre, et qu'elle donne elle-même aux cardinaux moines. L'abbé de Bayane est le premier doyen de la Rote étranger que le Saint-Siège ait promu *motu proprio* au cardinalat. Benoît XIV soutint constamment, contre les prétentions de l'abbé de Canillac, doyen de la Rote, que ce décanat n'était une place cardinaliste qu'en faveur des Italiens, et que les auditeurs des autres nations, qui étaient revêtus de cette charge de judicature, ne pouvaient obtenir le cardinalat qu'en vertu de la *recommandation* des couronnes. C'est ainsi qu'on appelle à Rome la nomination des Souverains au chapeau dont ils disposent.

« Je crois être certain que la Cour de Madrid est très mécontente du concordat du Saint-Siège avec la France, et que pour en témoigner sa mauvaise humeur, plutôt que par le désir ou l'espoir de rien innover en Espagne, elle demande au pape les mêmes arrangements pour le clergé espagnol. Cet incident, qu'on ne croit pas sérieux, ne laisse pourtant pas que d'embarrasser beaucoup les ministres du pape, qui traitent l'affaire sourdement. Les nonces de toutes les autres cours sont à leur poste, et le cardinal Casoni reste toujours à Madrid, où Mgr Gravina, son successeur, ne semble pas devoir se rendre de sitôt pour le remplacer.

« J'ai lu la protestation très énergique de M. de Coucy, évêque de la Rochelle, contre le concordat. Aucun évêque ne s'était encore expliqué avec tant de force ; mais il reconnaît provisoirement, comme pouvoirs apostoliques extraordinaires, les facultés du

mandataire du Saint-Siège, qui s'est emparé de sa juridiction. Je me sers de la voie ordinaire, quoiqu'elle ne soit peut-être plus très sûre, pour transmettre à Vienne cette lettre, dont tous les détails sont ostensibles. Mes dépêches seraient plus fréquentes, si les événements de ce pays offraient plus d'intérêt. Je vous prie de mettre aux pieds du roi l'hommage de mon profond respect et de mon éternelle fidélité. J'ai appris avec beaucoup de satisfaction ce qu'on a pu savoir de l'entrevue de Sa Majesté avec le roi de Prusse, et je n'ai été nullement surpris d'entendre dire que Madame la duchesse d'Angoulême avait été, dans cette occasion, adorable et parfaite, comme de coutume. — Je vous renouvelle, etc. »

V.

Était-ce uniquement la disette de nouvelles à transmettre ou d'ordres à donner qui ralentissait ainsi peu à peu l'échange de dépêches entre Varsovie et Montefiascone ? Les deux correspondants le disent, et il faut bien les en croire, puisqu'ils le disent, comme Maury, dans sa lettre du 3 novembre 1802 à M. de Thauvenay :

« Nous n'avons eu, Monsieur, depuis ma dernière lettre du 10 août dernier, aucun événement qui pût vous intéresser. Nous apprenons dans ce moment que M. l'archevêque d'Auch vient d'accepter l'évêché de Troyes, et M. l'archevêque de Toulouse [1] celui

1. François de Fontanges, né dans le diocèse de Clermont, le 8 mars 1744, sacré évêque de Nancy, le 17 août 1783, archevêque de Bourges en 1787 et de Toulouse en 1788.

d'Autun. On en est d'autant plus étonné, que ces deux prélats avaient écrit en Espagne, depuis leur arrivée à Paris, qu'ils avaient entièrement changé d'avis en voyant par eux-mêmes le déplorable état des choses; qu'ils approuvaient maintenant et qu'ils regrettaient de n'avoir pas imité ceux de leurs confrères, dont ils blâmaient auparavant la résistance [1]; que les fonds n'étaient encore faits dans aucun département pour salarier le clergé; que les curés refusaient de se charger des immenses paroisses qui leur étaient destinées, et

1. Nous avons retrouvé un témoignage des efforts tentés en Espagne par Maury dans le sens de la résistance, dans la lettre suivante qu'il adressait de Montefiascone, le 20 janvier 1802, à l'ecclésiastique basque dont il a été question déjà et auquel le cardinal avait donné, on s'en souvient, des lettres de grand-vicaire : « J'ai reçu, mon cher abbé, toutes vos lettres. Vous savez que Charles-Quint ne put jamais parvenir, dans le pays que vous habitez, à faire marcher deux montres dans un parfait accord. Pour moi, je vous assure que votre cerveau et le mien se trouvent constamment dans la plus exacte harmonie, de sorte qu'en vous lisant je crois méditer seul. Tenez-vous-le pour dit, et ne me croyez pas assez sot pour faire un pareil compliment à personne, s'il n'était pas sincère. Cette déclaration me dispense de tout détail pour vous, car vous savez tout ce que je pense en vous souvenant simplement de ce que vous m'avez écrit. Je n'aurais à y ajouter que des élans de colère, auxquels votre sagacité et votre vivacité basque doivent suppléer aisément. Dites au brave Coucy (l'évêque de la Rochelle) que sa belle âme, d'accord en tout avec la vôtre, forme un trio également parfait. Sa lettre m'a beaucoup plu, ainsi que celle de Thémines (l'évêque de Blois), et je me suis hâté de les transmettre à un Sarmate de ma connaissance (le roi). Qui chancelle tombe. Je crains donc beaucoup la défection très imprévue de Royère (l'évêque de Castres) et de Montagnac (l'évêque de Tarbes). Leurs sophismes m'affligent d'autant plus que, lorsqu'on allègue de mauvaises raisons, on est secrètement déterminé ou par la peur ou par d'autres motifs secrets dont on ne parle pas. Ajoutez, s'il en est temps, à tout ce que vous pouvez lui dire, que la résistance produit du moins un véritable bien, parce qu'on s'en prévaut pour écarter. Écrivez-moi souvent. Le quart de votre esprit vous suffit pour comprendre que je suis surchargé d'occupations, qu'il serait injuste d'exiger de moi une exactitude impossible et inutile, que j'ai bien peu de choses à vous apprendre et qu'il n'importe de vous instruire de tout. Sur ce, sans autre bavardage, je vous embrasse, mon cher abbé, du meilleur de mon cœur. »

que leur extrême détresse faisait regretter au plus grand nombre d'entre eux d'être rentrés en France ; enfin que la nouvelle organisation de l'Église Gallicane n'était et ne pouvait être nulle part mise en exécution ; ce rapport était fidèle ; mais les dispositions de fermeté et de refus, qui semblaient devoir en être les résultats nécessaires, ne méritaient pas la même confiance. Quand, après plus de dix années de privations et d'exil, après avoir capitulé sur plusieurs articles essentiels, qu'on aurait eu horreur d'adopter dans le premier moment où l'on voulait noblement avoir le même sort que ses propres principes et que cette immuable vérité qui ne change jamais, enfin, quand, après s'être séparé de ses collègues les plus éclairés et les plus conséquents, on se rend à Paris, la défection est achevée, et on n'y va voir ce qui s'y passe, que pour prendre une part active et honteusement lucrative à la dégradation dominante. Il ne reste plus de solide courage que dans l'éloignement, et la fuite du danger est l'unique garant de la fidélité au devoir.

« En vertu du traité de Madrid, la cession de la Toscane mettait les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à la libre disposition de la France. En conséquence, dès que les Français ont été instruits de la mort de l'infant duc de Parme, ils ont pris possession de ses États, dont on ignore la destination ultérieure ; de sorte qu'excepté les gouvernements de Gênes, de Rome et de Naples, tous les autres États d'Italie ont changé de domination, savoir : le Piémont, le Milanais, Venise, Modène, Parme, la Toscane, les présides de l'île d'Elbe et les trois Légations. Il n'est pas nécessaire d'observer que ce coup d'œil donne ici

aux Français un empire égal à une souveraineté universelle.

« Le cardinal Consalvi fut envoyé dernièrement par le pape, non pas à un ministre du roi de Sardaigne, comme les convenances diplomatiques semblaient l'exiger, mais à Sa Majesté elle-même, pour lui déclarer, avec autant de douleur que de respect, que Sa Sainteté, contrainte par les Français, était obligée, à son grand et très grand regret, d'engager ce monarque à se retirer à trente milles de Rome, dans la ville de l'État de l'Église qu'il voudrait choisir pour retraite. Ce prince, s'étant composé avec la plus noble dignité, répondit au secrétaire d'État que c'était pour la seconde fois qu'il se chargeait d'une pareille commission ; qu'apparemment un tel message auprès de la maison de Savoie ne lui déplaisait nullement ; qu'il s'en souviendrait ainsi que tous les princes de sa famille ; qu'il allait en rendre compte à l'empereur de Russie, sans l'attache duquel il n'exécuterait jamais un ordre semblable ; et qu'ensuite il lui ferait connaître sa détermination.

« On ne sait pas encore si le bailli de Ruspoli accepte le magistère de Malte, auquel il a été nommé par le pape, sans être assuré de la compensation immédiate des responsions nécessaires pour maintenir la souveraineté de cette île.

(En chiffre.) « Mes affaires personnelles m'obligeant d'aller passer quinze jours à Rome, j'en ai prévenu le cardinal secrétaire d'État. Il m'a répondu que les Français s'opposaient à mon retour même momentané à Rome ; qu'il s'occuperait d'obtenir leur consentement, mais qu'en attendant, le pape ne pouvait pas me permettre de sortir de mon diocèse. J'y suis donc exilé

au moins provisoirement, et cette nouvelle persécution, que je m'honore de mériter, ne me dégoûte pas le moins du monde de la cause pour laquelle je m'estime heureux de souffrir, en lui sacrifiant tous mes intérêts. *(Fin du chiffre.)*

« On parle à présent d'un abbé Salomon, conseiller au parlement de Paris, pour la place vacante d'auditeur français à la Rote romaine. — Recevez, etc. »

Au ton un peu échauffé avec lequel Maury fait ressortir l'épreuve de son exil, on sent déjà l'impatience. Louis XVIII l'avait sans doute compris, quand il adressait de Varsovie, à la date du 18 septembre 1802, la belle lettre autographe que voici :

« Mon cousin, je ne vous écris pas souvent, quoiqu'assurément il ne fût jamais un temps où nos communications dussent être plus fréquentes; mais, lorsque le Fils aîné de l'Église se voit oublié, méconnu par le Saint-Père, lorsqu'il peut dire avec Jérémie : *Hæreditas nostra versa est ad alienos, domus nostra ad extraneos*, il a peu de choses à dire à son représentant auprès du Saint-Siège. Il m'est cependant impossible de laisser échapper une occasion comme celle du retour du comte d'Avaray en Italie. Vous l'avez trouvé l'année passée mieux que vous ne l'espériez ; je crains bien que, proportion gardée de vos espérances, vous n'en portiez cette année un jugement différent, non qu'il ne soit en effet en meilleur état que lorsqu'il partit il y a un an, mais son voyage ici n'a pas répondu à l'attente que mon cœur en avait si doucement conçue. Mille causes ont concouru à lui donner des agitations, des insomnies, un retour opiniâtre de toux,

aux Français un empire égal à une souveraineté universelle.

« Le cardinal Consalvi fut envoyé dernièrement par le pape, non pas à un ministre du roi de Sardaigne, comme les convenances diplomatiques semblaient l'exiger, mais à Sa Majesté elle-même, pour lui déclarer, avec autant de douleur que de respect, que Sa Sainteté, contrainte par les Français, était obligée, à son grand et très grand regret, d'engager ce monarque à se retirer à trente milles de Rome, dans la ville de l'État de l'Église qu'il voudrait choisir pour retraite. Ce prince, s'étant composé avec la plus noble dignité, répondit au secrétaire d'État que c'était pour la seconde fois qu'il se chargeait d'une pareille commission ; qu'apparemment un tel message auprès de la maison de Savoie ne lui déplaisait nullement ; qu'il s'en souviendrait ainsi que tous les princes de sa famille ; qu'il allait en rendre compte à l'empereur de Russie, sans l'attache duquel il n'exécuterait jamais un ordre semblable ; et qu'ensuite il lui ferait connaître sa détermination.

« On ne sait pas encore si le bailli de Ruspoli accepte le magistère de Malte, auquel il a été nommé par le pape, sans être assuré de la compensation immédiate des responsions nécessaires pour maintenir la souveraineté de cette île.

(En chiffre.) « Mes affaires personnelles m'obligeant d'aller passer quinze jours à Rome, j'en ai prévenu le cardinal secrétaire d'État. Il m'a répondu que les Français s'opposaient à mon retour même momentané à Rome ; qu'il s'occuperait d'obtenir leur consentement, mais qu'en attendant, le pape ne pouvait pas me permettre de sortir de mon diocèse. J'y suis donc exilé

au moins provisoirement, et cette nouvelle persécution, que je m'honore de mériter, ne me dégoûte pas le moins du monde de la cause pour laquelle je m'estime heureux de souffrir, en lui sacrifiant tous mes intérêts. *(Fin du chiffre.)*

« On parle à présent d'un abbé Salomon, conseiller au parlement de Paris, pour la place vacante d'auditeur français à la Rote romaine. — Recevez, etc. »

Au ton un peu échauffé avec lequel Maury fait ressortir l'épreuve de son exil, on sent déjà l'impatience. Louis XVIII l'avait sans doute compris, quand il adressait de Varsovie, à la date du 18 septembre 1802, la belle lettre autographe que voici :

« Mon cousin, je ne vous écris pas souvent, quoiqu'assurément il ne fût jamais un temps où nos communications dussent être plus fréquentes; mais, lorsque le Fils aîné de l'Église se voit oublié, méconnu par le Saint-Père, lorsqu'il peut dire avec Jérémie : *Hæreditas nostra versa est ad alienos, domus nostra ad extraneos*, il a peu de choses à dire à son représentant auprès du Saint-Siège. Il m'est cependant impossible de laisser échapper une occasion comme celle du retour du comte d'Avaray en Italie. Vous l'avez trouvé l'année passée mieux que vous ne l'espériez ; je crains bien que, proportion gardée de vos espérances, vous n'en portiez cette année un jugement différent, non qu'il ne soit en effet en meilleur état que lorsqu'il partit il y a un an, mais son voyage ici n'a pas répondu à l'attente que mon cœur en avait si doucement conçue. Mille causes ont concouru à lui donner des agitations, des insomnies, un retour opiniâtre de toux,

qui ont diminué ses forces et qui, sans me causer d'alarmes, me font sentir, avec plus d'amertume encore, la peine de cette seconde séparation. Dieu veuille que la route dissipe ces symptômes affligeants et qu'il arrive à Montefiascone tel qu'il était, au premier instant où je l'ai revu ! Je me fie bien à vos soins, pendant le séjour qu'il y fera.

« De longs raisonnements sur le cruel état où se trouvent et la France et l'Église seraient inutiles, je ne ferais que vous répéter vos propres pensées. Il me suffira donc de vous dire que ma confiance en la Providence ne m'abandonnera jamais, que malgré des exemples dont j'ai profondément gémi, je resterai jusqu'à mon dernier soupir où, soit dans sa colère, soit dans son amour, elle m'a placé et que je ne perdrai jamais l'espoir d'exercer les droits et de remplir les devoirs que je tiens de ma naissance. Alors il me sera bien doux de faire connaître au pape que j'ai plus encore, s'il est possible, souffert pour lui que pour moi-même, des coups qu'on l'a réduit à me porter, et que je les oublierai pour ne me souvenir que de ce temps heureux, où, libre de ses actions, il a fait pour moi ce que son prédécesseur n'avait pas osé faire. Je suis persuadé que ces consolantes paroles le deviendront encore plus, transmises par un organe aussi digne que vous de la confiance de l'un et de l'autre. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — Louis. »

VI.

Il ne nous reste plus, pour achever d'épuiser la série des correspondances échangées entre le roi et

son ministre à Rome, pendant l'année 1802, qu'à reproduire deux lettres de Maury. La première est adressée à M. de Thauvenay en date du 26 novembre:

« Je reçois, Monsieur, et je sais qu'on lit à Rome tous les mémoires des évêques français résidant à Londres, ainsi que les recueils des pièces [1] relatives aux refus des démissions. Mais, pourvu que ces prélats reconnaissent au moins tacitement les suppléants qui occupent leurs sièges, soit par modération, soit par crainte de se voir abandonnés par leur clergé, on ne s'inquiète pas le moins du monde dans ce pays-ci d'une simple guerre polémique de brochures.

« Nous aurons très probablement lundi prochain trois nouveaux cardinaux : Mgr Erskine, ci-devant ministre du pape à Londres ; Mgr Castiglione, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, et Mgr Locatelli, évêque de Spolète, allié du pape.

« On annonce, avec une apparence de certitude, pour le mois prochain, une autre promotion, dans laquelle deux Français au moins doivent être compris. On désigne hautement l'oncle du consul, nouvel archevêque de Lyon, ancien chanoine pénitencier en Corse, pour l'un de ces chapeaux. Il occupe à Paris un hôtel superbe, il étale un grand luxe, il se meuble magnifi-

1. Ces recueils nous ont été conservés par les soins des protestataires, qui les firent imprimer, en 1802, sous le titre de *Recueil de pièces concernant la demande faite par notre Saint-Père le pape Pie VII le XV août M D CCC I aux évêques légitimes de France de la démission de leurs sièges*, sans nom de ville ni d'imprimeur. L'année suivante, fut imprimé, en décembre 1803, à Londres, chez Cox, un nouveau recueil intitulé *Canonicæ et reverentissimæ expostulationes apud SS. DD. NN. Pium, divinâ providentiâ papam VII, de variis actis ad ecclesiam gallicanam spectantibus.*

quement à Lyon, et il jouit de cent mille écus de rentes en capitaux. Les premières familles de Rome briguent le lustre ou le lucre de porter ces barrettes à Paris. Il paraît que le jeune prince Doria sera chargé de la commission.

« Plusieurs prêtres français viennent à Rome pour savoir s'ils peuvent exiger des restitutions, au profit des églises et des sacristies, des acquéreurs des biens du clergé, qui n'en n'ont pas payé le dixième de leur valeur. On les trouve importuns, et on les éconduit. Selon leur rapport, tout va au plus mal, et par conséquent bien, en France. L'aventure du curé de Saint-Roch est inconcevable dans un pays où, la religion catholique n'étant plus dominante, nul ne peut exiger de droit, et sans examen, la sépulture ecclésiastique.

« Tous les ordres religieux des deux sexes, et déjà même deux évêchés, sont supprimés en Piémont. Les pays conquis par la France sont ainsi révolutionnés, comme la France elle-même.

« J'aurai chez moi l'un de ces jours M. le duc et Mme la duchesse de Chablais, qui viennent d'acheter du pape une belle terre dans mon diocèse, où ils doivent s'établir à demeure, à deux lieues d'ici. C'est un ancien fief des Farnèse, appelé Capo di Monte, dans l'État de Castro, qui vaut cinquante mille livres de rente.

« Je sais que M. le comte d'Avaray doit arriver un de ces jours à Florence, et qu'il se propose d'y passer quelques jours. Je lui écris pour presser son départ, et je l'engage avec la plus vive tendresse à ne pas s'y laisser surprendre, et arrêter peut-être, par l'humidité ou par le froid du climat. La saison me paraît déjà trop arriérée pour lui. Je le retiendrai chez moi le plus

longtemps qu'il me sera possible, sans indiscrétion. J'ai grandement à cœur qu'il conserve, et même qu'il augmente le mieux dont il jouit si heureusement.

« Le roi de Sardaigne a fixé son séjour à Velletri.

« Je vous prie de mettre aux pieds de Sa Majesté l'hommage de mon profond respect, ainsi que de mon éternelle fidélité, et d'être toujours persuadé de la considération distinguée, avec laquelle je vous honore, Monsieur, et vous suis attaché très particulièrement. »

Le comte d'Avaray est venu chez le cardinal. Ils ont dû avoir ensemble de ces entretiens dont nous aurons, l'an prochain, un écho qui impressionnera très vivement le roi et lui dictera une lettre qui est un véritable plaidoyer. En attendant, le 15 décembre 1802, Maury écrit directement à Louis XVIII :

« Sire. — Je ne saurais voir approcher le renouvellement de l'année, sans en prendre l'occasion de mettre aux pieds de Votre Majesté, l'hommage de ma fidélité, de mon respect et des vœux que j'adresse tous les jours au ciel pour son bonheur. Ce souhait embrasse tous les intérêts de l'Europe, et, à quelque épreuve que Dieu soumette ma résignation, je ne désespérerai jamais du retour de ses anciennes miséricordes en faveur de la France et de l'auguste postérité de saint Louis.

« J'ai eu, Sire, la consolation de posséder M. le comte d'Avaray pendant deux jours dans ma solitude. Je l'y avais reçu bien malade l'année dernière ; mais cette année je l'ai trouvé infiniment mieux, et je le crois dans un état décidé de convalescence. Il faut qu'il ait fait des progrès étonnants depuis son départ de Var-

sovie, pour être si heureusement différent du jugement qu'en portait alors Votre Majesté. Il a mangé ici à table avec appétit du poisson de mer, des cailles, des bécasses, du chapon, il a bu avec plaisir et modération du vin de Bordeaux, et il est si près d'être rendu à la vie commune, que mon attention à m'abstenir de tous les aliments indigestes lui a paru un régime sévère, dont il s'est donné les airs de se moquer, avec la gaieté la plus aimable. Je ne l'ai pas entendu tousser une seule fois ; il est monté sans s'arrêter pendant cinquante pas pour venir se promener avec moi dans la superbe esplanade qui domine mon habitation. Son teint est bon sans aucune rougeur sur les pommettes des joues, et ses forces m'ont paru décuplées. Tout ce qui m'entoure en a été frappé comme moi. Je lui ai dit plus d'une fois qu'il ne devait pas se flatter d'être jamais un homme robuste, mais qu'avec des ménagements il remplirait une longue carrière. Je le crois dans la sincérité de mon âme, Sire, et je le regarde comme sauvé, pourvu qu'il ne s'en flatte pas trop lui-même. Il m'a promis de passer dix jours avec moi à son retour. Votre Majesté ne doute pas que je n'aie pour lui les soins les plus fraternels. Sa conservation aussi miraculeuse que le salut de madame la duchesse d'Angoulême sera une seconde consolation pour la belle âme de Votre Majesté à laquelle Dieu accorde avec tant de parcimonie, au milieu de ses désastres, ces deux uniques faveurs qui me font présager pour Elle toutes les autres prospérités dont Elle est si digne.

« Le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède et de Séville, jouit de deux millions et demi de revenus, dont il consacre les quatre cinquièmes à de pieuses

largesses. J'ai eu la curiosité de savoir s'il est véritablement de sa famille. J'ai écrit à l'évêque de la Rochelle, qui vit de ses libéralités dans son diocèse, une lettre ostensible, dans laquelle je lui ai demandé conseil et développé tous les sentiments de mon cœur, sans mission, sans autorisation et même sans avoir communiqué à personne ce qui s'est présenté de soi-même au bout de ma plume. Je n'ose pas fonder de grandes espérances sur le succès de ma lettre ; mais, après en avoir causé avec notre voyageur, j'ai cru pouvoir la hasarder, en scrutant au fond de mon cœur ce que je ferais à la place de celui qui doit la lire.

« On annonce une très prochaine promotion de cardinaux, dans laquelle plusieurs Français doivent être compris. Si je suis obligé de correspondre avec eux, mes lettres de bureau seront écrites en italien. J'en ai usé ainsi avec l'ancien doyen de la Rote, auquel on désigne pour successeur l'évêque de Vence. — Je suis, etc. »

CHAPITRE SEPTIÈME.

AVANT LA RUPTURE.

SOMMAIRE. — Lettre de Maury sur la déclaration royale de Louis XVIII, en réponse à une proposition du Premier Consul. — Adhésion des princes du sang. — Publication de la réponse du roi. — Louis XVIII plaide contre le sentiment de Maury. — Il place sous la protection de Georges III le clergé proscrit en Espagne et en Angleterre. — Maury consulte le roi pour savoir s'il peut écrire à Bonaparte. — Réponse spirituelle de Louis XVIII. — Bonaparte fait démentir la proposition aux Bourbons. — L'évêque de Châlons vient à Rome. — Visite du roi de Sardaigne à Montefiascone et ouverture du procès de béatification de la feue reine. — Les dernières lettres de 1803. — Arrestation du chevalier de Vernègues. — On réimprime à Paris les œuvres de Maury, malgré l'auteur. — Le pape lui interdit de continuer sa correspondance. — Il prend congé du roi. — Singulière réponse qu'il reçoit du secrétaire de Louis XVIII. — L'Empire est fait ! — Le roi fait appel au cœur, à la tête et à la plume de Maury. — Protestation contre l'empereur. — Instances du député de Nevers. — La rupture !

I.

Le lecteur attentif aura remarqué, dans la dernière lettre de l'année 1802, lettre *non chiffrée*, combien Maury, tout en conservant, comme il le dira plus tard spirituellement à l'empereur, « la charité » envers la maison de Bourbon, perdait peu à peu « la foi » et « l'espérance ».

Quatre mois se passent sans aucun échange. Le roi n'a pas même répondu à la lettre du jour de l'an de son cher cardinal, et celui-ci s'est abstenu de lui mander quoi que ce soit. Tout à coup arrive à Montefias-

cone un pli royal, que Maury, après l'avoir lu, apprécie en ces termes, à la date du 20 avril 1803 :

« Sire. — Plus je médite sur l'important récit que Votre Majesté a daigné me communiquer, plus je le trouve conforme à l'honneur, à la raison, à la saine politique et aux véritables intérêts du roi. Sa grande âme s'y peint tout entière, ainsi que son génie. On ne capitule point sur son état. Jamais le silence n'a tant coûté à mon admiration, et, j'ajoute encore, à mon zèle pour la cause de mon maître. Je sais qu'au dedans et au dehors de la France, les fidèles sujets de Votre Majesté regrettent depuis longtemps que sa position ne lui permette pas de faire entendre sa voix à son peuple, et que cette longue résignation passive leur paraît très encourageante pour ses ennemis et très funeste à ses droits. S'ils pouvaient lire cette superbe note de seize lignes, elle ranimerait leurs espérances et enorgueillirait leur fidélité. Je forme donc les vœux les plus ardents pour qu'elle devienne publique. Il me semble que la délicatesse des médiateurs leur défend d'en exiger le secret, et que leur loyauté ne saurait imposer un pareil sacrifice de gloire au malheur qui doit avoir l'univers entier pour confident de son courage.

« J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté obtiendra ce consentement auquel j'attache le plus grand prix. C'est un cruel inconvénient de sa situation présente, que d'être obligé à recevoir immédiatement des propositions de cette importance, sans aucun intermédiaire diplomatique. L'honneur qui en revient à ses talents, dont personne n'ignore la supériorité, n'empêche pas

que cette méthode ne soit quelquefois nuisible au bien de son service. Dans cette circonstance, Sire, la moindre question eût été dans la bouche de Votre Majesté une ouverture d'acquiescement, et je vois sans surprise assurément qu'elle l'a très bien compris. Mais un négociateur habile, chargé par elle d'écouter ce qu'on avait à lui dire, aurait su feindre sur-le-champ un adroit embarras, et, sans se compromettre par aucune interrogation directe, il se serait fait expliquer l'ensemble du projet sur lequel on aurait à délibérer. La confidence entière, ou à son défaut une découverte sûre, aurait pu fournir des matériaux utiles à des négociations ultérieures. Ma conjecture est qu'il s'agissait de la république italienne avec ses annexes ; de sorte que ce qu'on avait pu croire d'abord une retraite pour l'ambition n'en était qu'un dividende disponible pour faire de son souverain son proconsul et son vassal. L'histoire n'a jamais rien connu de pareil, et aucun mortel n'éleva jamais si haut ses prétentions. Les futurs contingents sont incalculables. En attendant que la Providence s'explique, j'adhère aussi de cœur et d'âme au contenu de la note. — Je suis, etc. »

Quelle était donc cette note, à laquelle Maury adhérait ainsi, non sans quelque arrière regret que quelque diplomate de valeur, peut-être lui-même, n'eût été mêlé à l'événement, effectivement fort étrange, qui y est raconté ?

Voici la note, avec ses annexes et sa divulgation, telles que nous les avons retrouvées dans les papiers du cardinal.

II.

« Le vendredi 23 février, le roi fut instruit, par M. l'abbé Edgeworth, que M. le président de Meyer, arrivant de Berlin, était chargé d'une mission auprès de lui de la part de S. M. le roi de Prusse.

« L'objet de cette mission était d'obtenir la renonciation pleine et entière de toute la Maison de Bourbon au trône de France, ainsi qu'à tous les domaines qu'elle avait possédés. Pour prix de ce sacrifice, Bonaparte lui assurait des indemnités et même une existence brillante.

« Le samedi matin 26, le roi reçut M. le président de Meyer. Après les assurances du plus tendre intérêt que Sa Majesté Prussienne prenait à M. le comte de l'Isle et à sa famille, M. le président exposa le sujet de sa mission. Il observa que Bonaparte n'avait pas renversé le trône de France ; qu'il n'avait eu aucune part aux horreurs de la Révolution, qu'il l'avait terminée. Il s'étendit sur les biens qu'il avait faits à la France et même à l'Europe.

« Il dit que la Révolution était consolidée ; plus de factions au-dedans, plus de guerre au dehors ; toute réaction est impossible, parce que partout se trouve le besoin du repos, partout se rencontrent des intérêts créés par elle et incompatibles avec le retour à l'ancien ordre de choses. La religion a consacré le nouveau ; les souverains de l'Europe l'ont reconnu ; un système politique commun à tous les peuples s'est établi sur cette base, et les rois le maintiendront par conscience, par devoir et par intérêt.

« La conséquence fut que la Maison de Bourbon

restait sans appui et sans moyens d'existence dans l'avenir ; car les secours qu'elle reçoit de la Russie, peuvent du moins manquer aux enfants et aux successeurs du comte de l'Isle ; que, dans quelques années, Bonaparte ne trouverait plus d'avantage à mettre un prix à la résignation ; qu'il serait plus sage de profiter du moment actuel, où leurs droits n'étaient pas encore prescrits, pour transiger honorablement, utilement et sûrement. Utilement, car le Premier Consul ferait à la famille de Bourbon un sort brillant ; sûrement, parce que la Prusse, la Russie et les autres puissances garantiraient le traité ; honorablement, puisque cette famille infortunée consoliderait le repos de la France et de l'Europe entière par ses sacrifices.

« Si l'habileté et l'intérêt le plus touchant avaient pu prévaloir sur l'honneur, sur le devoir, sur les sentiments que l'on conserve à sa patrie, le roi eût pu être ébranlé. Sans s'arrêter à discuter les motifs qui lui étaient présentés, et qui établissaient ses droits loin de les affaiblir, comme une pareille démarche rehausse ses espérances loin de les éteindre, le roi répondit :

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talents militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher ; mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. Loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connais les obligations, qu'il m'a imposées par le rang, où il lui a plu de me faire

naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis je saurai à son exemple me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu fors l'honneur. »

« Le lundi 28, le roi remit à M. le président de Meyer cette réponse écrite et revêtue de l'adhésion de Monseigneur le duc d'Angoulême en ces termes :

« Avec la permission du roi mon oncle, j'adhère de cœur et d'âme au contenu de cette note. — Signé : LOUIS-ANTOINE. »

« Le roi confie ces détails à la fidélité et à la discrétion de M. le cardinal Maury, qui sentira sans doute que les égards dus au roi de Prusse devaient aussi déterminer à garder le silence. — L. »

Publication faite par MONSIEUR, frère du roi de France.

« MONSIEUR, frère du roi de France, a pensé qu'il était de son devoir de ne pas garder le silence plus longtemps sur un fait important, trop vaguement connu. Les différentes versions qui s'en répandent, les faux bruits qu'un gouvernement usurpateur fait circuler en France, exigent impérieusement, que l'opinion du public, et particulièrement celle des Français, soit éclairée sur la vérité des faits.

« C'est ce qui détermine MONSIEUR, dans la conjoncture actuelle, à publier des détails, que des circonstances particulières ne lui permettent pas, quelque intéressants qu'ils soient, d'étendre au delà de ce qui suit.

« Le 26 février de cette année, un personnage marquant, puissamment autorisé, s'est présenté chez le roi de France à Varsovie, et a fait verbalement à Sa Majesté, dans les termes les plus honnêtes, mais en même temps les plus pressants, et qu'il a cru les plus persuasifs, l'étonnante proposition de renoncer au trône de France, et d'exiger la même renonciation de tous les membres de la maison de Bourbon. L'envoyé ajouta que, pour prix de ce sacrifice, Bonaparte lui assurerait des indemnités, et même une existence brillante. Sa Majesté, fortement animée de ce sentiment que le malheur ne détruit jamais dans les âmes élevées et qui s'attache autant à ses droits qu'au bonheur de la France, a fait sur-le-champ la réponse suivante, et l'a remise par écrit le 28 à la personne qui lui était envoyée.

(Suit le texte de la *réponse du roi* et de l'adhésion du duc d'Angoulême.)

« Le 2 mars, le roi écrivit à MONSIEUR ce qui s'était passé, et lui manda d'en faire part aux princes de son sang, qui étaient en Angleterre, se chargeant lui-même d'en donner connaissance à ceux qui n'y sont pas.

« Le 23 avril, MONSIEUR a rassemblé les princes, qui ont signé avec autant d'empressement que d'unanimité, l'adhésion suivante à la réponse du roi du 28 février :

Adhésion des princes.

« Nous princes soussignés, frère, neveu et cousins de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre.

« Pénétrés des mêmes sentiments, dont notre sou-

verain seigneur et roi se montre si dignement animé dans sa réponse à la proposition qui lui a été faite de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les princes de la maison une renonciation à tous leurs droits imprescriptibles de succession à ce même trône ;

« Déclarons :

« Que notre attachement à nos devoirs et notre honneur ne pouvant jamais nous permettre de transiger sur nos droits, nous adhérons de cœur à la réponse de notre roi.

« Qu'à son exemple nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui pût nous faire manquer à ce que nous devons à nous-mêmes, à nos ancêtres, à nos descendants.

« Déclarons enfin :

« Que positivement certains que la majorité des Français partage intérieurement tous les sentiments qui nous animent, c'est au nom de nos loyaux compatriotes, comme au nôtre, que nous renouvelons devant Dieu, sur notre épée et entre les mains de notre roi, le serment sacré de vivre et de mourir fidèles à l'honneur et à notre légitime souverain.

« Wanstedhouse, ce 23 avril 1803.

« Signés : Charles Philippe de France. — Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berri. — Louis Philippe d'Orléans, duc d'Orléans. — Antoine Philippe d'Orléans, duc de Montpensier. — Louis Charles d'Orléans, comte de Beaujolais. — Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé. — Louis Henri Joseph de Bourbon Condé, duc de Bourbon. »

ment dans la belle lettre, adressée de Varsovie, le 10 août 1803, au cardinal Maury.

« Mon cousin, vous pensez bien que le comte d'Avaray, outre l'envoi qu'il m'a fait d'une note dont il vous a donné connaissance, m'a rendu un compte détaillé de la conversation que vous avez eue ensemble à son dernier passage à Montefiascone, mais, avant de vous écrire à ce sujet, j'ai voulu réfléchir sur une idée de cette importance et qui ne s'était nullement présentée à mon esprit.

(En chiffre.) « Je pourrais dire comme César : *Alea jacta est*, et j'avoue que c'est ma réponse à beaucoup de gens ; mais ce n'est pas ainsi qu'on agit avec le cardinal Maury, et l'adhésion de toute ma famille à ma réponse du 28 février, les éloges même que vous lui avez donnés dans votre lettre du 20 avril, ne me dispensent point de discuter une idée qui vous est venue subséquemment. Je suis trop jaloux de votre suffrage pour me contenter de vous entendre dire : *Vous avez bien fait dans votre sens.*

« Je n'examinerai point si réellement Bonaparte avait le projet de détacher de sa tiare le diadème d'Alboin, pour le placer sur ma tête ; j'en doute fort, mais n'importe : le principe posé n'entraîne pas les conséquences qui d'ailleurs seraient applicables à toutes autres prémisses. Je me hâte donc de venir à l'argument par lequel vous établissez l'avantage qu'il y aurait pour moi d'accepter la proposition.

« *Ma renonciation serait nulle et de nul effet.* Il est de principe qu'un acte passé par cause entre les guichets est nul. Ainsi les différences sanctionnent les actes. En

conséquence, la renonciation du roi de Sardaigne à ses états de terre ferme était nulle. Ce monarque infortuné avait le couteau sur la gorge, et bien plus sur celle d'êtres qui lui étaient plus chers que la vie. Il n'en était pas de même de moi; ni violence, ni menace n'ont accompagné la proposition qui m'a été faite. Ma position n'a pas changé par mon refus. Rien au monde ne prouve mieux que mon acceptation eût été libre, et par conséquent ma renonciation valable. Je n'ai fait d'ailleurs que recueillir une substitution. Si j'y renonçais, elle passerait de plein droit au premier appelé, à mon frère. S'il n'y renonçait pas, il en serait aussi légitime possesseur que le roi actuel de Sardaigne l'est de sa couronne ; et certes si Charles-Emmanuel quatre voulait revenir sur son abdication, chacun trouverait, avec raison, qu'il mériterait le sort de Victor-Amédée. Après mon frère vient son fils aîné, etc. Même cas pour chacun. Enfin, si tous renonçaient, le droit des enfants à venir subsisterait sans doute, mais ceux des vivants cesseraient. *Donc être tenu ne vaut.*

« *Il y aurait de grands avantages pour la famille sans déshonneur pour son chef.* Pour répondre à cette proposition, il est, je pense, nécessaire de la syncoper. Examinons d'abord l'avantage ; nous verrons ensuite si réellement il n'en résulterait aucun inconvénient pour ma gloire.

« *Ma famille et moi, nous sortirions de l'état de détresse et d'abandon, où nous sommes, tandis que mon refus nous présage une existence agitée et malheureuse.* Je ne prétends pas nier notre détresse, ni que notre existence ne soit très agitée ; mais tout cela dure

depuis longtemps, nous y sommes faits, nous y portons le témoignage d'avoir sans cesse travaillé à remplir notre devoir, et pour moi cet état est plus effrayant à voir que difficile à supporter. L'abandon est l'effet de la violence qui pèse sur toute l'Europe ; il ne durera qu'autant qu'elle agira, et plus elle est grande, plus je suis certain, que l'intérêt secret, au défaut de vœux, est pour moi. Il faut être à ma place pour sentir combien cette idée est fortifiante.

« *Nécessité de saisir un rôle actif contre la révolution :* — *Concedo.* Qu'on me le présente, que le chemin soit libre, ou seulement praticable, et j'y vole ; mais, dans le sens de la Révolution, mais corollaire de la Révolution : *Nego.*

« *Grand pas fait vers la couronne.* Est-ce dans l'opinion ? Non, elle n'y verrait qu'un marché conclu. Est-ce dans la réalité ? Pas davantage. En supposant que Bonaparte eût fait l'imprudence de me donner la Lombardie, sans avoir la certitude qu'elle ne me donnerait aucune facilité pour travailler l'esprit à la faveur du voisinage, il ne tarderait pas à ouvrir les yeux ; il me ferait une querelle, se saisirait de Milan comme du Hanovre, et je me trouverais tel que je suis, à cela près qu'on me taxerait peut-être encore d'ingratitude. Que si la pente vers la royauté et le roi légitime est telle que la mort ou la chute de Bonaparte doive m'aplanir toutes les avenues du trône, que je sois à Milan ou ailleurs, tout cela est égal, j'arriverai à Paris un peu plus tôt, un peu plus tard. Voilà toute la différence.

« Examinons maintenant l'autre côté de la question.

« Les rois peuvent être dépouillés de deux façons,

par la guerre ou par la révolte. Dans le premier cas, leurs rivaux heureux s'appellent conquérants, et ces droits sont réels; dans le second, ils se nomment usurpateurs, et ne peuvent avoir de droits. Si Darius, par exemple, eût survécu à la chute de son empire, et qu'Alexandre, vainqueur de l'Inde, lui en eût offert la couronne, Darius pouvait l'accepter. Le sort des armes avait décidé entre la Grèce et la Perse, et le trône de Cyrus n'existait plus. Mais si Cromwell, après avoir conquis la Jamaïque, l'avait offerte à Charles II, celui-ci ne pouvait l'accepter : c'eût été reconnaître l'existence légale du Protecteur. Tel est mon cas; et je puis si peu reconnaître l'existence légale de la République française et du Premier Consul, que, si la Pologne était ce qu'elle fut autrefois, et qu'on m'offrît la couronne, en stipulant même, dans le *pacta conventa*, que je pourrais, le cas arrivant, quitter ce pays pour la France, je ne pourrais encore l'accepter, parce que le bien de mes nouveaux sujets exigerait que je fusse en rapport avec la France; que je ne pourrais y être sans reconnaître son gouvernement, et que cette reconnaissance serait pour moi une flétrissure.

« Je termine après avoir démontré que j'ai dû, quelle que fût l'indemnisation que l'on me destinait, répondre comme j'ai fait. Si vous me dites que vous en êtes convaincu, ce sera, je l'avoue, une bien douce jouissance pour moi. Espérons que le temps n'est pas éloigné, où vous aurez à remplir la mission du cardinal d'Ossat. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — L. »

A cette plaidoirie royale était jointe la copie d'une

lettre du roi à M. l'archevêque de Narbonne [1] en date du 12 août 1803.

« Vous êtes sans doute instruit, Monsieur, du traitement qu'a éprouvé M. l'évêque de Laon [2]. Mais je viens d'apprendre une nouvelle qui me cause plus de douleur, parce que la violence est encore plus grande. S'il en faut croire les papiers de France, le roi d'Espagne (hélas! plaignons-le, il porte en frémissant le joug des Antiochus, des Prusias) le roi d'Espagne, dis-je, vient de faire enfermer dans des couvents MM. les évêques de Blois et de la Rochelle [3]. Leur

1. L'envoyeur du paquet y joignit de son côté une lettre d'envoi, conçue en ces termes : « Vienne, 27 août 1803. — Monseigneur, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Éminence, par l'ordre de Sa Majesté Très Chrétienne les pièces ci-jointes, que vous lirez sûrement avec un grand intérêt. — Les circonstances actuelles ne m'offrent ici rien de très intéressant à vous mander. — Vous savez, sans doute, que la rédaction nouvelle du professeur d'hébreu, après avoir éprouvé beaucoup de variantes et de contradictions, a été enfin adoptée à l'unanimité. Bientôt chacun pourra juger cet ouvrage. — M. de Thauvenay n'est plus auprès du roi, et il n'y a, jusqu'ici, personne à sa place. — M. le Cte d'Avaray compte aller encore passer l'hiver prochain en Italie. — J'ai l'honneur d'offrir à Votre Éminence, Monseigneur, l'hommage de mon tendre et respectueux attachement. »

2. Une lettre du cardinal Fesch à M. de Talleyrand en date du 10 août 1803, porte que « L'ambassadeur de France à Vienne, informé que M. de Sabran, ancien évêque de Laon, déclamait avec violence contre le nouvel état de la religion en France, contre les évêques démissionnaires et contre le chef du gouvernement, a obtenu de la cour impériale l'éloignement de ce prélat, qui a reçu l'ordre de quitter Vienne. »

3. Bonaparte, qui était intervenu personnellement pour faire exiler en Hongrie M. de Sabran, avait donné ordre à Talleyrand, le 7 juin 1803, de faire faire les démarches nécessaires « pour que MM. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, de Thémines, ancien évêque de Blois, et Gain de Montagnac, ancien évêque de Tarbes, qui se trouvaient en Espagne, et venaient par des mandements séditieux de troubler l'État, fussent arrêtés et retenus au secret dans les couvents d'Espagne les plus éloignés de France. » Le Premier Consul courroucé de la réponse évasive du gouvernement espagnol, chargea le général Bernardotte d'exiger l'extradition ou l'éloignement des deux évêques de Blois et de la Rochelle, en disant au chef du cabinet espagnol que « s'il veut

crime est le vôtre, il fut celui de saint Hilaire et de la plupart des évêques des Gaules, lorsque la même violence qui tyrannise aujourd'hui Pie VII contraignit Libère à signer la formule de Sirmium [1] et que l'*univers s'étonna d'être arien.*

« Il est digne du monarque généreux qui oppose une digue à l'usurpateur, qui, avant même de reprendre les armes, avait rejeté avec indignation la demande de chasser de ses États, ces princes, ces pontifes, ces Français de toutes les classes, dont la fidélité à nos lois y a trouvé un si noble et si touchant asile, de prendre partout sous sa protection ceux qui souffrent pour la même cause. Déjà même ses intentions sont connues, déjà, dans un cas bien moins pressant, M. Paget a fait à M. l'évêque de Laon les offres les plus généreuses. Ah! que le roi d'Angleterre montre que ce ministre fût véritablement son organe, qu'il réclame de la Cour de Madrid, elle n'osera les lui refuser, nos deux martyrs. J'irai plus loin, car les exemples donnés à Vienne, en Espagne, me causent de justes inquiétudes pour le reste de mon clergé fidèle dispersé ; je le mets tout entier sous la protection de Sa Majesté britannique. Que son appui lui soit assuré; que ses États lui soient ouverts ! Eh! puis-je, pour une pareille demande, choisir un meilleur organe que le plus ancien et l'un des plus respectables pontifes de l'Église Gallicane, que vous, en un mot ? Présentez donc au roi la lettre ci-jointe, donnez

fomenter des troubles en France, il a affaire à un homme qui saura bien en porter en Espagne ». — Le prince de la Paix, devant cette mise en demeure fit arrêter ces deux évêques. — Cf. Theiner, *Les deux Concordats.*

1. Les profondes études auxquelles la définition de l'infaillibilité pontificale a donné lieu au concile du Vatican ont rectifié les erreurs historiques sur la prétendue chute du pape Libère.

à cette belle cause les développements dont elle est susceptible, vous n'aurez pas besoin de votre irrésistible éloquence, le cœur de Georges III sera de moitié avec nous ; n'importe, déployez-la tout entière, triomphez, et que vos vénérables confrères, persécutés ou menacés, puissent, à l'ombre des Léopards, s'écrier avec vous : *God save the king!* Ce mot vous offrira deux sens, mais il ne fera point de jaloux ; la tendresse et la bienfaisance connaissent et respectent leurs droits mutuels. — Vous connaissez, etc.

« P. S. — Le même article de gazette comprend M. l'évêque de Tarbes dans la proscription ; mais je crois être sûr qu'il est en Portugal, et c'est sans doute une erreur, aussi n'en fais-je pas mention dans ma lettre au roi d'Angleterre. S'il en est autrement, puisqu'il a su s'attirer une même persécution que MM. les évêques de Blois et de la Rochelle [1], mon intérêt sollicite pour lui une semblable protection. »

IV.

Maury avait reçu cet envoi, quand il écrivait à Louis XVIII, le 20 septembre 1803 :

« Sire. — Votre Majesté vient de perdre à Rome l'un de ses plus zélés serviteurs par la mort du cardinal Albani, doyen de notre Sacré-Collège. Il a conservé jusqu'à son dernier soupir toute la pureté de ses sentiments et de ses principes, et ses derniers vœux ont eu pour objet le rétablissement de Votre Majesté sur son trône. Le décanat passe au cardinal d'Yorck, qui

1 En effet l'évêque de Tarbes, réfugié en Portugal, y était à l'abri des sévérités de Bonaparte.

est trop accablé du double poids des infirmités et des années pour pouvoir remplir les fonctions de cette place, et même pour espérer de l'occuper longtemps. Elle restera par conséquent vacante jusqu'à sa mort.

« Dernièrement le général français Kellerman, fils, passa ici avec deux de ses aides de camp pour se rendre à Paris en toute diligence. Je le fis inviter à la poste à venir loger chez moi, et il accepta sur-le-champ la proposition de très bonne grâce. Il a gagné en Calabre une fièvre tierce très opiniâtre, et il espérait que son voyage l'en délivrerait. Il a de l'esprit, des talents militaires et une santé très délabrée. Quoiqu'il ne soit ni content ni en faveur, il se flatte d'être employé dans l'expédition de la descente en Angleterre, dont il reconnaît toutes les chances désastreuses, mais qu'il croit inévitable, et commandée par le désespoir et l'impossibilité de faire la guerre aux Anglais, si ce n'est en Angleterre. Il explique d'une manière très plaisante l'économie politique de la France, qui entretient gratuitement une armée immense dans le royaume de Naples, dans la république italienne, dans la Toscane, en Suisse, en Hollande et dans l'Électorat d'Hanovre.

« J'ai reçu la superbe dépêche dont Votre Majesté a daigné m'honorer, le 10 du mois d'août. Sans la moindre adulation, sans la moindre complaisance, et sans autre déférence que l'assentiment dû par tout esprit sage à la vérité, je déclare que ce nouveau chef-d'œuvre a porté la conviction la plus entière et la plus irrésistible dans mon âme.

(En chiffre.) « Quand je penchais pour une négociation et pour un accommodement avec Bonaparte, je

craignais dix années de paix en Europe. L'Angleterre a compris qu'elle était perdue, si elle donnait aux Français le temps de créer une marine, et d'achever la dégradation de la Grande-Bretagne. Tout est changé par sa sage déclaration de guerre. Bonaparte peut et doit même détruire sa puissance, s'il essuie les échecs auxquels il est obligé de s'exposer, et qu'il semble prévoir par ses inutiles intrigues pour conserver la paix. Mais, indépendamment des grands désastres qui le menacent, l'Angleterre n'a besoin que de continuer la guerre durant quelques années pour ruiner et renverser le trône de l'usurpateur. Je me flatte qu'elle comprend enfin combien son propre salut est lié inséparablement au rétablissement tutélaire de notre roi légitime. J'applaudis donc de cœur et d'âme à la résolution de Votre Majesté comme au seul parti de l'honneur, de la raison et de l'intérêt bien calculé. Fasse le ciel que j'aie bientôt à renouveler à Rome la mission du cardinal d'Ossat !

« En attendant, je suis en pleine disgrâce dans cette capitale, où je n'obtiendrais pas même la permission d'y faire un voyage pour mes propres affaires. Bonaparte y règne despotiquement. On serait charmé de lui faire la cour en m'accablant de dégoûts, et en me mettant à sa merci pour m'exiler où il voudrait, si je n'avais pas la prudence de faire le mort, de ne me mêler que de mon diocèse, et de ne m'exposer à aucun reproche, comme à aucun refus. J'esquivai l'année dernière d'écrire à Bonaparte pour les bonnes fêtes, hommage que le pape lui fit rendre par tout le Sacré-Collège. Je crains de ne pouvoir pas éloigner de moi le calice cette année. On me dit que je ne puis me

séparer de mon corps, et que je ne dois pas me sacrifier inutilement pour refuser une lettre de bureau. Je supplie Votre Majesté de me donner ses ordres à ce sujet, et, quels qu'ils soient, je les exécuterai fidèlement. Le cardinal Fesch est à Rome sans considération, au milieu de sa toute-puissance. *(Fin du chiffre.)*

« La France vient d'assurer un traitement annuel de trente mille livres de rente au cardinal de Bayane ainsi qu'au cardinal Caselli. On dit ce dernier nommé en outre par le général Bonaparte à l'évêché de Marengo.

« Voici le temps où M. le comte d'Avaray doit se préparer à revenir en Italie. Je souffre des chagrins que cette nouvelle séparation va causer à Votre Majesté. Ce n'est pas assurément aux dépens de son bonheur que je voudrais être heureux. Je le serai pourtant beaucoup de le posséder et de le soigner tendrement sur ma montagne, surtout s'il veut y prolonger son séjour. C'est une promesse qu'il me fait toujours quand il part, et jamais quand il arrive.

« J'ai lu avec admiration une très belle lettre écrite à l'archevêque de Narbonne le 12 août dernier, ainsi que les autres pièces intéressantes qui y sont jointes. Je suis, etc. »

Maury devait attendre anxieusement la réponse à sa consultation. Elle lui fut faite, avec esprit et abandon, par la dépêche suivante, datée de Varsovie le 22 octobre 1803 :

« Le roi a reçu la lettre de M. le cardinal Maury du 20 septembre.

« Quoique l'âge du cardinal doyen dût faire prévoir

que sa fin serait prochaine, le roi n'en a pas moins reçu la nouvelle avec beaucoup de peine.

(En chiffre.) « Le roi, susceptible de vanité tout comme un autre, est bien tenté d'en prendre de l'éloge que le cardinal Maury donne à la note du 10 août, ainsi qu'à la lettre du 12 à M. l'archevêque de Narbonne ; mais, ce qui surtout flatte Sa Majesté, c'est de voir le cardinal Maury bien convaincu qu'elle a pris le meilleur parti sur les étranges propositions qui lui ont été faites. L'imagination dicte les lettres, le jugement les raisonne.

« Le roi voit avec une peine bien vive la position personnelle du cardinal Maury. Il faudrait être sur les lieux pour bien juger des sacrifices que cette position et l'unanimité des démarches du Sacré-Collège peuvent imposer au cardinal Maury. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le roi n'en sera pas plus scandalisé, qu'il ne le fût jadis de lui voir porter un ruban tricolore [1].

« M. d'Avaray est parti d'ici le 25 du mois dernier dans un état qui fait espérer que ce pénible voyage sera le dernier. Il a pris cette année sa route par Ber-

1. En 1790, Louis XVI avait ordonné à l'abbé Maury d'assister à la fédération, et la reine Marie-Antoinette voulut qu'il portât ce jour-là une cocarde de rubans tricolores, qu'elle eut même l'attention de lui envoyer la veille de la cérémonie. Louis XVIII n'avait donc pu, en aucune manière, être scandalisé de lui voir cette cocarde aux Tuileries, quand il y vint le matin faire sa cour à Leurs Majestés. Je crois même, sans oser pourtant l'affirmer, que Maury n'avait pas encore porté la cocarde, parce que son costume, qu'il s'était fait la loi de ne point quitter, n'allait pas avec un chapeau sur la tête. En tout cas, il est évident que la simple allusion à une telle circonstance devenait un ordre d'écrire à Bonaparte, du moment où Pie VII en fit un précepte formel à tous les cardinaux, et qu'il ne peut y avoir le moindre doute que Maury fût obligé de lui obéir, en sa qualité de *cardinal statiste*, en se conformant ainsi à la conduite uniforme de tous ses collègues. *(Note de M. Louis-Sifrein Maury, neveu du cardinal.)*

lin, Leipsick et Dresde. Le roi a reçu de ses nouvelles des deux premières villes; sa santé était bonne malgré le mauvais temps qui l'a constamment accompagné.

« Le roi a jugé à propos d'appeler auprès de lui le marquis de Bonnay, pour être à la tête de son bureau de correspondance [1]. Ainsi, lorsque M. le cardinal Maury se trouvera dans le cas d'écrire à Sa Majesté, sans que ses lettres passent par Vienne, il les mettra sous le couvert de M. de Bonnay. — L. »

1. Le nouveau chef de cabinet accompagna la note royale de l'aimable lettre suivante, datée également du 22 octobre :

« Monseigneur. — Quoique les hasards de l'émigration m'aient constamment tenu bien éloigné de Votre Éminence, j'ose me flatter de ne jamais en avoir été complètement oublié. La bonté que Sa Majesté a eue, en daignant m'appeler auprès d'elle pour m'y donner un emploi de confiance, acquiert un prix de plus à mes yeux par les rapports, que les détails, dont je suis chargé, vont me donner avec vous.

« J'ai été, Monseigneur, fort accoutumé à vous entendre et à vous applaudir. Je vais prendre l'habitude de vous lire, et celle-là ne me sera pas moins chère. Je suis témoin du prix que le roi attache à votre correspondance, et je serai très flatté, s'il m'arrive quelquefois d'en être l'organe, comme j'en suis aujourd'hui l'expéditeur.

« Les temps actuels sont orageux ; mais, ou je suis bien trompé, ou l'homme qui a excité la tempête, est celui-là même dont la tête est le plus menacée par la foudre. La France, l'Angleterre, l'Europe, tout est dans un état de crise. Je ne dis pas que cette crise doive immédiatement amener notre salut ; mais je crois que c'est de crise en crise que nous pouvons espérer d'y arriver, et que nul ne peut dire laquelle sera ou ne sera pas la dernière.

« Puisse-t-elle arriver demain ! Les avantages en seraient plus grands encore pour la France que pour le roi ; et je n'hésite pas à prononcer que ce prince, en se faisant connaître à son peuple, dépasserait encore l'attente et l'espoir de ses plus zélés serviteurs.

« Permettez-moi, Monseigneur, d'ajouter l'hommage d'un vieux et inaltérable attachement aux assurances du respect infini avec lequel j'ai l'honneur, d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur. — Le marquis de BONNAY. »

V.

Deux lettres encore au roi en novembre 1803. La première du 3.

« Sire. — M. l'évêque de Châlons-sur-Marne arriva dernièrement chez moi à dix heures du matin, et repartit après le dîner pour continuer sa route. Il s'est rendu de lui-même à Rome sans y être appelé, mais après en avoir obtenu l'agrément du pape. Il est recommandé avec beaucoup d'intérêt au cardinal Consalvi, par M. de Talleyrand, son ancien confrère, et il m'a dit qu'il jouissait de la protection du général Bonaparte, grâces aux bons offices de Mme de Talaru, veuve de M. Stanislas de Clermont-Tonnerre. Son projet est de se régler à Rome par les conseils du cardinal de Bayane. On ne peut pas encore tirer son horoscope ; tout est possible à Rome, en bien comme en mal. Il compte n'y passer que trois mois ; mais il éprouvera que les affaires ne se terminent pas si promptement dans notre Cour. On m'écrit qu'on lui témoigne beaucoup de bonne volonté, mais qu'on ne lui en fera pas probablement ressentir de grands effets. Je crois que son sort dépend entièrement de l'intérêt qu'on prend à lui à Paris.

« M. le duc de Coigny a reçu l'ordre de quitter Lisbonne, dès qu'on y a formé un nouveau ministère qui est totalement dévoué à la France. Heureusement pour lui et pour sa femme, on leur conserve leur pension qui est d'environ trente mille livres, et ils se trouveront plus riches ailleurs que dans la capitale, où tout est excessivement cher. Ils pensent l'un et l'autre

fort sagement. Ce n'est point par eux que je suis informé de ce qui les intéresse. Ils m'ont fait faire des compliments dans une lettre datée du 20 septembre, époque à laquelle rien n'était encore changé dans leur position.

« Toutes les gazettes de Paris et d'Italie désavouent la proposition faite aux princes de la Maison de France dans le mois de février dernier.

(En chiffre.) « Le cardinal Fesch a défendu à tous ses ecclésiastiques d'avoir aucune relation avec moi. C'est d'eux-mêmes que je le sais. L'abbé Guillon, homme de beaucoup de mérite, et M. de Chateaubriand, auteur du *Génie du Christianisme*, qu'il avait eu le bonheur de s'attacher, vont le quitter et retourner en France. Le premier m'a écrit qu'il s'arrêterait et se reposerait ici chez moi.

« Les subsides ou plutôt les tributs énormes que l'Espagne et le Portugal sont obligés de payer à la France devraient révolter toute l'Europe, qui en prévoit les conséquences.

« Le gouvernement vient de défendre aux banquiers de Rome de communiquer à qui que ce soit les papiers anglais, et de donner des nouvelles de guerre en bien et en mal. — Je suis avec le respect le plus profond, etc. »

Toujours au roi, à la date du 23 novembre 1803 :

« Sire. — L'intérêt que Votre Majesté prend au sort de l'évêque de Châlons-sur-Marne [1] lui assurait tous les

1. Tout ce passage est ironique. On se rappelle en effet que Louis XVIII avait chargé Maury de desservir Mgr de Clermont-Tonnerre auprès de Pie VII et d'empêcher qu'il obtînt la pourpre.

bons offices que je pouvais lui rendre indirectement à Rome. Votre Majesté verra, par la lettre qu'il m'écrit, et par le mémoire qu'il a fait traduire en italien par mon neveu, qu'il est malheureusement réduit à des espérances fort modestes et même très incertaines. Il est triste de venir de si loin changer de nom pour demander l'aumône en arrivant. Il a dit qu'on sentait en France le besoin de multiplier les sièges épiscopaux, et qu'il espérait que celui de Reims serait rétabli en sa faveur. Si Votre Majesté n'est pas contente de l'accueil qu'on lui fait, Elle aura du moins la consolation d'être dans la confidence la plus intime de ses moyens et de ses vues.

« J'eus l'honneur de recevoir avant-hier chez moi l'ancien roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, et il revient dîner ce matin dans mon ermitage. Il a fait une course à Ischia, qui est à une demi-journée d'ici, pour y voir une religieuse, à laquelle quelques personnes attribuent le don des miracles. Son unique prodige, connu jusqu'à présent, consiste dans la multiplication des pains, qu'elle a opérée dans son couvent par le moyen d'une aumône de trois cents piastres qu'elle a reçues de la charité de ce prince. Je n'ai pas cru devoir parler au roi de l'objet de son voyage, et il ne m'en a rien dit ; mais j'ai su de lui-même qu'on s'occupe sérieusement de la béatification de la feue reine son auguste épouse, et que tout présage le succès d'une cause si intéressante pour le cœur de Votre Majesté, ainsi que pour tous les bons Français.

« J'attends, d'un jour à l'autre, M. le comte d'Avaray, dont le prochain passage sur cette route m'a été annoncé de Vienne. Les chemins sont affreux. L'au-

tomne est très pluvieux et très malsain cette année en Italie. — Je suis, etc. »

VI.

Ce fut le nouveau secrétaire de Louis XVIII [1] qui reçut les deux dernières lettres que Maury ait adressées à Varsovie en 1803. La première est en date du 5 décembre :

« J'ai reçu, Monsieur le marquis, avec grand plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et dans laquelle était renfermée une réponse de notre maître de la même date. Je me réjouis bien sincèrement d'apprendre que Sa Majesté vient de vous appeler à Varsovie, pour remplir auprès d'Elle un emploi de confiance intime. Vos talents et votre fidélité vous rendent digne d'un choix si honorable, et je suis charmé de vous retrouver à ce poste, après vous avoir perdu, non de souvenir, mais de vue, durant les déplacements constants de notre émigration. Les rapports acquièrent un nouvel intérêt quand on se connaît personnellement depuis tant d'années.

« J'ai su que M. le comte d'Avaray était à Vicence, en bon état de santé, le 16 du mois dernier, et qu'au lieu de continuer sa route vers le midi de l'Italie, il s'était replié sur Venise. Une pareille direction peut s'expliquer aisément et simplement ; mais certaines gens, qui prennent leur imagination pour leur raison, et qui cherchent des motifs importants dans les démarches les plus indifférentes, attribuent ce mouve-

1. Il avait été, à la Constituante, le collègue de Maury, en qualité de député de Nevers.

ment rétrograde à l'impression qu'ont faite sur l'esprit de notre intéressant voyageur les arrestations qui se renouvellent tous les jours, sur la réquisition des Français dans toutes les villes de l'Italie, où ils dominent avec l'ascendant le plus absolu. Je me flatte pourtant que je ne serai pas privé du bonheur de le posséder dans ma solitude, et qu'il ne renoncera pas au bénéfice d'un climat tempéré, en passant l'hiver dans les froides lagunes de Venise.

« J'ai reçu l'ordre d'écrire la lettre des bonnes fêtes, sous la forme d'une invitation circulaire de notre doyen d'envoyer une copie de mes lettres de ce genre, ainsi que des réponses qui me seront faites, à la congrégation du cérémonial. L'ordre est trop formel pour que je puisse ne pas m'y conformer. J'aurais combattu avec trop de désavantage seul et sur un pareil terrain, et il n'aurait pas été sage de m'exposer aux chances d'un refus. J'ai donc cédé à la nécessité avec la plus déchirante répugnance, en traduisant la formule italienne qu'on m'a fournie pour modèle.

« L'homme, qui est venu de lui-même chercher fortune à Rome, n'y a obtenu que des espérances d'une protection cauteleuse à Madrid, et la promesse d'un traitement d'émigré dans son couvent. Il songe vaguement à se procurer la coadjutorerie de Milan, par le crédit du même ministre. C'est un étourdi avide qui n'a pas besoin d'aides pour se perdre.

« Le cardinal Fesch et la princesse Borghèse ont notifié diplomatiquement au Sacré-Collège et à toute la noblesse de Rome le mariage déjà célébré du prince Borghèse avec Madame Pauline Bonaparte. On attend incessamment les nouveaux époux.

« On assure que le chevalier Azara est bien près de sa fin à Paris, et que la santé du cardinal Caprara est aussi très chancelante.

« On s'occupe d'un concordat entre le Saint-Siège et le roi des Deux-Siciles pour former des tribunaux mixtes dans chaque diocèse, et réduire au nombre de cinquante les évêchés du royaume de Naples. L'exécution de ce plan sera une nouvelle plaie pour Rome qu'on dépouille ainsi de tous les côtés.

« Je vous prie de me mettre aux pieds du roi, et d'ajouter à l'hommage de mon profond respect mes vœux les plus ardents de bonne année. Ses vertus, son génie et ses malheurs sont à mes yeux comme aux vôtres de très sûrs garants des présages que vous formez sur son règne, dès que Dieu nous fera la grâce de relever son trône. Cet espoir consolant ne s'éteindra jamais dans mon âme, et j'en ai besoin pour aimer la vie. — Je vous renouvelle, etc. »

La dernière lettre de 1803 est du 29 décembre :

« J'apprends, Monsieur le marquis, avec toute certitude, que le chevalier de Vernègues a été arrêté à Rome le jour de Noël, avec le plus grand éclat, sur la demande de la France, et renfermé au château Saint-Ange. On ignore absolument ses délits; mais ils doivent être bien graves, si l'on en juge par la rigueur avec laquelle il est traité. Le public, qui prend ordinairement parti pour le faible, se déclare hautement en sa faveur. Il est naturalisé Russe depuis quelques mois. Les Russes d'un rang distingué, qui se trouvent dans ce moment en grand nombre à Rome, semblent prendre la chose au tragique. Les deux princesses

Galitzin et Woronsoff, qui devaient être présentées au pape avant-hier, lui ont fait dire qu'elles étaient incommodées, et se sont montrées en public le même jour. M. de Liza-Kœvitz, envoyé de Russie près du roi de Sardaigne, se prononce très fortement pour M. de Vernègues, qui était son commensal et son ami, et il se plaint de n'avoir pas été prévenu de cette arrestation. Les Russes se plaignent aussi beaucoup du comte Cassini, leur ministre à Rome, et l'accusent de n'avoir pas fait respecter leur nation dans cette circonstance. Le cardinal secrétaire d'État a expédié un courrier à Pétersbourg pour prévenir l'impression que doit y faire cette nouvelle, et il en a fait partir un autre pour Paris.

(En chiffre.) « En sortant de chez M. de Vernègues, l'officier dit : *Son compagnon ne s'y est pas trouvé.* On croit que ces paroles désignent M. le comte d'Avaray, qu'on se flattait d'emprisonner, et qui a très heureusement rebroussé chemin pour se rendre à Venise. Mais y est-il en sûreté ? Je ne suis pas sans inquiétude sur son compte. Les Français dominent partout avec tant de despotisme, qu'on doit tout craindre de leur part. *(Fin du chiffre.)*

« L'ancien évêque de Châlons-sur-Marne a obtenu du pape, sur la demande de la France, un traitement annuel de six cents écus romains, et le payement de son voyage. Il m'écrit qu'il est très mécontent, qu'il va retourner à Paris, où il se flatte que le gouvernement forcera le Saint-Père d'améliorer son sort, et qu'il s'arrêtera chez moi pendant quinze jours. — Je vous supplie d'agréer, etc. »

VII.

L'année 1804 s'ouvrait sous de fâcheux auspices pour les fidèles du royal exilé de Varsovie. Le 25 janvier, Maury écrit au secrétaire du roi :

« J'ai cru, Monsieur, que vous ne seriez pas fâché de lire les pièces ci-jointes fidèlement copiées de la minute originale de l'auteur.

« M. de Vernègues est toujours au château Saint-Ange. On décidera de son sort à Rome, après le retour des courriers qu'on a fait partir pour Pétersbourg.

« M. de Chateaubriand et l'abbé Guillon, ci-devant attachés au service de M. le cardinal Fesch, et depuis plusieurs mois brouillés ouvertement avec cette Éminence, qui se plaint avec vérité d'avoir été infiniment décriée par eux et par tous ses entours à Rome, passèrent ici en poste dimanche dernier, 22 du courant, pour se rendre à Paris. Je ne les ai point vus, et je me félicite de n'avoir pas été le confident de leurs violentes diatribes contre un cardinal si respectable [1]. D'ailleurs,

1. Joseph Fesch, demi-frère de Lœtitia Ramdini, était né à Ajaccio en 1763, et occupait en cette ville la charge d'archidiacre quand éclata la Révolution. Les divisions intestines qui agitaient la Corse, le portèrent à se retirer à Paris auprès de son beau-frère Jérome Bonaparte, père de Napoléon, et député aux États généraux. Il accompagna son neveu à l'armée d'Italie, et reçut de lui, après le Concordat, l'archevêché de Lyon, dont il refusa de se démettre à la Restauration. Il avait été créé cardinal, le 17 janvier 1803, en même temps que de Boisgelin, archevêque de Tours, de Belloy, archevêque de Paris et Cambacéres, archevêque de Rouen, et, depuis le mois d'avril 1803, il remplaçait Cacault à Rome en qualité de ministre plénipotentiaire. On comprend le peu de sympathie que l'oncle de l'« usurpateur » devait inspirer à Maury et à ses correspondants de Varsovie. Mais la justice exige qu'on reconnaisse au cardinal Fesch le mérite d'avoir pris rang parmi les défenseurs de la suprématie du Pape au Concile de Paris. Moroni l'en loua avec raison, et

ils ne m'auraient rien appris de nouveau. Je ne me mêle de rien, et depuis très longtemps je ne veux entendre parler de rien. — Je vous renouvelle, etc. »

A quoi, le marquis de Bonnay réplique, à la date du 22 février 1804 :

« Monseigneur. — Je reçois dans l'instant la lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 25 janvier.

« Sa Majesté a mis, je vous assure, beaucoup d'intérêt à prendre connaissance des pièces (originales quoique copiées) qu'elle contenait. Elles n'ont, comme vous l'aviez bien prévu, rien changé à ses sentiments pour la personne intéressée.

« Quant à moi, Monseigneur, je n'en dirai pas autant. Je n'ai pu m'empêcher d'admirer la naïveté pieuse, l'humilité chrétienne, avec laquelle cette personne (que je ne croyais pas entièrement dénuée d'amour-propre et d'orgueil) raconte l'inconsidération et le mépris dont elle a été l'objet.

« Lorsqu'il sera possible de pénétrer jusqu'au prisonnier du château Saint-Ange, je désirerais beaucoup, Monseigneur, que vous lui fassiez savoir, que ses malheurs ont vivement affecté la personne auguste pour laquelle il souffre si injustement ; et que cette personne, n'écoutant que son vif intérêt pour lui, a écrit sur son compte de la manière la plus pressante au souverain qui peut et doit le plus influer sur sa délivrance. Il est bon aussi que ce prisonnier sache, que dans aucun cas il ne sera abandonné par ceux

signale également ses efforts pour faire prévaloir dans les conseils de son neveu les intérêts de la religion, quand ils étaient menacés par les ministres de l'empereur. Fesch mourut à Rome en 1839.

qu'il a si constamment servis ; que j'en ai reçu l'assurance, et que je n'ai pas même eu le mérite de la provoquer.

« J'ai vu passer à Vienne, il y a deux ou trois ans, un jeune Rastignac qui accompagnait à Pétersbourg le duc de Richelieu. Pour l'intérêt que je porte au duc Doudeauville, j'aimerais mieux que ce ne fût pas là le Rastignac son gendre. Non pas que j'aie des reproches graves à lui faire, notamment en fait de principes ; mais il a, ou du moins il avait alors tous les ridicules qui ont si souvent décrié nos jeunes Français chez l'étranger.

« Je trouve, Monseigneur, qu'il y a eu bien de l'irrévérence aux deux personnes que vous me citez, à se permettre d'inculper un prince de l'Église aussi vénérable que M. le cardinal Fesch et un grand de la terre aussi respectable que l'ambassadeur du Premier Consul et l'oncle de Bonaparte. Celui-ci avait laissé surprendre sa religion en les attachant à la légation de cette Éminence ; mais on doit s'attendre, qu'ils se repentiront d'avoir si mal usé de ses bontés.

« La politique du nord s'embrouille journellement, et je n'ai pas des yeux assez pénétrants pour y lire. Il paraît que personne n'est content de ce qui est ; mais je doute que personne soit disposé à faire l'effort nécessaire pour amener un autre ordre de choses.

« Il existe une puissance insulaire, qui aurait tout terminé depuis longtemps, si elle eût adopté à temps les principes fondamentaux, que je crois qu'elle professe sincèrement aujourd'hui : mais maintenant c'est à son tour à convertir les autres, et je doute qu'elle en vienne facilement à bout. Au surplus, nous nous trou-

vons assez mal placés pour accueillir l'effet des conversions (s'il en vient), et il ne tiendra pas à nous de changer d'attitude.

« Le roi, Monseigneur, a parfaitement accueilli votre hommage. Il a depuis 15 jours une petite goutte au pied, qui ne l'empêche pas de marcher, mais qui l'empêcherait de courir. Je crois qu'un petit accès aussi bénin ne peut tourner qu'à profit.

« Votre Éminence n'a sans doute pas encore vu la lettre latine des évêques de France non démissionnaires au nombre de 38, adressée à Sa Sainteté, puisqu'elle ne me fait pas l'honneur de m'en parler [1]. — Conservez-moi vos bontés, Monseigneur, et daignez agréer, etc. »

1. Cette lettre latine, imprimée à Londres en décembre 1803, ne contient pas moins de 132 pages petit in-8°. — Elle est signée du cardinal de Montmorency, évêque de Metz ; et des archevêques ou évêques : Dillon, archevêque de Narbonne ; de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims; du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges; de Conzié, évêque d'Arras ; de Malide, évêque de Montpellier ; de Grimaldi, évêque de Noyon ; d'Usson de Bornac, évêque d'Agen ; de Lastic, ancien évêque de Riez ; de Nicolaï, évêque de Béziers ; de Clugny, évêque de Riez ; Lamarche, évêque de Saint-Pol de Léon; de Grossoles de Flamarens, évêque de Périgueux; du Plessis d'Argentré, évêque de Séez; de Belbœuf, évêque d'Avranches ; de Gallard de Terraube, évêque du Puy ; Amelot, évêque de Vannes ; de Lauzière Thémines, évêque de Blois ; de Sabran, évêque de Laon ; de Béthisy, évêque d'Uzès ; de Cahuzac de Caux, évêque d'Aire ; Seignelay-Colbert, évêque de Rodez ; de Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône ; de Gain de Montagnac, évêque de Tarbes ; de la Laurencie, évêque de Nantes ; de Mouchet de Villedieu, évêque de Digne ; d'Albignac, évêque d'Angoulême ; de la Broue de Vareilles, évêque de Gap ; de Castellane Mazaugue, évêque de Toulon; de la Fare, évêque de Nancy; du Chambre d'Urgom; de Chauvigni de Blot, évêque de Lombez ; de Messey, évêque de Valence ; de Vintimille, évêque de Carcassonne ; de Bovet, évêque de Sisteron ; de Coucy, évêque de La Rochelle ; Asseline, évêque de Boulogne ; de la Tour, évêque nommé de Moulins.

VIII.

Si, comme on peut le croire, la police de Bonaparte put lire dans cette dernière lettre, on ne saurait s'étonner de la plainte que l'ambassadeur du Premier Consul fut chargé de transmettre à Pie VII et de l'ordre que le Souverain-Pontife donna en conséquence au cardinal Maury.

La lettre, où celui-ci en donne communication à Varsovie, est du 21 février 1804 :

« Je viens de recevoir, Monsieur le marquis, la très aimable lettre dont vous m'avez honoré le sept du mois dernier [1].

« Je suis très affligé de la mort de M. de Sérizy, dont j'estimais infiniment les talents et les principes.

« Le prétendu cousin est traité indignement par celui dont il continue d'être le commensal. On ne lui parle jamais, on ne lui répond pas, on l'humilie sans cesse, et il faut avouer qu'il justifie, autant qu'il est en lui, un traitement pareil, en s'y soumettant.

« C'est sans ma participation que les corsaires de la librairie de Paris viennent de réimprimer quelques essais de ma jeunesse. Je me proposais, pour me délivrer de leurs instances, d'y joindre quelques autres ouvrages du même genre, qui sont renfermés depuis longtemps dans mon portefeuille; mais ils m'ont gagné de vitesse, et je ne connais, ni ne reconnais cette nouvelle édition.

(En chiffre.) « Le pape m'a fait avertir de n'écrire

1. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

à qui que ce soit sur les affaires politiques, en me déclarant que, si je me compromettais, il lui serait impossible de ne pas me sacrifier. Je suis fort surveillé, en pleine disgrâce à Rome, par suite de la peur qui y règne sur la frontière de la Toscane et sous la main des Français. Mes principes et ma fidélité sont invariables. Je donnerais volontiers ma vie pour mettre le roi sur son trône. Mais, dans ma triste position, ne pouvant plus être de la moindre utilité, je dois suivre les avis, ou plutôt les ordres que l'on me donne, et m'occuper uniquement de mon métier. C'est pour moi un bien grand et bien pénible sacrifice, et je ne doute pas que vous n'en soyez bien convaincu. — Je vous renouvelle, etc. »

Telle fut la dernière lettre du cardinal Maury et là finit, de son côté, la correspondance qu'il avait si fidèlement entretenue avec le royal exilé de la maison de Bourbon. Lorsque cette lettre arriva à Varsovie, il lui fut répondu, à la date du 21 mars 1804 :

(En chiffre.) « Vous devez, Monseigneur, savoir depuis longtemps la réponse et la décision de l'empereur de Russie au sujet du chevalier de Vernègues. Si la pièce qu'on m'a envoyée comme officielle, est exacte, il y est dit que Sa Majesté Impériale approuve ce que le pape a cru devoir faire, et lui remet la décision de l'affaire ; qu'elle prie le pape de nommer une commission de juges intègres qui prendront connaissance de la chose dans toutes les formes légales ; enfin que le pape est laissé le maître de faire exécuter la sentence qui interviendra, ou d'envoyer à Pétersbourg les actes de la procédure.

« Votre Éminence sans doute ne s'y attendait guères, ni moi non plus. Mais j'observe que le cardinal Consalvi a envoyé un courrier qui a précédé de beaucoup le compte que M. Lizakœvitz n'a, je crois, rendu que par la poste. Il se peut que l'empereur de Russie ait prononcé avant d'avoir entendu les deux parties. Il se peut aussi qu'il ait une arrière-pensée, et qu'il veuille que les formalités légales soient observées, et l'innocence de M. de Vernègues bien reconnue, avant de faire éclater toute son indignation.

« Quoi qu'il en soit, Monseigneur, ce qui est le plus pressé et le plus intéressant à connaître, c'est la formation de la commission de juges intègres, que la cour de Russie a demandée, et le choix des juges qui la composeront. C'est sur quoi Votre Éminence est priée assurément de vouloir bien nous transmettre le plus tôt possible toutes les notions qu'elle recueillera. Sa Majesté désire aussi, Monseigneur, que vous vous fassiez informer avec suite et exactitude de la marche de la procédure qui va s'en suivre, et que vous lui en fassiez parvenir des rapports fréquents.

« J'en étais là de ma lettre, Monseigneur, quand j'ai reçu celle dont Votre Éminence a daigné m'honorer le 21 février, et qui a été mise sur-le-champ sous les yeux du maître.

« Le silence, que garde Votre Éminence sur la lettre respectueuse, mais forte, que 38 évêques non-démissionnaires ont eu l'honneur d'adresser à Sa Sainteté, me prouve qu'en m'écrivant elle n'en avait pas encore connaissance. Je ne suis pas juge compétent en cette matière ; mais je n'ai pas idée d'une logique plus serrée, plus canonique et plus victorieuse. Vous croyez

aisément, Monseigneur, qu'il nous importe de savoir comment cette pièce aura été jugée à Rome. Nous n'avons pas encore la certitude acquise, qu'elle ait été remise, suivant l'intention, dans les mains auxquelles elle est destinée.

« L'un dit : Je n'y vais point, je ne suis pas si sot.

« L'autre : Je ne saurais.

« Vous aurez été bien étonné, Monseigneur, mais (ce qui peut vous surprendre) pas plus que nous, en apprenant les derniers événements de Paris [1]. Le public est et restera persuadé que nous en étions prévenus. La chose est assez naturelle ; mais la vérité est que nous ne savions rien, nous ne soupçonnions rien. Il faut observer que ceux qui ont cherché, ou qui chercheront dans la suite à renverser le gouvernement consulaire pour lui substituer le gouvernement légitime, songeront bien moins aux intérêts de Louis XVIII qu'aux leurs, qu'à ceux de la France. La seule chose qu'ils feront peut-être (et qu'ils n'ont point faite dans cette occasion-ci), sera de faire préalablement sonder ses dispositions et intentions en cas de restauration.

« Il est vrai de dire que les dispositions de bonté et de clémence sont déjà suffisamment connues, et que son propre intérêt serait le garant des mesures sages et conciliantes qu'il adopterait en montant sur le trône ; sur le trône, dont je ne crois pas qu'il fût aujourd'hui bien éloigné, si les projets de Georges et de Pichegru avaient réussi.

« Cette *lettre d'un Anglais au citoyen B. P.* m'est enfin parvenue, mais en allemand. Ainsi j'ai bien su juger les idées, mais non le style. Vous, Monseigneur,

1. La conspiration royaliste de Pichegru.

qui l'avez vue dans sa langue originale, vous avez pu discerner, si elle pouvait être l'œuvre de Richer de Sérizy, qui écrivait, ce me semble, avec plus de chaleur et de verve que de pureté. Au reste les écrits de ce genre ne manquent pas, et j'en ai vu qui m'ont paru encore mieux *faits* que ladite lettre.

« Je suis étonné que le ministre près la République Valaisienne n'ait pas encore rejoint son nouveau poste; car il ne devrait pas se plaire où il est.

« Ce n'est pas sans effort d'imagination qu'on peut concevoir un degré d'avilissement pareil à celui dans lequel s'embourbe chaque jour davantage le prétendu cousin du successeur de saint Pierre [1].

« A la distance où nous sommes l'un de l'autre, Monseigneur, il est impossible de raisonner politique ; mais, quoique l'horizon ne se débrouille point encore, on y aperçoit, surtout vers le nord, des nuages qui s'amoncellent, et qui menacent de crever bientôt.

« Qu'est-ce, je vous prie, Monseigneur, qu'un abbé d'Auribeau, qui est établi à Rome (depuis quelques années ce me semble) ?

« Sa Majesté est parfaitement remise de sa goutte. Elle se porterait encore mieux, je crois, si elle habitait un climat pareil au vôtre. Mais aujourd'hui, premier jour de printemps, nous sommes ensevelis sous la neige comme au mois de décembre, et avec un degré de froid qui ne nous fait pas espérer que le soleil reprenne ses droits de sitôt.

« La maladie du roi d'Angleterre nous afflige et nous inquiète. Nous croyons qu'il y a plus à crain-

1. L'irritation était extrême à la petite Cour de Varsovie contre Clermont-Tonnerre.

dre qu'à espérer des suites quelconques qu'elle peut avoir.

« Le député de Nevers a l'honneur de vous renouveler à Votre Éminence, Monseigneur, le tribut de son respect, de son dévouement et aussi de son attachement. — B. »

A Varsovie, n'avait-on donc pas voulu entendre ? La déclaration de Maury était cependant bien nette et l'ordre dont il parlait bien précis !

IX.

Un grand événement venait de s'accomplir. Par le Sénatus-Consulte du 18 mai 1804, Bonaparte avait été invité à ceindre la couronne impériale. C'est le roi lui-même qui écrit la note, datée de Varsovie le 6 juin, et qui devait porter à Maury les derniers ordres qu'il ait reçus de son maître, avant la foudroyante lettre qui, en 1814, le rejettera dans son dernier exil. Voici la note :

« La lettre adressée au Souverain-Pontife, que M. le cardinal Maury trouvera ci-jointe avec sa copie, dispense le roi d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet. Sa Majesté désire que M. le cardinal Maury prenne les moyens les plus prompts et les plus sûrs pour faire parvenir cette lettre en mains propres à Sa Sainteté.

(En chiffre.) « Mais M. le cardinal Maury imaginera aisément que le roi n'est pas dans l'intention de s'en tenir à une simple protestation adressée aux têtes couronnées. Sa Majesté pense que, dans le cours ordi-

naire des choses, elle doit être sobre de paroles envers son peuple : en les prodiguant, elles perdraient leur effet. Mais il est des occasions, où le silence deviendrait une faute très grave ; et, s'il en fut jamais une, c'est lorsque le général Bonaparte consomme son usurpation. Le roi, sentant toute l'importance de la matière, désire, pour un tel acte, s'entourer de tout côté de lumières, et il regrette amèrement que des considérations de premier ordre aient forcé M. le comte d'Avaray à borner sa station d'hiver à Venise. S'il eût suivi la marche des années précédentes, il eût rapporté de Montefiascone les avis et l'âme tout entière du plus éloquent des défenseurs de la monarchie. Ce que le roi n'a pu avoir par lui, Sa Majesté le demande aujourd'hui à M. le cardinal Maury. Elle l'invite, non à s'occuper d'une affaire qui est sans doute depuis longtemps l'objet de ses plus sérieuses pensées, mais à lui transmettre le fruit de ses méditations, à lui donner son avis sur le fond et sur la forme de l'acte, qu'elle est dans l'intention de publier. En un mot le roi appelle à lui, dans cette grande occasion, le cœur, la tête et la plume de M. le cardinal Maury ; et déjà il calcule avec impatience les jours qui devront nécessairement s'écouler, avant qu'il reçoive cette importante réponse. — L. »

Voici la copie de « la lettre écrite par Sa Majesté Louis XVIII au Saint-Père le 6 juin 1804 ».

« Très-Saint-Père. — En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le dernier sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une Révolution où tout, dès

l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant ; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune, en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc (après avoir au besoin renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des États-Généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe,) je déclare, en présence de Votre Sainteté, en présence de tous les autres souverains auxquels j'écris par ce même courrier, que, loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre, et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu. En remplissant ce devoir, je crois fermement donner à Votre Sainteté une preuve de ma dévotion au Saint-Siège et de ma vénération pour sa personne sacrée. — Je suis, etc. — Varsovie, le 6 juin 1804. »

A cette note et à ces pièces, le marquis de Bonnay, ou, comme il s'appelait lui-même, « le député de Nevers », écrivant à son ancien collègue aux États-Généraux, joint le billet suivant, daté également du 6 juin 1804 :

« Monseigneur. — Sa Majesté adresse elle-même à Votre Éminence la lettre qu'elle écrit au Saint-Père, et dont je joins ici la copie. Je n'ai rien à y ajouter,

Monseigneur, si ce n'est que je vais compter les moments d'ici à ce que nous recevions réponse à notre consultation ; et que, vu la difficulté que vous aurez peut-être à nous faire parvenir cette réponse, j'ose vous supplier de me dire, (en m'accusant la réception du présent paquet,) combien de temps à peu près vous nous la ferez désirer.

« Je supplie aussi Votre Éminence de recueillir et de me dire tout ce qu'on pourra apprendre de positif, soit de l'extradition du malheureux chevalier de Vernègues, soit de ses suites. Je crains bien fort que, dans la persécution qu'on lui fait éprouver, il n'entre des projets de vengeance personnelle ; et vengeance d'un Corse ! vengeance d'un homme qui croirait manquer à son pays, s'il s'abaissait à pardonner !

« Pour discourir sur tout ce qui se passe et se passera, il faudrait causer, non écrire. J'espère donc que Votre Éminence trouvera bon que je me borne à mettre à ses pieds l'hommage de mon dévouement particulier et de mon profond respect. — Le député de Nevers. »

Maury ne répondit rien à ces instances, nous allons voir pourquoi.

La rupture était consommée !

LIVRE QUATRIÈME.

De l'Empire à la mort de Maury.

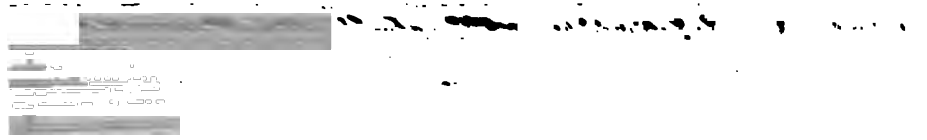

CHAPITRE PREMIER.

ADHÉSION A L'EMPIRE.

SOMMAIRE. — C'est votre portrait *avant la lettre !* — Motifs de Maury. — Lettre de décembre 1803 au Premier Consul. — Le passage du cardinal Fesch. — Lettre au cardinal Fesch en juin 1805. — Réponse de ce dernier. — La lettre à l'Empereur. — Éloges que lui en fait le cardinal de Belloy. — Pie VII n'emmène pas Maury en France. — Première rencontre de Maury et de l'Empereur à Gênes. — Lettre de Talleyrand à ce sujet. — Lettre de Maury à Napoléon en décembre 1805. — Nouvelles instances du ministre Portalis. — Pourquoi il ne se rend pas à Rome, avant de partir pour Paris. — Lettre d'adieux au cardinal Consalvi.

I.

C'ÉTAIT au lendemain de sa nomination à l'archevêché de Paris. Maury rendait visite à une grande dame, des plus ardentes parmi les admiratrices de son talent et de son courage à la Constituante. Dans le salon où elle reçut l'Éminence, en belle place, rayonnait le portrait de Maury. Le visiteur, charmé, exprima, en termes chaleureux, combien il était touché de l'honneur.

— Mais, Éminence, fit la dame en interrompant ses effusions, vous ne voyez donc pas que c'est votre portrait avant la lettre !

Le mot est resté. La postérité qui l'a recueilli a fait écho au reproche de la noble dame et, tandis qu'elle a pardonné à bien d'autres défaillances, l'opinion a gardé rigueur au revirement de Maury.

Les défenseurs de sa mémoire ont fait valoir les arguments des amis demeurés fidèles. Maury s'ennuyait loin de France, nous avons surpris plus d'une fois ses plaintes d'exilé ; son royal correspondant l'avait piqué au vif d'une de ces piqûres d'épingle qui l'exaspéraient ; l'Empereur réalisait cet idéal de dictature répressive qu'il aimait d'instinct et caressait dans ses rêves de haine contre la Révolution. Tout cela, on l'a dit, et l'opinion est demeurée inexorable [1]. Nous n'en-

1. M. de Pontmartin, rendant compte du livre de Poujoulat sur le *Cardinal Maury* (*Nouveaux samedis*, 20e série 1881), a résumé les principaux arguments de la défense, ou, si l'on veut, les circonstances atténuantes plaidées en faveur de Maury : « Il nous apparaît, dit-il, (dans le récit de Poujoulat,) comme une victime de la fatalité trompée par une erreur d'optique, comme un naufragé échouant au port après avoir doublé le cap des tempêtes; d'autant plus enclin à subir le prestige, que dis-je ! le *vertige* napoléonien, que, dans ses luttes courageuses contre l'anarchie, la démagogie et le crime, il a secrètement souhaité et invoqué la répression par la force.... Le lecteur ému se demande d'abord si tant d'énergie, d'éloquence, d'intrépidité, de verve, de services rendus, de défis lancés à la lanterne, ne doivent pas faire pencher la balance en faveur de l'accusé ; puis, s'il n'y a pas une disproportion implacable entre le faute et le châtiment.... » M. de Pontmartin, après avoir mis en belle lumière la fascination exercée sur Maury par le génie de l'Empereur, parle, après Poujoulat, de l'ennui que le cardinal, se ressouvenant de sa vie si différente d'autrefois, éprouvait dans son « hermitage », dans sa « montagne », dans sa « solitude » de Montefiascone, rêvant de revenir à Paris, d'y goûter de nouveau les plaisirs de la conversation et de l'esprit, où il excellait. « N'oublions pas non plus le mot du cardinal, cité par son biographe : « Les coups de barre ne me font rien, mais les coups d'épingle me mettent aux champs. » Le plus poignant de ces coups d'épingle, je crois l'avoir trouvé dans une lettre de Louis XVIII, que M. Poujoulat a reproduite, mais sans y attacher, selon moi, assez d'importance. «... Ce qu'il y a de sûr, écrivait-il à Maury, qui lui avait fait part des embarras de sa position, c'est que le roi n'en sera pas plus scandalisé qu'il ne le fut jadis de vous voir porter un ruban tricolore. » Remarquez que cette allusion à un ancien souvenir, au ruban porté par Maury à la fête de la fédération, supposait chez le prince tout un arriéré de rancunes et d'épigrammes en dedans, qui n'avaient pu être désarmées ou effacées, ni par l'orateur de la Constituante, ni par l'ambassadeur royaliste à Rome. Rappelez-vous ce penchant dont nous parlions tout à l'heure, et qu'avait surexcité Jean-Jacques, à nous exagérer notre valeur

treprenons point une nouvelle apologie. Mais il reste à connaître les éléments du procès et à entendre l'accusé. C'est pourquoi nous estimons que le meilleur moyen de reprendre la cause, c'est de mettre sous les yeux du juge les documents demeurés jusqu'ici dans une ombre trop discrète.

On a lu ce que Maury lui-même écrivait de sa situation à Varsovie et comment Louis XVIII répondit à sa consultation. Plus tard, nous donnerons en son entier le mémoire qui résuma les arguments personnels de l'accusé, au moment même de sa condamnation.

---

personnelle, les services que nous avons rendus, la reconnaissance qu'on nous doit, et dites-moi si ce mot froid et cruel, arrivant à l'heure critique de tentation et d'hésitation, n'était pas fait pour déterminer la défection complète. Ah ! les rois proscrits ou régnants ne savent pas assez combien un mot de *trop* ou de *moins* peut attrister la fidélité et refroidir le courage ! Maury fut-il le *seul ?* d'autres plus coupables que lui furent-ils punis aussi cruellement ? La déchéance, l'exil, la sévérité du pape qu'il avait concouru à faire élire, l'aversion des princes qu'il avait servis, 3 mois et demi de prison dans une humide cellule du fort Saint-Ange, la solitude faite autour de sa vieillesse et de sa mort, l'église dont il portait le titre fermée, contre l'usage, à ses dépouilles mortelles, n'y a-t-il pas là, pour notre siècle de pardons et d'amnisties réciproques, un luxe de châtiment peu proportionné avec la faute ? Et pourtant Maury ne murmura pas. Bien différent d'autres superbes qui avaient rendu moins de services et qui ont été plus rebelles, il se résigna, il se soumit, il se réconcilia avec Rome, il accepta sa punition avec une sorte de fatalisme taciturne et chrétien qui ne fut pas sans grandeur. Est-ce à dire que nous songions à l'absoudre ? Non, mille fois non ! nous avons à tirer de ce sévère spectacle un enseignement plus consolant. Que de fougueux patriotes, de fervents républicains, d'incorruptibles Spartiates, de fanatiques amants de la liberté, jacobins, montagnards, régicides, tribuns, héros de clubs, pourvoyeurs d'échafauds, se sont prosternés plus bas que Maury devant le despotisme armé et couronné, sans qu'on en ait été trop surpris ou trop indigné, sans que la logique révolutionnaire ait paru trop outragée en leur personne, sans que ce changement ait semblé leur coûter une transformation trop radicale, un effort trop douloureux, un trop pénible sacrifice. On eût dit qu'en échangeant le rôle de démagogues contre celui de valets, ils ne faisaient que changer de costume dans un même rôle. »

Ici, nous allons tirer, de ses papiers, les actes et les écrits qui accompagnèrent son adhésion au gouvernement nouveau de la France.

II.

C'est à tort qu'on a reporté à l'année 1804 les premières démarches de Maury dans le sens qui lui a si sévèrement été reproché. La « lettre », dont voulait parler la grande dame, avait été précédée d'une autre, dictée, on s'en souvient, par l'ordre du cérémonial romain et traduite ou mieux calquée sur un modèle italien, ainsi que Maury le racontait dans ses dernières correspondances avec l'exilé de Varsovie [1].

Cette lettre est du 1er décembre 1803. Maury y disait :

« Citoyen Premier Consul. — Mon amour constant pour ma patrie et ma haute admiration pour le consul qui la gouverne avec tant de gloire, m'inspirent les vœux les plus ardents pour demander au ciel sa conservation et son bonheur. Je profite de l'approche d'une solennité qui en appelle l'hommage pour prendre de cette heureuse circonstance l'occasion de les renouveler et de lui en présenter le tribut. Je le supplie d'agréer avec bonté le gage de mon dévouement et de m'honorer de ses ordres toutes les fois qu'il daignera me croire propre à les exécuter. Je suis avec respect, du citoyen Premier Consul, le très, etc. »

1. Déjà l'année précédente Cacault avait insisté pour que le Sacré-Collège « rendît au Premier Consul ce qui s'adressait aux rois autrefois » ainsi qu'il le mandait à Talleyrand dans une dépêche du 22 octobre 1802. Le 1er décembre 1802, il lui envoyait « ces différentes lettres qui disent toutes la même chose » le priant d'en rendre compte au Premier Consul.

En envoyant le projet de cette lettre à son frère, ou à son neveu à Rome, le cardinal lui écrivait :

« Pèse bien mes expressions. Je ne crains pas qu'on fasse imprimer ma lettre, ou, en tout cas, à bon entendeur salut. J'ai reçu de Londres une longue feuille qui contient une lettre imprimée, terrible et sans réplique, écrite par un Anglais à Bonaparte. Tu la liras et tu verras si l'on sait raisonner dans ce bas monde. Je crois que l'auteur est un Français qui sait bien défendre les Anglais. Ton milord Bristol s'en serait enivré de joie. Il ne faut pas le compromettre. Ne parle pas de cette lettre, qui fera grand bruit. »

Six mois auparavant, le passage du cardinal Fesch, qui se rendait à Rome pour y tenir l'ambassade de France, amenait Maury à une démarche, dont il écrivait à son neveu : « Le sort en est jeté. Dieu bénira, je l'espère, cette dernière et périlleuse expérience, que je vais tenter en faveur de ma famille. »

L'historien du cardinal Fesch raconte que l'oncle du Premier Consul avait ordre d'éviter avec soin au passage son collègue de Montefiascone, et, qu'après avoir traversé Florence, il quitta la route de la Toscane, passa les Apennins, et suivit la Marche d'Ancône [1]. Mais Maury l'ignorait, quand il écrivait à son neveu, à Rome, le 15 juin 1803 :

1. Son dessein était d'éviter la rencontre du cardinal Maury, qui, après avoir été le défenseur du trône et de l'autel dans la grande assemblée qui prépara nos malheurs, fut récompensé de son zèle par la pourpre romaine et le siège épiscopal de Montefiascone. Jugez de son embarras (du card. Fesch) ; en sa qualité de cardinal, il ne pouvait, sans manquer aux bienséances, ne pas lui faire une visite ; mais, en sa qualité d'ambassadeur de la République Française, il ne pouvait, sans aller contre les instructions qu'il avait reçues, remplir cette politesse à son égard. C'est

« J'ai su ici à la poste où je m'en suis informé, que le cardinal Fesch doit passer mercredi prochain 22 du courant. Embarrassé de mes déterminations à ce sujet et jaloux de profiter d'une occasion favorable pour sortir de mon lazaret sans heurter mes principes, las de me tenir seul à l'écart, je suis tenté de lui écrire à Sienne et de lui faire remettre ma lettre par le cardinal Zondadari pour l'inviter à se reposer chez moi. Ma lettre sera polie et réservée. Soit qu'il accepte, soit qu'il s'excuse par écrit, soit qu'il ne me réponde pas je ne crois pas que mon invitation puisse me compromettre. Il amène avec lui Tournefort et Soulavie, que je connais et qui doivent désirer de me voir. Je te dirai au bas de cette lettre quel parti j'ai pris. Les têtes ardentes crieront, mais Jaillet lui-même ne peut pas exiger que je prenne un air boudeur pour me dispenser des bienséances avec un confrère. Je t'écrirai également si tu dois lui faire une visite. Il me semble fort différent pour toi de te présenter chez un cardinal ou chez Cacault. L'essentiel est de faire sur-le-champ ce qu'on veut faire. L'indécision avertirait et enhardirait les censures. Des politesses ne sont pas une apostasie.

« Mon étoile a toujours été de n'obtenir rien de ce que j'ai demandé : mais je m'en suis toujours mieux trouvé, et la fortune n'a jamais manqué de justifier ses refus, en se montrant plus sage et surtout plus libérale que je n'étais hardi dans mes désirs. Je me flatte

avec peine que son gouvernement l'aurait vu se mettre en rapport avec l'agent dévoué du roi Louis XVIII, qu'à cette époque on appelait le prétendant. Il échappa à cette pénible alternative, ou de briser avec les convenances dues à l'un de ses collègues, ou de blesser les susceptibilités de la diplomatie française, en se rendant à Rome par la route de l'Adriatique. (LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. I, p. 266.)

qu'elle te traitera de la même manière. Tu es trop en vue pour être oublié.

« Il me semble que mon frère ne peut pas être compromis, en écrivant la lettre simple dont il te parle. Les collets montés crieront peut-être; mais, outre que les plus sévères, comme Crussol, ont baissé la tête, ne peut-on pas séparer le cardinal du ministre ? Est-il question ici de serment et même d'une simple reconnaissance ? Je n'y vois qu'une affaire de courtoisie envers un confrère. D'ailleurs, qu'a-t-on gagné avec un mur de séparation ? Les uns montent toujours, tandis que les autres s'enfoncent sans cesse. Après ce que nous avons su du 26 février, est-il impossible que de nouvelles occasions ne se présentent pas, qu'on pourrait peut-être favoriser, en perdant un peu de sa raideur, sans se départir de ses principes ? Enfin, je n'aurais peut-être pas donné ce conseil, mais je ne crois pas devoir me prononcer contre. Ta réponse me dira quelle est ton opinion.

« Voici la copie de la lettre au cardinal Fesch, que tu conserveras. Tu verras qu'il n'y est pas question de son titre de ministre de France.

« J'apprends avec grand plaisir que Votre Éminence est attendue incessamment à Rome. Un heureux hasard me place ici sur sa route, et je désire vivement profiter de son passage dans mon diocèse, pour lui rendre mes devoirs. Cette faveur deviendrait encore plus précieuse pour moi si, en me mettant ainsi à portée de lui présenter de vive voix mes respectueux hommages, Votre Éminence voulait bien me faire l'honneur de s'arrêter chez moi pendant quelques jours. Après

un voyage si long et si pénible dans cette saison, elle doit avoir besoin de délassement et de repos, aux approches de notre capitale, où de nouvelles fatigues suivront immédiatement son arrivée. L'air de ma solitude est excellent, et aucune espèce de représentation n'y gêne la liberté de la campagne. Mon hermitage serait infiniment honoré par la présence de Votre Éminence. J'ose donc lui demander cette grâce, en la suppliant d'accueillir mon invitation comme un gage du désir sincère que je lui exprime de faire connaissance avec un confrère illustre, dont je mets les bontés au plus haut prix. Si j'ai le bonheur d'obtenir ce témoignage de sa bienveillance, j'en serai d'autant plus flatté que ma reconnaissance égalera le profond respect et l'inviolable attachement dont je prie Votre Éminence d'agréer l'hommage jusqu'à mon dernier soupir. — Montefiascone, 14 juin 1803.

« S. É. M. le card. Fesch, arch. de Lyon, à Sienne. »

Il ne paraît pas que le cardinal Fesch ait répondu à cette première avance. Il faut bien cependant qu'il en ait éprouvé quelque satisfaction et l'ait fait savoir à « l'hermite » de Montefiascone, puisque c'est à lui que ce dernier, à deux ans de là, écrivit cette lettre importante dont on ne connaissait jusqu'ici que de courts extraits et que nous publions pour la première fois dans son intégralité.

« Monseigneur. — Je m'empresse d'offrir à Votre Éminence l'hommage de la joie que je viens d'éprouver en apprenant son heureux retour à Rome. Je la félicite de bien bon cœur d'avoir pu se concilier au plus haut degré la considération et l'amour du clergé de France.

C'est le plus grand succès qu'on puisse désirer, parce que, dans tous les états de la société, il n'est aucune estime plus honorable que celle de ses propres pairs, il est bien doux pour moi d'avoir en ce moment une dette particulière à acquitter envers elle, en réunissant ma faible voix à un concert d'éloges si unanimes. J'ai appris avec la plus vive reconnaissance qu'elle avait eu la bonté de montrer des dispositions favorables à mon égard durant son séjour à Paris, j'en suis d'autant plus flatté que, dès les premiers moments de son arrivée en Italie, j'avais recherché l'honneur de sa bienveillance, et qu'en toute occasion j'ai manifesté le vœu de l'obtenir, par mon adhésion à ses principes, ainsi que par mon zèle pour sa gloire.

« La confiance que m'inspire l'obligeant présage des bontés de Votre Éminence m'enhardit à me rapprocher de ses regards, et à lui développer les sentiments les plus intimes de mon âme, afin qu'elle puisse désormais en juger par elle-même, en les confrontant avec mes écrits, mes discours, mes liaisons et ma conduite.

« Depuis l'origine de nos dissensions, Monseigneur, toutes mes opinions politiques ont eu la grande publicité et la connexion la plus invariable. On ne m'a pas vu rester un seul instant neutre ou muet entre les divers partis qui ont divisé notre nation, et je me suis prononcé entre eux assez hautement pour n'avoir jamais été soupçonné de vouloir en tromper aucun. Mon poste a toujours été à l'avant-garde et dans la première ligne des catholiques et des royalistes, durant cette guerre d'opinions qui n'a jamais été de ma part que simplement défensive. Je ne suis redevable de l'étonnante conservation de ma vie qu'à cette seule probité d'esprit

dont toute la France a été constamment convaincue, et qui ne s'est jamais démentie. La sphère de mon activité politique s'est uniquement concentrée dans la tribune nationale. Mon nom ne fut et ne se trouvera jamais mêlé à aucune espèce d'intrigue. Enfin le gouvernement actuel, que j'ai la consolation de voir revenir tous les jours à mes anciens principes de constitution, de législation et d'administration, me fournit la plus authentique apologie de ma modération et de ma doctrine. Si une seule de ces assertions m'était contestée aujourd'hui, ce serait une simple question de fait à éclaircir, et je ne ferais pas attendre mes preuves.

« Je n'ai jamais voulu me rapprocher, il est vrai, du gouvernement républicain, que j'ai toujours cru inadmissible, funeste, précaire et illusoire dans un pays aussi étendu que la France. Mais je doute qu'on ose m'en faire un tort après l'expérience qu'on en a faite, et à laquelle le corps social n'a pu survivre parmi nous que par des prodiges inouïs de génie, de valeur, de sagesse et de gloire. Personne ensuite n'a dû ni m'en garder rancune, ni douter de ma sincérité, ni être surpris de mon adhésion prompte et absolue à notre nouveau gouvernement héréditaire ; quand, après 15 années de discordes, mes immuables principes, redevenus tout à coup dominants, m'ont rallié de cœur et d'âme au rétablissement de notre monarchie.

« Là devait finir, et là aussi a fini, pour moi comme pour l'histoire, la troisième révolution française. Je puis donc me flatter que Votre Éminence, dont je dois désirer spécialement le patronage, ne m'a trouvé que conséquent et manifestement digne de foi, quand elle a eu connaissance de la lettre de félicitation que j'ai adressée

à notre empereur, après son avènement au trône. On a donné à mon hommage toute la publicité possible. C'est pour moi une distinction particulière dont je suis loin de me plaindre, parce que ma conscience, qui aime le grand jour, ne demande et ne veut avoir aucun secret. J'avais pour garants de ma déclaration et de ma loyauté, dans cette mémorable circonstance, mes principes bien connus de royalisme que je n'ai jamais cachés à personne ; l'exemple instructif de nos deux révolutions antérieures qui exclurent du trône les descendants des fondateurs de la monarchie et la postérité de Charlemagne, et dont le terme se trouve marqué dans notre histoire avant l'extinction des deux premières races de nos rois ; l'engagement public de mon honneur, qui est pour moi d'un plus haut prix que ma vie ; mon inséparable union avec le pape et avec l'unanimité de notre Sacré-Collège, qui, en me traçant ma route, m'avaient imposé le devoir le plus sacré de les y suivre ; le salut public qui est, en dernier ressort, la suprême loi de l'opinion et des théories ; l'assentiment universel des habitants du territoire français, dans toute l'étendue du globe ; la reconnaissance préalable et décisive de toutes les puissances catholiques et de presque toutes les autres cours qui ne semblent revenir ou plutôt s'arrêter sur leurs pas, que pour leurs seuls intérêts ; et enfin mon admiration profonde pour le héros dont les mains triomphantes ont relevé le trône au milieu de l'anarchie, en s'exposant aux plus grands dangers, et qui règne ainsi sur la France en vertu du plus magnifique de tous les titres, puisqu'il en a été le sauveur, avant que la reconnaissance nationale et la sûreté commune l'en eussent proclamé le souverain.

« Tels ont été, Monseigneur, les motifs qui m'ont déterminé à me déclarer son sujet, et je proteste encore ici qu'il n'en aura jamais de plus dévoué et de plus fidèle. Quand on a approfondi cette question de droit public, on se voit bientôt forcé de reconnaître qu'il n'y aurait plus aucun gouvernement légitime dans le monde, si, en genre de souveraineté, le fait, quand il est constant et solidement appuyé au dedans comme au dehors, ne devenait ou n'établissait pas le droit ; car les origines sont ici connues de tous les côtés, pour le passé comme pour le présent, et il n'existe aucune monarchie qui n'ait essuyé des révolutions, ou des changements assez fréquents de dynastie. Or, je ne puis adopter un système politique qui bouleverserait l'univers, en dénonçant tous les souverains actuels comme des usurpateurs auxquels il ne serait plus permis d'obéir.

« C'est ainsi que, toujours de bonne foi avec moi-même comme avec tout le monde, j'ai médité mes devoirs dans l'ordre social. Dès que mes principes ont été éclairés et fixés, je me suis cru obligé d'en faire une profession publique, et je me suis séparé de toute espèce d'intérêts ou de rapports incompatibles avec un pareil engagement.

« Sa Majesté Impériale a daigné me répondre avec bonté, et elle a bien voulu m'assurer qu'elle agréait mon hommage avec confiance.

« Ma lettre devait être et a été à ses yeux l'équivalent d'un serment de fidélité que j'aurais prêté entre ses mains. Cependant si, après cette interprétation à laquelle je souscris pleinement, il pouvait rester encore des nuages sur mes principes, je m'empresserais de les dissiper par les explications les plus sincères et les

plus précises. La bonne foi ne peut se refuser à aucune manifestation, parce qu'elle ne veut, ni consentir à dissimuler ses sentiments, ni s'exposer à être un objet de méfiance. Je désire de trouver des occasions favorables pour prouver mon adhésion au Concordat, mon dévouement et ma fidélité à l'empereur Napoléon, ainsi qu'à son auguste famille, et pour mettre mes dispositions présentes hors de toute espèce de doute et d'incertitude. Je supplie Votre Éminence de me montrer que cet épanchement de confiance lui a été agréable en me répondant avec ouverture de cœur, en croyant pleinement à ma sincérité, en me favorisant de ses conseils et de ses bons offices, et en m'indiquant les moyens de m'assurer sa bienveillance, si elle me juge digne de son estime, comme j'ose m'en flatter.

« J'ai l'honneur d'être avec le respect et le dévouement le plus sincères, etc... Montefiascone, le 19 juin 1805. »

Le cardinal Fesch répondit cette fois, et sa lettre est empreinte d'un sentiment de joie très sensible. L'oncle du nouveau César se rendait compte de l'importance de cette adhésion au gouvernement de son neveu.

C'est à la date du 17 juillet 1805 que Fesch mandait à son collègue Maury.

« Le courage et le caractère que Votre Éminence avait hautement montrés pour soutenir les principes monarchiques, son élévation d'âme et ses connaissances sur les temps et sur les hommes étaient pour moi de sûrs garants de la durée des sentiments de

Votre Éminence et de son adhésion sincère au nouvel ordre de choses. »

III.

C'est au mois d'août 1804 que Maury avait consommé cette adhésion.

« Sire, écrivit-il à Napoléon, c'est par sentiment autant que par devoir que je me réunis loyalement à tous les membres du Sacré-Collège pour supplier Votre Majesté Impériale d'agréer avec bonté et confiance mes sincères félicitations sur son avènement au trône. Le salut public doit être, dans tous les temps, la suprême loi des esprits raisonnables. Je suis Français, Sire, je veux l'être toujours. J'ai constamment et hautement professé que le gouvernement de France était, sous tous les rapports, essentiellement monarchique. C'est une opinion à laquelle je n'ai cessé de me rallier avant que la nécessité de ce régime nous fût généralement démontrée, et que les conquêtes de Votre Majesté, qui ont glorieusement reculé nos frontières, eussent encore augmenté dans un si vaste empire le besoin manifeste de cette unité de pouvoir. Nul Français n'a donc plus que moi le droit d'applaudir au rétablissement d'un trône héréditaire dans ma patrie, puisque j'ai toujours pensé que toute autre forme de gouvernement ne serait jamais pour elle qu'une intermittente et incurable anarchie. Je me trouve ainsi à la fin de notre révolution sur la même ligne des principes que j'ai défendus au fréquent péril de ma vie depuis le premier jour de son origine et durant tout son cours. Je sens vivement, Sire, dans ce moment surtout,

le bonheur de n'être que conséquent et fidèle à mon invariable doctrine, en déposant aux pieds de Votre Majesté Impériale l'hommage de mon adhésion pleine et entière au vœu national qui vient de l'appeler à la suprême puissance impériale, et d'assurer solidement la tranquillité de l'avenir, en assignant à son auguste famille un si magnifique héritage. Un diadème d'empereur orne justement et dignement à mes yeux le front d'un héros qui, après avoir été couronné si souvent par la victoire, a su se soutenir par son rare génie dans la législation, dans l'administration et dans la politique, à la hauteur de sa renommée toujours croissante, en rétablissant la religion dans son empire, en illustrant le nom français dans tous les genres de gloire et en terrassant cet esprit de faction et de trouble qui perpétuait les fléaux de la révolution en la recommençant toujours. »

Avant de faire arriver cette lettre à sa destination, Maury prit l'avis du cardinal de Belloy, ancien évêque de Marseille, promu à l'archevêché de Paris, lors de la nouvelle organisation des diocèses en vertu du Concordat. Le vieil archevêque éprouva une grande joie de cette recrue.

« Je l'ai remise (votre lettre), écrit-il à Maury en date du 11 septembre 1804, au ministre des cultes, qui s'est chargé très volontiers de la lui faire parvenir (à l'empereur). Il m'a paru extrêmement content de cette honorable commission. J'en ai pris lecture, conformément à votre intention. Je l'ai trouvée parfaitement sage à tous égards et très convenable aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. »

Napoléon apprécia, comme son ministre, l'importance de l'acte et le tort qu'il allait causer aux opposants. De Mayence, il répondit, le 1er vendémiaire an XIII, à la lettre du cardinal Maury :

« Je ne doute pas de la sincérité de vos félicitations, et vous pouvez être assuré de l'intérêt que je prendrai dans tous les temps à votre satisfaction et de l'estime particulière que j'ai pour vous [1]. »

Puis, il ordonna que la lettre de Maury fût insérée au *Moniteur :* c'était comme un bulletin de victoire.

Le retentissement en fut immense. Les royalistes de France, stupéfaits, s'inscrivirent d'abord en faux contre l'authenticité de la lettre, et y virent une manœuvre de parti. Il fallut bien se rendre à l'évidence, et, dès lors, commença pour Maury cette seconde période, d'où sa mémoire n'est plus sortie.

Les partisans de l'empereur s'ingéniaient à lui faire oublier les avanies et les reproches qui, de tous les points de l'Europe, arrivaient à Montefiascone. Le cardinal de Belloy, à la date du 22 septembre 1804, lui faisait écrire :

« Vos anciens amis sont bien rares à Paris, ils sont tous dispersés, mais, si vous reveniez, il en reviendrait un bon nombre qui seraient enchantés de vous revoir ! Vous souvient-il d'un certain Charles A... qui, à l'Assemblée, vous invitait un jour à passer du côté gauche

1. L'abbé de Pradt a raconté que l'impression première de Napoléon fut de se méfier : « Napoléon, dit-il, la reçut à Aix-la-Chapelle ; il me dit le même jour : J'ai reçu une lettre du cardinal Maury : il me dit les plus belles choses du monde, mais je sais à quoi m'en tenir ! » Le neveu de Maury, son premier biographe, s'inscrit en faux contre l'anecdote, contredite, il faut en convenir, par les documents officiels.

où il était, et qui vous annonçait une haute fortune en France, semblable à celle de Richelieu? Eh bien! il est à Paris, tranquille, allant son chemin de bonhomme. Je crois qu'à votre arrivée il pourrait bien prendre l'avis que vous lui donnâtes et tout au moins il aurait grand' peur que sa prophétie ne s'accomplît... Arrivez donc : venez assister au couronnement d'un second empereur. Nous nous souvenons qu'en 22 vous étiez à Francfort à pareille cérémonie. »

La réponse de Napoléon, dit M. Maury, était plus que suffisante pour lever l'interdit. Mais le cardinal ne parut point à Rome, il ne se mit pas sur les rangs pour accompagner Pie VII en France et il ne fit même aucune démarche pour obtenir le traitement de cardinal français.

Les instances étaient vives, de ceux qui, comme le cardinal de Belloy, auraient voulu voir Maury assister, à Notre-Dame, le chef de l'Église au couronnement du nouvel empereur. Maury ne crut point le moment propice et se contenta de rencontrer Pie VII, à Radicofani, le 3 novembre 1804, lorsque le pape traversa le diocèse de l'évêque de Montefiascone, pour se rendre à Paris. « Ils s'entretinrent longtemps ensemble, dit M. Artaud. Le cardinal pria le pape, d'aller, un jour, sans prévenir personne, dire la messe dans l'église des Carmes, à Paris, où avaient péri tant de prêtres; il lui dit qu'une telle visite, en un tel lieu, produirait un effet très remarquable sur l'esprit des catholiques. Il paraît que le pape ne put pas donner suite à cette pensée si grande, si religieuse. Malheureusement, dans le cours de cet entretien, en parlant des griefs que le cabinet

de Paris assurait avoir contre Rome, le pape dit au cardinal : *Ma perchè voi siete tanto odiato da questi Francesi ?* »

La haine dont parlait Pie VII, était déjà bien apaisée. Nous en aurons bientôt l'éloquent témoignage, dans la longue ovation qui accompagnera la rentrée triomphale de Maury à travers la France jusqu'à Paris.

Le 24 février 1805, Napoléon lui écrivit de nouveau :

« Vous ne devez pas douter que je ne saisisse toutes les occasions de vous convaincre du véritable intérêt que je prends à tout ce qui peut faire l'objet de vos désirs, ainsi que de la parfaite estime que j'ai pour vous. »

Au mois de juin, Cambacérès lui manda que l'empereur l'invitait à son couronnement comme roi d'Italie, cérémonie qui devait avoir lieu à Milan. Le ministre ajoutait que, au cas où l'invitation ne lui parviendrait pas à temps, il avait ordre de l'aviser que, après le couronnement, l'empereur s'arrêterait à Gênes, qu' « il ferait ainsi la moitié du chemin », et qu'on espérait que le cardinal Maury « ferait l'autre moitié ».

C'est donc à Gênes, le 1er juillet 1805, que Maury se rencontra pour la première fois avec le héros qui remplissait l'Europe du bruit de son nom. Napoléon, grand enjôleur comme on sait, se mit en frais ce jour-là, pour fasciner le rival de Mirabeau.

— Après cinq minutes de conversation, racontait ensuite Maury, je fus ébloui, et je me sentis tout à lui.

L'empereur voulait l'attacher d'abord à son char et le ramener en France, comme une conquête. Maury

résista. Il sut faire agréer au maître de l'Europe qu'il lui valait mieux retourner dans son modeste diocèse, « de peur qu'on ne l'accusât d'être venu vendre ses principes à la fortune ». Napoléon comprit ce langage et se contenta de la promesse que le voyage du cardinal à Paris serait prochain. Les courtisans l'entourèrent, frappés, raconte M. de Bausset, « du front élevé, de la démarche ferme, et de la philosophie calme et spirituelle du prélat » rallié au nouvel ordre de choses.

Talleyrand reçut ordre de faire connaître officiellement à la cour de Rome que la faveur impériale était acquise au cardinal, sur lequel tant de fois il avait fait parvenir des plaintes si sévères au Saint-Siège de la part du gouvernement de la France.

« Votre Éminence, » mandait Talleyrand au cardinal Consalvi à la date du 4 juillet 1805, « a su que Mgr le cardinal Maury se rendait à Gênes ; elle ne sera pas surprise d'apprendre que Sa Majesté, à qui il a été présenté le 1er de ce mois, et qui aime à rapprocher tous les partis, dès qu'on se montre Français, l'a reçu avec beaucoup de bienveillance. Les événements qu'il a traversés et les honneurs qu'il a mérité d'obtenir du Saint-Siège, ne pouvaient que faire paraître encore plus recommandables les talents qu'il a constamment montrés. J'ai eu personnellement grand plaisir à me retrouver avec l'un des membres distingués d'une assemblée, où la différence d'opinion n'a pas empêché qu'on ne s'aimât et qu'on ne s'estimât. »

Maury était sous l'impression de ces souvenirs, quand l'occasion du jour de l'an lui fournit l'occasion

de témoigner au maître de la France les sentiments nouveaux, dont son cœur était rempli.

« Sire, disait-il dans sa lettre datée de Montefiascone le 6 décembre 1805; aux approches de ce renouvellement d'année, je m'empresse, en sujet fidèle, de déposer, aux pieds de Votre Majesté impériale et royale, l'hommage des vœux que je forme pour la conservation de ses jours, la plénitude de son bonheur et la continuation de ses plus éclatantes prospérités C'est un devoir doux et facile à remplir pour tout bon Français. La fidélité, le dévouement, la reconnaissance et l'amour n'ont besoin que de se montrer, pour obtenir un regard de bonté du plus grand des hommes, qui accueille avec intérêt ce tribut du sentiment, parce que sa conscience lui garantit qu'il en est digne. Mais, Sire, l'admiration et l'enthousiasme qu'inspire Votre Majesté ne s'élèvent pas si aisément à la hauteur des acclamations universelles du genre humain; et, au milieu de tant de gloire, la langue ne fournit plus d'expressions équivalentes à des prodiges si inouïs. C'est un tableau absolument neuf réservé à l'histoire, elle aura même besoin de toute son autorité pour consacrer le souvenir d'une campagne si rapide, si savante, si sublime, qui vient d'effacer la renommée des plus grands généraux et qui sera citée à jamais comme la plus vaste et la plus étonnante conception du génie militaire. Le principal appui de la coalition étant déjà renversé au sein de sa capitale, votre Italie seule implore dans ce moment pour la troisième fois les regards de son libérateur, et six semaines ont suffi à Votre Majesté pour la préserver du fléau de la guerre, en l'abrégeant au moins de trois ou quatre

campagnes. Si les victoires enfantent les traités, nous devons jouir bientôt d'une paix tellement glorieuse et solide, qu'aucune puissance ne sera plus désormais en mesure de la troubler. Le règne nécessairement paisible de Votre Majesté va présenter au monde le plus magnifique de tous les spectacles, en dirigeant tous ses suprêmes talents vers la prospérité de la nation. L'Europe voit à présent, comme nous le savions déjà, combien le fatal aveuglement de vos ennemis a toujours consisté à se croire sur parole entre eux, tandis qu'ils ne cessaient de se tromper mutuellement, et ensuite à se tromper beaucoup plus eux-mêmes, en ne voulant jamais croire le vainqueur généreux qui leur disait d'avance la vérité. Je me prosterne devant tant de gloire et je m'enorgueillis de mon souverain. — Je suis, avec le respect le plus profond et le plus entier dévouement, Sire, de Votre Majesté impériale et royale, etc. »

IV.

Qu'est-ce donc qui s'opposait encore au voyage de France ? L'Empereur le désirait, le pape l'autorisait, les plus flatteuses instances l'en pressaient [1]; et Maury semble ne pouvoir vaincre son hésitation. « Quoique son cœur sentît, après une si longue absence, le besoin de revoir sa patrie, et quelques anciens amis échappés au plus destructeur des fléaux, une délicatesse mal fondée l'aurait retenu longtemps encore à Montefiascone, si M. Portalis, alors ministre des cultes, ne lui

1. Le 15 novembre 1805, dans une lettre au cardinal Fesch, Maury parle d'une autre lettre qu'il vient de recevoir de M. Emery : « Il m'écrit, dit-il, comme à un fidèle élève de son séminaire. »

eût renouvelé l'invitation obligeante de se rendre dans la capitale [1]. »

Mais, au moment de se décider, nouveau sujet d'embarras. « A cette époque, de nouvelles difficultés s'étaient déjà élevées entre la France et Rome. Le cardinal Maury crut devoir s'abstenir d'aller en personne prendre les ordres de Pie VII, de peur qu'on ne crût qu'il ambitionnait une mission spéciale. Mais, au moment de son départ, vivement touché des bontés du Saint-Père, il pria le cardinal Consalvi d'être l'interprète et le garant de sa reconnaissance [2]. » La lettre mérite d'être reproduite. Elle est datée de Montefiascone, le 27 avril 1806 :

« Éminentissime patron et ami. — Je suis si vivement touché des bontés du Saint-Père, que je m'empresse, au moment de mon départ, de mettre à ses pieds l'hommage de ma reconnaissance, en dictant la lettre ci-jointe où j'aurais voulu pouvoir mieux la lui témoigner. Je prie Votre Éminence d'en être l'interprète et le garant. Il m'a fallu tout l'ascendant de mes réflexions, et tout l'obstacle des circonstances pour m'empêcher d'aller à Rome, avant de me rendre à Paris. Ce voyage aurait été également inutile aux affaires qui doivent être décidées en France et à mon zèle qui n'a pas besoin d'être excité. D'ailleurs, je connais Votre Éminence, je suis très certain que ce qu'elle ne peut pas obtenir, personne ne l'obtiendra.

1. Louis-Sifrein MAURY, *Vie du cardinal Maury*, p. 97.

2. *Ibid.*, p. 98. Le 26 décembre 1805, le prince de Lucques l'invite à venir passer quelques jours à la cour. « Le peuple lucquois aurait, dit le prince, grand plaisir à connaître l'homme dont les talents et le courage ont brillé en France avec tant d'éclat. »

J'observerai, je m'informerai, et je ferai de mon mieux à Paris pour servir Rome. N'ayant point de chiffre, si j'ai quelque chose d'essentiel à dire, je transmettrai par le canal de la légation. Votre Éminence n'a besoin de personne auprès de M. de Talleyrand, mon ancien ami, qui m'a parlé d'elle confidemment et à fond, avec estime, amitié et reconnaissance. Je crois savoir tout à cet égard. Je connaîtrai bientôt ses sentiments, et vous serez instruit par moi de ses dispositions. Vos intérêts me sont véritablement chers, je m'en occuperai de tout mon cœur. Voilà tout ce que je puis dire. Ma bonne volonté ne doit pas se montrer en paroles. Je ne suis rien, je ne puis rien ; mais j'ai du dévouement et du zèle à votre service, et je le ferai voir dans toutes les occasions.

Je remercie tendrement Votre Éminence de sa bienveillante protection en faveur de mon neveu, dont elle va finir ou plutôt commencer les affaires. Ce premier pas est insignifiant ; mais son passage suivant doit être un coup de force et de faveur pour le dédommager d'un retard de six années bien employées. Je l'ai mis entre vos mains, je suis tranquille, et je ne serai pas ingrat. L'oncle et le neveu ont été suffisamment écartés par les circonstances, pour contenter l'envie.

« C'est du fond et du meilleur de mon cœur qu'en faisant mes adieux à Votre Éminence, au moment de monter en voiture, plein de confiance en sa bonté comme en son amitié pour moi qui le lui rends bien, je lui renouvelle l'hommage de la vive tendresse et du profond respect avec lequel je suis et serai partout, à la vie et à la mort, de Votre Éminence, etc. »

CHAPITRE SECOND.

MAURY RENTRE EN FRANCE.

SOMMAIRE. — Maury part pour la France. — Son intention de n'y séjourner que peu de temps. — Journal de son voyage. — Le neveu demeure en Italie. — Ovations à Lyon et à Paris. — Comment il juge le refus du pape de fermer ses ports aux Anglais. — Un mémoire qui révèle les talents d'économiste chez le cardinal Maury. — Gronderies amicales d'oncle à neveu. — Il faut renoncer à retourner en Italie. — Comment Maury apprécie la brouille imminente de l'Empereur avec le pape. — Présage de grande élévation. — Il est nommé premier aumônier du prince Jérôme. — Un billet charmant de l'Empereur le lui annonce.

I.

REVOIR la France, recommencer, après quatorze ans d'exil, ce chemin où tant de souvenirs lui feront la haie, rentrer libre et honoré dans ce Paris, théâtre de ses plus beaux faits, pour une âme comme la sienne, c'était une joie, dont il saura jouir et elle l'empêchera d'entendre les murmures qui accompagneront sa marche triomphale !

C'est à l'abbé Mayet, son ancien et toujours si cher collaborateur, pour lors chanoine à Lyon, qu'il écrit, le 27 avril 1806 :

« C'est la troisième fois, mon cher abbé, que je vous écris depuis le commencement de l'automne dernier, sans avoir reçu de vos nouvelles. Plus je connais votre amitié et votre exactitude, plus je suis cruellement inquiet de votre silence. Je pars demain pour me rendre

à Paris. Selon mes calculs, je pourrai arriver à Lyon du 12 au 15 mai prochain. J'en partirai le lendemain, et me trouvant pressé je me réserverai de voir à fond votre intéressante ville à mon retour, dans le mois de septembre [1]. »

Nous avons retrouvé, dans les papiers de famille, la plus intéressante et, disons-le aussi, la plus touchante série de lettres intimes, relativement à ce voyage et au séjour du cardinal en France, depuis mai 1806 jusqu'en 1810. C'est comme un journal d'impressions et de nouvelles, écrit pour la plus stricte intimité, sans rien dissimuler, et sur un ton de familiarité qui donne encore plus de prix à ces billets sans apprêt ni souci de pose, source précieuse de renseignements authentiques que nous allons mettre à profit, pour compléter et redresser les récits de nos prédécesseurs.

Toutes ces lettres, au nombre de plus de cent, sont adressées « à Mgr Louis-Sifrein Maury, prélat domestique, chanoine de Saint-Pierre, au palais Guglielmi, à Rome, » où, bien à contre-cœur, le cher neveu était demeuré avec une des nièces du cardinal, Modeste, et le fidèle Mistral, de qui le cardinal se plaint agréablement, dans toutes ses lettres, comme ayant trop d'influence sur l'esprit du jeune prélat.

Deux des nièces du cardinal [2] l'avaient accompagné

1. En envoyant cette lettre au biographe-neveu du cardinal Maury, le 11 septembre 1827, le chanoine Mayet fait, à propos de cette phrase, une remarque apologétique : « Cette époque, dit-il, si formellement précisée devra fermer la bouche à tous les malveillants qui ne craignaient pas de dire que le voyage en France était concerté avec le chef du gouvernement d'alors, et la suite d'un *marché* tout au profit de ce cher oncle. Combien j'ai rompu de lances sur ce point ! »

2. Pauline et Fanny.

en France. C'est l'une d'elles qui, le 19 mai 1806, donne les premières nouvelles du voyage. Elle raconte comment les trois vicaires-généraux du cardinal Fesch l'ayant reconnu, ont comblé le cher oncle d'honneurs et de prévenances. Le passage du Mont-Cenis a été très pénible, le cardinal s'est écorché la jambe, mais cela ne l'empêche pas de se promener partout à Lyon, où on l'a reconnu et où on le retient, pour lui faire partout de grandes fêtes.

Le 31 mai, c'est le cardinal qui tient la plume. Il est arrivé à Paris le lundi 26 et sera présenté à Saint-Cloud dimanche. « Les *Poissardes* sont venues en corps me présenter un bouquet, me disant qu'elles avaient toujours été mes amies. Elles ont été étourdies de ma riposte [1]. »

Le 7 juin. — « J'ai été magnifiquement reçu de la Cour et du public. J'espère que mon voyage remplira mes espérances. Je ne me serais jamais flatté qu'on m'eût conservé tant de souvenir et tant d'intérêt à Paris, après une si longue absence.

Le 21 juin. — « Je compte retourner à la Toussaint... J'ai prononcé fortement, dès mon arrivée, mon désir de retourner en Italie. »

Le 28 juin. — « Le climat de Paris me traite comme une ancienne connaissance avec une extrême faveur. J'y retrouve sensiblement mon embonpoint et mes forces. » — C'est la nièce qui achève la lettre : « Mon oncle, dit-elle, ne peut sortir dans Paris, même en voiture, sans être suivi d'écuyers, dès qu'il est reconnu, et le

1. « Je le sais, leur dit-il, mais vous en changez un peu trop souvent ! » Cette riposte, allusion aux excès des Dames de la Halle pendant la Terreur et le Directoire, dut en effet les « étourdir ».

peuple lui témoigne sa joie de le revoir par des *Vive l'abbé Maury!* Il est obligé de se priver de toutes promenades. Il ne peut officier dans aucune église pour éviter le concours du peuple qui s'y porterait en foule. »

Puis, comme le neveu se plaint qu'on l'oublie dans ce beau Paris, qu'on ne lui écrit pas assez souvent, que les lettres ont du retard, l'oncle le fustige d'importance : « Tu es fou avec tes complaintes sur le retard de mes lettres qui sont arriérées d'un courrier. C'est à l'école des banquiers que tu as contracté le besoin de ces calculs rabbiniques... Je redeviens moine. (Lettre du 12 juillet). »

Le 16 août, le langage s'attendrit paternellement : « Mille compliments, Monsignor, de l'anniversaire de votre naissance que nous célébrerons aujourd'hui en famille. Il est raisonnable que tu ailles passer quelques jours à Rome au commencement de septembre, pour y faire ta semaine capitulaire ; mais tu dois te borner à ces simples apparitions jusqu'à la Toussaint, pour respirer l'air de la campagne, manger des figues et du raisin, te divertir à la chasse de pigeons et épargner ta bourse. »

Hélas ! le « Monsignor » se résigne avec peine. Aussi, l'oncle reprend le ton bourru bienfaisant à la date du 23 août : « Peux-tu douter que ta destinée ne soit inséparablement liée à la mienne ? C'est pour unir nos intérêts, que nous ne pouvons pas unir notre séjour. A ton âge, on vit à la garnison. Sois bien sûr que, lorsqu'il me sera possible de te rapprocher de moi, tu n'auras pas besoin de me recommander mon propre bonheur. Si je reste en France, ce sera pour notre plus

grand bien à tous. » Du reste, le neveu se néglige, ses lettres sont rares, il boude : « Je sais compter, dit l'oncle, et j'imiterai tes respectables amis les banquiers. »

II.

Les difficultés allaient croissant entre Rome et Paris. Pie VII se refusait à fermer ses ports aux Anglais, et le cardinal Consalvi, rendu responsable du refus du Saint-Père, se vit, par l'exigence de Napoléon, obligé de se démettre de sa charge de secrétaire d'État.

Quand Maury l'apprit, il en éprouva un vif déplaisir. Il s'en explique avec une liberté de langage, qu'atténue, il est vrai, le caractère tout intime de la correspondance que nous citons.

« Je suis très fâché, dit-il à la même date, que le cardinal Consalvi se soit sacrifié pour les Anglais, qui ne lui en sauront nul gré et avec lesquels nous allons faire la paix. Nous pouvions leur fermer nos ports sans leur manquer de respect, et nous y serons obligés à jamais par un traité, parce qu'on ne se contentera plus ici d'une déférence tardive et momentanée. C'est une grande erreur et une grande duperie que de prétendre spiritualiser à Rome tous les intérêts politiques et de ne pas voir que c'est un grand devoir spirituel que de ne pas nous exposer à perdre notre souveraineté. L'état de l'Europe et surtout de l'Allemagne nous donne de terribles leçons...»

Le 30 août, le cardinal revient à la charge et ac-

centue son blâme : « Je crains beaucoup que Rome ne se perde sans ressource, en ne voulant pas comprendre que toute l'Europe lui donne l'exemple de céder à la prédomination inévitable de la France, en ne voyant pas que la résistance doit l'anéantir, en voulant spiritualiser des intérêts temporels, en ne comprenant pas que notre premier intérêt spirituel et notre premier devoir de conscience nous oblige de ne pas perdre par notre faute notre souveraineté, enfin en ne répondant pas aux demandes qu'on lui fait, comme si les délais et les refus pouvaient rendre les conditions plus avantageuses, tandis qu'au contraire ils les agravent journellement. Tout ce qui se passe devrait leur ouvrir les yeux. Cet aveuglement me fait trembler. On ne daigne pas même m'en demander mon avis. Nous nous sommes sauvés une première fois par miracle, mais le prodige ne se renouvellera pas, si nous retombons dans l'abîme. »

Maury connaissait bien les Anglais. Précédemment, quand il s'était agi de conclure avec eux un traité, il avait composé un Mémoire, petit chef-d'œuvre d'économie politique et sociale, au point de vue protectionniste qui était celui du savant cardinal, fort expert en toutes ces questions peu familières à ses collègues. L'œuvre fut remarquée dans les conseils de la cour de Rome. Nous l'avons retrouvée dans les papiers de Maury, et nous croyons qu'on la lira avec plaisir et intérêt.

III.

Le Mémoire est intitulé : *Observations préliminaires sur un traité d'alliance et de commerce, que l'on peut proposer entre le pape et l'Angleterre.*

« J'entendis parler hier pour la première fois dans mes lettres de Rome d'un traité dont on dit qu'il est question, entre Sa Sainteté et le roi de la Grande-Bretagne. J'ignore si cette alliance aura lieu. J'en ignore surtout absolument les conditions. Je ne puis par conséquent indiquer que des aperçus très vagues sur un pareil projet, qui présente à mon zèle, par son extrême importance, une infinité de combinaisons qu'il n'est pas opportun de développer en détail, sans savoir avec certitude si le gouvernement s'occupe réellement de cette négociation. Je me bornerai donc ici à quelques observations générales que le seul bruit public me suggère en ce moment. Dans une matière si jalouse, où un seul mot équivoque ou irréfléchi entraîne quelquefois la ruine d'un État, on ne raisonne sagement et solidement, je le sais, que sur des points arrêtés et précis.

« Un traité d'alliance purement défensive avec l'Angleterre ne présente aucun danger et même aucun embarras, parce qu'il ne donne point de prise à l'astuce et à la perfidie. Des principes généraux de politique suffisent à cette espèce de négociation. Il est de l'intérêt de l'Angleterre de maintenir l'équilibre de l'Italie et par conséquent d'y conserver au pape l'intégrité de ses États. C'est une vérité élémentaire qui n'a pas besoin de preuves. On peut donc supposer que l'An-

gleterre veut concourir de très bonne foi à conserver la souveraineté du Saint-Siège.

« Les principaux intérêts dont nous aurions à nous occuper, en traitant avec les Anglais se réduiraient par conséquent à des demandes et à des précautions qui ne sauraient échapper à la sagesse et à la sagacité du Saint-Père.

« Je vais donc jeter un coup d'œil rapide sur les intérêts que nous devons avoir en vue, soit en formant un traité d'alliance défensive avec les Anglais, soit en rédigeant avec eux, un traité de commerce qui en serait la suite inévitable comme je le prouverai dans ce mémoire.

« Il faut d'abord avoir bien présent à l'esprit une importante vérité de fait, savoir : que la très grande partie, et presque la totalité du numéraire qui circule aujourd'hui en Europe, si l'on en excepte la France, appartient au commerce de l'Angleterre. Il suit de cet état des choses, qu'on ne peut plus faire la guerre pendant longtemps à la France, sans les fonds de la Grande-Bretagne, qui est intéressée à ne pas laisser ses trésors oisifs et stériles dans ses coffres, et surtout à les faire contribuer à sa prospérité par l'abaissement de son ennemi naturel. Tout l'argent que l'on dépense en Europe contre la France, tourne évidemment au profit des Anglais. En conséquence, ces Anglais que l'on croit généreux lorsqu'ils ne sont qu'adroits, fournissent sagement des subsides à toutes les puissances qui attaquent la France, ou qui leur procurent une diversion utile en lui résistant par une activité défensive en cas d'agression.

« D'après cette marche politique que l'Angleterre a

suivie durant le cours de cette guerre avec toutes les puissances belligérantes, le pape obtiendra aisément de l'Angleterre, une somme proportionnée à ses moyens de défense. Les soldats du Saint-Siège formeront une armée stipendiée par la Grande-Bretagne, qui manque d'hommes et de bras, et qui est intéressée à en trouver pour opposer des combattants à la France sur tous les points du globe, spécialement en Italie. Cet article de l'argent que l'Angleterre doit payer d'abord, avant de stipuler des subsides pour l'avenir, n'est par conséquent pas susceptible d'une longue discussion. On peut compter sur le secours sans l'acheter par aucun sacrifice.

« L'objet essentiel du Saint-Siège, en combinant cette alliance, doit être de déterminer les forces maritimes que l'Angleterre sera obligée d'entretenir dans la Méditerranée jusqu'à la paix pour protéger l'État de l'Église. Le pape doit exiger en même temps que l'Angleterre lui garantisse l'universalité de ses États, et qu'elle s'engage à ne conclure aucune paix avec la France, sans faire restituer au Saint-Siège Avignon et le Comtat Venaissin.

« L'Angleterre ayant un extrême intérêt, ou plutôt un besoin absolu, de s'assurer, pendant la guerre, des ports d'Ancône et de Civita-Vecchia, surtout depuis sa rupture avec la République de Gênes, il est indubitable qu'elle payera très cher au pape ces deux asiles pour approvisionner ses escadres, conserver la Corse et communiquer avec le continent.

« La cour de Rome ne sera donc nullement embarrassée pour obtenir de l'Angleterre des conditions pécuniaires très avantageuses. Les deux ports qu'elle lui ouvre sont pour les Anglais d'un plus grand prix

qu'une armée de trente mille hommes ; presqu'indépendamment de tout autre intérêt politique, ces deux ports peuvent seuls garantir leur commerce dans la Méditerranée et l'Adriatique, lorsque Livourne et Naples sont fermées à leurs vaisseaux.

« Il y aura des arrangements importants à prendre avec les Anglais, en leur confiant les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia : je ne traiterai point ici cet article.

« On peut demander raisonnablement à l'Angleterre, comme les autres puissances qui font la guerre aux Français, qu'elle fournisse chaque mois et par anticipation, des subsides au pape jusqu'à la paix. La cour de Rome ne s'écarterait pas, ce me semble, des règles de la modération, si elle se restreignait à recevoir des Anglais, trente mille livres sterlings par mois. Cette somme serait à peu près l'équivalent du contingent que nous aurons à payer au roi des Deux-Siciles, si nous l'appelons dans l'état du pape comme auxiliaire.

« Il est d'autres précautions du second ordre que la sagesse du Saint-Père ne négligera certainement pas, en traitant d'argent et de subsides avec l'Angleterre. Je range dans cette classe l'attention de stipuler formellement que les sommes promises par l'Angleterre seront payées à Londres en livres sterlings, à l'agent que le pape chargera de les recevoir. Sans cette convention, les Anglais spéculeraient promptement sur la dépréciation des cédules, sur l'augmentation du prix de l'argent effectif à Rome, et sur l'état déplorable du change qui en est pour nous l'un des effets les plus faciles à remarquer. Toutes les opérations de banque réduiraient les paiements de l'Angleterre à la moitié de ses engagements.

« Le pape profitera au contraire de tous les gains que les Anglais feraient sur lui, si les sommes convenues sont déposées à Londres entre les mains d'un mandataire honnête et intelligent. Celui-ci convertira immédiatement les guinées qu'il aura reçues en lettres de change sur l'Espagne et le Portugal. Les Anglais, obligés d'acheter sans cesse des lingots d'or et d'argent qui arrivent des mines de l'Amérique dans ces deux royaumes, où ils conservent toujours, par leurs fournitures et leurs avances, des dettes actives très considérables, y maintiennent habituellement le change à un très bas prix, pour ne pas se ruiner eux-mêmes, en payant à perte les métaux qu'ils vont y acheter.

« Les lettres de change ainsi réalisées en Espagne et en Portugal, le correspondant du pape qui en recevra la valeur en argent comptant, et qui en fera gagner au Saint-Père tout le bénéfice, enverra régulièrement les métaux à Civita-Vecchia sur un vaisseau neutre. Moyennant cette stipulation en livres sterlings payables à Londres, et la direction très simple que j'indique ici, le pape n'aura point à craindre les dévorantes combinaisons des agioteurs anglais ; et cette nouvelle importation du numéraire favorisera essentiellement la prospérité de ses États.

« Je passe maintenant aux considérations préliminaires que me présenterait un traité de commerce entre le pape et le roi d'Angleterre. C'est une matière très délicate et très profonde dont je me contenterai de rappeler ici les éléments. Les Anglais nomment traité de commerce un traité par lequel ils sont autorisés à introduire leurs marchandises dans un État, sans payer des droits d'entrée, ou en ne payant que des droits très

modiques. C'est le tarif ainsi réduit de ces droits qui forme pour eux le traité de commerce. Des articles qui semblent indifférents pour eux en ce genre leur assurent des bénéfices immenses, et contribuent puissamment à la ruine des manufactures nationales. Il ne leur en faut pas davantage pour s'emparer de tout le commerce d'un État ainsi ouvert à leurs marchands.

« Je crois qu'il sera infiniment plus facile d'échapper aux spéculations pécuniaires des Anglais en formant avec eux une alliance politique, qu'en rédigeant un traité de commerce qu'ils ne manqueront pas de nous proposer immédiatement. Nous verrons alors à découvert combien ils sont savants et avides en ce genre. Je ne doute pas qu'ils ne fassent les plus grands efforts, et, s'il le faut, les plus grands sacrifices pour l'obtenir. Nous devons être assurés d'avance par l'exemple de toutes les nations qui ont des relations commerciales avec les Anglais, qu'ils combineront ce traité de la manière qui leur sera la plus avantageuse, s'ils peuvent surprendre l'inexpérience de nos négociateurs, ou abuser de la reconnaissance et de la confiance qu'ils nous inspirent dans ce moment.

« Les Anglais, toujours marchands dans leurs rapports politiques, ne font la guerre que pour soutenir ou étendre leur commerce. Ils manquent de consommateurs dans leur île ; ils en cherchent partout, ils fomentent le luxe dans tous les États de l'Europe, pour ouvrir des débouchés à leurs marchandises des Indes, aux denrées qu'ils viennent de conquérir sur les Hollandais, aux productions de leurs colonies américaines et aux ouvrages de leurs manufactures.

« C'est un axiome connu, qu'on ne saurait trop se

méfier des Anglais, quand on se lie avec eux par un traité de commerce. Ils ne demandent d'abord qu'un traité de commerce libre, réciproque et également favorable en apparence pour les deux nations contractantes; mais la raison et l'expérience prouvent qu'en ne sollicitant rien de plus que les autres nations, ils rendent partout leur commerce absolument exclusif. Personne ne peut soutenir avec eux une concurrence commerciale ; et ils écartent promptement tous leurs rivaux, soit par leur industrie, soit par leur opulence. Ils achètent tout comptant et par conséquent à bas prix : ils vendent tout à crédit, et par conséquent très cher ; ils se contentent d'abord de très petits profits ; ils consentent même à perdre, pour regagner ensuite le double quand ils ont ruiné leurs concurrents. La balance du commerce est partout à leur avantage, ainsi que la fixation du change par l'énorme supériorité de leurs exportations sur leurs importations. C'est ainsi qu'ils dépouillent et ruinent tous les peuples commerçants. C'est ainsi qu'ils dominent partout le commerce en se l'appropriant exclusivement.

« Je ne citerai ici que deux exemples de cette instructive vérité. Depuis le commencement de ce siècle, les Anglais, qui n'aspiraient qu'à être admis dans le port de Lisbonne, sur le pied de l'égalité avec les autres nations commerçantes, sont devenus, par les avances immenses qu'ils ont faites aux marchands portugais, les fournisseurs, les facteurs, les fabricants, en un mot, les propriétaires du Portugal, qui n'est plus, en Europe comme en Amérique, qu'une colonie de l'Angleterre.

« La France elle-même, qui eut la maladresse de

conclure un traité de commerce avec l'Angleterre en 1784, sous le ministère de M. le comte de Vergennes, que l'on croyait si habile et si pénétrant, la France a expié ce grand acte d'impéritie par des pertes énormes qui ont beaucoup accéléré la ruine de ses finances. Les manufactures nationales ont été écrasées par les Anglais,qui approvisionnaient toutes les villes considérables de marchandises de toute espèce, d'une meilleure qualité, à un long crédit, à un plus bas prix et avec une affluence qui en faisait baisser la valeur au préjudice de tous les ateliers français. Les Anglais, qui vendaient tout en France, n'y achetaient pas un tonneau de vin, pas un ballot de soie de plus qu'avant le traité, quoique la France se fût flattée d'augmenter infiniment le débit de ces deux espèces de productions territoriales. Je me souviens qu'il n'y avait qu'un cri dans le royaume de France en 1789 contre cette désastreuse rapacité des négociants anglais, qui, après avoir ainsi ruiné les manufactures françaises, faisaient le commerce sans concurrents et augmentaient arbitrairement le prix de leurs marchandises. La France entière était devenue, en peu de temps,le marché le plus lucratif de la Grande-Bretagne.

« Il faudrait nous attendre aux mêmes inconvénients et à de plus grands ravages encore, dans l'état ecclésiastique, si l'on y souscrivait légèrement un traité de commerce avec les Anglais. Il ne leur faudrait pas un long intervalle pour pomper par les canaux du commerce, non seulement les subsides qu'ils nous auraient fournis, mais encore tout le numéraire qui nous reste. Outre les denrées de l'Amérique, du sucre, du café, du cacao, dont la consommation est très considérable

en Italie, nous ne verrions plus que des carrosses anglais, des meubles anglais, la bijouterie, la quincaillerie, les étoffes, les ouvrages d'acier et de serrurerie de l'Angleterre. Enfin, toute l'industrie et toutes les modes de cette nation s'introduiraient comme autant de tributs imposés sur l'État Pontifical, pour ruiner nos manufactures et exporter notre argent.

« Un traité de commerce avec les Anglais est donc pour nous une matière de délibération de la plus haute importance. Je n'en indique ici que les rapports les plus communs et les plus simples. Il faut s'élever à de grands principes de commerce, pour embrasser la question dans son immense étendue. Il est de notre intérêt de ne pas conclure un pareil traité, quelques efforts que fassent les Anglais pour nous y engager. Si nous étions obligés d'y consentir pour deux ou trois années seulement qui seraient encore trop longues pour consommer notre ruine, puisque nous achèterions tout des Anglais sans leur rien vendre, on pourrait obvier en partie aux inconvénients que je redoute, en taxant toutes les marchandises anglaises à des droits d'entrée très considérables, dont on excepterait seulement le poisson salé et les denrées de l'Amérique nécessaires à notre consommation. C'est l'unique moyen de préserver nos manufactures et nos ateliers de la décadence la plus désastreuse.

« Nous aurions également à spéculer alors sur l'exportation de nos soies, de nos huiles, de nos vins, de nos blés et de tout notre superflu dont nous voudrions favoriser la vente aux Anglais, après avoir pourvu à l'augmentation et à la perfection de nos manufactures.

« Ces divers objets d'économie politique exigent

trop de discussions et appellent trop de mesures, pour être approfondis dans ce Mémoire. Il nous importe d'autant plus de tout prévoir et de tout calculer, que, n'ayant parmi nous aucune compagnie de commerce pour négocier en grand, et ne pouvant pas envoyer un seul vaisseau marchand à Londres, nous nous mettrions entièrement à la merci des Anglais, si nous allions nous lier avec eux par un traité de commerce, sans en avoir profondément raisonné les principes et les résultats.

« Je conclus de ces réflexions qu'un traité d'alliance défensive entre le Saint-Siège et l'Angleterre peut nous être fort utile, si nous profitons de nos avantages et si nous savons en tirer parti ; mais que nous devons tout mettre en œuvre pour éviter un traité de commerce avec les Anglais, soit parce qu'ils sont trop habiles et trop riches pour que nous puissions hasarder avec eux une si funeste expérience, soit parce que leur commerce ne tendrait qu'à augmenter le luxe parmi nous, et que le luxe n'est jamais si contagieux que dans un pays où il y a beaucoup de célibataires, soit parce que nous ne saurions plus aucun moyen de nous soustraire au commerce trop lucratif des Anglais lorsque nous nous apercevrions trop tard, comme le Portugal, que nous sommes la proie et les victimes de leurs négociants. Enfin, je conclus que si, par la fatalité des circonstances, nous sommes forcés de conclure un pareil traité, il faut du moins le restreindre au terme le plus court possible, et charger les marchandises anglaises des droits les plus forts auxquels on puisse les soumettre à l'entrée de l'État pour en empêcher le débit et sauver nos manufactures naissantes d'une con-

currence qu'elles ne pourraient pas soutenir, et qui les replongerait dans le néant. »

III.

Cependant, les démêlés avec le pape prenaient chaque jour un caractère plus aigu. L'occupation des États de l'Église semblait imminente, et déjà il était question d'éloigner les cardinaux de Rome. Maury comprit bientôt qu'il fallait renoncer au projet de rentrer en Italie, ou du moins en ajourner le dessein, car la résolution semble persister et revient encore quelquefois dans la correspondance intime, comme une espérance que le cardinal ne veut pas abandonner. Mais on fait tant d'efforts pour lui rendre le séjour de Paris agréable !

— J'ai épuisé, écrit-il à la date du 23 août, toutes les formules de modestie pour répondre aux félicitations dont on m'accable ici unanimement.

Aussi, le 30 août, finit-il par l'avouer : « Il est beaucoup plus que probable que je ne retournerai pas de sitôt en Italie et que j'aurai ici une magnifique place. Tout le monde le dit : tout le monde le croit. »

Cela pourtant ne lui fait pas oublier son « hermitage » de Montefiascone. « Amitiés au chanoine Recteur Macri. Dis-lui que j'ai acheté pour la bibliothèque de mon séminaire... (suivent les titres des ouvrages). Tous ces livres sont bien reliés, imprimés à Paris, et les éditions sont celles des Bénédictins de Saint-Maur. Voilà le présent que vaut à mon séminaire mon voyage à Paris. Il me semble qu'en moins d'une année j'ai enrichi mon séminaire des meilleurs livres que nous y

ayons. Le cadeau que je fais à présent me coûte ici 300 écus romains. »

La lettre, datée du 6 septembre, est extrêmement curieuse. Le cardinal la commence par une nouvelle admonestation paterne au neveu, qui a la nostalgie : « Pour te contenter, il aurait fallu te renfermer dans un berceau, à Vauréas, avec toute ta nichée et te laisser passer ta vie dans cette charmante baraque [1]. Heureusement pour toi et pour moi, je n'ai pas été atteint de la même maladie. Tu vois aussi que notre empereur a le bon sens de ne pas croire qu'il faille loger sous le même toit avec sa famille pour lui prouver son attachement, et qu'il s'en sépare, au contraire, pour l'associer à sa destinée [2]. »

Cela dit, l'oncle se laisse aller aux beaux rêves, pour encourager le jeune exilé. « Personne, écrit-il, ne doute ici et n'a jamais douté depuis mon arrivée du beau sort qui m'est réservé. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les pavés qui le disent unanimement... On espère qu'avant la fin du mois, son génie (de l'empereur) décidera la question qu'il médite et dont on dit que je fais partie. Je me conduis de mon mieux, je m'efface le plus qu'il m'est possible... Je deviens à vue d'œil gros et gras. Tout le monde m'en fait compliment, avec un air de surprise qui m'en garantit la sincérité. Ce serait bien autre chose sans l'abominable

1. Il n'oubliait pas cependant le pays natal. Nous lisons en effet dans la même lettre : « La maison de M. de Simiane est en vente à Vauréas. Je désire que l'on me donne l'occasion de la faire acheter par le gouvernement, pour y établir un beau collège en l'honneur de celui où j'ai été élevé. Je n'y manquerai pas, si je suis en mesure d'exécuter ce vieux projet de mon amour pour mon pays.

2. Allusion aux couronnes distribuées par l'empereur à ses frères.

habitude qui s'est introduite à Paris de dîner à 7 heures du soir. »

Dans la lettre du 23 septembre, Maury laisse entendre qu'il pourrait bien devenir ambassadeur à Rome. D'autre part, le bruit court que la reine d'Étrurie le veut archevêque de Pise. « Que ne l'a-t-elle dit plus tôt ! »

Enfin, voici un premier témoignage de la faveur du maître. Il l'écrit le 27 septembre : « La veille de son départ pour Mayence, l'empereur, occupé de tant de grandes affaires, m'écrivit le billet suivant : « Mon cousin, je vous vois avec plaisir dans un poste qui vous rapprochera de moi, et je suis fort aise que les circonstances me mettent à même d'employer vos talents pour le bien de la religion, du trône et de la patrie. »

Le 20 septembre, l'empereur l'avait nommé premier aumônier du prince Jérôme [1].

1. Le prince Jérôme fut enchanté d'avoir Maury à la tête de sa maison. La place lui assura 12,000 francs de traitement. Son traitement de cardinal fut fixé à 30,000 francs.

CHAPITRE TROISIÈME.

A L'ACADÉMIE.

SOMMAIRE. — Maury, éliminé en 1803, est réélu en 1806. — Lui donnera-t-on du Monseigneur ? — Réplique célèbre. — L'empereur intervient dans la querelle. — Un article de César. — L'Académie se soumet. — Impatience du public et retards volontaires du nouvel Académicien. — La séance du 6 mai 1807. — Le discours du récipiendaire et la réponse du directeur. — L'éloge de l'abbé de Radonvilliers. — Ce qu'on en pense à Paris et ailleurs. — Ce qu'en dit Maury.

I.

EN 1803, le Premier Consul avait réorganisé l'Institut, créé par la Convention le 3 brumaire an IV. Le nouvel Institut se composa de quatre classes, dont la seconde, dite de langue et littérature française comprit quarante membres, comme à l'ancienne Académie Française dont elle reprendra le nom le 21 mars 1816.

Des quarante académiciens élus avant 1789, quinze seulement avaient survécu : l'évêque de Senlis Roquelaure, l'archevêque Boisgelin de Cucé, le comte de Bissy, Saint-Lambert, le marquis d'Aguesseau, Gaillard, Suard, La Harpe, Morellet, Ducis, Choiseul-Gouffier, Maury, Target et Boufflers. Il était juste qu'ils devinssent membres de la 2e classe du nouvel Institut. Trois cependant furent écartés, le comte de Choiseul-Gouffier, Gaillard et Maury.

Maury fut extrêmement sensible à cette élimination.

Il n'avait jamais rien tant désiré dans sa vie qu'un fauteuil entre les quarante immortels, et ce fauteuil, conquis à si haut prix, lui était enlevé sans procès! Nous trouvons l'expression de ce dépit, dans une lettre, datée de Corneto du 1er mai 1803 et adressée au cher neveu, qui avait écrit CETTE *après-midi :*

« *Cet* après-midi, et non pas *cette* [1]. Par quelle analogie, ce mot serait-il féminin ?... Pendant que je parle encore en académicien français, je suis exclu de ce corps, ainsi que le cardinal de Rohan, le duc d'Harcourt, le comte de Choiseul-Gouffier, et peut-être quelque autre de mes confrères, dont je n'ai pas la liste sous les yeux [2]. Bonaparte ne me marchande pas, et j'achève de prouver tristement que c'en est fait du roi. Je ne regrette nullement de n'avoir pas pour confrères Garat, Chénier et Roederer ; mais l'affront n'en frappe pas moins mes principes, quoiqu'il n'arrive point à ma personne. Je n'ai rien désiré aussi vivement ni aussi constamment dans le monde que d'être membre de l'Académie Française. Depuis longtemps, je n'y attachais plus le même prix. Ma spoliation est complète. Il faut se résigner à son étoile, et je me persuade qu'il sera un jour plus glorieux pour mon nom d'avoir été retranché [3] de ce corps que d'y avoir été reçu. »

1. Le raisonnement grammatical de Maury répond à l'assertion de M. de Maistre, qui l'accuse de n'avoir jamais su aucune grammaire. Du reste, la lecture des écrits que nous avons déjà cités de Maury, même les plus intimes, aura convaincu le lecteur que peu d'académiciens ont écrit avec une si parfaite pureté.

2. Maury cite ici des noms que nous n'avons point trouvés dans les *Chroniques* de Rouxel.

3. « Son étoile, » pour employer l'expression de Maury à la mode en ce temps-là, le devait priver définitivement des honneurs de l'Académie. Après les Cent Jours, la classe de langue et littérature française,

Le mécontentement perce sous l'affectation d'indifférence. Aussi, lorsque, au mois d'octobre 1806, il fut question de faire rentrer Maury à l'Académie, sa joie intime fait explosion. Il écrit le 18 octobre :

— C'est mercredi prochain, 22 du courant, que *notre* Académie Française doit élire. On ne doute pas que je ne sois élu.

L'élection devait en effet marcher beaucoup mieux que la réception. Celle-ci donna lieu à un incident, qui devint rapidement une affaire considérable et amena l'intervention personnelle de l'empereur. Il vaut la peine d'être raconté par le menu, d'autant qu'il a fourni à Maury l'occasion d'un de ses plus jolis mots.

II.

Madame de Rémusat a raconté la chose, dans ses *Mémoires*. Il y a des inexactitudes de date et de noms dans le récit. Mais il est piquant et au fond exact.

« Le 23 octobre (1806), le cardinal Maury fut choisi par la classe de l'Institut à laquelle on a rendu le nom d'Académie Française, pour succéder à M. Target. Quand il fut question de le recevoir, on s'avisa tout à coup de demander si on lui donnerait, en lui parlant, le titre de monseigneur ; il se trouva une grande oppo-

ayant repris son ancien nom, vit onze de ses membres éliminés : Lucien Bonaparte, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Maret, Cambacérès, Sieyès, Merlin, Arnault, Garat, Roederer, Étienne et Maury. Par contre, le comte de Choiseul-Gouffier fut rétabli d'office par une ordonnance royale, qui créa de sa propre autorité huit autres membres : le cardinal de Bausset, l'abbé de Montesquiou, Lainé, le vicomte de Bonald, le comte Ferrand, le comte de Lally-Tollendal, le duc de Lévis et le duc de Richelieu. (Cf. A. ROUXEL, *Chroniques des élections à l'Académie Française.*)

sition. Avant la Révolution, la même discussion s'était élevée déjà une fois. D'Alembert et l'Académie du temps avaient réclamé sur les droits de l'égalité dans le sanctuaire des lettres ; et cette Académie, en 1806, devenue le côté droit, opinait pour accorder le *monseigneur*, contre l'opinion de l'autre côté, à la tête duquel on voyait Regnault de Saint-Jean-d'Angely, son beau-frère Arnault, Chénier, etc. Le débat devint si vif; le cardinal déclara avec tant d'aigreur qu'il ne se présenterait point, si on ne lui rendait pas ce qui lui était dû ; la difficulté de prendre librement une décision quelconque était si grande, qu'on se détermina à en référer à l'empereur lui-même, et cette vaniteuse discussion lui fut portée sur les champs de bataille.

« Cependant, quand le cardinal rencontrait quelques membres de l'Institut qui lui étaient opposés, il les attaquait par des paroles violentes. Une fois, se trouvant à dîner chez Mme Murat, il s'établit une querelle assez amusante entre lui et M. Regnault ; j'en fus témoin, et, dès que les premières paroles furent dites, le cardinal engagea M. Regnault à passer dans un autre salon ; M. Regnault y consentit, à condition que quelques personnes le suivissent. Le cardinal, piqué, commença à s'échauffer beaucoup : « Vous ne vous rappelez donc pas, disait-il, qu'à l'Assemblée Constituante, Monsieur, je vous ai appelé *petit garçon ?* — Ce n'est pas une raison, répondit l'autre, pour que nous vous donnions aujourd'hui une marque de respect. — Si je me nommais Montmorency, reprenait le cardinal, je me moquerais de vous ; mais mon talent seul me porte à l'Académie, et, si je vous cédais sur le *monseigneur*, le lendemain vous me traiteriez de camarade.

« M. Regnault rappelait qu'une seule fois l'Académie Française avait cédé à l'usage du *monseigneur*, et que ce fut à l'égard du cardinal Dubois, qui fut reçu par Fontenelle : « Mais, ajoutait-il, les temps sont bien changés. » J'avoue qu'en regardant le cardinal Maury, j'osais penser, un peu, que les hommes ne l'étaient pas beaucoup.

« Enfin ce débat devint assez vif : on le manda à l'empereur, qui fit donner l'ordre aux académiciens d'accorder le *monseigneur* au cardinal. Aussitôt tout le monde se soumit, et l'on n'en parla plus. »

L'incident ne fut point aussi simplement vidé que le dit Madame de Rémusat, dont le récit est empreint de cette malveillance qu'elle professait hautement vis-à-vis du cardinal. Maury en parle, pour la première fois, dans sa correspondance intime, à la date du 15 novembre : « L'Académie a décidé, dans une séance de dix membres, que le directeur ne me donnerait que le titre de Monsieur, en répondant à mon discours de réception. Il n'y a jamais eu qu'un cardinal qui fut reçu étant cardinal. Ce fut le cardinal Dubois, premier ministre, auquel Fontenelle, étant directeur, donna les titres de Monseigneur, Votre Éminence. J'ai répondu que l'empereur déciderait la question, que Sa Majesté m'appelait toujours Monsieur le cardinal et que j'exigeais d'eux le même titre; que je n'étais ni prêt ni pressé pour ma réception; que j'avais d'eux tout ce qui pouvait me flatter par mon élection et que, si je n'étais pas content d'eux, je resterais sur leur liste, en percevant mon revenu d'académicien, sans m'y faire jamais recevoir. Mon sang-froid et ma fermeté semblent leur

en imposer, d'autant plus que le public paraît m'être favorable et que les rieurs sont de mon côté. »

Regnault de Saint-Jean-d'Angely lui avait fourni le moyen de gagner l'opinion au moyen d'une de ces réparties aiguisées, avec lesquelles il avait autrefois imposé silence aux jacobins et à Mirabeau lui-même. Le conseiller d'État lui demandait vivement, dans une des salles mêmes de l'Institut, ce qu'il pensait donc valoir, pour venir affecter sa supériorité à l'Académie, sous le costume et les marques de ses dignités ecclésiastiques :

— Très peu, riposta Maury, quand je me considère, et beaucoup, quand je me compare.

D'ailleurs, il en avait appelé à César, César répondit, en dictant lui-même l'article suivant, qui parut au *Moniteur* du 27 décembre 1806 :

« Il s'est élevé, dans le sein de l'Académie française, une discussion à laquelle le public a pris part. Si elle avait lieu dans la première classe, elle ne ferait probablement pas tant de bruit. Des mathématiciens ne verraient que a + b ou b + a dans une question dont la solution ne présente, soit pour l'affirmative, soit pour la négative, pas plus d'avantages que d'inconvénients.

« De quels termes se servira le président de l'Académie en adressant la parole au cardinal Maury, dans la séance solennelle de sa réception ?

« Sans doute, l'Académie ne met pas en question si l'on se servira de cette qualification *M. le Cardinal.* Quoiqu'il n'y ait aucune loi qui oblige les particuliers de donner à chaque personne, dans les circonstances d'apparat, le titre de sa fonction ou de sa dignité, il

n'en est pas moins qu'il ne se manque à lui-même en le faisant, ou ne pas manquer aux usages, aux égards, à la politesse, en s'en abstenant.

« Il est vrai aussi qu'en envisageant la question sous d'autres rapports que ceux de la bienséance, un corps n'étant tenu qu'à ce que la loi exige, tout particulier demeure libre de faire sur ce point ce qui lui convient et de suivre son caprice ou ses affections.

« L'Académie a-t-elle à cet égard la même liberté qu'un particulier ? Elle ne le prétend point, et ce droit, fût-il le sien, elle ne voudrait pas en faire usage pour humilier un de ses membres qu'elle a choisi dans l'intention de l'honorer. Elle ne le prétend point parce qu'en effet elle n'en a pas le droit. Comme Académie, elle est dans une autre catégorie que les particuliers. Institution de l'État, reconnue par l'État, elle doit reconnaître ce que l'État reconnaît.

« Ainsi donc l'Académie décernera à M. Maury son titre de cardinal : mais puisque cela ne peut pas faire et ne fait réellement pas une question, quelle est donc la qualification qui peut être l'objet de cette contestation ?

« Le président appellera-t-il le cardinal Maury *Monseigneur ?*

« Il ne peut y avoir ici d'autre règle que l'usage.

« L'Académie française a compté parmi ses membres beaucoup de cardinaux. Le plus grand nombre n'a été revêtu de la pourpre romaine que postérieurement à sa réception; mais, si un seul était cardinal au moment de son élection, et si le directeur de l'Académie, en lui adressant la parole dans une séance publique, l'a appelé *Monseigneur*, l'usage dès lors a été consacré. Une

semblable circonstance ne s'étant pas présentée jusqu'à ce jour, l'usage n'a pas changé ; et puisque la seule règle est l'usage, on ne doit pas se dispenser de s'y conformer.

« Comme il n'y avait à cet égard qu'un seul fait qui remonte à une époque déjà fort éloignée, l'Académie a pu suspendre un moment son opinion et s'occuper des recherches nécessaires pour constater l'usage. De là les inductions et les suppositions indiscrètes dont on a rempli les journaux. Si ces hommes, toujours avides de jeter un aliment à la curiosité publique, avaient été guidés par un meilleur esprit, ils auraient prévu qu'une difficulté pareille s'aplanirait bientôt, et que l'Académie n'aurait aucun penchant à priver d'un droit acquis par l'usage un homme dont le talent éminent a le plus marqué dans nos dissensions civiles, et dont l'adoption était un pas de plus vers la concorde, et vers cet entier oubli des événements passés, seul moyen d'assurer la durée de la tranquillité qui nous a été rendue.

« Voilà un long article pour une chose en apparence fort peu importante. Cependant l'éclat qu'on a voulu faire donne matière à de sérieuses réflexions. On voit à quelles fluctuations on serait exposé de nouveau, dans quelles incertitudes on pourrait être replongé, si heureusement le sort de l'État n'était confié à un pilote dont le bras est ferme, dont la direction est fixe, et qui ne connaît qu'un seul but, le bonheur de la patrie [1]. »

Les académiciens cédèrent, non sans un vif dépit [2].

1. *Moniteur Universel*, samedi 27 décembre 1806, p. 1550-1551.

2. « Ce que j'ai vu assez clairement, dit Morellet au tome II de ses *Mémoires*, c'est une malveillance marquée du plus grand nombre des

L'opinion donna raison à Maury, et le pape lui en sut gré [1]. Pour lui, il triomphe modestement :

« J'ai gagné en plein mon procès contre les insurgents de l'Académie; mais je ne veux pas y arriver en vainqueur ; je compose tout doucement mon discours, qui sera un ouvrage considérable en ce genre, et que j'avais totalement perdu de vue durant cette querelle, et enfin je crois que ce discours perdrait les trois quarts de son effet, si je le prononçais en l'absence du maître [2]. »

Il y revient, à la date du 7 février, après avoir grondé à sa façon ordinaire le neveu [3] : « J'ai gagné très complètement mon procès, et je t'ai mandé que l'article du *Moniteur* était l'ouvrage de l'empereur lui-même. On devrait me savoir gré à Rome d'avoir gagné cette bataille [4], que tout autre que moi aurait perdue infailliblement. L'Académie a l'oreille très basse et ne me dispute plus ni le *Monseigneur* ni l'*Éminence*,

membres de l'Institut, qui ne lui pardonneront jamais de s'être fait appeler *Monseigneur*, ce qui est assurément un motif de haine bien futile. »

1. « Lorsque j'eus l'honneur de présenter à Pie VII le discours de réception, Sa Sainteté me dit : *La cosa è andata bene ; ma il signor cardinale conosceva troppo la sua dignità per sagrificar l'onore del sacro collegio* (L. MAURY, *Op. cit.*, p. 235). »

2. Lettre du 31 janvier 1807.

3. « Tu es un fou de me redemander encore un exemplaire de mon discours de rentrée, quand il sera imprimé. Tu aurais pu deviner aisément que je t'en enverrai 12 exemplaires, 1 pour toi, 1 pour le pape, le secrétaire d'État, Antonelli, Consalvi, Braschi, un autre pour son frère, Alquier, Bayane, Tassoni, Bontadossi et 1 pour le trésorier Balducci. J'y ajouterai pour toi un exemplaire des 2 volumes d'œuvres de l'abbé de Radonvilliers, que je fais imprimer pour servir de pièces justificatives à son éloge.

4. La réponse de Pie VII au chanoine Maury, que nous venons de citer, prouve que Rome sut gré au cardinal de n'avoir pas sacrifié, en cette occasion, « l'honneur du Sacré-Collège ».

titres que le public applaudira malicieusement sur les joues de ces Messieurs. On me presse de me faire recevoir et on intrigue beaucoup pour m'y décider. Je résiste, soit pour donner modestement au public le temps d'oublier cette querelle, soit pour montrer à ces Messieurs que la tête ne me tourne pas d'impatience et de vanité pour me retrouver au milieu d'eux, soit principalement parce que je voudrais que l'empereur fût ici quand je prononcerai ce discours, dont l'effet sera perdu au moins de moitié, s'il est absent. J'ai dit tout haut que j'attendais jusqu'à pâques, et que, si rien n'annonçait alors son retour prochain, je me ferais recevoir. Ce n'est pas une bagatelle pour moi, que de me mettre en scène avec le public, après un si long silence. Notre nouvelle salle, qui est l'ancienne église du Collège Mazarin, est de la plus grande magnificence, et je n'ai jamais rien vu de pareil pour une assemblée publique, pas même notre salle de Versailles pour les États généraux. Je l'étrennerai, et on s'y égorgera pour m'entendre, car, depuis ma réélection, c'est une frénésie universelle. Je n'ai qu'à me bien tenir. Mon discours sera de plus d'une heure de lecture. Il est juste qu'on puisse prendre ma mesure commodément. Je n'ai encore montré une ligne à personne, pas même à mon frère et au tien, afin qu'ils le voient fini, et il en est encore loin. »

L'empereur cependant pressait la réception, et il fallut s'exécuter sans l'attendre. Elle fut fixée au 22 avril. Le 7, le neveu, qui était à Paris avec le cardinal, écrit à son frère à Rome : « J'ai fini d'écrire, sous la dictée de mon oncle, son discours de rentrée à l'Académie, samedi. Il doit le prononcer le mercredi 22 du

courant. » Mais, le 25, Maury écrit à son tour : « La réception est renvoyée au 6 mai. J'irai lire mon discours chez Madame d'Angivilliers, le 2 mai... J'espère que les Braschi (neveux de Pie VI) ne seront pas mécontents de moi. »

La lecture dans le salon de Madame d'Angivilliers eut un succès qui présageait celui de la séance publique et n'y nuisit point.

III.

La belle salle du collège Mazarin était remplie d'une foule aussi brillante que pouvait l'ambitionner le plus difficile des récipiendaires. Ainsi qu'il l'avait bien prévu, « on s'y égorgeait » pour écouter le grand orateur de la Constituante, dont la France n'avait plus entendu, depuis quinze ans, l'éloquente voix, accoutumée à dominer le bruit des batailles parlementaires.

Avec une fierté transparente, il revendiqua ses droits méconnus en 1803, tout en remerciant ses collègues du choix qu'ils avaient porté sur « l'un de leurs devanciers ».

« En me réunissant au premier corps littéraire de l'Europe, j'y parais à la suite de mon dernier prédécesseur, dont j'étais autrefois l'ancien sur votre liste (Target). Je suis le premier dans ce moment, je serai le seul qu'on ait jamais vu ici à côté de son successeur, qui est l'un de vous, Messieurs, sans que je puisse le connaître jamais. »

Non moins fièrement, il rappela les tempêtes au sein desquelles il avait lutté jusqu'à son bannissement ; il célébra, avec attendrissement, la douce et sublime

figure du captif de Savone, le pontife, dont il avait « partagé les périls [1] ». Puis, il dit finement comment il s'était « retrouvé fier d'être Français » et pourquoi il en avait de nouveau « ambitionné le titre ».

Dans sa solitude de Montefiascone, souvent sa pensée s'était reportée sur « les heureux jours où il pouvait partager les travaux de ses collègues, où l'Académie Française se voyait recherchée par les premiers personnages de l'État, qui venaient, selon les nobles expressions du marquis de Beauvais, *briguer ici l'honneur d'être les égaux des gens de lettres* ». Partant de là, Maury faisait de l'Académie le plus délicat et peut-être le plus complet éloge qui en ait jamais été écrit.

En terminant, le récipiendaire loua « la plus imposante de toutes les renommées militaires » domptant « à force de gloire l'opinion la plus effrénée ». L'apostrophe n'était pas pour plaire aux anciens amis de Maury. Elle leur déplut fort, mais tous s'accordèrent à louer la forme littéraire de cette superbe période :

« Eh ! quel moment plus opportun pour l'observer et pour le dire, que celui où ce monarque, prédestiné à

1. On était sûr de lui plaire, en lui fournissant l'occasion de parler du pape, qu'il avait tant aimé. Le 3 juillet 1806, il avait écrit une lettre charmante à Jamme, le directeur de l'école de droit de Toulouse, pour le remercier d'avoir loué son bienfaiteur. « Votre bel éloge de Pie VI et de notre grand empereur a fait à mon âme un véritable bien, dont je ne saurais assez remercier votre éloquence. Je regrette sincèrement que vous ne soyez point fixé à Paris, pour y partager tous nos honneurs littéraires, et pour y être employé par notre gouvernement régénérateur, qui pourrait vous y placer utilement. » — Il félicite ensuite Jamme de ce qu'il a su traverser la Révolution, sans avoir eu recours, comme lui, au moyen vulgaire de l'émigration. Le post-scriptum est autographe : « Remerciez-moi d'avoir dicté cette lettre au lieu de tourmenter vos yeux en l'écrivant illisiblement de ma main. « (Paris, Chavaray, février 1878, in-4.)

tant de grandeur, visiblement couvert du bouclier de la protection divine, balance dans ses mains triomphantes le sort des empires, mesure leurs forces, divise leurs intérêts, leur prépare d'autres limites, et compose pour le monde politique, à la tête de ses légions, un nouvel et durable équilibre, tandis que, des extrémités de l'Europe où, de victoires en victoires et de conquêtes en conquêtes, l'essor de ses aigles a si rapidement concentré les horreurs de la guerre, il tient hautes et toujours fermes toutes les rênes de son immense gouvernement, comme s'il était en pleine paix au milieu de sa capitale. »

L'orateur eut le courage de mettre une restriction à ses louanges. Il osa demander que « le héros de la paix » devînt le « noble rival du héros de la guerre ». C'est la seconde fois que Maury faisait entendre au capitaine victorieux la leçon du peuple, rassasié de gloire et affamé de paix.

« C'est assez de victoires, s'écria-t-il, assez de triomphes, assez de prodiges ! »

César ne le trouva point mauvais. Le discours de Maury eut les honneurs d'une insertion, en belle place, au *Moniteur*.

L'Académie, d'après Poujoulat, avait voulu venger son indépendance un peu compromise en chargeant un simple ecclésiastique, l'abbé Sicard, de répondre à l'exigeant et superbe cardinal. « Le bon abbé prit son rôle fort au sérieux, ne crut pas faire acte de complaisance et, si Maury avait eu de la modestie, elle eût bien souffert de tant de louanges que lui décerna l'habile instituteur des sourds-muets. »

Le public, qui n'avait pas les mêmes raisons que

l'Académie de bouder, s'amusa fort à souligner les « Monseigneur » et les « Votre Éminence » dont le bon abbé émailla sa réponse louangeuse, et applaudit sans fin les éloges de Sicard.

IV.

Au discours de réception, lequel ne mérite pas les dédains affectés de certains historiens littéraires qui copient leurs devanciers, nous préférons, et de beaucoup, l'*Éloge de l'abbé Radonvilliers*, que Maury prononça encore à l'occasion de sa rentrée à l'Académie Française. C'est sans conteste le morceau le plus achevé que l'habile orateur ait jamais écrit, et l'inexplicable oubli qui couvre aujourd'hui cette page si parfaite est une de ces injustices du sort des ouvrages de l'esprit, contre lesquelles on ne saurait assez prescrire.

Avant de l'entreprendre, le panégyriste envie au comte de Ségur la bonne fortune qui lui est échue de louer Malesherbes, « l'un des plus illustres martyrs de notre Révolution ». Après l'expression de ce regret et l'hommage le plus ému offert à la mémoire du défenseur de Louis XVI, Maury entame l'éloge de son modeste héros.

Le tableau de l'éducation par les Jésuites [1] est

1. Un détail rappelle encore, dans les souvenirs du cardinal, conservés au château de Beauregard, l'affection constante qu'il porta à la Compagnie de JÉSUS. Dans tous ses bréviaires, il n'y a pas d'autres signets que des images de saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague, et autres saints Jésuites. C'est une tradition dans la famille que Maury a toujours eu la plus grande estime et la plus vive affection pour la Compagnie et, à sa dernière heure, il voulut être assisté par un Père Jésuite, qu'il traita avec une touchante déférence et des témoignages significatifs dans une nature comme la sienne.

tracé de main d'ouvrier, avec une foule de remarques qui témoignent d'une rare compétence en matière pédagogique chez cet homme universel, comme l'éloge qu'il adresse au Père Porée d'avoir attaché tant de prix aux vers latins pour obliger l'élève d'allier au mètre et au rythme « la justesse, l'élégance, la précision, le mouvement, la couleur et l'harmonie du style ». Il loue le même célèbre éducateur d'avoir défendu inexorablement à son disciple les vers français, dont la composition ne doit jamais entrer dans un plan d'éducation solide, « parce qu'ils sont trop faciles ou trop difficiles à faire, trop susceptibles de tenter et d'abuser la médiocrité, qui confond aisément avec la poésie le misérable métier de coudre des rimes en alignant des syllabes, et surtout parce que le plus grand danger de cet exercice précoce et mécanique est de dégoûter l'esprit de toute occupation sérieuse et utile ».

Amené ensuite à parler du genre dramatique, il trace, comme en passant, une poétique parfaite de ce genre de travail, qui oblige plus qu'un autre à beaucoup réfléchir, à combiner et à conduire de front une multitude d'idées, pour former et suivre un plan, imaginer des caractères qu'une intrigue développe et fasse ressortir par des contrastes, pour produire ensuite chaque personnage au moment précis où sa situation l'appelle et où le spectateur l'attend, pour lier et filer les scènes, donner au dialogue, avec la vérité et la variété qu'il exige, une couleur toujours propre et toujours pure...

Que d'autres traits, non moins piquants, le panégyriste ne sème-t-il pas sur sa route, comme cette fine observation psychologique et littéraire : « Je me sou-

viens, Messieurs, qu'en lisant pour la première fois cet ouvrage, j'éprouvai d'abord l'impression à laquelle je reconnais toujours les bons livres : je me proposais à chaque chapitre de le relire... Les pensées d'un écrivain sont l'histoire de son esprit, et, pour ainsi dire, les événements les plus intéressants de sa vie. »

Quand il en vint à tracer le portrait moral de son héros, l'auditoire ému et ravi souriait à travers les plus douces larmes, selon le rapport d'une femme d'esprit et de cœur qui assistait à cette mémorable séance. A la distance qui nous en sépare, nous relisons avec plaisir ce charmant tableau de mœurs.

« La vie privée de l'abbé de Radonvilliers ne démentira-t-elle pas pour lui, comme pour tant d'hommes célèbres, cette dignité si respectable de sa vie publique? Non, Messieurs, elle va lui donner au contraire un nouvel éclat. Doué d'un excellent naturel, il sut allier un caractère doux à des mœurs pures, et un esprit indulgent à des principes sévères. Aucune parole de blâme ne sortait jamais de sa bouche ; et il ne censurait les torts ou les défauts des autres que par son attention à s'en préserver lui-même. Il apportait dans la société, au lieu de l'ennui et de la tristesse qu'engendrent les remords des passions ou les dégoûts de l'oisiveté, cette sérénité épanouie qui témoignait qu'il sortait du travail avec le besoin du repos et des épanchements de l'amitié. Il n'y montrait de l'empressement que pour jouir des succès d'autrui. Son aimable activité ne fut jamais que de la bienveillance. Personne ne savait écouter avec plus d'esprit et d'intérêt. Dans les assemblées nombreuses, sa conversation était ménagée et précise ; mais dans un cercle d'amis il nous

livrait avec le plus obligeant abandon toutes les inépuisables richesses de ses études et de son expérience. En public, sa timidité, la connaissance et la crainte des hommes lui donnaient un air de réserve et de finesse, qui disparaissaient entièrement dans son intimité. On n'apercevait plus alors en lui que simplicité, confiance, candeur, et une douce gaieté. Il abondait aussitôt en précieux souvenirs, en vues nouvelles, en conseils lumineux, en discussions intéressantes, et son âme ne cessait d'embellir son esprit. On le surprenait quelquefois souriant avec une joie d'émulation et de sympathie au récit d'une action louable, à la proposition d'une bonne œuvre, au nom de ses amis, à l'occasion de défendre les malheureux, les inconnus et les absents, à l'éloge d'un ouvrage estimable, à l'apparition d'un talent naissant, à la présence imprévue d'un homme célèbre. Un mot, un geste, un regard, échappés à son cœur toujours sensible, nous découvraient toute la promptitude et tous les premiers mouvements de son agissante bonté. Nous nous regardions devant lui : c'était notre seule manière de le louer. Nous ne pouvions le voir et l'entendre familièrement, sans l'estimer, le chérir et le révérer toujours davantage. Il faut l'avouer dans ce sanctuaire des lettres, dussions-nous par ce contraste inspirer ici au génie une envie honorable devant la vertu. Que sont, Messieurs, toutes les jouissances littéraires à côté de pareils hommages? Et qu'est-ce donc que la gloire elle-même auprès de tant de bonheur ? Constamment heureux de sa modération, modeste avec dignité, toujours sage dans ses discours comme dans sa conduite, l'abbé de Radonvilliers a traversé une longue vie en parcourant, aux

plus mémorables époques de l'esprit de parti, les carrières les plus orageuses de la société, dans les maisons d'éducation, dans les cloîtres, dans les cabinets du ministère, dans les assemblées du clergé, dans les palais des grands, dans les ambassades, dans les cours, dans les emplois publics, dans les travaux, dans les académies, sans qu'on lui ait jamais connu un seul adversaire, un seul détracteur, un seul ennemi ; sans qu'on puisse trouver en lui la moindre action à excuser ou à justifier ; sans que son nom ait une fois été mêlé à aucun reproche, à aucune querelle, à aucun procès, à aucune cabale, à aucune satire, à aucune intrigue ; enfin, sans qu'aucune de ces scabreuses situations ait pu altérer un instant cette belle harmonie de sa destinée, ce calme invariable de sa haute sagesse, ce caractère égal et uniforme qui, se composant de l'accord habituel des devoirs avec la conduite, et des sentiments avec les actions, n'est autre chose qu'une noble et courageuse fidélité à soi-même et à ses principes. »

V.

L'applaudissement fut extrême. De l'Institut, il se prolongea dans Paris, en France et dans l'Europe entière. L'empereur fit parvenir le premier ses félicitations. Nous avons retrouvé les lettres louangeuses que Joseph, Élisa, le prince Eugène s'empressèrent de faire arriver à l'éloquent académicien. Le pape fut charmé et chargea le neveu du cardinal de le lui dire.

Quant à lui, jamais il ne s'entretenait, même en famille, de ses succès oratoires, et il fallait le presser

pour qu'il en parlât [1]. Nous ne trouvons dans sa correspondance qu'un mot de la séance, où il fut couvert d'applaudissements. C'est le 9 mai 1802. Il écrit à son neveu, en le chargeant de remettre au pape l'exemplaire sur papier vélin : « Je ne me trouve nullement fatigué de cette action oratoire. Je suais comme dans la canicule. » Puis, c'est tout. Il passe à autre chose.

1. Le détail est du neveu biographe, qui ajoute : « Je lui ai entendu dire souvent d'un air radieux : « On m'a fait bien du mal, et j'en suis encore meurtri. Mais je n'en ai jamais fait à personne. C'est là une grande consolation. » On aurait pu dire de lui avec vérité ce que Cicéron écrivait à Atticus : « Ce ne sont pas mes ennemis, mais mes envieux qui m'ont perdu : *nos non inimici sed invidi perdiderunt.* » Marmontel le juge parfaitement, lorsqu'il dit, dans le IIe livre de ses *Mémoires*, après avoir loué son bon cœur, avec toute l'effusion de la plus vive tendresse : « Maury était plus fier de nous divertir par un conte plaisant, que de nous étonner par un trait d'éloquence, et, dans la société, il nous faisait oublier l'homme supérieur pour ne nous montrer que l'homme aimable. »

CHAPITRE QUATRIÈME.

MAURY A LA COUR DE NAPOLÉON.

SOMMAIRE. — L'obligeance du caractère chez Maury. — Une aimable lettre à la municipalité de Lombez. — Journal d'impressions et de nouvelles. — Les appréciations de Maury sur la politique de la Cour de Rome. — Un débat avec l'empereur. — Lettre à Consalvi. — Une leçon d'étiquette. — Lucien Bonaparte. — Rôle de Maury dans le procès du divorce de Napoléon. — Les cardinaux noirs. — Au milieu de ces difficultés, Maury revoit et donne l'édition définitive de son *Essai sur l'éloquence de la Chaire*. — Appréciation de Sainte-Beuve.

I.

DANS la lettre du 9 mai, où il fait mention si brève de son succès à l'Académie, Maury mandait encore à son neveu : « Le cardinal La Sommaglia a obtenu 14,000 francs par an de notre empereur... Je n'y ai pas nui. » Puis, il ajoute : « J'ai pour maxime de ne me mêler, dans aucun département des ministères, d'aucune affaire qui n'est pas dans la ligne de mon état. Sans cette précaution de toute rigueur, je me rendrais bientôt ridicule en me faisant le protecteur banal de cinquante mille postulants qui se sont adressés à moi pour faire fortune en tout genre. »

L'obligeant cardinal se fait ici plus méchant qu'il n'était. La vérité est qu'on lui demande, d'un peu partout, toute espèce de services et qu'il en rend de toute sorte. Nous en avons la preuve dans les lettres de ceux qui n'oublient point de le remercier.

Un jour, c'est Lombez, le cher Lombez, témoin de ses premiers pas dans la carrière des honneurs et des dignités ecclésiastiques, qui a besoin de ses services. Il n'attend pas que le Conseil Municipal de la ville les lui demande, et il écrit à la Municipalité le 13 avril 1807 [1].

« C'est, Messieurs, par les habitants de l'Isle Jourdain que j'ai été instruit des projets qu'ils ont formés pour enlever à la ville de Lombez les établissements que j'ai concouru à lui procurer (le tribunal et la sous-préfecture) comme des gages de mon affection, et de faibles indemnités de toutes les pertes que vous avez essuyées. Ils m'ont sollicité très maladroitement à me déclarer leur protecteur ; je leur ai répondu que je me constituais au contraire votre défenseur d'office, et que je vous servirais avec le plus grand zèle. Je me suis mis en conséquence à la disposition de votre digne compatriote, M. Laborde, ex-législateur, et je lui ai promis tout mon intérêt en votre faveur, dès que cette ridicule prétention sera discutée au Conseil d'État. Je ne crois pas que vous deviez vous en inquiéter. Comptez sur moi en toute occasion, comme sur l'un de vos plus affectionnés concitoyens. Je me regarde comme tel quand il s'agit d'une ville où j'ai été chanoine, grand-vicaire et official. Je suis d'autant plus flatté de votre confiance que je m'en crois digne par le sincère attachement dont je suis animé pour tous les habitants de Lombez, et je me félicite de pouvoir vous en offrir, Messieurs, les plus cordiales assurances, en vous réitérant les protestations du dévouement sans bornes

1. Nous devons la communication de cette belle lettre et de la note qui l'accompagne à l'obligeance de M. l'abbé Casenave.

avec lequel je vous honore plus particulièrement que je ne puis l'exprimer. — Le cardinal MAURY [1]. »

II.

Du reste, pour surprendre Maury dans l'intimité, durant cette période si peu connue jusqu'ici de son

[1] Pleins de reconnaissance pour leur éminent bienfaiteur, les habitants de Lombez voulurent acquitter leur dette envers le cardinal en lui dédiant une cloche : c'est ce que je trouve dans une délibération du Conseil municipal en date du 1er mai 1810. Je la transcris ici, tout en regrettant qu'elle ne soit pas rédigée en aussi bon français que la lettre dont je viens de vous donner copie :

« M. le Maire a dit : Depuis longtemps votre projet est de donner à Son Eminence le cardinal Maury des témoignages éclatants de votre affection respectueuse et de votre reconnaissance pour tous ses bienfaits envers la commune. Vous avez résolu de faire fondre une cloche en son honneur et de la dédier à Son Eminence : la fête du 6 mai, à l'occasion du mariage de Sa Majesté empereur et roi, est une circonstance favorable à l'exécution de ce projet, qui ne fera qu'ajouter, si c'est possible, à l'allégresse des habitants de Lombez.

« Le Conseil municipal, vu le dire de M. le Maire, considérant que les habitants de Lombez gardant un précieux souvenir et se glorifiant du séjour de Son Eminence Monseigneur le cardinal Maury dans leur ville, pleins de reconnaissance pour tous ses bienfaits envers eux et pour les sentiments de la plus tendre affection que Son Eminence n'a cessé de leur témoigner de la manière la plus flatteuse, dans plusieurs lettres que Son Éminence a daigné leur écrire, désirent lui donner un témoignage certain de leurs sentiments respectueux, ainsi que de leur gratitude :

« Considérant que le moyen le plus sûr de seconder les vues des habitants de Lombez envers Son Éminence de laisser un monument qui éternise leurs sentiments et leur reconnaissance est de faire fondre une cloche en son honneur et qui lui sera dédiée :

« Considérant que l'inauguration de la dite cloche embellira la fête du 6 mai, à l'occasion du mariage de Sa Majesté empereur et roi, et en augmentera l'éclat et la pompe.

« Délibère ce qui suit : une cloche de dix quintaux sera fondue, aux frais de la commune et de la fabrique de l'église paroissiale, en l'honneur de Son Éminence Monseigneur le cardinal Maury, avec l'inscription suivante : *Em^mo ac Rev^mo D. Joanni Sifredo Maury S. R. E. presbytero cardinali tituli SS^ma Trinitatis in Monte Pincio archiepiscopo Montis Palisci et Cometi Galliarum instituti socio olim canonico, vicario generali et officiali Limbarienci Cives Lumbarienses anno J.-C. 1810*, et sera mise au clocher de la paroisse. »

existence qui s'écoula depuis le retour en France jusqu'à la fatale nomination au siège archiépiscopal de Paris, nous avons un guide précieux dans la correspondance déjà souvent citée aux chapitres précédents. Nous continuons à la suivre pas à pas. Elle abonde en vues nouvelles,en révélations de la nature du célèbre cardinal et en appréciations curieuses sur les événements qui troublèrent à cette époque les rapports de l'Église et de l'État. Le récit y perdra en unité ce qu'il y gagnera en variété, dans cette promenade à travers un journal, écrit sans suite préméditée comme sans prétention :

Le 9 juin, Maury recommande à son neveu une pieuse requête : « Madame de Soyecourt, supérieure des Carmélites dans l'ancien monastère des Petits Carmes du Luxembourg, compte sur toi. Songes-y bien. Il y va tout simplement de ta vie. Si tu ne lui procures pas le corps de la Bienheureuse sœur de l'Incarnation et un autre saint baptisé ou tiré des catacombes, tu peux te faire embaumer, afin qu'on te mette dans une niche, et on te prendra pour suppléant. L'arrangement est simple, pourvu toutefois que ton talent pour l'argumentation ne nous fasse point perdre de temps. »

Le 13 juin, c'est de Lucien Bonaparte que l'obligeant cardinal entretient le jeune prélat, sujet sur lequel il reviendra d'autres fois, toujours avec le même désir d'obliger et de servir le prince en disgrâce : « Je ne crois pas que M. Lucien se raccommode jamais avec son frère, j'y ai beaucoup travaillé inutilement, et je le servirai de cœur et d'âme en toute occasion, par principe comme par zèle, parce

que nous ne pouvons pas avoir trop de princes. »

Le 27 juin, lettre plaisante sur la calvitie qui désole ses amis et le laisse assez résigné. Il y a remédié par un toupet fort bien exécuté : « Le toupet que je porte ne pèse presque rien. Il est collé sur ma peau, et je ne le change que deux fois par mois. »

Le 4 juillet, c'est de la victoire de Friedland qu'il s'agit. « Avant-hier au soir, en passant la soirée à Saint-Cloud avec l'impératrice, dont je fis la partie de whist jusqu'à minuit, j'appris la victoire (de Friedland) plus importante par ses suites que celles d'Arbelles, d'Issus et de Pharsale. Celle de Marengo peut seule lui être comparée dans la vie de l'empereur. »

Le 22 août, il parle du futur mariage de Bonaparte, tant discuté par les canonistes. Pour lui, il assistera au mariage du roi de Westphalie, qui sera célébré et béni par le prince primat (Card. Fesch). »

Le 19 septembre, c'est du neveu seul qu'il s'agit. Il écrira en sa faveur au pape, aux cardinaux Casoni, Braschi, Consalvi et della Porta. Quand il s'agit de ses chers neveux ou nièces, tout son cœur se met au service de son activité dévorante. Il fait élever à très grands frais Pauline et Fanny chez les Dames Anglaises, à Paris.

Les rapports se tendent de plus en plus entre la Cour de Rome et les Tuileries. Maury le déplore. Comme tous les cardinaux placés sous le charme du maître, il subit la fascination qu'ont connue tous ceux qui l'ont approché. « Nous attendons ici, écrit-il à la date du 27 septembre, M. le cardinal de Bayane vers le 20 du mois prochain. Il vient un peu tard satisfaire le Gouvernement français relativement au régime

spirituel du royaume d'Italie, de la confédération du Rhin et sans doute aussi du royaume de Westphalie. Rome réduit ici le cardinal Caprara à la juridiction exclusive de la légation en France. C'est le moyen de le rendre intéressant à Paris, d'empêcher qu'on ne s'y relâche sur aucun sacrifice et peut-être même d'en faire exiger de nouveaux. Je me félicite d'être absolument étranger à cette querelle. Je ne m'en suis point mêlé, et très heureusement personne ne m'en a requis. Rome devrait voir que toute l'Europe obéit et qu'on ne gagne rien à céder trop tard. »

Le 30 septembre, nouvelle allusion à son désir de retourner en Italie. « Je vais m'établir demain à Fontainebleau. Je ne sais pas quand je pourrai en revenir. Il paraît toujours très certain que l'empereur n'ira pas cette année en Italie. Je ne peux donc pas me flatter d'y aller moi-même cet hiver. »

Le 14 novembre, nouvelles plaintes contre les résistances de la Cour de Rome aux volontés impériales. « Le cardinal de Bayane, requis à Turin d'exhiber ses pleins pouvoirs, ne put en montrer que de très limités. Il fut renvoyé par M. de Menou à Milan, pour en attendre de plus convenables. Voilà le véritable mot de l'énigme que les Romains ont stupidement interprétée en leur faveur. Le cardinal de Bayane, dont la vieille voiture de l'archiduchesse s'est brisée à fond trois fois, à Milan, à Turin et à Lyon, a mis un siècle pour arriver. L'empereur, qui avait ses projets inconnus de départ pour Milan et Venise, où il va dans ce moment pour être de retour avant Noël, était outré de ces lambineries et de l'injustice de Rome envers Caprara, c'est-à-dire envers le médecin que l'on a pris à Rome

pour la maladie, s'adressait à moi tous les matins pour m'en témoigner son extrême mécontentement, comme si j'en étais la cause. Rome doit comprendre que toute l'Europe est sous le joug et qu'elle doit céder le possible sous peine de perdre tout. Caprara n'est nullement un traître. Il fait ce qu'il peut, et il aurait épargné beaucoup de mal, si on l'eût écouté. Je désire qu'on sache à Rome ma façon de penser à cet égard. Je ne suis pas un traître, moi, et on doit me croire. Qu'on voie où en sont tous les autres États, les plus grandes puissances, le Portugal, dans ce moment, et qu'on bénisse Dieu de conserver ce qu'on a. L'empereur me fit l'honneur de causer avec moi seul, en présence de cinquante personnes, dimanche au soir, dans le salon de jeux de l'impératrice, et me dit qu'ayant le tiers de la catholicité sous sa domination, il prétendait aussi avoir le tiers des chapeaux du Sacré-Collège pour les Français seulement. Je soutins thèse d'un ton fort gai, en lui observant que ce serait une charge énorme et inutile pour lui, un exemple formidable à donner aux autres États, un embarras inextricable pour Rome qui a besoin d'une congrégation de cardinaux, et une véritable dégradation pour les cardinaux français dont la multitude anéantirait la considération que d'avoir en France vingt-trois chapeaux, tandis qu'on n'y en a jamais vu plus de six à la fois. Je désire qu'on médite sérieusement à Rome sur le sort du Portugal et qu'on s'y prenne à temps pour ne pas le partager. »

III.

Cette appréciation de la politique de la Cour de Rome ne fait que s'accentuer au début de l'année 1808,

qui devait voir l'envahissement de Rome par le général Miollis. Le 15 janvier, Maury, sous l'empire de ses craintes, se laisse aller à une grande violence de langage : « Il est très faux que le cardinal de Bayane ait reçu du pape l'ordre de retourner à Rome et qu'on lui ait refusé ici un passeport. C'est Rome elle-même qui se jette par la fenêtre, et elle seule pourrait s'en préserver, en accordant des choses raisonnables et très supportables qu'on lui demande pour la France, l'Allemagne et le royaume d'Italie. Les jésuites se sont perdus pour avoir dit ou pour avoir agi comme s'ils avaient dit : *Sint ut sunt, aut non sint.* Je suis confondu d'étonnement et navré de la plus profonde douleur, en voyant les Romains si arriérés en politique. Comment est-il possible que la dégradation et la soumission des plus grandes puissances ne les éclairent pas ? On se moque hautement d'eux ici, quand je réponds aux questions dont je suis accablé, que personne à Rome ne m'a écrit un mot pour me demander mon avis dans une si effroyable extrémité, où l'on joue tout et pour toujours contre rien, et où l'immense multitude des impies bat des mains, en voyant une obstination qui assure notre ruine. On dit que c'est le seul cardinal di Pietro qui est le conseil régulateur du pape, et on le regarde comme un imbécile qui sert éminemment les ennemis dont le nombre est incalculable. Nous avons dû nous attendre aux plus horribles calamités, depuis que nous avons vu le cardinal Consalvi, qui a beaucoup de lumières et un très bon esprit, dont on fait ici beaucoup de cas, assez dominé par l'influence secrète du cardinal di Pietro ou des entours du pape, ou assez effrayé de l'opinion publique de Rome, ou malheureu-

sement assez prévenu et assez trompé pour attirer exclusivement une si terrible discussion dans Rome même, au lieu de la suivre à Paris, et assez timide pour se sacrifier lui-même, en sacrifiant sa place et le salut de Rome, avec lui. Ah! si j'avais pu lui écrire, et surtout l'entretenir pendant deux heures, il serait encore secrétaire d'État, et notre plaie n'aurait pas été mortelle. On a été à Rome d'une injustice horrible envers le pauvre cardinal Caprara, et Bayane pense totalement comme lui [1]. »

A quelques jours de là, une occasion se présente d'écrire au cardinal Consalvi. Il en profite pour lui dire directement ce qu'il vient de mander à son neveu. La lettre est du 29 janvier 1808. Elle est conçue en termes qui témoignent d'une grande cordialité entre les deux prélats. La voici :

« Éminentissime Patron et Ami.

« Votre Éminence a pu aisément deviner, mais elle ne saurait jamais s'exagérer les sentiments de joie, de tendresse et de reconnaissance, dont mon cœur a été profondément pénétré, en lisant l'adorable lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois.

« C'est son cœur qui la lui a inspirée, et c'est bien assurément de lui qu'elle parvient. Depuis dix-sept ans que j'ai le bonheur de la connaître, comme de l'apprécier, je n'ai cessé de trouver sa belle âme tou-

1. On sait aujourd'hui, par la publication des Mémoires sur cette période du pontificat de Pie VII, que le embarras suscités par la politique napoléonienne au gouvernement pontifical, lui imposaient des mesures et des renvois dont Maury ne se serait pas plaint, s'il avait su à quelle pression tyrannique et despotique obéissait la Cour Romaine.

jours la même dans tous les temps, j'ai été comblé des preuves de son amitié, et je lui en ai rendu tout le sentiment, sans pouvoir jamais lui en faire éprouver les effets. Je savais et j'approuvais à regret la résolution qu'elle avait prise, au moment déplorable de sa retraite, de ne plus fréquenter notre cour, et de ne se mêler d'aucune affaire. Je suis maintenant d'autant plus frappé de cette sage délicatesse, que sa seule bienfaisance a pu la surmonter un instant en faveur de mon neveu, qui n'est et ne doit être que l'ouvrage de vos mains. Je partage sa gratitude, je m'en fais garant, et je me mets entièrement et pour toute ma vie à votre disposition pour vous la témoigner. M. de Talleyrand, qui a lu votre lettre, en a été fort ému, et m'a chargé de vous assurer de tout son amour. Votre Éminence a ici des amis qui se plaisent à s'entretenir de ses rares talents, de son excellent esprit, de sa loyauté dans les grandes affaires, et de sa parfaite amabilité : outre celui que j'ai nommé, je dois faire une mention spéciale de M ....., qui n'entend jamais proférer votre nom, sans l'environner des effusions de son estime et de son attachement le plus remarquable. Je désire que Votre Éminence soit bien convaincue que je ne lui parle point ainsi par courtoisie, dans un instant où je suis si vivement touché de son extrême bonté pour moi, et pour un autre moi-même. Si elle daignait me fournir l'occasion de justifier ce que je lui confie, je suis en mesure de subir cette épreuve avec succès, et je ne reculerai point en arrière de sa juste confiance en moi. Combien de fois j'ai regretté depuis mon arrivée à Paris, de ne pouvoir pas lui écrire avec liberté tout ce que j'aurais voulu lui dire ! nous aurions

été bientôt d'accord, et Rome s'en serait mieux trouvée.

« Mon frère m'a demandé à grands cris d'être l'interprète fidèle de son respect, de son dévouement et de sa reconnaissance ; son enthousiasme pour Votre Éminence ne lui paraîtra pas nouveau. Je la prie et je la conjure d'être le protecteur, le guide et le conseil de mon neveu qui aura l'honneur de l'instruire de mes moyens pour son avancement, dont elle doit être l'arbitre. Qu'elle dispose des miens et de moi, comme de son propre frère, comme d'un homme honnête, sensible et vrai, qui l'aime de tout son cœur. Je ne sais pas lui exprimer autrement ma tendresse, mon entier dévouement et le respect profond avec lequel je suis, sans réserve et sans bornes, en lui baisant affectueusement les mains, de Votre Éminence, le très humble, très obéissant serviteur, et véritablement ami pour la vie. »

IV.

Le même courrier qui portait la lettre à « l'Éminentissime Patron » en portait une autre au neveu, remplie du prince Lucien Bonaparte. Le cardinal y donne au jeune prélat une leçon d'étiquette : « Je ne crois pas devoir écrire à M. Lucien. Je ne crois pas être encore en mesure de lui parler comme je voudrais. Dis-lui que je t'ai chargé de mettre à ses pieds l'hommage de mon respect, de mon admiration, de mon dévouement et de mon éternelle reconnaissance. Madame la princesse de Lucques pourrait lui dire depuis quel temps et avec quel zèle je suis son bon serviteur. Fais-lui une cour assidue, sans te rendre importun. Quelques présents

que tu es dans le cas de recevoir, pourraient ne pas lui déplaire. Tu dois le traiter, en lui parlant, en lui écrivant et même en parlant de lui, comme on traitait en France le frère du roi qui venait après lui. Le titre de sénateur est inconvenant. Toute qualification d'Altesse est au-dessous de lui. On disait simplement : *Monsieur, Monsieur a dit, j'ai l'honneur d'observer à Monsieur, Monsieur m'a ordonné*, et en écrivant on donnait le titre de *Monseigneur*, et puis on répétait le mot *Monsieur*, mais toujours à la troisième personne : *J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Monsieur le très humble.* C'est à toi à donner à Rome comme la véritable étiquette de la cour de France.

Le 26 février, Maury parle du général Miollis, « qui a un frère évêque de Digne,qui est ici très estimé pour son désintéressement et sa parfaite moralité ».

Le 11 mars, il parle, pour la première fois, des bruits qui courent d'une bulle d'excommunication, « qu'on a la stupidité de supposer imprimée ». Le 18, il y revient avec une extrême rudesse à l'endroit de ceux qui voudraient y pousser le pape. « C'est un excès d'humeur et de démence qu'on aurait très grand tort de croire justifié par les éloges de courtoisie qu'on donne et qu'il faut donner à la conduite de Pie VI, dans un temps où le procès de l'Europe n'était pas jugé, et où Rome surtout ne l'avait pas jugé contre elle-même par le sacre de l'empereur ... »

M. Fontanes vient d'être nommé Grand-Maître de l'Université. A ce sujet, le cardinal nous révèle un détail ignoré. « Tu auras pu être informé dans le temps, écrit-il le 25 mars, que la place de Grand-Maître de l'instruction publique m'avait été primitive-

absolument rien, aux déterminations du pape, dont je respecte les vertus, la probité et les motifs... Tous les gens de bien, tous les hommes éclairés et religieux, gémissent en France de sa fermeté si mal employée, et il n'est approuvé que par les impies qui en attendent la perte de la religion. Cela m'est démontré au point que, si j'avais le bonheur de conférer avec lui pendant une heure, ce court intervalle me suffirait pour l'amener à mon sentiment. Je crois avoir fait mes preuves de force et de courage tout comme un autre, et j'ai appris que, lorsque le résultat de la force n'est pas calculé, elle n'est plus que de la faiblesse ou de l'enfantillage. »

Le 4 juin : « Le cardinal de Belloy sera enterré demain à l'église de Notre-Dame avec la plus grande pompe. Ses obsèques coûtent plus de cent mille francs à l'empereur, qui va lui faire ériger un mausolée. » Dans la même lettre, Maury annonce son départ comme imminent.

Le 1er juillet, il se plaint du retard des informations canoniques sur les nouveaux évêques. « Voilà le pauvre cardinal de Montmorency, mort à Altona. Je me trouve malheureusement doyen des cardinaux français. C'est un triste privilège. »

Le 8 juillet. « Je suis invariablement décidé à partir avec un voiturier dans les premiers jours du mois de septembre. Je vais envoyer une superbe caisse de livres (pour le séminaire de Montefiascone.)... Une pareille bibliothèque est rare en Italie et doit former des hommes, pourvu qu'on en profite et qu'on ne les vole pas. Le diable est maître absolu du séminaire, dès que je suis absent. »

Le 6 septembre, il annonce qu'il a demandé une

audience de congé. Mais l'empereur part subitement, et l'audience est renvoyée à son retour.

V.

Napoléon garda Maury en France. Il lui fit jouer un rôle dans l'affaire du procès ecclésiastique de son divorce, et la décision de la commission ecclésiastique sur la compétence de l'officialité diocésaine en cette délicate occasion [1] porte la signature du cardinal

1. Le R. Père Desjardins, dans les *Études Religieuses* de juin 1889, en rendant compte d'un récent ouvrage de M. Henri Welschinger (qui est sévère pour Maury au point de l'accuser d'avoir livré lui-même l'abbé d'Astros à la police), nous semble avoir mis toutes choses au vrai point de l'histoire et du droit. « Deux causes de nullité furent alléguées : inobservation des formalités exigées par le concile de Trente (propre curé et deux témoins), défaut de consentement de la part de l'empereur. — « Il est sûr que, longtemps avant le sacre, Napoléon était persécuté par ses frères pour rompre son union avec Joséphine, et qu'il n'avait pas fait la sourde oreille. Lui qui avait pressé plus d'une fois ses parents ou ses amis de faire bénir par l'Église des mariages contractés seulement devant la loi, ne se décida jamais à le faire pour le sien ; le mot de divorce, prononcé plus d'une fois en présence de l'impératrice, avait rempli son cœur d'angoisse : et ce fut pour prévenir ce danger, plus que, peut-être, par délicatesse de conscience, qu'elle profita de la cérémonie du sacre pour s'ouvrir au pape et obligea Napoléon à régulariser sa position. On sait le mécontentement manifesté par l'empereur, mais que faire? Pouvait-il renoncer aux cérémonies annoncées et préparées avec tant d'éclat? Il céda à la nécessité, mais, dans toute sa conduite, ne laissa-t-il pas percer la volonté de ne pas s'engager sérieusement? Pourquoi surtout refusa-t-il d'admettre les témoins requis pour la validité du mariage? Ne semble-t-il pas qu'il voulût se réserver un moyen pour faire rompre plus tard les liens qu'il ne contractait pas sérieusement? Les témoins affirment unanimement que Napoléon n'eut pas l'intention de contracter un vrai mariage.... Ces témoignages sont corroborés par un ensemble de faits qui créait au moins de fortes présomptions, et nous ne croyons pas que la cour de Rome les eût rejetés sans examen si la cause avait été portée à son tribunal..... Ni Pie VII ni les cardinaux noirs ne se prononcèrent contre le fond de la sentence, mais seulement contre la compétence des deux officialités... *L'usage* constant en effet, si non la loi *positive*, avait réservé au jugement du Souverain Pontife les causes matrimoniales des rois.... Le comité ecclésiastique se prononça à l'unanimité pour la compétence de l'officialité parisienne. G. DESJARDINS. »

Maury et du cardinal Caselli, évêque de Parme, ainsi que celles de l'archevêque de Tours, Barral; de l'évêque de Verceil, Canaveri (c'est lui qui a écrit la minute originale de la décision); de l'évêque d'Évreux, Boulier; de l'évêque de Trêves, Maunay, et de l'évêque de Nantes, Duvoisin [1].

L'acte est du 1er janvier 1810 : « Nous soussignés, y est-il dit, en réponse aux questions qui ont été proposées par S. A. S. le prince archichancelier de l'empire (Cambacérès), déclarons, après une mûre délibération et à l'unanimité, à la suite du rapport qui nous a été fait par ce grand dignitaire de l'empire, procureur fondé de Leurs Majestés :

« 1° — Qu'à défaut de consentement prouvé juridiquement par devant le tribunal compétent, le mariage contracté entre Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Majesté l'impératrice Joséphine est nul de plein droit ;

« 2° — Que cette cause est de la compétence ordinaire de l'officialité diocésaine ;

« 3° — Qu'après la sentence de l'official diocésain, il sera nécessaire, pour épuiser les degrés de juridiction, d'en interjeter appel à l'officialité métropolitaine et ensuite à l'officialité primatiale de Lyon. »

Le débat sur ces questions délicates est encore pendant, et les thèses se croisent en sens divers, devant l'opinion. Quoi qu'il en soit, l'acte de Maury et de ses collègues eut pour conséquence la déclaration de nullité du mariage entre Napoléon et Joséphine, et la célébration d'un nouveau mariage avec Marie-Louise. « Les vingt-deux cardinaux, présents à Paris, n'assis-

1. A Fiv 1220, cité par H. WELSCHINGER, *Le Divorce de Napoléon*, p. 95.

tèrent pas tous à la cérémonie religieuse, qui eut lieu au Louvre le 2 avril 1810. Quatorze s'abstinrent d'y paraître, se fondant sur l'incompétence de l'officialité qui avait prononcé la nullité du lien spirituel, et attribuant au pape seul le droit de délier [1]; huit ne partagèrent point ces scrupules et occupèrent un fauteuil à la chapelle [2]; parmi ceux-ci figurait le cardinal Maury. Il vit les quatre reines de Westphalie, de Hollande, de Naples et d'Espagne porter la queue de la robe de l'impératrice; il y eut un moment assez prolongé d'hésitation de leur part, quand il leur fallut se baisser pour remplir cet office derrière Marie-Louise qui se dirigeait vers l'autel pour les premières oraisons où l'épouse reçoit l'anneau; mais un regard terrible lancé par l'empereur soumit tout à coup les royales fiertés, qui eussent bien voulu se dérober à ce rôle. Nous n'avons pas besoin de rappeler que les cardinaux absents ne tardèrent pas à être punis de leurs scrupules religieux; l'empereur leur interdit de porter la pourpre, et on les appela les cardinaux noirs: » Ils furent ensuite exilés, Brancadoro et Consalvi à Reims, Mattei et Pignatelli à Rethel, della Somaglia et Scotti à Mézières, Saluzzo et Galeffi à Sedan, Litta et Ruffo-Scilla à Saint-Quentin, di Pietro à Sienne, Gabrielli à Montbard, Oppizoni à Saulieu.

1. M Poujoulat, que nous citons, se sert ici d'une expression impropre. Il fallait dire *prononcer*.

2. Il y eut 13, et non pas 14 abstentions et dès lors 13 cardinaux noirs: Mattei, Pignatelli, della Somaglia, Litta, Ruffo-Scilla, Saluzzo, di Pietro, Gabrielli, Scotti, Brancadoro, Galeffi, Oppizoni et Consalvi.

VI.

Cependant, au milieu de toutes ces angoisses et de ces terribles difficultés, Maury sut trouver le temps de revoir et de publier le livre qui a fait sa meilleure réputation d'auteur, le seul peut-être qu'on relise encore. Sainte-Beuve [1] l'a admiré et nous citons volontiers ce critique, car il juge avec une extrême rigueur le caractère et les actes de Maury.

« En ces années, dit-il, reprenant son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, il le corrigea, l'étendit, le perfectionna, et l'amena à un degré de maturité et d'élégance qui en fait un des bons livres de la langue, sous la forme nouvelle et définitive où il [2] reparut (1810). Non seulement les prédicateurs, mais tous ceux qui ont à parler en public, y trouveront quantité de remarques, justes et fines, mais justes avant tout, et qui sont d'un homme du métier, parlant avec autorité de ce qu'il a pratiqué et de ce qu'il sait à fond. L'auteur, en se remettant à cet estimable travail, s'est évidemment ressouvenu des heures appliquées de sa jeunesse, et il les a recommencées avec charme et avec fruit. Tout y est sensé, et rien n'y sent l'ennui. Le style s'y anime convenablement des citations des anciens sans trop s'en surcharger. Si l'abbé Maury n'a pas dans le détail cette fertilité ingénieuse de métaphores et d'images qui égaie continuellement le langage de la critique chez Quintilien, il n'est nullement dépourvu de com-

1. *Causeries du lundi*, IV, p. 284.
2. Le *Moniteur* lui consacra deux articles très élogieux (an 1810, p. 652-653, 672-673.)

paraisons et de similitudes. Ainsi, au chapitre des préparations oratoires, dans tout le morceau : *Vous vous promenez seul à la campagne*... il compare très bien le trait d'éloquence non préparé au coup de tonnerre dans un ciel serein. Il n'abuse jamais du procédé de Diderot qui consiste à refaire à sa manière ce qu'i critique, mais il use à son tour du droit d'un maître en indiquant comment on aurait pu faire mieux. Le plan qu'il trace d'une oraison funèbre de Turenne, par opposition à celle de Fléchier, a de la beauté et de la grandeur, et l'on sent qu'il l'aurait su exécuter. Des souvenirs personnels, quelques anecdotes introduites à propos, viennent consoler de la continuité des préceptes sans en distraire. Les chefs-d'œuvre de la chaire sont présentés, analysés en grand, et il n'oublie pas les particularités qui peuvent en éclaircir et en faire valoir quelques effets déjà inaperçus. C'est chez Maury qu'on trouve pour la première fois le Père Bridaine, il a remis à leur place Bossuet, Bourdaloue, les vrais classiques de la chaire. Sa critique de Massillon a paru sévère ; elle était hardie au moment où il la fit, et elle n'est que juste. En général, c'est cette justesse, cette solidité qui me frappent chez Maury, dans une matière qu'il possède à fond. Ne lui demandez, ni grande finesse, ni grande nouveauté, ni curiosité vive ; mais il est large, il est plein, il va au principal ; il s'entend à poser l'architecture et les grandes avenues du discours ; il les démontre en maître chez les maîtres. Bossuet encore était aisé, ce semble, à saisir et à manifester, à cause des éclairs qui signalent sa marche ; mais Bourdaloue, plus égal et plus modéré, nul ne l'a plus admirablement compris et défini que l'abbé Maury,

dans la beauté et la fécondité incomparable de ses dessins et de ses plans, qui lui semblent des conceptions *uniques*, dans cet art, dans cet empire du gouvernement du discours, *où il est sans rival*, « dans cette puissance de dialectique, cette marche didactique et ferme, cette force toujours croissante, cette logique exacte et serrée, cette *éloquence continue du raisonnement*, dans cette *sûreté* enfin et cette *opulence* de doctrine. » Il est inépuisable ainsi à le reproduire et à l'exposer dans toutes ses qualités saines. On sent que c'est là son idéal préféré. Cette intelligence profonde de Bourdaloue me semble le chef-d'œuvre critique de Maury. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

MAURY NOMMÉ A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

SOMMAIRE. — Les principes. — *Potius mori!* — Colloque entre Maury et Napoléon. — Le chapitre de Paris lui confère les pouvoirs d'administrateur du diocèse. — Discours de l'abbé d'Astros et réponse de Maury. — Lettre au pape et Bref de Pie VII en réponse. — Les résolutions et le plan de vie de l'archevêque nommé. — Surveillance de l'abbé d'Astros. — Maury résiste à un désir schismatique de l'empereur. — Les titres qu'il prend. — Une lettre intime au curé de Lombez. — Maury au jour de l'an 1811. — Arrestation de l'abbé d'Astros. — Adresse du chapitre. — La commission ecclésiastique de 1811. — Le concile national. — Les informations de Maury confiées à l'évêque de Versailles. — Lettre que le cardinal écrit à ce sujet à Pie VII. — Silence du pape.

I.

NOUS voici arrivés au moment de la vie du cardinal Maury, qui a le plus été censuré, et, hâtons-nous de le dire, avec une justice que toute notre admiration pour les beaux et grands côtés de cette existence ne saurait nous empêcher de trouver pleinement équitable. Rappelons d'abord les principes. Nous mettrons ensuite les pièces sous les yeux du lecteur, telles que nous les avons retrouvées dans les papiers du cardinal. Elles plaideront peut-être en faveur d'une bonne foi, que les entours de Maury ont toujours dite complète. En tous cas, nous aurons rempli le principal devoir de l'historien.

Avant d'être enlevé violemment de Rome, le pape avait fait afficher la bulle d'excommunication du 10

juin 1809. La position du gouvernement français vis-à-vis du Saint-Siège n'était donc pas équivoque. On connaissait les griefs trop légitimes du Souverain Pontife. Sa position même, il était prisonnier à Savone, parlait assez haut. Dans cette situation extrême, le pape avait usé de la dernière ressource qui restât au Saint-Siège, de celle dont ses prédécesseurs s'étaient servis dans des circonstances analogues, il avait refusé la confirmation et l'institution canoniques des évêques nommés par l'empereur. Comme le fait remarquer le cardinal Pacca dans ses Mémoires : « En suspendant cette institution, lorsque de graves raisons l'exigent, le Saint-Siège fait connaître son juste mécontentement. Par là il fait aux gouvernements et aux peuples une sainte violence pour les engager à rentrer en eux-mêmes et à réparer ce qu'ils peuvent avoir fait de contraire aux lois sacrées de l'Église. Il n'est pas besoin de faire l'apologie d'une telle résolution prise en différents temps par les Souverains Pontifes, il suffit d'avoir fait remarquer que c'est peut-être maintenant le seul moyen légal de retenir les gouvernements et les peuples encore unis et attachés au centre de l'unité catholique [1]. »

Le cardinal Maury se donne un premier tort. C'est lui (nous avons sur ce point le témoignage irréfragable du cardinal Pacca), qui suggère à l'empereur Napoléon un subterfuge pour éluder le refus du pape. Dans les temps de discordes et de difficultés avec le Saint-Siège, les gouvernements avaient plus d'une fois usé de ruse pour tourner le refus d'institution canonique. Un canon du concile de Trente établit que, lorsqu'il y a une vacance sur un siège épiscopal, par la mort du

1. *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 40.

titulaire, sa translation sur un autre siège, sa renonciation ou sa déposition, le droit de gouverner le diocèse passera naturellement au chapitre. Cette doctrine est fondée sur une décrétale de Boniface VIII, où il est dit en propres termes : « Si un évêque est pris par les païens ou les schismatiques, ce n'est pas l'archevêque, mais le chapitre, qui devra administrer au spirituel comme au temporel, comme si son siège vaquait par suite de sa mort [1]. » Ces paroles, comme le fait remarquer le savant auteur auquel nous empruntons cette citation, indiquent qu'à l'époque où le pape Boniface s'exprimait ainsi, c'était au chapitre que, d'après le droit commun déjà antérieurement en vigueur, l'administration du diocèse était dévolue, dans le cas de la mort de l'évêque.

Le concile de Trente, en déclarant que le chapitre devait instituer au bout de huit jours un vicaire capitulaire, reconnaissait cette juridiction qui existait depuis la plus haute antiquité dans le chapitre ; seulement il réglait sagement l'exercice de ce droit en décidant que le chapitre le déférerait, au bout de huit jours, à un vicaire capitulaire, afin d'éviter les conflits qui pouvaient s'élever entre les membres délibérants du chapitre [2]. C'est de cette institution des vicaires capitu-

1. « Si episcopus a paganis aut schismaticis capiatur, non archiepiscopus sed capitulum, ac si sedes per mortem vacaret illius in spiritualibus ac temporalibus, ministrare debebit. »

On peut consulter sur cette question un livre qui fait autorité sur cette matière, [illegible] *de Capitulis*, auctore D. Bouix, cinquième partie *de* [illegible], page 532.

2. Cette remarque est [illegible] de M. l'abbé Bouix, dans le livre plus haut [illegible] « Nam [illegible] retineat capitulum per se ipsum diœcesim administ[illegible] ad vitandas capitularium in deliberando conflicta[illegible] exercitium jurisdictionis [illegible] sed ad [illegible] vicarium capitulariter deputatum exer-

laires que les gouvernements ont souvent abusé pour paralyser, dans les mains des papes, le droit de refuser l'institution canonique. « Ils ont insinué aux chapitres des cathédrales, dit le cardinal Pacca, ou plutôt ils leur ont prescrit (car cette insinuation est un ordre véritable), ils leur ont prescrit de choisir, pour vicaires généraux des sièges vacants, les ecclésiastiques nommés aux sièges mêmes. Par là ils réussissaient, au mépris manifeste des ordres du Saint-Siège, à faire gouverner les diocèses par ceux mêmes qu'ils avaient nommés, avant même qu'ils eussent reçu l'institution canonique. Ainsi on conseilla à Napoléon de rétablir le canon du concile de Trente sur les vicaires capitulaires, et d'employer ce moyen. Le cardinal Maury s'est vanté, en présence d'un grand nombre de personnes, d'avoir donné ce conseil à l'empereur. Il m'a dit à moi-même qu'il avait été le premier à lui en suggérer la pensée [1]. »

Ce fut là le premier tort du cardinal Maury. Chrétien, évêque, conseiller naturel du Saint-Siège depuis son élévation au cardinalat, il se faisait le conseiller bénévole de l'autorité temporelle contre le Saint-Siège, et il aidait la première à enfreindre les droits du second par un subterfuge condamnable et formellement condamné par le canon du second concile œcuménique de Lyon, tenu en 1274, canon confirmé par les décrétales de Boniface VIII, Alexandre V et Jules II [2].

Voici le second : il acceptait le salaire de ce conseil coupable, et se laissant ou se faisant nommer par l'em-

cendam, post dictum octo dierum terminum teneretur. » *Tractatus de Capitulis*, page 537.

1. *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, page 41.

2. M. Poujoulat donne le texte de ce canon. Voir son ouvrage, page 283.

pereur archevêque de Paris, il devenait, lui évêque et cardinal, l'instrument actif de la violation des droits du Saint-Siège, en acceptant du chapitre les pouvoirs de vicaire capitulaire que celui-ci avait reçu l'ordre de lui conférer, et à l'aide desquels il se passait de l'institution canonique [1].

Pour qu'on ne nous accuse point d'avoir dissimulé ou atténué les torts, nous en avons emprunté l'exposé à un ennemi déclaré de la mémoire de Maury.

Le moment est venu de raconter les faits, tels qu'ils se passèrent.

II.

C'est, paraît-il, l'abbé Lyonnet, qui, dans sa *Vie du cardinal Fesch*, aurait accrédité le célèbre jeu de mots d'où serait sortie la nomination du cardinal Maury à l'archevêché de Paris.

« Napoléon, dit l'historien du cardinal Fesch, lui demanda pourquoi, étant nommé archevêque de Paris, il n'administrait pas cette Église.

— J'attends, répondit Fesch, que le pape m'ait donné l'institution canonique.

— Mais, en attendant, répliqua Napoléon, le chapitre vous a donné des pouvoirs.

— C'est vrai, répondit le cardinal ; toutefois, je n'oserai pas en user dans cette circonstance.

— Vous condamnez donc les évêques d'Orléans, de Saint-Flour, d'Asti, de Liége, etc. Je saurai bien vous y forcer.

— Sire, *potius mori!* répliqua, tout ému, le cardinal.

1. Alfred Nettement, dans l'*Union* du 16 décembre 1855.

— Ah ! plutôt *Maury;* eh bien ! vous l'aurez. »

L'abbé Cattet, dans sa critique sévère mais souvent juste de l'œuvre de l'abbé Lyonnet, s'est élevé, avec beaucoup de preuves à l'appui, contre l'authenticité de ce jeu de mots, et il cite d'un personnage « très au courant de ce qui se passa entre l'empereur et son oncle », un autre colloque, tout à l'honneur de Maury [1].

« Le cardinal était allé au lever de l'empereur faire sa cour, comme à l'ordinaire, quand celui-ci l'aborda brusquement :

— Monsieur le cardinal, fit l'empereur, pour vous montrer l'estime que je fais de vous, je vous nomme à l'archevêché de Paris.

« La réponse fut digne de l'ancien abbé Maury :

— Sire, c'est donc pour assister aux funérailles de la religion ?

— Mais non, reprit l'empereur, je veux la religion ; et, pour vous le prouver, demandez-moi quelques grâces, je les accorderai.

— Je prie Votre Majesté de me donner jusqu'à demain pour réfléchir.

Le cardinal reparaît en effet le lendemain.

— Eh bien ! lui dit l'empereur, qu'avez-vous réfléchi ?

— Sire, je vous demande l'élargissement du pape et des cardinaux.

---

1. *La Vérité sur le cardinal Fesch*, p. 151 et suiv. L'auteur, qui est l'abbé Cattet, ancien grand-vicaire de Mgr de Pins, fait précéder son récit de ces mots : « On a dit tant de mal du cardinal Maury à cause de son acceptation de l'archevêché de Paris, qu'on est heureux de pouvoir dire quelque chose qui lui soit honorable. »

« L'empereur, s'attendant à tout autre demande de la part d'un homme qu'on disait ambitieux, parut surpris.

— Monsieur le cardinal, répondit-il, vous êtes un homme d'honneur; mais nous y réfléchirons. Si cependant vous avez quelque autre chose à demander ?

— Je vous prie, Sire, de permettre à M. Frayssinous de reprendre ses conférences sur la religion.

— Pour cet article, entendez-vous avec M. Bigot-Préameneu.

« C'était le ministre des Cultes qui avait, disait-on, imposé à l'orateur sacré cette extravagante condition de prêcher à la nombreuse jeunesse de Paris accourue à ses discours, sur la gloire des armées françaises et sur la conscription. »

Nous verrons plus tard sur quels errements se basa Maury pour accepter, avec sa nomination, la délibération suivante du chapitre de Notre-Dame, dont voici la teneur :

« Le chapitre convoqué *per domos*, à l'issue de la grand'messe, furent présents, etc.

« Lecture faite de la lettre de S. É. le ministre des Cultes, adressée à MM. les vicaires-généraux, du 15 de ce mois, par laquelle il leur transmet une expédition du décret qui nomme Monseigneur le cardinal Maury à l'archevêché de Paris, et fait connaître que l'intention de Sa Majesté est que les membres du chapitre s'assemblent de suite, relativement aux pouvoirs qui sont dans leur attribution.

« Le chapitre a arrêté qu'une députation, composée de deux de MM. les vicaires-généraux, de quatre

chanoines et du secrétaire, se rendra chez Son Éminence Mgr le cardinal Maury, pour lui porter l'hommage de félicitation et de respect du chapitre, et le supplier de vouloir bien prendre, dès ce moment, l'administration du diocèse, conformément à la délibération prise le 1er février 1809, à l'égard de S. A. E. le cardinal Fesch. »

L'abbé d'Astros, le jeune vicaire capitulaire qui présidait l'assemblée où fut prise cette délibération, vota contre. Mais il ne crut pas pouvoir se dérober à la mission qu'elle lui déférait [1].

— Monseigneur, dit-il en tête de la députation, nous venons, au nom du chapitre métropolitain de Paris, vous féliciter de votre nomination à ce titre et prier Votre Éminence de prendre en main l'administration du diocèse. Il n'est personne qui ne se rappelle en ce moment, Monseigneur, avec quelle éloquence et avec quel courage vous avez défendu, dans le temps, la cause de la religion et du clergé.

— Je n'irai m'asseoir sur la chaire épiscopale de Paris, répondit le cardinal, qu'autant que le pape me prendra la main pour m'y faire monter.

1. La démarche de M. d'Astros confirme la remarque de Poujoulat : « La canonicité de la mesure n'était mise en doute par aucun membre du chapitre, pas même par l'abbé d'Astros, qui depuis creusa si bien la question. L'administration capitulaire des évêques nommés semblait entrée dans la discipline de l'Église gallicane, et comme consacrée par l'ancien usage des chapitres de France d'envoyer des lettres de grand-vicaire aux prélats nommés. » Nous citons la réflexion, non pour infirmer en rien la doctrine orthodoxe qui est diamétralement contraire à ce prétendu usage gallican, mais pour rappeler qu'il pouvait y avoir, à ce moment, un préjugé qui entraînait, comme conséquence, une sorte de *titre coloré* suffisant pour expliquer pourquoi le clergé de Paris put accepter l'administration de Maury et la validité de ses actes.

Aussitôt en effet, l'archevêque nommé écrivait au Souverain-Pontife :

« Paris, ce 16 octobre 1810. — Très-Saint-Père. — Il y a deux jours que Sa Majesté Impériale et Royale daigna me faire appeler, à l'improviste, dans son cabinet, pour m'annoncer qu'Elle me nommait à l'archevêché de Paris, en accompagnant cette grâce des plus flatteuses expressions, pour le peu que j'ai fait pour la défense de la religion, au temps funeste de nos calamités passées. Je ne manquai pas de représenter à Sa Majesté qu'étant évêque de Montefiascone et Corneto, je ne pouvais abandonner mes églises sans l'autorisation de Votre Sainteté. L'empereur m'ayant répondu que je devais les conserver jusqu'au moment où j'obtiendrais l'institution canonique de cet archevêché, je n'avais d'autre parti à prendre que d'obéir aux ordres de Sa Majesté.

« D'après ces dispositions souveraines, le chapitre de cette métropole, uni aux vicaires capitulaires, m'a élu et nommé le lendemain, à l'unanimité des suffrages, administrateur capitulaire du diocèse, en me déférant ainsi les pouvoirs concédés aux chapitres par le concile de Trente, durant la vacance des sièges épiscopaux. Voilà le seul titre d'où dérive maintenant la juridiction que j'exerce dans l'église métropolitaine[1]. Il est de mon

1. Nous avons déjà eu l'occasion de rectifier ce que la donnée du cardinal, conforme d'ailleurs aux précédents et aux usages de l'Église gallicane comme il le démontrera longuement dans son grand Mémoire de 1815, avait d'erroné au point de vue du droit, qui interdit aux chapitres de revenir sur la première élection.

En droit, l'élection et l'institution des évêques appartiennent au Pape. Tous les canonistes s'appuyant sur le Concile de Trente Sess. XXIII, cap. IV et cap. VIII. (Cfr. DE ANGELIS, lib. I, tit. V *de Electo et electi potestate.*) Quelle qu'ait été la discipline ancienne, les Souverains Pontifes se sont

devoir, Très-Saint-Père, d'informer le chef suprême de l'Église de ce qui vient d'arriver. Mais je dois avant tout assurer Votre Sainteté que je m'empresserai de renouveler, dans toutes les circonstances, la profession de ces sentiments d'attachement et de dévotion à notre sainte religion, au Saint-Siège et à sa personne sacrée, que je manifestai, grâces à Dieu, en particulier comme en public, quand je vis les droits de l'une et de l'autre en péril. Je ne connais que trop les embarras dans lesquels se trouve Votre Sainteté. Dieu sait de quel désir ardent mon cœur est animé de pouvoir contribuer à les tourner en consolations.

« C'était pour moi, Très-Saint-Père, un devoir ri-

réservé l'élection à tous les sièges épiscopaux, archiépiscopaux, etc..... (Reg. 2 et 3 de la Chancellerie Apostolique.) Pour ce qui est de la discipline actuelle, il y a quatre manières de pourvoir aux évêchés : 1° *Electio seu nominatio libera summi Pontificis;* 2° *Commendatio plurium personarum;* 3° *Præsentatio ex parte principum:* 4° *Proprè dicta electio* (DE ANGELIS, *ibidem*); mais les trois derniers modes sont des concessions du Souverain Pontife.

Quant à l'élection proprement dite, voici les deux chapitres du Droit qui se rapportent à la question Maury. *Nulli licere decernimus, postquam in scrutinio nominaverit aliquem, et electio fuerit subsecuta, vel postquam præstiterit electioni de ipso ab aliis celebrata consensum, illum super electione ipsa, nisi ex causis postea emergentibus, impugnare, vel nisi ei morum ipsius antea celata de novo pandatur improbitas, vel alicujus alterius latentis vitii, vel defectus, quæ verisimiler ignorare potuerit, veritas revelatur* (cap. *Nulli* 8 de Elect. in 6). Remarquons qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle élection, mais d'une opposition faite auprès du légitime supérieur (le Pape). Voici d'ailleurs comment il faut procéder dans ce cas. « *Edicto perpetuo providemus, ut si quando aliqui electionibus, postulationibus, vel provisionibus se opponunt, proponendo aliqua contrà electionis, postulationis, seu provisionis formam, aut personas eligentium, vel electi, sive illius, cui erat provisio facienda, sive facta, et propter hoc contigerit appellari, appellantes instrumento publico, seu litteris super appellatione confectis, omnia et singula exprimant quæ in formam intendunt objicere, vel personas coram personis authenticis, aut personæ quæ super hoc testimonium perhibeant veritati, corporali præstito juramento, quod credunt ea quæ sic exprimunt esse vera et se posse probare.* (Cap. *Ut circa* 4 *de elect.* in 6.)

goureux de lui rendre compte de ma position. Votre Sainteté verra ainsi au fond de mon cœur combien je dois désirer mon institution canonique. Certain que Votre Béatitude sera convaincue de la sincérité de tous mes sentiments, il ne me reste qu'à implorer très respectueusement sa bénédiction apostolique, et à lui attester, avec l'hommage le plus filial, en lui baisant les pieds, que je suis à jamais, de Votre Sainteté, le très humble, très dévoué et très obligé serviteur et fils. — Jean-Sifrein, cardinal MAURY [1]. »

C'est seulement à la date du 5 novembre que Pie VII répondit par le Bref foudroyant, demeuré célèbre dans l'histoire religieuse du Premier Empire :

« Vénérable frère, y disait le pontife prisonnier de Napoléon, il y a cinq jours que nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez votre nomination à l'archevêché de Paris et votre installation dans le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos afflictions. Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au cardinal Caprara, pour lors archevêque de Milan, dans laquelle nous avons exposé les motifs puissants qui nous faisaient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Vous n'ignoriez pas que, non seulement les circonstances sont les mêmes, mais qu'elles sont devenues et deviennent, de jour en jour, plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'Église... Nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'Église

1. La lettre est en italien, nous donnons la traduction de M. Louis Maury.

Romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres Églises, ni de tant d'autres attentats. Vous connaissez dans le plus grand détail tous ces événements,et d'après cela nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si c'était la chose la plus agréable pour nous et la plus conforme à nos vœux.

« Est-ce ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Église dans les temps les plus orageux de la Révolution française, vous abandonnez cette même Église, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits et lié si étroitement à elle par la religion du serment ? Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Église ! Est-ce ainsi que vous faites si peu de cas de notre autorité pour oser, en quelque sorte par acte public, prononcer déchéance contre nous à qui vous deviez obéissance et fidélité ? Mais, ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez, de votre propre autorité et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église, bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre. Nous ne rappelons pas qu'il est inouï, dans les annales ecclésiastiques, qu'un prêtre, nommé à un évêché quelconque, ait été engagé par les vœux du chapitre à

prendre le gouvernement du diocèse, avant d'avoir reçu l'institution canonique ; nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qu'il en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière : nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avait dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions aussi importantes ; car enfin où veut-on en venir ? On veut introduire dans l'Église un usage aussi nouveau que dangereux au moyen duquel la puissance civile parviendrait insensiblement à n'établir, pour l'administration des sièges vacants, que des personnes qui lui seraient entièrement vendues. Qui ne voit évidemment que c'est non seulement nuire à la liberté de l'Église, mais encore ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides ? Mais, d'ailleurs, qui vous a dégagé de ce lien qui vous unit à l'église de Montefiascone ? Qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu par un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse ? Quittez donc sur-le-champ cette administration. Non seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressé par la charité personnelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcé de procéder, malgré nous et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des saints canons : personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons

que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part ferait à l'Église et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère : et, si vous lisez notre lettre avec les mêmes sentiments qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous. »

Maury a toujours nié avoir reçu, au moins officiellement, ce Bref, dont il discutera plus tard l'authenticité et les considérants, dans un mémoire que nous mettrons également sous les yeux du lecteur [1], et où il assure que, dans aucune de ses visites postérieures à Pie VII, le pape ne lui en a jamais parlé.

1. Nous n'attendrons pas cependant jusqu'alors pour reproduire les réflexions suivantes de M. Poujoulat : « Les situations fausses ont des raisonnements, une conscience, une théologie à part; elles ont des serres de vautour sous lesquelles on se débat en vain. Le cardinal Maury, ne pouvant rien répondre au bref de Pie VII, prendra le parti d'en nier l'authenticité : il dira que ce bref ne lui est point parvenu officiellement ; il dira qu'il y manque l'anneau du pêcheur. Mais, si le sceau pontifical n'accompagne pas les ordres du chef de l'Église, à qui la faute? L'anneau du pêcheur ne lui a-t-il pas été enlevé par ses spoliateurs (*) ? La signature de Pie VII est là ; Maury la connaît et la reconnaît ; pourquoi ne pas obéir ? A quelles chicanes est descendu l'ancien défenseur du pape, pour éluder ce que le pape a prescrit ? La grande lumière de la vérité l'inonde, et il cherche des recoins obscurs pour y échapper, et il met la main sur ses yeux pour ne pas voir cette lumière ! Sa résistance au bref de Pie VII, sous prétexte qu'il a lieu de le croire supposé, est le plus grand des torts du cardinal Maury. »

*, Erreur fondée sur la date donnée par M. Artaud. L'anneau du pêcheur ne fut enlevé qu'en 1811 à Pie VII, qui le remit, brisé en deux, au capitaine de gendarmerie chargé de le lui demander à Savone. (Lettre du prince Borghèse à l'empereur, 14 mars 1811.)

III.

« Depuis son retour à Paris, raconte M. Poujoulat, le cardinal Maury, peu recherché dans la société dont il avait déserté les affections politiques, mais toujours épris du monde, fréquentait beaucoup les salons officiels et allait partout où l'esprit suffit pour se faire écouter ; les anecdotes sur le dix-huitième siècle et les récits de l'émigration s'échappaient de sa bouche en flots intarissables ; conteur animé, plus près du gros sel que de la fleur délicate de la pensée, et parfois poussant la verve jusqu'à l'invention, il intéressait, égayait et charmait dans ses diners en ville, et rarement il dînait chez lui. Dès que le cardinal fut nommé archevêque de Paris, il se traça un plan de conduite dont il ne garda pas le secret pour sa conscience, mais qu'il prétendit avoir confié à l'empereur et qu'il crut devoir ne laisser ignorer à personne : c'était le plan d'une vie plus retirée avec toute l'exactitude épiscopale, avec d'abondantes aumônes et la prière en commun. L'archevêque nommé se proposait pour modèles MM. de Beaumont et de Juigué, dont il avait vu de près les vertus et la piété. Il marqua sa première apparition au conseil par une faute. Au lieu d'abriter sa position équivoque sous l'autorité incontestable des grands vicaires capitulaires, il se mit assez audacieusement en relief, et ne se fût pas posé autrement s'il avait été en possession de l'institution canonique : le cardinal annonça au conseil que les actes ne porteraient que sa seule signature. »

Mais, dit le Père Caussette, dans sa belle *Vie du cardinal d'Astros*, le jeune vicaire capitulaire tenait

ses regards attachés sur le cardinal Maury. « Il le surveillait en conscience, opposant une protestation à chacun de ses empiètements, et se plaçant toujours en face de l'usurpation comme une intelligente barrière qu'il n'était pas plus aisé de tourner que de franchir. Dans une société, le cardinal disait-il, en le présentant avec ses collègues : *Voilà mes grands-vicaires*, l'abbé d'Astros répondait : *Son Éminence se trompe, ce sont les grands-vicaires du chapitre et non les siens.* Pendant une ordination, le cardinal exigeait du timide ecclésiastique, à qui il imposait les mains, qu'il lui promît obéissance comme à son évêque titulaire. L'abbé d'Astros prenant la parole à haute voix : *Monseigneur*, disait-il, *permettez-moi de faire observer, pour l'instruction de ce prêtre, que vous n'avez pas le droit de lui demander cette promesse.* Dans les jours de cérémonie, le cardinal faisait-il porter devant lui la croix archiépiscopale, qui est le signe d'une juridiction qu'il n'avait pas, l'abbé d'Astros ordonnait au porte-croix de rentrer dans la sacristie. »

Un jour, Maury raconta au conseil que l'empereur venait de lui dire, en présence de Fouché et de Savary :

— Monsieur le cardinal, il faudra laisser de côté votre titre d'administrateur capitulaire. Je vous ai nommé archevêque de Paris, il faut en prendre le titre.

— Sire, répondit Maury, sous le titre d'administrateur capitulaire, j'ai tout pouvoir; si je prends celui d'archevêque, je n'en aurai plus aucun. »

En réalité les mandements et autres actes de l'administration du cardinal Maury, durant les quatre années qui s'écoulèrent depuis sa nomination jusqu'à son bannissement, sont libellés au nom de *Son Émi-*

nence Monseigneur le cardinal archevêque nommé de Paris.

Les en-tête portent les mentions suivantes : *Jean-Sifrein* MAURY, *par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de la Très-Sainte-Trinité au Mont Pincius, archevêque-évêque de Montefiascone et de Corneto, nommé* ARCHEVÊQUE DE PARIS, *administrateur capitulaire de cette métropole pendant la vacance du Siège, comte de l'empire*, etc. »

Une lettre intime, écrite le 27 novembre 1810 au curé de Lombez [1], nous trahit les angoisses au milieu desquelles le nouvel archevêque devait vivre à ce moment. Il se souvenait qu'au concordat, plus d'un intrus avait pris place canoniquement dans la nouvelle hiérarchie épiscopale en France. Évidemment, lorsque la paix se fera entre l'empire et le Saint-Siège, une des premières conditions du traité sera son institution à lui, qui n'est point, pense-t-il, un intrus et vaut mieux que les schismatiques constitutionnels,auxquels il a été tant pardonné ! Mais, en attendant...

Voici d'ailleurs la lettre : « J'ai reçu, Monsieur, avec beaucoup de plaisir,la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire le 14 de ce mois. Je suis très sensible à vos félicitations, et je vous en remercie de bien bon cœur. J'ai toujours aimé votre famille. Il m'est doux de pouvoir compter sur son affection. Je me suis flatté que toute la ville de Lombez se réjouirait de ma nomination à l'archevêché de Paris. Je désire de pouvoir lui en témoigner ma reconnaissance, et je n'y manquerai

1. Nous devons communication de cet intéressant document à l'obligeance de M. Delpy, procureur de la république à Lombez.

certainement pas, toutes les fois que je trouverai l'occasion de la servir.

« Votre église est la première à laquelle j'ai été attaché. Elle sera toujours la première dans mon cœur. Priez-y Dieu pour moi, vous tous qui me conservez un bienveillant souvenir; j'en ai grand besoin au milieu des devoirs, des dangers et des écueils innombrables qui m'environnent dans ma nouvelle carrière.

« Je vous envoie mon premier mandement comme un gage du véritable attachement dont je me plais à vous offrir, Monsieur, les plus sincères assurances. — Le card. MAURY.

« A M. l'abbé Bistor, curé de Lombez. »

IV.

Maury avait raison de parler de « dangers » et d' « écueils ». Voilà qu'au 10 novembre 1810, répondant à diverses questions de l'abbé d'Astros, Pie VII lançait de Savone un nouveau Bref, qui ôtait au cardinal Maury « tout pouvoir et toute juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance [1] ».

Le Bref n'arriva point à destination. La police de Savary l'intercepta, et il n'a été connu qu'en 1814. Mais la colère de César ne connut plus de bornes. A la réception du 1er janvier 1811, elle tomba foudroyante sur l'abbé d'Astros, qui, à quelques jours de là, le 4 janvier, fut conduit à Vincennes, où il passa dix mois au secret et trois ans en captivité [2].

1. On trouvera un peu plus loin le texte de ce Bref.
2. On a cru à cette époque, dit M. Poujoulat, et on a répété dans des

Deux jours après, le chapitre était mandé chez le ministre et fut amené, par la menace d'une révocation par le pouvoir civil, à proposer lui-même de retirer les pouvoirs de vicaire capitulaire à celui qui avait eu « le malheur de perdre la confiance de son souverain ». Malgré les objections de M. Emery et son refus de signer l'adresse, où le chapitre métropolitain méconnaissait le droit, l'histoire et la dignité du ministère ecclésiastique, l'adresse à l'empereur fut votée, telle que Maury, assure-t-on, l'avait rédigée et telle qu'elle sortit des corrections auxquelles Napoléon voulut la soumettre.

Une fois sur cette voie, l'archevêque nommé de Paris devait se laisser entraîner à d'autres fautes, que les contemporains jugèrent, les uns avec indignation, un plus grand nombre avec compassion pour la situation difficile où le mettait le caractère despotique de l'empereur, et que la postérité jugera sévèrement, en

livres, que le ministre de la police (Savary), répugnant à faire mettre la main sur un prêtre en habit de chœur, et ayant témoigné son embarras au cardinal Maury, celui-ci lui avait proposé de lui mener l'abbé d'Astros dans sa voiture : l'athlète de la Constituante se serait fait ainsi le recors de Savary ; mais cette odieuse imputation est restée sans preuve, et le vicaire-général, M. Jalabert, qui était là, qui vit et entendit tout, ne crut jamais à l'intention du cardinal de livrer l'abbé d'Astros. Celui-ci avait reçu l'ordre de s'expliquer au ministère de la police. Le cardinal l'y conduisit dans sa voiture en même temps que les deux autres vicaires-généraux, MM. Jalabert et Maury ; il témoigna, dans le trajet, à l'abbé d'Astros, le désir et l'espoir de calmer l'orage. Arrivé au ministère de la police, le cardinal se rendit chez le ministre avec le prévenu, laissant dans sa voiture les deux autres grands-vicaires... Le cardinal Maury n'était resté que vingt minutes chez le ministre de la police ; remonté dans sa voiture, il s'emporta, selon le témoignage de l'abbé Jalabert (*Notes manuscrites*) contre l'abbé d'Astros, qui venait d'être reconnu coupable d'avoir eu connaissance du Bref du pape, et sa colère aurait pu faire croire qu'il avait appris par cet interrogatoire des choses dont il ne se doutait pas. (POUJOULAT, *Op. cit.*, p. 311 et suiv.)

comparant l'héroïsme du Constituant à la faiblesse du prélat courtisan de l'empire.

Avec le cardinal Fesch, le cardinal Caselli, l'archevêque de Tours, l'archevêque de Malines, l'évêque d'Évreux, celui de Nantes, celui de Trèves et M. Emery, Maury fit partie de la trop célèbre commission ecclésiastique de 1811, où le pieux restaurateur de la compagnie de Saint-Sulpice s'illustra par son savoir, son courage, sa présence d'esprit et son imperturbable mémoire devant l'empereur, qui lui en sut gré.

On ne sait rien ou presque rien de la part prise par le cardinal à ces délibérations, d'où sortit un projet de nouveau concordat que Pie VII accepta un moment et révoqua presque aussitôt.

Il en fut de même au concile national de 1811. Pas une lettre, pas un document, pas une ligne, dans l'immense collection des papiers de Maury, ne nous a révélé quoi que ce soit sur son rôle dans cette assemblée, qui fut d'ailleurs brusquement congédiée par le maître.

IV.

L'âme de l'administrateur capitulaire de Paris demeurait secrètement inquiète. En vain, le clergé parisien semblait rivaliser de soumission avec le chapitre aux volontés du terrible empereur [1]. Maury

1. Nous pourrions citer de belles exceptions, en particulier celle d'un jeune gentilhomme provençal, l'abbé Eugène de Mazenod, qui, simple diacre, ne voulut pas recevoir la prêtrise des mains de l'archevêque nommé. Nous lui avons entendu raconter à lui-même les précautions qu'il dut prendre pour ne pas s'exposer aux colères impériales. Il nous les racontait un jour, au grand séminaire de Marseille où le pieux séminariste de 1811 était devenu évêque, après avoir fondé la belle famille religieuse des Oblats de Marie-Immaculée, qui s'honore d'avoir eu Mgr de Mazenod pour père.

souhaitait ardemment de sortir de la position équivoque où il se sentait mal à l'aise. Nous en avons un témoignage dans la lettre suivante, lettre latine qu'il adressait au captif du 12 octobre 1811, et dont nous empruntons la traduction au neveu du cardinal [1] :

« Très-Saint-Père. — Pendant que j'habitais Paris, où je ne suis venu qu'avec l'autorisation préalable de Votre Sainteté, qu'avait bien voulu me transmettre, au nom de Votre Béatitude, M. le cardinal Consalvi, alors secrétaire d'État, par une lettre en date du 26 avril 1806, que je conserve avec une profonde reconnaissance ; pendant que les circonstances si connues m'empêchaient, ainsi que tous les cardinaux, de retourner dans mon diocèse, où mon devoir et mes désirs m'appelaient également ; pendant que je déplorais cet obstacle avec amertume, il a plu à Sa Majesté Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie, de me nommer, dans sa clémence, au moment où j'y pensais le moins, au siège vacant de l'église métropolitaine de Paris.

« Je n'avais aucun motif de refuser cette dignité, en rejetant le lourd fardeau qui m'était imposé, quoique je méritasse si peu de le porter. Ainsi donc, appuyé sur la miséricorde divine, et me confiant aussi à l'ancienne bienveillance de Votre Béatitude, je consentis à une translation pour laquelle la Providence seule avait tout disposé. Comme tout dépend à présent de

1. Cette lettre confirme, à notre avis, la protestation de Maury, assurant qu'il n'avait pas reçu le Bref de 1810. S'il l'eut reçu, ou même s'il en avait eu connaissance, comment eut-il osé s'exposer à la foudroyante réponse que le Pape pouvait faire à sa lettre, en le renvoyant au Bref de l'année précédente ?

la haute sagesse de Votre Sainteté, il est, je pense, de mon devoir, Très-Saint-Père, de vous adresser les prières les plus humbles et les plus ferventes, afin que vous daigniez, par votre autorité apostolique, me délier du lien qui m'attache aux églises de Montefiascone et de Cornéto, et me transférer au siège métropolitain de Paris.

« Mais, pour que l'institution canonique de cette métropole, privée depuis si longtemps des secours de son pasteur, ne soit pas différée à défaut de l'information qui ne peut se faire selon la coutume, vu qu'il ne se trouve en France, ni légat, ni nonce, ni délégué apostolique ; d'après l'avis de plusieurs prélats dignes de ma confiance la plus entière, je dépose aux pieds de Votre Sainteté la susdite information qui a été dressée par l'illustrissime et révérendissime évêque de Versailles, le plus ancien évêque et le premier suffragant de la métropole, espérant qu'elle daignera s'en contenter, eu égard aux circonstances extraordinaires des temps présents. J'implore cette grâce que sollicitent avec moi les autres évêques nommés, sans qu'une pareille indulgence puisse jamais être citée en exemple.

« Si Votre Sainteté exauce nos prières, l'autorité de la chaire apostolique ne sera blessée par là en aucune manière, et elle brillera au contraire d'un nouvel éclat, par l'intervention même de Votre Béatitude.

« Il me reste, Très-Saint-Père, à lui ouvrir les plus intimes pensées de mon esprit, et les affections de mon cœur, qui sont connues dès longtemps, et qui ne changeront jamais. Rien au monde ne me sera plus cher et plus sacré, que de montrer et de professer jusqu'à

la mort, que je suis attaché par le lien le plus étroit de l'obédience et de la communion à Votre Sainteté, le vicaire de JÉSUS-CHRIST sur la terre, le chef suprême de l'église, et à la chaire de saint Pierre, qui est le centre de l'unité catholique.

« Ainsi le veulent, et les bienfaits signalés dont j'ai été comblé par le siège apostolique, et la faveur nouvelle pour laquelle je me recommande maintenant ; ainsi le veulent la dignité de cardinal et le ministère épiscopal, comme les promesses solennelles, qui me lient et que je remplirai avec fidélité, me le prescrivent aussi, en étant les garants de ma foi. Tels sont les sentiments qui m'animent à baiser les mains de Votre Sainteté, en demandant humblement, pour moi et pour le troupeau confié à ma garde, sa bénédiction apostolique.

« De Votre Sainteté, le très humble, très dévoué et très obligé serviteur et fils. — Jean-Sifrein, cardinal MAURY. »

Le pape ne répondit rien à cette lettre, ou du moins sa réponse ne parvint jamais à Maury, qui continua à administrer le diocèse de Paris, en se recommandant des titres qu'il exposera plus tard tout au long dans le mémoire de 1814, auquel nous nous bornons ici à renvoyer le lecteur.

CHAPITRE SIXIEME

A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

SOMMAIRE. — Le crédit de Maury mis à contribution par de nombreux solliciteurs. — Lettres du cardinal aux Jeux Floraux de Toulouse. — Un joli billet de Madame de Genlis. — Allocutions pour la célébration de divers mariages. — Un mariage à la Malmaison. — Il prêche le vendredi-saint à Notre-Dame. — Exhortations aux séminaristes. — Les mandements de Maury. — S'ils méritent les critiques dont on les a accablés. — Eloge de Mgr de Juigné et de l'abbé Emery. — Mémoire présenté à l'empereur pour le rétablissement de la Sorbonne — Le précis de l'enseignement de la religion. — Le costume ecclésiastique. — Maury dans l'intimité à l'archevêché. — Vous qui savez si bien le latin! — Entrevues avec Pie VII à Fontainebleau. — La fin de l'administration.

I.

L'ARCHEVÊQUE nommé de Paris jouissait d'un grand crédit à la cour et dans toutes les administrations de l'empire. Nous avons déjà vu la municipalité de Lombez s'adresser à lui pour obtenir confirmation de ses privilèges. Valréas, où le cardinal fit élever au début même de son administration de l'archevêché un monument à la mémoire de ses père et mère [1], implorait, comme bien d'autres communes, l'inépuisable obligeance et le crédit de Maury. Les

1. Ce monument porte gravée l'inscription suivante : « Jean-Sifrein Maury, cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine, archevêque de Paris, comte de l'empire, etc., a érigé, en 1810, ce monument de sa piété filiale, en mémoire de Jean Maury, son père, mort le 19 octobre 1774 et de Jeanne-Françoise Guille, sa mère, morte le 13 avril 1766, dont les cendres reposent sous cette pierre. *Requiescant in pace.*

Académies de province cherchaient sa protection, entr'autres celle des Jeux Floraux, qui conserve, dans ses archives, divers témoignages de la bienveillance particulière du cardinal.

Les Jeux Floraux qui, en 1792, avaient renvoyé à une époque indéterminée le jugement du concours ouvert cette année-là, furent reconstitués en 1806. Cette même année, le cardinal Maury fut nommé Maître ès-jeux, et, dans le discours d'inauguration de la nouvelle Académie, prononcé le 3 mai 1806 par M. Zamma, modérateur (président), les académiciens applaudirent l'allusion et l'emprunt fait à Maury: « Confions-nous à ces hommes éprouvés qui sont dans la littérature ce que sont les vétérans dans l'armée. Nourris de bonnes études, ils ont su transporter dans notre langue toutes les richesses de l'antiquité et réaliser ainsi la fable qui, suivant l'expression d'un de nos meilleurs écrivains (Maury), trouvait un chant plus mélodieux aux oiseaux qui avaient voltigé sur le tombeau d'Orphée. »

Chaque année, l'Académie de Clémence Isaure envoyait à l'archevêché de Paris le recueil de l'exercice précédent, et, chaque fois, Maury y répondait en termes charmants. Nous ne résistons pas au plaisir de citer les deux réponses suivantes, que le secrétaire actuel de la noble Académie a bien voulu nous communiquer. Elles sont adressées toutes deux à M. Poitevin, secrétaire perpétuel des Jeux Floraux, à Toulouse. La première est du 23 mai 1812.

« J'ai reçu, mon cher confrère, et je viens de lire avec le plus grand plaisir le recueil que vient de publier votre

Académie. Je vous prie de lui en témoigner ma vive reconnaissance. Le rapport qui commence cette collection et le mémoire qui la termine honorent également votre talent, votre goût, vos principes et vos connaissances littéraires. Je vous en félicite avec tout l'intérêt que m'inspire mon zèle très sincère pour la gloire de notre compagnie, dont vous êtes un si digne organe. Je regrette de ne pouvoir pas acquitter mon faible tribut académique, en me chargeant de l'éloge de Clémençe Isaure. Les occupations journalières de mon ministère ne me laissent aucun loisir que je puisse consacrer à la littérature. Malgré la continuité de mon travail, il reste toujours de l'arriéré sur mon bureau. Si, dans la suite, je suis moins surchargé d'affaires ou de devoirs de toute espèce, je payerai ma dette avec le plus fraternel empressement. Ma joie serait au comble, si un congé de deux mois me permettait de faire un voyage dans nos provinces méridionales et de voir la ville de Toulouse que j'ai toujours chérie et révérée comme la capitale de notre littérature dans le midi de l'ancienne France, et j'ajoute sans flatterie dans toutes ses provinces. Cette récréation de six semaines serait la première de ce genre que j'aurais ajoutée dans tout le cours de ma vie.

Nargue du Temple de Mémoire,
Où l'on ne vit que lorsque l'on est mort.

« J'en parle d'autant plus à mon aise que je ne suis nullement assuré d'y vivre.

«Agréez, mon cher confrère, les assurances de ma plus haute estime pour vos ouvrages et de mon sincère attachement pour votre personne. — Le cardinal MAURY. »

L'autre lettre est du 21 mai 1813 :

« J'ai reçu, Monsieur et cher confrère, et j'ai lu aussitôt avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction le recueil de votre Académie des Jeux Floraux pour l'année 1813. Je m'empresse de vous en témoigner toute ma reconnaissance. On n'est nullement indiscret, vous ne pouvez jamais l'être avec moi. Mais vous me faites bien regretter de n'avoir pas un seul jour libre pour acquitter mon tribut académique. L'éloge de Clémence Isaure a été si souvent et si bien fait, qu'il faut être sur le théâtre de sa gloire pour pouvoir le renouveler par une inspiration heureuse. Je n'entends pas bien ce que c'est qu'une semonce académique. Si ce genre était rapproché de l'objet ordinaire de mes études, je profiterais volontiers de quelques moments de loisir pour payer ma dette. La table des matières que je viens de parcourir indique une semonce composée par M. Lavedan, et l'indique à la page 1, où je ne trouve que le titre du recueil. Je vous prie d'agréer un exemplaire du mandement que je viens de publier. Je fais insérer votre nom sur la liste de mon imprimeur, afin que vous receviez désormais, comme M. Jamme, un exemplaire franc de port de tous mes ouvrages de ce genre.

« On ne peut rien ajouter, Monsieur et cher confrère, à la considération très distinguée et au sincère attachement dont j'ai l'honneur de vous offrir les assurances les plus particulières. — J. S. card. MAURY. »

Nous retrouvons, dans les papiers de Maury, une foule de lettres, de billets, etc., écrits par les notabilités du moment. Tous ces petits documents témoignent de la bienveillance reconnue de celui qui les reçoit et de

la vive sympathie de ceux qui les ont écrits. Quel joli billet, par exemple, que cette petite lettre de Madame de Genlis à l'aimable prélat, dont la bonté a ravi jusqu'à la concierge de la femme écrivain !

« Vous avez parlé, Monseigneur, à ma portière avec votre charmante bonté, et la voilà qui m'apporte une longue pancarte dont je vous fais grâce, quoiqu'elle soit écrite par le meilleur écrivain du quartier et qu'elle contienne de bien belles choses sur l'éloquence et le génie de Votre Éminence. Mais le fait est que M. Risling était autrefois garçon sacristain et porte-croix de l'église de Saint-Jean, 'que c'est un homme d'une parfaite honnêteté et d'une véritable piété, et qu'il est chargé d'une nombreuse famille. Il sollicite l'emploi de garçon sacristain ou de porte-croix. Je remets cette grande affaire dans vos mains bienfaisantes, et j'ajouterai que je m'intéresse vivement à ce bonhomme et à sa vertueuse famille.

« Quelle bonne soirée pour moi que celle de l'autre jour ! Cependant le souvenir m'en fait de la peine, en songeant, qu'il ne faut plus en espérer de semblables ; il en est ainsi de toutes les choses auxquelles on attache un grand prix : on se plaint lorsqu'elles ne se renouvellent pas souvent ; cependant on est trop heureux quand elles ne sont que rares ; communément on les perd bientôt. — J'ai lu « le journal de l'empire » c'est-à-dire un *extrait* qui m'intéressait vivement, et je n'en suis nullement contente : quel mauvais ton ironique et moqueur ! mais c'est leur usage. Cependant l'auteur vous admire ; il croit que ce ton a de la grâce et de la légèreté ; il y a 30 ans qu'à moins d'une extrême

malveillance on ne l'employait que pour des ouvrages méprisables ; on n'a plus d'idées saines sur aucun genre de littérature. N'importe, vous avez fait un excellent et bel ouvrage et qui sera fort utile : voilà l'essentiel.

« Agréez, Monseigneur, l'hommage du plus tendre et du plus respectueux sentiment. »

II.

On attachait dès lors un bien grand prix à posséder le cardinal, à le mêler aux fêtes et aux grands événements de famille. C'est ainsi que nous trouvons, dans ses papiers, une foule de discours de circonstance, qui n'ont jamais vu le jour et en particulier bon nombre d'allocutions prononcées à l'occasion de mariages plus ou moins illustres dans le diocèse de Paris. Nous n'en citerons qu'un extrait. C'est la péroraison du discours prononcé à la célébration du mariage du comte Portalès avec Mlle de Castellane-Morante, dans la chapelle de la Malmaison, le lundi 18 novembre 1811, en présence de l'impératrice Joséphine [1].

« C'est en récompense de l'estime publique dont vous avez su, Monsieur, honorer votre jeunesse, que le ciel vous accorde aujourd'hui, dans sa prédilection, une épouse ornée des dons les plus heureux de la nature et de la grâce. Issue de l'une des maisons les plus anciennes de l'Espagne avant qu'elle vînt prendre son rang parmi les plus grands noms du comté de

1. Les discours prononcés à Notre-Dame à l'occasion de la célébration des mariages dotés par la municipalité de Paris, le 2 décembre 1810 et le 6 décembre 1812, pour l'anniversaire du sacre et du couronnement de l'empereur, sont tous de petits chefs-d'œuvre de doctrine et de style.

Provence dans le onzième siècle, votre jeune et vertueuse compagne ne doit se souvenir en ce moment de la gloire de ses aïeux, que pour bénir avec attendrissement, dans sa pieuse reconnaissance, cette Providence maternelle, qui, après s'être montrée si sévère pour elle, en la rendant orpheline dès son enfance, lui réservait en secret dans son amour une telle adoption, que le malheur apparent de ses premières années devient aujourd'hui, par l'ensemble et la manifestation des décrets du ciel, la source et le garant du bonheur de sa vie entière.

« En présageant ainsi à votre époux, Mademoiselle, toute la félicité que lui promet aujourd'hui sa destinée, j'ai cru ne devoir l'entretenir d'abord que de vous seule. Il ne m'aurait pas entendu, si je lui avais parlé plutôt de lui-même. Aussi n'est-ce point à lui, c'est à votre cœur, qui en tressaillira de tendresse et de joie et auquel l'embarras même de sa modestie doit annoncer un accroissement de félicité, c'est à votre cœur pur et sensible, que notre ministère se plaît à offrir en ce moment les honorables témoignages, qui garantissent à votre alliance toutes les jouissances des vertus domestiques, sans lesquelles il n'existe point de véritable félicité dans les familles. Les exemples de charité, de sagesse et d'honneur, qui ont environné son âme dans sa maison paternelle, deviennent à vos yeux le fondement et la mesure de vos espérances. Un saint monument de bienfaisance, et d'une bienfaisance digne des souverains, a signalé son respectable père parmi les particuliers les plus vertueux et les plus révérés de l'Europe. Votre époux acquittera la dette que lui impose un si bel héritage de considération, qu'il est

destiné à transmettre à sa postérité et à perpétuer parmi ses descendants.

« Votre union, Monsieur et Mademoiselle, ne saurait être contractée, devant nos autels, sous de plus brillants et de plus heureux auspices. Eh ! comment pourrions-nous douter des bénédictions abondantes, dont le ciel daignera la combler ? elle est l'ouvrage, elle est le bienfait d'une princesse auguste et chérie, qui, après avoir embelli le premier trône du monde, par le charme tout-puissant des plus douces vertus, et des plus magnifiques largesses qu'on puisse attendre de cette sensibilité également délicate et ingénieuse, de cette protection toujours éclairée, de cette bienfaisance inépuisable, qui font adorer le pouvoir suprême, règne encore sur tous les cœurs dans sa glorieuse retraite, où elle jouit, avec la plus entière sécurité, du respect public, de l'admiration unanime et de l'amour universel, dont elle est sans cesse l'objet, en n'y manifestant que les plus nobles affections d'une belle âme, et le vertueux besoin de faire des heureux. »

III.

Cependant, Maury ne parlait plus guère en public, et les anciens admirateurs de l'orateur politique, comme les fervents de l'ancien prédicateur du roi, s'en plaignaient fort. Maury, qui le savait, résolut de leur donner satisfaction. Mais, le moment venu, le courage semble lui avoir manqué. Était-ce prudence ? Sa mémoire défaillait-elle ? Quoi qu'il en soit du motif, la fête annoncée se changea en déception pour les *dilettanti*. M. Poujoulat a très bien raconté ce récit, que nous lui empruntons.

« Aux approches de la semaine sainte, en 1811, on annonça que le cardinal Maury monterait en chaire à Notre-Dame et prêcherait la passion ; la curiosité publique fut vivement excitée : tout le monde voulait entendre ce grand orateur de la Constituante dont le nom avait rempli l'Europe ; au jour marqué, la métropole se trouva trop étroite pour la foule des auditeurs, et une dame de haut rang, la princesse de Schwartzemberg, femme de l'ambassadeur d'Autriche, ayant vainement cherché à s'asseoir dans la vaste enceinte, se mit hardiment à la suite du cardinal, gravit les marches de la chaire, et se plaça assez près du prédicateur, qui ne s'en doutait pas, pour soulever les murmures. L'immense auditoire éprouva tout d'abord un désappointement, quand il vit le cardinal déployer un cahier et se préparer à lire son sermon. Sa mémoire, qui avait été un prodige, se trouvait fatiguée : il ne pouvait plus apprendre par cœur. Parmi les sermons de sa jeunesse, Maury en avait un sur la passion, qu'il prêcha autrefois à Versailles ; ce n'est pas celui-là qu'il prononça à Notre-Dame le vendredi-saint de l'année 1811, mais un nouveau qu'il avait composé. Cette passion formait deux discours, dont l'un fut prononcé en 1811 et l'autre en 1812. Les auditeurs, qui étaient arrivés là avec les grandes images de la Constituante, ne furent pas satisfaits. Maury, grand lutteur de tribune, puisant son énergie et ses soudaines inspirations dans les violentes résistances, les injures des partis et les ardeurs de la bataille, ne pouvait pas se retrouver dans Maury prédicateur, lisant un sermon au milieu du silence d'un auditoire recueilli. S'il n'eût pas lu sa passion, on en aurait été certainement plus frappé. Toutefois, nous

pensons que ce n'est pas le même génie qui fait l'orateur de tribune et le prédicateur. Le véritable orateur politique s'inspire des mouvements, des passions, des contradictions qui l'environnent et quelquefois l'assiègent ; le prédicateur est forcé d'aller toujours sans qu'on lui réponde ; il instruit et tonne, mais c'est dans la solitude de sa pensée. Tel prédicateur, qui ravit les âmes sous les voûtes muettes de nos basiliques, produirait peu d'effet dans une assemblée délibérante ; et tel orateur politique, qui remue profondément une chambre, ne retrouverait pas son génie au milieu du religieux silence d'un auditoire d'église. Nous faisons ici une observation générale, sans prétendre que les deux genres s'excluent essentiellement : il est incontestable que Maury eut des succès de prédicateur avant ses immenses succès de tribune, mais notre remarque peut expliquer le sentiment de ses auditeurs de 1811 à Notre-Dame, pour qui le sermon de la passion fut un mécompte. On ne fut pas content de son débit : il parlait bien mieux qu'il ne lisait. Cette passion, prêchée en 1811 et 1812, n'a pas été imprimée : des auditeurs de ce temps nous ont assuré qu'elle renferme des beautés. »

Il produisit plus d'effet dans la chapelle du séminaire, le 21 novembre 1812, en prêchant aux jeunes clercs le renouvellement des promesses de la cléricature. Ses souvenirs de séminariste se réveillèrent, et il parla avec une onction qui pénétra les jeunes auditeurs d'une vive émotion. Elle se manifesta par leurs larmes, quand l'ancien élève de M. Emery parla des pertes douloureuses de l'Église de France durant la persécution :

« — Oui, disait-il, la palme du martyre a refleuri sur cette terre, si longtemps desséchée par le souffle dévorant de l'incrédulité. Nous comptons nos guides, nos instituteurs, nos collègues, nos condisciples, nos amis, nos frères, parmi nos protecteurs dans le ciel. Nous sommes près ici du plus beau théâtre de leur dévouement. Le temple où ils furent massacrés est encore debout, et se trouve en ce moment, pour ainsi dire, sous nos yeux. L'école où la religion forme ses héros est ainsi placée à côté de l'arène où le ciel les couronne... »

IV.

Si Maury prêcha peu pendant son passage à l'archevêché de Paris, en échange il écrivit de là un assez grand nombre de mandements, qui ont été jugés avec une sévérité dont M. Nettement a résumé à peu près toute l'acuité et la malice dans les lignes suivantes :

« Nous avons voulu lire *in extenso* ces mandements, et nous croyons devoir ajouter quelques réflexions aux observations de M. Poujoulat. La première, c'est que c'est un tort très grave de la part d'un évêque de faire descendre jusqu'à l'adulation la parole publique de l'Église : ce n'est pas seulement sa dignité personnelle qu'il abaisse, il compromet celle de la religion. La seconde, c'est qu'à l'époque où le cardinal Maury épuisait le vocabulaire de la flatterie pour Napoléon, en le remerciant « de ce qu'il faisait pour l'Église », en l'appelant « le restaurateur de nos autels, le libérateur, le régénérateur, l'homme de la France, de la Providence, le héros de l'histoire et de la postérité », Napoléon

après avoir fait enlever le pape de Rome, le traînait captif de Rome à Savone, de Savone à Fontainebleau, le tenait dans une dure captivité, dispersait les cardinaux les plus vénérables dans des prisons d'État et opprimait l'Église. Ceci aggrave le tort de ces tristes adulations ; non seulement c'est un manque de dignité personnelle, une compromission de la dignité de l'Église, mais c'est encore un acte d'injustice et d'infidélité envers la cause de la vérité et celle de la religion persécutée dans la personne de son vénérable chef et dans celle des cardinaux et des évêques fidèles dispersés dans les prisons.

« Disons-le enfin, il y a quelques-uns de ces mandements où l'adulation arrive jusqu'à une idolâtrie sacrilège. Nous citerons à l'appui de cette réflexion un passage du *Mandement qui ordonna des prières au sujet de la grossesse de Sa Majesté l'Impératrice*, à la date du 22 novembre 1810 : « Nous bénissons de toute la plénitude de notre cœur la miséricorde infinie du Pasteur éternel et de l'Évêque invisible de vos âmes. Oui, nous la bénissons avec amour de pouvoir à la fois, en ce moment, rendre gloire à la perpétuité de N.-S. Jésus-Christ, rassurer toutes les âmes pieuses dont les principes ont échappé parmi nous au naufrage de la foi, et honorer ici publiquement notre ministère en vous transmettant ici les sentiments de religion que Sa Majesté daigna nous manifester pour encourager notre faiblesse, au moment où, contre toute attente de notre part, son choix venait de nous appeler au siège métropolitain de cette capitale. Son attachement au culte qu'il professe hautement et auquel il ne cesse de donner des preuves éclatantes de protection et de

munificence, sut alléger aussitôt le fardeau qu'il nous imposait et ranimer notre confiance, par le développement d'une de ces pensées si pleines d'avenir qui sont familières à son génie. Après nous avoir déclaré qu'il n'avait besoin de personne pour assurer pendant sa vie une puissance devenue inébranlable entre ses mains, ce monarque législateur ajouta que, la vie de l'homme n'étant qu'un passage sur la terre, il voulait donner à son trône la plus grande stabilité que puissent avoir les institutions humaines, en l'appuyant sur la base immuable de notre sainte religion, à laquelle il ne souffrirait jamais qu'il fût fait aucun changement. Puissent ces paroles royales et historiques retentir dans toute l'étendue de l'empire français pour servir à jamais d'exemple aux descendants d'un si grand homme. Ce n'est pas encore assez : Puissent-elles être entendues de l'univers entier et de la postérité la plus reculée, qui s'empressera d'y répondre comme nous par des acclamations unanimes de dévoûment et d'amour ! »

L'écrivain royaliste écrivait au début du Second Empire, et il n'est point téméraire de penser qu'il a visé d'autres que Maury dans sa philippique. Il nous semble en particulier que le passage cité ne saurait, sans une visible exagération, être taxé d' « idolâtrie sacrilège ».

Nous aussi, nous venons de relire cette collection de mandements, et, si la note adulatrice n'est point faite pour nous plaire, il ne faut pas oublier que c'était à ce moment la note à laquelle nul n'aurait osé se soustraire. Mais, cette réserve faite, nous comprenons l'impression que ces pastorales produisirent en France et les

compliments qu'elles valurent à leur auteur de la part des juges les plus compétents, comme en témoignent les nombreuses lettres de félicitation qui arrivèrent à l'archevêché de Paris après le mandement pour *la Naissance du roi de Rome* (juin 1811), *la Victoire de la Moskowa* (30 septembre 1812), *la Bataille de Lutzen* (17 mai 1813), *la Victoire de Dresde* (16 septembre 1813), *les Mandements pour le carême de 1812, 1813 et 1814.*

C'est dans le mandement quadragésimal de 1812 que Maury fut naturellement amené à célébrer les vertus de l'avant-dernier archevêque de Paris et du vénérable abbé Emery. Nous reproduisons cette page négligée par les anciens biographes, parce que nous y trouvons plus de délicatesse et d'onction que ne l'ont dit les détracteurs systématiques.

« Lorsque nous vous annonçâmes, l'année dernière, les mêmes adoucissements de pénitence que nous croyons devoir accorder encore aujourd'hui, nous fûmes les fidèles interprètes de la douleur publique excitée par la perte de S. É. le cardinal de Belloy, archevêque de Paris. Mais à peine avions-nous acquitté notre dette envers sa mémoire, que vous eûtes à déplorer la mort de son illustre prédécesseur [1] sur le siège de cette Métropole. Les prières et le juste tribut d'éloges que Mgr de Juigné attend de votre reconnaissance, seront ici-bas la plus juste récompense des

1. Mgr Antoine-Édouard-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné, évêque de Châlons en 1764, nommé archevêque de Paris en 1781, démissionnaire de ce siège métropolitain en 1801, mort dans cette capitale, le 20 mars 1812, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis à l'âge de 83 ans.

grands exemples et des immenses bienfaits qui ont rempli sa carrière épiscopale. L'opinion publique le proclamait hautement, comme l'un des plus sages et des plus saints évêques de France, quand il fut appelé par le seul crédit de sa renommée, du siège de Châlons au gouvernement spirituel de la capitale. Une belle âme naturellement portée à la vertu, des mœurs dignes des premiers siècles de l'Église, une piété angélique, une charité sans bornes, une inaltérable et attrayante douceur de caractère, signalaient en lui un prélat formé à l'école et profondément pénétré de l'esprit de saint François de Sales, un évêque sans tache dont le nom chéri de Dieu et des hommes devait être à jamais en bénédiction. Le ciel l'avait doué, au plus haut degré, de ce véritable esprit ecclésiastique, qui consiste surtout dans la plus parfaite alliance de l'amour du bien et de la science de son état, avec des principes sages et la plus constante modération, et dans la réunion d'un zèle religieux, sans exagération comme sans relâchement, avec un attrait éclairé pour les bonnes œuvres, les savantes études et les utiles projets que suggèrent les intérêts de la Religion. Son humilité, qui avait toujours été inaltérable dans les grandeurs, lui persuadait, durant les épreuves de son édifiante retraite, qu'il était inutile à l'Église dans les jours de repos qui ont couronné une si pure et si belle vie. Mais il se trompait. La Providence l'avait destiné à terminer sa glorieuse carrière, en exerçant parmi nous un nouveau genre d'apostolat, dont nous n'avions encore aucun exemple, l'apostolat du plus parfait désintéressement et de la plus touchante résignation aux décrets du ciel, quand il vint dévouer la sérénité de

ses dernières années et la solitude de la vieillesse, dans le sein de son honorable et vertueuse famille. Sa seule présence était le plus instructif de tous les livres, pour les bons esprits qui savaient en démêler et en méditer les leçons. On se souviendra toujours, avec la plus respectueuse admiration, d'avoir vu, dans cette capitale, un ancien archevêque de Paris, l'un des pairs les plus opulents de l'ancienne monarchie, trouver, dans ses seules vertus, le supplément de la considération attachée à ses dignités, et prêcher ainsi à l'immense troupeau, dont il avait été le pasteur et le père, le néant éternel de ce monde, où, selon l'expression sublime de l'éloquent évêque de Meaux, tout n'est rien en effet.

« Dans le mois qui suivit la mort d'un pontife si digne à jamais de tant de regrets, l'Église de Paris, qui voit disparaître si rapidement et avec tant de regrets, les précieux restes de son ancien clergé, perdit encore le vertueux supérieur du séminaire diocésain [1], que toute la France regardait avec raison comme l'un des ornements les plus révérés de notre second ordre. Cet infatigable instituteur de la tribu lévitique avait présidé, durant plus d'un demi-siècle, à l'éducation d'une très grande partie du clergé français, dont il était le conseil et le modèle. Il faisait revivre dans sa personne les vénérables régénérateurs de l'Église gallicane, animé de l'excellent esprit de leurs deux premiers chefs, le cardinal de Bérulle et saint Vincent de Paul. Voilà les véritables et immortels réformateurs qui, en apprenant

1. M. l'abbé Emery, vicaire-général du diocèse de Paris, et conseiller titulaire de l'Université Impériale, mort à Paris dans sa 79e année, le 28 avril 1811.

à la France l'art de former dignement les ministres du sanctuaire, leur ont aussitôt assuré la plus incontestable prééminence dans toute l'Église catholique. M. Emery avait fait de la religion, qui était pour lui sa famille, le centre de toutes ses affections et l'objet continuel de ses pensées. Son zèle, toujours guidé par ses lumières, lui suggéra l'utile dessein de prouver la vérité de la religion par les principes, ainsi que par les ouvrages des plus grands philosophes qui aient illustré les temps modernes, en France, en Allemagne, en Angleterre, c'est-à-dire, Descartes, Leibnitz, Bacon et Newton. C'était venger bien noblement sans doute la religion chrétienne des sophistes qui ont eu le malheur de la combattre, dans la vaine prétention de montrer un esprit supérieur, que de revendiquer ces quatre grands génies et d'enlever ainsi pour toujours aux incrédules le crédit de ces imposantes réputations. Ce noble vétéran du clergé de Paris possédait spécialement la science ecclésiastique, les anciennes traditions, les plans des grandes études, les méthodes d'instruction et d'institution les plus propres à perpétuer les connaissances, les principes et la gloire de l'Église gallicane.

« S'il est triste pour nous d'avoir à déplorer en même temps, pour l'Église de Paris, la mort d'un si digne archevêque qui l'avait gouvernée avec tant d'édification, et la perte d'un de ses plus utiles collaborateurs, il est juste du moins comme il est beau de pouvoir décerner, le même jour, dans tous les temples de ce diocèse, un hommage si bien mérité à ces deux éminents hommes de bien, dont les noms occuperont une place honorable dans les diptyques de cette métropole et qui, après

avoir été tendrement unis pendant leur vie, ont terminé ensemble leur carrière, sans que la mort même ait pu les séparer : *Saül et Jonathas, amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi* [1].

V.

En louant M. Emery de son amour pour l'éducation des clercs et le développement de la science sacrée en France, Maury songeait-il déjà à ce grand projet, qu'il exposa, l'année suivante, dans un mémoire aujourd'hui bien oublié, qui témoigne du zèle du cardinal pour l'honneur des sciences théologiques et l'antique gloire de la Sorbonne?

La note est du 28 novembre 1813. La voici en son entier :

« Sire. — L'éducation ecclésiastique, seule garantie que puisse avoir le gouvernement de la doctrine du clergé, est encore si faible, si abrégée et tellement incomplète, que l'Église gallicane est menacée de

1. C'est au service solennel, présidé par Maury à Notre-Dame, que M. Jalabert, vicaire capitulaire, révéla l'un des derniers vœux de Mgr de Juigné, à la louange de l'archevêque nommé, qui dut être très touché du témoignage public que lui adressait ainsi, du haut de la chaire, le collègue de l'abbé d'Astros : « Ancien admirateur des précieux dons que la Providence a réunis en vous, et du grand et éclatant usage que vous en avez fait pour la défense de l'autel et du trône, Monseigneur de Juigné félicita l'Église, lorsque, pour prix des services que vous aviez rendus à la religion, et pour gage de ceux qu'elle attendait de vous encore, vous fûtes revêtu de la pourpre romaine. Vous savez qu'il a emporté avec lui, dans le tombeau, les vœux ardents qu'il formait, et qu'il vous offrit à vous-même au milieu de ses tendres embrassements, pour qu'il plût à Dieu, de qui seul vient tout don parfait, d'en répandre de très abondants sur la nouvelle carrière qui s'ouvre devant vous, et sur cette chère Église qui fut la sienne, et dont le siège vous est destiné. »

n'avoir bientôt plus de défenseurs dignes de soutenir son ancienne gloire.

« Très peu d'hommes s'élèvent au-dessus des préjugés de leur première éducation. Il est donc du plus grand intérêt de surveiller et de ranimer les grandes études qui ont fait depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, du clergé de France, le plus éclairé et le plus illustre clergé de l'Europe. Nous possédons tous les livres que ces études savantes ont produits, et qui doivent les perpétuer ; nous en connaissons les traditions et les méthodes; nous avons parmi nous quelques hommes qui ont parcouru cette carrière avec gloire ; mais, dans très peu de temps, il ne restera plus aucun lien pour nous y rattacher, si la génération actuelle ne nous fournit incessamment des élèves dignes de transmettre ce dépôt à ceux qui viendront après nous

« Pour atteindre ce but, je propose, avec la plus entière confiance, à Votre Majesté Impériale et Royale, le rétablissement d'une institution qui sera comptée parmi les monuments les plus mémorables de son règne.

« Il n'y a, Sire, dans le plan que je médite depuis plusieurs années, rien d'idéal, rien d'incertain, rien de systématique, rien même de dispendieux qui puisse en arrêter ou retarder l'exécution.

« Il s'agit simplement de rendre à la maison de Sorbonne sa première destination, d'y rétablir le cours de la licence, comme je vais l'expliquer, et de faire de cette école, plus nombreuse et plus florissante qu'elle ne l'a jamais été, un séminaire national dans lequel seront appelés, sans aucuns nouveaux frais, des élèves choisis dans tous les diocèses de l'Empire.

« La maison de Sorbonne est actuellement occupée

par neuf sculpteurs seulement qu'on peut loger aisément ailleurs ; et par une cinquantaine de petits locataires dont le gouvernement n'est point chargé. Ce déplacement n'offre aucune opposition qui puisse balancer une si grande utilité.

« On appelait, en Sorbonne, *cours de licence*, un intervalle de deux années pendant lesquelles, à la suite des cinq ans destinés à l'étude de la philosophie et de la théologie, tous les bacheliers étaient obligés de soutenir, durant douze heures consécutives, trois thèses publiques, d'y assister tous successivement trois heures, d'y argumenter à leur tour, et même hors de rang, à l'ordre du syndic de la faculté, en présence des docteurs qui présidaient à ces exercices. Cette arène théologique, dans laquelle les étudiants comparaissaient presque tous les jours de l'année, était la véritable source des lumières qui ont assuré au clergé français une si noble prééminence dans toute l'Église catholique, où l'on ne connaissait aucun établissement pareil, et où l'on ne s'en formait même aucune idée.

« Voici maintenant, Sire, mes vues et mes moyens pour pourvoir aux dépenses et à l'entretien d'un si grand établissement, que Votre Majesté regardera sans doute comme le plus solide boulevard qu'elle puisse opposer aux préjugés ultramontains, sans rien innover et sans rien hasarder, en assurant ainsi l'unité de l'enseignement et des principes théologiques dans tout son empire. Ce sera une pépinière inépuisable pour donner des professeurs à tous les séminaires ; une indication continuelle pour faire connaître au gouvernement tous les sujets propres aux places et aux dignités de l'Église, et un moyen sûr d'ouvrir aux talents du jeune clergé

la voie et les manières les plus propres à les développer.

« 1° — Les six professeurs de théologie de la faculté de Paris donneront leurs leçons en Sorbonne, dans l'ancien local de leurs écoles où la chaire existe encore. Ils seront salariés par le gouvernement. Ils ne coûteront par conséquent rien à la maison, et leurs leçons, indécemment solitaires aujourd'hui, auront toujours un grand nombre d'écoliers.

« 2° — Le gouvernement paie des bourses gratuites dans tous les séminaires de l'empire. Rien de plus facile que de destiner au concours, dans chaque diocèse, selon son étendue, un, deux et même trois élèves, qui auront fait une année de théologie. Une pareille école, qu'on pourrait réduire d'abord à un seul sujet par diocèse, n'occasionnerait aucune charge nouvelle, et devrait former une réunion d'étudiants de la première force, ce qu'on n'a jamais pu voir dans l'ancien régime. Une bourse de 400 francs semble insuffisante pour la ville de Paris ; mais le produit des chaises étant porté au sixième, selon la fixation du décret impérial, me mettrait en état de payer 20 mille francs par an à ce séminaire national, indépendamment des secours très suffisants que je continuerai de fournir au petit séminaire, au séminaire diocésain et aux vieux prêtres infirmes.

« Or, dans la maison de Sorbonne où les professeurs ne coûteraient rien, en y fixant l'école de théologie de l'université, une somme annuelle et disponible de 20 mille francs suffirait pour payer le supérieur, les préfets des études et tous les domestiques, le tout sous l'autorité du ministre des cultes, qui approuve-

rait le budget des dépenses. L'intégrité de la bourse étant ainsi destinée à la nourriture des élèves, sans aucune distraction, leur table serait frugale, mais suffisante. Ces élèves resteraient pendant six ans à Paris, savoir : trois ans pour étudier la théologie, et trois ans pour faire leur licence. Il est rare, il est même sans exemple, qu'aucun établissement public commence avec de pareilles ressources.

« L'église de la Sorbonne serait infiniment utile dans tout ce quartier populeux, qui n'a que les églises éloignées de Saint-Sulpice, de Saint-Séverin, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Etienne-du-Mont. Loin d'être à charge à la maison, le culte lui serait avantageux par le produit des chaises.

« Au reste, si cette maison de grandes études éprouvait des besoins supérieurs à ses ressources, ne serait-il pas convenable d'y faire contribuer l'université, qui gagnerait beaucoup à cet accroissement de la faculté de théologie ?

« La réputation de la Sorbonne est un héritage de gloire que le clergé français doit recouvrer pour l'intérêt même du gouvernement. C'est un monument historique ; c'est la première école de France, et l'on peut même dire de toute l'Église catholique pour la théologie ; et cette école si recommandable serait anéantie, si l'on différait plus longtemps de la rétablir.

« Rien n'est plus digne, sire, de Votre Majesté, que d'ajouter cette nouvelle et nécessaire restauration à toutes celles dont sa haute sagesse ne cesse d'enrichir la France. J'ose me flatter qu'elle daignera voir dans la proposition que je soumets à ses lumières un nouvel hommage de mon fidèle dévouement, de mon zèle

pour sa gloire et de ma sollicitude pour le bien de la religion. »

L'Empire inclinait déjà sur sa fin, lorsque cette note parvint sous les yeux de l'empereur, et, s'il l'a lue, Napoléon avait, à ce moment, d'autres soucis que celui de convertir en décret le rapport de Maury.

VI.

Toujours préoccupé du côté doctrinal de ses fonctions, le cardinal a marqué son passage à l'archevêché de Paris par une ordonnance (18 avril 1813), qui lui fait honneur.

« Nous avons cru, dit-il entr'autres considérants non moins dignes d'une sollicitude vraiment pastorale, devoir rédiger un précis de la doctrine chrétienne, pour faciliter la connaissance la plus indispensable de la religion, à un grand nombre d'enfants qui ne savent pas leur catéchisme. En exécutant un si pieux dessein, nous nous sommes proposé de renfermer, dans un court abrégé, les éléments de la foi catholique et d'indiquer toutes les vérités dont nous sommes absolument obligés d'être tous instruits pour assurer notre salut. Plusieurs curés de cette capitale, auxquels nous avons communiqué cette exposition des principes du christianisme, ont pensé que, pour la rendre encore plus profitable, il fallait l'insérer dans les prières du prône. Le rituel du diocèse de Paris y a déjà rappelé le même enseignement, mais d'une manière plus générale et moins propre à le graver dans la mémoire des chrétiens de toutes les conditions et de tous les âges.

Indépendamment de cette mesure, que nous adopterions très volontiers pour faciliter et multiplier l'instruction religieuse des nouvelles générations dans chaque paroisse, nous ordonnons, etc. »

Il y parle du pape en termes qui furent trouvés courageux et qui sembleront aujourd'hui bien insuffisants, après les définitions du saint Concile du Vatican :

« L'Église a pour chef visible Notre Saint-Père le pape. Le Fils de Dieu, ayant voulu que son Église fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et a institué la primauté de saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi nous reconnaissons cette même primauté dans les successeurs des princes des apôtres, auxquels on doit pour cette raison la soumission et l'obéissance que les saints conciles et les saints Pères ont toujours enseignées à tous les fidèles. »

Le catéchisme de l'Empire avait trop insisté sur les devoirs envers l'empereur, pour que Maury se dispensât de les insérer dans son précis. Voici en quels termes :

« Notre sainte religion, qui a pour base les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament et la tradition, nous ordonne comme une obligation de conscience d'être fidèles, soumis et pleinement dévoués à Sa Majesté l'empereur et roi que Dieu nous a donné pour souverain et elle consacre aussi les liens qui nous attachent pour toujours à son auguste famille. »

Il s'occupait aussi de discipline, et on lui doit le retour du clergé français au port habituel du costume

ecclésiastique : « Malgré le libre exercice du culte, la plus grande partie des prêtres dans le diocèse de Paris, sous l'Empire, n'avaient pas un costume qui fît reconnaître leur état ; ces restes d'habitude d'un temps de persécution déplaisaient à Maury : on sait que, dans les plus mauvais jours de ses luttes contre la Révolution, il n'avait point cessé de porter l'habit ecclésiastique. Au commencement de 1813, au retour d'une longue visite pastorale dans le diocèse de Paris, le cardinal se montrait affligé d'avoir rencontré un grand nombre de curés, « d'ailleurs exemplaires », et la grande majorité des prêtres attachés au service des paroisses, avec un costume presque entièrement séculier. A la date du 12 janvier 1813, il adressa aux curés du diocèse une circulaire ayant pour but de mettre fin à un état de choses qui ne pouvait profiter ni à la considération ni à la régularité du clergé. Il signala « l'usage habituel des vêtements de couleur, dont les formes sont absolument laïques, ainsi que les bas et des gilets assortis à ce nouveau costume, des cols blancs, des chapeaux ronds, des perruques et des coiffures enfin qui n'ont jamais été d'usage parmi les bons ecclésiastiques. Cette manière de se vêtir, ajoute-t-il, excusée d'abord par la nécessité, n'est plus tolérable dans l'ordre du clergé, lorsque le costume canonique du sacerdoce concilie le respect public aux ministres des autels, en les obligeant de se respecter eux-mêmes. » Le cardinal dit que, dans les premiers temps de l'heureuse restauration du culte catholique en France, la sagesse du gouvernement crut devoir prescrire d'abord au clergé l'usage de l'habit court français, hors de l'enceinte de nos temples, mais que les progrès de l'esprit religieux dans

toutes les classes de la société le déterminèrent à autoriser bientôt les ministres de l'Église à porter l'habit long, sous la protection des lois. Les curés et desservants de Paris furent ainsi admis, avec l'ancien costume de leur état, aux audiences publiques de l'empereur qui leur en témoignait sa satisfaction. Depuis lors, le chapitre et le corps pastoral de Paris paraissaient, chaque année, en soutane, aux Tuileries. Le cardinal espère n'avoir pas besoin d'un acte formel d'autorité de sa part pour rétablir sur ce point l'ancienne discipline des canons : il se borne à remettre en vigueur les lois du diocèse ainsi que les statuts synodaux et les ordonnances des archevêques de Paris, spécialement celles de M. de Harlay, de M. le cardinal de Noailles, de M. de Beaumont [1]. »

Décidément, s'il eût administré en vertu de l'autorité apostolique au lieu de s'appuyer sur l'autorité impériale, Maury eût été un bon pasteur, et peut-être son nom serait aujourd'hui classé parmi les grands évêques de France.

Bon d'ailleurs sous ses formes parfois un peu brusques, accueillant volontiers les prêtres, bien qu'il ait toujours eu, comme nous le dirons plus tard, un faible marqué pour ceux qui avaient de l'esprit naturel, affable pour tous, il semblait inaccessible à la haine, à la rancune, aux petites passions de la médiocrité. Il aimait à se venger par des bienfaits, et il a pu dire, en mourant, qu'il ne se souvenait pas d'avoir fait volontairement du mal à personne.

Un ecclésiastique avait écrit contre lui une espèce de pamphlet, dans lequel il l'accusait de ne pas savoir

1. Poujoulat, *op. cit.*, p. 371.

le latin. Le pamphlet était lestement tourné et témoignait d'un vrai talent d'écrire, ce qui n'était pas pour déplaire à Maury. Il invita l'auteur à dîner, et, après le repas, qui fut très gai, il le conduisit dans son cabinet, où il lui donna à lire un papier, fraîchement écrit, en disant :

— Monsieur l'abbé, je sais que vous êtes très fort pour le latin. Ayez donc la bonté de lire ce que je viens de dicter, vous m'en direz votre avis. »

C'était un brevet de nomination à deux grâces, qu'il lui accordait à la fois.

Après cela, très empressé à reconnaître ses torts et ses défauts, chose rare chez un homme supérieur que la moindre contradiction irrite :

— Tout le monde en a, disait-il, et moi plus que personne ; mais je les connais, je les reconnais, j'avoue mes torts de premier mouvement; je suis sans rancune d'aucune espèce, et je n'ai jamais la moindre honte de demander un pardon que je ne m'accorde pas à moi-même. »

VII.

Maury, qui avait fait partie de la commission de 1811, ne figure point dans les travaux de celle qui amena la triste aventure du concordat de Fontainebleau en 1813, sur lequel Pie VII a versé tant de larmes et qui devait un jour porter ce pape à comparer, avec une touchante humilité, ses propres torts avec ceux de Maury et à en conclure qu'il ne voulait pas être dès lors trop sévère pour celui-ci.

Pacca raconte qu'à Fontainebleau, le cardinal aurait un jour dépassé toute mesure dans les plaintes et les

récriminations qu'il fit entendre au pontife captif de l'empereur, et que la douceur patiente de Pie VII n'y tint pas. Il se leva, non sans effort, de son fauteuil prit Maury par la main et le mit hors de chez lui.

Ce récit doit être exagéré. Peut-être Maury, se laissant emporter par la vivacité souvent brutale de son caractère qui supportait si difficilement la contradiction, dans un premier mouvement dont il ne fut pas le maître, aura-t-il oublié ce qu'il devait à son chef et à son chef captif. Mais, si la chose était allée aussi loin qu'on le dit, comment Maury aurait-il pu écrire ce que nous lirons bientôt de ses visites à Pie VII, pendant le séjour de Fontainebleau ? Puis, quelle singulière façon d'amener le pape à lui accorder ainsi un jour l'institution canonique, dont il avait si grand besoin et si grand désir !...

Nous aimons mieux, ne pouvant plus aujourd'hui éclaircir ce fait douloureux, nous en tenir à ce que dit son neveu de la fin de l'administration capitulaire de Maury à Paris.

« Quand le Souverain-Pontife fut transféré de Savone à Fontainebleau, où il jouissait au moins d'une apparence de liberté, le cardinal Maury eut l'honneur de faire fréquemment sa cour à Sa Sainteté, et de l'entretenir plusieurs fois des affaires relatives à l'administration du diocèse de Paris. Du reste, admirant profondément ses hautes vertus et son courage héroïque, il s'imposa le silence le plus absolu sur la suspension de ses bulles, qu'il espérait obtenir, ainsi que ses collègues, lorsque la tempête se serait enfin apaisée. Mais, en attendant, son zèle pour le bien de l'Église ne se ralentit pas. Il formait alors un plan pour faire réta-

blir les hautes études ecclésiastiques de la maison de Sorbonne, auxquelles il attribuait principalement la supériorité et la prééminence de notre Église sur toutes les autres. En même temps, il songeait à faire améliorer le sort des chanoines de la Métropole et des vicaires du diocèse, au moyen d'un arrangement facile à combiner, et qui n'imposait aucune charge au trésor public. Ses vœux avaient été pleinement agréés. Les malheurs des temps, qui vinrent absorber toute l'activité du chef de l'État, en firent seuls ajourner l'accomplissement... Mais bientôt survint la catastrophe de 1814. »

CHAPITRE SEPTIÈME.

LA CHUTE DE L'EMPIRE.

SOMMAIRE. — Chez le ministre des cultes. — Un *Te Deum* interrompu. — Je n'ai pas eu peur des Tuileries ! — La pourpre romaine sous les yeux des cosaques. — Un factum anonyme contre Maury. — Le chapitre révoque ses pouvoirs. — *Mémoire pour le cardinal Maury.* — Réponses de M. Tharin, de M. d'Astros, etc. — Un article des *Débats.* — Grands *Mémoires historiques et canoniques.* — Avant-propos de ce travail inédit. — Ce qu'y a répondu Lamennais.

I.

UN jour, c'était au commencement de l'année 1814, Maury était à son bureau, sommairement vêtu et plongé dans le travail, quand, violant la consigne, quelqu'un pénétra dans son cabinet et lui remit une lettre urgente.

Le ministre des cultes l'invitait, sans autre explication, à se rendre auprès de lui. Froissé du procédé, Maury répondit que le ministre savait où demeurait le cardinal archevêque nommé de Paris, et que, s'il avait besoin de lui, il pouvait venir à l'archevêché.

Mais son frère, qu'il envoya à sa place, revint bientôt pour lui dire de quoi il s'agissait et comment, en présence d'une gravité exceptionnelle des événements, plusieurs évêques se trouvaient réunis chez le ministre, où on l'attendait d'urgence pour arrêter de graves déterminations. Le cardinal alors, « mécontent d'être arraché à son travail, pressé, préoccupé, appelant

inutilement un valet de chambre pour substituer à son costume du matin, un autre costume, et ne pouvant mettre la main ni sur sa soutane rouge, ni sur sa soutane noire, monta en voiture enveloppé dans un manteau qui cachait une bien étrange toilette.

Au ministère, il apprit le suprême péril de l'Empire et l'invasion de la France. N'écoutant que son dévouement à l'un et son angoisse pour l'autre, il s'écrivit, séance tenante, à lui-même la lettre suivante :

« Mon cousin, au moment où nous allons nous mettre à la tête de nos armées pour repousser l'invasion des ennemis de la France et en délivrer notre territoire, notre première pensée est de recourir à la protection de Dieu, pour qu'il daigne bénir nos armes et l'énergie de l'honneur français dans la défense de la patrie. Nous désirons donc qu'à la réception de la présente, vous réunissiez les fidèles dans les temples de votre diocèse, pour adresser au ciel les prières consacrées par l'Église, et que vous leur retraciez, avec les sentiments que la religion inspire, les devoirs qu'elle impose dans ces circonstances à tout citoyen français. »

Rentré à l'archevêché, Maury écrivit le mandement du 29 janvier 1814, dont on a écrit que c'est « un appel aux armes ». Ce devoir rempli, il reprit, avec sa belle sérénité des plus mauvais jours de la Constituante, ses occupations et ses études ordinaires. Mgr Menjaud, qui mourut archevêque de Bourges, a souvent raconté qu'étant à ce moment secrétaire du cardinal, celui-ci lui faisait lire tranquillement et lisait lui-même à son tour, à haute voix, le *Tractatus de sacramentis*, pendant que la canonnade faisait rage à Belleville, à Mont-

martre, et dans les faubourgs. Un moment le valet de chambre, Francesco, entra tout à coup, criant :

— Bonnes nouvelles, Monseigneur, bonnes nouvelles !

Le cardinal, radieux, leva les mains au ciel et commença le *Te Deum*, qu'il continuait en arpentant d'un pas rapide le cabinet, quand on vint démentir la nouvelle. Francesco avait mal interprété quelques mots qu'il avait entendus ou cru entendre d'une fenêtre de l'archevêché sur la place.

On annonça la défaite, la chute de l'Empire... Maury était atterré, il répétait à son jeune secrétaire le *Vanitas vanitatum* de l'Ecclésiaste, en repassant les commencements, le fabuleux essor de l'aigle impériale et sa chute soudaine.

Un ami, son imprimeur, M. Adrien Le Clère, vint, un soir, le 3 avril, tout effrayé, l'avertir qu'il était temps de fuir, s'il ne voulait s'exposer aux représailles et aux violences des alliés victorieux :

— Je n'ai pas eu peur des lanternes et des poignards de la Révolution, et je ne tremblerai pas devant les Cosaques.

M Le Clère revint le lendemain matin.

— Monseigneur, lui dit-il, les alliés vont entrer, vous n'êtes plus en sûreté, quittez Paris, vous n'avez qu'une demi-heure.

— Où voulez-vous donc que j'aille ?

— A Versailles.

Les instances de l'entourage le décidèrent à prendre un déguisement laïque, qu'il ne consentit pas même à compléter, et il partit. On arriva à la barrière, elle était fermée. Maury, jusque-là silencieux, eut honte d'avoir

semblé pris de peur. Il ordonna de rentrer à l'archevêché, mit sa soutane rouge, passa la décoration de Grand Croix de l'ordre de la Réunion que l'empereur lui avait conférée en 1813, et s'en alla se promener dans le jardin paisiblement, tandis que les Cosaques, pour qui la pourpre romaine était un spectacle inconnu, le regardaient, le long des grilles, aller et venir sans se soucier d'eux.

L'empereur d'Autriche, celui-là même au couronnement duquel il avait assisté à Francfort, vint visiter Notre-Dame. Il demanda des nouvelles de Maury. Le cardinal, averti, refusa de se rendre auprès du vainqueur :

— Quoi ! répondit-il un jour à son neveu qui le lui reprochait, tu aurais voulu qu'à mon âge je me fusse déshonoré ! Ma cause est trop belle pour que j'aie jamais besoin d'avoir recours à la protection de personne.

II.

Le 5 avril, Maury donna, avec le chapitre métropolitain, son adhésion à la déchéance de Napoléon. Il fit demander une audience au comte d'Artois ; elle lui fut refusée. Il avait dit cependant, du rétablissement de la dynastie des Bourbons :

« — Ils rentrent dans leur héritage !

A ce moment, le bref du 5 novembre 1810 fut publié, et le chapitre mis en demeure de retirer à l'archevêque nommé sa délégation capitulaire.

Pendant la semaine sainte, chaque chanoine reçut, à domicile, sans nom d'auteur [1] ni d'imprimeur, un

1. On sut plus tard que l'*Exposé* était l'œuvre de M. Tharin, alors directeur au séminaire de Saint-Sulpice, plus tard évêque de Strasbourg.

Exposé des motifs qui doivent déterminer le chapitre de Paris à révoquer les pouvoirs qu'il a donnés à M. le cardinal Maury.

On y reprochait au cardinal d'avoir gardé l'administration du diocèse malgré le pape, d'avoir trop loué Bonaparte, d'avoir mal administré, d'avoir « gouverné en despote le diocèse de Paris comme Bonaparte gouvernait l'État ». On y disait au chapitre qu'en révoquant les pouvoirs du cardinal, il se laverait de la malheureuse adresse du 6 janvier 1811 et « ferait un acte de dévouement à la race des Bourbons »; on lui rappelait « la faiblesse de sa conduite » durant les démêlés affligeants de Bonaparte avec le pape : « un acte de courage » ferait sortir le chapitre de Paris de « cette humiliation » et paraître avec honneur dans le nouvel « ordre de choses ». Un *Te Deum* allait être chanté dans quelques jours pour célébrer l'arrivée d'un prince français; il ne fallait pas que le cardinal Maury « vînt à bout de l'entonner et d'y présider ». L'auteur anonyme s'écriait à ce propos : « Je le vois avec frémissement aux pieds du prince déplorer ses égarements et toucher sa bonté par le ton d'une éloquence persuasive. La chose n'est pas probable, dira-t-on, mais elle est possible, et cette possibilité seule jette l'alarme et froisse le cœur. » On menaçait le chapitre d'une adresse des curés de Paris « pour le prier d'éloigner » Maury [1].

Tout cela était plus véhément que régulier. Si l'acte de 1810 était nul, il fallait en revenir purement et simplement aux premiers élus du chapitre, et non pas

1. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir cet *Exposé*, que nous aurions voulu reproduire. M. Poujoulat, qui l'a eu sous les yeux, en a fait une petite analyse que nous suivons.

procéder, comme on fit le 9 avril, à de nouvelles élections. Ce jour-là, le chapitre, extraordinairement assemblé *per domos*, sous la présidence du chanoine Sincholles d'Espinasse, nomme pour ses vicaires ce dernier, avec MM. Jalabert et de la Myre. M. Burnier-Fontanelle, protonotaire apostolique et promoteur diocésain, doyen de la faculté de théologie de Paris, fut chargé de notifier « sans délai » cette décision au cardinal et à son frère [1].

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE PARIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Du 9 avril 1814.

Le chapitre extraordinairement assemblé *per domos*, sous la présidence de Monsieur Sincholles d'Espinasse, chanoine titulaire et vicaire-général capitulaire. Furent présents (ici les noms de quinze chanoines titulaires présents et d'un excusé).

Le chapitre, ayant déterminé qu'il serait dressé procès-verbal des faits qui se sont passés hier et aujourd'hui relativement à la révocation des pouvoirs accordés à ses vicaires-généraux, le siège vacant, il a été procédé ainsi que suit à l'exécution de la volonté du chapitre :

1. Nous devons à l'obligeance de M. le chanoine D. Reulet la copie suivante de la délibération du chapitre. Cette pièce est du plus haut intérêt, tant au point de vue de la façon exacte dont les choses se sont passées qu'au regard de la façon non moins curieuse dont les chapitres, à ce moment, se croyaient en droit de faire et défaire les administrations capitulaires *sede vacante*, contrairement aux prescriptions du droit général de l'Église.

Le 8 de ce mois d'avril 1814, à l'issue de l'office des ténèbres, MM. les chanoines titulaires qui ont assisté à l'office se sont rendus chez M. Sincholles d'Espinasse, un d'eux, ex-vicaire général capitulaire, pour se concerter sur les moyens à prendre relativement à la révocation des pouvoirs accordés aux vicaires-généraux capitulaires, motivée sur des considérations qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. Après une longue et mûre discussion, il a été généralement reconnu que le chapitre se devait à lui-même de prononcer cette révocation ; mais qu'au préalable MM. Corpet et de Coriolis, en leur qualité de syndics, se rendraient à l'instant chez Son Éminence Mgr le cardinal Maury pour le prévenir du vœu que le chapitre prononcerait le lendemain relativement à la susdite révocation de pouvoir ; et supplier Son Éminence, pour le bien de la religion, de donner son adhésion au vœu du chapitre, et que, dans le cas où ces Messieurs ne pourraient être admis auprès de Son Éminence, ils laisseraient au concierge leurs noms. Le chapitre s'est ajourné au lendemain samedi-saint à 8 heures du matin dans la salle capitulaire, pour prendre sur le tout une délibération définitive.

Messieurs Corpet et de Coriolis se sont acquittés sur-le-champ de la mission qui leur avait été donnée ; et leur ayant été répondu par le concierge de l'archevêché que Son Éminence venait de sortir, ils ont laissé leurs noms sur un papier qui a été remis au concierge.

Le lendemain, 9 avril, même année que dessus, à 8 heures du matin, le chapitre, en vertu de l'ajournement prononcé la veille, s'est assemblé dans la salle capitulaire. MM. Corpet et de Coriolis ont rendu compte de

leur mission de la veille, et comme ils venaient d'être prévenus que Son Éminence Mgr le cardinal Maury désirait qu'ils se rendissent auprès de sa personne, le chapitre a pris la résolution de se rendre sur-le-champ en corps auprès de Son Éminence pour lui communiquer le vœu qu'il se proposait d'émettre relativement à la révocation des pouvoirs des vicaires-généraux capitulaires actuellement en exercice, a chargé M. de la Roue, le plus ancien,en l'absence de M. d'Espinasse, qui s'est trouvé incommodé pendant la nuit, de porter la parole et s'est ajourné au sortir de l'audience de Son Éminence.

D'après ce délibéré, le chapitre s'est rendu en corps chez Son Éminence. M. de la Roue lui a donné connaissance du vœu du chapitre, sur quoi Mgr le cardinal Maury a demandé à Messieurs de se rendre chez lui à trois heures de relevée, pour pouvoir leur exposer les motifs qui devaient les empêcher de prendre la délibération projetée. Sur quoi, le chapitre s'étant réuni dans la salle capitulaire a arrêté qu'il se rendrait à l'invitation de Son Éminence, et s'est ajourné, pour continuer la délibération, à 6 heures de relevée, immédiatement après l'office de matines et laudes du saint jour de Pâques.

A trois heures de relevée, les membres du chapitre se rassemblaient à la grande sacristie pour se rendre chez Son Éminence le cardinal Maury ainsi qu'il en avait été convenu dans la séance du matin, lorsqu'ils ont été prévenus de la part de la dite Éminence qu'elle ne pourrait pas recevoir le chapitre à l'heure dite, mais qu'elle l'attendait chez elle à six heures du soir. Sur quoi les membres du chapitre dénommés au commen-

cement du présent procès-verbal se sont rendus à la salle capitulaire et ont déclaré vouloir continuer leur délibération.

Avant toute autre proposition, M. l'abbé de Coriolis a dit que ce matin, pendant la messe canoniale, M. Jalabert, vicaire général capitulaire, retenu au lit par raison de maladie grave, l'ayant fait prier de passer chez lui, il lui a remis un second original d'une lettre qu'il a écrite, dans la matinée à Son Éminence Mgr le cardinal Maury et lui a demandé de la présenter au chapitre pour lui en être fait lecture et être par lui ordonné qu'elle soit transcrite dans le registre de ses délibérations. Sur quoi le chapitre a témoigné la volonté d'entendre la lecture de la susdite lettre qui contient ce qui suit :

Paris, 9 avril 1814.

MONSEIGNEUR,

C'est sous les yeux de Dieu et comme devant lui en rendre compte que j'ai l'honneur de vous écrire ce qui suit : Il paraît hors de doute, Monseigneur, que Dieu veut, et que le Saint-Père, son auguste interprète sur la terre, surtout vis-à-vis d'un cardinal, veut aussi que Votre Éminence renonce sans délai à ses rapports avec le diocèse de Paris. C'est le vœu du corps épiscopal, et le désir commun du clergé et des fidèles de ce diocèse.

C'est, Monseigneur, un devoir personnel que je remplis. Puisque je suis le plus ancien des vicaires capitulaires, il résulte pour moi un devoir étroit et direct de prendre dans ces circonstances, modestement,

respectueusement, mais fortement et ouvertement, les intérêts de la religion et de ce diocèse.

J'aurai l'honneur de mettre copie de cette lettre aux pieds de Sa Sainteté. Je la communiquerai aussi au chapitre et aux principaux du clergé de Paris, pour acquitter ma conscience devant Dieu et devant les hommes.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur,

de Votre Éminence
le très humble et très obéissant serviteur,

Signé : JALLABERT,
vicaire général capitulaire.

Lecture faite de la susdite lettre, le secrétaire a été autorisé de la transcrire dans le présent procès-verbal et d'en rendre l'original à M. Jallabert suivant son désir.

M. l'abbé de Coriolis, chanoine et secrétaire du chapitre, a lu un projet de délibération qui a été mis aux voix et adopté à l'unanimité des votants, ainsi que suit :

Le chapitre extraordinairement assemblé *per domos* sous la présidence de M. Sincholles d'Espinasse, chanoine titulaire et vicaire-général capitulaire, où étaient présents MM. Sincholles d'Espinasse, de la Roue, Arnavon, Roman, Corpet, Richard, de Coriolis, Tinthoin, Achard, Buée, de Reclène, de Montmignon, de Boislève, Junot, de Belloc et Cottret, tous chanoines titulaires ; déterminé par une multitude de considéra-

tions qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, a résolu de reprendre l'exercice de la juridiction qui lui appartient, le siège vacant. En conséquence, il arrête :

1° Que tous les pouvoirs précédemment accordés pour l'administration du diocèse, le siège vacant, à quelque personne que ce soit et de quelque titre ou dignité qu'elle soit revêtue, sont révoqués ;

2° Qu'il nomme pour ses vicaires-généraux MM. Sincholles d'Espinasse, Jallabert et de la Myre, et pour ses officiaux diocésain et métropolitain, pour ses promoteurs et vice-promoteurs aux dites deux officialités, les mêmes personnes qui occupaient ci-devant les dites places, ainsi que les secrétaires de l'archevêché.

Arrête en outre que copie de sa présente délibération sera remise à M. le promoteur diocésain, lequel est chargé d'en faire la notification sans délai à Son Éminence Monseigneur le cardinal Maury et à tous ceux dénommés dans la présente délibération.

Cette délibération ainsi convenue à l'unanimité des voix, M. de la Myre, un des précédents vicaires généraux capitulaires est entré, a pris séance et a dit qu'il donnait son adhésion entière et parfaite au premier article de la présente délibération, a signé pour adhésion, et a demandé la permission de se retirer, attendu qu'il ne pouvait régulièrement opiner sur le second article, et a signé De la Myre.

M. de la Myre s'étant retiré, il a été procédé à la transcription de la susdite délibération sur une feuille particulière au bas de laquelle tous les votants ont donné leur signature, laquelle feuille sera regardée comme minute originale et déposée aux archives sous *n. 63*. Après que M. le Promoteur aura fait la notifi-

cation au dit arrêté, et l'aura certifié au bas du dit original.

Laquelle notification est ainsi conçue :

La présente délibération a été notifiée au nom du chapitre à Son Éminence Mgr le cardinal Maury et à M. l'abbé Maury par M. l'abbé Burnier Soutornet, pronotaire apostolique, promoteur diocésain, chanoine honoraire et doyen de la faculté de théologie de l'université de Paris, ce 9 avril 1814. *Signé* Burnier Soutornet.

...Avant de lever la séance le chapitre a émis le vœu de voir M. d'Astros, anciennement un de ses vicaires-généraux capitulaires, et M. de la Calprade, chanoine honoraire, réintégrés dans leurs places.

D'ESPINASSE, chan. CORIOLIS, ch. secrét.

Pour extrait conforme.

D. REULET.

Ch.-secrétaire du chapitre.

Paris, le 5 novembre 1889.

III.

Maury cependant travaillait dans le silence à sa justification. Nous avons retrouvé l'autographe du mémoire qu'il ne devait plus tarder à publier. Nous devançons un peu l'ordre des événements pour reproduire ici ce mémoire, tel que Maury l'a écrit du premier jet, avec quelques rares corrections de détail, d'une écriture beaucoup moins tourmentée que d'habitude, témoignage d'une sérénité fort extraordinaire en pareille situation.

« Je me propose [1] d'expliquer dans ce mémoire deux événements de ma vie, qu'on interprète aujourd'hui d'une manière défavorable. Un récit fidèle, appuyé sur des faits authentiques, me suffira pour justifier la cohérence de ma conduite avec mes principes.

« Dans le mois d'août 1804, le gouvernement monarchique était rétabli en France ; j'écrivis une lettre de félicitation au nouveau souverain qui était déjà reconnu dans presque toute l'Europe.

« Ensuite, dans le mois d'octobre 1810, je fus nommé archevêque de Paris. Ma seule nomination m'apprit que M. le cardinal Fesch avait donné sa démission de cet archevêché. J'acceptai sans difficulté l'administration spirituelle, que le chapitre métropolitain me déféra de lui-même, immédiatement. J'ai exercé paisiblement cette juridiction durant près de quatre années.

« On m'impute à présent comme des torts cette lettre et cette administration. Voici les considérations et les motifs qui ont déterminé mon assentiment dans ces deux circonstances.

« Au moment où Notre Saint-Père le pape Pie VII fut élu et proclamé Souverain-Pontife, j'obtins de Sa Sainteté une lettre qu'elle écrivit de sa main à Sa Majesté Louis XVIII, pour lui faire part de son exaltation au trône pontifical, comme aux autres princes catholiques. Cette lettre était une reconnaissance authentique du souverain légitime de la France.

1. Voici le titre exact de la brochure : MÉMOIRE POUR LE CARDINAL MAURY. A Paris, chez J. J. Blaise, libraire, Quai des Augustins, n° 61, près le Pont-Neuf, 1814, in-8° de 30 pages. (De l'imprimerie de Lefebvre, rue de Bourbon, n° 11, F. S. G.) Nous reproduisons le texte intégral sur l'autographe même de l'auteur.

« Je transmis aussitôt au roi, avec lequel j'avais l'honneur d'entretenir la correspondance la plus suivie, cette noble récompense de mon zèle pour son service et pour sa gloire. Sa Majesté daigna me témoigner sa satisfaction, en m'adressant des lettres de créance qui me constituaient son ambassadeur à Rome.

« Mais, deux mois après cet événement, c'est-à-dire le 14 juin de cette même année 1800, le Premier Consul de la République française remporta la victoire de Marengo, qui le rendit maître de l'Italie. Il s'en prévalut pour ouvrir des négociations avec le pape, en lui offrant la restauration du culte catholique en France par l'organe du cardinal Martiniana, évêque de Verceil.

« Le Saint-Père reçut ces propositions avant son arrivée à Rome, qui fut retardée jusqu'au 6 du mois de juillet. Animée du pieux et grand dessein de rallier trente-cinq millions d'âmes au centre de l'unité catholique, Sa Sainteté consentit à l'ouverture des négociations.

« Je me rendis à Rome au moment de l'entrée solennelle du pape, qui revenait de Venise. Je lui présentai dans une audience particulière les lettres de créance dont j'étais porteur. Sa Sainteté s'empressa de les lire ; et elle me dit ensuite, avec l'accent du regret, que sa situation actuelle ne lui permettait pas de les recevoir.

« Je m'imposai le silence le plus absolu sur cette mission diplomatique, ainsi que sur le refus forcé du pape et j'en rendis compte.

« M. Cacault, ministre de France, arriva bientôt à Rome. Je m'y rendis aussi, pour assister, selon l'usage,

au consistoire. Il en fut aussitôt instruit et il demanda, par une note très forte, mon retour dans mon diocèse.

« Le pape m'en fit donner immédiatement communication par M. le cardinal Joseph Doria. Je le tirai de tout embarras en partant sur-le-champ de Rome, où je ne suis plus retourné depuis. Les négociations relatives au Concordat, dont j'étais parfaitement instruit, et dont je rendais un compte exact, firent des progrès très rapides. Je n'exerçai en France aucune juridiction spirituelle. Rien ne me fut communiqué officiellement sur cette grande affaire. Le Concordat ne me fut pas même envoyé par le Secrétaire d'État, au moment de sa publication en 1802.

« Le gouvernement monarchique fut ensuite rétabli en France dans le printemps de 1804. Le pape ayant reconnu l'Empire français et le chef de ce même gouvernement, Sa Sainteté, subjuguée, comme toute l'Europe, par l'ascendant des circonstances, contracta l'engagement de venir à Paris sacrer le nouveau souverain.

« Je fus mis alors en cause malgré moi, et obligé de m'expliquer sur ce nouveau gouvernement, sans prendre toutefois aucune espèce d'initiative. Dans le mois d'août de la même année 1804, je reçus à Montefiascone une lettre que je conserve précieusement. Elle m'était écrite, ainsi qu'à tous les autres cardinaux, en vertu d'un ordre formel de Sa Sainteté, par le prélat-secrétaire de la Congrégation du Cérémonial, pour m'informer officiellement que le Saint-Père venait de reconnaître Napoléon souverain de la France, et qu'il nous ordonnait de lui écrire une lettre de félicitation sur son avènement au trône.

« Je fus assuré, en même temps, que tous les cardinaux avaient déjà exécuté cet ordre du pape. Le rétablissement de la monarchie en France se ralliait à mes invariables principes. Dès lors, je ne pouvais rien opposer de raisonnable à cette forme de gouvernement. Je me serais donc sacrifié sans espérance, sans nécessité comme sans fruit, en me séparant du chef suprême de l'Église et de tout le Sacré-Collège par un refus isolé, inutile et très désastreux pour moi, dans une solitude où je me trouvais à la merci de la France, alors toute-puissante en Italie. D'ailleurs, j'étais né sujet du Saint-Siège, j'étais régnicole sans être Français d'origine. Cette considération particulière imposait à mon obéissance le devoir absolu d'adhérer à la volonté et à l'exemple de mon souverain, dont j'habitais les États où j'exerçais un ministère public.

« Dominé par des observations d'un si grand poids, j'écrivis la lettre de félicitation qui m'était prescrite, et qui fut aussitôt fidèlement imprimée dans toutes les gazettes de l'Europe ; mais je crus me mettre à l'abri de tout reproche, en prenant la précaution d'énoncer formellement, dans la première phrase de ma lettre, que je me réunissais à tous les membres du Sacré-Collège, pour me conformer aux ordres du pape, en adressant à Sa Majesté le tribut de mes félicitations pour son avènement au trône. On ne reproche aujourd'hui cet acte de soumission à aucun autre cardinal français, à aucun autre évêque de France, enfin à aucun autre sujet du roi, quoiqu'ils m'eussent tous devancé, en allant même plus loin que moi dans cette adoption du nouveau gouvernement, par la prestation de leur serment de fidélité, deux ans auparavant, à l'époque du concordat.

« A peine ma lettre devint publique en France, que je fus invité, par les offres les plus avantageuses, à venir à Paris, pour y assister au sacre. Ma délicatesse crut devoir s'y refuser, parce que ma présence ne m'y était commandée par aucun devoir.

« Assuré de la publicité de ma lettre, je ne crus pas que le respect et le dévouement, dont mon cœur a toujours été et sera toujours rempli, me permissent d'écrire au roi pour lui faire part de ma soumission à l'empire des circonstances. Mon apologie serait devenue un outrage, si, après m'être ainsi prononcé, j'avais osé déclarer à une maison si auguste et alors si malheureuse, que je désespérais, pour le trône de France, de la postérité de saint Louis.

« Au milieu des angoisses de mon silence, dans le mois d'avril 1805, un ministre du nouveau monarque voulut bien me prévenir et me faire engager à venir à Milan, pour le couronnement du roi d'Italie, ou à me rendre à Gênes auprès de l'empereur Napoléon, si je n'avais pas le temps d'arriver à Milan le 25 mai, fête de l'Ascension.

« J'allai donc à Gênes. Le même ministre m'offrait avec beaucoup d'instances le traitement de cardinal français, une place au sénat et le grand-cordon de la légion d'honneur. Je crus ne devoir rien accepter dans ce moment, et je fis agréer ma délicatesse en la fondant sur la crainte qu'on ne m'accusât d'être venu vendre mes principes à la fortune. On me fit promettre un prochain voyage à Paris, j'y vins en effet, mais au bout d'une année, six mois après la bataille d'Austerlitz. Ce fut M. Portalis, alors ministre des cultes, qui m'adressa un passeport, sans que je l'eusse demandé,

avec une invitation obligeante de me rendre dans cette capitale.

« Je croyais n'y séjourner que trois ou quatre mois. Je ne demandai rien, on me donna le traitement de cardinal français à compter du 1er octobre 1806. La campagne de Prusse commença : je fis des ouvertures sur mon retour en Italie, on me répondit qu'il ne fallait pas y songer avant la conclusion de la paix.

« En terminant ce récit de ma conduite politique, je crois devoir rappeler une réponse que je fis dans le salon de Saint-Cloud, et dont j'entends dire qu'on empoisonne aujourd'hui le sens pour me trouver en tort. Le nouveau souverain me demanda, en présence de plusieurs personnes, où j'en étais avec la maison de Bourbon. Je répondis que j'avais perdu la foi et l'espérance, mais que je conservais toujours la charité. On travestit maintenant en injure le mot charité, qui, dans l'acception de notre langue, signifie amour, et exprime l'hommage du cœur envers Dieu même. On jugea dans le temps qu'il y avait quelque courage à vouer pour toujours un pareil sentiment à nos anciens maîtres devant un tel témoin. La malveillance cherche à dénaturer tout ; mais heureusement elle ne peut rien changer.

« Je passe au second objet de ce mémoire, pour discuter le grief qu'on m'impute dans l'ordre spirituel, relativement à l'administration que j'acceptai de la métropole de Paris. Rappelons d'abord ici quelques faits importants, qu'il faut rallier à l'exposition des principes dans une matière autrefois si bien approfondie en France, si essentiellement unie aux intérêts du trône, et malheureusement si peu connue des Français depuis la décadence de nos grandes études.

« C'est un fait récent et notoire que, l'assemblée du clergé de 1682 ayant irrité la cour de Rome, les papes Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII refusèrent l'institution canonique à tous les évêques nommés par Louis XIV, depuis l'année 1681 jusqu'en 1693. Cinquante-neuf archevêchés ou évêchés de France devinrent vacants durant cet intervalle de douze années. Dès que ce refus des bulles fut articulé à Rome, Bossuet, toujours aussi mesuré que lumineux dans les combinaisons de son génie [1], Bossuet, consulté par Louis XIV, lui conseilla de nommer, comme de coutume, à tous les sièges vacants, de recevoir le serment de fidélité des nouveaux prélats, de les mettre en possession de leur temporel, de les faire installer administrateurs spirituels par les chapitres respectifs, de les investir aussi de tous les pouvoirs juridictionnels de l'épiscopat conformément à la discipline et aux décrets du saint concile de Trente. Tous les évêques nommés administrèrent ainsi la plénitude de la juridiction épiscopale. On en trouve l'énumération dans la *Gallia christiana* des bénédictins, mais il manque encore à ce grand ouvrage les deux métropoles de Tours et de Besançon. Pour éviter l'inutile étalage d'une érudition fastueuse et commune, je me bornerai ici à la seule métropole d'Aix en Provence. Cet archevêché ayant vaqué le 9 novembre 1683 par la mort du cardinal Leroux de Grimaldi, doyen du Sacré-Collège, le roi y

1. Dans notre ouvrage sur BOSSUET, nous avons raconté comment le culte qu'il professait pour le droit régalien avait entraîné le génie de ce grand homme dans les plus regrettables défaillances en tout ce qui concerne la question qui divisait les gallicans de la saine doctrine aujourd'hui si heureusement et si opportunément définie. Il n'est que juste d'ajouter que le rôle de Bossuet en 1682 contribua cependant à arrêter l'Eglise de France sur la pente du schisme.

nomma, dans le même mois de novembre 1683, M. Reyaux de la Berchère, évêque de Lavaur, lequel fut administrateur capitulaire de la métropole d'Aix jusqu'au mois de janvier 1685. Il fut alors nommé à l'archevêché d'Albi, qu'il administra de même avec les pouvoirs du chapitre métropolitain d'Albi jusqu'en l'année 1693, en retenant toujours son titre et sa juridiction d'évêque de Lavaur jusqu'à la nomination de Mgr de Mailly, son successeur, auquel il communiqua tous ses pouvoirs pour gouverner le diocèse. Cette transmission fut suivie de la nomination de M. de Cosnac, évêque de Valence et de Die, à l'archevêché d'Aix dans le mois de janvier 1685. M. de Cosnac ainsi transféré conserva également son titre et ses droits d'évêque titulaire de Valence et de Die alors réunis canoniquement. Il fut paisiblement administrateur capitulaire de la métropole d'Aix jusqu'à l'obtention de ses bulles en 1693. Ces deux exemples, parfaitement identiques avec ma situation personnelle, n'ont jamais été contestés et ils me dispensent d'en citer ici aucun autre.

« Ces pouvoirs capitulaires furent alors regardés en France comme irrévocables, entre les mains des prélats nommés. On en trouvera la démonstration dans la suite de ce mémoire. Le clergé de France pensa unanimement et sans aucune opposition, que les chapitres, simples dépositaires dans la vacance du siège de la juridiction épiscopale dont le concile de Trente leur défend d'exercer eux-mêmes les fonctions, ne pouvaient plus les retirer sans l'intervention de la province, dès qu'ils avaient déféré cette juridiction dans son intégrité en la cédant à son héritier présomptif. On ne peut

plus considérer cette cession totale comme une simple grâce particulière qu'on retire quand on veut. Rien n'est plus conforme aux saints Canons que cette juste différence entre les actes ordinaires de la juridiction *gracieuse*, et sa transmission complète. En effet, un prélat nommé, et bien plus encore un évêque déjà revêtu du caractère épiscopal, ne peut, dans aucun cas, selon les causes, devenir dépendant et justiciable du clergé du second ordre. On ne pourrait pas le traduire devant une officialité, parce que ce tribunal serait incompétent pour le juger. On verra bientôt que telle est la discipline constante de l'Église de France. Telle est aussi la discipline constante et universelle de l'Église, qui défère partout le jugement des évêques à l'autorité canonique du concile métropolitain.

« On comprit aussi parfaitement, dans l'école de Bossuet, qu'aucun évêque nommé, à plus forte raison aucun évêque déjà sacré, ne se seraient jamais soumis à administrer une Église, qui était déjà leur fiancée par leur nomination et que l'institution canonique devait leur donner pour épouse, sous la dépendance arbitraire d'un chapitre. On comprit et on reconnut que leur qualité d'administrateurs capitulaires ou d'évêques de fait les constituait de plein droit supérieurs et juges de tous les membres du chapitre. Aucun chapitre en France ne prétendit jamais, dans ce grand dix-septième siècle, avoir droit de révoquer les pouvoirs spirituels après les avoir déposés entre les mains des évêques nommés. Lisez les procès-verbaux des assemblées du clergé tenues pendant ce régime provisoire. On n'y trouve pas un seul exemple d'une pareille entreprise capitulaire, dans les cinquante-neuf diocèses qui

furent administrés ainsi pendant douze années consécutives. Le gouvernement et l'épiscopat ne l'auraient pas souffert.

« Rome n'imagina jamais de contester un moyen si canonique de gouverner les Églises vacantes. Rome, qui connaissait l'admirable constitution de l'Église, approuva par son silence cet expédient dilatoire qui ne compromettait ancun droit, préparait les voies à un accommodement et pourvoyait aux besoins spirituels des diocèses, sans introduire aucune innovation comme sans blesser aucun principe. Le pape Innocent XII accorda enfin l'institution canonique de tous ces archevêques ou évêques nommés qui formaient en 1693 la moitié de l'Église gallicane, et qui étaient depuis douze ans administrateurs capitulaires des sièges vacants. Rome n'en écarta pas un seul. On se contenta de faire écrire par les évêques nommés, qui avaient été députés de l'assemblée de 1682, une lettre au pape pour lui attester qu'ils n'avaient entendu rien décider, en souscrivant la déclaration du clergé. En effet, ce n'est pas un décret, c'est une simple déclaration traditionnelle de l'Église de France, qui expose ses anciens sentiments, sans prétendre censurer ses adversaires. On trouve une explication lumineuse de cet accommodement dans le treizième et dernier volume des œuvres de M. le Chancelier d'Aguesseau.

« Ces principes et ces faits conservatoires sont également consignés dans l'adresse que je fis pour le chapitre de Paris, et qui fut présentée aux Tuileries le 6 janvier 1811. On n'a rien opposé jusqu'à présent à cette doctrine solennellement professée par le chapitre métropolitain qui réunit et fixa l'opinion publique.

Non seulement elle ne fut point contredite, mais encore tous les évêques d'Italie, à l'exception du clergé napolitain qui ne fut point interpellé, y adhérèrent pleinement par des actes individuels et authentiques. Il faut donc réfuter et confondre Bossuet, il faut anéantir l'autorité de cette doctrine et de ces exemples, pour attaquer avec succès la légitime administration capitulaire des évêques nommés. C'est la cause du concile de Trente, c'est la cause de l'Église, c'est la cause de l'État, c'est la cause du roi qui, en suivant ainsi la route tracée sous le règne de Louis XIV, n'a point d'autre recours canonique adopté par un si grand et si religieux monarque, pour préserver les sièges vacants du refus de l'institution épiscopale.

« Ces refus avaient été vainement prévus, sans qu'on y apportât aucun remède, dans les délibérations mémorables qui précédèrent l'enregistrement du concordat de Léon X avec François premier. Le cardinal chancelier Duprat prétendit que ce danger était une chimère impossible à supposer. Cependant Rome avertissait dès lors la prévoyance des Français, en réservant au Saint-Siège, par droit de dévolution, la nomination aux évêchés que le roi laisserait vacants durant plus de six mois.

« Déjà, sur la foi de cette discipline que l'éducation ecclésiastique ne doit pas laisser ignorer au jeune clergé, plusieurs administrations capitulaires s'exerçaient en France par les évêques dont la nomination avait précédé la mienne. Aucune espèce de contradiction ne leur a été opposée jusqu'au samedi-saint de cette année. On a publié alors seulement et traduit en français avec le texte latin un bref qu'on dit m'avoir

été adressé par notre Saint-Père le Pape, le 5 novembre 1810.

« Je me crois autorisé et même obligé par le droit naturel à une légitime défense, en me permettant quelques observations respectueuses sur ce bref qu'on vient d'imprimer trois ans et demi après sa date.

« Je déclare d'abord que ce bref ne m'est jamais parvenu. S'il a été confié à un mandataire chargé de me le remettre, on peut s'assurer par lui-même qu'il ne s'est pas acquitté de sa mission; et, s'il m'a été adressé de Savone par la poste, il ne pouvait certainement pas m'arriver par cette voie. Ma déclaration est d'autant plus sincère qu'elle est absolument désintéressée et que je ne prétends nullement me défendre ici par de simples fins de non-recevoir.

« En supposant donc que j'eusse eu connaissance de ce bref, j'aurais certainement gémi de voir le déplorable abus qu'on a fait de la confiance du Saint-Père dans un temps où, n'ayant ni liberté ni conseil, il ne pouvait être chargé d'aucune responsabilité ; mais je n'aurais pas éprouvé le moindre embarras pour dissuader pleinement Sa Sainteté des faux rapports qui lui avaient été adressés, et qui se trouvaient malheureusement adoptés dans une lettre, dont chaque article me fournissait une réfutation sans réplique.

« J'ai dû croire d'autant plus réellement ce bref supposé, que Sa Sainteté ne m'a jamais dit un seul mot de cette lettre dans mes nombreux voyages à Fontainebleau, où j'ai eu l'honneur de l'entretenir plusieurs fois des affaires relatives à l'administration du diocèse de Paris.

« Je me bornerai à citer ici ce qui me concerne dans

ce bref, et je vais me servir de la traduction imprimée à Paris pour prouver que je ne cherche nullement à l'affaiblir.

« On y suppose que je suis *parfaitement instruit de la lettre écrite le 26 août 1809, au cardinal Caprara, dans laquelle nous avons exposé les motifs puissants qui nous faisaient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur.* Or, le cardinal Caprara mourut le 24 juin 1810, cinq mois avant ma nomination à l'archevêché de Paris, et, depuis plus d'un an, il avait perdu, avec le sens de la vue, l'usage de la parole. Je proteste qu'il ne m'a jamais communiqué cette lettre, dont l'objet m'était totalement étranger jusqu'au 4 octobre 1810, jour de ma nomination. La suspension des institutions canoniques n'était cependant ignorée de personne en France, mais ce refus n'interrompait nullement les nominations aux évêchés qu'on acceptait sans difficulté, sans attenter aux prérogatives du Saint-Siège. Les refus des sujets nommés seraient devenus une source continue de désastres pour l'Église de France.

« *D'après cela, nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur cette nomination et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si c'était pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos vœux.*

« Je n'ai jamais soupçonné que l'acceptation de ma nomination pût déplaire à Sa Sainteté. Rien ne m'avait préparé à une pareille crainte : aussi, n'en trouve-t-on aucun indice dans la lettre que j'eus l'honneur d'écrire au Saint-Père pour lui faire part de ma nomination comme d'une nouvelle imprévue qui ne m'avait causé

que de la surprise et de l'effroi. J'étais si loin de m'en réjouir qu'au moment où je venais de l'apprendre, mon abattement fit croire à toute la cour que j'avais encouru la plus entière disgrâce.

« *Vous ne rougissez point de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Église. Est-ce ainsi que vous faites si peu de cas de notre autorité pour oser en quelque sorte par cet acte public prononcer contre nous à qui vous devez obéissance et fidélité ?*

« Un an auparavant, j'avais eu l'honneur d'écrire au pape, comme plusieurs autres évêques, une lettre motivée et respectueuse, pour le supplier de ne pas priver les Églises vacantes du ministère de leurs premiers pasteurs. Mais, certes, mes instances n'étaient nullement inspirées par un esprit de parti contre le Saint-Siège. Je n'ai jamais pris, je suis incapable de prendre jamais, aucun parti contraire à Sa Sainteté, dont je révère profondément les hautes vertus et le courage héroïque. Je n'ai jamais rien fait, rien dit, rien écrit, qui pût blesser la personne sacrée et la suprême dignité du vicaire de Jésus-Christ. Depuis ma nomination, je me suis imposé le silence le plus absolu sur cette suspension des Bulles, je ne me suis jamais érigé en juge dans ma propre cause. J'ai donné, comme je le devais, l'exemple de la résignation et de la soumission. Si quelque acte secret ou public dément cette assertion, je supplie très humblement qu'on daigne le produire au grand jour.

« *Mais, ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié auprès du chapitre l'administration de l'archevêché, vous vous soyez, de votre propre*

autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église.

« Je réponds à cette imputation par des faits authentiques. Je fus nommé le dimanche 14 octobre 1810. Je revins de Fontainebleau le lendemain lundi, et j'arrivai à Paris à dix heures du soir. Le mardi, 16 octobre, je ne reçus personne. A onze heures du matin, une députation du chapitre métropolitain, instruit de ma nomination par S. E. le ministre des cultes, m'apporta l'acte capitulaire qui venait de me déférer l'administration du diocèse de Paris. Tous les membres du chapitre rendront témoignage à la vérité de ce récit. Je n'ai donc pas mendié, je n'ai pas même demandé cette administration, mais je n'ai pas cru devoir la refuser. J'ai fondé mon acceptation sur l'exemple et sur l'autorité mémorable de ce qui s'était pratiqué pendant douze ans dans l'Église de France sous le règne classique de Louis XIV. Ce n'est donc nullement de ma propre autorité que je me suis chargé de cette administration, et j'ai eu l'honneur d'en informer moi-même immédiatement Sa Sainteté, déjà instruite de ce régime spirituel établi dès lors dans plusieurs évêchés vacants.

« *Vous auriez dû imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel, ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir s'interdire toute administration spirituelle de cette Église, malgré l'invitation du chapitre.*

« M. le cardinal Fesch avait accepté formellement l'administration capitulaire du diocèse de Paris. Personne n'ignore qu'il sollicita, pendant plus d'une année,

avec l'expédition de ses bulles comme archevêque de Paris, la permission de conserver l'archevêché de Lyon dont il était titulaire, et l'expectation avec droit d'option de l'archevêché souverain de Ratisbonne, dont il était un coadjuteur, pour succéder au prince primat. Rome autorisa ainsi quelquefois en Espagne et en Allemagne la réunion de deux Églises sur la même tête. Mais, depuis le concile de Trente, cette réunion n'est plus tolérée, et on n'en voit plus aucun exemple en France. L'Église gallicane et nos rois très chrétiens, ses augustes protecteurs, ne consentent jamais à ces réunions, de peur qu'on pût en induire que le lien épiscopal n'est pas de droit divin, puisque le pape peut en dispenser, en permettant à un évêque d'avoir plusieurs Églises pour épouses. L'exemple cité de M. le cardinal Fesch ne peut donc pas m'être opposé.

« *Nous ne rappelons pas qu'il est inouï dans les annales ecclésiastiques qu'un prêtre nommé à un évêché ait été engagé par les vœux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse, avant d'avoir reçu l'institution canonique.*

« L'Histoire ecclésiastique de France dans le XVIIe siècle prouve que l'administration capitulaire des évêques nommés n'est point inouïe dans les annales de l'Église. Ce fait incontestable me tient lieu de toute autre recherche. Si un évêque ne peut pas s'appuyer aujourd'hui avec la plus entière sécurité sur un exemple d'un si grand poids, quelle sera donc désormais l'autorité digne de garantir sa confiance ?

« *Nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qu'il en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous a donné librement et de plein gré la démission*

de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière.

« Je sais en effet parfaitement ce qu'il en est, j'atteste donc hautement tout le chapitre métropolitain, afin qu'il déclare avec moi, qu'il n'y avait pas seulement un vicaire capitulaire, mais qu'on en comptait trois, outre deux surnuméraires, dans la métropole de Paris, lorsque j'en acceptai l'administration ; que je n'ai exigé aucune démission de ces messieurs ; qu'ils ont tous continué d'exercer librement leurs fonctions, en tout ce qui était compatible avec mon administration ; que je les ai tous conservés dans mon conseil ; enfin, qu'aucun d'eux n'a cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, en me déférant cette administration à mon insu. Si je ne dis pas la vérité, il est facile de me confondre.

« *Mais, d'ailleurs, qui vous a dégagé du lien spirituel qui vous unit à l'Église de Montefiascone? ou qui est-ce qui vous a dispensé à l'effet d'être élu par un chapitre, et de vous charger de l'administration d'un autre diocèse ?*

« Je reconnais positivement qu'aucune autorité ne m'a dégagé de mon lien spirituel avec l'Église de Montefiascone. Aussi en ai-je toujours conservé le titre et gouverné le diocèse par une correspondance continue avec mes grands vicaires. J'ai constamment pris ce titre dans tous mes actes publics, et je me suis déclaré administrateur capitulaire de l'archevêché de Paris pendant la vacance du siège. Est-ce ainsi qu'un évêque se dégage d'un lien spirituel avec son Église ?

« Je n'ai demandé et l'on ne m'a donné aucune dispense pour administrer l'archevêché de Paris, je n'en

avais pas besoin, en me conformant à l'exemple de ce qui s'était pratiqué en France avant moi pendant douze années et à l'invincible autorité, que les jurisconsultes appellent du dernier état. Aucune loi de l'Église ne défend à un évêque d'ajouter à la juridiction de son titre une légitime commission qui l'autorise à exercer d'autres pouvoirs spirituels reconnus dans la discipline de l'Église. Je n'ai sollicité aucune dispense, parce que je ne m'affranchissais d'aucune règle, en usant du droit commun que je trouvais établi dans l'Église de France. Les évêques déjà sacrés, qui acceptèrent en grand nombre l'administration capitulaire de leurs nouvelles Églises dans le XVIIe siècle, n'avaient demandé ni autorisation ni dispense, parce qu'ils ne dérogeaient nullement aux lois de l'Église, en exerçant un droit public consacré par le concile de Trente. Rome ne s'en plaignit point. Aucune parole de blâme ne se fit entendre, du haut de la chaire de Saint-Pierre, durant les douze années de ce régime qui n'excita pas la moindre contestation dans l'Église de France. Une pareille autorité répond à toute opposition. Ce grand exemple prouve invinciblement, par le droit comme par le fait, qu'on peut conserver un autre diocèse, un évêché en titre, et administrer un autre diocèse en acceptant les pouvoirs capitulaires. Une commission canonique ne saurait donc être présentée, ni comme une innovation, ni comme un grief, contre moi. Privé ensuite, comme tous les autres cardinaux, de la liberté de résider dans mon diocèse, pendant toute la durée de mon administration capitulaire, j'ai dû regarder comme autorisé tout ce qui n'était pas défendu par les lois de l'Église, tout ce que je trouvais appuyé sur

l'exemple d'une époque si mémorable dans l'histoire la plus récente et la plus signalée de l'Église gallicane.

« Je ne découvre plus aucun autre reproche dans le Bref dont je viens de discuter avec respect et soumission tous les articles qui me sont personnels.

« Les évêques, nommés administrateurs capitulaires de leurs Églises depuis 1682 jusqu'en 1693, jouissaient des droits de leurs nouveaux sièges dans une telle plénitude qu'ils furent admis députés aux assemblées générales du clergé qui se tinrent durant cette époque.

« Ainsi, dans l'assemblée de 1685, on trouve parmi les députés M. de Saint-Georges, nommé évêque de Clermont et depuis archevêque de Lyon ; M. de la Beaume de Suze, ancien évêque de Tarbes, nommé archevêque d'Auch (*Procès-verbaux du clergé*, tome V, pp. 560 et 561).

« Dans l'assemblée de 1688, à l'archevêché de Paris, on compte parmi les membres M. Reyoux de la Berchère, évêque de Lavaur, nommé à l'archevêché d'Albi ; M. de Cosnac, évêque de Valence et de Die, nommé archevêque d'Aix ; M. Gewi, nommé évêque de Gap ; M. Desmonets, nommé évêque de Riez ; M. de Villeneuve de Vence, nommé évêque de Glandève; M. de Mailly, nommé évêque de Lavaur; M. de Mesnard, nommé évêque de Montauban et M. de Beauvau, nommé évêque de Sarlat. (*Procès-verbaux du clergé*, tome V, pièces justificatives, page 301.)

« Enfin, dans l'assemblée de 1690, on voit parmi les députés M. de la Bloquette, évêque de Poitiers, nommé archevêque de Sens ; M. de la Berchère, évêque de Lavaur, nommé archevêque d'Albi ; M. de Cosnac,

évêque de Valence, nommé archevêque d'Aix; M. Colbert, évêque de Montauban, nommé archevêque de Tours ; M. de Poudenx, nommé évêque de Tarbes ; M. de Verjus, nommé évêque de Grasse ; M. de Vintimille, nommé évêque de Marseille ; M. Bochard de Champigny, nommé évêque de Valence et M. Bochard de Sarroux, nommé évêque de Clermont. (*Procès-verbaux du clergé*, tome V, page 641.)

« Tous ces prélats représentèrent ainsi la province ecclésiastique, dans laquelle ils étaient évêques nommés et administrateurs capitulaires. De pareils faits ont une évidence d'autorité qui termine toute discussion. C'était une règle invariable du clergé de France de n'admettre jamais pour députés que des bénéficiers pourvus d'un titre de bénéfice dans l'enclave de la métropole que la députation représentait. En choisissant et en admettant des évêques nommés, les provinces ecclésiastiques et les assemblées générales du clergé ne regardaient donc pas ces prélats nommés et administrateurs capitulaires comme révocables à volonté par les chapitres. Cette observation est d'autant plus importante que, dans l'assemblée de 1690, dix archevêques ou évêques nommés formaient plus de la moitié des députations.

« Or, une commission transitoire n'aurait pas été certainement un titre suffisant pour autoriser ces évêques administrateurs à contracter les obligations qu'on imposait à leurs provinces ecclésiastiques dans les assemblées du clergé. On sait avec certitude que les grands-vicaires ne pouvaient jamais s'y faire députer sans être titulaires d'un bénéfice inamovible dans l'étendue de la métropole qu'ils représentaient. Cette loi ne fut point imposée aux évêques nommés. Il est

donc évident que le clergé reconnut leur administration irrévocable.

« Paris, 12 mai 1814.

« Je. Sif. card. MAURY. »

IV.

Le mémoire produisit, paraît-il, une impression telle que M. Tharin se crut obligé d'y répondre, par un *Mémoire* contradictoire *sur les administrations capitulaires des évêques nommés.* L'auteur, qui ne signait pas, y résumait en ces termes les griefs contre Maury :

« Ce prélat faisait semblant de s'environner des lumières d'un conseil, et les écarts violents d'une imagination bouillante et impétueuse semblaient être sa seule règle d'administration. Il témoignait dans ses discours un inviolable attachement aux règles ecclésiastiques; et, dans sa conduite, au lieu de regarder les autres grands-vicaires capitulaires comme ses égaux dans l'administration, ainsi que le réclamaient les principes, il paraissait ne voir en eux que des mandataires et des subordonnés. Il prétendait les envoyer exercer les fonctions curiales dans les paroisses vacantes, comme il était venu lui-même de Montefiascone à Paris pour y exercer les fonctions du grand vicaire capitulaire. Tous les mandements étaient publiés en son nom, toutes les nominations aux cures vacantes étaient de lui seul; tous les actes publics étaient revêtus de son sceau. Un autre grand-vicaire n'aurait pas pu signer sans inconvénient des pouvoirs qu'un prêtre de la campagne, pressé de retourner où son devoir l'ap-

pelait, eût sollicités avec instance. Une pareille administration n'était-elle pas, aux yeux de tout homme sensé, un intolérable désordre en fait de discipline, un chaos véritable en matière d'administration, d'où le chapitre de Paris ne pouvait sortir honorablement sans prononcer, au premier moment de liberté, la destitution de M. le cardinal? »

Le mémoire de M. Tharin développait ensuite le grief, tiré de la résistance au pape.

Le *Journal des Débats* donna presque aussitôt sa note dans le tolle qui s'élevait contre le vaincu.

Un vieux diacre, du nom de Mutin, y écrivait, à la date du 14 juin :

« On vient de mettre en vente chez les marchands de nouveautés un mémoire pour le cardinal Maury composé par lui-même, muni de sa signature, daté de Paris le 12 mai 1814. Nous nous sommes empressé de nous procurer cet écrit dans l'espoir d'y trouver une entière et solide justification et dans l'espoir de communiquer à nos lecteurs l'impression agréable qu'elle nous aura faite. Malheureusement la vérité nous force à dire que nous n'y avons point vu ce que nous y cherchions. Monsieur le cardinal répond à ce qu'on ne lui objecte pas, et ne répond pas à ce qu'on lui objecte : voilà, selon nous, le défaut général de sa défense.

« D'abord pourquoi Son Éminence emploie-t-elle dix pages à se justifier d'une lettre qu'elle écrivait en 1804 au ci-devant empereur pour le féliciter sur son avènement au trône. Qui est-ce qui pense à lui faire un procès, ainsi qu'à tout autre, d'avoir reconnu Bonaparte? Qui est-ce qui ne sent pas ce que la nécessité

a pu lui prescrire, ainsi qu'à bien du monde? Cette première partie de sa défense est donc inutile. Qu'il est dangereux de vouloir trop parler! on risque souvent de parler contre soi sans s'en apercevoir : c'est ce qui arrive à Monsieur le cardinal. Il est plus clair que le jour que Son Éminence a abandonné la maison de Bourbon pour s'attacher à la fortune de l'usurpateur.

« C'était bien assez d'excuser cet abandon par la nécessité qui couvre tout ; mais protester qu'on a toujours eu le cœur rempli de dévouement (page 10) pour un prince dont on a si publiquement et si utilement déserté la cause, quel singulier langage ! Comment Son Éminence veut-elle que des lecteurs français concilient ce dévouement invariable à la maison de Bourbon, avec ces fameux bulletins qu'elle nous donnait naguère en forme d'instructions pastorales, et dans lesquels elle épuisait pour le ci-devant empereur tous les termes de l'admiration, de l'amour, de la flatterie ?

« Quoi ! Monsieur le cardinal n'a cessé d'être dévoué à la maison de Bourbon ? et c'est lui-même qui nous apprend qu'à l'époque de sa lettre de félicitation à Bonaparte il était ambassadeur de Louis XVIII auprès du pape, et que, malgré ce caractère d'honneur et de confiance, il rompit sur-le-champ toute communication avec Sa Majesté très-chrétienne, sans lui-même écrire une seule fois pour lui faire part des motifs de sa nouvelle conduite ! Quelle étrange manière de témoigner sa fidélité, je ne dis pas à son roi légitime, à un roi dont on est l'ambassadeur, mais à un simple particulier dont on serait le mandataire ! N'est-ce pas du devoir d'un mandataire quelconque, quand il se trouve dans la nécessité de ne pas remplir son mandat, d'en préve-

nir son commettant. Qu'est-ce qui empêchait Monsieur le cardinal d'écrire au roi ?

« Poursuivons.

« Son Éminence nous informe qu'elle partit pour Paris en 1806 sur une invitation obligeante du ministre des cultes, qui lui envoya un passeport sans qu'elle l'eût demandé, et qu'à son arrivée à Paris, il reçut le traitement du cardinal français, sans qu'il l'eût encore demandé. Grand honneur, sans doute, d'être comblé de grâces qu'on n'a point sollicitées ! Mais ce n'est pas la question. Ce qu'on reproche à Monsieur le cardinal, c'est d'avoir quitté les États du pape sans l'autorisation de S. S. et dans un temps où il n'y était contraint par aucune sorte de nécessité ; membre du Sacré-Collège, lié au Saint-Siège par des serments particuliers, il pouvait, moins que tout autre sujet du pape, abandonner son poste sans permission. Son Éminence a oublié de répondre sur ce fait. On espère qu'il lui paraîtra assez grave pour qu'elle prenne la peine de faire quelque jour une nouvelle brochure.

« Mais voici bien une autre objection.

« Qui vous a dégagé, lui écrit le pape le 5 novembre 1810, qui vous a dégagé des liens spirituels qui vous unissent à l'Église de Montefiascone ? Qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu par un chapitre et pour vous charger de l'administration d'un autre diocèse ? Quittez sur-le-champ cette administration ; nous vous l'ordonnons et nous vous en conjurons afin de n'être pas forcé à procéder malgré nous, et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des saints canons. Personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église,

prennent en main le gouvernement d'un autre diocèse, avant d'être dégagés de leurs premiers liens. »

« Aussi Monsieur l'archevêque de Montefiascone, en prenant en mains l'administration du diocèse de Paris, qui est à trois cents lieues de Montefiascone, a violé les lois générales de l'Église et désobéi à un ordre particulier de son chef : deux infractions pour une.

« Son Éminence répond que le bref du pape ne lui est jamais parvenu. Entendons-nous. Il ne lui est point parvenu par la voie officielle ordinaire, cette voie étant interdite au vénérable captif. Mais il l'a connu comme l'ont retenu des milliers de personnes même étrangères par leur état aux affaires ecclésiastiques. On sait que le bref du pape a circulé dans la société, plusieurs années avant qu'il eût été publié dans les journaux. Mais d'ailleurs le pape n'a fait que rendre une décision conforme aux saints canons ; ces canons ne doivent point être ignorés de Son Éminence ; l'objection subsiste donc toujours.

« Au défaut de canons, Monsieur le cardinal cite en sa faveur l'exemple de plusieurs évêques qui, dans une circonstance particulière, nommés par Louis XIV à des archevêchés vacants, et ne recevant point l'institution du pape, régirent néanmoins pendant douze ans, en vertu de pouvoirs capitulaires, les diocèses auxquels ils avaient été nommés.

« Des exemples, quand ils sont contraires aux lois, ne sont que des abus particuliers qui ne servent de justification pour personne.

« Mais, ajoute Son Éminence, le pape ne condamna point ces évêques, il finit même par leur donner l'institution.

« C'est qu'il n'est pas toujours convenable de sévir contre tous les abus particuliers. Du reste, quelle différence entre la conduite de ces évêques et celle de Monsieur le cardinal !

« Alors il ne s'agissait pas de renverser l'autorité du Saint-Siège, fondement de l'Église catholique. L'objet du démêlé entre Louis XIV et Innocent XI était un objet tout particulier à la France et qui n'intéressait nullement l'Église en général. Le roi voulait étendre à tous les diocèses du royaume le droit de régale dont il jouissait incontestablement dans un grand nombre, pendant la vacance des sièges : le pape s'opposait à l'extension de ce droit. C'est en cela que consistait tout le différend. Loin qu'on méconnût l'autorité essentielle du pape, le roi et tout le clergé s'unirent ensemble pour conjurer S. S. de terminer le différend, et il le fit aux applaudissements de toute la chrétienté.

« Les nominations faites par le roi étaient légitimes, puisqu'elles avaient été faites en vertu de traités préexistants et non violés.

« Ainsi les évêques nommés avaient un titre réel. Dans ces derniers temps, au contraire, c'est l'Église entière qu'on a voulu renverser en dépouillant son chef de son autorité spirituelle, en le précipitant de son siège, en le tenant en captivité, en le privant de l'assistance de son conseil et de tout moyen de correspondance avec les églises. Les nominations aux sièges vacants faites par l'usurpateur exerçant de telles violences, étaient nulles évidemment, aux yeux de tout le monde ; car ce n'est pas un droit inhérent à la puissance temporelle, c'est une concession que l'Église

France par des administrations capitulaires. Les évêques nommés exercèrent alors paisiblement la juridiction épiscopale, dont le dépôt leur fut cédé par les chapitres. Ce régime provisoire, qui n'était nouveau que dans la forme, remonte ainsi parmi nous, et se rallie à la controverse sur les *quatre articles*, puisqu'il devint immédiatement le résultat commun à tous les sièges qui vaquèrent pendant un si long intervalle. On ne doit par conséquent jamais séparer l'effet de la cause, quand on veut approfondir un sujet complexe de droit canon dans les annales de l'Église gallicane. Cependant l'unité de sujet étant le fondement de toute composition régulière, il faut absolument diviser ces deux questions corrélatives, mais diverses, de doctrine et de discipline, pour les traiter avec ordre et méthode. Le mélange des matières amènerait la confusion des idées.

« Il est donc nécessaire de bien connaître l'esprit des *quatre articles* que Louis XIV consacra dans l'enseignement public, pour bien comprendre l'accommodement qui sanctionna les administrations capitulaires. Le Saint-Siège, qui s'était renfermé dans un simple ajournement, sans rien décider durant le cours du conflit canonique, reconnut par sa condescendance pure et simple en faveur des évêques nommés, que ce mode supplémentaire de gouverner les diocèses orphelins, dans l'intérim des Bulles apostoliques, était l'exercice légitime de la constitution ordinaire de l'Église ; on verra ainsi, en action, le sentiment unanime de Rome et de la France, à l'égard de cette institution respectueuse et temporaire, qui ne fut ni troublée par aucune opposition dans le royaume, ni notée par la moindre

animadversion des trois papes qui en furent témoins. On combattit partout la doctrine de la *déclaration du clergé;* mais on n'attaqua nulle part les administrations capitulaires. C'est un hommage qu'on doit rendre à la très haute sagesse du Saint-Siège, qui eut la gloire de donner un si bel exemple de modération. Cette chaire prééminente ne précipite jamais ses décisions irrévocables. Le différend, réduit à la froideur d'un simple éloignement sans rupture et même sans interruption des rapports diplomatiques entre les deux cours, présente à la postérité deux chocs apparents de doctrine et de régime ; mais il ne forme en réalité qu'une seule et même cause de division concentrée dans la *déclaration* qui fait suspendre l'institution des évêques, et dans l'accord paternel qui termine la mésintelligence. On ne concevrait rien à la conclusion du démêlé sans l'exposition de son origine. Mais il devient très aisé de bien saisir les conditions du rapprochement, et la véritable sollicitude du Saint-Siège au moment où il institue tous les évêques administrateurs, quand on a présentes à l'esprit les deux seules pièces de dissension, savoir, les quatre articles proclamés par l'Église gallicane et l'édit du roi, qui en prescrit l'adoption dans toutes nos écoles sacrées.

« C'est pour se conformer à l'usage reçu, que l'on appelle *accommodement*, la fin des refus ou plutôt des délais qui avaient paralysé les institutions canoniques des évêques en France. En effet ce mot, qui signifie un pacte de cessions mutuelles entre les parties, ne saurait s'adapter, dans cette acception rigoureuse, au rapprochement spontané du Saint-Siège et de l'Église gallicane. Le clergé de France, immuable dans sa doc-

crise des quatre articles n'intervint même jamais dans ses négociations ordinaires. Les évêques administrateurs de leurs Églises furent institués suivant la forme ordinaire sans aucune espèce de différence et même l'explication accessoire. Notre Église nationale, ainsi confirmée en paisible jouissance de sa discipline supplémentaire, recouvra la bienveillance apostolique du vicaire de Jésus-Christ par un propre et noble mouvement de condescendance du Père commun. Innocent XII et Louis XIV s'entendirent loyalement. On ne stipula, au nom du clergé, ni traité, ni capitulation; et l'histoire ne découvre même point, à cette époque, la moindre mention de ce régime capitulaire qui reste hors de tout litige. Le consistoire de l'institution des évêques nommés ne présenta qu'une réunion ou plutôt une fête de famille. On en verra la preuve dans l'admirable allocution du Souverain-Pontife qui lègue pour toujours à la libre disposition de la postérité le nouvel exercice de nos administrations provisoires, et l'ancien domaine de nos opinions scolastiques.

« L'explication particulière, par laquelle Rome obligea les signataires des actes de 1682 de reconnaître qu'ils avaient souscrit les quatre articles comme de simples opinions d'école, sans prétendre les ériger en décisions dogmatiques, ne fut nullement une mesure générale dont on fit dépendre l'institution des évêques nommés; le Saint-Siège exigea cette déclaration des seuls huit administrateurs qui avaient été députés du second ordre à la même assemblée. Le clergé de France approuva unanimement une déclaration si conforme à la vérité. Cette condition ne fut pas imposée aux cinquante-un autres prélats, qui obtinrent leur mission canonique

dans les mêmes diocèses, où ils avaient exercé les pouvoirs des chapitres. On ne trouve dans aucun acte émané du siège apostolique, à cette grande époque, ni trace d'improbation, ni une seule fois le nom de ce régime temporaire. Le différend se termine ou plutôt s'efface insensiblement par le retour gradué des institutions qui reprennent leur cours accoutumé. Cependant l'opinion publique sut apprécier tant de dignité, de sagesse et de circonspection. Innocent XII eut tous les honneurs suprêmes de la clémence qui accorde une grâce paternelle et nationale, en rendant à huit millions de Français catholiques la succession légitime de leurs premiers pasteurs. Cette condescendance de pure charité apparente n'en est pas moins, n'en est que mieux au contraire, au tribunal de l'histoire, un chef-d'œuvre d'habileté.

« Les lumières sur la science ecclésiastique étaient si généralement répandues en France, durant cette riche période des grandes études, que, malgré la scission des partis, il ne reste aucune trace de division dans l'esprit public sur cette apparente nouveauté de discipline. On n'écrivit absolument rien ni pour ni contre un mode si plausible d'appliquer le droit commun au gouvernement des Églises vacantes. Tous les corps savants, ralliés par un principe lumineux, furent en parfait accord. La défense a-t-elle jamais précédé, ou provoqué l'agression ? Nos immortels prédécesseurs ne supposèrent plus vraisemblable désormais la décadence des lettres sacrées, qu'il serait temps encore de faire revivre, mais dont le déclin va se consommer sans retour, pour peu que l'on néglige le rétablissement urgent et à peine possible de nos anciennes institutions ecclésiastiques en

rouvrant la lice de la couronne. On se contenta donc de tracer le sillon de lumière que la tradition devait suivre; et l'on présuma trop favorablement de la marche parallèle d'une postérité dégénérée pour croire nécessaire d'en justifier la direction garantie par le dernier concile général. Ce silence absolu sur une matière, vierge encore après une épreuve à jamais mémorable, est le sceau le plus authentique de l'assentiment universel. On composait alors en France tous les grands ouvrages qui dotent nos savantes bibliothèques, et très peu de brochures polémiques; mais, depuis ce temps heureux de gloire, on voit parmi nous une fécondité littéraire en sens inverse.

« Après l'invasion à jamais déplorable de Rome en 1808, la même exhérédation spirituelle des premiers pasteurs s'est renouvelée en France pour tous les sièges vacants. Aussitôt, sur la foi et sur l'autorité de l'exemple du dix-septième siècle, le même mode provisoire d'administration y a été adopté dans une forme absolument identique : l'unique différence entre les deux époques confrontées avec la plus scrupuleuse exactitude, consiste en ce que, dans la première, ce fut la *déclaration* des évêques français, qui fit suspendre à Rome les institutions canoniques; au lieu que, dans la seconde, les membres du clergé sont restés collectivement et individuellement étrangers à toute espèce de conflit avec le Saint-Siège, auquel ils sont pleinement et filialement dévoués. Ils n'ont pris d'autre part à cette dissension, uniquement temporelle, que d'en gémir, et d'en partager le châtiment avec les Églises auxquelles ils étaient appelés en vertu du Concordat. La légitimité reconnue à Rome des anciennes administrations capi-

tulaires devient donc la plus authentique apologie des nouvelles qui n'en ont été que l'irrécusable répétition dans l'Église gallicane. Les exceptions personnelles, qu'on n'a jamais opposées aux évêques nommés, pouvaient seules leur soustraire la garantie péremptoire d'un exemple si décisif, généralement reconnu comme un règlement de discipline, consacré de droit et de fait, dans le dix-septième siècle, durant la viduité de nos Églises.

« On doit s'estimer heureux de pouvoir déférer au passé toute son autorité, en transportant l'examen d'un si haut point de discipline, loin du temps présent, à un siècle et demi de distance, où l'on juge les hommes par les choses et non pas les choses par les hommes ; de remonter ainsi à la découverte des principes, hors du domaine des préjugés, des passions, des intérêts, qui rendent trop souvent les contemporains juges et parties ; de suivre une route déjà battue dans la même Église, pour guider les pas de la postérité à laquelle rien ne paraît plus nouveau que ce qui est ancien ; de n'avoir plus à écouter que la raison suprême de l'expérience, qui est la sagesse en action, à ce tribunal des morts, où le calme et l'unité de l'opinion portent la lumière et la confiance dans l'âme, où la discussion n'est ni une dissension, ni même une dispute, parce qu'on y cherche la vérité, et non pas la victoire ; où, loin de ces arènes turbulentes d'une vanité toujours courroucée, les adversaires n'étant plus des ennemis, on peut rendre hommage aux principes, sans offenser et sans heurter aucune puissance ; enfin, où une simple question de droit commun n'étant plus une cause de litige, on réduit l'esprit de parti à la ressource hon-

« Une question de droit, plus encore de droit canonique, n'est susceptible, ni des tableaux, ni des mouvements que présentent à l'éloquence les causes toujours plus ou moins personnelles du barreau. Cette discussion aride sur la constitution de l'Église se réduit par conséquent au seul intérêt de l'instruction et d'une exactitude de doctrine qui doivent attirer très peu de lecteurs. Hors d'un temps de trouble, où cet examen devient une affaire d'état, il est à désirer qu'une telle cause de division ne soit plus déférée au tribunal de l'opinion publique dans l'Église gallicane.

« Mais, quoi qu'il en soit de l'avenir, si la paix de l'ordre est le suprême intérêt de l'Église, comme aussi la règle dominante du zèle selon la science, arrêtons-nous à sa borne sacrée, où doit nous rallier l'exemple instructif du passé ; ne prétendons jamais être plus catholiques, plus éclairés, plus sages, que ne le fut en pareille occasion notre immortel clergé de France, durant ce grand XVIIe siècle devenu classique parmi nous dans tous les genres de gloire. »

V.

L'ouvrage dont on vient de lire l'avant-propos, n'a jamais vu et ne verra vraisemblablement jamais le jour.

Il est du reste pleinement réfuté aujourd'hui et, à dire vrai, il le fut déjà l'année même de la mort de Maury, dans un livre qu'on sut être d'un jeune ecclésiastique breton, alors sans notoriété comme sans autorité dans l'Église de France.

Le livre était imprimé à Liége. Il comprenait trois

cision, peuvent se confronter aisément avec les originaux. Les textes latins, très multipliés en pareille matière, accompagnent les citations au bas de chaque page, afin qu'on puisse vérifier immédiatement la fidélité de la traduction. Quant aux pièces beaucoup plus étendues,qu'il a fallu insérer entièrement, et même en assez grand nombre, dans le corps de l'ouvrage, où leur simple analyse aurait été insuffisante, on les trouvera transcrites exactement dans le sommaire qui contient les pièces justificatives. Cette précaution de garantie et d'usage dispensera de recourir à plusieurs collections volumineuses qu'on pourrait ne point avoir sous la main.

« Il n'existe encore en France aucun ouvrage sur cette grande question de droit public ecclésiastique. C'est un vide que l'Église gallicane, si riche en érudition sacrée,ne doit pas laisser plus longtemps dans la tradition de sa discipline. Le calme qui suit les orages des opinions discordantes, est ordinairement réservé au triomphe des vrais principes. C'est alors le règne de la vérité qui reste seule debout à la suite des débats dont l'issue inévitable est toujours le discrédit des erreurs de parti. Le moment est donc venu de recueillir, avec un esprit de concorde, les questions accessoires, les autorités, les faits, les raisons qui répandent la lumière, et doivent rallier l'esprit public sur ce point de discipline, fixé sans la moindre controverse sous le beau règne de Louis XIV. Les censeurs de ce supplément temporaire du ministère épiscopal trouveront ici les preuves et les titres qu'ils ont à réfuter et à détruire, pour faire prévaloir une opposition très active dans les manœuvres, et toujours muette sur les moyens :

« Une question de droit, plus encore de droit canonique, n'est susceptible, ni des tableaux, ni des mouvements que présentent à l'éloquence les causes toujours plus ou moins personnelles du barreau. Cette discussion aride sur la constitution de l'Église se réduit par conséquent au seul intérêt de l'instruction et d'une exactitude de doctrine qui doivent attirer très peu de lecteurs. Hors d'un temps de trouble, où cet examen devient une affaire d'état, il est à désirer qu'une telle cause de division ne soit plus déférée au tribunal de l'opinion publique dans l'Église gallicane.

« Mais, quoi qu'il en soit de l'avenir, si la paix de l'ordre est le suprême intérêt de l'Église, comme aussi la règle dominante du zèle selon la science, arrêtons-nous à sa borne sacrée, où doit nous rallier l'exemple instructif du passé ; ne prétendons jamais être plus catholiques, plus éclairés, plus sages, que ne le fut en pareille occasion notre immortel clergé de France, durant ce grand XVIIe siècle devenu classique parmi nous dans tous les genres de gloire. »

V.

L'ouvrage dont on vient de lire l'avant-propos, n'a jamais vu et ne verra vraisemblablement jamais le jour.

Il est du reste pleinement réfuté aujourd'hui et, à dire vrai, il le fut déjà l'année même de la mort de Maury, dans un livre qu'on sut être d'un jeune ecclésiastique breton, alors sans notoriété comme sans autorité dans l'Église de France.

Le livre était imprimé à Liége. Il comprenait trois

volumes et portait pour titre *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques.*

L'auteur s'appelait Félicité de Lamennais !

Nous avons dit ailleurs [1] l'importance de l'œuvre et ses conséquences. Bornons-nous ici à rappeler que, de ce livre et de l'école romaine dont il fut l'initiateur en France, est sorti le retour de notre Église aux doctrines du centre de l'unité catholique. C'est l'école fondée par l'auteur, depuis si célèbre, de cet ouvrage, qui a porté le premier coup de mort aux vieilles traditions gallicanes et lorsque, au concile du Vatican, fut défini le dogme de l'infaillibilité personnelle et de la juridiction ordinaire et immédiate du vicaire de JÉSUS-CHRIST dans l'Église, les plus anciens parmi les Pères du saint Concile, se souvinrent d'avoir assisté aux premiers engagements d'une lutte dont ils voyaient enfin la glorieuse victoire.

1. Nous avons longuement raconté ces choses dans les 4 volumes que nous avons publiés, sous le titre général de *L'École Menaisienne*, sur Lamennais, Gerbet, Salinis, Rohrbacher, Lacordaire et Montalembert. C'est surtout au premier volume, consacré au fondateur de cette école, que se trouvent les principaux développements de notre thèse.

Cette lettre si humble répondait à une intimation, ainsi conçue.

« Paris, le 11 mai 1814. — Monsieur le cardinal. — M. le commissaire aux départements de l'intérieur et des cultes a déjà fait connaître à Votre Éminence que Son Altesse Royale Monsieur désirait que vous voulussiez bien vous rendre sans délai à votre évêché de Montefiascone : cette invitation a été réitérée à Votre Éminence plusieurs fois, et jusqu'alors elle s'est abstenue d'y déférer.

« Comme un plus long délai caractériserait une désobéissance inexplicable, et qu'il est dans mon intention d'éviter à Votre Éminence toute espèce de désagrément, j'ai l'honneur de lui adresser un passeport pour la destination qui lui est indiquée et je la prie de vouloir bien m'instruire du jour de son départ qui, sous aucun prétexte, ne peut être différé. »

A cette intimation est annexée la lettre suivante, adressée du ministère des cultes et datée du 9 mai 1814.

« A Monsieur le commissaire provisoire du département de la police générale.

« Monsieur le Baron. — Le 18 avril dernier, je donnai, au nom de Son Altesse Royale Monsieur, lieutenant-général du royaume, l'ordre à Son Éminence M. le cardinal Maury, de partir de Paris pour retourner à son évêché de Montefiascone.

« Le 19, M. le cardinal me répondit qu'il m'indiquerait très prochainement le jour de son départ.

« Le 21, il m'a écrit que ce départ était fixé au jeudi

renfermé, ne m'auraient pas empêché de partir, si j'eusse su plus tôt que Son Altesse Royale[1] voulait, sans délai, mon retour à Montefiascone. L'avertissement que j'ai reçu de ses intentions ne m'intimait aucun ordre, et ne m'indiquait, en aucune manière, le désir de hâter mon départ ; j'en suis instruit maintenant par votre lettre. Pour m'y conformer le plus tôt possible, je viens d'assurer mon départ pour mardi prochain 17 du courant, et j'en contracte avec vous l'engagement positif. Le passeport que vous avez bien voulu m'adresser ne peut me servir que jusqu'à la frontière du royaume, et ne fait aucune mention des trois personnes de ma suite, qui doivent m'accompagner dans mon voyage. J'aurais évité le double inconvénient que je fais observer, si le passeport m'eût été expédié comme autrefois par le ministère des affaires étrangères. Je vais écrire à M. le commissaire provisoire du ministère des cultes, auquel j'ai remis mes deux mandats, pour être payé du dernier trimestre de l'année dernière, ainsi que de mon traitement proportionnel pour l'année courante, afin qu'il veuille bien me mettre en état de payer mes dettes et mon voyage. Permettez-moi de réclamer à cet effet vos bons offices, en cédant à la nécessité qui m'y contraint ; j'en serai pénétré de reconnaissance.

« Je vous prie, Monsieur, de recevoir les assurances que j'ai l'honneur de vous offrir de ma haute considération. — J. Sif. card. MAURY. »

---

douloureux voyage qu'il se disposait à entreprendre. Après sa mort, l'autopsie révéla l'existence d'une pierre qui pesait une demi-once et montra aux détracteurs systématiques qu'il ne s'agissait point d'une feinte, quand le cardinal parlait du « mauvais état de sa santé ».

1. Le comte d'Artois.

Cette lettre si humble répondait à une intimation, ainsi conçue.

« Paris, le 11 mai 1814. — Monsieur le cardinal. — M. le commissaire aux départements de l'intérieur et des cultes a déjà fait connaître à Votre Éminence que Son Altesse Royale Monsieur désirait que vous voulussiez bien vous rendre sans délai à votre évêché de Montefiascone : cette invitation a été réitérée à Votre Éminence plusieurs fois, et jusqu'alors elle s'est abstenue d'y déférer.

« Comme un plus long délai caractériserait une désobéissance inexplicable, et qu'il est dans mon intention d'éviter à Votre Éminence toute espèce de désagrément, j'ai l'honneur de lui adresser un passeport pour la destination qui lui est indiquée et je la prie de vouloir bien m'instruire du jour de son départ qui, sous aucun prétexte, ne peut être différé. »

A cette intimation est annexée la lettre suivante, adressée du ministère des cultes et datée du 9 mai 1814.

« A Monsieur le commissaire provisoire du département de la police générale.

« Monsieur le Baron. — Le 18 avril dernier, je donnai, au nom de Son Altesse Royale Monsieur, lieutenant-général du royaume, l'ordre à Son Éminence M. le cardinal Maury, de partir de Paris pour retourner à son évêché de Montefiascone.

« Le 19, M. le cardinal me répondit qu'il m'indiquerait très prochainement le jour de son départ.

« Le 21, il m'a écrit que ce départ était fixé au jeudi

suivant 28 avril. Il me revient que Son Éminence continue à séjourner à Paris, et se trouve à l'archevêché, quoiqu'il n'existe point, à ma connaissance, de changement dans l'ordre donné.

« M. le cardinal doit être pour moi absent et loin de Paris. Je vous prie donc, Monsieur et cher collègue, de faire prendre, par les moyens qui sont en votre pouvoir, des informations, et si Son Éminence prolongeait en effet son séjour, au mépris de l'ordre donné, il conviendrait de le faire avertir d'éviter, par un prompt départ, de se mettre en état de désobéissance.

« Sur les communications que vous voudriez bien me donner à cet égard, je prendrais les ordres du roi, s'il en était besoin.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron, avec la plus haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur. — Le commissaire provisoire, BEUGNOT ».

II.

« Je le vois avec frémissement aux pieds du prince toucher sa bonté par le ton d'une éloquence persuasive! » Le naïf poursuivant de Maury trahissait la vive angoisse de tous ceux qui avaient juré sa perte : avant tout, il fallait empêcher que l'éloquent et persuasif cardinal pût voir aucun des princes de la famille de Bourbon, à leur rentrée dans le royaume !

Nous avons retrouvé les dernières lettres [1] que Maury écrivit, le pied à l'étrier, pour recommencer le

1. M. Louis Maury n'en a donné que des extraits dans la biographie de son oncle.

nouvel et dernier exil de son existence agitée. A la dernière, en vedette, il a souligné le millésime *1814*, l'année fatale !

Il écrit, de Paris, à la date du 16 mai, à son neveu :

« Nous reçûmes hier ta lettre à tes sœurs [1], du 23 avril, avec l'addition de M. de Fortia, en la mettant à la poste de Florence, le 2 de ce mois. Cette double lecture soulagea nos cœurs de l'oppression que nous causait depuis deux mois ton silence forcé par l'interruption des postes. Dieu soit loué ! Vous avez passé ce temps de crise à Casal , vous êtes en bonne santé, et de retour à Rome, où j'aime à croire qu'on te laissera tranquille. En tout cas, sauf à partager ton mauvais sort, je vole à ton secours.

« *Obligé* de retourner dans mon diocèse, je pars sans faute demain matin avec un voiturier qui promet de me conduire, en vingt-six jours au plus tard, sur ma montagne, si aucun obstacle ne m'arrête en route. Je compte donc arriver le samedi onze juin, dans l'octave de la Fête-Dieu. Mon frère a prévenu Marenghi de mettre tout en ordre pour le jour même de la Fête-Dieu, afin que, outre ton logement et celui de Modeste, il prépare deux lits de maîtres, deux lits de domestiques, et mon cuisinier Louis en état de me servir en deux heures un dîner gras, car je ne peux plus faire maigre depuis un an. Je mène avec moi mon frère de lait, M. d'Alissac de Vauréas. C'est un homme d'esprit,

1. Modeste (qui devint Mme de Bois-Bertrand) était auprès de son frère, en Italie. Les deux sœurs dont il s'agit ici sont Pauline (Mme de Rouly) et Fanny (Mme de Biliotti). La lettre est adressée « à M. Joseph Célarier, négociant, pour remettre à Mlle Modeste ».

2. Dans le diocèse de Maury.

d'un caractère doux et aimable. Il me faut absolument un Français avec moi pour causer et écrire. Je ne pouvais pas mieux choisir. Je ne conduis que mon camérier Francesco et un domestique romain, qui me sert bien depuis la mort du cardinal Roverella son maître. Voilà tout mon cortège.

« Je t'exhorte à ne venir me voir qu'après l'octave de la Fête-Dieu avec ta sœur. Tu retourneras à Rome pour la Saint-Pierre, et puis tu reviendras toutes les fois que tu le pourras. Je ne me propose nullement d'aller à Rome, si je n'y suis pas absolument contraint. Il est possible qu'on m'attaque, et je me crois en mesure de me défendre victorieusement, si la raison me juge. Je suis d'avis que tu ne parles jamais le premier de mon retour, qu'il suffira d'avouer sans s'étendre au-delà de cet aveu.

« Je vais me séparer, à mon très grand regret, de mon frère, pour environ deux ans et demi [1] sous peine de perdre le peu qui me reste, mes livres, mon linge, ma cave, mes carrosses, mes meubles, ma chapelle et tout mon bien petit avoir. Je suis obligé de lui laisser et à ton frère le soin de déménager, de vendre et de poursuivre le paiement de ce qui m'est dû. Ce sacrifice est celui qui me coûte le plus [2], sans comparaison. Je finis

1. Ils ne devaient plus se revoir. Ce frère avait été, avant 90, curé de Saint-Brice et prieur de Broves en Picardie. Il mourut le 8 décembre 1821. Après avoir réuni toute la fortune du cardinal à la sienne, dit son neveu, il ne laissa qu'un héritage de 24,271 francs de rente cinq pour cent consolidés ; et encore les avait-il acquis à une époque où les effets publics étaient à un cours très peu élevé.

2. Le cardinal avait eu deux frères prêtres, plus un autre frère, guillotiné en 1794. Le tableau de renseignements du comité de surveillance porte : « Pierre Maury, âgé de 48 ans (il n'en avait que 46, étant né le 3 mai 1748), frère de deux prêtres émigrés et de l'ex-constituant Maury,

cet article pour ne trop affaiblir en m'attendrissant. Depuis un an, j'ai souvent d'importunes ardeurs et fréquences d'urine. Mon frère a éprouvé les mêmes accidents au même degré que j'ai : il en est délivré, je suis sa méthode et j'en attends le même effet. C'est ma plus grande inquiétude durant le cours de mon voyage, que cette raison m'empêche de faire en poste. Je n'ai pas le temps de vous en dire aujourd'hui davantage. As-tu reçu une lettre de 4 pages de grand papier à la Tellier que je t'écrivis de ma main dans le mois de février? Quoi qu'il puisse en arriver, je ne suis nullement abattu, je me sens plein de résignation et de force. J'ai dicté une apologie à laquelle il est impossible de répondre, et qui sera bientôt imprimée. On est bien fort quand on est sûr de n'avoir à rougir de rien. J'en suis là, Dieu merci, tu peux y compter. Adieu, jusqu'à notre prochain et imprévu rapprochement. Je vous embrasse tous les deux de tout mon cœur. »

Les deux sœurs voulurent ajouter chacune un mot, à la lettre du cardinal. Pauline disait :

« Après un siècle d'une extrême impatience, nous avons enfin, mon cher Sifrein, reçu les quelques lignes que tu nous écrivis le 24 avril à Ronciglione, pour les remettre à M. de Fortia. Cette lettre est la première

cinq enfants, une fille aînée de 22 ans, un fils aîné de 19 ans, volontaire de 1re classe, un fils de 15 ans, à Paris, une fille de 14 ans et une de 7 ; il est veuf. » A la mort de Jean-Pierre, le cardinal envoya de Rome un ecclésiastique chargé de lui amener les enfants de son malheureux frère. Outre celui-ci, Maury avait deux autres frères prêtres : Fidèle-Jean-Jacques, qui fut exécuté à Avignon le 13 mars 1794 à l'âge de 51 ans ; Pierre, né en 1743, qui fut le grand-vicaire du cardinal et mourut après lui, le 8 décembre 1821. (Cf. BONNEL, *Les 332 victimes de la commission populaire d'Orange en 1794*, tome II, pages 112 à 119.)

nouvelle que nous avons eue de vous depuis le mois de mars. Cette privation n'est pas une des peines les moins cruelles que nous ayons souffertes depuis cette époque. Vous savoir malheureux, l'être nous-mêmes à l'excès et ne pouvoir pas correspondre avec vous est un mal que vous comprendrez plus aisément que je ne saurais vous le décrire. Après mille chagrins et nous être toujours flattées que nous surmonterions la cabale formée contre mon oncle, nous avons la douleur de le perdre, sans savoir quand nous le retrouverons ! Il partira demain matin !... Vous seuls trouverez consolation et vous réjouirez de ce qui fait notre malheur, car, enfin, vous aurez le bonheur de le revoir. Il est si doux de se revoir [1] après huit ans d'absence, et on en est si aise ! Pour moi, je regrette amèrement d'avoir été mariée si peu de temps avant le changement de fortune de mon oncle, je vais me trouver séparée de ma famille entière. Si j'étais libre, tout me porte à croire que mon oncle m'aurait menée avec lui en Italie, je n'aurais pas eu le chagrin de le quitter et j'irais vous retrouver. Au lieu de cela, voyez quelle différence. Ajoutez-y que mon oncle y perd tout ce qu'il m'a donné pour m'établir. Il n'en faudra pas moins quitter Fanny, si M. de Biliotti persiste à vouloir retourner chez lui. Nous sommes tous plongés dans la plus affreuse tristesse ; j'ignore comment nous supporterons le jour de demain. Tout se réunit pour nous le rendre désastreux. Ce n'est pas un voyage d'agrément que mon oncle va

1. Toujours esclave de la correction et de la pureté du style, le cardinal, qui a lu la lettre de sa nièce, efface le mot *revoir* et le remplace par celui de *retrouver*. Ce détail confirme le calme, dont la sœur s'émerveille et s'encourage, en écrivant au frère.

entreprendre. Sa santé, quoique assez bonne, ne l'est plus assez pour ne pas nous livrer à une inquiétude extrême. Son esprit est heureusement très calme, et je vous assure qu'il nous donne à tous du courage, en nous montrant la plus grande résignation. Vous allez le voir ; il est donc inutile de vous entretenir longuement de nous. Qu'il vous suffise de savoir que nous sommes tous très à plaindre. Votre sort, que nous ignorons entièrement, ne nous laisse pas un moment de repos. C'est le cas de dire qu'on souffre beaucoup pour les siens. Dieu nous afflige de toutes les manières. Adieu! mes très chers amis, je vous quitte, car je suis trop attendrie. Je vous aime et je vous embrasse mille fois du meilleur de mon cœur. »

La sœur de Pauline, Madame de Biliotti, voulut encore joindre son P. S.

« Et moi aussi, mes bons amis, je ne saurais rien ajouter à la lettre de Pauline. Elle vous exprime tout le bonheur que nous a procuré votre petite lettre. Il faut en avoir été privé aussi longtemps pour en sentir tout le prix. Tout bonheur est fini pour nous. Vous savez nos malheurs, et la séparation cruelle que nous allons subir d'abord avec mon oncle et ensuite avec chacun de nous. Nos cœurs sont gros de douleur. Adieu ! mes bons amis; je finis en vous embrassant un millier de fois. Ces messieurs sont tous revenus. Ils vous font mille affectueux compliments et vous remercient beaucoup de tout ce que vous avez dit d'obligeant pour eux. Sifreinie vous embrasse de tout son cœur, ainsi que M. de Biliotti. Adieu ! je vous aime bien tendrement. »

M. de Biliotti jetait ensuite la note d'espérance sur ce désespoir.

« Je considère, mon cher Monsieur, le départ de votre oncle pour l'Italie, sous des couleurs moins sombres que mesdames vos sœurs. La philosophie est un peu mon affaire, et puis l'espérance que j'ai d'aller lui faire une visite, en profitant de cette occasion pour faire un voyage d'amateur en Italie, me sera pour moi une sorte de compensation du chagrin que nous aurons à en être séparés. Je n'en serai pas moins empressé de présenter à mademoiselle votre sœur les assurances de mon attachement. Recevez pour vous d'avance, Monsieur, les expressions de toute mon estime. — Joseph de Biliotti ».

III.

La lettre suivante, écrite par le cardinal à son neveu, « de Bologne, le jeudi 4 juin 1814 », va nous dire quelque chose des tristesses de cet exode vers le dernier exil, dissimulées sous la sérénité et la résignation du banni :

« Tu dois avoir reçu la lettre que je t'écrivis de Paris, pour t'annoncer mon retour en Italie. Me voici heureusement arrivé à Bologne, avec un bon voiturier, seul mode de voyager que j'aie osé risquer. Ma santé n'en a point souffert. Je me trouve pour le moins aussi bien qu'au moment de mon départ, et j'espère que le repos me fera éprouver le bénéfice du voyage. Je pars d'ici ce soir pour arriver de très bonne heure à Florence après-demain samedi. Je compte me remettre en route

« Tu as dû recevoir deux lettres de moi à Florence, et je t'en ai adressé une, il y a huit jours, par Marenghi. La tienne de Turin nous a tous désolés, en nous apprenant que tu n'y avais pas reçu la mienne, et que ta maladie te tracassait ; mais une lettre, que mes nièces ont reçue de leur jeune frère, qui en contenait une, qu'il avait reçue de Marenghi, a mis le comble à notre affliction. Ah ! si j'avais prévu tout ce que je crains, je me serais jeté à tes pieds, pour t'empêcher de faire ce cruel voyage, et pour te décider à renoncer à tout. Mais ma raison arrête ici mon cœur. Je ne dois ni t'affliger ni t'affaiblir. Jamais tu n'eus un si pressant besoin de t'occuper de ta santé, et de conserver ta tête calme pour faire triompher ton bon droit. Au grand moyen solidement basé sur une très belle et très publique renommée, j'en ajoute un dernier qui me garantit la certitude de ton triomphe. Le voici. Tu sais que dans ce moment l'Europe entière a les yeux sur toi. Toi qui as défendu et sauvé tant d'innocents, manquerais-tu de talents et de sang-froid pour repousser la calomnie et l'ignorance ? En voici un autre. Tes adversaires, ou tes ennemis, ou tes envieux, savent très bien que toute la catholicité a les yeux ouverts sur ce qui va arriver. Ils sont trop adroits pour ne pas comprendre que le public éclairé, et il y en a un en Europe, appellerait de leur décision. Quelque passionné qu'on soit, on ne se fait pas redresser par l'opinion publique. C'est par ces réflexions que j'inocule à ce qui m'entoure, que je conserve ma tranquillité. Un mauvais et très mauvais pas ne fit pas broncher le maître de Georges ; il n'y a point ici de mauvais pas.

« Le très petit nombre de personnes que je vois est

je désire de savoir quand le pape y reviendra. As-tu vu le cardinal Fesch ? Je ne sais rien de ce qui se passe à Paris depuis le 21 mai. Je partis le 18, je trouvai des nouvelles de la famille et les gazettes à Lyon. Rien ne s'est trouvé pour moi en poste restante à Turin, et je ne compte sur rien à Florence. On a mal calculé, quoiqu'on soit instruit très exactement de mon itinéraire. Il est vrai qu'on n'a pas dû manquer d'affaires depuis mon départ. J'ai composé un mémoire exact et triomphant, que je suppose imprimé et publié. Le conseil de l'enfer ne le réfuterait pas ; j'en ai avec moi le brouillon [1]. Adieu, mes deux et chers enfants ; soyez tranquilles sur ma santé, sur mon courage d'esprit, sur ma tranquillité. Les coups d'épingle me mettent aux champs, les coups de barre ne me font rien ; c'est la vérité. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je ne veux vous voir que dans le mois de juillet, c'est bien entendu. Bonjour, bonjour. »

Ainsi Maury ne se doutait nullement de ce qui l'attendait à son arrivée et il croyait fermement rentrer à Montefiascone, sans obstacle. Nous verrons tout à l'heure que rien n'était plus certain que le contraire. En attendant, on lira avec intérêt la lettre de l'abbé Maury, le frère que le cardinal laissait après lui à Paris.

Elle est datée de « Paris, 19 juin 1814 », et, parmi des détails un peu banals d'affaires, renferme des renseignements précis sur ce qui a suivi le départ du cardinal.

1. C'est sur ce brouillon que nous avons pris la reproduction de ce mémoire sur lequel Maury et les siens, comme nous allons voir, fondaient tant d'espérances.

avec son compte de 1813, ainsi conçu : « un 1er envoi de 3000 fr., en provision 488 fr., « et comme sa recette, cette année, est de 5000 fr., pour compléter son payement, je recevrai de lui un de ces jours une lettre de change de 1512 fr. Voilà bien évidemment pour 1813 une recette de 5000 fr., dans laquelle ne sont pas compris les 1192 fr. des droits réunis qu'on ne paye pas encore pour 1813.

« Mardi dernier, je reçus de la Préfecture un mandat de 500 fr. pour à-compte de la moitié de mon payement pour le trimestre du 1er janvier au 1er avril 1814. Je n'ai pas su pourquoi on avait laissé en arrière le trimestre du 1er octobre au 31 décembre 1813. Mais j'ai su qu'on n'avait payé que les chapitres, les curés, les desservants et les boursiers. J'ai également su d'une manière très positive que le corps épiscopal n'avait rien reçu depuis le 1er octobre 1813. David Portalis m'a dit très positivement que le filleul de Selhaye serait payé de tout ce qui lui est dû jusqu'en avril 1814 et que, sans difficulté, il continuerait à jouir de ce qui lui fut donné en octobre 1806. Je le désire et je le crois de tout mon cœur. Le comte François de Nantes a perdu sa place des droits réunis ; il est remplacé par le comte Bérenger qui, outre cette belle place, jouit de celle des douanes.

« Rien n'est déplaisant comme d'écrire sans être certain que ce qu'on écrit parviendra à son adresse ; et c'est le cas où je me trouve. J'espère que je ne serai pas longtemps dans cette situation. Fasse le ciel que je reçoive bientôt une de tes lettres ! Cependant le chagrin que ton silence me cause n'est pas une raison pour ne pas t'écrire ; je sens trop vivement ce que ton silence me cause de peine, pour m'exposer à te la faire

enchanté du *Mémoire*. Jusqu'à présent, on ne m'a cité qu'un nommé Mutin, diacre depuis 25 ans et l'un des collaborateurs du *Journal des Débats*, qui ait osé attaquer ce bel ouvrage. Je joins ici sa feuille du 14 juin, pour que tu craches sur cette rapsodie. Demain 20 juin, j'irai coucher rue Michel-le-Comte, n° 27. Tu pourras adresser tes lettres à moi, à mon neveu ou à Costanzo, comme tu voudras. Je grille de sortir de cette maison-ci, je t'y cherche toute la journée, et je ne t'y trouve jamais.

« J'ai laissé calmer mon cœur, que ce que tu viens de lire n'agitait pas mal, pour parler plus froidement de tes affaires. Et d'abord, où en est ta bourse ? Tu es toujours le même. Écris-moi quelle somme je te dois envoyer, et je m'adresserai à M. de Saint-Gilles pour te la faire passer. Je ne trouve à vendre, ni le vin, ni tes chevaux, ni tes voitures, ni tes ornements. L'espoir de vendre au successeur [1] m'a empêché jusqu'à présent d'avoir recours à un encan public. Si sous peu de jours je ne découvre rien à cet égard, j'attendrai et je vendrai d'abord à l'encan les chevaux qui, jusqu'à ce jour, m'ont servi pour le transport du mobilier sur un chariot.

« Hier, j'ai reçu une lettre du très honnête Julien

1. Ce fut cet archevêque de Reims, dont il est souvent question dans la correspondance du cardinal avec Louis XVIII. Mais il ne fut nommé archevêque de Paris qu'après la mort de Maury. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, avait refusé de se démettre en 1801. Aussi, lorsqu'il fut nommé grand-aumônier du roi après les Cent-Jours, cette nomination, qui équivalait au portefeuille des cultes, fut assez mal accueillie en cour de Rome et dans le clergé français. Le 28 juillet 1817 cependant, il fut proclamé cardinal, avec MM. de la Luzerne et de Bausset. Il avait sacré Louis XVI, il maria le duc de Berry et baptisa le duc de Bordeaux. Il mourut en 1822.

IV.

Quand il partit de Paris pour Rome, où il n'avait point été mandé, ses amis le conjuraient de renoncer à ce dessein. Le cardinal leur répondit :

— Je n'ai jamais craint le danger. Le pape est mon supérieur et mon juge, je cours où le devoir m'appelle.

Pie VII était à Césène, dans la Romagne, quand les journaux y apportèrent la nouvelle du départ de Maury et de son intention de rentrer à Montefiascone.

Aussitôt, le 3 mai, le pape signa un *motu proprio* ainsi conçu :

« Pour des causes très graves, Nous suspendons, de notre propre mouvement, de science certaine, après une mûre délibération, par la plénitude de la puissance apostolique, notre cher fils Jean-Sifrein Maury, du titre de la Très-Sainte-Trinité-au-Mont-Pincius, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, évêque de Montefiascone et Cornéto, de tout exercice de juridiction épiscopale dans ses églises et diocèses, ainsi que de l'administration des revenus et des biens qui appartiennent aux menses des susdites églises. Pour pourvoir ensuite au gouvernement de ces mêmes diocèses, Nous députons notre vénérable frère Bonaventure, évêque de Cervia, en qualité d'administrateur apostolique de ces églises, lui ordonnant de partir aussitôt d'auprès de Nous pour s'y transporter, et d'en prendre la pleine et libre administration, conjointement à celle des revenus et des biens qui relèvent de leurs

éprouver. Peut-être me déciderai-je à t'écrire par Licca, malgré ce que j'ai appris par la lettte que mes nièces ont reçue. J'ai toujours été attaché à Licca, j'ai toujours compté sur son affection, et je le crois incapable de ne pas me servir, si je lui en fournis l'occasion. Peut-être me déciderai-je à écrire à Meconi. Fasse le ciel qu'une de tes bonnes lettres me tire bientôt de cette perplexité!

« Par réflexion, je ne t'envoie pas le *Journal des Débats*. En vérité, il ne mérite pas cet honneur. Il est inutile de grossir mon paquet, et je ne dois pas faire cet honneur à ce journal du mercredi 15 juin. Il vaut beaucoup mieux te dire et redire que tous les bons esprits que j'ai vus m'ont assuré, sans compliment, qu'on en était généralement enchanté. Mes alentours me font journellement le même rapport, et ils voient beaucoup de monde.

« Je ne conçois pas par quelle fatalité tu n'as pas trouvé une de mes lettres à Turin, car, pendant plusieurs heures, nous avons été d'avis de t'envoyer Victor, qui devait te joindre dans cette ville, quoiqu'il ne dût partir qu'un ou deux jours après elle, et que nous ne renonçâmes à ce parti que sur l'avis de l'homme de la chaussée d'Antin, que, comme tu sais, j'avais consulté plusieurs fois. Ma première lettre que je t'adressai à Florence te rendait compte de tous ces faits. Dieu veuille que tu aies reçu cette lettre, ainsi que la seconde, que je t'adressai aussi à Florence! Tout ce qui m'entoure se porte à merveille. Sifreinie allonge son alphabet, elle n'a pas oublié le chocolat dont tu la régalais. Du courage et du courage; mais avant tout ta santé. Toute la tribu t'embrasse bien cordialement. »

« J'en inclus la copie signée par le Saint-Père dans une lettre que j'adresse d'office à Son Éminence, et que vous la présenterez en arrivant à Montefiascone, si vous la trouvez déjà établie. Dans le cas que M. le cardinal n'y soit pas encore rendu, Votre Seigneurie Illustrissime fera en sorte de s'informer de l'époque de son arrivée et du lieu où il s'est arrêté, afin de lui expédier la lettre par une occasion sûre, pour avoir la certitude qu'elle soit remise en ses propres mains, et que Son Éminence la reçoive avant d'entrer dans le diocèse.

« Si Sa Sainteté se croit assurée que tous les individus, tant ecclésiastiques que séculiers, qui habitent ces deux diocèses se soumettront sans la moindre hésitation à ses dispositions pontificales : différemment, le Saint-Père fera procéder en toute rigueur contre ceux qui oseraient apporter le moindre obstacle à l'exécution de ses ordres.

« L'intention de Sa Sainteté est que vous vous mettiez immédiatement en route pour Montefiascone, et que vous accompagne de sa bénédiction apostolique.

« Après avoir exécuté les ordres du Saint-Père, je vous prie d'agréer, etc. — FRANÇOIS [1] archevêque d'Ilesse, aumônier de Sa Sainteté. »

L'administrateur, qui paraît avoir accompli sa délicate mission avec quelque rudesse, ne prit point les précautions nécessaires pour éviter à l'exilé l'éclat de l'humiliation qui l'attendait à Montefiascone. Mais le cardinal avait appris par la voix publique, à Radicofani, les mesures prises à Cesène. Il traversa son diocèse de

1. Mgr Bernardi.

nuit et, quand il reçut le paquet des lettres pontificales, il était déjà à Viterbe, sur la route de la Toscane, sur le chemin de Rome, où il se rendit.

Il y arriva le 19 juin. Tout aussitôt, il reçut un billet non-signé du cardinal Pacca, secrétaire d'État par intérim, qui lui interdisait l'entrée de Montecavallo et de la Chapelle Papale.

Maury, tout en protestant de sa soumission aux ordres du Saint-Père, demanda à connaître et à être admis à discuter les torts qu'on lui reprochait. On lui répondit que les torts étaient graves et évidents, et qu'ils allaient lui être communiqués.

Dans l'intervalle, arriva à Rome le mémoire publié à Paris. On le soumit à une commission spéciale, qui y trouva matière à un long examen. Le neveu estimait qu'il eût mieux valu attendre l'accusation, avant de publier l'apologie.

— C'est vrai, répondait Maury, mais je préférais la paix à la victoire. J'ai voulu faire tout ce qui était en mon pouvoir pour éviter un grand scandale. D'ailleurs, on avait avancé les propositions les plus erronées, et les faits s'étant passés à Paris, c'était à Paris seulement que je pouvais et que je devais, sous les yeux des témoins, assurer ma bannière. L'honneur avant tout ! c'est ma devise.

Cependant, Maury insistait pour être jugé.

— Excusez-nous, répondait le cardinal Pacca [1], ayez encore un peu de patience, les occupations du Saint-Père ne lui laissent pas un instant de liberté.

Impatient de tous ces délais qui se prolongèrent pen-

1. Toutes nos recherches ont été inutiles pour retrouver ces billets de Pacca, dont le neveu de Maury n'a donné qu'une brève analyse.

dant près d'un an, Maury finit par écrire qu'il considérait le refus d'une discussion comme la plus triomphante de toutes les apologies.

Au fond, c'était la bonté miséricordieuse de Pie VII qui reculait l'heure d'un éclat que Sa Sainteté eût voulu éviter.

— Le cardinal Maury a eu bien des torts, répétait le bon et humble Pontife, nous en avons eu nous-même de bien graves, ajoutait-il, en faisant allusion à la signature extorquée un jour par la violence à ses augustes mains de captif à Fontainebleau; et il concluait, en repoussant ou tout au moins en essayant de différer l'exécution que les adversaires de Maury réclamaient avec les instances d'un zèle que le pape trouvait bien amer.

V.

Depuis que Maury avait quitté Rome en 1794, les principaux amis qu'il y comptait dans le Sacré-Collège étaient tour à tour descendus dans la tombe. Le cardinal d'York, le doyen Albani, l'ami de Pie VI Zélada, les cardinaux Honorati, Gerdil, Bellisomi, Antonelli et Borgia étaient morts. Consalvi était absent. D'autres amis: Ruffo, Joseph Albani, les deux Doria, Pignatelli, compromis dans l'affaire du divorce, étaient tenus dans une sorte de demi-disgrâce. Maury se sentit seul.

Il essaya de demander aux lettres la distraction nécessaire à son incroyable activité d'esprit, toujours vive malgré l'âge et les revers. On le vit surtout devenir pieux et prendre des habitudes dévotieuses qui avaient toujours un peu manqué à sa façon de comprendre et de pratiquer la foi, dont il défendait les principes et le

fonds. Chaque jour, sur les pentes les plus solitaires, le cardinal disgracié s'en allait, seul, loin de tout regard, récitant le rosaire, avec cette tendre et filiale dévotion pour la consolatrice des affligés, que sa mère avait pris soin de lui inspirer dès l'enfance et qui devait être son meilleur refuge, durant les années que la miséricorde divine lui avait réservées pour se recueillir, avant d'entrer dans son éternité.

Mais la nature à part du Vauclusien reprenait souvent le dessus, dans ces luttes des derniers temps. Nous en avons le témoignage dans les lettres qu'il écrivait à ses chères nièces de France, Mesdames de Biliotti et de Rouly, à cette époque.

« Les coups de barre ne me font rien, répétait-il un jour à l'une d'elles, les coups d'épingle me mettent au champ : on ne gagne jamais avec moi une ligne de terrain. Ma liberté me reste entière, si l'on veut me commander. J'ai l'esprit plus que tranquille, puisque ma conscience n'est point agitée. Je ne me sens aucun besoin d'être plaint dans ces variations de la fortune, que je brave sans craindre qu'elles puissent me surmonter jamais.

« Tous nos beaux projets d'éducation pour ma nièce Sifreinie sont évanouis, écrit-il ailleurs mélancoliquement, et la seule chose que je regrette, c'est le bonheur que je me proposai de lui assurer. Qui sait si je verrai jamais cette enfant ?... Il faut que l'amitié vive au jour le jour, sans se perdre dans les chimères d'un avenir impénétrable. Hélas! je n'ai été et ne suis encore que trop aimant, et cette pauvre petite ne saura peut-être jamais l'intérêt que je lui porte.

« L'horizon est nébuleux, dit-il encore, et semble aussi le devenir chez vous. J'ai des affaires et des embarras par-dessus la tête, mais je me résigne à toutes les épreuves les plus ennuyeuses de la fortune que me prépare l'inconstance de ses folles rigueurs. J'ai des lettres à écrire en masse. J'en ai deux à griffonner en italien, corvée très humiliante pour mon amour-propre. Ce ballottage me fait regretter quelquefois de ne m'être pas borné à la vie végétative de mon pays. La fortune m'a fait payer trop cher ses caprices et ceux qui m'ont envié ses faveurs, sans examiner les travaux ou les dangers qui en ont précédé l'inconstance, doivent jouir de mes peines avec une infernale volupté. Je touche peut-être à ma cinquième révolution, et c'est fort honnêtement payer ses prospérités. Si je suis destiné à servir d'exemple, je me trouve seul vétéran en ce genre, où je ne me découvre dans mes souvenirs aucun compagnon. Si j'assiste comme victime à de pareils spectacles en France ou en Italie, ces aventures seront uniques dans ma longue histoire.

« Au milieu de tant d'épreuves, conclut-il, ma santé mérite seule de faire envie. L'année que nous avons commencée sera toujours insolvable pour réparer les maux que m'a causés celle qui l'a précédée. — Je laisse aller ma plume pour vous montrer un abandon d'épanchement, qui est toujours en moi le signe le plus certain de l'intérêt qu'on inspire à mon cœur. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

LA CONDAMNATION.

SOMMAIRE. — La Junte, en l'absence du pape, fait arrêter le cardinal Maury. — On essaie de corrompre le secrétaire. — Réponse indignée de celui-ci. — Consalvi fait sortir son ami du château Saint-Ange. — État misérable où la captivité a réduit le cardinal. --Visites de Consalvi. — Il transmet au pape la démission de Maury. — Touchant billet par lequel il annonce à Maury les dispositions de Pie VII à son égard. — Audience du pape.— Louis XVIII se montre moins clément que Pie VII. — Lettres au jeune abbé Louis Neri.

I.

CEPENDANT, avec l'appui du cardinal Pacca, qui le raconte dans ses *Mémoires*, quelques personnages influents redoublaient d'efforts auprès de Pie VII, pour vaincre les hésitations du miséricordieux pontife.

— Nous demandons, disaient-ils, un grand exemple. Montrez, Très-Saint-Père, au monde catholique quelle punition ont méritée les évêques et les prêtres des pays étrangers, et surtout de France, qui ont méconnu la légitime juridiction du chef de l'Église.

Pie VII finit par céder à ces instances. L'instruction de l'affaire du cardinal Maury fut ordonnée. Mgr Caprano, depuis cardinal, et Mgr Invernizzi furent désignés pour examiner les pièces.

Mais, au moment où l'on commençait d'instruire le procès, une nouvelle tomba, comme un coup de foudre,

dans Rome. L'empereur avait rompu son ban. L'aigle volait de clocher en clocher de Fréjus à Paris. L'empire était rétabli, et les Bourbons fuyaient devant le glorieux revenant de l'île d'Elbe.

D'autre part, le roi Murat déployait le drapeau de l'indépendance italienne, et les Napolitains envahissaient les états pontificaux. Pie VII résolut de quitter Rome et se dirigea sur Gênes. A cette nouvelle, Maury fit demander les ordres du pape. On lui répondit qu'on ne lui en donnait aucun. Estimant qu'il ne pouvait pas se mettre sans caractère à la suite du cortège, Maury se décida à demeurer dans Rome ; on devait lui en faire un grief.

Il n'est que juste d'observer que, s'il l'eût voulu à ce moment, rien ne lui était plus facile que d'imiter le cardinal Fesch et de retourner à Paris, car il était aussi libre que celui-ci, sortant chaque jour pour aller se promener dans les solitudes environnantes.

La « Junte d'État », composée du cardinal La Somaglia, et des prélats Riganti, San Severino, Falsacapa, Ercolani, Giustiniani et Rivarola, prit peur du séjour de Maury dans Rome, qu'elle gouvernait au nom du Souverain-Pontife. Elle manda à Gênes que le cardinal relevait la tête, parlait beaucoup et songeait à retourner en France. La dépêche concluait à l'arrestation de Maury *per maggior sicurezza*.

Pacca, après avoir pris les ordres du pape, répondit que, s'il y avait effectivement du danger à laisser le cardinal Maury en liberté, on pouvait s'assurer de sa personne, mais que, dans ce cas, il faudrait procéder sans éclat, et surtout, par respect pour sa pourpre, ne pas enfermer Maury dans une forteresse.

La Junte estima cet ordre trop miséricordieux. Le 12 mai, au milieu de la nuit, avec un grand appareil militaire, elle fit arrêter le cardinal, le fit conduire au château Saint-Ange [1].

Rien n'était prêt pour recevoir l'éminent prisonnier. Dans la cellule qu'avait occupée le charlatan Cagliostro et qui lui fut pour cela assignée dans une intention injurieuse, il n'y avait pas même un grabat. Un autre prisonnier, neveu du cardinal Borgia, lui prêta son lit.

II.

L'émotion fut grande, raconte Pacca, en Europe, quand on y apprit l'arrestation de Maury. La commission, chargée de le juger, comprit qu'il fallait la justifier, et donner satisfaction à l'opinion publique surprise.

Nous avons retrouvé, dans les papiers de Maury, une lettre adressée à son secrétaire, datée de Rome, le 15 mai 1815, et qui jette quelque jour sur cet épisode. L'auteur de la lettre y disait :

« Le gouvernement, ayant dû procéder à l'arrestation de S. É. le cardinal Maury, s'occupe à présent de connaître les faits qui peuvent être à sa charge. Une personne de mon intime connaissance m'ayant appris

1. Le cardinal Pacca dit seulement à ce sujet : « La Junte, pour des motifs que je dois supposer très justes, crut devoir suivre sa première résolution. » Nous croyons que l'intention du gouvernement intérimaire fut beaucoup moins encore de s'assurer de la personne que des papiers du malheureux cardinal. On fouilla chez lui, après son arrestation, avec une extrême sévérité, et en dehors de sa présence. Maury regrettait surtout plus tard la disparition de la belle croix pectorale que lui avait donnée Pie VI et que des sbires subalternes firent disparaître à cette occasion.

que vous l'avez servi pendant dix années en qualité de secrétaire et que vous êtes ainsi très à portée de fournir les lumières qu'on voudrait se procurer sur sa conduite en Italie et en France, je vous prie d'en faire un journal qui comprenne tout,tout,tout. Dès que cette lettre vous parviendra, mettez donc aussitôt la main à l'œuvre : on usera ensuite d'un stratagème pour vous mander à Rome. Vous ferez une chose très agréable au gouvernement, et par là vous acquerrez un droit à sa reconnaissance, égal au service que vous lui aurez rendu. — Je finis, en vous assurant de la parfaite estime avec laquelle, etc ».

Le secrétaire, que Maury, nous le verrons bientôt, affectionnait particulièrement, se trouva peu flatté de la « parfaite estime » du personnage qui voulait faire de lui un délateur. Il répondit en peu de mots que, ni en France, ni en Italie, il n'avait jamais rien vu, dans la conduite du cardinal, qui pût lui faire encourir le moindre blâme, et qu'en outre de ce motif péremptoire de se refuser à la demande qui lui était faite, il ne pouvait y accéder, sans manquer aux lois les plus sacrées de l'honneur.

Pendant trois mois et quatorze jours, Maury endura les privations de la prison, toujours courageux et ferme, attendant que ses juges le fissent appeler ou vinssent l'interroger. Personne ne vint.

Mais quand le cardinal Consalvi, revenu de sa mission au Congrès de Vienne, rentra à Rome, à la suite du pape rentré lui aussi glorieusement dans sa capitale après les tristes événements de 1815, trouva son vieil ami au château Saint-Ange, il se montra navré

du récit de cette captivité, qu'il n'eut point laissé accomplir, s'il avait rempli, au moment où eut lieu l'arrestation, les fonctions de secrétaire d'État auprès de Pie VII. Toute l'énergie résignée de Maury n'avait pu en effet le préserver de la contagion d'un air insalubre. Une sorte de lèpre couvrait le corps du malheureux prisonnier, et le scorbut se déclarait.

Immédiatement, à la date du 26 août, Consalvi ordonna la translation du captif au couvent de Saint-Sylvestre, situé sur le mont Cavallo, dans le quartier le plus sain de Rome. Par les soins du secrétaire d'État encore, le procès fut abandonné [1] et la commission qui en était chargée dissoute.

Maury ne se crut pas quitte pour cela ; il voulait venger sa mémoire et la réhabiliter aux yeux de la

1. En dehors des questions de principes, il y avait, dans les *Animadversiones* des commissaires enquêteurs, cette question de fait : Le cardinal a-t-il eu connaissance du Bref qui lui interdisait d'administrer le diocèse de Paris ? Maury l'a toujours nié, et c'est une tradition dans sa famille qu'il en était ainsi. M. Henri Welschinger, dans une récente publication sur l'*Abbé d'Astros et Napoléon*, soutient que cette affirmation est contraire à la vérité. Il s'appuie pour cela sur le texte d'une dépêche jusqu'ici inédite du ministre des Cultes à l'empereur, ainsi conçue : « En remettant au cardinal cette lettre comme la première, écrit Bigot de Préameneu, il s'occupera des moyens de parer le coup. Il aura l'honneur d'en parler à Votre Majesté. » Il ne nous semble pas résulter, avec une évidence absolue comme celle qu'y trouve M. Welschinger, que le cardinal a *vu* et *lu* le dit Bref. D'une foule de passages de ses lettres intimes et des notes que nous avons reproduites, nous croyons, au contraire, pouvoir conclure que l'empereur, soit qu'il eût voulu comme le conseillait le ministre, « épargner au cardinal le tourment que cette lettre pourra lui causer », soit qu'il ait craint d'éveiller les scrupules de conscience qui eussent gêné le César dans sa lutte contre le pape, s'est abstenu de communiquer à Maury le texte même du document pontifical. M. Poujoulat se tire de difficulté, en disant que le cardinal n'en a jamais eu connaissance *officiellement*. Nous croyons qu'on peut aller encore plus loin, dans la défense de Maury, lequel, de plus, ne l'oublions pas, avait pour lui le préjugé alors si général des libertés gallicanes, si heureusement dissipé aujourd'hui par les définitions du Concile du Vatican.

postérité. C'est alors qu'il se mit à la composition du grand *Mémoire*, dont nous avons déjà indiqué le plan et les données. Deux fois, il en a écrit, de sa propre main, le manuscrit qui est, comme on sait, des plus considérables.

Le travail et la prière le consolaient. Dieu permit qu'à ces deux éléments de réconfort dans la disgrâce vînt s'adjoindre une précieuse amitié, qui s'ingénia à lui adoucir la tristesse dans l'adversité et l'abandon général.

III.

Cette force lui vint du cardinal Consalvi.

Le noble cœur du secrétaire d'État se révoltait devant l'abandon des anciens flatteurs de son collègue malheureux. Fréquemment, il le visitait, pour lui apporter les consolations de l'amitié. Fréquemment aussi, il parlait de lui au pape et préparait doucement les voies à la réconciliation, malgré les efforts des implacables qui estimaient que ce serait un scandale.

Maury cependant, toujours obstiné dans ses idées et peu enclin à céder aux instances de son généreux ami, croyait devoir s'envelopper dans le silence et la dignité d'une réserve absolue.

— Croyez-m'en, disait Consalvi, il est plus que temps de faire finir cette triste querelle. Je vous en conjure, vous qui avez tant d'esprit, venez à mon aide, imaginez un moyen prompt et également honorable pour tous, de sortir de ce labyrinthe.

Enfin, un jour, Maury dit à son noble ami :

— Je suis toujours tendrement dévoué au Saint-Père, et je le plains sincèrement d'avoir avec sa belle

âme cédé aux conseils d'une troupe d'insensés. On a osé dire et laissé imprimer à Rome qu'en acceptant l'administration capitulaire de l'archevêché de Paris, je m'étais moi-même déchu, *ipso facto*, de mon siège de Montefiascone. J'offre la démission libre et spontanée de cet évêché. Qu'on l'accepte purement et simplement, je n'en demande pas davantage.

Consalvi n'en voulut pas entendre plus long. Prenant aussitôt congé de Maury, il courut au Vatican porter à Pie VII la nouvelle. Le pape, touché et heureux, souscrivit sur-le-champ à la proposition ; et, quoique Maury eût eu la délicatesse de laisser tout intérêt pécuniaire à l'écart, Sa Sainteté lui assigna immédiatement, sur la chambre apostolique, une dotation de quatre mille piastres qui formaient le traitement annuel des cardinaux statistes, quand ils n'étaient pas pourvus en bénéfices ecclésiastiques.

Nous avons retrouvé, dans les papiers de Maury, l'original de la lettre par laquelle Consalvi annonçait à son ami la solution. Le papier et l'écriture gardent les traces de la joyeuse émotion du bon secrétaire d'État.

Il écrit « du palais Quirinal, le 25 mars 1816 » :

« Le cardinal secrétaire d'État, dans son audience de ce matin, a présenté à Sa Sainteté la feuille de Votre Éminence en date d'hier, par laquelle elle se démet, entre les mains de Sa Sainteté, de l'évêché de Montefiascone et Cornéto, la priant d'accepter cette démission.

« Le Saint-Père a ordonné au soussigné de signifier à Votre Éminence qu'il a accepté sa renonciation et de lui faire savoir en même temps que, pour pourvoir à

votre décent entretien, il lui a assigné, sur la chambre apostolique, une assignation annuelle de quatre mille écus romains, payables de mois en mois, à partir de janvier écoulé, libres de toute charge et tout impôt dans le présent comme dans l'avenir.

« Le soussigné ayant également soumis à Sa Sainteté le désir qu'a Votre Éminence de se prosterner à ses pieds, le Saint-Père a répondu qu'il la recevra demain soir, à une heure de nuit.

« Le cardinal, qui écrit ces lignes, en transmettant ces nouvelles à Votre Éminence, lui renouvelle les sentiments de profond et dévoué respect avec lesquels il lui baise très humblement les mains.

« Son très humble, très dévoué et vrai serviteur. — L. Card. CONSALVI. »

IV.

Consalvi voulut avoir la consolation de conduire son ami à l'audience.

Les contemporains ont raconté que Pie VII laissa voir, en apercevant Maury réduit à cet état de délabrement physique, la plus vive émotion. « Sa Sainteté, dit le biographe, daigna lui dire les choses les plus tendres, les plus affectueuses, lui témoignant ses regrets qu'il ne l'eût point suivie à Gênes, l'assurant aussi du plein retour de ses bonnes grâces, et lui recommandant de bien soigner sa santé, à laquelle elle prenait un intérêt tout particulier.

De son côté, Maury n'avait pu se trouver en présence d'un pontife, dont il aimait la personne et vénérait les vertus, « sans être aussi profondément attendri, et

il lui exprima les sentiments de son cœur dans les termes les plus pathétiques. »

A plusieurs reprises, Pie VII répéta à Maury qu'il était libre, qu'il pouvait quitter Saint-Sylvestre et retourner à sa demeure. Maury répondit que la solitude d'une maison religieuse plaisait mieux, pour quelque temps encore [1], à ses goûts d'études. Mais, dès ce jour, raconte Pacca, il retrouva comme cardinal sa place dans toutes les fonctions, les consistoires, etc. Nommé membre de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, il se rendait assidûment aux séances, où, chaque fois qu'il prenait la parole, chacun admirait son lumineux talent de discussion, sa forte habitude d'approfondir les questions et d'en examiner toutes les faces.

Le roi devait se montrer moins généreux que le pape, et tandis que les régicides trouvaient grâce devant lui, tandis que Talleyrand, l'évêque jureur et apostat, et Fouché, qui avait voté la mort de son frère le roi Louis XVI, devenaient ses ministres et ses conseillers intimes, Louis XVIII se refusa à toute réconciliation.

1. De retour à Saint-Sylvestre, le cardinal Maury, au lieu de se rendre aussitôt dans sa propre demeure, prit la détermination de ne sortir du couvent qu'après avoir terminé l'ouvrage qu'il avait entrepris. Se renfermant donc plus que jamais dans son intérieur, il ne le perdit pas un instant de vue, et bientôt la copie en fut achevée... Alors, il rentra chez lui, et, continuant à se refuser presque toute distraction, il transcrivit une seconde fois son ouvrage en entier, pour y réunir et y fondre les autorités et les documents qui devaient prêter leur appui à ses propositions, et en former le complément nécessaire. Grâce à son ardeur sans pareille, il réussit à remplir cette pénible tâche. (L.-S. MAURY, *Op. cit.*, p. 148.)

V.

C'est de Rome, le 7 décembre 1815 que, pour obéir à l'usage et encouragé d'ailleurs par l'accueil précédent dont il parle, Maury écrivit à Louis XVIII :

« Sire. — C'est pour mon âme un besoin et un bonheur, autant qu'un devoir, de mettre aux pieds de Votre Majesté le fidèle hommage des souhaits que mon cœur forme pour elle à ce renouvellement d'année. Tous mes vœux se renferment aujourd'hui dans un seul. Je demande au ciel pour mon auguste souverain l'espace d'une bien longue vie, afin qu'il puisse remplir ses hautes destinées, en déployant sans aucun inconvénient tout le courage de la clémence dans un repos qui lui promet tant de gloire. Le calme qui succède aux grands orages politiques n'est ni altéré ni compromis par les derniers cris d'un délire isolé, qui ne sont qu'un vain bruit, quand l'agitation expirante n'étant plus soudoyée ne peut se communiquer aux autorités constituées.

« La reconnaissance dans le malheur autorise, force même à parler de soi, pour en consacrer du moins la dette qu'on ne saurait jamais acquitter. Je fus très profondément ému en apprenant avec quelle adorable bonté le roi avait daigné accueillir mes félicitations les plus intimes sur son heureux retour dans sa capitale, qui a été le dénouement de la Révolution. Un beau règne nous fera oublier à tous cette affreuse tempête à côté de laquelle la perturbation de la monarchie, sous Charles V et sous Charles VII, ne paraîtra plus qu'un jeu d'enfants dans notre histoire. Aussi est-ce un génie d'un tout autre ordre qui a été appelé à réparer le passé

comme à dominer l'avenir, par une charte tutélaire, non moins précieuse au peuple qu'au monarque, dont elle rend à jamais les droits et les intérêts inséparables. Un si grand monument de sagesse aurait empêché tous nos désastres, s'il les eût précédés. Ce fléau national est désormais impossible. Il n'y aura très certainement bientôt plus en France que de bons Français, paisibles et heureux à l'ombre du trône, qui en est la clef de voûte sociale. Nous y verrons renaître dans tous les cœurs cet amour sacré pour le roi qui fut en tous temps le véritable esprit public et le noble patriotisme de notre nation. Je jouirai dans ma solitude de ce magnifique spectacle ; c'est surtout, Sire, quand on a le malheur d'être éloigné de son pays, qu'on sent plus vivement par ses regrets combien l'on aime sa patrie.

« Mes vœux appelleront sans cesse toutes les prospérités sur le roi et sur son auguste famille. Je partagerai, de très bon cœur, la reconnaissance générale pour tout le bien qui s'opérera dans le royaume ; et il ne manquera jamais à mon inaltérable dévouement que des moyens ou des occasions pour y contribuer.

« Je suis, avec un bien profond respect, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet. — Le card. MAURY. »

Il n'y avait pas un Consalvi auprès de Louis XVIII, et, encore une fois, ce n'était ni le régicide Fouché, ni l'apostat Talleyrand, qui songeaient à implorer la clémence royale sur l'éloquent défenseur de Louis XVI et le rude adversaire de la constitution civile du clergé.

Le roi de France ne répondit pas aux avances de Maury. Lorsque l'Académie française fut rétablie sous

son nom traditionnel, le nom de Maury en fut rayé, et personne n'y fera son éloge. Bien plus, la colère royale le poursuivra jusque dans la mort et lui disputera une tombe [1]. On n'osa pas du moins annuler le décret qui le nommait à l'archevêché de Paris, et il ne fut pourvu à ce grand siège qu'après sa mort.

VI.

Bien qu'il s'efforçât de faire respecter sa solitude volontaire, Maury, ainsi que nous le verrons mieux bientôt, recevait, dans son isolement, de naïfs hommages dont il était très touché.

Nous avons retrouvé un certain nombre de lettres à lui adressées à cette époque de tous les points de France

1. M. Alfred Nettement lui-même, si hostile à la mémoire du cardinal Maury et si sévère dans l'appréciation des événements de cette vie agitée, ne peut s'empêcher de trouver l'exclusion « un peu » exagérée.

« Maury, dit-il, s'établit au couvent de Saint-Sylvestre, situé sur le mont Cavallo. Il était libre, il avait retrouvé sa place dans le Sacré-Collège ; mais Louis XVIII, moins indulgent que Pie VII, ne lui avait pas pardonné. C'est en vain qu'il avait adressé à ce prince une lettre dans laquelle il rapportait à la monarchie restaurée les hommages qu'il lui avait dérobés, pour les prodiguer à la fortune de Napoléon. Ces louanges banales, transférées de pouvoir en pouvoir, n'avaient plus de prix. Les avances qu'il fit à la maison de Bourbon restèrent sans réponse : l'ambassade de France affecta de le tenir à distance, et, quand l'Académie fut rétablie, Maury, quoiqu'il eût été deux fois élu membre de cette compagnie littéraire, la première fois avant 178), la seconde pendant l'Empire, n'y retrouva point sa place. C'était pousser un peu loin l'exclusion contre un homme qui avait perdu ses titres politiques, compromis ses titres religieux, mais conservé ses titres littéraires. Quoi qu'il en fût, la solitude et le silence se firent autour de sa disgrâce. Quelques esprits généreux ou curieux furent les seuls qui osèrent enfreindre cette espèce de mot d'ordre de délaissement. Maury, homme de bruit, de mouvement et de vanité, qui avait besoin d'être écouté et admiré, ne résista pas de longues années à cette vie solitaire et abandonnée. Le chagrin, qui mine les plus fortes constitutions, acheva d'abattre cette puissante nature déjà absorbée par les secousses des derniers temps. » (L'*Union* du 16 décembre 1855.)

et d'Italie, qui témoignent combien l'admiration pour le vieux lutteur disgracié persistait dans une foule de cœurs simples.

Parmi eux, le cardinal semble avoir distingué un jeune ecclésiastique qui, au temps de sa gloire, n'avait pas répondu aux bienveillantes dispositions de Maury à son égard. C'était l'abbé Louis Néri et il demeurait à Mugnatello, quand le cardinal lui mande de Rome, à la date du 21 décembre 1815.

« Je reçois, mon cher abbé, avec plaisir et confiance, vos souhaits de bonne année. Vous éprouveriez la sincérité de l'intérêt que je prends à votre bonheur, si je pouvais y contribuer. Je regrette que vous ne vous soyez pas plus tôt rapproché de moi. Les étranges malheurs qu'on vous fait éprouver ne me sont connus que par votre lettre. Priez le Seigneur qu'il soit en mon pouvoir d'y mettre un terme: je ne vous laisserai pas alors le temps de m'en faire souvenir. Ma rancune contre vous n'a jamais été qu'un regret secret, mais sincère, de vous voir vous éloigner de moi dans un temps où, avec quelques mois de patience, vous auriez éprouvé toute ma bienveillance que vous n'avez jamais su connaître. Ce regret est encore beaucoup augmenté depuis quelques mois, par la certitude que j'ai acquise de votre attachement et de votre honnêteté. Vous devez démêler assez ma franchise, pour être assuré que mes éloges ne sont jamais de simples compliments. Je vous reverrai donc très volontiers, et vous retrouverez en moi, mon cher abbé, toute la justice que je rends à vos bonnes qualités, très indépendantes de l'étourderie dont l'esprit n'affranchit pas toujours la tête,

mais qui ne fait, dans mon opinion, aucun tort à un bon cœur. — Je. Sif. cardinal MAURY. »

L'année suivante, le cardinal, de plus en plus malade, écrit de nouveau au bon abbé :

« Je vous remercie, mon cher abbé, de vos souhaits de bonne année. Je crois pleinement à leur sincérité, mais, dans ma position et à mon âge, il n'est plus d'autre bonheur à espérer qu'une santé supportable et une fin tranquille. Aussi, mes vœux solitaires n'ont-ils, Dieu merci, plus d'autre objet. »

L'abbé, paraît-il, avait aidé le malade à recueillir les renseignements et les notes, dont il eut besoin pour achever un travail important, probablement son grand mémoire. Maury l'en remercie avec effusion :

« J'ai été, lui écrit-il, très satisfait de la promptitude et du rapport des renseignements que je vous avais demandés. Ils ont achevé de me convaincre qu'on ne peut opposer à la vérité des principes et des faits que des puérilités qu'un souffle dissipe aisément. — Adieu, mon cher abbé, je vous réitère les assurances de mon inviolable attachement. »

CHAPITRE DIXIEME.

LES DERNIERS TEMPS.

SOMMAIRE. — Comment Maury passa les derniers temps de sa vie. — Son isolement. — Il revoit ses œuvres. — Ses habitudes et sa méthode de travail. — Son culte pour l'esprit. — Pratiques de piété. — Derniers entretiens. — Que de temps pour former un homme! — Dernières atteintes du mal. — Les derniers sacrements. — Lettre à son frère. — Dépêche de l'ambassade française. — Hommages rendus au mourant. — La mort de Maury. — Ses funérailles. — Difficultés soulevées par l'ambassadeur. — Son tombeau. — Son épitaphe.

I.

MONSIEUR Poujoulat a recueilli, dans la conversation des personnes qui avaient le mieux connu le cardinal, en particulier de son neveu, de touchants détails sur les épisodes qui marquèrent les derniers temps de cette vie si tourmentée. C'est, à coup sûr, le meilleur du livre de notre éminent prédécesseur, et nous lui empruntons volontiers ces pages, si pleines de vrai et pieux intérêt.

« Quoique sa réconciliation avec le pape fût connue, les visiteurs et les amis se montraient en bien petit nombre autour de Maury ; comme homme de grande célébrité, on eût volontiers recherché son commerce ; mais on eût craint de se faire mal noter en politique par de simples relations avec le cardinal. Ce qui rendait surtout ses jours solitaires, c'était la défaveur attachée à son nom dans les régions officielles de l'ambassade

de Louis XVIII, et l'on sait quelle grande place a toujours occupée à Rome l'ambassade de nos rois. Maury souffrait de son isolement, se plaignait qu'on fût impitoyable à son égard et qu'on eût oublié d'anciens services; il parlait de son abandon avec amertume et douleur. Un jeune ecclésiastique français [1], bravant l'impopularité qui environnait le cardinal et ne songeant qu'à ses grands talents, au vif intérêt de sa conversation, allait frapper à sa porte le plus souvent qu'il pouvait : « Venez voir un malheureux », lui dit un jour Maury avec un accent de profonde souffrance intérieure, « venez voir un malheureux, qu'on laisse mourir de la maladie pédiculaire ». Les fréquentes visites de ce jeune homme finirent par lui inspirer de généreuses inquiétudes à son sujet ; ces visites, qui lui plaisaient, pouvaient nuire à l'ecclésiastique dont la carrière commençait à peine et dont l'avenir n'était pas fait ; le cardinal lui déclara qu'il devait cesser de venir le voir et s'imposa une privation qui ne pouvait que coûter à son délaissement.

« Maury se consolait du muet désert de sa vie par le travail. Depuis son retour à Rome, il s'était ardemment occupé de ce qu'il appelait son grand ouvrage; on ne sait rien [2] de cet ouvrage resté manuscrit entre les mains de l'héritier du cardinal, et qu'on suppose être une étude approfondie des administrations capitulaires et des libertés de l'Église de France: « Bossuet avait effleuré le sujet, » disait-il dans l'audacieuse familiarité de son langage; « moi, je l'ai éventré. » La pensée de

1. L'abbé Martin de Noirlieu, qui devint plus tard curé de Saint-Louis d'Antin, à Paris.

2. Aujourd'hui, le lecteur, mieux renseigné que Poujoulat, sait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'objet et la portée de l'ouvrage.

Maury s'était sérieusement arrêtée sur les travaux de sa jeunesse; il les repassait avec sévérité. Déjà, à Montefiascone, le cardinal avait occupé ses loisirs d'évêque par un rigoureux examen de ses productions anciennes. Un jour (c'était à son retour de Venise), en 1800, il commanda à son neveu d'aller dans telle pièce, de prendre dans telle cassette de nombreux cahiers de sermons et de les lui apporter ; le neveu obéit, arrive avec les cahiers sous le bras et attend les ordres du cardinal. « Allume un grand feu », lui dit Maury. — « Mais, mon oncle... comment... vous voudriez ?... — Allume un grand feu, te dis-je. » — Et le neveu, tout ému, fait ce qu'on lui ordonne, et le cardinal livre ses sermons aux flammes, et tandis que le neveu, ne pouvant en prendre son parti, disputait au feu quelques-uns des cahiers qui allaient devenir de la cendre: « Ne vois-tu pas », lui dit Maury, « que je travaille pour ma gloire ?... Et, d'ailleurs, s'il y a quelque chose de bon dans ces sermons que le feu dévore, ignores-tu que ce quelque chose de bon est là, » ajouta-t-il en se frappant le front. C'est ainsi que Maury détruisit tous les sermons, moins deux ou trois, qu'il avait composés et prêchés dans sa jeunesse, et qui portaient trop cette empreinte sécularisée dont il a fait lui-même justice dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*. Le cardinal disait aussi que les sermons de sa jeunesse tonnaient beaucoup contre les grands et les riches, que cela était bon au dix-huitième siècle, mais que, dans nos temps nouveaux, le peuple à son tour avait besoin de leçons. Un vénérable curé de Paris [1] répétait d'énergiques

1. L'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice.

paroles prononcées devant lui par Maury contre ce que le cardinal appelait la *cabale philosophique* qui, non contente de régner dans les salons et les académies, avait pénétré jusque dans le sanctuaire et avait imposé à la langue de la chaire d'indignes réserves et de coupables timidités. « Malheureux que nous étions, s'écriait Maury, nous en étions venus au point de ne plus oser prononcer le nom de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ! » Il écrivit dans les dernières années de sa vie plusieurs sermons, non plus avec les couleurs et les pusillanimes concessions de la plupart des prédicateurs du dix-huitième siècle, mais avec le sentiment et le courage catholiques du siècle de Bossuet et de Bourdaloue. Ces sermons sont restés inédits, ainsi que les *Opinions* ou discours non imprimés au temps de la Constituante, et que Maury tira plus tard des profondeurs de sa mémoire. Il dicta ces discours à Montefiascone, comme s'il les eût improvisés à la tribune. L'*Opinion* sur la souveraineté du peuple, que nous avons fait connaître, nous autorise à penser que bien des trésors d'esprit, de savoir et d'éloquence,demeurent ensevelis dans les cartons de l'héritier du cardinal. Quel dommage que le temps ait manqué à l'ancien rival de Mirabeau et de Barnave pour retrouver et remettre par écrit tant de discours si forts et si pleins, dont les titres seuls nous sont parvenus ! Ces discours auraient gardé à travers les temps leur valeur littéraire et historique, et si Maury les avait rassemblés, nous aurions une série d'études très instructives, très curieuses et souvent éloquentes. Maury, dans une note de son *Opinion* sur le droit de paix et de guerre, exprimait l'intention de mettre au jour tous ces tra-

vaux, et lui-même en donnait l'énumération ; nous reproduisons ici cette indication détaillée comme un curieux document :

« Sur toutes les affaires de la religion et du clergé, sur le droit de *veto*, sur l'intérêt de l'argent remboursable à terme fixe, sur la vérification des pouvoirs, sur l'union des ordres, sur la libre exportation des grains, sur la durée de la législature, sur la juridiction prévotale, sur la suppression et le remplacement de la gabelle, sur l'organisation des municipalités, sur la préséance des officiers municipaux, sur la nouvelle municipalité de Marseille, sur les conditions de l'éligibilité, sur la formation et la dénomination des départements, sur la législation de nos colonies, sur l'établissement d'un comité colonial, sur l'offre du don des Genevois, sur l'emprisonnement des officiers de la marine de Toulon, sur les prisons et les prisonniers d'État, sur la caisse d'escompte, sur l'agiotage, sur les causes de la rareté et de l'extraction du numéraire, sur les finances, sur le pouvoir exécutif, sur la constitution de l'armée, sur les insurrections des provinces, sur l'état des juifs, sur l'ordre judiciaire, sur la réforme des lois criminelles et du code pénal, sur les plans partiels du premier ministre des finances, sur le système et le mode des impositions, sur la réduction des pensions, sur l'organisation de la municipalité de Paris, sur le privilège exclusif de la Compagnie des Indes, sur le papier-monnaie, sur les créanciers hypothécaires du clergé et sur les droits féodaux ; la réplique dans la cause de M. de Bournissac, prévôt général de la maréchaussée de Provence.

« Il y a dans une telle énumération une sorte de

tableau en raccourci de cette puissance d'intelligence qui ne voulut demeurer étrangère à rien, qui embrassa avec le même intérêt et la même verve les sujets les plus divers, et, à force d'investigation, de promptitude et de facilité lumineuse, se fit remarquer dans toutes les questions : on y voit le grand travailleur doué d'une riche nature.

« En jugeant les divers œuvres de Maury, nous avons quelquefois relevé des erreurs qui tiennent soit à l'inadvertance, soit à une connaissance imparfaite du sujet ; nous avons indiqué des plans d'améliorations ou de complément littéraire pour l'*Essai sur l'Éloquence de la chaire*, plans restés sans exécution. Nous regrettons que, dans ses laborieuses années d'Italie, et surtout à cette dernière époque de sa vie où il s'appliquait à refaire et à corriger, Maury n'ait pas porté sur l'*Essai* un suprême effort d'attention critique. Assurément, loin de la France, bien des ressources eussent manqué à ses recherches, et les éléments de plus d'une rectification ne se seraient pas rencontrés sous sa main ; mais des inexactitudes d'une réparation facile auraient disparu de son œuvre. Nous ne dirons rien de quelques dates assignées par erreur à tel sermon, à telle station de Bossuet, du sermon pour la vêture de mademoiselle de Bouillon, nièce de Turenne, prononcé le 8 septembre 1660, et qu'une évidente faute d'inattention place au 8 septembre 1668, à peu de distance de l'abjuration du grand capitaine ; mais on est fâché de voir Maury donner à Bossuet, pour maître d'anatomie, dans les derniers temps de l'éducation du dauphin, le célèbre Danois Stenon, qui avait déjà quitté Paris en 1666, et de nous montrer le grand docteur convertissant le

célèbre anatomiste dix ou douze ans après l'abjuration de Stenon à Florence. Il est indubitable que Bossuet prépara la conversion du fameux Danois ; seulement la date de ses entretiens avec Stenon ne peut appartenir qu'à l'année 1665; et, quant à ses études anatomiques, nous savons que le précepteur du dauphin eut Duverney pour maître. Nous aurions voulu aussi que l'auteur eût pu corriger les lignes où il nous montre Bossuet au lit de mort de la reine d'Angleterre, et Madame écoutant avec attendrissement les paroles qui consolaient la dernière heure de sa mère ; une pilule d'opium [1] fit tout à coup passer du sommeil à la mort la reine Henriette, et ni Bossuet, ni la duchesse d'Orléans ne se trouvèrent là. C'est presque toujours dans ses notes que Maury prête le flanc à la critique ; la fantaisie semble n'être pas assez sévèrement exclue des faits plus ou moins curieux qu'il recueille ; l'anecdote a des écueils contre lesquels son imagination se défend faiblement. C'est beau d'avoir beaucoup d'esprit, d'avoir du style et du talent ; mais l'irréprochable exactitude des faits a aussi sa beauté, et celle-ci doit précéder toutes les autres. On est d'abord exact, et puis on a du génie si on peut.

« Lorsque Maury avait médité un sujet et jeté sur un petit carré de papier la base d'une œuvre oratoire, la parole débordait de ses lèvres. Son corps avait pris l'habitude de triompher des veilles, et, même dans un âge avancé, il demandait peu au repos des nuits. Le jeune secrétaire, qui écrivit sous sa dictée les deux mandements de 1814, nous racontait que le cardinal,

1. « On lui fit prendre des pilules pour la faire dormir, elle fit si bien « qu'elle ne revint point ». *Mémoires* de Mademoiselle, 4e partie (1670).

alors âgé de soixante-huit ans, allait frapper à la porte de sa petite chambre à deux heures après minuit, au milieu de l'hiver : « Allons, enfant, lui disait-il, levez-vous : il nous faut travailler. » Et le jeune secrétaire, en entendant cette rude et forte voix, se levait précipitamment, et la besogne commençait bien vite. Maury, coiffé d'un serre-tête, vêtu d'une épaisse houppelande et d'un gros gilet de molleton, se promenait en long et en large dans son cabinet, parlant comme s'il eût été à la tribune, et sa dictée était si rapide, que la plume du secrétaire ne pouvait jamais le suivre : quatre tabatières étaient posées sur la cheminée ; l'une de ces tabatières restait ouverte et contenait du tabac d'Espagne ; le cardinal y plongeait ses doigts, et de larges prises de la poudre excitante emplissaient ses narines.

« Maury, dans sa retraite de Saint-Sylvestre à Rome, et ensuite dans son ancien logement, où il rentra plus tard, pensait tout haut avec le petit nombre de visiteurs qu'il recevait ; il ne se contraignait pas plus dans ses discours que dans ses manières. Sa conversation sur les matières de religion était toujours celle d'un croyant ; mais, en dehors des vérités de la foi, qui le trouvaient toujours respectueux et soumis, sa parole courait avec une ardente liberté. Rien en lui ne le convia jamais à voiler ses talents ni à douter de son mérite ; il était tout naturellement le contraire d'un homme modeste. « Il y a bien des tiroirs dans cette tête, » disait-il un jour en frappant son large front. Parfois il lisait à un visiteur des morceaux de ses sermons. Dans le feu de la lecture, il saisissait de sa forte main le bras de celui qui l'écoutait, et ne le lâchait pas avant que le morceau fût achevé. Un jeune ami, qui

admirait les sermons de Maury, mais qui redoutait ses vigoureuses étreintes, nous disait que, pour ne pas se trouver à l'état de patient, il avait pris le parti de se placer toujours à distance, dès que le cardinal commençait les apprêts de sa lecture : comme le jeune ami n'avait pas un bras d'Hercule, il lui aurait fallu, sans cette précaution, renoncer à jouir des confidences oratoires auxquelles il attachait un grand prix.

« A Rome, comme à Montefiascone, comme à Paris, Maury avait le culte de l'esprit ; le bon sens tout seul ne suffisait pas pour lui plaire ; il fallait que le bon sens fût spirituel et s'exprimât bien. Cette intolérance pour ce qui n'était pas l'esprit l'avait privé plus d'une fois de conseils utiles pendant qu'il administrait le diocèse de Paris : il ne put jamais se résigner à écouter un homme qui parlait mal : et cependant la rectitude du jugement et l'ingénieuse facilité de la parole ne vont pas toujours ensemble ; vouloir tout donner à l'éclat, ce serait s'exposer à beaucoup donner à l'erreur. La trop rare apparition de l'esprit autour de Maury dans ses derniers temps de Rome ne fut pas le moindre de ses supplices ; il y avait des heures de lassitude où il remplaçait la causerie absente et revenait à la première moitié de sa vie par la lecture passagère de tel ou tel livre de littérature dont il avait aimé l'auteur ; on le trouva un jour avec un volume de Champfort, son ancien confrère à l'Académie : « Vous me voyez là, » dit-il à son visiteur, « en compagnie de Champfort, « esprit charmant et fin que j'ai beaucoup connu ; je « retrouve ainsi les années de ma jeunesse, et je « rafraîchis à leur souvenir. »

« En peignant cette époque de sa vie, nous exci-

terons peut-être bien des surprises, si nous montrons Maury assidu aux règles et aux devoirs, en apparence les moins importants, de son état. Très exact à réciter le bréviaire, il le récitait tout haut pour éviter les distractions. Il se plaignait des fautes de rubrique qu'il avait faites par son inexpérience du bréviaire romain, et dont il lui *avait fallu se confesser*, ajoutant qu'il allait reprendre le bréviaire de Paris pour être plus sûr de le bien dire. Les entraînements du monde avaient pu atteindre Maury, mais il était resté chrétien ; et à ces suprêmes années précédées de révolutions si diverses, sa foi avait pris plus de profondeur. L'ecclésiastique [1] qui fut à Paris son secrétaire particulier pendant deux ans, nous racontait que le cardinal ne manquait jamais de réciter chaque soir le rosaire, et ne se couchait jamais sans avoir fait une lecture spirituelle.

II.

« Avec sa vigoureuse constitution et la rudesse accoutumée de ses habitudes, Maury aurait pu pousser la vie à des bornes reculées ; mais à soixante-neuf ans on ne passe pas trois mois et demi dans une humide cellule du fort Saint-Ange sans que la santé en reçoive des atteintes ; durant sa captivité, le cardinal avait été frappé d'une sorte de lèpre ; il n'en travaillait pas moins assidûment et ne s'épargnait pas les longues veilles. Malgré la diminution de ses forces, il continuait à sortir ; ses promenades avec un ou deux amis étaient de continuels entretiens sur Dieu qui ne passe pas, sur la courte durée des empires et les destinées de l'homme ;

1. L'abbé Bardin.

les débris et la poussière de Rome ont une éloquence que l'âme écoute toujours, et, si on arrive là avec la perspective d'une tombe prochaine et les pensées du soir, il s'établit tout naturellement entre les ruines et le cœur de l'homme un commerce de mystérieuse mélancolie. Dans une de ses dernières promenades du côté du Colysée avec le maître du sacré palais et le provincial des cordeliers, Maury disait : « Voyez com-
« bien il faut de temps pour former un homme ! Notre
« vie n'est presque qu'une enfance prolongée, et dès
« que notre éducation se termine, quand nous pour-
« rions être quelque chose, la mort arrive tout à coup. »

« Que de tristesses dans ces pensées de Maury, et combien d'hommes en ont senti l'amertume ! Il faut de longs efforts pour l'étude d'un art, d'une science, d'un sujet, pour se donner quelque expérience des affaires et du gouvernement des sociétés, et lorsqu'un peu de lumière nous arrive, nous partons ! La journée de la vie se passe à apprendre ; ce n'est que bien tard que nous savons un peu,et le temps nous manque pour mettre à profit ce que nous avons conquis sur l'ignorance ! Dans cette laborieuse et courte part qui nous est faite, le matin et le soir se touchent. Notre vie est comme un passage dans la nuit : elle finit quand les clartés commencent. N'est-ce point la preuve qu'on doit mourir pour mieux savoir,que notre horizon d'ici-bas n'est que blanchi par une aube mêlée de bien des vapeurs, et que c'est ailleurs que le jour se lève ?

« Ainsi s'achevait, conclut M. Poujoulat, la destinée de cet homme qui avait reçu du ciel des dons brillants, un goût très vif pour les œuvres de l'esprit, le double talent de parler et d'écrire, la tranquille intrépidité de

l'âme et toutes les qualités d'un grand lutteur, mais que l'oubli complaisant de son passé précipita des hauteurs de la gloire. Ennemi de la révolution, ennemi des doctrines philosophiques et des théories sociales du dix-huitième siècle, il fut parmi nous, avec Mirabeau, le créateur de l'éloquence parlementaire. A cinquante-huit ans, quand sa vie était faite et sa renommée éclatante, il tomba aux pieds d'un maître d'un autre drapeau que le sien, ne connut plus d'autre règle de conduite que sa souveraine volonté, et se donna à lui sans mesure, jusqu'à résister aux ordres du chef de l'Église ; il prépara pour sa vieillesse des humiliations, des remords et la solitude. En suivant le cardinal Maury dans la diversité de ses œuvres et la diversité des temps, nous l'avons jugé avec l'équité qui est une habitude de notre pensée, avec la sérénité des méditations historiques. La postérité garde le souvenir des services et aussi le souvenir des défaillances et des torts. Les affaires humaines donneraient un plus noble spectacle à l'univers, si enfin on parvenait à comprendre que la vraie grandeur n'est que dans le devoir [1]. »

III.

La mort vint ; Maury, qui était prêt, sut la regarder en face. Tant de fois il l'avait affrontée durant les mauvais jours de la Révolution, la fin de sa vie lui avait apporté tant d'amertumes, le scorbut qui le dévorait le faisait tant souffrir, qu'il la vit arriver avec joie.

Un Père de la Compagnie de Jésus, qui le visitait assidûment depuis qu'il ne pouvait plus lui-même aller

1. POUJOULAT, *Op. cit.*, chap. XXIII et dernier.

porter dans sa cellule l'humble aveu de ses fautes, l'avertit que l'heure approchait. Aussitôt il demanda et reçut, avec la plus chrétienne résignation, les derniers sacrements de cette religion qu'il avait aimée et servie, souvent au péril de ses jours.

C'était le mercredi 7 mai 1817, au commencement de la nuit. La nuit fut mauvaise. Mais, le matin, un peu de mieux fit illusion à l'entourage et au malade lui-même. Toujours vaillant et oublieux de lui-même pour songer aux siens, il voulut prendre la plume pour écrire à son frère, le grand-vicaire, toujours à Paris, et dont l'éloignement lui était à cette heure plus pénible encore. Nous avons cette lettre, la dernière qu'il ait écrite, presque absolument illisible, mais qu'on ne saurait lire sans un serrement de cœur.

« Jeudi 8 mai 1817. — Jeudi dernier, après avoir reçu ta longue lettre et les gazettes, je n'aurais pu t'écrire une ligne lisible. Avant-hier, le courrier m'apporta les journaux jusqu'au 18 avril, sans aucune lettre. Depuis dix jours révolus, j'ai une fluxion qui s'étend sur toute ma mâchoire inférieure. On me dit quelquefois que j'ai de la fièvre. C'est le triste sujet de mon Iliade... Hier, à dix heures du soir, je me fis apporter le Saint-Viatique. Ma nuit et ma première.... n'ont nullement été bonnes. Je me trouve mieux vers les dix heures, et j'en profite pour te dire mes vérités. Cette fluxion assez supportable a toujours été très ardente. Nul accident n'est venu s'y mêler. Nous aurons pour un mois de conversation, si tu en es curieux. On me fit passer pour mourant et pour mort, dès que je gardai la chambre. C'est la règle du pays : on n'en meurt pas.

« Selon ta combinaison de départ le 25, ma première lettre ne t'atteindrait plus à Paris. Je l'adresserai donc à Marseille avec le mot propre que tu recommandes, poste restante. Apporte-moi une feuille longue de bonnes épingles pour mon rabat... On ne trouve ici que des épingles pliantes. Quelques petits verres à liqueur pourraient quelquefois nous servir. N'oublie pas mon grand gobelet [1] sur lequel mes armes sont gravées.

« Je n'ai pu assister aux funérailles du cardinal Braschi...

« Il ne faut pas qu'un convalescent fasse tout ce qu'il peut. Je finis donc, non pas faute de matière, mais de courage et de force. Point d'imagination en campagne. Je te dois et je te dis toute vérité. Ma mâchoire n'est nullement.... [2]. Je n'ai souffert que beaucoup d'horreur en avalant mon sang *très amer* [3] et noir qui remplissait presque sans cesse ma bouche.

« En te désirant plus que jamais et en.... [4] la folie de rester séparés et isolés à notre âge, je t'embrasse de tout mon cœur. »

Cependant, le pape envoyait prendre à brefs inter-

1. La famille du cardinal Maury, à qui nous devons déjà tant de reconnaissance pour la confiance absolue avec laquelle elle a bien voulu nous confier tous les papiers de son illustre grand-oncle, a voulu encore ajouter à toutes ses bontés le don de ce gobelet, que nous gardons comme un précieux souvenir du grand homme que nous avons appris à mieux connaître, en l'étudiant de plus près sur des documents absolument irréfragables pour et contre. Avec le gobelet, nous avons reçu le don du dernier autographe de Maury, celui-là même que nous venons d'essayer de déchiffrer pour le faire passer sous les yeux de nos lecteurs, malgré l'évidente incohérence de l'état d'esprit où se trouvait alors Maury, peut-être déjà à ce moment aux prises avec l'agonie finale.

2. Un mot illisible.

3. Souligné par le cardinal.

4. Sans doute *regrettant.*

valles des nouvelles du moribond, qui se montrait filialement touché de ce témoignage auguste. Le Sacré-Collège, la haute prélature, la noblesse romaine venaient tour à tour s'inscrire dans son anti-chambre, tandis que les cardinaux Consalvi, secrétaire d'État, et Dugnani, sous-doyen, lui prodiguaient toutes les consolations de l'amitié.

Mais nul ne croyait à une fin si prochaine. Le cardinal ayant demandé dans la soirée du samedi 10 mai qu'on le laissât seul pour reposer plus à l'aise, il s'endormit, tenant à la main le rosaire qu'il venait de balbutier. Dans la nuit du samedi au dimanche 11 mai 1817, on entra dans sa chambre. Il avait rendu, sans secousse et sans agitation, le dernier soupir [1].

IV.

A l'ambassade, on s'inquiétait des suites que comporteraient les obsèques. Une lettre inédite [2] du chargé d'affaires de France au ministre des affaires étrangères, à Paris, traduit cette anxiété, dont Pie VII fut attristé et, assure-t-on, indigné. Quoi qu'il en soit, voici cette lettre :

« Rome, 10 mai 1817... M. le cardinal Maury est ce matin beaucoup plus mal; s'obstinant à refuser le conseil des médecins, repoussant un neveu et une nièce qui demandent à se réconcilier avec lui, réduit par

1. Après sa mort, il fut embaumé. On lui trouva dans la vessie une pierre qui pesait une demi-once. Il avait de plus deux lésions assez fortes dans la région du cœur. Le volume de sa cervelle était du double plus gros qu'il ne l'est ordinairement (L.-S. Maury, *Op. cit.*, p. 150).

2. Elle a été publiée par le vicomte G. d'Avenel.

défiance et par avarice à un seul valet et livré plus que jamais à tous les inconvénients de son fâcheux caractère [1].

« On vient de faire demander pour lui l'exposition du Saint-Sacrement et les prières d'usage, à l'église de la Trinité du Mont, dont il est toujours resté cardinal titulaire ; ce qui lui donne incontestablement, selon la discipline romaine, un droit curial d'honneur et de protection sur cette église.

« Je me suis assuré qu'il n'était pas possible d'éviter cette cérémonie religieuse, mais qu'elle se ferait sans apparat, vu le dénûment où est encore la sacristie et le peu de prêtres attachés à l'église ; que d'ailleurs il paraîtrait odieux de refuser dans une église nationale des prières à l'agonie d'un Français quelconque.

« Mais la difficulté qui se présente est celle de l'enterrement. L'usage et le droit rigoureux des cardinaux est d'être inhumés dans l'église dont ils portent le titre, à moins qu'ils n'expriment une autre volonté dans leur testament.

« M. le cardinal Consalvi, à qui je viens d'exposer cet embarras, a facilement senti quelle inconvenance il y aurait dans une église royale à des obsèques magnifiques et peut-être à un monument durable, élevé en l'honneur d'un homme qui a si notoirement encouru la disgrâce de la maison régnante.

« Son Éminence a bien voulu convenir avec moi

1. Le chargé d'affaires croyait sans doute faire sa cour à Paris, en écrivant ces injurieuses allégations sur le compte du mourant. La vérité est qu'en écartant de son intimité ceux dont il croyait avoir à se plaindre, le cardinal obéissait à des scrupules de conscience infiniment respectables que le chargé d'affaires de France méconnaît à tort, à moins qu'il ne les ignore. Nous avons déjà répondu ailleurs aux autres accusations tirées des habitudes et du caractère de Maury.

que, le cas arrivant, je lui représenterais l'impossibilité de recevoir décemment le Sacré-Collège, et le Saint-Père lui-même, au milieu des réparations qui se continuent à la Trinité du Mont, et dans une église dont la restauration n'est pas terminée. Il est entendu que ces motifs engageront le pape à désigner un autre local pour les funérailles et l'enterrement de M. le cardinal Maury. — J'ai l'honneur, etc. — Signé : JORDAN. »

En conséquence, les funérailles eurent lieu, par ordre du pape, dans l'église de *Santa Maria in Vallicella*, appelée aussi *Chiesa Nuova*.

Mais le neveu réclama très haut et très ferme pour son oncle les honneurs de la sépulture dans son église titulaire, la Trinité du Mont. Cette ancienne église des Minimes Français, dont on remarque le bel escalier et l'obélisque tiré du cirque des jardins de Salluste, fut fondée par le roi Charles VIII, à la prière de saint François de Paule, et consacrée par Sixte-Quint ; en 1798, les Français en firent une caserne, sans respect pour la sainteté du lieu, sans respect pour le tombeau de Claude Lorrain et pour la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, une des trois plus belles compositions de peinture qui soient au monde, selon Poussin. M. de Blacas, ambassadeur de Louis XVIII, avec une générosité magnifique, digne du duc de Créqui et du cardinal de Bernis, avait, depuis un an, relevé de ses ruines et splendidement restauré l'église de la Sainte-Trinité, lorsque le cercueil du cardinal Maury alla frapper en quelque sorte à la porte de ce temple ; l'ambassadeur de France jugea que cette église était trop royale pour recevoir les dépouilles de l'homme qui avait abandonné

la cause du roi, et rejeta la demande qu'on lui adressa. A des instances nouvelles, M. de Blacas répondit qu'il en écrirait à son gouvernement ; mais Louis XVIII fut apparemment du même avis que son ambassadeur.

Surmontant à grand'peine son indignation, M. Louis-Sifrein Maury avait écrit, à la date du 16 mai 1817, la lettre suivante au cardinal Consalvi :

« J'avais de grandes obligations à Votre Éminence ; mais, après tout ce qu'elle vient de faire pour un ancien ami, et après surtout qu'elle a fait décerner à ces précieux restes les honneurs qui lui étaient dus, jamais je ne pourrai assez lui exprimer ma reconnaissance. Puisque, à Rome même, on a eu la pensée de refuser à un cardinal jusqu'à une pierre, l'*ossa Torquati Tassi*, qui indiquât le lieu de sa répulture, je supplie Votre Éminence de vouloir bien me faire accorder par le pape la grâce que j'ai déjà implorée : elle sera un nouveau témoignage des glorieux sentiments de Sa Sainteté pour mon oncle. Son nom ne périra pas. La haine, la jalousie, ont un terme. Un jour, on se rappellera les services rendus par lui à la religion et au trône ; et on saura que M. le cardinal Consalvi a daigné consoler les derniers instants de sa vie, après avoir toujours été son ami. J'ai l'honneur, etc. »

Consalvi épuisa tous ses efforts auprès de l'ambassade. Rien ne put fléchir le parti-pris de la première heure. Les restes du cardinal Maury, après avoir attendu, dans une pièce voisine de la sacristie de la *Chiesa Nuova*, la sépulture durant trente-huit jours, furent enfin [illegible], par les ordres du pape, auprès du maître-autel

de la *Chiesa Nuova*, à côté des restes du célèbre cardinal Baronius, justement appelé *le Père des Annales ecclésiastiques*, et du cardinal Tarugi. Un même caveau renferme les dépouilles des trois cardinaux. L'épitaphe de Maury, composée par Morcelli, dit que deux grands hommes l'ont pour compagnon de tombeau. Ce fut encore l'amitié fidèle du cardinal Consalvi qui lui valut cette place honorable dans l'asile de la mort.

Nous avons retrouvé l'autorisation du maître du Sacré-Palais, l'*excidatur* de l'inscription tumulaire que le neveu put enfin faire graver sur la pierre tombale :

QUIETI. ET. MEMORIÆ.
JOAN. SIFRED. MAURY.
DOMO. VALREA. VENUSIN.
CARD. TIT. TRINITATE. AUGUSTA.
PONTIFICIS. FALISCODUN. ET. CORNETAN.
SUMMIS. MUNERIBUS. ET. HONORIBUS.
AD. OMNEM. DIGNITATEM. EVECTI.
QUEM. DOCTRINA. ET. ELOQUENTIA. INSIGNEM.
ÆQUALES. EJUS. MIRATI. SUNT.
ADVERSÆ. RES. VIRTUTE. CONSTANTEM.
MAGNANIMUMQUE. PROBAVÊRE.
PIUS. VIXIT. ANN. LXX. M. D. D. XVII.
OTIOSUS. NUNQUAM. CONSILIO. SAPIENTIA.
LABORIBUS. DOMI. FORISQUE. CLARUS.
DECESSIT. ROMÆ. V. IDUS. MAIAS. AN. M. DCCC. XVII.
LUDOV. SIFREDUS. ET. MARIA. MODESTA. FRATRIS. FILII.
PATRUO. SANCTISSIMO. BENEMERENTI.
HUNC. PROPE. ALTARE. MAXIMUM.
MAGNI. VIRI. BARONIUS. ET. TARUGIUS.
TUMULI. SOCIUM. HABENT.

« Au repos et à la mémoire de Jean-Sifrein Maury, « né à Valréas, dans le Comtat Venaissin, cardinal du « titre de la Très-Sainte-Trinité au Mont Pincius, « évêque de Montefiascone et Cornéto, parvenu au « faîte des grandeurs, par la carrière la plus distinguée « et la plus honorable. Ses contemporains admirèrent « sa doctrine et son éloquence. Sa vertu, sa constance, « sa magnanimité, furent éprouvées dans l'adversité. « Il vécut soixante-dix ans, dix mois et dix-sept jours, « toujours pieux, jamais oisif, aussi illustre par la sa- « gesse de ses conseils, que par ses travaux privés et « publics. Il mourut à Rome, le 11 mai 1817.

« Louis-Sifrein et Marie-Modeste Maury, ses ne- « veux, à un oncle qu'ils vénèrent à tant de titres.

« Deux grands hommes, Baronius et Tarugi, par- « tagent avec lui leur tombeau, qui est situé auprès « du maître-autel. »

Le cercueil de Maury est placé au milieu, entre Baronius et Tarugi.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS PROPRES
CITÉS DANS LES MÉMOIRES DE MAURY.

A.

Achard (le chanoine), II, 445.
Acton, I, 234, 432, 458. — II, 53, 82.
Adélaïde (madame), voir *Mesdames de France.*
Adrien Ier, I, 294.
Adrien VI, I, 294.
Aguesseau (le marquis d'), II, 345.
Aguesseau (le chancelier d'), II, 457.
Albani (le cardinal-doyen), I, 21, 193, 209, 227, 228, 278, 374, 412, 438. — II, 77, 168, 184, 189, 215, 506.
Albani (le cardinal Joseph), I, 170, 198, 209, 280, 295, 304, 311, 313, 317, 328, 341, 346, 353, 357, 377. — II, 41, 506.
Albani (Mgr), I, 266. — II, 11, 41, 100.
Albert de Brandebourg, I, 56.
Albignac (Mgr d'), évêque d'Angoulême, II, 174, 213, 290.
Albini (baron d'), I, 52.
Albornoz (le cardinal), I, 156.
Alciati (le comte), I, 409.
Alembert (d'), II, 348.
Alexandre, II, 271.
Alexandre V (le pape), II, 387.
Alexandre VIII (le pape), II, 454.
Alissac (de Vauréas), II, 490.
Alquier, II, 353.
Altieri (le cardinal), I, 230, 423.
Amédée (le père), I, 161.
Amelot (Mgr), évêque de Vannes, II, 174, 290.
Angelis (de), II, 392, 393.

Anglès (le chevalier), II, 486.
Angoulême (le duc d'), I, 190, 193, 402. — II, 30, 73, 263, 264.
Angoulême (la duchesse d'), I, voir *Madame Royale.*
Antici (le cardinal), I, 229, 230, 270.
Antiochus, II, 272.
Antonelli (le cardinal), I, 190, 191, 211, 227, 249, 259, 277, 278, 279, 280, 287, 288, 293, 301, 302, 307, 309, 310, 312, 313, 317, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 340, 341, 342, 345, 346, 348, 349, 351, 352, 353, 356, 357, 358, 362, 367, 370, 372. — II, 77, 112, 131, 161, 184, 353, 506.
Aoste (le duc d'), I, 383. — II, 233.
Aoste (la duchesse d'), II, 51.
Archetti (le cardinal), I, 15, 227, 249, 312, 334, 341, 345, 353. — II, 91, 265, 439, 487.
Arnault, II, 347, 348.
Arnavon (le chanoine), II, 445.
Artaud (l'historien), I, 194. — II, 146, 147, 150, 319, 397.
Artois (le comte d'), I, 9, 34, 77, 80, 145, 146, 147, 199, 256.
Artois (la comtesse d'), I, 382.
Asseline (Mgr), évêque de Boulogne, I, 189. — II, 290.
Astier (l'abbé), II, 61.
Astros (l'abbé d'), II, 378, 391, 398, 399, 401, 402, 424, 447, 474, 513.
Atticus, II, 363.
Audibert (l'abbé d'), I, 503.
Augivilliers (madame d'), II, 355.
Auguste (le prince) d'Angleterre, I, 87.
Augustin (saint), II, 215, 237, 238.
Auribeau (l'abbé d'), II, 295.
Avaray (le comte d'), I, 320, 322, 376, 416, 438, 444, 490, 491, 495, 496, 512. — II, 3, 13, 14, 15, 19, 28, 35, 37, 39, 48, 49, 70, 71, 75, 82, 86, 98, 113, 134, 140, 152, 153, 155, 156, 173, 195, 198, 200, 206, 208, 220, 223, 225, 226, 227, 228, 232, 242, 251, 254, 255, 267, 268, 277, 278, 282, 283, 286, 297.
Avenel (le vicomte d'), II, 537.
Aviau (Mgr d') du Bois de Sauzay, II, 172.
Azara, I, 216, 221, 223, 234, 235, 260, 271, 424, 507. — II, 91 149, 160, 186, 188.

B.

Bacon, II, 423.
Baden (le margrave de), I, 87.
Badossa (Mgr), I, 321, 511. — II, 17, 54, 86, 101, 106, 126.
Bardin (l'abbé), II, 474.
Baillet (le domestique Jean), I, 432.
Baldassari (Mgr), I, 191, 194, 201, 249.
Balducci, II, 353.
Barbadigo (l'agent), I, 378.
Baronius, II, 541, 542.
Barthélemy (le dr), historien, I, 114.
Barentin, II, 228.
Barnave, II, 526.
Barral (Mgr de), archevêque de Tours, II, 279.
Baruel, I, 489.
Barthany (le cardinal), I, 228, 248.
Bausset (le cardinal de), I, 440, 456. — II, 321, 347, 499.
Bausset, de Roquefort, (Mgr de), évêque de Fréjus, II, 226.
Baussut (l'abbé), I, 114.
Bayane (le cardinal de), I, 348, 383. — II, 12, 41, 42, 45, 104, 105, 112, 129, 130, 184, 188, 218, 226, 227, 243, 245, 246, 280, 353, 368, 369, 371, 401, 403.
Beaujolais (le comte de), II, 265.
Beaume (de la) de Suze, archevêque d'Auch, II, 466.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris, II, 432.
Beauvais (de), évêque de Sarlat, II, 466.
Béchet, Sulpicien, I, 124. — II, 65.
Bégougne, Sulpicien, I, 125.
Belbeuf (Mgr de), évêque d'Avranches, II, 174, 290.
Bellegarde (le général de), II, 83, 100.
Bellissomi (le cardinal), I, 228, 278, 279, 280, 286, 287, 288, 293, 294, 295, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 317, 323, 325, 327, 328, 330, 334, 346, 348, 350, 357, 364, 369. — II, 506.
Belloc (le chanoine de), II, 445.
Belloy (le cardinal de), II, 232, 319, 377, 420.
Benoît XIV, I, 5, 193, 223, 224, 272. — II, 104, 160, 246.

Berchère (Reyaux de la), évêque de Lavaur, II, 455, 466.
Bérenger (le comte), II, 500.
Bérenger, procureur d'Aubagne, I, 114.
Bérignan (le marquis de), I, 425.
Bernadotte, II, 96.
Bernier (l'abbé), II, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 91, 96, 111, 116, 130, 149, 216.
Bernis (René de), II, 200.
Bernis (le cardinal de), I, 85, 95, 96, 141, 142, 144, 216, 217, 398, 419, 424, 446, 507. — II, 52, 55, 76, 188, 539.
Berry (le duc de), I, 165, 401, 402, 411, 413, 426, 431, 433. — II, 265, 502.
Berry (le duc de), I, 293. — II, 6, 499.
Berthier (le général), I, 183, 184, 185, 228, 247.
Bertolio, ambassadeur, I, 218.
Bertozzoli (Mgr), II, 504.
Bérulle (le cardinal de), II, 422.
Béthisy (Mgr de), évêque d'Uzès, I, 404. — II, 174, 214, 290.
Beugnot (le comte), II, 489.
Beulé (l'abbé), II, 60.
Bias, I, 292.
Bigot de Préameneu, II, 390, 513.
Biliotti (de), I, 19, 22.— II, 490, 493, 494, 495 (voir Maury, *Fanny*).
Bissy (le comte de), II, 345.
Bistor (l'abbé), II, 401.
Blacas (le duc de), II, 539, 540.
Blaise (le libraire), II, 448.
Bloquette (de la), archevêque de Sens, II, 466.
Bochard de Champigny, évêque de Valence, II, 467.
Bochard de Sarroux, évêque de Clermont, II, 467.
Boisgelin (Mgr de), I, 456, 480, 481, 482. — II, 231, 345.
Bois-Bertrand (de), (voir Maury, *Modeste*).
Boislève (le chanoine de), II, 445.
Bolgini (l'abbé), I, 250.
Bonal (Mgr de), I, 460, 481.
Bonald (le vicomte de), II, 347.
Bonaparte (voir Napoléon Ier).
Bonaparte (Joseph), II, 149.

Bonelli (le duc), II, 12.
Boufflers, II, 345.
Boulier (Mgr), évêque d'Évreux, II, 279.
Boniface VIII, II, 133, 153, 386, 387.
Boniface (saint), I, 31.
Bonnay (le marquis de), II, 279, 298.
Bonnel (l'abbé), II, 492.
Bontadossi, II, 353.
Borelli (l'abbé), I, 165, 168.
Borghèse (le prince), I, 252. — II, 397.
Borghèse (la princesse), II, 284.
Borgia (le cardinal), I, 211, 227, 252, 317, 334, 341, 447, 448. — II, 306.
Bossuet, I, 107, 292. — II, 382, 454, 458, 482, 524, 526, 528, 529.
Bouillé (le marquis de), I, 80.
Bouillon (Mlle de), II, 528.
Bouix (l'abbé), II, 386.
Bourbon (le duc de), I, 80, 199, 401, 402. — II, 265.
Bourbon (le cardinal de), II, 6, 256.
Bourdaloue, II, 382, 526.
Bournissac (de), II, 527.
Boutouillé (l'abbé de), II, 117, 120.
Bovet (Mgr de), évêque de Sisteron, II, 290.
Brancadoro (le cardinal), I, 250. — II, 11, 100, 118, 380.
Braschi (le cardinal), I, 211, 228, 271, 274, 278, 288, 295, 304, 313, 348, 351, 353, 354, 357, 369, 371, 373, 377, 432. — II, 41, 48, 353, 355, 368.
Breteuil (le baron de), I, 89, 94.
Brésil (le prince du), II, 96.
Bridaine, II, 382.
Brocard (le général), I, 217.
Broglie (l'abbé de), I, 239, 244.
Broue (Mgr de la) de Vareilles, évêque de Gap, II, 290.
Brune (le général), II, 43.
Brunet, lazariste, I, 436.
Brunswick (le duc de), I, 66, 79, 80, 85, 91.
Bucello, II, 496.
Buée (le chanoine), II, 445.

Bulow (de), I, 61.
Burnier-Fontanelles Soutornet (le chanoine), II, 441, 447.
Busca (le cardinal), I, 228, 272.

C.

Carlos (don), II, 206.
Cacault, I, 212, 223. — II, 115, 116, 122, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 145, 149, 160, 162, 163. 164, 165, 172, 184, 195, 218, 234, 306, 308, 449.
Cagliostro, II, 511.
Cahuzac (Mgr de) de Caux, évêque d'Aix, II, 290.
Calcagnini (le cardinal), I, 227, 317, 325, 334, 341, 346, 347, 355, 357, 358, 361, 362, 363, 365, 369.
Caleppi (Mgr), II, 41, 87, 88, 89, 139, 149, 151, 162.
Calonne (de), I, 78, 89.
Callixte II, I, 406.
Cambacérès, II, 320, 347, 379.
Campolongo (Mgr), II, 57.
Camus (l'abbé), I, 438.
Canavin (Mgr), évêque de Verceil, II, 379.
Canillac (l'abbé), II, 104, 246.
Canron, I, 165.
Caprano (le cardinal de), II, 509.
Capello, ambassadeur de Venise, I, 291, 319.
Caprara (le cardinal), I, 43, 44, 47, 227, 247. — II, 160, 161, 164, 171, 174, 369, 370, 372, 394, 401, 402, 460.
Casoni (le cardinal) II, 100, 186, 203, 206, 246.
Caracciolo (le cardinal), I, 428, 431. — II, 82.
Caracciolo (Mgr), I, 201.
Caraffa de Colubrano (Mgr), I, 17, 18. — II, 114.
Caraffa (le cardinal), I, 212, 223, 250. — II, 67, 100.
Caraman (le comte de), I, 420.
Caraman (M. de), I, 497, 508, 509, 511.
Carandini (le cardinal) I, 211, 228, 296, 353. — II, 150.
Carrillac (l'abbé de), II, 42.
Casenave (l'abbé), II, 365.
Caselli (le cardinal), II, 4, 132, 149, 225, 244, 277, 379, 403.
Cassini (le comte), II, 286.

Castellane (Mgr de), évêque de Lavaur, II, 204.
Castellane-Morante (Mlle de), II, 412.
Castellane-Mazaugue (Mgr de), évêque de Toulon, II, 290.
Castiglione (Mgr), II, 253.
Castorius, II, 238.
Catherine II, I, 249, 312.
Cattet (l'abbé), II, 389.
Caussette (le père), II, 398.
Célarier. II, 490.
Célésia, I, 185.
Cély (Mgr Eon de), évêque d'Apt, II, 204.
Chabert (l'abbé), I, 169.
Chablais (duc et duchesse de), II, 254.
Chambre (Mgr du) d'Urgon, II, 290.
Champfort, II, 531.
Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, I, 244.
Champion (Mgr) de Cicé, II, 13, 14, 29, 94.
Chapelle (le comte de la), I, 420. — II, 52.
Charlemagne, I, 294. — II, 313.
Charles-Emmanuel IV, I, 224, 254. — II, 224, 267, 282.
Charles II (le roi) d'Angleterre, II, 271.
Charles III d'Espagne, I, 273.
Charles IV d'Espagne, I, 227, 235.
Charles-Quint, I, 294. — II, 248, 518.
Charles VII, II, 518.
Charles VIII, I, 378. — II, 539.
Charles (l'archiduc), I, 459.
Chasteliux (le comte de), I, 192, 321, 410. — II, 16.
Chateaubriand, I, 3. — II, 281.
Chauvignac (Mgr de) de Blot, évêque de Lombez, II, 174, 290.
Chavaray, II, 356.
Chénier, II, 346, 348.
Chiaramonti (le cardinal, depuis Pie VII), I, 228, 332, 334, 369, 371, 373, 376.
Chigi (le prince), I, 250.
Chilleau (Mgr de), évêque de Châlons-sur-Saône, II, 290.
Choiseul-Gouffier (le comte de), II, 345, 346.
Chrysippe, II, 25.

[illegible] la mémoire de Jean-Sifrein Maury, [illegible] le Comtat Venaissin, cardinal du [illegible] Sainte-Trinité au Mont Pincius, [illegible] Lucrascone et Corneto, parvenu au [illegible] par la carrière la plus distinguée [illegible]. Ses contemporains admirèrent [illegible] son éloquence. Sa vertu, sa constance, [illegible] furent éprouvées dans l'adversité. [illegible] ans, dix mois et dix-sept jours, [illegible] mais oisif, aussi illustre par la sa[illegible]s, que par ses travaux privés et [illegible] à Rome, le 11 mai 1817.

[illegible] Marie-Modeste Maury, ses ne[illegible] qu'ils vénèrent à tant de titres.

[illegible] hommes, Baronius et Tarugi, par[illegible] tombeau, qui est situé auprès [illegible]

[illegible] Maury est placé au milieu, entre [illegible]

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS PROPRES
CITÉS DANS LES MÉMOIRES DE MAURY.

A.

Achard (le chanoine), II, 445.
Acton, I, 234, 432, 458. — II, 53, 82.
Adélaïde (madame), voir *Mesdames de France.*
Adrien Ier, I, 294.
Adrien VI, I, 294.
Aguesseau (le marquis d'), II, 345.
Aguesseau (le chancelier d'), II, 457.
Albani (le cardinal-doyen), I, 21, 193, 209, 227, 228, 278, 374, 412, 438. — II, 77, 168, 184, 189, 215, 506.
Albani (le cardinal Joseph), I, 170, 198, 209, 280, 295, 304, 311, 313, 317, 328, 341, 346, 353, 357, 377. — II, 41, 506.
Albani (Mgr), I, 266. — II, 11, 41, 100.
Albert de Brandebourg, I, 56.
Albignac (Mgr d'), évêque d'Angoulême, II, 174, 213, 290.
Albini (baron d'), I, 52.
Albornoz (le cardinal), I, 156.
Alciati (le comte), I, 409.
Alembert (d'), II, 348.
Alexandre, II, 271.
Alexandre V (le pape), II, 387.
Alexandre VIII (le pape), II, 454.
Alissac (de Vauréas), II, 490.
Alquier, II, 353.
Altieri (le cardinal), I, 230, 423.
Amédée (le père), I, 161.
Amelot (Mgr), évêque de Vannes, II, 174, 290.
Angelis (de), II, 392, 393.

Anglès (le chevalier), II, 486.
Angoulême (le duc d'), I, 190, 193, 402. — II, 30, 73, 263, 264.
Angoulême (la duchesse d'), I, voir *Madame Royale.*
Antici (le cardinal), I, 229, 230, 270.
Antiochus, II, 272.
Antonelli (le cardinal), I, 190, 191, 211, 227, 249, 259, 277, 278, 279, 280, 287, 288, 293, 301, 302, 307, 309, 310, 312, 313, 317, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 340, 341, 342, 345, 346, 348, 349, 351, 352, 353, 356, 357, 358, 362, 367, 370, 372. — II, 77, 112, 131, 161, 184, 353, 506.
Aoste (le duc d'), I, 383. — II, 233.
Aoste (la duchesse d'), II, 51.
Archetti (le cardinal), I, 15, 227, 249, 312, 334, 341, 345, 353. — II, 91, 265, 439, 487.
Arnault, II, 347, 348.
Arnavon (le chanoine), II, 445.
Artaud (l'historien), I, 194. — II, 146, 147, 150, 319, 397.
Artois (le comte d'), I, 9, 34, 77, 80, 145, 146, 147, 199, 256.
Artois (la comtesse d'), I, 382.
Asseline (Mgr), évêque de Boulogne, I, 189. — II, 290.
Astier (l'abbé), II, 61.
Astros (l'abbé d'), II, 378, 391, 398, 399, 401, 402, 424, 447, 474, 513.
Atticus, II, 303.
Audibert (l'abbé d'), I, 503.
Augivillers (madame d'), II, 355.
Auguste (le prince) d'Angleterre, I, [illegible].
Augustin (saint), II, 215, [illegible], 238.
Aumbeau (l'abbé d'), II, [illegible].
[illegible] (le comte d'), I, [illegible] 438, 444, 490, 491, [illegible] II, 3, 13, 14, 15, [illegible] 28, 35, 37, 39, 48, 49, [illegible] 113, 134, 140, 152, 153, 155, 156, 173, [illegible] 232, 242, [illegible]
[illegible]
[illegible] — II, 91 [illegible] 88

B.

Bacon, II, 423.
Baden (le margrave de), I, 87.
Badossa (Mgr), I, 321, 511. — II, 17, 54, 86, 101, 106, 126.
Bardin (l'abbé), II, 474.
Baillet (le domestique Jean), I, 432.
Baldassari (Mgr), I, 191, 194, 201, 249.
Balducci, II, 353.
Barbadigo (l'agent), I, 378.
Baronius, II, 541, 542.
Barthélemy (le dr), historien, I, 114.
Barentin, II, 228.
Barnave, II, 526.
Barral (Mgr de), archevêque de Tours, II, 279.
Baruel, I, 489.
Barthany (le cardinal), I, 228, 248.
Bausset (le cardinal de), I, 440, 456. — II, 321, 347, 499.
Bausset, de Roquefort, (Mgr de), évêque de Fréjus, II, 226.
Baussut (l'abbé), I, 114.
Bayane (le cardinal de), I, 348, 383. — II, 12, 41, 42, 45, 104, 105, 112, 129, 130, 184, 188, 218, 226, 227, 243, 245, 246, 280, 353, 368, 369, 371, 401, 403.
Beaujolais (le comte de), II, 265.
Beaume (de la) de Suze, archevêque d'Auch, II, 466.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris, II, 432.
Beauvais (de), évêque de Sarlat, II, 466.
Béchet, Sulpicien, I, 124. — II, 65.
Bégougne, Sulpicien, I, 125.
Belbeuf (Mgr de), évêque d'Avranches, II, 174, 290.
Bellegarde (le général de), II, 83, 100.
Bellissomi (le cardinal), I, 228, 278, 279, 280, 286, 287, 288, 293, 294, 295, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 317, 323, 325, 327, 328, 330, 334, 346, 348, 350, 357, 364, 369. — II, 506.
Belloc (le chanoine de), II, 445.
Belloy (le cardinal de), II, 232, 319, 377, 420.
Benoît XIV, I, 5, 193, 223, 224, 272. — II, 104, 160, 246.

Berchère (Reyaux de la), évêque de Lavaur, II, 455, 466.
Bérenger (le comte), II, 500.
Bérenger, procureur d'Aubagne, I, 114.
Bérignan (le marquis de), I, 425.
Bernadotte, II, 96.
Bernier (l'abbé), II, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 91, 96, 111, 116, 130, 149, 216.
Bernis (René de), II, 200.
Bernis (le cardinal de), I, 85, 95, 96, 141, 142, 144, 216, 217, 398, 419, 424, 446, 507. — II, 52, 55, 76, 188, 539.
Berry (le duc de), I, 165, 401, 402, 411, 413, 426, 431, 433. — II, 265, 502.
Berry (le duc de), I, 293. — II, 6, 499.
Berthier (le général), I, 183, 184, 185, 228, 247.
Bertolio, ambassadeur, I, 218.
Bertozzoli (Mgr), II, 504.
Berulle (le cardinal de), II, 422.
Bethisy (Mgr de), évêque d'Uzès, I, 404. — II, 174, 214, 290.
Beugnot (le comte), II, 489.
Beulé (l'abbé), II, 60.
Bias, I, 292.
Bigot de Préameneu, II, 390, 513.
Bilhotti (de), I, 19, 22. — II, 490, 493, 494, 495 (voir Maury, *Fanny*).
Bissy (le comte de), II, 345.
Bistor (l'abbé), II, 401.
Blacas (le duc de), II, 539, 540.
Blanc (le libraire), II, 448.
Boisgelin (de la), archevêque de Sens, II, 466.
[illegible] de Champigny, évêque de Valence, II, 467.
[illegible] de Sarroux, évêque de Clermont, II, 467.
[illegible] (Mgr de), I, 456, 480, 481, 482. — II, 231, 345.
[illegible] (de), (voir Maury, *Modeste*).
[illegible] de), II, 445.
[illegible] I, 250.
[illegible] I, [illegible], 481.
[illegible] de), II, 347.
[illegible] Napoléon Ier).
[illegible] II, 140.

Bonelli (le duc), II, 12.
Boufflers, II, 345.
Boulier (Mgr), évêque d'Évreux, II, 279.
Boniface VIII, II, 133, 153, 386, 387.
Boniface (saint), I, 31.
Bonnay (le marquis de), II, 279, 298.
Bonnel (l'abbé), II, 492.
Bontadossi, II, 353.
Borelli (l'abbé), I, 165, 168.
Borghèse (le prince), I, 252. — II, 397.
Borghèse (la princesse), II, 284.
Borgia (le cardinal), I, 211, 227, 252, 317, 334, 341, 447, 448. — II, 306.
Bossuet, I, 107, 292. — II, 382, 454, 458, 482, 524, 526, 528, 529.
Bouillé (le marquis de), I, 80.
Bouillon (Mlle de), II, 528.
Bouix (l'abbé), II, 386.
Bourbon (le duc de), I, 80, 199, 401, 402. — II, 265.
Bourbon (le cardinal de), II, 6, 256.
Bourdaloue, II, 382, 526.
Bournissac (de), II, 527.
Boutouillé (l'abbé de), II, 117, 120.
Bovet (Mgr de), évêque de Sisteron, II, 290.
Brancadoro (le cardinal), I, 250. — II, 11, 100, 118, 380.
Braschi (le cardinal), I, 211, 228, 271, 274, 278, 288, 295, 304, 313, 348, 351, 353, 354, 357, 369, 371, 373, 377, 432. — II, 41, 48, 353, 355, 368.
Breteuil (le baron de), I, 89, 94.
Brésil (le prince du), II, 96.
Bridaine, II, 382.
Brocard (le général), I, 217.
Broglie (l'abbé de), I, 239, 244.
Broue (Mgr de la) de Vareilles, évêque de Gap, II, 290.
Brune (le général), II, 43.
Brunet, lazariste, I, 436.
Brunswick (le duc de), I, 66, 79, 80, 85, 91.
Bucello, II, 496.
Buée (le chanoine), II, 445.

Dolomien, II, 87.
Doria (le cardinal Joseph), I, 211, 222, 227, 247, 348. — II, 173, 139, 145, 146, 147, 148, 150, 160, 450, 506.
Doria (le cardinal Antoine), I, 228, 229, 247. — II, 506.
Doria (le prince), II, 233.
Doudeauville, II, 289.
Dubois (le cardinal), II, 349.
Ducayla (le comte), I, 401.
Ducis, II, 345.
Dugnani, nonce en France, I, 17.
Dugnani (le cardinal), I, 228, 247, 348, 353. — II, 537.
Dulau (archevêque d'Arles), I, 92.
Dupin, II, 43.
Dupont (le cardinal), II, 458.
Duverney, II, 529.
Duvoisin (Mgr), évêque de Nantes, II, 379.

E.

Edgeworth (l'abbé), I, 492, 494, 511. — II, 28, 75, 94, 261.
Eliçagaray (l'abbé), II, 85, 90.
Élisa (la princesse), II, 362.
Élisabeth (sainte), II, 74.
Emery, supérieur de Saint-Sulpice, I, 124, 125, 126, 128, 129, 132. — II, 81, 323, 402, 403, 416, 420, 422, 424.
Enghien (le duc d'), I, 401.
Enghien (le duc d'), I, 80. — II, 266.
Entraigues (d'), I, 96, 175, 178, 285.
Ercolani (Mgr), II, 510.
Erskine (Mgr), II, 206, 253.
Espinasse (le chanoine d'), II, 447.
Esthérazy (prince d'), I, 62, 70.
Étienne II, I, 417.
Étienne, de l'Académie, II, 347.
Eugène (le prince), II, 362.
Eutrope, II, 25.

F.

Falconieri, I, 219.
Falzacappa (Mgr), II, 510.
Fare (Mgr de la), évêque de Nancy, I, 387. — II, 290.
Fare (Mgr Henri de la), I, 19.
Félicité de Savoie (madame), I, 411.
Félix (saint) de Valois, II, 139.
Fenaja, I, 161.
Fénelon, I, 360.
Fesch (le cardinal), I, 221. — II, 272, 277, 281, 284, 289, 307, 308, 309, 310, 315, 323, 328, 368, 388, 389, 390, 395, 403, 448, 462, 497, 510.
Ferdinand IV, roi de Naples, I, 205, 234.
Ferdinand, de Parme, I, 242.
Ferdinand III, de Parme, II, 121.
Ferrand (le comte), II, 347.
Fesembach (baron de), I, 51, 57, 75.
Fiarro (le cardinal), II, 100.
Filhol (l'abbé), I, 163, 164, 165, 170.
Flavien (saint), II, 25.
Flangini (le cardinal), I, 228, 294, 297, 308, 348, 353.
Fléchier, II, 382.
Fleury (le duc de), II, 25.
Floirac (l'abbé de), I, 494, 503.
Florent, commissaire du Directoire, I, 184.
Flotte (le général), I, 315.
Fontanges (Mgr de), archevêque de Toulouse, I, 404. — II, 247.
Fontanes, II, 375, 376.
Fontenelle, II, 349.
Fortia (de), II, 490, 492.
Foullon (l'abbé), I. 163.
Fouché, II, 399, 517, 519.
Francesco, II, 438, 491.
François de Paule (saint), II, 539.
François-Xavier (saint), II, 358.
François Ier, II, 25, 79, 153, 168, 271.
François II (l'empereur), I, 27, 73, 248.

Liancourt (le duc de), I, 92.
Libère (le pape), II, 273.
Licca, II, 501.
Litta (le cardinal), I, 198, 414. — II, 41, 117, 184, 380.
Litta (le comte), I, 318.
Livizzani (le cardinal), I, 227, 297, 334, 341, 362, 364.
Lizakowitz, ambassadeur de Russie, II, 286, 293.
Locatelli (Mgr), II, 253.
Loménie de Brienne (le cardinal), I, 8, 95, 108, 139, 140. — II, 95.
Loménie de Brienne, coadjuteur du cardinal, I, 108.
Lorain (Claude), II, 539.
Lorenzana (le cardinal), I, 213, 226, 228, 234, 270, 296, 326, 358, 361, 362. — II, 105, 117, 163.
Louis (saint) de Toulouse, II, 139.
Louis de Gonzague (saint), II, 358.
Louis, roi d'Étrurie, II, 121.
Louis de Bourbon, I, 213, 221, 434.
Louis XIV, I, 225, 292, 433. — II, 70, 72, 121, 165, 454, 458, 462, 472, 473, 475, 477, 483.
Louis XV, I, 342, 414.
Louis XVI, I, 6, 7, 89, 92, 255, 299, 350, 392, 414, 456, 460. — II, 18, 55, 70, 71, 73, 118, 152, 224, 231, 278, 358, 499, 517, 519.
Louis XVII, I, 137, 175, 202, 289, 299.
Louis XVIII, I, 34, 80, 142, 146, 175, 176, 181, 187, 189, 192, 200, 206, 208, 243, 245, 252, 254, 264, 266, 269, 283, 287, 315, 320, 337, 350, 360, 372, 375, 387, 391, 412, 416, 420, 424, 438, 455, 456, 491, 492, 493, 496. — II, 110, 118, 134, 147, 167, 171, 173, 174, 200, 205, 220, 244, 251, 252, 255, 274, 278, 281, 283, 294, 297, 304, 306, 448, 471, 499, 517, 518, 519, 520, 524, 539, 540.
Louise, reine d'Espagne, II, 164.
Lucchi (le cardinal), II, 117, 184.
Lucien Bonaparte (le prince), II, 186, 347, 367, 374.
Luther, I, 103.
Luzerne (le cardinal de la), I, 404, 481, 499.
Lyonnet (l'abbé), II, 388.

nelli (le cardinal), I, 228, 261, 308, 334, 341, 353, 362, 364, 34.
stiniani (Mgr), II, 510.
udi (le marquis), I, 15.
obet, évêque const. de Paris, I, 108.
Godefroy (françois, graveur), I, 19.
Godoy, prince de la Paix, I, 260, 271.
Gouvion, I, 93.
Gravina (Mgr), I, 506. — II, 41, 246.
Grégoire (saint) de Nazianze, II, 236.
Grégoire (saint), I, 470.
Grégoire XVI, I, 208, 352.
Grégoire (l'abbé), II, 224.
Grégori (Mgr), II, 41.
Grimaldi (Mgr de), évêque de Noyon, II, 174, 290.
Grimaldi (le cardinal Leroux de), II, 454.
Grossoles (Mgr de) de Flamarens, évêque de Périgueux, II, 174, 290.
Grosliès (la marquise), II, 233.
Guardahoui (Mgr), II, 149.
Guille (Jeanne-Françoise), II, 407.
Guillon (l'abbé), II, 281.

H.

Harlay (Mgr de), archevêque de Paris, II, 430.
Harcourt (le duc d'), II, 346.
Harpe (La), II, 345.
Haussonville (le comte d'), I, 211, 275, 301, 338, 372.
Havré (le duc d'), II, 86.
Henri, II, 43.
Henri IV, I, 451. — II, 40, 194.
Henri VIII, I, 103.
Henriette d'Angleterre, II, 529.
Henriette de France, II, 529.
Héricourt (d'), I, 453.
Herzan (le cardinal), I, 228, 248, 251, 254, 267, 269, 271, 273, 275, 276, 277, 279, 283, 284, 285, 287, 289, 293, 294, 295,

Mastrozzi (le cardinal), II, 100.
Mattei (le cardinal), I, 212, 227, 277, 286, 287, 288, 293, 295, 300, 301, 304, 305, 307, 308, 310, 312, 313, 314, 317, 321, 324, 325, 327, 328, 338, 344, 348, 349, 350, 351, 353, 356, 361, 362, 363, 366, 399. — II, 380.
Maubourg, I, 93.
Maunay (Mgr), évêque de Trèves, II, 379.
Maurice (l'abbé), II, 58.
Maury (Louis-Sifrein, neveu du cardinal), I, 26, 122. — II, 112, 130, 278, 324, 327, 353, 489, 540, 542.
Maury (l'abbé Fidèle), I, 154. — II, 492.
Maury (Jean-Pierre), I, 154.
Maury (l'abbé Pierre), I, 163. — II, 402, 491, 492.
Maury, père du cardinal, II, 407.
Maury (Modeste), madame du Bois-Bertrand, II, 327, 490, 496, 542.
Maury (Pauline), madame de Rouly, II, 327, 368, 490, 492, 494, 507.
Maury (Fanny), madame de Biliotti, II, 327, 368, 490, 493, 507.
Maximilien (le prince) des Deux-Ponts, I, 87.
Mayenne (le duc de), II, 194.
Mayet (l'abbé), I, 22, 24. — II, 230, 326, 327.
Mazenod (Mgr de), II, 403.
Meconi, II, 501.
Meilleraye (la marquise de La), II, 75.
Mélas (le général), I, 255, 383.
Mendoza (le cardinal), I, 260.
Menjaud (Mgr), II, 437, 474.
Menou (de), II, 369, 401.
Mercy (Mgr de), I, 404.
Mercy (le comte de), I, 175.
Merlin, II, 347.
Messuy (Mgr de), évêque de Valence, II, 290.
Mesdames de France (Victoire et Adélaïde), I, 20, 25, 95, 350, 432.
Mesnard (de), évêque de Montauban, II, 466.
Meyer (le président de), II, 261, 263.
Michaud, I, 24.
Migazzi (le cardinal de), I, 200.

K.

Kalitcheff, II, 36, 130.
Kaunitz (le prince de), II, 160.
Kellermann (le général), II, 275.
Klenau (le général), I, 247.

L.

Laborde, II, 365.
Labrador, ambassadeur d'Espagne, I, 200, 413, 433. — II, 52, 58.
La Calprade (le chanoine de), II, 447.
Lafayette (le général de), I, 93.
Lainé, II, 347.
Lally-Tollendal (le comte de), II, 347.
Lamarche (Mgr), évêque de Léon, II, 174, 290.
Lamathe (Alexandre de), I, 93.
Lamennais, II, 485.
Lancy (le maréchal de), I, 79.
Landon (le général), I, 80.
Laurencie (Mgr de la), évêque de Nantes, II, 174, 290.
Las Casas, I, 96.
Lastic (Mgr de), évêque de Riez, II, 217, 290.
Lauzières-Thémines (Mgr de), évêque de Blois, II, 217, 248, 290.
Lavedan, II, 410.
Le Camus (le cardinal), II, 105.
Le Clère (Henri), II, 438.
Lefebvre (l'imprimeur), II, 448.
Leibnitz, II, 423.
Léon X, I, 103, 499, 500. — II, 25, 153, 168, 458.
Léon XII, I, 229, 299. — II, 148.
Léon XIII, I, 208.
Léopold Ier (l'empereur), I, 82.
Léopold II (l'empereur), I, 42, 56, 248.
Lestaches (l'abbé de), I, 417, 418, 445, 446. — II, 55, 76, 177.
Lévis (le duc de), II, 347.
Leyssin (Mgr de), archevêque d'Embrun, II, 188.
Leyris (de) Desponchez, (évêque de Perpignan), I, 25.

Mastrozzi (le cardinal), II, 100.
Mattei (le cardinal), I, 212, 227, 277, 286, 287, 288, 293, 295, 300, 301, 304, 305, 307, 308, 310, 312, 313, 314, 317, 321, 324, 325, 327, 328, 338, 344, 348, 349, 350, 351, 353, 356, 361, 362, 363, 366, 399. — II, 380.
Maubourg, I, 93.
Maunay (Mgr), évêque de Trèves, II, 379.
Maurice (l'abbé), II, 58.
Maury (Louis-Sifrein, neveu du cardinal), I, 26, 122. — II, 112, 130, 278, 324, 327, 353, 489, 540, 542.
Maury (l'abbé Fidèle), I, 154. — II, 492.
Maury (Jean-Pierre), I, 154.
Maury (l'abbé Pierre), I, 163. — II, 402, 491, 492.
Maury, père du cardinal, II, 407.
Maury (Modeste), madame du Bois-Bertrand, II, 327, 490, 496, 542.
Maury (Pauline), madame de Rouly, II, 327, 368, 490, 492, 494, 507.
Maury (Fanny), madame de Biliotti, II, 327, 368, 490, 493, 507.
Maximilien (le prince) des Deux-Ponts, I, 87.
Mayenne (le duc de), II, 194.
Mayet (l'abbé), I, 22, 24. — II, 230, 326, 327.
Mazenod (Mgr de), II, 403.
Meconi, II, 501.
Meilleraye (la marquise de La), II, 75.
Mélas (le général), I, 255, 383.
Mendoza (le cardinal), I, 260.
Menjaud (Mgr), II, 437, 474.
Menou (de), II, 369, 401.
Mercy (Mgr de), I, 404.
Mercy (le comte de), I, 175.
Merlin, II, 347.
Messuy (Mgr de), évêque de Valence, II, 290.
Mesdames de France (Victoire et Adélaïde), I, 20, 25, 95, 350, 432.
Mesnard (de), évêque de Montauban, II, 466.
Meyer (le président de), II, 261, 263.
Michaud, I, 24.
Migazzi (le cardinal de), I, 200.

Miollis (le général), II, 100. — II, 375.
Mirabeau, I, 4, 19, 114, 291. — II, 526, 534.
Mirepoix (le marquis), I, 171.
Mirondot, évêque de Babylone, I, 108.
Mistral, II, 327.
Moceningo (le comte), ambassadeur de Russie à Florence, I, 185, 186.
Morcelli, II, 541.
Monge, commissaire du Directoire, I, 184.
Monsieur (voir *Louis XVIII*).
Montalembert, II, 485.
Montecuculli (le comte de), I, 213. — II, 160.
Montesquiou (l'abbé de), I, 133. — II, 347.
Montgomery, I, 342.
Montmignac (le chanoine de), II, 445.
Montmorency-Laval (le cardinal de), I, 204, 260, 289. — II, 195, 242, 290, 377.
Montpensier (le comte de), II, 265.
Morellet, II, 345, 352.
Moroni, I, 194, 211, 240, 308, 346.
Moreau, II, 209.
Mouchet (Mgr de) de Villedieu, évêque de Digne, II, 290.
Müller (l'historien), I, 42.
Murat (le prince), I, 247. — II, 87, 89, 98, 99, 100, 107, 117, 122, 135, 139, 162, 172, 510.
Murat (madame), II, 348.
Mutin (l'abbé), diacre, II, 469, 474, 499.
Mylius (le général), I, 410.
Myre (le chanoine de La), II, 441, 446.

N.

Napoléon Ier, I, 175, 198, 205, 212, 223, 228, 247, 250, 261, 262, 268, 275, 292, 298, 306, 318, 338, 407, 409, 414, 426, 428, 430, 439, 440, 445, 455, 465, 492, 495, 496, 497, 498, 500, 501, 505. — II, 12, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 36, 40, 42, 45, 50, 51, 58, 60, 63, 66, 67, 79, 80, 81, 84, 99, 103, 104, 105, 108, 110, 111, 121, 122, 130, 131, 133, 135, 136, 140, 149, 150, 157, 159, 160, 161, 164, 166, 173, 183, 186, 188, 189, 195, 200, 208, 210, 211,

216, 219, 244, 245, 261, 262, 266, 267, 268, 275, 276, 277, 289, 296, 297, 307, 316, 318, 319, 320, 321, 330, 346, 378, 379. 387, 394, 417, 439, 440, 452, 513, 520.
Naselli (le général), I, 246, 249, 338, 411, 417, 432.
Nassau (le prince de), I, 66, 85. — II, 79.
Naudin (l'abbé), I, 503.
Neri (l'abbé), II, 521.
Nettement (Alfred de), II, 417, 520.
Newton, II, 423.
Nicolaï (Mgr de), évêque de Béziers, II, 290.
Noailles (le cardinal de), II, 437.

O.

Odescalchi (Mgr), I, 193.
Oppizzoni (le cardinal), II, 380.
Oreste, II, 123.
Orléans (Louis-Philippe, duc d'), II, 265.
Osmont (Mgr d'), évêque de Comminges, II, 213.
Ossat (le cardinal d'), I, 451. — II, 271, 276.
Otterman, II, 79.
Otto, II, 196.
Oxenstiern (le baron), I, 60.

P.

Pacca (le cardinal), I, 40, 42, 228. — II, 100, 385, 387, 433, 506, 509, 511, 517.
Paccanari, I, 238, 240, 244.
Pahlen (le comte), II, 113.
Panin (le comte de), II, 36.
Papenheim (prince de), I, 51, 52.
Pastorel (le marquis de), I, 256.
Pancemont (l'abbé de), I, 282, 302, 357.
Paul Ier, empereur de Russie, I, 185, 209, 275, 318, 321, 326, 414, 415, 421, 422, 423, 424, 494, 497, 509. — II, 15, 16, 17, 35, 36, 39, 53, 58, 84, 97, 101, 102, 108, 109, 111, 112, 113, 130.
Pauline (madame) Bonaparte, II, 284.
Pepin le Bref, I, 417.

Philippe V, I, 434. — II, 121.
Picansel (l'abbé), I, 163, 164, 169.
Pichegru, II, 294.
Picot, I, 24, 28.
Pie IV, I, 307.
Pie V (saint), I. 20, 362, 488.
Pie VI, I, 5, 7, 8, 9, 18, 19, 20, 25, 27, 28, 29, 53, 54, 67, 85, 97, 114, 122, 123, 128, 132, 133, 139, 144, 146, 149, 152-155, 161, 170, 181, 182, 184, 186, 190, 192, 193, 201, 204, 207, 211, 212, 213, 217, 221, 223, 228, 246, 248, 249, 255, 259, 260, 265, 298, 301, 308, 321, 344, 392, 394, 395, 399, 414, 416, 455, 488, 489, 499, 504. — II, 18, 46, 133, 160, 163, 168, 170, 190, 215, 223, 237, 244, 355, 356, 372, 374.
Pie VII, I, 198, 201, 205, 207, 211, 212, 221, 224, 228, 229, 240, 261, 297, 298, 299, 344, 348, 373, 375, 376, 386, 387, 391, 397, 442, 443, 455, 456, 472, 491, 494, 495, 497. — II, 14, 15, 19, 26, 27, 119, 133, 148, 153, 168, 170, 183, 186, 207, 235, 242, 244, 253, 273, 278, 281, 291, 319, 320, 324, 330, 353, 378, 394, 397 401, 403, 433, 434, 448, 506, 513, 520, 537.
Pie VIII, I, 198, 229, 248, 299.
Pie IX, I, 208.
Pierre III (l'empereur), II, 113.
Pierre (l'abbé de), II, 525.
Pietro (Mgr di), I, 455.
Pietro (le cardinal di), I, 191. — II, 218, 244, 380, 403.
Pignatelli (Jac.), I, 185.
Pignatelli (le cardinal), I, 227, 244, 380. — II, 506.
Piquet (l'abbé), I, 163.
Piranesi, II, 140.
Pisani de la Gande (évêque de Vence), I, 25. — II, 9.
Pins (Mgr de), II, 389.
Plessis (Mgr du) d'Argentré, évêque de Limoges, II, 290.
Plessis (Mgr du) d'Argentré, évêque de Séez, II, 290.
Poitevin, II, 408.
Polastron (madame de), I, 171.
Polus (le cardinal), II, 186.
Pompée, I, 496.
Pompignan (Lefranc de), I, 319.

Pompignan (Mgr Lefranc de), I, 489.
Ponte (de) d'Alban (Mgr), II, 9.
Pontmartin (de), II, 304.
Porée (le Père), II, 359.
Poudenx (de), évêque de Tarbes, II, 467.
Poujoulat, I, 24, 28, 156, 401, 480, 481. — II, 304, 357, 387, 397, 401, 414, 417, 440, 513, 523, 524, 533.
Porta (le cardinal della), II, 100, 368.
Portalis (le comte), II, 412.
Portalis, II, 323, 452.
Portalis (David), II, 500.
Poulle (l'abbé), II, 52.
Poussin, II, 539.
Pradt (l'abbé de), II, 318.
Pretis (le cardinal de), I, 228, 229, 410.
Prusias, II, 272.
Pyrrhus, II, 123.

Q.

Quintilien, II, 381.

R.

Rabsacès, II, 133.
Racine, I, 292.
Radonvilliers (l'abbé de), II, 353, 358, 360, 361.
Ranuzzi (le cardinal), I, 228, 260. — II, 41.
Rastignac, II, 289.
Reboul (l'abbé), I, 163.
Reclère (le chanoine de), II, 445.
Regnault de Saint-Jean d'Angely, II, 347, 348, 349, 350.
Reimonet (l'abbé), II, 80.
Rémusat (madame de), II, 347, 349.
Reulet (le chanoine), II, 441, 447.
Ricci (le Père), I, 238.
Ricci (évêque de Pistoie), I, 42.
Richard (le chanoine), II, 445.
Richelieu (le duc de), II, 289, 347.
Ridenti (Mgr), II, 510.

Rinuccini (le cardinal), I, 228, 229, 247.
Riolle, I, 217.
Risling, II, 411.
Rivarola (Mgr), II, 510.
Robert (Mgr), évêque de Marseille, I, 163.
Roederer, II, 346, 347.
Rochefoucauld (le cardinal de la), I, 114, 203, 260. — II, 40.
Rochefoucauld (le duc de la), I, 92.
Rohan (le cardinal de), I, 114.
Rohan (le cardinal de), I, 254, 255, 260, 289. — II, 242, 346.
Rohrbacher, I, 222. — II, 485.
Roman (le chanoine), II, 445.
Romanzoff (le comte de), I, 50, 51, 66.
Rophgopsin (comte de), II, 16, 17.
Rouly (de), (voir *Maury*, Pauline).
Roumberg (le prince de), I, 70.
Rosomonski (le comte), I, 246.
Rospigliosi (le prince), I, 220.
Roquelaure, évêque de Senlis, II, 345.
Rossignol, II, 12.
Roue (le chanoine de La), II, 443, 445.
Rouilly (de), I, 23.
Rousseau (J.-B.), I, 319.
Roussel, II, 346, 347.
Roux, évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône, I, 114.
Roux, sulpicien, I, 124.
Roux (de) de Bonneval, évêque de Serrez, I, 171.
Roverella (le cardinal), I, 211, 228, 229, 247, 348, 377, 412, 438, 455. — II, 56, 164, 491.
Royère (Mgr de), évêque de Castres, I, 441. — II, 248.
Ruffo (le cardinal), I, 204, 228, 234, 251, 254, 259, 293, 348, 353, 362. — II, 53, 77, 506.
Ruffo Jeune (le cardinal), II, 100, 164, 245, 380.
Ruffo de Bonneval (Mgr), évêque de Senez, II, 191.
Ruffo de Laric (Mgr), évêque de Saint-Flour, II, 217.
Rully (l'abbé de Bernard de), II, 28, 29, 77, 97.
Ruspoli (le prince), I, 220.

Theiner (le père), I, 96, 133, 138 — II, 14.
Thonbridge, I, 218.
Thugut (le baron de), I, 219. — II, 56, 84.
Tinthoin (le chanoine), II, 445.
Torcy (de), II, 67.
Tosi (Mgr), I, 455.
Tour (l'abbé de la), II, 18, 19, 78, 107, 174, 290.
Tour du Pin-Montauban (Mgr de la), I, 404. — II, 107.
Tour-Taxis (le prince de), I, 87.
Tournefort, II, 308.
Tramaine (le sieur de), I, 417.
Turenne, II, 209, 382, 528.

U.

Urbain V, I, 156.
Urbain VIII, I, 414.
Usson (Mgr d') de Bornac, évêque d'Agen, II, 290.

V.

Valbère (l'abbé), II, 195.
Valdenfels (le baron de), I, 47, 58, 59, 67.
Valenti (le cardinal), I, 227, 272, 273, 277, 296, 300, 315, 317, 321, 324, 325, 328, 332, 334, 340, 341, 344, 346, 347, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 358, 361, 365, 366, 369.
Vaublanc (le comte), I, 256.
Vaudreuil (le comte de), I, 85.
Verdolin (l'abbé de), I, 503. — II, 28, 77, 97.
Vergenes (le comte de), II, 339.
Verhaegen (Arthur), I, 344.
Vernègues (le chevalier de), II, 285, 286, 288, 291, 292, 293, 299.
Verjus (de), évêque de Grasse, II, 467.
Victoire (madame). — Voir *Mesdames de France.*
Viguier, lazariste, I, 448.
Villeneuve (de) de Vence, évêque de Glandève, II, 466.
Villot, II, 43, 57.
Vincent (saint) de Paul, II, 139, 422.
Vincent (le Père), I, 161.

Vincenti (le cardinal), I, 227, 247, 326.
Vintimille (de), évêque de Marseille, II, 467.
Vintimille (Mgr de), évêque de Carcassonne, II, 83, 290.
Voltaire, I, 137.
Volterre (Daniel de), II, 539.

W.

Wachter (baron de), I, 58.
Welschinger (Henri), II, 378, 513.
Woronsoff (la princesse), II, 386.

Y.

York (le cardinal d'), I, 21, 165, 227, 297, 360. — II, 274.

Z.

Zamma, II, 408.
Zelada (le cardinal), I, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 25, 29, 36, 44, 53, 55, 94, 95, 122, 223, 227, 247, 270, 296, 301, 326, 331, 335, 362, 425, 446. — II, 41, 46, 52, 53, 59, 105, 117, 223, 506.
Zen (l'agent), I, 378.
Zondadari (le cardinal), II, 67, 117, 184.
Zurlo (le cardinal), I, 193, 204, 260.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

LIVRE TROISIÈME

Sous le Consulat. *(Suite.)*

CHAPITRE TROISIÈME. — La mission de Mgr Spina.

SOMMAIRE. — Craintes et espérances. — L'archevêque de Bordeaux menace d'abandonner la cause royale. — Paul Ier se dérobe aux désirs de Louis XVIII. — Note royale dirigée contre les négociateurs présumés du concordat du côté de Bonaparte. — Autre note répondant d'avance, au point de vue gallican, aux propositions que la rumeur publique prêtait à ce dernier. — L'affaire des Capitulaires de Lyon. — Ce que Louis XVIII veut que le clergé français pense du serment exigé par Bonaparte. — Sa réponse à Mgr Champion de Cicé. — Mgr de Juigné se refuse à demander l'abbé Edgeworth pour coadjuteur. — Maury s'efforce de tenir le roi au courant des nouvelles d'Italie et de Rome. — L'affaire de l'évêque de Châlons. — Ce qu'on disait à Rome en décembre 1800. — Deux prêtres recommandés par l'abbé Bernier arrivent à Montefiascone. — Ce qu'ils apprennent à Maury et ce que Maury en espère... ... ... P. 3

CHAPITRE QUATRIÈME. — Les premiers mois du dix-neuvième siècle.

SOMMAIRE. — Les exilés de Mittau obligés de fuir la Russie. — Odyssée de ce nouvel exil. — La situation en Italie et à Rome au commencement du siècle. — Les soldats du *petit caporal.* — Nouvelles de Rome, d'Italie, de France, d'Espagne, etc. — Encouragements du roi. — Une audience peinte sur le vif. — Embarras de Pie VII. — Embarras non moins grands de Maury. — Secret qu'on garde auprès de lui sur les négociations de Paris. — Portrait de Pie VII au milieu des difficultés du début de son Pontificat. — Deux lettres de l'abbé Bernier. — Le temps

éclaircira les mystères. — Consalvi oppose à Maury le droit du possessoire. — Louis XVIII se défend du reproche que Maury semble lui faire. — Maury trépigne sur place. — L'incident de Tarbes. — Touchants scrupules de l'archevêque de Reims. — Louis XVIII adjure Pie VII de quitter Rome. — Ultimatum transmis par Cacault à Pie VII. — Le départ du cardinal Consalvi pour Paris. — Rumeurs et nouvelles. — Une conjecture de Maury qui ne manquerait pas de sagacité. — L'affaire de Tarbes. P. 69

CHAPITRE CINQUIÈME. — Le Concordat.

SOMMAIRE. — Talleyrand réclame du pape l'éloignement de Maury. — Avances de M. Artaud. — Premières nouvelles de la conclusion du Concordat. — Perplexités de Louis XVIII. — Il demande conseil à Maury. — M. de Thauvenay remplace le comte d'Avaray auprès du roi. — En donnant au roi les nouvelles, Maury laisse percer l'avis de résistance. — Légation du cardinal Caprara. — Louis XVIII dépose entre les mains de Maury une protestation, en lui ordonnant de la tenir secrète. — Représentations des 14 premiers évêques réfugiés en Angleterre au pape Pie VII. — Comment, d'après Maury, le roi doit se conduire dans cette difficile conjoncture. — P. F. — Le col ou les épaules ? — Propagande royaliste de Maury. — Ce que les officiers français lui objectent. — Réponse attristée du roi. — Bref qui demande leur démission aux évêques. — Quelle doit être, d'après Maury, l'attitude du roi envers cet acte pontifical. — Ce qu'on dit de Bonaparte à Paris. — Comme à don Carlos ! — Louis XVIII partage l'avis de Maury. 144

CHAPITRE SIXIEME. — Au lendemain du Concordat.

SOMMAIRE. — Maury tenu loin de Rome. — Ce qu'on lui mande de cette ville. — Premières impressions causées par les réponses des évêques au Bref du 15 août 1801. — Maury veut espérer contre l'espérance. — Le comte d'Avaray vient le voir à Montefiascone. — Mort de la reine de Sardaigne. — Le consistoire et les récompenses aux négociateurs du Concordat. — *Furit Æneas!* — Aggravation de l'état de M. d'Avaray. — Le Concordat et la nouvelle organisation de l'Église de France. — Ce qu'on en dit à Rome. — Les prêtres émigrés rentrent en foule. — Maury sous le coup d'une menace de bannissement. — Protestation contre les articles organiques. — Le discours *errata* de Mgr de Boisgelin — L'abdication du roi de Sardaigne. — Cacault cajole les prêtres français à Rome. — Nouvelles et rumeurs de Rome — Les Français maîtres à Rome et en Italie. — Ils exigent le départ du roi de Sardaigne et l'exil de Maury. — Une lettre royale. — Ce qu'on disait à Rome à la fin de 1802. — Un écho de Montefiascone 207

CHAPITRE SEPTIÈME. — Avant la Rupture.

SOMMAIRE. — Lettre de Maury sur la déclaration royale de Louis XVIII, en réponse à une proposition du Premier Consul. — Adhésion des princes du sang. — Publication de la réponse du roi. — Louis XVIII plaide contre le sentiment de Maury. — Il place sous la protection de Georges III le clergé proscrit en Espagne et en Angleterre. — Maury consulte le roi pour savoir s'il peut écrire à Bonaparte. — Réponse spirituelle de Louis XVIII. — Bonaparte fait démentir la proposition aux Bourbons. — L'évêque de Châlons vient à Rome. — Visite du roi de Sardaigne à Montefiascone et ouverture du procès de béatification de la feue reine. — Les dernières lettres de 1803. — Arrestation du chevalier de Vernègues. — On réimprime à Paris les œuvres de Maury, malgré l'auteur. — Le pape lui interdit de continuer sa correspondance. — Il prend congé du roi. — Singulière réponse qu'il reçoit du secrétaire de Louis XVIII. — L'Empire est fait ! — Le roi fait appel au cœur, à la tête et à la plume de Maury. — Protestation contre l'empereur. — Instances du député de Nevers. — La rupture ! 258

LIVRE QUATRIÈME.

De l'Empire à la mort de Maury.

CHAPITRE PREMIER. — Adhésion à l'Empire.

SOMMAIRE. — C'est votre portrait *avant la lettre !* — Motifs de Maury. — Lettre de décembre 1803 au Premier Consul. — Le passage du cardinal Fesch. — Lettre au cardinal Fesch en juin 1805. — Réponse de ce dernier. — La lettre à l'Empereur. — Éloges que lui en fait le cardinal de Belloy. — Pie VII n'emmène pas Maury en France. — Première rencontre de Maury et de l'Empereur à Gênes. — Lettre de Talleyrand à ce sujet. — Lettre de Maury à Napoléon en décembre 1805. — Nouvelles instances du ministre Portalis. — Pourquoi il ne se rend pas à Rome, avant de partir pour Paris. — Lettre d'adieux au cardinal Consalvi ... ... — 303

CHAPITRE SECOND. — Maury rentre en France.

SOMMAIRE. — Maury part pour la France. — Son intention de n'y séjourner que peu de temps. — Journal de son voyage. — Le neveu demeure en Italie. — Ovations à Lyon et à Paris. — Comment il juge le refus du pape de fermer ses ports aux Anglais. — Un mémoire qui

révèle les talents d'économiste chez le cardinal Maury. — Gronderies amicales d'oncle à neveu. — Il faut renoncer à retourner en Italie. — Comment Maury apprécie la brouille imminente de l'Empereur avec le pape. — Présage de grande élévation. — Il est nommé premier aumônier du prince Jérôme. — Un billet charmant de l'Empereur le lui annonce. 326

CHAPITRE TROISIÈME. — A l'Académie.

SOMMAIRE. — Maury, éliminé en 1803, est réélu en 1806. — Lui donnera-t-on du Monseigneur ? — Réplique célèbre. — L'empereur intervient dans la querelle. — Un article de César. — L'Académie se soumet. — Impatience du public et retards volontaires du nouvel Académicien. — La séance du 6 mai 1807. — Le discours du récipiendaire et la réponse du directeur. — L'éloge de l'abbé de Radonvilliers. — Ce qu'on en pense à Paris et ailleurs. — Ce qu'en dit Maury. 345

CHAPITRE QUATRIÈME. — Maury à la Cour de Napoléon.

SOMMAIRE. — L'obligeance du caractère chez Maury. — Une aimable lettre à la municipalité de Lombez. — Journal d'impressions et de nouvelles. — Les appréciations de Maury sur la politique de la Cour de Rome. — Un débat avec l'empereur. — Lettre à Consalvi. — Une leçon d'étiquette. — Lucien Bonaparte. — Rôle de Maury dans le procès du divorce de Napoléon. — Les cardinaux noirs. — Au milieu de ces difficultés, Maury revoit et donne l'édition définitive de son *Essai sur l'éloquence de la Chaire*. — Appréciation de Sainte-Beuve. 364

CHAPITRE CINQUIÈME. — Maury nommé à l'archevêché de Paris.
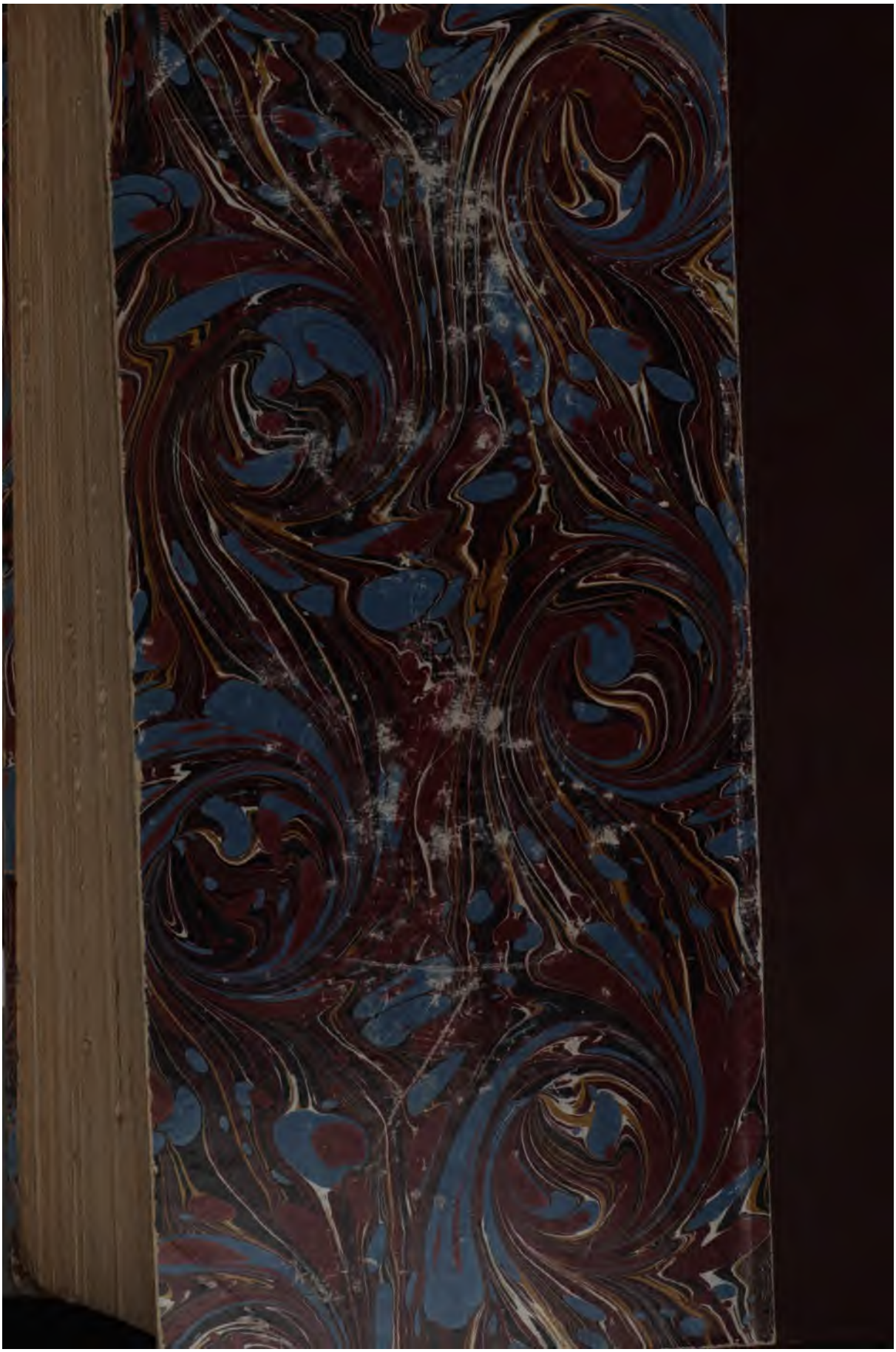
SOMMAIRE. — Les principes. — *Potius mori!* — Colloque entre Maury et Napoléon. — Le chapitre de Paris lui confère les pouvoirs d'administrateur du diocèse. — Discours de l'abbé d'Astros et réponse de Maury. — Lettre au pape et Bref de Pie VII en réponse. — Les résolutions et le plan de vie de l'archevêque nommé. — Surveillance de l'abbé d'Astros. — Maury résiste à un désir schismatique de l'empereur. — Les titres qu'il prend. — Une lettre intime au curé de Lombez. — Maury au jour de l'an 1811. — Arrestation de l'abbé d'Astros. — Adresse du chapitre. — La commission ecclesiastique de 1811. — Le concile national. — Les informations de Maury confiées à l'évêque de Versailles. — Lettre que le cardinal écrit à ce sujet à Pie VII. — Silence du pape. 384